This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

R. xiii. 119

305079390-

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

PREMIÈRE ANNÉE

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

30, Grand'rue, FRIBOURG (Suisse).

1882.

ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM

7 JUN 1954

Ire année. 1882. N° 1.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société l'abonnement annuel est fixé à 6 francs, étranger port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 0|0 sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, **M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern **gratis** zugesandt; für die Ehr- und Nichtmitglieder ist das Abonnement auf 6 Franken jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühr für **Anfragen, Offerten** oder **Anzeigen** werden mit 20 Cts. pro Zeile bezahlt. Die Mitglieder erhalten 10 0|0 Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen und Reclamationen sind an den Sekretär der schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Au mois de décembre 1879, la fondation d'une *Société suisse de Numismatique* était l'objet d'une discussion et d'une correspondance assez active entre *deux amateurs.*

Après avoir communiqué leur idée à quelques numismatistes suisses bien connus par leurs travaux, lesquels répondirent les uns par un refus, d'autres par quelques bonnes paroles d'encouragement, les deux promoteurs risquèrent une circulaire à un grand nombre d'amateurs, dans laquelle ils exposaient leur projet et sollicitaient une appréciation.

Quarante adhésions répondirent à ce premier appel et une assemblée fut convoquée, le 14 décembre 1879, à l'Hôtel du Faucon, à Fribourg.

Plusieurs personnes, empêchées de se présenter, adressèrent leurs cartes de convocation en retour, donnant aux organisateurs procuration pour tout ce qui serait décidé lors de cette première réunion.

M. le Dr Trachsel à Lausanne, promoteur de la Société et doyen d'âge, fut prié d'ouvrir la séance. La *Société suisse de Numismatique* fut déclarée **constituée**, et le bureau composé comme suit :

M. le Dr Trachsel, à Lausanne, *Président,*
M. l'abbé Gremaud, prof., à Fribourg, *Vice-Président,*
M. Hermann Dreyfuss, à Zurich, *Caissier,*
M. Ant. Henseler, à Fribourg, *Secrétaire.*

La discussion du projet de statuts, ainsi que la création *d'un organe* de la Société, furent renvoyées à la prochaine assemblée, qui serait tenue à Berne le 29 avril 1880.

Celle-ci fut beaucoup plus fréquentée que la première, et l'on eut le plaisir d'ajouter à l'effectif de la Société *huit nouveaux* membres actifs.

Cette *première assemblée annuelle* eut lieu dans la grande salle de l'Hôtel des Boulangers à Berne, brillamment décorée par les soins de nos collègues bernois. L'assemblée ayant décidé que la bibliothèque et les archives resteraient à *Berne*, nomma à cet effet un cinquième membre du Comité dans la personne de M. Albert Müller, à Berne.

Les statuts furent discutés et définitivement adoptés ; quant à *l'organe* de la Société, le moment ne parut pas encore favorable pour sa création, et il fut décidé d'attendre jusqu'à ce que les matériaux fussent assez nombreux pour deux ou trois numéros.

La deuxième assemblée annuelle aurait lieu à Zurich ; quant à l'époque, le Comité fut chargé de la fixer.

Le reste de la séance fut consacré à diverses communications des plus intéressantes.

A la demande de quarante-deux membres, l'assemblée fut retardée jusqu'au mois d'août et, vu la *circonstance particulière* du Tir fédéral, on désigna Fribourg au lieu de Zurich.

Une circulaire fut adressée pour prier les membres de participer par quelques travaux à la publication prochaine du bulletin de la Société.

Le 7 juin 1881, le comité était convoqué extraordinairement par M. Gremaud, vice-président.

M. Gremaud donna connaissance des démissions de M. le Président Trachsel et de son fils Henri, et la fin de la séance fut consacrée à l'organisation de la deuxième assemblée annuelle qui fut fixée sur le 3 août 1881. M. Gremaud annonça également la retraite de M. Albert Müller, bibliothécaire, pour raisons de santé. La question du bulletin fut agitée et renvoyée pour décision à l'assemblée générale du 3 août.

Malgré les 42 demandes de convoquer à *Fribourg* l'assemblée d'abord décidée pour Zurich, peu de membres seulement y assistèrent.

Il est juste de dire que plusieurs se firent excuser et que

d'autres étaient empêchés par les charges qu'ils avaient acceptées pour la réussite de notre grande fête nationale.

La séance n'en fut pas moins laborieuse.

Les membres démissionnaires du Comité furent remplacés par:

M. Maurice de Palézieux, comme *Président*, et

M. Ed. de Jenner, comme *bibliothécaire-archiviste.*

Ce dernier fut en outre chargé de la conservation des monnaies et médailles offertes à la Société.

Cinq nouveaux membres vinrent encore augmenter la liste des membres actifs, ce qui porte à ce jour l'effectif de la Société à :

50 membres actifs,
17 membres honoraires.

La mort a malheureusement frappé pendant l'année quatre de nos membres honoraires les plus illustres:

1) M. *Cohen,* au Musée de France, Paris;
2) M. W. *Reutzmann,* Rendant du Joachimsthaler-Gymnasium, Berlin;
3) M. *Neubauer,* königl. Münzwardein, Berlin;
4) *John Evans,* Esq., Secrétaire de la Société de Numismatique, à Londres.

Depuis l'assemblée du 3 Août 1881, nous avons également à déplorer la perte d'un *membre actif,* M. de **Graffenried-Barco**, à Boulogne-sur-Seine, dont quelques pièces rarissimes nous avaient si vivement intéressés lors de l'assemblée générale de Berne.

La prochaine assemblée, soit la troisième, sera tenue à Zurich; le Comité est chargé de s'entendre avec les collègues zuricois pour en fixer la date et le programme.

La publication d'un Organe de la Société est reconnue de plus en plus urgente ; après une courte discussion, elle *est définitivement décidée.*

Quant à la date de publication, M. Gremaud fait remarquer que les travaux reçus ne sont pas encore assez nombreux et qu'un nouvel appel sera adressé aux membres qui n'ont encore rien fourni. La Rédaction est provisoirement confiée au Comité de la Société qui s'adjoindra un ou deux membres : les membres actifs recevront le bulletin gratuitement, c'est-à-dire en *compensation de leur cotisation annuelle;* pour les non-sociétaires le prix de l'abonnement sera fixé à 6 francs.

La fin de la séance est consacrée à diverses questions administratives.

Voilà, en résumé, les résultats de notre activité jusqu'à ce jour; sans être brillants, ils peuvent certes être envisagés comme satisfaisants.

Depuis l'assemblée générale du 3 août, le Comité de Rédaction, auquel a été adjoint M. G. Bleuler à Berne, a eu deux réunions sous la présidence de M. de Palézieux.

Le bulletin a été mis en *soumission* et adjugé à *M. Hæssler, imprimeur,* à Fribourg, à des conditions très acceptables.

— Nous avons cru, dans le premier numéro, devoir rappeler les diverses circonstances de la fondation de notre Société, afin d'en laisser un souvenir à chacun de ses membres et surtout afin que chacun aussi puisse se convaincre des difficultés sans nombre que rencontrent les membres chargés de la publication d'un bulletin de ce genre.

Nous osons espérer aujourd'hui que les efforts faits par le Comité n'auront pas été vains et que les membres de la Société voudront contribuer au développement du Bulletin par de nombreux travaux.

Le secrétaire se charge de la *Chronique,* dans laquelle seront mentionnées toutes les nouvelles *frappes,* ainsi que de la *Bibliographie,* par laquelle seront annoncées et discutées les *publications* traitant de numismatique, dont on adressera deux exemplaires à la Société.

Une partie de notre Bulletin sera également réservée aux *offres, demandes* et *annonces;* celles-ci seront payées ainsi qu'il est annoncé en tête de ce numéro.

Les *trouvailles* intéressantes feront l'objet *d'articles spéciaux.*

Que nos lecteurs de la Suisse allemande ne se blessent pas en voyant le bulletin commencer par *un titre* et *un exposé français;* certes, si la place nous l'eût permis, nous l'eussions fait dans les trois langues nationales, mais désormais ils trouveront, nous les en assurons, autant d'articles allemands que français, et lorsque nous pourrons ajouter à l'effectif de la Société quelques membres de la Suisse italienne, nous serons heureux de publier quelques travaux dans cette troisième langue.

Enfin, nous terminons cet exposé un peu long peut-être, en recommandant à chacun de nos membres de faire connaître notre

publication, d'y collaborer le plus possible et d'engager les collectionneurs et amateurs qu'ils connaissent à venir augmenter le nombre, très encourageant déjà, des candidats annoncés pour la troisième assemblée annuelle de Zurich, qui sera convoquée dès que les beaux jours faciliteront les déplacements de nos sociétaires un peu disséminés sur tout le territoire suisse et même à l'étranger.

Au nom du Comité de Rédaction,

Ant. Henseler, Secrétaire.

Geschichte des Pathenpfennigs der Eidgenossen, zur Taufe der Prinzessin Claudia, Tochter Heinrich's II, von Frankreich, 1548

(Vide Taf. I.)

Nachdem sich die Eidgenossen, durch ihre siegreichen Kriege, zu einer Macht emporgeschwungen hatten, mit der gerechnet werden musste, wurden sie häufig eingeladen, als Pathen, junge Hoheiten aus der Taufe zu heben. So auch im November des Jahres 1547, von Seite des Königs von Frankreich, Heinrich II.

Die bei diesem Anlass, von den Pathen, der jungen Fürstin übergebene Schaumünze scheint uns in mancher Beziehung eine der würdigsten in Nr. 1 der Zeitschrift der schweiz. numismatischen Gesellschaft zu figuriren.

In Haller's Münz- und und Medaillen-Kabinet finden wir dieselbe zwar ausführlich beschrieben und sehen auch dort, dass sie schon in früheren Publicationen mehrmals erwähnt wurde. Wenn wir uns dennoch gestatten, auf diese Medaille zurückzukommen, so geschieht dies besonders desshalb, weil wir heute im Stande sind, an der Hand der eidgenössischen Abschiede, bestimmtere Angaben über dies Pathengeschenk mitzutheilen, als wir sie in Haller's Werk haben.

In erster Linie finden wir im gemeineidgenössischen Abschied über den Tag zu Baden, am 22. November 1547, betreffend die Einladung zur Gevatterschaft, folgendes:

« Der König von Frankreich zeigt durch ein Schreiben, auch durch den Herrn von Boisrigault (dessen Gesandten) an, dass ihm die Königin eine Tochter geboren, wesshalb er die XIII Orte der Eidgenossenschaft sammt ihren Zugewandten,

den III Bünden und den Wallisern, bitte, diese «Königin» und Tochter aus dem Sakrament «des hl. Taufs» zu heben. — Heimzubringen (von den Boten, den Regierungen mitzutheilen), da man hiefür nicht instruirt ist, und Mülhausen, Rotweil und Wallis diesen Tag nicht besucht haben; sie werden nun aber von der Sache benachrichtigt. Dem König wird vorläufig für diese Gnade und Ehre verbindlichst gedankt, mit der Erwartung, dass die Herren und Obern beförderliche und freundliche Antwort geben werden. Inzwischen soll jedes Ort berathen, was für «Pfennige» man der «Gotten» (Pathenkind) einbinden und der Gevatterin, «so die Tochter heben wird», als «Stigpfännig» geben wolle. — Antwort auf den nächsten Tag.

Auf diesem gleichen Tag werden noch folgende Aufträge ertheilt:

«Die von Bern sollen die von Biel über die Gevatterschaft des Königs berichten, um zu erfahren, ob sie mithalten wollen oder nicht.»

Ferner:

«Die von Glarus sollen denen von den III Bünden den wegen der Gevatterchaft angesagten Tag anzeigen, damit sie auf demselben Antwort geben können, ob sie in der Gevatterschaft sein wollen oder nicht.»

Auf dem Tag zu Baden, den 19. Dezember 1547, wird diese Angelegenheit dann weiter behandelt.

«Vogt Wunderlich (Dolmetscher des französischen Gesandten) erscheint im Namen des Herrn von Boisrigault und entschuldigt dessen Ausbleiben mit Krankheit und dringt 1. auf baldigste Abfertigung der Boten zur Gevatterschaft, die auf der Hinreise bei dem Gesandten einkehren und dessen Befehle empfangen sollen; 2. wünscht er förderliche Antwort betreffend die Erneuerung der Vereinung. Die Boten der XIII Orte eröffnen darüber ihre Instructionen; Wallis, Abt und Stadt St. Gallen, Mülhausen, Biel und Rottweil haben geschrieben, sie wollen an der Ehre der Gevatterschaft auch Antheil nehmen und in Allem einbegriffen sein, was wir beschliessen. Daher wird erkannt; Zürich, Schwyz, Unterwalden und Solothurn sollen ihre Rathsbotschaften ernennen, die in Aller Namen die junge Fürstin aus der Taufe heben sollen; Hans Joseph Stampfer, Goldschmied in Zürich, soll einen Pfenning für 300 Kronen machen, auf welchem die Schilde aller Orte zu stechen sind, als Einbund für das Kind; für jede der beiden Pathinnen («Gotten») wird ein «Stigpfenning» von gleicher Gestalt im Werthe von

Lithog. M. Raemy, Fribourg.

50 Kronen bestellt; an die Kosten dieser Geschenke gibt jedes der XIII Orte 25 Kronen; Wallis und die III Bünde (wenn sie auch mithalten wollen) und der Abt von St. Gallen 20 Kronen, die Stadt St. Gallen, Mülhausen, Biel und Rothweil je 15 Kronen. Die Gesandten der vier Orte sollen am Sonntag nach hl. Dreikönigen (8. Januar) zu Solothurn eintreffen und von da gemeinsam abreisen; fernere Kosten der Botschaft sollen hernach bezahlt werden. Uri und Glarus wollen aber nichts davon wissen, indem sie meinen, dass jeder Ort seine Gesandten bezahlen solle. »

Als Ergänzung zu diesem Abschiede sei hier der Wortlaut einer Missive der Rathsboten der III Bünde an Zürich, vom 3. Januar 1548, erwähnt:

« Auf das freundliche Gesuch der Botschaft des Königs von Frankreich habe man eine Botschaft nebst derjenigen der Eidgenossen zur Taufe der neugebornen Königin nach Frankreich abordnen wollen. Nachdem aber der Rathsgesandte der III Bünde, Landrichter von Capol, angezeigt hatte, dass die Eidgenossen einen Boten im Namen der III Bünde verordnet haben und ihren Schild und Wappen in den « Stygpfenning » einverleiben lassen, so bitte man die Verordneten zu beauftragen, die neugeborne Fürstin auch im Namen der III Bünde aus der Taufe zu heben. Dabei übersende man die den III Bunden auferlegten zwanzig Kronen. »

Dieser raschen Erledigung des finanziellen Theiles der Abmachung gegenüber, finden wir, dass auf dem Tag zu Baden, am 7. Mai 1548, die Gesandten von Bern den Auftrag erhalten: « denen im Wallis zu schreiben wegen der zwanzig Kronen, die sie an Zürich schulden wegen der Pfenninge, die man dem König von Frankreich eingebunden hat. »

Trotz der Festsetzung des Werthes der drei Pfennige, mussten sich doch die Gesandten der XIII Orte, auf dem Tag zu Baden, am 23. Januar 1548, nochmals mit dieser Angelegenheit befassen; wir lesen hierüber in dem bezüglichen Abschiede:

« Jakob Stampfer, Goldschmied zu Zürich, schreibt, dass der grössere Pfenning, den er für die Gevatterschaft in Frankreich gemacht, viel über 300 Kronen Werth habe, und dass er von den 3 Pfenningen 48 Kronen als Arbeitslohn und für seine Gesellen ein ehrliches Trinkgeld verlange. — Da die Pfenninge gar schön gearbeitet sind, so hat man beschlossen, es solle jedes der XIII Orte, zu den 25, noch 3 Kronen geben. »

So interessant es wäre, mit unsern Pathenpfenningen, die

Reise nach Paris mitzumachen und, an der Hand der Berichte der Gesandten, zu sehen wie sie « am Hofe, wie in ganz Frankreich, mit solcher Ehr empfangen wurden, dass unmöglich sei, alles zu erzählen, » und wie dann am dritten Tag nach Ankunft der Gesandtschaft « des Königs junggeborne Fürstin und Tochter » mit grossem « Triumpf » und Ehren getauft worden sei, — so würde uns dies doch zu weit führen und gehört auch wohl nicht hieher. Nebstdem dürfen wir nicht vergessen, dass all' die Ehren und Geschenke, welche den eidgenössischen Boten zu Theil wurden, weit mehr auf das zwischen Frankreich und den Eidgenossen zu erneuernde Bündniss, als auf die Pathengeschenke Bezug hatten.

Ob die in grösserer Anzahl vorkommenden Exemplare dieser Medaille in Silber, ebenfalls officielle Geschenke der Eidgenossen waren, oder ob dieselben das Product einer Privatspeculation sind, konnten wir nicht ermitteln und bleibt diese Frage somit zum weitern Studium offen.

G. Bleuler.

Trois Jetons aux Armes d'Affry (de Fribourg) et notice biographique de LOUIS-AUGUSTE, COMTE d'AFFRY, dont ils rappellent le souvenir.

Le hasard me fit faire acquisition au mois d'août dernier d'un jeton de la famille d'*Affry*, de Fribourg, que je décrivis dans le fascicule N° 10 du *Bulletin littéraire et scientifique suisse* (octobre 1881).

Ne connaissant pas alors la destination première de ce genre de jetons, je terminai ma communication par une prière aux lecteurs de ce journal de bien vouloir me renseigner.

Comme je l'avais prévu, cette description ne passa pas inaperçue ; le jeton fut communiqué à plusieurs personnes compétentes qui toutes s'accordèrent, quoique rappelant certains épisodes marquants de la vie du comte *Louis-Auguste d'Affry*, à n'y voir qu'un *jeton de jeu.* Monsieur R. de B..., à Fribourg, me confia deux autres spécimens du même genre, c'est-à-dire de la même famille, mais différant totalement de celui que je possède.

Nos lecteurs ne verront pas sans intérêt la description de ces trois pièces dans notre *Bulletin ;* elles ont une valeur historique

qui n'est pas leur moindre mérite. C'est par ce motif que nous les ferons connaître d'après leur ordre chronologique.

N° 1.

Droit. Ecusson de la famille d'AFFRY (d'*argent* à *trois chevrons de sable*), timbré du casque comtal couronné ; au-dessus de la couronne s'élève une tige de lys terminée par une fleur ; de chaque côté descendent en ondulant des arabesques coupés de feuilles d'acanthe.

Au-dessus du tout flotte une banderole sur laquelle se lit la devise : INVIA VIRTUTI — NULLA EST VIA.

Revers. En huit lignes horizontales : LOUIS-AUG. || COMTE D'AFFRY || AMBASSR DE FRANCE || PRÈS LES ÉTATS || GÉNÉRAUX || DES PROVINCES || UNIES || 1755.

Les deux faces sont entourées d'un léger cordon, suivant le bord du jeton.

Octogone, module 34 mill., argent, poids 15,2 grammes.

N° 2.

Droit. Comme le N° 1.

Revers. En huit lignes horizontales : LOUIS-AUG. || COMTE D'AFFRY || ADMINISTRR DE LA || CHARGE DE COLONL || GÉNÉRL DES SUISSES || ET GRISNS POUR MGR || LE CTE D'ARTOIS || 1772.

Cordon entourant les deux faces comme au N° 1.

Octogone, module 34 millim., argent, poids 14 grammes.

— Il est à remarquer que ces deux jetons ne sont pas de première conservation, et que par conséquent, il est difficile de *préciser* quelle était lors de la frappe la différence de poids entr'eux d'abord, puis avec le suivant qui est à *fleur de coins.*

N° 3.

Comme travail, il ne ressemble en rien aux deux premiers.

Le *droit* montre en demi-cercle la légende : INVIA VIRTUTI NULLA EST VIA. L'écusson de la famille d'Affry, de forme à peu près carrée et se terminant en pointe dans le bas (écusson français), comme au droit des deux autres, est remplacé sur celui-ci par l'écu ovale ou *italien,* reposant en entier sur un support orné des cordons des *Ordres du St-Esprit* et de *St-Michel.*

Il est timbré de la couronne comtale seulement ; vers le bas, deux branches d'olivier se détachent du support et ornent le champ de chaque côté.

Revers. En sept lignes horizontales : LOUIS-AUG. || COMTE D'AFFRY || COLONEL || DES GARDES SUISSES || CHEVR DES ORDRES || DU ROY || 1784.

Cordon encadrant les deux faces comme au N° 1.
Octogone, module 35 mill., argent, poids 20 grammes.

La famille d'*Affry,* l'une des plus anciennes de Fribourg, tenait déjà dès le XIIme siècle un rang distingué parmi la noblesse du pays, mais son illustration remonte surtout aux guerres de Bourgogne.

Dès le XVme siècle, plusieurs d'Affry ont illustré à la fois leur patrie et les armes françaises ; de ce nombre est celui auquel se rattachent les trois jetons précités.

Quelques mots sur sa belle existence ne nous paraissent point superflus à la suite de leur description.

Louis-Auguste-Augustin d'Affry naquit à Versailles, en 1713.

Il était fils de *François d'Affry,* lieutenant général au service de France, et revêtait déjà le grade de capitaine, lorsque son père tomba sur le champ de bataille de Guastalla (1734) où il s'était vaillamment défendu à ses côtés.

Maréchal-de-camp après Fontenoy (11 mai 1745), où il servait sous le maréchal de Saxe, il fit avec bravoure les campagnes de 1746, 1747 et 1750.

En 1755, Louis XV lui donna le titre de *Comte* et l'accrédita auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies, d'abord comme *Envoyé extraordinaire du Roi de France,* puis, lorsqu'il eut réussi à conjurer l'alliance des Provinces-Unies avec le Roi de Prusse, il devint *Ambassadeur.*

— Ce sont ces différents faits que rappelle notre jeton N° 1.

Peu après son retour à Paris, il obtint la charge de Colonel des Gardes suisses, avec les fonctions de Colonel-général des Suisses et Grisons.

— Le jeton N° 2 rappelle cette distinction.

Sous Louis XVI, le crédit de Louis-Auguste d'Affry grandit encore ; le Cordon bleu (*Ordre du St-Esprit*) lui fut conféré en 1784.

De là les nouveaux ornements du jeton N° 3.

Ce fut comme Colonel des Gardes suisses que d'Affry commanda, en 1789, les régiments destinés à la garde personnelle de Louis XVI. Il le défendit vaillamment aux jours périlleux dès 5 et 6 octobre ; mais lorsque, par la retraite de ce souverain, il se crut délié de ses serments, il offrit ses services à l'Assemblée nationale, en protestant de son dévoûment à la nation.

Quoique parfaitement étranger aux événements politiques depuis 1792, ce vieillard fut cependant enveloppé dans les ar-

restations du mois d'août et traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Il échappa toutefois aux massacres de septembre, et se retira dans son château de St-Barthélemy, près de Lausanne, où il mourut le 10 juin 1793.

ANT. HENSELER.

Chronique

Il serait impossible, vu le peu de place dont nous disposons dans chaque numéro de notre bulletin, de rappeler à nos lecteurs toutes les médailles frappées en Suisse ces dernières années.

Nous nous contenterons donc de mentionner ici celles frappées en 1881, nous réservant d'avance de tenir nos lecteurs au courant de celles que nous pourrions oublier dans ce premier travail ou qui nous sont inconnues jusqu'à ce jour.

Par la même occasion nous recommandons à Messieurs les graveurs de médailles de nous communiquer des *détails exacts* sur toutes leurs nouvelles productions, tant par rapport au *nombre* d'exemplaires frappés qu'au *poids* de chacune des médailles (*or* ou *argent* seulement).

Les grands évènements de l'année 1881, pour lesquels une série de *dix-huit médailles* a vu le jour, ont été le 29me *Tir fédéral* qui a eu lieu à *Fribourg* du 31 Juillet au 10 Août, puis le *400me anniversaire de l'entrée des Cantons de Fribourg et de Soleure dans la Confédération suisse.*

Toutes ces médailles, ainsi que celles de la fête cantonale *de chant* à *Fribourg,* de la fête cantonale de *gymnastique à Bulle,* ont été décrites en détails dans le fascicule de Septembre 1881, du *Bulletin littéraire et scientifique suisse.*

Depuis lors quelques médailles nouvelles nous ont été communiquées. La première dûe à M. ED. DURUSSEL, graveur, à Berne, a été frappée pour la fête célébrée à Stanz en l'honneur du 400me anniversaire de la Diète de 1481.

Elle ne diffère que très peu de la médaille *officielle* frappée pour la fête de l'entrée de Fribourg et Soleure dans la Confédération, célébrée à Fribourg pendant le Tir fédéral (ex. allemand), c'est-à-dire par la légende seule *du droit,* qui, au lieu de porter en cercle: BR. NIKLAUS VON DER FLUE GEB. 1417 GEST. 1488, est conçue: NIC. V. D. FLUE GEB. 1417 † 1487 VERMITTLER D. EID. I. STANS 1481. Frappée en *étain.*

— Une autre petite médaille, de M. Durussel aussi, est celle frappée pour l'anniversaire du *14 Juillet,* à Berne, célébré par la Société *française* de cette ville.

Droit. En cercle SOCIÉTÉ FRANÇAISE PHILANTROPIQUE ET MUTUELLE * Tête de la République regardant à droite ; sa tête est couronnée de fleurs et ses cheveux retenus par un ruban sur lequel le mot : FRANCE.

Revers. En cercle : SOUVENIR DU 14 JUILLET puis en sens opposé * 1881 * Dans le champ et horizontalement le mot : BERNE.

Etain, module 30 mill.

— L'*Exposition agricole* de Lucerne (2 au 11 Octobre) et le *Tir cantonal* qui fut célébré dans cette ville (au mois de Juillet) sont rappelés tous deux par de petites médailles commémoratives en étain.

— Une fort jolie médaille de *bronze* (qu'il conviendrait plutôt, vu son diamètre de 28 mill. seulement, d'appeler *jeton),* a été gravée par Mr Ed. Durussel pour nos compatriotes habitant *Buenos-Ayres,* qui ont eu l'heureuse idée de cultiver sur le sol étranger, le bel exercice du tir et d'y fonder à cet effet une *Société suisse.*

Cette médaille est d'un travail délicat et soigné et mérite à tous égards d'être mentionnée. En voici la description :

Droit. En demi-cercle : SOCIÉTÉ DE TIR SUISSE. Vue du Stand de la Société ; au dessus flotte le drapeau fédéral sur lequel se lit facilement (avec une bonne loupe) les deux lignes suivantes : SOCIÉTÉ DE TIR SUISSE | BUENOS-AYRES, séparées par la croix. Au dessus de la porte se voit aussi l'écusson fédéral brochant sur six drapeaux.

A l'*exergue,* en demi-cercle : BUENOS-AYRES.

A gauche et, suivant un cerle de grénetis qui entoure le tout : E. DURUSSEL.

Le *revers* nous laisse voir deux branches (l'une de chêne à gauche et l'autre de laurier à droite), formant couronne ; leur point de jonction est caché par l'écusson fédéral brochant sur deux drapeaux et deux carabines croisés. Le champ est resté uni pour y graver, nous le supposons, le nom du sociétaire.

— Le 25me anniversaire de la fusion des sociétés genevoises de l'*Arquebuse* et de la *Navigation* est rappelé par une magnifique médaille d'argent dont le droit a servi en 1875 pour la médaille commémorative du 400me anniversaire de la fondation de ces deux sociétés.

Nous ne donnerons donc que la description du *Revers,* dû à M. C. Richard, graveur à Genève.

Revers. — En demi-cercle : 25me ANNIVERSAIRE DE LA FUSION. Vue du Stand et des cibles, Au premier plan deux drapeaux *(Genève* et *Navigation)* posés en sautoir et passés dans une couronne de laurier. A droite: 1856 ; à gauche : 1881 puis: C. RICHARD F.

Modèle 43 mill., argent, 37 grammes.

— Notre collègue M. Roumieux, dans sa 3me description de 100 médailles genevoises (voir Bibliographie) commet *une erreur* en désignant dans cette médaille la vue du Stand comme *le droit*; nous consacrerons dans un prochain numéro un article spécial *sur la manière de distinguer le droit du revers* d'une médaille.

Il nous reste encore quelques œuvres numismatiques de 1881 à faire connaître, ce sera pour notre second fascicule.

H.

Bibliographie

Plusieurs ouvrages de numismatique, s'occupant exclusivement ou en partie seulement de la Suisse, ont paru ces dernières années.

1° DIE MÜNZEN DER SCHWEIZ, par *Ed. de Jenner.* Berne, imprimerie Haller-Goldschach, 1879.

Personne n'était mieux qualifié que M. Ed. de Jenner pour offrir aux amateurs et collectionneurs une nomenclature *exacte* de nos *monnaies suisses.* M. de Jenner avait classé, il y a quelques années, les monnaies du *Musée de Berne ;* les ouvrages qu'il utilisa ne lui parurent ni assez complets ni assez faciles à consulter. Dès lors il conçut l'idée de publier par *ordre chronologique* une collection de tableaux de notre numismatique suisse, tableaux par lesquels les amateurs peuvent en un instant se rendre compte ce qui concerne tel ou tel canton, telle ou telle autorité ecclésiastique ou civile, etc.

Il est évident qu'un travail aussi colossal ne pouvait pas être irréprochable dès le début, mais nous devons néanmoins avouer que, depuis que ce manuel est sorti de presse, *aucun collectionneur sérieux n'a su parvenir à s'en passer,* c'est la meilleure critique que nous pouvons en faire. (R. S.)

2° M. le Dr *Trachsel,* à *Lausanne,* a publié plusieurs travaux de numismatique très intéressants. Les suivants ont paru dans la *Revue scientifique suisse* de 1879 :

1) *Monnaies suisses de la République helvétique,* avec planche.
2) *Monnaies de l'abbaye de Dissentis* (*Grisons*), avec figures.
3) *Numismatique lausannoise.*
4) *Notice sur les médailles frappées en l'honneur de Frédéric-Henri-Alexandre, baron de Humboldt.*

Même journal, année 1880 :

5) *Liste des saints, patrons des évêchés, etc., représentés ou nommés sur les médailles et les monnaies.*
6) *Observations sur quelques monogrammes.*

Bulletin litt. et scient. suisse, année 1881 :

7) *Numismatique épiscopale lausannoise.*
8) *Les florins d'or au type de Florence.*

Outre ces nombreux travaux, rédigés avec tout le talent que l'on connaît à M. Trachsel, ce qui nous dispense de tout commentaire, nous devons signaler encore sa *Monographie des Monuments numismatiques des Comtes de Linange* (Extrait de la Revue belge de Numismatique, tome XXXVI).

Ce travail, publié après dix ans de recherches les plus assidues, est suivi d'une planche dessinée par l'auteur ; il peut à juste titre être considéré comme l'œuvre de la plus scrupuleuse exactitude et du plus vif intérêt. (S.)

3° M. *C. Roumieux,* numismatiste à Genève, avait publié en 1876 une première description de cent médailles genevoises inédites.

Deux années plus tard (1878), l'auteur publiait une seconde série, non moins intéressante, de cent autres médailles.

Plusieurs journaux ont parlé très avantageusement de ce travail ; nous ne mentionnerons donc que la *troisième série* qui vient de paraître.

Nous ne pouvons que remercier M. Roumieux de la persévérance avec laquelle il s'efforce à tenir les amateurs au courant de toutes les médailles qui ont rapport à Genève. Qu'il nous soit permis toutefois, malgré tout l'intérêt avec lequel on parcourt ce nouveau travail, de faire une simple remarque à l'auteur. Parmi les *médailles genevoises* nous trouvons, dans sa 3me description, des médailles du tir fédéral de Bâle 1879, parce que le *revers* porte, parmi les écussons des 22 cantons, *celui de Genève.*

Plus loin, d'autres médailles de concours de musique de France sont considérées comme *genevoises* parce qu'elles ont été gagnées par un *habitant* ou une *Société de ce canton.*

Ceci nous paraît un léger élargissement des frontières genevoises *en numismatique,* mais sauf cette petite remarque, nous ne pouvons que recommander ce travail qui est suivi de 4 planches fort réussies.

Se vend à *Genève* chez l'auteur, *1, rue des Pâquis.* 3 fr.

4° M. *Hermann Dreyfuss,* de *Zurich,* publie en livraisons, suivies de planches, une nouvelle édition, complétée, du célèbre ouvrage de G.-E de Haller (*Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet*) qui a presque disparu du marché.

M. Dreyfuss s'est imposé une lourde tâche et nous faisons tous les vœux pour le voir couronné de succès.

7 livraisons ont déjà paru, mais l'Editeur ne nous paraît pas à la hauteur de son entreprise.

Il est à regretter de trouver des *coquilles d'imprimerie* dans presque chaque page, ce qui déprécie énormément le laborieux travail de l'auteur ; nous espérons pouvoir dire le contraire des prochaines livraisons, car tout en comprenant les difficultés d'un travail de cette importance, nous rendons l'auteur attentif sur des faits qui ne sont que le fruit de la négligence du correcteur d'imprimerie.

Zürich, Verlag von Cæsar Schmidt, 1880-81. *Die Münzen und Medaillen der Schweiz.* (H.) La livraison 2 fr.

5° Antoine Bovy, *sa vie et ses œuvres,* par Ant. Henseler, Fribourg 1881 chez l'auteur. In 8°, 107 pages, suivis de 6 planches phototypie 10 fr.

Depuis longtemps la réputation de Bovy était faite et ses médailles étaient recherchées. Ce qui manquait, c'était un travail d'ensemble réunissant toutes les productions dues à ce burin délicat. M. Henseler a entrepris cette tâche et il a, croyons-nous, pleinement réussi. Son travail contient la description détaillée de toutes les monnaies et médailles gravées par A. Bovy, avec des notes nombreuses et intéressantes. L'ouvrage est accompagné de 6 planches en phototypie par J. Brunner, à Winterthour ; elles reproduisent dix-huit médailles avec autant d'exactidude que de goût. L'ouvrage sort des presses de M. Henseler lui-même : il forme un beau volume in-8, d'une impression pure et élégante, qui peut rivaliser avec celle des meilleurs ateliers typographiques. M. Henseler a, ainsi élevé à la mémoire de Bovy un monument digne de cet artiste distingué et nous espérons que le succès qui a couronné son œuvre, l'encouragera à persévérer dans la voie qu'il a choisie. N. D.

Le même auteur a publié en 1879 un *catalogue descriptif* des monnaies et *médailles suisses* de sa collection, catalogue immédiatement suivi d'un supplément avec lequel il ne forme qu'un seul volume. En 1880, un deuxième supplément venait s'ajouter à ce premier volume et nous espérons que pour les collectionneurs de langue française, cet ouvrage verra sous peu naître son troisième volume.

Les descriptions y sont très détaillées et, à part quelques légères irrégularités, de la plus grande exactitude. (S.)

Les deux volumes brochés 5 fr. (chez l'auteur.)

Nous devons mentionner encore quelques travaux intéressants publiés par M. Henseler dans la *Revue scientifique suisse* 1878 à 1881 :

a) *Le droit de monnayage des Comtes de Gruyères* (trad. de M. Alb. Escher).
b) *La pièce de 42 cr. à la légende :* Sarine et Broye.
c) *Médailles et écus des tirs fédéraux* 1827 à 1879.
d) *Six essais de monnaies de la Confédération suisse.*
e) *Un écu à vis.*
f) *Observations sur le dit.*
g) *Quelques monnaies remarquables frappées par Uri, Schwytz et Unterwalden, à Bellinzona.*
h) *Les projets de l'écu du Tir fédéral de Fribourg en 1881.*
i) *Les médailles frappées pour le tir fédéral de Fribourg en 1881 et le 400me anniversaire de l'entrée de Fribourg et Soleure dans la Confédération, etc.*
j) *Un jeton d'argent de Louis-Aug. Comte d'Affry de Fribourg.*

Offre

Collections **complètes** des écus et médailles des tirs fédéraux suisses, comme aussi chacune de ces pièces séparément.

S'adresser au Bureau du Journal.

Demande

Confédération suisse, pièces de 1 et 2 fr. 1857, et **Berne** 1 batz. 1825.

Adresser les offres au Président de la Société suisse de Numismatique.

Imp. PH. HÆSLER, Fribourg (Suisse).

Ire année. 1882. Nos 2 et 3.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société l'abonnement annuel est fixé à 6 francs, étranger port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 0|0 sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au **Secrétaire de la Société, M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Ehr- und Nichtmitglieder ist das Abonnement auf 6 Franken jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühr für Anfragen, Offerten oder Anzeigen werden mit 20 Cts. pro Zeile bezahlt. Die Mitglieder erhalten 10 0|0 Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen und Reclamationen sind an den Sekretär der schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Les monnaies et médailles du Canton de Thurgovie.

Ire Partie

Les graveurs en médailles originaires de Thurgovie.

Boltschauser (Jean-Henri), fils d'un paysan d'Altenklingen dans le Canton de Thurgovie, naquit le 11 Avril 1754. Il apprit par lui-même à se servir du burin et fut pendant 2 1/2 ans élève de Jean-Christophe Aefli de Diessenhofen. Il se perfectionna dans le dessin et apprit à graver des poinçons à Zurich. On lui doit les belles médailles de *Sal. Gessner, Lavater, Bodmer, Breitinger, Gœthe* et bien d'autres. Plus tard il se rendit encore à Augsbourg pour se perfectionner dans son art. Il a également eu pour maître Jean-Martin Bürkli et fonctionnait encore en 1806 à Mannheim comme graveur en médailles.

(Voir Haller T. I. P. 487).

Mörikofer (Jean-Melchior), naquit à Frauenfeld le 17 novembre 1706; son père était médecin. Il apprit par lui-même la gravure sur acier, en prenant pour exemples les œuvres de ses prédécesseurs, principalement les médailles du chevalier Hedlinger. Il grava les coins des monnaies de la République de Berne pendant les années 1755 à 1791. Il exécuta encore de nombreuses médailles, dont plusieurs sont fort estimées et passent pour des chefs-d'œuvre de gravure. Il mourut en 1761. Ses œuvres portent le monogramme I. M. MK.

(Voir Haller T. I. P. 495.)

Mörikofer (Jean-Gaspard), neveu du précédent, né à Frauenfeld en 1733, apprit à graver sur pierres fines et sur acier à Berne et à Paris; après la mort de son oncle il grava les coins des monnaies de la République de Berne, ainsi que de nombreuses médailles de Zurich, Berne, Soleure, etc. A Paris, il exécuta diverses médailles d'hommes illustres. Les collectionneurs connaissent la jolie médaille qu'il grava en l'honneur de son oncle, son premier maître. Ses œuvres portent le monogramme M. K.
(Voir Haller T. I. P. 496.)

Voster (A.), excellent graveur de Diessenhofen, a travaillé longtemps pour les ateliers de Zurich et de l'abbaye de St-Gall, vers la fin du XVIIIme siècle. Ses œuvres portent la lettre V.
(Voir Haller T. I. P. 502.)

IIme Partie

La Ville de Diessenhofen.

Diessenhofen, une des principales villes du Canton de Thurgovie, fut fondée au XIIIme siècle, par Hartmann, Comte de Kybourg et reçut plus tard, en 1264, de Rodolphe de Habsbourg, le droit de battre monnaie. (Voir E. Lehr, *Essai sur la numismatique suisse.* Lausanne 1875, article *Diessenhofen,* pag. 27.) Jusqu'à présent on ne connaît que des Bractéates de cette ville qui furent frappées au XIVme siècle.

Voici ce que dit Haller (dans son *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Kabinet*, Berne 1780 T. II. p. 454), au sujet des *monnaies de cette ville.*

« La ville de Diessenhofen devait avoir le droit de battre des monnaies d'or et d'argent — et il ajoute même qu'on lui avait assuré l'existence de thalers de cette ville, mais que jamais il n'avait lu ni une mention, ni une description de ces pièces. — Donc, comme je l'ai dit plus haut, l'on ne connaît que des Bractéates portant la légende: DIONYSIUS en l'honneur de l'église dédiée à St-Denis, qui existait bien longtemps avant la fondation de Diessenhofen.

N° 1.

Bractéate argent — Forme carrée. Au centre, la tête de saint Denis de face, ornée d'un diadème. Autour S DIONYSIUS

Au dessus de la tête, la lettre S et au dessous une étoile entourée d'un petit ornement.

Cette pièce est décrite dans l'ouvrage de Dr H. Meyer « *Die Bracteaten der Schweiz* », Zurich 1845, Pl. III, N° 192.

N° 2.

Bractéate 2me variante argent — Différence: Une croix au lieu d'un S au haut de la tête (collection du Dr Trachsel à Lausanne).

Jos. Appel, dans son *Repertorium zur Münz-Kunde des Mittelalters und der neueren Zeit.* Vienne et Pesth 1820—1829. T. IV, P. 902, N° 3327, cite une de ces pièces comme devant appartenir à Zoug. Ainsi que Wellenheim dans son *Verzeichniss der Münz- und Médaillen-Sammlung,* Vienne 1844, T. II, P. 311, N° 6004, Leitzmann dans le *numismatischen Zeitschrift,* année 1843, P. 46, les attribue aussi, par erreur, à Lausanne.

L'Abbaye de Fischingen.

Haller, au T. II, P. 377, N° 2257, cite une pièce en or du poids d'un ducat, frappée sous François d'Uri, lequel avait été nommé abbé de Fischingen en 1688. Cette pièce a été exécutée par le graveur Gessner. Le catalogue Harscher, *Verzeichniss einer Sammlung von Gold- und Silbermünzen und Medaillen.* Bâle 1803, P. 372, N° 1500, cite cette même pièce sous le nom de Double Ducat, 1726.

N° 3.

Ducat 1726 or — *Droit.* FRANCISCUS ABBAS FISCH. IUBILÆUS. Sur un support, un écusson écartelé, portant une autre écusson sur le tout. Au dessous le millésime 1726.

Revers. S. IDDA COMIT. TOGG. Buste de la Comtesse Ida, ornée d'un voile; à droite une tête de cerf, ramée de cinq cors.*

Wellenheim, T. II, P. 304, N° 5810, cite cette pièce à l'article *Fischingen.* — Haller, T. II, P. 377, N° 2258, cite encore une pièce en étain frappée d'un côté seulement.

N° 4.

Médaille sans millésime, étain — S. IDDA COMIT TOGG. Dans le champ, la Comtesse Ida de Toggenbourg, fondatrice du couvent; à droite un cerf.

N° 5.

Médaille sans millésime étain — *Droit.* S. IDDA. OR. PR. N. La patronne du couvent, nimbée, en buste et de trois quarts; à droite un cerf. Les bois du cerf sont sommés d'un soleil rayonnant.

Revers. CRUX. S. BENEDICTI. St-Benoît tenant de la main gauche un vase sacré, d'où s'échappe un petit

* Il existe deux variétés de ducats, frappés en argent.
— La pièce que je viéns de décrire faisait partie de la collection Haller.

serpent, de la droite une crosse d'abbé; à ses pieds, à droite, un écusson écartelé, du reste illisible. (*Collection de l'auteur*).

Ces deux pièces N°s 4 et 5 sont des médailles de dévotion et se rapportent aux légendes de St-Benoît et de Ste-Ida.

En parlant de la Comtesse Ida comme patronne du couvent de Fischingen, je ne puis omettre une pièce de Constance, décrite dans Haller T. II, P. 344, N° 2203, portant au revers, la figure de Ste-Ida.

N° 6.

Médaille 1726 argent

Droit. IOH. FRANCISC. EPS. CONST. COADI. AUGUST. S. R. I. PR. Buste de l'évêque regardant à droite; sous l'épaule droite les lettres H. I. G. (Gessner).

Revers. En cercle: GLORIFICAVIT ME (ISTE) GLORIA MAGNA I. MACHAB. 39. Sainte Ida, Comtesse de Toggenbourg, en costume de nonne, nimbée, tenant une fleur de la main gauche. A droite, une tête de cerf, ramée de cinq cors. A l'arrière-plan, une église; à l'exergue en quatre lignes: S. IDDA. COMITISSA TOG || GENBURGI TUTELARIS || IN FISCHINGEN || 1726 *.

Diamètre 63 millim.

L'Abbaye de Stein.

Plusieurs ouvrages traitant de numismatique ont consacré quelques lignes à cette localité qui est enclavée dans le canton de Thurgovie, mais qui appartient au Canton de Schaffhouse. L'abbaye de Stein avait reçu le droit de monnayage de Henri II, en l'an 1005; mais l'on ne connaît jusqu'à ce jour aucune monnaie pouvant être attribuée à cette localité.

Voir H. Meyer: Die Denare und Bracteaten der Schweiz. Zurich 1858, P. 82, et E. Lehr: Essai sur la numismatique suisse. Lausanne 1875, P. 81.

Avant de passer à la troisième partie de ma petite monographie, je citerai encore une médaille satirique gravée par le célèbre Jonas Thiébault de Neuchâtel, élève de Dassier qui était graveur de la monnaie de St-Gall de 1737 à 1738.

---

* Leitzmann dans la numismatischen Zeitschrift, année 43 P. 46, cite une pièce qu'il attribue à Fischingen, la description de cette pièce étant fort incomplète, il me serait impossible d'émettre sur elle une opinion.

On prétend qu'elle était dirigée contre Jean Joachim d'Epp, d'Uri, Landvogt (bailli) en Thurgovie.

N° 7.

Médaille satirique sans millésime argent

Droit. DU SOLLST NICHT GESCHENCK NEHMEN + IM - 2 - B - MOS - 23 - 8 - Dans le champ une main tenant une pièce de monnaie montre une tête à perruque ressemblant probablement à celle du baillif d'Epp.

Sur un listel *(banderole)* posé horizontalement: KOMS TU MIR ALSO.

Revers. * DENN GESCHENKE MACHEN DIE SEHENDEN BLIND. — Dans le champ, buste de face et une main couvrant le visage, de manière à voir entre les doigts, puis un listel sur lequel:

SO KOM IC-CH DIR SO

Sur la manche du personnage le monogramme T. (THIÉBAULT.)

IIIme Partie

Canton de Thurgovie.

La Thurgovie, en allemand Thurgau, mot composé de Thur et de Gau, est le pays, la contrée arrosée par la rivière de la Thour. Cette rivière prend sa source près de Wildhaus, le berceau de Zwingli, traverse le Toggenburg, entre dans la Thurgovie près de Bischofszell, arrose tout le canton et ne le quitte que près de son confluent avec le Rhin.

La Thurgovie conquise en 1460 par les sept cantons primitifs fut administrée en bailliage commun et ne devint canton souverain qu'après la dissolution de la République helvétique. Ce n'est donc qu'à partir de 1803, que ce canton put avoir des monnaies autonomes. De tous les nouveaux cantons c'est celui qui fit le plus modestement usage de sa souveraineté, car il ne dépassa pas la pièce de 5 batzen et ne frappa monnaie que durant les années 1808 et 1809.

Soit: 100,320	Pièces de	1/2	Kreuzer	en billon.
99,000	«	1	«	«
148,802	«	1/2	batz	«
232,100	«	1	«	«
2,580	«	5	batzen	en argent.

Voir Xavier Frey, article *Thurgovie,* P. 507. Les catalogues Wellenheim et de Stuart Poole, *catalogue of the Swiss Coins in*

the south Kensington Museum. Londres 1878, ne citent pas d'autres pièces de ce Canton.

N° 8.

1|2 Kreuzer 1808 billon

Droit. CANTON ✠ THURGAU. Dans le champ, l'écusson de Thurgovie (*tranché d'argent et de sinople, à deux lions léopardés d'or, lampassés de gueules, posés en bandes l'un sur l'argent, l'autre sur le sinople*). Au dessous s'entrecroisent deux branches de chêne.

Revers. En quatre lignes horizontales: 1/2 || KREUZER || — || 1808; le tout entouré d'une couronne de chêne.

Ed. de Jenner en cite une 2me variété dans son ouvrage: *Die Münzen der Schweiz.*

Module 14 millim., poids 0,6 gramme.

N° 9.

1 Kreuzer 1808 billon

Droit. Le même que le N° 8.

Revers. En trois lignes horizontales: 1 || KREUZER || 1808: le tout entouré d'une couronne de chêne.

Module 18 millim.; poids 1,2 gramme.

N° 10.

1 Kreuzer 1808 2me variante billon

Droit. Diffère du N° 9 par les deux branches de chêne qui se trouvent autour de l'écusson, lesquelles sont plus longues que dans la pièce précédente.

Revers. Le même que le N° 9.

N° 11.

1|2 Batz 1808 billon

Droit. Diffère du N° 8 par une étoile qui précède et suit la légende; le fleuron du centre est légèrement varié.

Revers. En cinq lignes horizontales: 1/2 || SCHWEIZ || BATZEN || — || 1808; le tout entouré d'une couronne de laurier.

Module 20 millim.; poids 1,7 gramme.

N° 12.

1|2 Batz 1808 2me variante billon

Droit. Diffère du N° 11 par les fleurons qui précèdent et suivent la légende au lieu d'étoiles.

Revers. Le même que le N° 11.

N° 13.

1 Batz 1808 billon

Droit. Diffère du N° 12 par le fleuron qui se trouve au centre de la légende.

Revers. En cinq lignes horizontales: 1 ‖ SCHWEIZ ‖ BATZEN ‖ — ‖ 1808; le tout entouré d'une couronne de laurier.

Module 24 millim.; poids 3,2 gram. (Varie passablement.

N° 14.

5 Batzen 1808 argent

Droit. Le même que le N° 12 plus une guirlande de laurier retombant depuis le sommet des deux côtés de l'écusson.

Revers. En cinq lignes horizontales: 5 ‖ SCHWEIZ ‖ BATZEN ‖ — ‖ 1808. Le tout est entouré d'une couronne de feuilles de vigne, au sommet de laquelle se trouve une grappe de raisin.

Module 25 millim. Titre 672 millim.; poids 4,5 gram.

N° 15.

5 Batzen 1808 2me variante argent

Droit. Diffère du N° 14 par les deux mots de la légende qui sont plus espacés du fleuron du centre que dans la pièce précédente et les caractères sont plus grands.

Revers. Le même que le N° 14.

N° 16.

1 Batz 1809 billon

Droit. Diffère du N° 13 par les fleurons qui précèdent et suivent la légende, ainsi que celui qui se trouve au-dessus de l'écusson.

Revers. Diffère du N° 13 par le millésime 1809 au lieu de 1808.

N° 17.

1 Batz 1809 2me variante billon

Droit. Diffère de N° 16 par les deux branches de chêne qui se trouvent autour de l'écusson, lesquelles sont plus rapprochées de celui-ci et plus longues que dans la pièce précédente.

Revers. Le même que le N° 16.

N° 18.

1 Batz 1808 3me variante billon

Droit. Diffère des N°s 16 et 17 par les deux mots de légende qui se trouvent plus rapprochés du fleuron du centre.

Revers. La date 1809 se trouve plus rapprochée de la couronne de laurier qu'aux N°s 16 et 17.

Telles sont à ma connaissance les seules pièces frappées en Thurgovie*. Mais comme la Numismatique progresse chaque jour et que des trouvailles nombreuses augmentent à chaque instant nos collections, espérons trouver encore quelques pièces inédites que l'on pourra reconnaître comme appartenant *à l'une ou à l'autre* partie de ce canton.

MAURICE DE PALÉZIEUX.

Zur Geschichte der Reichsmünzstätte zu Basel.

Ueber die Reichsmünzstätte zu Basel besitzen wir bis jetzt sehr unvollständige, in verschiedenen Werken zerstreute Nachrichten, welche theilweise sogar unrichtig sind. Diese oft widersprechenden Berichte zu sichten und zu vereinigen, um ein möglichst abgeschlossenes Bild der Thätigkeit dieser Münzstätte zu geben, ist der Zweck nachstehender Zeilen, welche, obschon in anderer Form** schon veröffentlicht, dennoch manchem Numismatiker willkommen sein werden.

Die ersten Nachrichten einer in Basel zu errichtenden Reichsmünzstätte erhalten wir durch ein Schreiben des Reichserbkämmerers *Conrad von Weinsberg* an den Rath zu Basel vom Jahr 1425, worin er demselben eröffnet, dass der königl. Münzmeister *Peter Gatz* und sein Geselle *Fritz Rinmann* im Auftrage des Königs zu Basel Goldgulden schlagen sollen. Dem Rath wird die Beaufsichtigung der Münze, die Bestellung des Wardeins, sowie den Bezug des Schlagplatzes im Namen des Königs und des Reichserbkämmerers übertragen.***

Aus unbekannten Gründen verzögerte sich aber die Ausführung des obigen Projektes um einige Jahre, und erst im Jahr 1429 ernennt Kaiser *Sigismund,* durch einen zu Pressburg ausgefertigten Bestallungsbrief Peter Gatzen auf 5 Jahre zum königl. Münzmeister zu Basel. Es werden ihm in Bezug auf Gehalt, Ge-

---

* Ludwig Fort dans son ouvrage „*Die neueste Münzkunde, Abbildung und Beschreibung der jetzt coursirenden Gold- und Silbermünzen,* Leipzig 1851—1852, cite un ducat de Thurgovie de 1775. J'y ai reconnu un ducat de Zurich. L'auteur avait traduit MONETA NOVA TUGIENSIS, par monnaie nounelle de *Thurgovie.*

** Basler Jahrbuch 1878.

*** J. Albrecht, Mittheilungen zur Geschichte der Reichsmünzstätte zu Frankfurt, Nördlingen und Basel.

präge und Schlagschatz Vorschriften ertheilt und dem Rathe zu Basel die Beaufsichtigung der Münze, sowie des Wardeins übertragen.* Diese Goldgulden sollen gemünzt werden auf 17 Karat oder wie die von Frankfurt münzen lassen. Auf der einen Seite soll ein Scepter mit dem Reichsapfel und Kreuz zu sehen sein mit der Umschrift: SIGISMUND 9 ROMANOR 9 REX, auf der andern Seite unser lieben Frauen Bild mit dem Jesus-Kindlein und der Umschrift: MONETA BASILIEN.

Es soll der Münzmeister von jeder Mark Goldes, die er vermünzt, einen halben Gulden zu Schlagschatz in die königliche Kammer geben, ferner soll derselbe vor Niemand zu Rechte stehn, als vor dem Könige, er soll auch über seine Familie und Gesinde allein richten, mit Ausnahme von Mord oder Diebstahl, in welchem Falle der Rath zu Basel richten soll. Er wird laut königlichem Schreiben vom Donnerstag nach St. Mathäustag 1429 ermächtigt, für sich, den Wardein und alle «die man billichen von der Münze kleydn soll», jährlich 80 Gulden aus dem Schlagschatz zu erheben.

Nun begann die Münze unter der Leitung des Peter Gatz ihre Thätigkeit, und scheinen sehr bedeutende Ausmünzungen vorgenommen worden zu sein.

Schon nach Verlauf von 2 Jahren verpfändete Sigismund diese Münzstätte nebst denjenigen von Frankfurt und Nördlingen für ein nach und nach erhaltenes Darlehen von 5,450 Gulden an Conrad von Weinsberg **, welchem sie, da die kaiserl. Pfandbriefe niemals eingelöst wurden, auch verblieben.

In oben erwähntem Pfandbrief wurde an Weinsberg nicht nur die Gold-, sondern auch Silbermünze verschrieben, der Rath zu Basel bestritt aber, sich auf ältere Privilegien stützend, das letztere. Durch seinen vertrauten Kaplan, *Johannes Gerber,* liess von Weinsberg die Sache vermitteln und beschränkte sich in der Folge nur auf die Ausmünzung von Gold. ***

Die rheinischen Churfürsten, auf diese neue Münzstätte neidisch, verboten in ihren Ländern die weinsbergischen «Appel

---

* Albrecht, Beilage 2.

** Conrad von Weinsberg wurde bald nach der Wahl des Kaisers Sigismund zu dessen Reichserbkämmerers ernannt, womit die Aufsicht über die Reichsmünzen verbunden war. Anno 1421 wurde er mit den Herrschaften Falkenstein, Königstein und Münzenberg belohnt.

*** Das Münzrecht für Silber, welches bekanntlich die Bischöfe von Basel seit frühester Zeit besassen, wurde von Bischof Joh. von Vienne im Jahr 1373 der Stadt verkauft.

oder Clotzchinsgulden » als zu geringhaltig, der Kaiser hingegen liess sie im Jahr 1433 bei seiner Anwesenheit in Basel in Gegenwart verschiedener Väter des h. Conciliums, seiner Räthe und einiger Abgeordneten des Stadtrathes prüfen, und beurkundete, dass es sie recht befunden habe.

Aus verschiedenen Abrechnungen geht hervor, dass inzwischen lebhaft fortgemünzt wurde.

Im Jahr 1435 machte Conrad von Weinsberg dem Kaiser ein weiteres Darlehen von 1500 Gulden, welche ebenfalls auf die 3 erwähnten Münzstätten versichert wurden. Anno 1436 sah sich hingegen v. Weinsberg selbst in finanzielle Verlegenheiten versetzt und machte bei verschiedenen Bürgern Basels ein Anleihen von 4000 Gulden, wogegen er den Schlagschatz seiner 3 Münzstätten, sowie seine auf 2000 Gulden geschätzten Kleinodien, Gold- und Silbergeschirr versetzte. Sowohl die kaiserl. Pfandverschreibungen über die 3 Münzstätten, als die Kleinodien u. s. w. wurden dem Rathe zu Basel als Faustpfänder hinterlegt.

Nach und nach wurden 2400 Gulden dieser Schuld zurückbezahlt, so dass im Jahr 1443 nur noch 1600 Gulden restirten. Das Silbergeschirr wurde dem Schuldner wieder ausgeliefert, hingegen wurden für den Rest der Schuld die hinterlegten Münzbriefe dem Rathe zu Basel dahin verschrieben, dass wenn die Schuld innert einer gewissen Zeit nicht zurückbezahlt werde, die Basler befugt sein sollten, die hinterlegten Münzbriefe und das darin enthaltene Münzrecht zu verganten*.

Kaiser Sigismund war 1437 gestorben, seine Nachfolger Albrecht und nach ihm Friedrich III hatten C. v. Weinsberg seine Rechte über fragliche 3 Reichsmünzen bestätigt und hatte ihm letzterer Kaiser seine Rechte dahin erweitert, dass er ihm das Recht ertheilte, erwähnte Münzstätten einzeln oder im Gesammten zu veräussern, was ihm aber trotz wiederholter Versuche gegenüber dem Rathe zu Basel, nicht gelang. Er starb am 10. Januar 1448.

Nach seinem Tode wurde wegen Tilgung der noch auf den 3 Münzstätten haftenden Schuld zwischen den Weinsbergischen Erben und Basel lange ohne Resultat unterhandelt, bis die Herzogin von Sachsen, eine geborene v. Weinsberg, eine Zusammenkunft beider Theile in Frankfurt verlangte, welche im Jahr 1458 stattfand.

Hier wurde diese Angelegenheit vollständig geordnet, der

---

* Ochs, Geschichte von Basel, Bd. III, S. 546.

Münzmeister P. Gatz gab für den Rest der Schuld eine Verschreibung von 1600 Gulden auf den Schlagschatz, die von Weinsberg und Elisabeth von Sachsen mussten sich ebenfalls für die Bezahlung obiger Summe verbürgen, wogegen die drei Münzstätten in ihrem Besitze blieben.

Es scheint so nach und nach die ganze Schuld getilgt worden zu sein, jedenfalls ist die Bemerkung von Haller's*) die kaiserl. Münzstätte sei im Jahr 1459 der Stadt zugefallen, unrichtig, indem noch bis zum Jahr 1509 Goldmünzen mit dem Weinsbergischen oder Königstein-Münzenbergischen Wappen vorkommen, welches doch sicherlich, hätte die Münze wirklich der Stadt Basel zugehört, nicht mehr auf den Münzen angebracht worden wäre. Uebrigens erhielt die Stadt Basel erst im Jahr 1516 durch Kaiser Maximilian das Recht, Goldmünzen zu prägen.

Kaiser Friedrich III hatte schon 1456 den beiden Söhnen Conrads, Philipp dem Aeltern und Philipp dem Jüngern von Weinsberg, die Verpfändung der 3 Münzstätten bestätigt, da Philipp der Jüngere aber inzwischen den geistlichen Stand gewählt hatte, so wurden diese Pfandschaften in der 1467 erfolgten Erbtheilung dem älteren Bruder zugetheilt. Dieser starb im Jahr 1504 ohne männliche Nachkommen, worauf die 3 Münzstätten als Erbtheil seinem Tochtermann, dem Grafen Eberhard von Königstein, zufielen.

Es liess derselbe auch wirklich einige Jahre in Basel münzen, bis er im Jahre 1509 seine Münzstätte nach Augsburg verlegte, und somit die kaiserl. Münzstätte zu Basel nach achtzigjährigem Bestehen aufhörte.

Die in der Reichsmünzstätte zu Basel geprägten Goldmünzen zerfallen in 9 Hauptgruppen, wovon es wieder eine Menge Varietäten gibt, deren Beschreibung aber ausserhalb dem Rahmen dieses Aufsatzes liegt. Sämmtliche dieser Goldgulden haben auf dem Avers die gekrönte Jungfrau Maria mit dem Jesuskind auf dem linken Arm und der Umschrift *Moneta nova basiliensis* in verschiedenen Abkürzungen; auf dem Revers der Reichsapfel im Dreipass und als Umschrift den jeweiligen Namen und Titel des Kaisers. Es unterscheiden sich folgende Hauptgruppen:

1) Sigismund	mit dem	Titel	Rex	ohne	Jahrzahl
				Vide Taf. II Nr. 6.	
2) «	«	«	Imperator,	ohne	Jahrzahl.
3) Albrecht II	«	«	Rex	«	«
4) Friedrich III	«	«	Rex	«	«

*) Schweiz. Münz- und Medaillen-Cabinet.

5) Friedrich III mit dem Titel Imperator, ohne Jahrzahl.
6) « « « « « «
zu Füssen der h. Jungfrau das kleine Wappen von Weinsberg.
Vide Taf. II Nr. 7.
7) « mit dem Weinsberg. Wappen und mit der Jahrzahl (seit 1491).
8) Maximilian, mit Titel Rex, Wappen v. Weinsberg und mit der Jahrzahl (seit 1493).
9) « mit Titel Rex, zu Füssen der h. Jungfrau das Wappen derer von Königstein-Münzenberg, mit der Jahrzahl (1505—1509).

ALB. SATTLER.

Description historique de la Médaille de St-George.

Comme de nos jours, beaucoup de personnes et principalement les officiers de cavalerie portent sur eux la médaille de St-George, usage qui doit nous être venu d'Autriche, je crois être agréable aux amateurs de cette médaille en leur faisant un résumé d'un article contenu dans l'ouvrage de *J. D. Köhler,* Historische Münz-Belustigung, Vol. XXI, pag. 105, publié en 1749.

Köhler cite d'abord l'opinion de *Götze,* pasteur, à Aschersleben, auteur d'un ouvrage sur les pièces servant d'amulettes. Il dit au sujet de la pièce dont nous nous occupons : « La vertu « que possède cette médaille consiste à préserver les cavaliers « qui la portent, des chutes de cheval ainsi que de toute blessure « provenant d'une arme à feu. Cette superstition se rattacherait « à un nommé de Liebenau, colonel saxon. Il portait sur lui « comme argent de réserve une médaille de St-George que deux « fois les balles vinrent heurter sans traverser.

« Description de la pièce.

« Droit. S. GEORGIVS EQVITUM PATRONVS * St-George à « cheval armé de toutes pièces portant un casque ouvert sur- « monté d'un grand panache, son pied éperonné se trouve dans « l'étrier. Il tient de la main gauche une lance avec laquelle il « transperce le cou d'un dragon placé aux pieds de son cheval. « Le cavalier marche de droite à gauche. Dans l'arrière plan à « gauche *) une femme est agenouillée et tend ses mains vers « le ciel.

* Il ne faut pas oublier qu'en numismatique, comme en héraldique, la *droite* d'une monnaie et d'un écusson, se trouve vis-à-vis de la gauche du spectateur.

« Revers. IN TEMPESTATE * SECVRITAS * Sur une mer « agitée par une grande tempête, une nacelle à voile dans laquelle « se trouve le Christ avec deux de ses disciples. »

« Le Christ nimbé dort à l'avant du bateau. »

« Un de ses disciples s'avance vers lui afin de le réveiller, « l'autre étend ses mains vers le ciel en signe de détresse. »

« Cette pièce était donc, il me semble, tout à fait appropriée « à un but de superstition, soit d'après le type, soit d'après les « légendes. »

Voyons maintenant l'opinion de J. D. Köhler qui réfute Götze, prétendant que ce n'est point la médaille de St-George qui est la pièce magique, mais le *Thaler de Mansfeld.* D'après lui, le Colonel de Liebenau portait sur lui le Thaler de Mansfeld et non la médaille de St-George, lorsque deux balles ont été arrêtées par cette pièce sans blesser le cavalier. De plus il prétend que la médaille de St-George a été frappée par Frédéric V, Comte Palatin, comme chef d'une union, faisant allusion au grand danger dans lequel se trouvait l'église réformée dans l'empire allemand. Cela serait prouvé par le bateau portant Jésus-Christ et ses disciples. Le prince électeur y aurait fait mettre l'image du chevalier de St-George étant chevalier de l'ordre de la Jarretière, titre qui lui avait été conféré par son beau-père, le roi Jacques I d'Angleterre et l'histoire raconte que St-George aurait sauvé de la mort une femme dans la persécution de l'empereur Dioclétien contre les chrétiens. Or ce prince aurait voulu montrer par là qu'il avait le courage et la force de protéger la religion réformée vivement attaquée alors. Köhler finit par dire qu'il ne peut pourtant pas garantir l'authenticité de ce qu'il vient d'avancer.

Voilà ce que disaient donc deux savants numismatistes il y a environ un siècle et demi. Je n'ai pu trouver jusqu'à présent aucun ouvrage plus récent qui se soit occupé de cette médaille. Etant actuellement une pièce très en vogue et même très-rare, je me permettrai de demander aux lecteurs de ces quelques lignes de vouloir bien me communiquer ce qu'ils savent et ce qu'ils pensent sur cette intéressante médaille du Chevalier de St-George.

Mon opinion est que cette médaille a été frappée à Kremnitz en Hongrie où il existe un atelier monétaire qui fonctionne depuis 1525.

Il reste à savoir si :

1° Cette pièce est bien celle à laquelle se rattachent tant de superstitions.

2° Si c'est Frédéric V, Comte Palatin qui l'a fait frapper.

3° A quelle époque elle a été frappée.

MAURICE DE PALÉZIEUX.

Réponses et observations.

1° Quant à l'efficacité des amulettes, constatons d'abord que les deux pièces en question se partagent la réputation, les honneurs et les vertus qui leur sont attribuées.

2° C'est un fait reconnu en Allemagne que les médailles de St-George ont été frappées à *Kremnitz.*

On les rencontre du diamètre du thaler, du demi thaler et du quart de thaler. Il y en a en or de la valeur d'un ducat, de deux, de cinq et même de dix ducats.

Ces pièces longtemps négligées sont revenus à la mode à l'époque de la guerre de la Prusse contre l'Autriche en 1866. Les écus de Mansfeld étaient alors surtout en faveur.

Ainsi donc Götze et Köhler avaient tous deux raison, mais le savant professeur d'histoire à l'Université ne pouvait supporter l'idée qu'un simple pasteur osât se prononcer dans une question de numismatique et d'histoire dont lui, Köhler, s'estimait être le juge suprême. Pour bien comprendre la mauvaise humeur du professeur ajoutons qu'à cette époque les pasteurs étaient peu estimés; c'était le siècle de *Voltaire* et des *Encyclopédistes.* *(Réd.)*

Numismatique vaudoise.

Le quart de franc vaudois de 1830 mentionné dans le catalogue de Mr E. de Jenner n'est décrit nulle part que je sache. Cet essai monétaire tiré de l'oubli au bout d'un demi siècle a le don de faire tressaillir la fibre numismatique des amateurs grâce à sa grande rareté.

Feu Mr Albert Roulier de Lausanne qui en possédait un exemplaire m'a raconté l'origine de cette pièce. Un conseiller, Mr Chappuis, eut l'idée de faire graver et frapper cette pièce à titre d'essai pour la soumettre à ses collègues.

Comme il aurait dû s'y attendre, connaissant ses chers compatriotes et collègues qu'il avait négligé de consulter préalable-

ment, il fut désapprouvé par le Conseil qni ordonna la destruction des coins et confisqua les exemplaires frappés qui furent déposés dans une caisse de l'Etat.

Mais le malheureux auteur de cet essai infortuné en fit une maladie et mourut de chagrin comme jadis Racine qui mourut de douleur parce que Louis XIV mécontent avait passé à côté de lui sans le regarder. Quelques-uns de ces exemplaires furent donnés ci et là ou vendus à vil prix.

Un employé supérieur révisant une certaine caisse trouva les autres qui étaient restés enfouis pendant si longtemps. Tout-à-coup l'attention des amateurs fut attirée de nouveau sur cette monnaie qui, si je suis bien informé, fut vendue au profit du Musée cantonal. Elle a atteint des prix si fabuleux que je n'ose les nommer de crainte d'être taxé d'exagération.

Description.

Droit. CANTON DE VAUD. Dans le champ l'écusson vaudois orné d'une couronne de chêne et accosté de deux branches de laurier. Au bas BEL, nom du graveur. *

Revers. Dans une couronne formée par deux branches de chêne

$\frac{1/2}{\text{FRANC}}$
1830

Diamètre 17,5 millimètres.

Le poids d'un exemplaire pesé soigneusement est de 1,782 milligr., ce qui ferait 7,128 milligr. pour 1 franc entier. De là nous pouvons conclure que l'auteur de cet essai n'avait pas alors l'intention d'introduire le système monétaire français dans notre pays. C'est donc l'ancien franc suisse qu'il entendait faire frapper et dont la valeur est bien approximativement 7,128 milligr., tandis que le franc frappé d'après le système français adopté en Suisse en 1850 ne pèse que 5,000 milligr.

La pièce vaudoise de 1 franc de 1845 pèse 7,130 milligr., ce qui confirme le pesage et la valeur du 1/4 de franc de 1830.

Le premier essai d'introduire le système décimal français en Suisse a été fait par *Alexandre Berthier,* prince de Neuchâtel, qui fit frapper en 1814 des pièces de deux francs pesant dix grammes et des pièces de cinq francs du poids de vingt cinq grammes.

C. F. TRACHSEL, Dr.

* Feu *F. W. A. Schlickeysen* ayant trouvé BEL sur une monnaie vaudoise de l'époque, lut: B. F. L. en ajoutant trois points et prenant ces trois lettres pour des initiales expliqua le prétendu monogramme comme suit: BOVY FECIT LAUSANNE. Voilà comme il a expliqué plusieurs monogrammes suisses à l'exemple de *Appel* qui voyant V—R sur un *écu* d'Appenzell, *Rhodes extérieures* lisait: *Cinq rappes,* au lieu de *Us Rhoden.*

Une médaille commémorative de l'alliance de 1663, entre Louis VIV et les Suisses.

G. E. de Haller dans son *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Kabinet*, tome I, page 49 et suivantes, puis tome II, pages 459 à 460, nous donne la description de *huit* médailles frappées à l'occasion de l'alliance de la France (sous Louis XIV) avec la Suisse en 1663, mais nous n'y trouvons point la suivante que du reste aucun auteur numismatiste, à notre connaissance, n'a décrit jusqu'à ce jour.

L'exemplaire de ma collection est en *bronze;* en a-t-il été frappé en *or* ou en *argent,* c'est ce que je ne saurais avancer; seulement les traces *de brisures* que laisse voir le *Revers,* me porteraient à croire que le coin ayant été hors d'usage dès le début, on fut forcé de le remplacer par celui que Haller nous décrit sous le N° 75 et que par conséquent l'exemplaire dont suit la description n'a jamais été qu'une *épreuve.*

Ceci est mon opinion *personnelle* et je me retracterais volontiers devant une preuve évidente du contraire; seulement je pensais être agréable à mes collègues en leur donnant cette description que je ne trouve dans aucun des auteurs connus*.

Droit. En cercle: LVDOVICVS • MAGNVS FRAN • ET • NAV • REX • P. P. Buste cuirassé du Roi regardant à gauche; il porte au cou une riche cravatte terminée par deux glands de passementerie; sa longue chevelure bouclée retombe sur ses épaules.

Revers. Dans un cercle nn peu plus rehaussé que le champ: NVLLA DIES SVB ME NATOQVE HÆC FOEDERA RVMPET. Au milieu un autel richement orné, sur lequel le livre des Evangiles et un crucifix. Le devant de l'autel montre *une croix ornée au milieu d'un cercle: de chaque côté une colonne à base et chapiteau rehaussés.* Au dessus du crucifix se montrent des *tentures* drapées et retenues par des passementeries.

A gauche, le roi debout, regardant à droite, couronné et revêtu de son costume de cérémonies, pose sa main *droite* sur l'autel, tandis que de *la gauche* il fait avancer le Dauphin qui est également en habits de cérémonies.

A droite de l'autel se tiennent les députés suisses au nombre de *dix;* ils sont tête nue; l'un d'eux pose la main droite sur l'autel.

---

* Comparer la description avec Haller 75 page 49, I vol.; les passages *en italique* font ressortir les différences principales de l'exemplaire dont nous nous occupons.

L'exergue montre en trois lignes: • FOEDERE HELVETICO • ‖ INSTAVRATO • ‖ • MDCLXIII •

Cette légende en trois lignes est ici en lettres d'*égale grosseur,* ce qui n'est pas le cas dans Haller 75, ou la date MDCLXIII est de caractères moitié grosseur de ceux du mot INSTAVRATO.

Pour nous résumer, le *revers* est celui décrit dans Haller N° 76, où cet auteur nous fait remarquer que par étourderie du graveur, le *Roi* se trouvant *à gauche,* on ne frappa que *quelques épreuves* de ce coin.

Quant *au droit* je ne le trouve nulle part tel que je viens de le décrire.

Module 55 millimètres.

A. HENSELER.

Monnaies commémoratives.

Les monnaies romaines que les Français appellent aussi *médailles* rappellent souvent des faits mémorables tels que batailles, victoires, consulats, naissances de princes, etc.

Ces monuments numismatiques sont en conséquence souvent consultés et cités par les historiens et ils ont rendu de grands services à la science. Ajoutons ici que quelques empereurs romains sur lesquels l'histoire est muette ne sont connus que par leurs médailles.

Les peuples modernes ont l'habitude de commémorer les faits historiques par un autre genre de monuments métalliques que l'on désigne sous le nom de *médailles* proprement dites pour les distinguer des monnaies. Ces médailles sont en général d'un plus grand module et ont un relief plus haut; elles diffèrent aussi des monnaies par le métal qui est le plus souvent de bronze et même d'étain pour les médailles d'une valeur inférieure à tous les égards*.

Lorsqu'on frappe les médailles en argent on emploie ordinairement un métal plus pur que pour les monnaies. Outre nos

* La langue allemande emploie deux mots pour désigner les *médailles*; d'abord le mot français, écrit comme tous les substantifs de cette langue, avec une majuscule et ensuite le mot *Denkmünze,* expression malheureuse qui laisse le lecteur dans le doute de savoir s'il est question d'une monnaie commémorative ou d'une médaille proprement dite.

médailles historiques et commémoratives nous trouvons encore dans tous les pays de nombreux jetons historiques.

Les réflexions générales qui précèdent serviront à élucider le sujet sur lequel je me propose de dire quelques mots.

Les nations modernes ont, comme les Romains, quoiqu'en petit nombre, leurs *monnaies commémoratives*. J'en citerai quelques exemples pris presque au hasard et qui se présentent actuellement à ma mémoire.

En Allemagne nous trouvons une foule de *Thalers,* de demi *Thalers* et de *Groschen,* frappés en commémoration de la naissance ou de la mort d'un prince ou d'une princesse. Pour l'Angeterre nous avons les diverses monnaies sur lesquelles sont nommées les batailles et les victoires navales, telles que *Vigo, Lima,* etc. En Suisse nous avons les écus des tirs fédéraux et cantonaux. Le canton de Vaud a aussi sa monnaie commémorative, c'est le franc de 1845 frappé pour commémorer l'adoption de la nouvelle constitution et distribué comme prix de tir à l'occasion de la fête civique relative à cet évènement, célébrée en 1846.

C. F. Trachsel, Dr.

Atelier monétaire de Gillei-Franquemont.

L'atelier monétaire de Franquemont est connu par les travaux de MM. *Plantet et Jeannez (Monnaies de la Franche-Comté).*

Cet atelier monétaire a émis plusieurs imitations de pièces des pays voisins.

Mr Morel-Fatio en décrivant une monnaie inédite de cette provenance* dit en plaisantant sérieusement et ironiquement: « Les Barons de Gillei-Franquemont, qui ont contrefait tant de « monnaies voisines, peuvent très-bien avoir poussé leurs tenta- « tives jusque dans les Pays-Bas, et en prêtant à *Nicolas de Gillei* « cette imitation de la monnaie des trois villes** ou de *Zutphen* « ou d'*Hasselt,* je ne prête, comme on dit ..... qu'à un homme « riche.»

L'endroit où se trouvait cet atelier monétaire, étant aujourd'hui sur le territoire de Berne, la Suisse peut avec justice revendiquer la série des monnaies de *Gillei-Franquemont.*

---

* Revue de la numismatique belge, tome I, 4e série.
** Campea, Zwoll et Deventer.

La monnaie décrite par Mr Morel-Fatio.

Droit. NOMISMA G I ..... cercle intérieur, dans le champ une croix feuillue.

Revers. BENED *(iclus).* QVI. VENIT .... *(in nomine Domini)* grenetis intérieur, dans le champ trois écussons réunis par le chef et rayonnant du centre à la circonférence. Un lion issant, une aigle éployée chargent les deux premiers écus; le troisième, mal conservé, laisse voir un arbre, je crois.*

Dr C. F. TRACHSEL.

De la Valeur progressive des Monnaies de Collection au point de vue commercial.

On s'étonne quelques fois et à juste titre des prix fabuleux qu'ont atteint quelques monnaies et médailles depuis une trentaine d'années. Ces prix n'ont cependant rien d'exagéré lorsqu'ils sont demandés ou offerts pour des pièces rares telles que les écus de *Schinner* ou d'*Alexandre Berthier*, etc., mais nous poserons une seule question aux amateurs: n'est-il pas tout naturel qu'un marchand de monnaies use des prérogatives reconnues et acceptées pour tout autre genre de commerce?

Chacun conviendra que toute marchandise nécessite des soins, subit des variations de prix, des avaries, demande des frais de correspondances, de ports, etc.; or, la numismatique plus que toute autre branche nécessite des frais, des dépenses, et de plus des pertes de temps considérables pour son étude.

Si un marchand met en vente quelques écus de tirs ou d'autres pièces recueillies avec peine et retirées de la circulation pour en empêcher l'usure par le frottement, ce marchand ne devrait-il réaliser aucun profit pour ses peines? ces monnaies, parce qu'elles sont destinées à orner une collection devraient-elles cesser de rapporter l'intérêt qu'en offrirait une banque ou un *spéculateur* quelconque?

Telle est la question que nous voulons résoudre: Il est un proverbe qui dit: « *Il faut vivre et laisser vivre.* » Rien de plus juste.

Un marchand de monnaies est un commerçant comme tout autre et le but unique de tout commerce est d'obtenir, par une

---

* Ces armes rappellent celles des Linange? le tilleul, l'aigle et le lion.

suite d'opérations, un bénéfice plus ou moins grand selon le genre et la qualité des marchandises.

Partant du principe reconnu qu'une somme placée à l'intérêt légal (de 5 %) et composé, sera *doublée en vingt ans,* le prix d'une monnaie n'ayant qu'un siècle, atteindrait un chiffre bien plus élevé, contre lequel il n'y aurait cependant aucune observation malveillante à formuler.

Ce que nous avançons s'applique tout autant à l'amateur qu'au marchand.

Nous avons causé de ce qui se passe pour les monnaies *modernes*, mais qu'il s'agisse de pièces anciennes, n'aurait-on pas à craindre le sort des *Didrachmes* et des *Tétradrachmes* d'Amphipolis?

On ne connaissait que *trois* exemplaires de ces monnaies et un amateur offrit pour *l'un* d'eux la somme fabuleuse de *trois mille francs.* En 1860 une trouvaille faite en Macédoine, fit baisser ce prix jusqu'à *cinq cents francs.*

Cet exemple néfaste prouve que par des prix exhorbitants l'acheteur comme le vendeur sont exposés à subir des pertes, ce qui n'est pas le cas ponr des marchés passés raisonnablement d'une part comme de l'autre.

C. F. Roumieux.

— L'exposé qui précède est des plus fondés. S'il est juste qu'un marchand de monnaies bénéficie de son travail, de ses recherches, de ses avances, il est à regretter aussi que certains spéculateurs changent un honnête négoce en une honteuse exploitation de l'amateur et de sa passion.

Il est heureux cependant de pouvoir ajouter que ces faits ne se rencontrent que chez des marchands *ignorants*; la plupart sont disposés à voir dans leur marchandise une pièce *inédite* par la seule raison qu'ils n'ont jamais visité de grandes collections ni étudié les auteurs. *(Rédaction.)*

Un souvenir de l'Internement de 1871.

Il est certaines petites médailles peu connues et sans valeur artistique ni intrinsèque, mais qui par le petit nombre d'exemplaires qu'on en a frappé et leur rareté ont une valeur pour le collectionneur.

Il est donc plus qu'agréable à ceux qui désirent connaître ces médailles d'en trouver la description ou le dessin dans un journal ou un catalogue; c'est dans cette intention que nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs la description d'une petite médaille de bronze, offerte en 1871 *par les soldats français aux dames de Fribourg* qui avaient soigné les malades et les blessés dans les différents locaux où ils avaient été logés.

C'est une petite médaille à bélière du module de 27 millim. montrant au *droit,* en cinq lignes horizontales: LES MILITAIRES || FRANÇAIS || AUX DAMES || FRIBOURGEOISES || 1871

Revers. Le milieu du champ, que marquent deux petits fleurons placés à droite et à gauche, est resté uni pour y graver le nom de la dame à qui la médaille était offerte.

Au dessus et surmonté d'un ornement le mot: CHARITÉ; au dessous et également placé au dessus d'un ornement le mot DÉVOUEMENT.

— Autant que nous pouvons nous en souvenir, il n'en a été frappé que *40 exemplaires:* cette petite médaille, malgré toute sa simplicité, est donc déjà excessivement recherchée aujourd'hui et nous sommes heureux d'en posséder un exemplaire dans notre collection.

Nous ne connaissons pas le nom du graveur et serions heureux si l'un de nos collègues ou abonnés pouvait nous renseigner sur ce point. A. H.

Du droit et du Revers d'une monnaie ou d'une médaille.

Le droit en numismatique *(face, tête, avers* selon certains auteurs) est, dit-on, le côté de la médaille ou de la monnaie sur lequel se voit la tête du souverain, la divinité tutélaire d'une ville ou d'une nation, l'écusson d'un pays, d'un comté, d'une ville, etc., la tête d'un grand homme, etc. — Tel est l'avis de M. J. B. A. A. BARTHELEMY dans son *Manuel de numismatique ancienne,* plus connu sous le nom de *Guide Roret;* J. LEFEBVRE dans son *Traité de Numismatiqae générale* présente exactement la même règle. M. N. BOUILLET, dans son célèbre *dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts* n'entre dans aucun détail et se contente de cette définition générale.

« On nomme *avers* (droit) le côté de la médaille où est figuré le sujet principal. »

Sans pousser plus loin cette série de citations, il nous semble que le *raisonnement* devrait être à la base de toute description

et que la meilleure règle à ce sujet, celle qui serait la mieux comprise de tout le monde, serait celle qui suit:

a) Pour les *monnaies:*

Le droit ou l'avers d'une monnaie est toujours le côté où est figurée la tête du souverain ou de la république, les armes de l'Etat, de la principauté ou de la ville.

Je sais qu'il existe certaines monnaies où l'application de cette règle est impossible par le fait qu'elles ne montrent ni d'un côté ni de l'autre une tête ou un écu, mais alors c'est la légende qui souvent vient vous sortir d'embarras.

Un exemple suffira pour faire saisir ma pensée.

Je prends parmi les frappes modernes, la pièce de 5 francs de la République française au *type d'Hercule,* millésime de 1849.

Tout a fait *profane* en numismatique, je veux savoir de *quel pays* est cette pièce. Je n'y vois aucune tête de *souverain,* mais bien trois personnages que mon ignorance ne me permet pas de définir. Au dessus de ces personnages je lis les trois mots LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Ce sont, penserai-je, les noms des trois personnages, mais ne sachant pas que ces trois mots forment la devise de la *République française,* je ne me trouve pas après cet examen plus avancé qu'auparavant.

Désirant toutefois ne pas abandonner l'idée de savoir à quel pays appartient cette pièce, je la retourne, et lis en toutes lettres RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et le millésime: 1849.

N'est-il pas très rationnel dans le cas présent de voir *le droit* du côté qui sert à déterminer la pièce?

Je crois que beaucoup de mes collègues approuveront cette manière de voir qui à mon avis ne devrait soulever aucune discussion tant elle est simple.

b) Pour les *médailles:*

Pour les médailles ne portant ni le buste d'un grand homme, la tête d'un souverain ou le sujet principal pour lequel la médaille a été frappée, j'estime que la légende est encore le meilleur point dirigeant. Ceci comme *règle générale.*

Si j'ai entrepris cette étude spéciale, et si aujourd'hui je viens prier mes collègues de juger la résultat de mon travail, c'est afin d'obtenir pour les descriptions de notre Bulletin une méthode uniforme dès le début et éviter que ce qui est reconnu comme *droit* par l'un soit appelé *revers* par un autre.

Il est certains numismatistes qui voient *le même coin* employé tantôt pour l'*avers* ou *droit* d'une médaille tantôt pour le *revers* d'une autre.

De ce nombre est notre collègue Mr C. Roumieux à Genève qui ne trouvera dans ce travail, espérons-le, qu'une dissertation sur un sujet intéressant de notre science, sur lequel il est permis à chacun d'émettre son idée.

Voici le cas particulier auquel je voulais faire allusion dans l'article *Chronique,* page 13, de notre premier fascicule. Mr R. dans sa (première) *description de cent médailles genevoises inédites,* Genève 1876, décrit sous le N° 16, page 11, la belle médaille de *S. Mognetti* frappée à l'occasion du 400me anniversaire de la fondation des sociétés de l'Arquebuse et de la Navigation.

Je le cite *textuellement:*

16. *Avers.* Une ancre dont la tige est couverte par l'écusson de Genève, au dessus, dans un ruban la devise de cette ville, sur l'ancre et sous l'écusson deux carabines en sautoir dans le champ, au milieu d'une couronne de laurier et de chêne.

Légende: EXERCICE DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION.

— Cette description est conforme à la règle énoncée par les trois auteurs que nous citions en commençant, mais en 1881, Mr R. éditant sa *troisième description de cent médailles genevoises* nous fait connaître sous le N° 270, page 34, la médaille frappée à l'occasion du 25me anniversaire de *la fusion* de ces deux mêmes sociétés de l'*Arquebuse et de la Navigation* en 1881 et nous la décrit:

« 270. *Droit.* Vue du Stand, etc.

« *Revers.* Le *droit* de la médaille décrite au N° 16.

— Voilà ce que nous ne savons admettre.

L'une comme l'autre de ces médailles a été frappée pour *les sociétés réunies* de l'*Arquebuse et de la Navigation,* ces sociétés n'existent *qu'à Genève,* le coin employé pour le *droit* de celle de 1875 est *identiquement le même* que celui de la médaille de 1881, pourquoi dans l'une ce coin serait-il le *droit* et dans l'autre le *revers* ??

Dans toute chose il faut être conséquent et, à moins que notre collègue R.., ne nous dise qu'il a établi une règle spéciale pour l'emploi d'*un même coin* pour la frappe de *plusieurs* médailles, nous maintiendrons notre critique, tant sévère qu'elle puisse lui paraître.

En matière de science et dans une société comme la nôtre surtout, il faut se dire que «*c'est par la discussion qu'on s'instruit*»; il y a moyen de se critiquer l'un l'autre, mais il faut le faire convenablement. N. R.

Schaffhouse. Etymologie et Armes de la ville.

Avant d'aborder mon sujet, quelques mots sur la position géographique et l'histoire de cette ville me paraissent nécessaires.

Le Rhin, après sa sortie du lac de Constance, se dirige légèrement vers le Nord-Ouest et après un cours lent et paisible d'environ quatre heures, traverse la ville de Schaffhouse, puis, à peu de distance et reprenant la direction sud, ses flots jusqu'ici si paisibles commencent à redoubler de vitesse, à mugir, à se blanchir d'écume pour finir par se précipiter avec un fracas immense d'une hauteur totale d'environ 30 mètres.

Cette ville, aujourd'hui si florissante par son commerce, n'était vers l'an 800 qu'une station, composée de huttes, où les bateliers s'arrêtaient pour décharger leurs marchandises.

Le mot *Schaffhouse* n'est donc né que d'une fausse interprétation du mot latin *Scapha* (Schiff, bateau).

Les huttes dont nous venons de parler, qui servaient à remiser les bateaux et à garantir les personnes qui les montaient, s'appelaient jadis *Scaphhäuser* (maisons des barques), puis l'orthographe du mot ayant varié peu à peu, nous trouvons *Scafhäuser* puis *Schafhäuser,* d'où *Schaffhausen* et en français *Schaffhouse.*

Ces mutations successives dans l'orthographe et la dénomination de la petite station, n'eurent pas grand effet au point de vue historique, jusqu'à ce qu'étant devenue *ville* d'une certaine importance, il fut question de lui donner un écusson et un sceau.

Depuis la fin du Xme siècle, la ville était encore sous l'obéissance de l'abbaye de *tous les saints* (Allerheiligen); dès l'abord il fut question de donner à la ville un sceau portant le buste du patron de l'abbaye, mais comment s'y fut-on pris pour représenter tous les saints?

Il fut donc décidé de créer ce qu'on est convenu d'appeler une *armoirie parlante* en se tenant à l'orthographe actuelle du nom, qui changeait complètement son étymologie; *Schafhäuser* devint la vraie dénomination de la ville et sa signification (maisons des brebis) fut la règle qui lui fit octroyer l'écusson montrant *un bélier sortant d'une habitation.*

Il ne convenait naturellement pas de prendre un animal tel que ceux que l'on rencontre vulgairement; on choisit *un bélier, muni de puissantes cornes* et *dans une attitude fière et belliqueuse*; de même pour l'habitation, on représenta *la porte d'une ville fortifiée* qui est signifiée par le clocher d'une église qui dépasse les fortifications.

Le premier sceau, conforme à cette description, se trouve sur un document latin de 1275.

Dès le milieu du XVme siècle, nous voyons disparaître le clocher puis l'attitude belliqueuse du bélier se changer en une pose monotone, à mis corps de la porte.

Un autre sceau plus moderne diffère encore. Le bélier sort de la forteresse d'un bond précipité et joyeux à la fois; c'était pour rappeler que le peuple avait recouvré sa liberté et qu'il avait secoué le joug de l'Autriche.

Ce sceau fut employé jusqu'en 1471 seulement.

Le grand sceau datant de 1470 a changé la forteresse par une habitation couverte d'un toit, et flanquée d'une tour crénelée.

C'est de tous les sceaux de Schaffhouse celui qui fut le plus longtemps en usage, puis qu'il n'y a guère qu'un demi siècle qu'on l'a remplacé.

Ici qu'on me permette une petite digression, afin de mieux exposer le sceau actuel du *Canton de Schaffhouse.*

Les premières armoiries de la ville étaient *un bélier de sable sortant à demi d'une tour au naturel reposant sur un sol de sinople, le tout sur champ d'argent.* De là les émaux de l'écusson communal qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Sur les bannières militaires, les schaffhousois plaçaient *un bélier de sable dressé sur les pattes de derrière brochant sur champ d'or.*

Cet usage datait de 1512, époque où le pape Jules II, par reconnaissance pour les services rendus par les schaffhousois, leur envoya une bannière de ce modèle ornée d'une couronne et et d'autres décors en or.

Depuis lors *le pays* comme *la ville de Schaffhouse* se ralliaient sous ce même drapeau.

Les monnaies de Schaffhouse par contre semblent avoir gardé l'ancienne armoirie jusque vers le commencement du XVIIme siècle; nous trouvons cependant des ducats, 1/2 ducats, 1/4 de ducats, dicken und 1/2 dicken, etc., *sans date,* ne montrant que *le bélier seul* se dressant sur un sol semé d'herbes et de fleurs (sur quelques pièces, particulièrement des trèfles).

Puis dès 1808, nous voyons successivement adopter comme écusson cantonal, sceau et type des monnaies, *le bélier de sable se dressant sur champ d'or.*

A. H.

Chronique

Sans prétendre placer les médailles *obtenues par des Suisses* dans des Expositions *étrangères,* au nombre des médailles *suisses,* nous pensons être utiles à nos lecteurs, en leur donnant ci-après la description de celles que le Vorort de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie a reçues dernièrement, et qui ont été remportées par notre pays à l'Exposition de Melbourne. *Trois* sont or, *neuf* en argent et *seize* en bronze.

Droit. Buste de la reine Victoria avec la légende : *Melbourne international Exhibition MLCCCLXXX;* sur le revers, l'inscription: *Vitam excoluere per artes,* entourée d'une couronne de laurier, et sur la tranche, le nom du lauréat, sauf pour les médailles destinées à des collectivités, qui ne portent aucun nom.

Les médailles en or ont 38,5 millim. de diamètre et pèsent 52 grammes; celles en argent ont 54 millim. de diamètre et pèsent 94 grammes; celles en bronze ont 76 millim. de diamètre et pèsent 225 grammes.

Une des trois médailles en or est destinée à la collectivité horlogère suisse; elle sera dit-on déposée aux archives du département fédéral du commerce, à Berne, et une photographie, avec légende explicative, en sera remise à tous les participants de la collectivité horlogère.

Parmi les médailles en argent, il en est deux qui sont attribuées aux collectivités genevoises de bijouterie et de boîtes à musique; cette distinction est la plus haute qui ait été accordée à Melbourne à ces deux spécialités.

Médailles (prix) de l'Exposition des Chiens à Zurich, 1881.

Au mois de Septembre 1881 avait lieu à Zurich une exposition assez curieuse, qui, croyons nous, est la première de ce genre dans notre pays. Je veux parler de l'*Exposition des Chiens.*

Sans entrer dans les détails, venons-en desuite à notre but, car il y a de la numismatique jusque dans cette exposition.

Les prix remportés par les exposants furent des médailles dûes au travail de MM. *Oehler & Jäckele* à *Zurich.*

Les premiers prix étaient de petites médailles *d'or,* pesant 3,6 grammes (valeur intrinsèque de fr. 12. 25) dont voici la description.

Droit. En cercle: * SCHWEIZ. HUNDEAUSSTELLUNG.

Dans le champ, tête de chien de chasse, tournée à droite.

Revers. Dans une couronne, formée d'une branche de chêne à droite et d'une branche de laurier à gauche, reliées par un nœud de ruban, en trois lignes horizontales: ZÜRICH || 1881 || I. PREIS.

Module 17 millim.

La taxe d'un premier prix était de *20 frs.*

Les médailles d'argent et de bronze étaient frappées avec le même coin et ne différaient que par la troisième ligne de la légende du *Revers.*

En voici la description.

Droit. En cercle: SCHWEIZERISCHE HUNDEAUSSTELLUNG * ✿ * Couronne et légende comme à la précédente.

Revers. Un chien en arrêt, derrière lui des montagnes, puis à gauche, vue du lac sur lequel on remarque un bateau.

Les exemplaires en *argent* avaient un module de 35 mill. et pesaient 11,3 grammes (val. int. 3 fr.); ils représentaient un prix de 12 fr. Ceux *en bronze* (mêmes coins) représentaient un prix de 5 fr.

Une autre médaille suisse, digne à tous égards d'être connue des amateurs, est la suivante sur laquelle nous donnerons des détails fort intéressants dans notre prochain fascicule; pour aujourd'hui donc, la description pure et simple.

Droit. Dans un rebord mat plus élevé que le champ, et en cercle, la légende: BRONZE AUS PFAHLBAUTEN puis en sens contraire: * BRONZE LACUSTRE * dans le champ une habitation sur pilotis au bord d'un lac; fond de montagnes.

A *l'exergue:* E. DURUSSEL.

Revers. Entre deux joncs formant couronne, et en 3 lignes: MÖRIGEN || ESTAVAYER || AUVERNIER, puis au dessous *

Un cercle de grénetis entoure le tout. Module 37 millim.

En attendant que nous puissions donner les détails historiques précis se rattachant à cette médaille frappée *en 1881,* qu'il nous soit permis de féliciter, notre collègue Durussel, sur le charmant travail du *droit;* il était impossible, croyons-nous, de donner une idée plus juste des habitations des Helvètes dont les restes sont l'objet de si intéressantes fouilles depuis quelques années. H.

Bibliographie

Les articles bibliographiques de nos premiers fascicules préparés déjà avant l'impression du N° 1, n'ont fait aucune mention de divers *bulletins de numismatique* et *d'archéologie* qui nous *ont été envoyés en échange.*

Nos confrères voudront donc bien excuser ce retard.

En premier lieu nous mentionnerons le magnifique *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie* publié a Bruxelles par Mr R. Serrure; il est notre aîné d'une demi année.

Comme le dit très bien la rédaction dans son programme, cette publication comble en Belgique une indéniable lacune; le bulletin est un moyen facile d'échange d'idées et de renseignements entres amateurs. — Ce nouvel organe s'occupe de toutes les branches scientifiques composant l'étude des antiquités et s'il nous était possible de donner ici le sommaire des fascicules déjà publiés, nos lecteurs pourraient aisément juger de l'importance de cette publication. Chaque fascicule est accompagné d'une planche lithographiée ou phototypiée; plusieurs montrent en outre des figures dans le texte; le tout est fort réussi.

Le prix de *douze francs* par an pour l'*Union postale* engagera certainement beaucoup de nos lecteurs à se procurer le bulletin de numismatique et d'archéologie de Mr R. Serrure (*Rue Donny 5, Cureghem-Bruxelles*) et nous sommes assurés qu'il ne regretteront pas cette dépense.

— Le *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger* de MM. H. Walte et M. Bahrfeldt, organe de la société hannovrienne de numismatique (complètement en langue allemande) a commencé avec 1882 *sa 13me année d'existence.*

Ceci seul nous dispense de tout commentaire. Les sommaires quoique moins variés que dans la publication précédente ne manquent pas d'être des plus intéressants.

Cette publication s'occupe spécialement de *numismatique,* de *sigilographie* et d'*héraldique* comme articles de fonds. De temps à autre, elle offre aux lecteurs une liste de monnaies à vendre ou à acheter, mentionne les ventes en Allemagne et tous les faits qui peuvent se rattacher aux trois branches scientifiques précitées. Enfin cinq fois par année, et moyennant la faible augmentation d'*un Mark*, les abonnés reçoivent le *Numismatisches Literatur-Blatt,* qui annonce tous les nouveaux ouvrages de numismatique.

Nous recommandons beaucoup ces deux publications dont le prix de 3 Marks (Fr. 3. 75) par année est accessible à tous; l'*Anzeiger* est expédié *seul* pour 2 Marks et le *Literatur-Blatt* seul pour 1 Mark 50. (*Hannovre, Schiffgraben 17.*)

— Les *Berliner Münzblätter* publiées par M. Adolphe Weyll sont d'une grande utilité aux collectionneurs. Cette publication mensuelle contient une quantité de précieux renseignements numismatiques, tels que: citations de documents accordant le droit de battre monnaie, monographies chronologiques des monnaies d'une ville ou d'un état, trouvailles, communications importantes, frappes nouvelles, etc.

Les illustrations que nous avons sous les yeux sont en *silhouette.*

La *Numismatische Correspondenz* qui est jointe à chaque numéro est le catalogue détaillé des *monnaies* et *livres* à vendre chez Mr Weyll (Berlin C, Wall-Strasse 24).

— Avec l'année 1882, notre collègue C. F. Gebert a commencé à Nürnberg la publication mensuelle des *Numismatische Mittheilungen.* Ce nouvel organe a spécialement pour but d'atteindre dans l'Allemagne du Sud les résultats obtenus dans le Nord, par les publications multiples qui y voient le jour. Outre les articles spéciaux ce journal donne des listes de monnaies et médailles à vendre chez l'Editeur, il est adressé *gratuitement* à tous les amateurs connus par l'expédition.

R.

Ein wichtiges Buch für schweizerische Münzsammler.

Denjenigen Sammlern von schweizerischen Münzen, welche nicht nur grössere Münzen als Curiositäten und Raritäten sammeln, um damit zu prunken, sondern mit wissenschaftlicher Gründlichkeit auch die kleinsten numismatischen Denkmäler älterer Zeiten ihrer Beachtung würdig halten und historische Serien zu gründen streben, glaube ich, einen nützlichen Wink zu geben, wenn ich Sie auf ein Werk aufmerksam mache, welches eine wahre Fundgrube der interessantesten, gründlichsten und wissenschaftlichen Angaben ist, in Bezug auf schweizerische Münzen des Mittelalters.

Unter dem Titel: Versuch einer Münzgeschichte Augsburgs in dem Mittelalter nebst Beiträgen zur Münzgeschichte der übrigen Alemanisch-Suevischen Lande in dem nämlichen Zeit-

raume, mit 8 lithogr. Tafeln, Stuttgart und Tübingen, in der Cotta'schen Buchhandlung 1835, veröffentlichte der Hofrath Dr. D. E. Beyschlag ein Werk, welches im zweiten Theile die nützlichsten Notizen über die schweizerischen Münzstäten und den aus denselben hervorgegangenen Münzen enthält. Die Abbildungen zeigen die Haupttypen und sind sehr schön ausgeführt.

Dr C. F. Trachsel.

Faits divers.

Le Tome 36 des Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse Romande vient de paraître. Il contient entr'autres travaux un nouveau fragment de l'histoire monétaire des Evêques de Lausanne, par A. Morel Fatio. Ce fascicule donne les monnaies frappées dans cet évêché pendant la période de 1273 à 1354.

Les travaux entrepris à Lausanne, sur la promenade de Montbenon, en vue de la construction du tribunal fédéral ont fait découvrir sur cet endroit si fréquenté à toutes les époques, un certain nombre de monnaies et médailles, aujourd'hui déposées au médaillier cantonal. Ces pièces sont plus nombreuses que rares; elles se composent principalement de monnaies suisses des trois derniers siècles, d'espèces françaises et de quelques autres enfin d'origine savoisienne.

A Vidy, près de Lausanne, on a récemment trouvé un moyen bronze de Julia fille de Titus. La conservation en est parfaite. Là et dans les abords immédiats, on continue à trouver, pour ainsi dire à chaque instant, des monnaies romaines. Les types les plus fréquents sont le moyen bronze d'Auguste au revers de l'autel dit de Lyon et les pièces de la colonie de Nîmes. Ces dernières quelques fois entières et d'un travail assez barbare; souvent on ne les rencontre que coupées en deux.

Trouvaille de Monthey.

Les éditeurs de publications numismatiques sont toujours très friands de notices sur les trouvailles qui aiguisent l'appétit des collectionneurs.

Des ouvriers italiens travaillant à une carrière de granit à Monthey en Valais ont fait une trouvaille de monnaies. L'un

d'eux est venu aujourd'hui m'offrir quelques-unes de ces pièces provenant d'un dépôt caché dans la carrière entre deux blocs recouverts par un troisième. Le petit trésor en contenait au dire de l'ouvrier que des pièces de billon et d'argent. Les vendeurs ayant déjà fait une tournée chez des amateurs de Lausanne, qui avaient eu soin d'écrêmer les meilleures pièces; je ne parlerai que de celles qui m'ont été présentées et que j'énumérerai par ordre chronologique:

Uri, batz de 1624.

Unterwald ob dem Walde, pièces de 20 Kreuzer 1725 et 1742.

Evêché de Bâle, batz de 1718, pièces de 20 Kreuzer de 1716 à 1725.

Schaffhouse, pièces de 15 Kreuzers de 1557 avec contremarque et sans contremarque (tête de bélier).

Valais, nombreuses pièces d'un batz et ½ batz de 1644 à 1722.

France, subdivisions de l'écu de commencement jusqu'au milieu du 18e siècle (Louis XIV et Louis XV).

Espagne, diverses pièces de petit module très bien conservées et deux écus du milieu du 18e siècle, frappés à *Mexico.*

Toutes ces monnaies avaient cours en Valais à l'époque. On devinera facilement que les pièces gardées par nos connaisseurs étaient valaisannes et supérieures au *batz.* Les monnaies les plus récentes étant du milieu du 18e siècle, on peut en conclure que le dépôt a été fait vers cette époque.

C. F. Trachsel, Dr.

Les nouvelles pièces suisses de 20 centimes.

Les nombreuses falsifications de nos pièces décimales de vingt centimes, avaient fait naître l'idée de les retirer de la circulation, mais le département fédéral des finances, sentant la nécessité de conserver cette division monétaire, fit procéder à une série d'essais avec du nickel chimiquement pur, métal dont l'emploi exclut *(dit-on!)* toute possibilité de contrefaçon.

Ces nouvelles pièces qui commencent à circuler sont au type des dernières pièces de 05 et de 10 centimes et se distinguent par la pureté et la vigueur de la frappe.

On sait que les tentatives faites précédemment en Allemagne dans le but d'utiliser le nickel pur pour la fabrication des monnaies, n'avaient pas eu de résultats satisfaisants.

La monnaie fédérale a le grand mérite d'avoir trouvé le vrai moyen.

Ces pièces ont l'avantage de conserver longtemps leur aspect et leur relief; ce métal ne s'oxide pas et sa dureté est bien supérieure à celle de l'alliage employé jusqu'à ce jour pour le billon. La valeur intrinsèque de la nouvelle pièce est environ du 45 % soit *9 centimes.*

On sait que le nickel pur subit fortement l'attraction de l'aimant, ce qui permettra de reconnaître immédiatement les fausses pièces; aucun alliage avec ce métal n'offre cette particularité.

Anfrage.

Kaiser Sigismund verlieh 1430 dem Grafen Rudolf von Sulz, welcher mit Ursula, Tochter des Herzogs Johann von Habsburg-Laufenburg vermählt war, die habsburgischen Reichslehen, nämlich den « Zoll, das Geleite und die Münze zu Laufenburg, den Zoll und die Münze zu Rinow » (s. Senkenberg prim. lin. jur. feud. Beilage pag. 46). Bisher sind keine Münzen veröffentlicht worden, welche beweisen, dass Graf Rudolf auch das Münzrecht ausgeübt hat. Dagegen wird in einer Urkunde vom Freitag vor Pfingsten 1455 gelegentlich eines Verkaufes 10 Schilling Heller « Sulzer Währung » jährlichen Zins und 10 Pfund Heller derselben Währung erwähnt, ferner verschreibt sich in einer Urkunde desselben Jahres (1455) Conrad Jost von Sulz der Klause der St. Remigienkirche in Oberndorf für 1 Pfund Heller « Sulzer Währung » jährlichen Zins aus Wiesen.

Es kann nun auch der Fall sein, dass unter der « Sulzer Währung » lediglich die in Sulz gangbare Münze verstanden ist, aber nach dem oben Mitgetheilten ist es gerade so gut möglich, dass eine factische Sulzer Münze damit gemeint ist. Da ich mit der Abfassung einer Monographie der Sulzer Münzen und Medaillen beschäftigt bin, so liegt mir natürlich sehr viel daran, auch diesen Punkt klar zu stellen.

Ich fordere daher alle Diejenigen auf, welche Münzen haben, die *bestimmt oder möglicherweise* vom Grafen Rudolf von Sulz oder seinen Nachfolgern auf Grund des ihm von Sigismund verliehenen Rechtes geprägt sind, mir gütigst Mittheilung zukommen lassen zu wollen. Ebenso dankbar bin ich für spätere Sulzer Münzen (1621—1675), da ich jede, meiner Sammlung noch fehlende, Sulzer Münze zu kaufen oder zu tauschen suche.

Nürnberg. C. F. Gebert,
M. S. S. N.

Nécrologie.

Nous avons appris trop tard pour l'annoncer dans notre premier fascicule, la mort de Mr le Baron *J.-B. de Nothomb,* ministre plénipotentiaire de la Belgique à Berlin. Mr de Nothomb était *Président honoraire de la Société suisse de Numismatique.* Il est décédé à Künesdorf (Silésie), le 16 Septembre 1881 déjà.

Imp. PH. HÆSLER, Fribourg (Suisse).

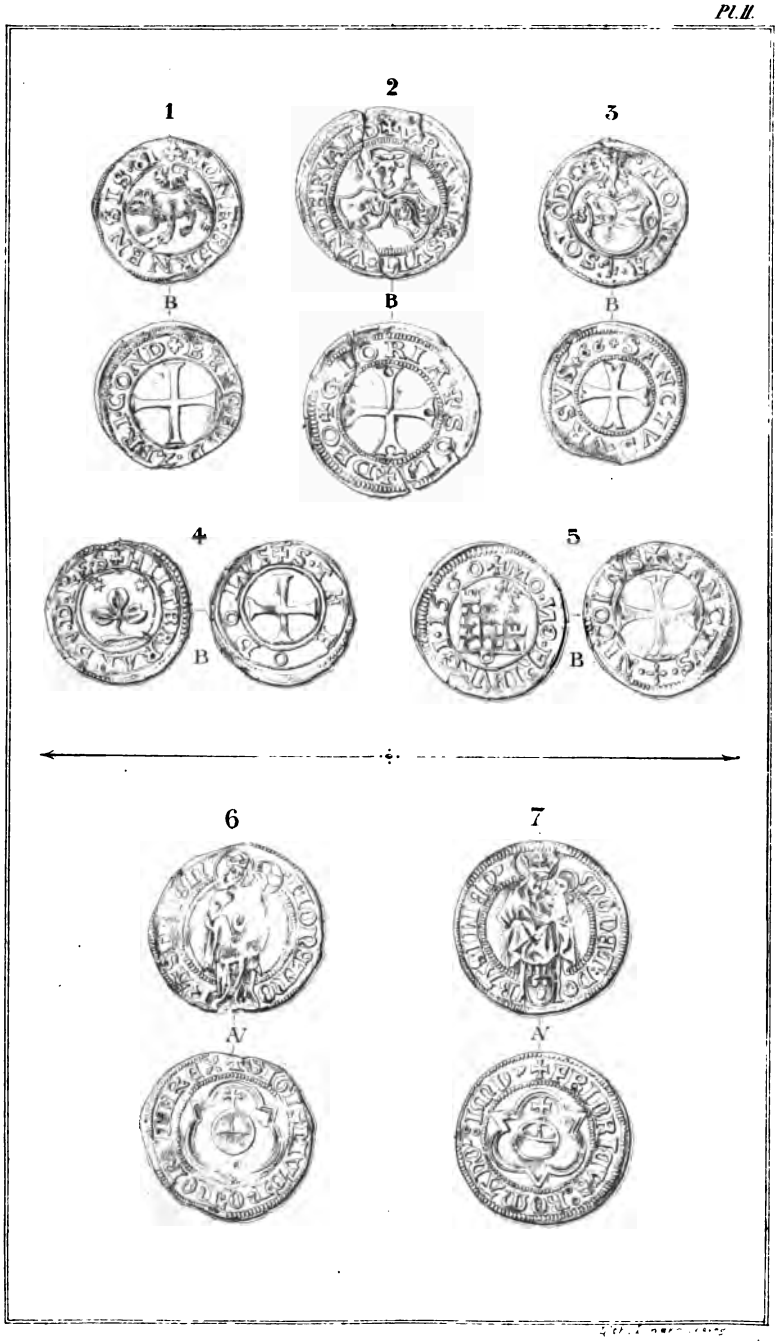
1
2
3
B
B
B
4
5
B
B
6
7
A
A

Ire année. 1882. N° 4.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société l'abonnement annuel est fixé à 6 francs, étranger port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 0|0 sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, **M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Ehr- und Nichtmitglieder ist das Abonnement auf 6 Franken jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühr für Anfragen, Offerten oder Anzeigen werden mit 20 Cts. pro Zeile bezahlt. Die Mitglieder erhalten 10 0|0 Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen und Reclamationen sind an den Sekretär der schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Notice sur la trouvaille de Vinzier.

En mars 1880, on a déterré, au hameau des Girard, commune de Vinzier, une marmite de cuivre, contenant un ½ Kilo de vieilles monnaies. — J'en ai acquis 1000 environ; les autres ont été vendues soit à Genève, soit à Lausanne; quelques-unes sont restées en Chablais. Des renseignements que j'ai pris, il résulte, qu'à part une monnaie de Gonzague de Mantoue, ces dernières pièces ne sont que les doubles de celles que je possède.

Elles présentent en général un bon état de conservation, ce qui est dû sans nul doute à la résistance du vase qui les contenait. Ce petit trésor ne se compose que de quelques rares pièces d'argent, les autres sont de billon et presque toutes datent de la fin de 1500. — Dans la trouvaille de Vinzier, la Suisse n'est représentée que par des pièces en billon.

Elle comprend: Pour Berne: 108 pièces.

Diamètre	Fort: 20 mill.		Poids:	Fort 1,700
	Moyen 19 »			Moyen 1,500
	Faible: 18 »			Faible 1,350

Droit. MONE - BERNENSIS. Ecusson de Berne; ½ batz, sommé d'un aigle à une tête, entouré d'un cercle.

Revers. + BERCHT · D · ZERI · COND. Croix chardonnée, flanquée de quatre annelets, entourée d'un cercle — Pièces 1

A reporter 1

		Pièces
	Report	1
Droit.	+ MONE · BERNENSIS : 60. 1 Kreutzer. Ours rampant sommé d'un aigle à une tête, entouré d'un cercle.	
Revers.	+ BERCHT · D · ZERI · COND · Croix pattée entourée d'un cercle	9
Droit.	idem. · 61 ·	
Revers.	idem. (Voir Planche II, No. 1). . .	16
Droit.	idem. · 6z ·	
Revers.	idem.	5
Droit.	+ MONE · BERNENSIS · 6z ·	
Revers.	+ BERCHT · D · ZERI · CONDI ·	1
Droit.	idem. · 1562 ·	
Revers.	+ BERCHT · D · ZERI · CONDI	4
Droit.	idem. · 156z ·	
Revers.	+ BERCHT · D · ZERI · CONDI ·	10
Droit.	idem. · 1563 ·	
Revers.	idem.	3
Droit.	idem. · 1563 ·	
Revers.	+ BERCHT · D · ZERI · COND · . . .	14
Droit.	idem. · 1564 ·	
Revers.	idem.	1
Droit.	idem. · 1564 ·	
Revers.	idem.	8
Droit.	idem. · 65 ·	
Revers.	idem.	3
Droit.	idem. · 1565 ·	
Revers.	idem.	15
Droit.	idem. · 1566 ·	
Revers.	+ BERCHT · D · ZERI · CONDI ·	1
Droit.	idem. · 1567 ·	
Revers.	idem.	1
Droit.	idem. · 1567 ·	
Revers.	+ BERCHT · D · ZERI · COND ·	6
Droit.	+ idem. · 1568 ·	
Revers.	+ BERCHT · D · ZERI · COND ·	1
Droit.	idem. · 1570 ·	
Revers.	idem.	1
Droit.	idem. · 156 ·	
Revers.	idem. . . .	2
	Pièces identiques, mais dont les dates sont illisibles	6
	Pièces bernoises . . .	108

Pour *Zurich* 2 pièces de 1558:

Diamètre: 24 millimètres. Poids: 1,503.

½ Batz.

Droit. CIVITATIS · IMPERIALIS · 58 · Dans le champ, écusson de Zurich entouré d'un cercle.

Revers. + MONE · NO · TVRICENSIS 60 ✱ Croix pattée dans le champ, entourée d'un cerle . Pièces 1

Droit. idem. · 58 ·

Revers. + MONE NOVA TVRICENSIS · 1

Pièces Zuricoises 2

Pour *Soleure* 235 pièces.

Diamètre:	Fort: 21 mill.	Poids:	Fort: 1,552
	Moyen: 20 »		Moyen: 1,300
	Faible: 18 »		Faible: 1,150

½ Kreutzer:

Droit. MONETA ∘ SOLODOR · Ecusson de Soleure sommé de l'aigle à une tête, flanqué des lettres S O entouré d'un grènetis.

Revers. SANCTVS · VRSVS · 1554. Dans le champ, croix pattée entourée d'un cercle . . . Pièces 1

Droit. idem.

Revers. + SANCTVS + VRSVS + 1564 1

1 Kreutzer:

Droit. MONETA · SOLODO

Revers. + SANCTVS + VRSVS + ... 1

Droit. MONETA + · · SOLOD +

Revers. idem. 1

Droit. MONETA + SALODOR ⁘

Revers. + SANCTVS + VRSVS + 1560 12

Droit. MONETA ✱ SOLODOR ·

Revers. SANCTVS · VRSVS · 1560 · 1

Droit. idem.

Revers. idem. · 1561 · 19

Droit. MONETA ✱ SOLODO

Revers. idem. · 1561 · 2

Droit. MON ✱ SOLODORN

Revers. idem. · 6z · 7

Droit. MONETA ✱ SOLODO

Revers. idem. · 6z · 3

Droit. MONETA ✱ SOLODOR

Revers. idem. · 6z · 9

A reporter . . 57

			Pièces
		Report . .	48
Droit.	idem.		
Revers.	idem. · 156z ·	. . . . .	2
Droit.	MONETA * SOLODO		
Revers.	idem. · 156z ·	. . . . .	4
Droit.	MON * SOLODORN		
Revers.	idem. · 156z ·	. . . . .	4
Droit.	MONETA * SOLODO		
Revers.	idem. · 63 ·	. . . . .	9
Droit.	MONETA * SOLODOR		
Revers.	idem. · 63 ·	. . . . .	10
Droit.	MON * SOLODORN		
Revers.	idem. · 64 ·	. . . . .	4
Droit.	MON * SOLODOR		
Revers.	idem. · 64 ·	. . . . .	6
Droit.	MONETA * SOLODO		
Revers.	idem. · 64 ·	. . . . .	4
Droit.	MONETA * SOLODOR		
Revers.	idem. · 65 ·	. . . . .	1
Droit.	MONETA * SOLODO		
Revers.	idem. · 65 ·	. . . . .	39
Droit.	MONETA * SOLODORN		
Revers.	SANCTVS + VRSVS + 65	. . . . .	1
Droit.	MONETA · H · SOLODOR		
Revers.	· SANCTVS · VRSVS · 66 ·	. . . . .	1
Droit.	MONETA · H · SOLODO		
Revers.	idem. · 66 ·	(Voir Planche II, No. 3.)	6
Droit.	MONETA + H + SOLODOR		
Revers.	idem. · 67 ·	. . . . .	1
Droit.	MONETA + H + SOLODO		
Revers.	idem. · 67 ·	. . . . .	6
Droit.	MONETA + H + SOLOD		
Revers.	idem. · 67 ·	. . . . .	1
Droit.	idem.		
Revers.	idem. · 1567 ·	. . . . .	1
Droit.	MONETA H SOLOD		
Revers.	idem. · 1567 ·	. . . . .	3
Droit.	MONETA * SOLOD		
Revers.	idem. · 68 ·	. . . . .	3
		A reporter . .	163

		Pièces
	Report . . .	163
Droit.	MONETA + H + SOLODO	
Revers.	idem. · 68 ·	9
Droit.	MONETA + SOLODOR	
Revers.	idem. · 68 ·	1
Droit.	MONETA · H · SOLODOR	
Revers.	idem. · 68 ·	1
Droit.	MONETA + SOLODOR	
Revers.	idem. · 69 ·	5
Droit.	idem.	
Revers.	idem. · 70 ·	6
Droit.	MONETA + SOLODO	
Revers.	idem. · 70 ·	1
Droit.	MONETA + SOLODOR	
Revers.	idem. · 71 ·	2
Droit.	MONETA + SOLOD	
Revers.	idem. · 72 ·	14
Droit.	MONETA + SOLODOR	
Revers.	idem. · 72 ·	2
Droit.	MONETA + SOLODO	
Revers.	idem. · 74 ·	6
Droit.	MONETA + SOLODOR	
Revers.	idem. · 74 ·	1
Droit.	idem.	
Revers.	idem. · 79 ·	4
Droit.	MONET + SOLODO	
Revers.	idem. · 1579 ·	2
Droit.	MONETA + H + SOLOD	
Revers.	idem. · 677 ·	1
Droit.	idem.	
Revers.	idem. avec le chiffre 7 . .	1
	Pièces frustes	16
	Pièces soleuroises .	235

Pour *Uri, Schwitz* et *Unterwalden :*

6 Pièces sans date.

Diamètre : 24 millimètres. Poids : 1,952.

½ Batz.

Droit. VRANIE ✡ SVIT ✡ VNDERVALDE ✡ dans le champ les trois écussons des cantons.

		Pièces
Revers.	SOLI + DEO + GLORIA + Croix pattée dans le champ	3
Droit.	VRANIE + SVIT + VNDERVALD +	
Revers.	idem. (Voir Planche II, No. 2.) . .	3
	Pièces des petits cantons .	6

Pour le Valais: 10 pièces (Hildebrand de Riedmatten).

Diamètre: 20 millimètres. Poids: 1,200.

Droit. HILTEBRANDVS · D · R · ES · (Trèfle à trois branches sommé de trois étoiles.

Revers. S . THEODOLVS · Croix pattée dans le champ 10
(Voir Planche II, No. 4.)

Pour Fribourg: 135 pièces (peu de monnaies portent une date).
1 Kreuzer.

Diamètre		Poids:	
	Fort 22 mill.		Fort 1,600
	Moyen 21 »		Moyen 1,500
	Faible 20 »		Faible 1,350

Droit. - MONETA + FRIBVRGEI + (Monastique). (Les armes de la ville sommées d'un aigle, simple ailes déployées.)

		Pièces
Revers.	SANCTVS + NICOLAVS + (Monastique). (Croix ornée dans un cercle de grènetis). .	1
Droit.	MO · FRIBVRGENSIS +	
Revers.	SANCTVS NICOLAVS + ...	7
Droit.	MO · FRIBVRGENSIS +	
Revers.	SANCTVS ∘ NICOLAVS + ...	6
Droit.	MO · NO · FRIBVRGENSIS +	
Revers.	SANCTVS + NICOLAVS + ...	12
Droit.	idem.	
Revers.	SANCTVS ⊙ NICOLAVS + ...	1
Droit.	idem.	
Revers.	SANCTVS + NICOLAVS + ...	3
Droit.	idem.	
Revers.	SANCTVS · NICOLAVS : + ...	1
Droit.	idem.	
Revers.	SANCTVS : NICOLAVS + ...	1
Droit.	idem.	
Revers.	SANCTVS * NICOLAVS + ...	1
Droit.	MO · NO · FRIBVRGENSI +	
Revers.	SANTVS · NICOLAVS + ...	3
Droit.	MO · NO · FRIBVRGENSIS +	
Revers.	SANCTVS + NICOLAVS + ...	16
	A reporter . .	52

			Pièces
		Report . .	52
Droit.	idem.		
Revers.	SANCTVS ⁘ NICOLAVS +	. . . . .	4
Droit.	MO ° NO ° FRIBVRGENSIS +		
Revers.	SANCTVS : NICOLAVS +	. . . . .	2
Droit.	idem.		
Revers.	SANCTVS + NICOLAVS +	. . . . .	3
Droit.	MO ∘ FRIBVRGENSIS : +		
Revers.	SANCTVS · NICOLAVS +	. . . . .	5
Droit.	MO · FRIBVRGENSIS : +		
Revers.	SANCTVS : NICOLAVS +	. . . . .	1
Droit.	idem.		
Revers.	SANCTVS : + NICOLAVS +	. . . .	1
Droit.	idem.		
Revers.	SANCTV : NICOLAVS +	. . . . .	2
Droit.	MO ✻ FRIBVRGENSIS +		
Revers.	SANCTVS ∘ NICOLAVS ✻	. . . . .	6
Droit.	MO · FRIBVRGENSIS +		
Revers.	SANCTVS + NICOLAVS +	. . . . .	2
Droit.	idem.		
Revers.	SANCTVS ∘ NICOLAVS +	. . . . .	2
Droit.	MO ∘ FRIBVRGENSIS +		
Revers.	SANCTVS · NICOLAVS +	. . . . .	3
Droit.	MO · FRIBVRGENSIS +		
Revers.	SANCTVS · NICOLAVS +	. . . . .	24
Droit.	MO ⁘ NO ⁘ FRIBVRGENSIS ⁘ 59 +		
Revers.	SANCTVS : + : NICOLAVS +	. . . .	1
Droit.	MO · NO · FRIBVRGI · 1560		
Revers.	SANCTVS + NICOLAVS · +	. . . . .	5
Droit.	MO · NO · FRIBVRGI 1560 ✠		
Revers.	SANCTVS · ✠ · NICOLAVS +	(Voir Planche II, No. 5.)	2
Droit.	MO ⊙ NO ⊙ FRIBVRGENSIS +		
Revers.	SANCTVS ⁘ ✻ ⁘ NICOLAVS + 61	. . . .	1
Droit.	MO NO FRIBVRGENSIS		
Revers.	SANCTVS NICOLAVS + 61	. . . . .	4
Droit.	MO · NO · FRIBVRGENSIS +		
Revers.	SANCTVS ✠ NICOLAVS ✠ 61	. . . . .	2
Droit.	MO · FRIBVRGENSIS · 76 +		
Revers.	SANCTVS · NICOLAVS +	. . . . .	1
		Pièces frustes . .	12
		Pièces fribourgeoises .	135

Pour *Genève,* 9 pièces de 1553 à 1581:

6 deniers.

Diamètre: 14 millimètres. Poids 0,750

Droit. GENEVA · CIVITAS · 1553 . (Ecusson aux armes de Genève sommé de l'aigle à deux têtes).

Revers. POST : TENEBRAS : LVX : B : (Croix à fourchette dans un cercle). . . . Pièces 1

9 deniers.

Diamètre 21 millimètres. Poids 1,550.

Droit. ✱ GENEVA : CIVITAS : 1558

Revers. POST TENEBRAS LVX · G 1

Droit. ✡ GENEVA : CIVITAS : 1576 (Ecusson aux armes de Genève entouré de trois ½ cercles.)

Revers. (Croix pattée entourée de quatre doubles demi-cercles.) 1

Droit. idem. 1577

Revers. idem. 1

1 sol.

Diamètre 22 millimètres. Poids: 1,750

Droit. GENEVA · CIVITAS · 1564 (Ecusson aux armes de Genève sommé de l'aigle à deux têtes.)

Revers. POST · TENEBRAS · LVX . M (Croix à fourchette entourée d'un cercle). 1

Droit. GENEVA ✱ CIVITAS ✱ 1575

Revers. POST · TENEBRAS · LVX . G 3

3 sols.

Diamètre 27 millimètres. Poids 3,700.

Droit. GENEVA · ✠ . CIVITAS . ✠ . (Ecusson aux armes de Genève sommé de la date: 1581.)

Revers. POST · TENEBRAS · LVX . M (Croix à balustre entourée d'un cercle 1

Outre les pièces suisses décrites ci-dessus la trouvaille de Vinzier comprenait encore les pièces suivantes:

430 monnaies de Savoie (Parpaioles, sols, quarts de sols) frappées sous les règnes de Charles II, d'Emmanuel Philibert et de Charles Emmanuel Ier.

12 monnaies italiennes dont une pour Guillaume Gonzague de Mantoue et de Montferrat; les autres sont de la principauté de Masserano, sauf une monnaie de cuivre qui appartient aux Mazetti de Frinco.

1 monnaie de Charles V d'Espagne pour Besançon.

1 demi-écu de Philippe II d'Espagne.

14 monnaies de la France royale (demi-écu, Teston, Blanc) frappés sous les règnes de Charles VIII, Henri II, Charles IX et Henri III. Ces différentes pièces ont été publiées dans les mémoires de l'Académie de Chambéry.

A. Duplan, Evian-les-Bains.

Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des Cantons suisses.

En lisant dans le dernier numéro de notre bulletin, un article sur l'étymologie et les armes de la ville de Schaffhouse, j'ai pensé rendre service à un certain nombre de nos collègues de la Société suisse de numismatique, en leur indiquant un ouvrage sur les armes et les couleurs des cantons suisses, que beaucoup d'entre eux ne connaissent probablement pas. Je veux parler de l'ouvrage de M. Adolphe Gautier. Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des Cantons suisses, 2me édition, 1878, chez *H. Georg,* Genève et Bâle. Prix fr. 4.

Cet ouvrage de 139 pages, orné de vignettes et de quatre planches en chromolithographie, fait soigneusement et consciencieusement par un homme des plus compétents, est un guide bien précieux pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire et de la numismatique de notre pays, et c'est dans l'intention d'être utile et agréable à quelques personnes, que je viens d'écrire ces quelques lignes.

L. Ladé.

Les médailles en bronze lacustre.

Je parlais dans ma Chronique du dernier fascicule des *médailles en bronze lacustre,* me réservant de revenir sur ce sujet lorsque les données positives me seraient parvenues.

Nos lecteurs voudront donc relire la description de ces médailles qui se trouve page 43 de la livraison précédente.

Voici maintenant quelques détails importants pour les collectionneurs.

Ce joli travail a été commandé à M. Durussel, par M. de *Fellenberg-Bonstetten,* pour compte de la *Société d'Archéologie du Canton de Berne.*

La masse de bronze employée pour cette frappe provenait de la fonte d'objets lacustres de l'âge du bronze seulement, tels que lames de couteaux ou rasoirs, aiguillettes et aiguilles, bracelets, épingles à cheveux, pièces de coliers etc., provenant des stations lacustres mentionnées au Revers de la médaille.

La fonte de ces objets réunis produisit un métal d'un *beau rouge* et *beaucoup plus dur* que le cuivre moderne.

Il n'a été frappé de cette médaille que *quatre vingt dix exemplaires.*

Nous avions donc raison de parler de cette médaille qui sera de tout temps (sauf une nouvelle frappe), un monument numismatique et archéologique fort recherché des collectionneurs.

A. H.

Camelotte numismatique.

D'après le dictionnaire de Nodier on désigne par le mot de *camelotte* un ouvrage de peu de valeur et mal exécuté. On fait de la camelotte pour la vendre dans les foires au peuple et aux gens de campagne. Les colporteurs vendent ordinairement de la camelotte. En numismatique il y a beaucoup de médailles vendues dans les fêtes publiques que l'on peut certainement bien désigner sous le nom de *camelotte*, telles sont les nombreuses médailles fabriquées dans les ateliers de gravure pour être vendues au public dans les fêtes de chant, de gymnastique, de tirs fédéraux et cantonaux, etc.

Les ateliers de gravure d'Allemagne nous inondent de ces produits que l'on pourrait à juste titre appeler *malsains.* Mais les potiers d'étain s'en mêlent aussi et nous donnent des médailles dont les amateurs se détournent avec dégoût. Ces horreurs sont simplement coulées dans les moules comme les cuillères les plus grossières que nous voyons fabriquer par les artisans auvergnats qui travaillent en plein air dans les environs de nos villes et de nos villages.

Ludolph Rochat.

Biographie Numismatique.

Nos graveurs en médailles.

Puisque notre société a voué un culte particulier à la numismatique suisse, il importe de connaître un peu en détails, les artistes qui ont le plus illustré l'art de la gravure en médailles dans notre pays et dont les noms resteront à jamais célèbres dans nos annales.

C'est dans ce but que nous publierons une suite d'esquisses biographiques qui, espérons-le, tout en étant agréables à nos lecteurs, leur seront aussi de quelqu'utilité, en ce sens au moins qu'il les trouveront réunies dans *un seul ouvrage.*

Nous n'essayerons point de les classer par rang de mérite, nous estimant d'un côté trop profane pour les juger et d'un autre ne sachant à l'avance sur lesquels nos renseignements seront le plus tôt complétés.

J. C. HEDLINGER

(d'après Ch. de Mechel).

Jean-Charles Hedlinger naquit à Schwitz le 28 Mars 1691. Il était le second fils d'*Anne-Elisabeth Betschard* et de *Jean-Baptiste Hedlinger.*

La famille Hedlinger descendait de l'ancienne souche noble des *Hetllingen,* originaire, dit-on, du Comté de Lenzbourg appartenant aujourd'hui au Canton d'Argovie.

Son père essaya en vain de lui faire embrasser une autre profession que celle à laquelle la nature l'avait destiné; le génie naissant de Jean-Charles Hedlinger l'entrainait à l'étude des Beaux-Arts, et il se développa avec rapidité dès qu'on seconda ses heureuses dispositions.

Hedlinger était âgé de neuf ans seulement lorsque sa famille quitta Schwitz pour aller s'établir à Bolentz alors ville dépendante des Cantons d'Uri, Schwitz et Unterwald.

Il y fit ses études avec son frère (Jean-Joseph-Antoine) et se livra tout particulièrement à sa passion pour le dessin, passion à laquelle il sacrifiait non seulement les heures que lui laissaient ses études, mais même une partie du temps que la nature réclame pour le repos.

Le jeune artiste se sentit bientôt l'envie de graver des médailles, mais les procédés lui étaient inconnus; son impatience ne lui permet pas d'attendre qu'on l'instruise, il se forge quel-

ques outils et ébauche quelques sujets dans lesquels se trahissent déjà les chefs d'œuvres qu'il va produire.

Hedlinger convaincu qu'il lui fallait un maître, le trouva en 1709 dans la personne de *Guillaume Crauer,* directeur des monnaies à Sion (Valais).

Ses progrès furent rapides et l'année suivante (1710) le jeune élève accompagnait son maître à Lucerne où il se voua pendant quelque temps aux ouvrages d'orfèvrerie artistique.

En 1712, c'est-à-dire âgé de 21 ans seulement, il abandonna son Art pour servir dans la guerre du Toggenbourg.

Celle-ci terminée, Crauer jugeant son élève capable de se produire, le chargea de graver à Montbéliard et à Porrentruy les coins et les carrés pour les monnaies de ces deux états.

Ses productions ne trompèrent pas l'attente de son maître et furent les bases fondamentales de la grande réputation dont il devait jouir un jour.

Il y avait à Nancy un des plus célèbres médailleurs de l'époque, nommé Ferdinand St-Urbain. Jaloux du renom de celui-ci, Hedlinger vint lui offrir ses services; St-Urbain refusa d'abord de le recevoir, mais quand il eut pu juger de l'habileté et du mérite du jeune homme, il ne tarda pas à aller au devant de lui.

Quelques mois plus tard, le maître n'ayant pu obtenir de l'élève de le suivre à Rome, celui-ci se dirigea vers Paris (1717).

De plus en plus désireux de connaître les chefs d'œuvres qui pouvaient former son goût, Hedlinger devint bientôt l'intime de *Joseph-Charles Rœttiers,* médailleur du Roi et de *Nicolas de Launay*, d'abord grand orfèvre, puis plus tard également médailleur du Roi.

Hedlinger grava quelques médailles pour le Roi qui le gratifia alors d'une tabatière d'or.

Notre artiste habitait Paris depuis dix-huit mois, lorsque Charles XII Roi de Suède le fit engager comme médailleur (1718); à peine le Roi put-il apprécier son talent qu'il lui confia la direction de ses monnaies.

La Reine *Ulrique Eléonore* qui succéda à Charles XII honora Hedlinger d'une bienveillance particulière; l'artiste prouva sa reconnaissance par un grand nombre de médailles.

Partout où florissaient les Beaux-Arts, le nom d'Hedlinger était connu. Le Czar *Pierre le Grand,* qui l'avait vu à Paris, lui offrit en 1723 la charge de médailleur de la Cour, mais l'artiste

qui avait résolu un inviolable attachement à la Cour de Suède s'excusa de ne pouvoir accepter.

Tourmenté du désir d'étudier les antiques sur les lieux mêmes qui les ont produits, Hedlinger quitta Stockholm en 1726 pour se rendre en Italie.

Il passa à Hambourg, traversa la Hollande et la Suisse où il s'arrêta quelques jours dans sa patrie de Schwytz. C'est à cette époque qu'il vit pour la première fois celle qui 15 années plus tard devait être son épouse.

Il parcourut l'Italie jusqu'à Rome, visita Venise, le Tyrol, la Souabe, la Bavière, l'Autriche, puis reprit la route de la Suède par Prague, Dresde, Leipzig, Berlin, Hambourg, Copenhagen, et rentra à Stockholm après une absence d'une année et demie.

Pendant ce voyage Hedlinger fit connaissance des plus célèbres artistes et reçut du Pape Benoit XIII la *Croix de l'ordre du Christ,* pour avoir offert à ce pontife une médaille à son effigie. C'est au retour de ce voyage qu'il grava sa fameuse médaille grecque connue sous le nom de *Lagom* par laquelle il défia les antiquaires et les savants de l'époque.

En 1728, *Auguste I*, roi de Pologne et en 1730 la *Czarine Anne,* lui offrirent des sommes considérables pour l'attirer dans leurs états, mais Hedlinger refusa, ce que voyant la Souveraine prit le parti de s'adresser au Roi de Suède afin d'obtenir l'artiste pour quelques mois au moins.

Hedlinger partit pour la Russie en 1735 et y fit le portrait de l'Impératrice, qu'aucun artiste avant lui n'avait pu réussir; ce chef d'œuvre lui valut la bienveillance de l'Impératrice et de la noblesse.

En 1737, le Roi de Suède l'ayant rappelé, il ne tarda pas à obéir tout en refusant les plus grands honneurs et les plus belles promesses de l'impératrice qui voulait le retenir.

Après la mort de la Czarine, la grand'duchesse et régente *Anne de Mecklenbourg*, puis l'Impératrice *Elisabeth*, qui monta peu après sur le thrône n'obtinrent à aucune condition un second séjour d'Hedlinger en Russie.

Le besoin de revoir son pays se fit sentir chez Hedlinger; il vint y passer quelques années et y épousa en 1741, Marie-Rose-Françoise Schorno, d'une famille illustre de Schwitz.

L'année suivante il visita Berlin où les bontés et les offres du Roi de Prusse lui auraient fait oublier la cour de Suède, si la fortune avait pu vaincre ses sentiments de reconnaissance. Il voulait ne quitter la Suède que pour revenir définitivement

au pays. Sa santé fort ébranlée l'obligea d'y rentrer en 1742; il se fixa à Fribourg pendant deux années et retourna seul en Suède en 1744.

Le roi le nomma intendant de la cour et il fut agrégé de l'académie des sciences de Stockholm.

Sa santé devenue de plus en plus faible et la maladie de son épouse, le décidèrent à se retirer définitivement en Suisse.

Hedlinger avait formé un élève capable de le remplacer dans la personne de M. Fehrmann, il le fit nommer directeur des monnaies et obtint la permission de se retirer.

Il arriva à Fribourg le 31 Décembre 1745, puis retourna s'établir à Schwitz. En 1748, il se rendit à Nurnberg où il termina sa médaille du Landgrave *Guillaume* de Hesse-Cassel, commencée en Suède, en fit une autre pour la fondation de la nouvelle Académie de Berlin. Il reçut la première empreinte en or de cette médaille avec le titre de membre de l'académie. De retour à Schwitz, il termina la grande médaille du roi de Prusse, en fit une pour la République de Berne et une autre pour le Jubilé séculaire de la consécration de l'église d'Einsiedeln.

Il vivait heureux et tranquille lorsque la mort vint lui enlever son épouse; il immortalisa sa tendresse et sa douleur par une médaille aussi et se voua tout entier à l'éducation de sa fille.

Hedlinger travailla jusqu'au dernier jour; ses dernières œuvres ont autant de vie et de délicatesse que les premières.

Le 13 Mars 1771 il se promena comme à son ordinaire, mangea avec sa famille mais frappé d'apoplexie pendant la nuit, ce grand génie n'était plus de ce monde le 14 au matin.

Sa vie comptait soixante années de gloire sur quatre vingts et son souvenir est immortalisé aussi bien dans sa *douce Patrie* comme il l'appelait, que dans tous les pays d'Europe.

Nous ne pouvons dépasser ici le côté biographique de cet illustre compatriote; rien, croyons-nous, ne saurait être plus exact et plus complet que le magnifique ouvrage de *Chrétien de Mechel* de Bâle, auquel nous avons emprunté les détails de cette notice.

L'ouvrage précité contient 150 médailles des plus finement reproduites en 40 planches gravées sur acier, suivies de la description de chacune.

Il existe un premier travail sur Hedlinger et ses œuvres, publié par Haid à Nurnberg (1781), mais qui ne peut être comparé à celui de Mechel. A. H.

Chronique et faits divers.

Occupé depuis quelques années d'une description des monnaies suisses, la ville de Fribourg en Brisgau, rentrant dans mon programme, comme ville anciennement alliée à la Suisse, je ne suis pas très au net au sujet de ses armoiries.

La plupart des auteurs lui donnent comme armes l'aigle ou plutôt une tête d'aigle, tandis que d'autres comme Leitzmann, etc., lui assignent pour armes une tête de corbeau. A cette occasion Leitzmann dit, que les deniers de Fribourg, au XIVe siècle portaient le nom de: Denarii corvorum, Rabenpfennige, d'où serait venu plus tard, par corruption, le nom de Rappen. Je serais bien aise d'être renseigné à cet égard.

— Il y a quelque temps que j'ai eu occasion de trouver chez une antiquaire de notre ville, un denier, qu'il m'a indiqué et vendu pour un denier du Comte Louis de Vaud. Ce denier a été trouvé à Hermance, à trois lieues de Genève, au bord du lac.

Après l'avoir débarrassé de son vert de gris et l'avoir nettoyé, il m'a été possible de voir qu'il était question d'un denier des évêques de Lausanne, savoir de Guy de Prangins, en remarquant au dessus du temple un petit aigle, armes de Prangins.

Mais voici que M. Morel-Fatio dans sa brochure: Guy de Prangins, page 10 dit: les deniers et les mailles appartenant avec certitude à Guy de Prangins, c'est-à-dire, qui portent ses armes, se distinguent par un petit temple placé au dessus d'un annelet accosté de deux besants; la légende du revers est *civitas-eq'stri*, tandis que les deniers, attribués sans aucun doute aux successeurs de Guy, ont la légende toute nouvelle: *civitas lausane*, et plus loin: il faut donc regarder les deniers et les mailles aux armes de Guy de Prangins comme le type unique de son épiscopat, etc.

Notre denier ayant tous les caractères des deniers connus de Guy de Prangins, sauf la légende *Civitas Lausane* serait donc à classer vers la fin de l'épiscopat de G. de Prangins et commencerait ainsi la transition d'une forme, qui s'est opérée à la fin du XIVe siècle et a continué dès lors chez nos successeurs.

Voici la description de cette pièce unique et inédite jusqu'à présent.

Avers. SEDES : LAUSANE. Temple à cinq colonnes, surmonté de l'aigle de Prangins. Au bas un annelet entre deux besants.

Revers. CIVIAS LAVSANE. Croix chardonnée, cantonnée d'une flèche de fer à gauche et d'un annelet à droite. Poids 0,70 centigrammes.

L. LADÉ.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que

L'Assemblée générale

de notre Société est fixée sur le *Jeudi 25 Mai* courant. Elle aura lieu **à Zurich, Hôtel National**, *vis-à-vis de la gare, à 2 heures du jour.* — Nous espérons, avoir le plaisir de vous voir assister nombreux à cette assemblée, qui promet d'être fort intéressante, attendu surtout que le chiffre des membres actifs sera considérablement augmenté.

Agréez nos meilleures salutations.

Le Président: M. DE PALÉZIEUX.
Le Secrétaire: ANT. HENSELER.

Tractanda:

1 - 2 h. Réception des membres par le Comité.
*2 h. Séance dans la grande salle de l'*HOTEL NATIONAL; *lectures de travaux; communication de pièces intéressantes, etc. Réception des candidats, désignation du lieu de la prochaine assemblée générale; rapport du Comité de Rédaction.*
5 h. Banquet.

Demande

Le soussigné désire acheter les ouvrages suivants:

1. **Die Denare und Bracteaten der Schweiz,** par H. Meyer. Zurich 1858.
2. **Die schweizerischen Münzen,** von G. Meyer von Knonau. Zurich 1851.

Prière d'adresser les offres à **L. Ladé,** N° 8, rue Bonnivard, Genève.

A VENDRE

Ecus des tirs fédéraux, séparément et par collections complètes.
S'adresser 30, Grand'rue, **Fribourg.**

Errata.

Plusieurs fautes sont restées dans notre dernier fascicule, nos lecteurs les auront sans doute remarquées et rectifiées.

Page 31: *Revers* $\frac{1/2}{\text{FRANC}}$ / 1830 lisez $\frac{1/4}{\text{FRANC}}$ / 1830

Page 52: Titre *Louis VIV* lisez **Louis XIV.**

Page 41: vers le bas de la page: ducats, dicken und 1/2 dicken, lisez **et demi dicken.**

Page 48: au bas *Négrologie* lisez **Nécrologie.**

Imp. PH. HÆSLER, Fribourg (Suisse).

Ire année. 1882. N° 5.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société l'abonnement annuel est fixé à 6 francs, étranger port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 0|0 sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, **M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf 6 Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 0|0 Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen und Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Dritte Generalversammlung des Schweiz. Numismatischen Vereins in Zürich den 25. Mai 1882.

Die Versammlung findet im grossen Saale des Hotel «National» gegenüber dem Bahnhof, statt.

Folgende Mitglieder sind anwesend: Herren von Palézieux, Präsident; von Jenner, Archivar; H. Dreyfuss, Kassier; A. Henseler, Secretär; Ed. Hirzel, Ad. Inwyler, Bichler, Durussel, und Burckhardt, (Candidat).

Es liessen sich aus Gesundheits- oder verschiedenen Rücksichten entschuldigen: Die *Aktiv-Mitglieder:* HH. Ladé in Genf, Montandon in Bern, Bally in Genf, Bleuler in Bern, Pfister in Genf, Du Lon in Vivis, Michaud in Chaux-de-Fonds, Nabholz und Rod in Freiburg, von Riedmatten in Sitten, Chopard in Sonvilier, Gremaud in Freiburg, Reyff in Bern.

Die *Ehren-Mitglieder:* HH. von Luschin in Gratz, Stuart Poole in London, Riggauer in München.

Die *Kandidaten:* HH. Hirsch in München, Burri in Genf, Richard in Genf, Besse in St. Moritz (Wallis), Perdonnet in Lausanne, Dr Bovet in Bern.

Die Sitzung wird 2 Uhr Nachmittags durch den Präsidenten eröffnet, indem er die anwesenden Mitglieder durch eine Begrüssungsansprache empfängt.

Das Protokoll der letzten Generalversammlung in Freiburg wird abgelesen und gutgeheissen. Der Kassier verliest die Rech-

nungen des Jahres 1881—1882, welche mit einem Kassasaldo von Fr. 44. 88 abschliessen. Die Jahresbeiträge von 1881 sind darin nicht inbegriffen, da solche noch nicht festgestellt, also nicht eingezogen werden konnten.

Herr *Ed. von Jenner,* als Rechnungsrevisor, macht die Bemerkung, dass die Rechnungen jeweilen vor der Generalversammlung abgelegt werden sollten, damit an dieser die Revisoren sofort ihren Bericht abstatten könnten.

Herr *Ad. Inwyler,* zweiter Revisor, schliesst sich dieser Bemerkung an und verlangt Aufschluss über gewisse Posten der Rechnungen, welche ihm sofort durch den Kassier ertheilt wird.

Der Präsident zeigt an, dass ihm durch unsern Collegen, Herr *Alb. Sattler* in Basel, eine sehr interessante Arbeit zugestellt worden ist für das Bulletin, welche die Anschaffung eines altgothischen Schriftsatzes erheischt. Die Kosten belaufen sich ungefähr auf Fr. 90, welche die Versammlung gebeten wird gutzuheissen.

Der Kassier theilt mit, dass der Vorstand in seiner gestrigen Sitzung diesen Punkt besprochen und diese Ausgabe als dringend nothwendig gefunden hat. Da der Verleger des Vereinsorgans laut Protokoll des Redaktions-Comité vom 1. Dezember 1881 verpflichtet ist, die Zeichen bis auf Fr. 30 zu liefern, was bis jetzt noch nie der Fall war, so wird er für die Anschaffung dieser altgothischen Schrift sich für diesen Betrag betheiligen müssen. Um die Kosten möglichst zu vermindern, haben der Präsident, Secretär und Kassier jeder Fr. 10 bezahlt, so dass der der Kassa zufallende Theil nur noch ein Drittel des Betrages ausmacht. Der Kassier spricht den Wunsch aus, dass die bis jetzt eingegangenen Gaben für das Gedeihen des Vereinsorgans auch fernerhin fortfahren möchten.

Die verlangte Ausgabe wird von der Versammlung bewilligt.

Herr *Ed. von Jenner* gibt Kenntniss der seit der letzten Generalversammlung von 1881 eingegangenen Gaben, in folgenden Werken und Münzen bestehend:

a) Bücher und Brochüren.

1. *O. di Dio.* Die Münzen der römischen Republik.
2. » Die Münzen der röm. Republik, auf welchen sich Sieges- und Triumphwagen befinden.
3. » Unedirter Denar.
4. *Haller.* Berns bekannte Numismatiker.
5. *Hess.* Die siebenbürgischen Münzen.

6. *C. Robert.* Médaillons contorniates.
7. » Quelques noms gaulois.
8. » Observations sur les monnaies Mérovingiennes.
9. *v. Luschin.* Die Bracteatenstempel von Lettowitz.
10. » Halbe Turnose der Stadt Thann.
11. — Famiglie celebri italiene (Trivulzio), don de M. *Hermann Dreyfuss,* Caissier.
12. *R. Serrure.* Eléments de l'histoire monétaire de Flandre.
13. *A. Blanchet.* Les monnaies de Lausanne (don de M. Henseler).
14. *A. Henseler* (Hachel). Quelques notices élémentaires sur l'art héraldique.
15. » Plan du Tir fédéral de Fribourg 1829.
16. » Projets de l'écu du tir fédéral de Fribourg, 1881.
17. » Médailles frappées pour le *tir fédéral* de Fribourg (1881), les fêtes cantonales *de chant* à Fribourg 1881 et de Gymnastique à Bulle 1881.
18. » L'écusson de la Ville de Fribourg.
19. *Nümismatische Gesellschaft in München.* Statuten.
20. Verschiedene Kataloge.

b) **Medaillen.**

1. *Ed. de Jenner.* Medaille zum Andenken der Internirten 1871 (Landry).
2. » Brand in Glarus.
3. Dr *C. F. Trachsel.* Exposition de Berlin 1868, Bronze.
4. *Homberg*, graveur. Tir fédéral de Fribourg, métal blanc.
5. *Ant. Henseler.* 400me anniversaire entrée de Fribourg dans la Confédération (métal blanc).
6. » 12 médailles diverses.

Der Secretär gibt einigen Aufschluss über den Gang des Vereinsorgans und macht die Bemerkung, dass die in französischer Sprache verfasste Artikel viel zahlreicher sind als diejenigen deutscher Sprache, was sehr zu bedauern ist. Da die deutschen Mitglieder wenig Material einsandten, musste die Redaktion bis jetzt eine Reihe Artikel einrücken lassen, welche erst für spätere Nummern bestimmt waren. Alle Mitglieder sind daher dringend gebeten, durch Einsendung von Arbeiten in deutscher Sprache, dem Redactions-Comité hülfreich an die Hand zu gehen.

Der Präsident verliest das Verzeichniss der für die heutige Versammlung angemeldeten 28 Candidaten, welche einstimmig aufgenommen werden. Deren Liste befindet sich der gegenwärtigen Nummer beigefügt.

Der Präsident zeigt noch an, dass der Verein bei dessen Gründung in den Ländern, in welchen numismatische Vereine bestanden, correspondirende Mitglieder (Ehren-Präsidenten) ernannte. In Folge des Todes des Titulars für Frankreich, Herr Cohen, im französischen Museum, schlägt er dessen Ersetzung durch Herrn *C. Robert* vor, welcher bereits Ehrenmitglied unseres Vereins ist, und mit welchem wir häufige und angenehme Verbindungen haben. Dieser Vorschlag wird einstimmig angenommen, und wird Herrn C. Robert daher ein zweites Diplom, in diesem Sinne, zugestellt.

Nach Vorschrift des § 6 der Statuten soll das für die auslaufende 3jährige Amtsperiode bestellte Central-Comité in heutiger Sitzung neu gewählt werden.

Der austretende Centralvorstand wird einstimmig wieder gewählt:

Präsident: Hr. *Moritz von Palézieux,* in La Doges, Tour-de-Peilz (Vivis).
Vice- » » *J. Gremaud,* Professor und Bibliothekar, in Freiburg.
Kassier: » *Hermann Dreyfuss,* Kaufmann, in Zürich.
Archivar: » *Ed. von Jenner,* im archeolog. Museum Bern.
Secretär: » *Ant. Henseler,* Numismatiker und Buchdrucker in Freiburg.

Die Mitglieder des Redactions-Comité werden ebenfalls bestätigt und noch zur Wahl eines neuen Mitgliedes geschritten, wodurch dieses Comité folgendermassen besteht:

Hr. *J. Gremaud,* Professor, in Freiburg.
» *G. Bleuler,* Eidgen. Verwalter des Kriegs-Materials, Bern
» *Ad. Jnwyler,* Antiquar und Numismatiker, Luzern,
Der Präsident des Central-Comité,
Der Aktuar des Central-Comité.

welche nach § 9 der Statuten noch beigegeben sind.

Der nächste Versammlungsort (4. anno 1883) wird besprochen und Luzern und Basel vorgeschlagen. Auf einige Bemerkungen der Herren Inwyler und Bichler hin, wird Basel als nächster Versammlungsort bestimmt.

Herren Ed. von Jenner und Jnwyler werden ersucht, für eine frische Amtsperiode von 2 Jahren die Stellen als Revisoren zu bekleiden.

Die Beiträge für 1881—82, sowie für 1882—83 bleiben auf Fr. 5 festgesetzt.

Die Zahl der Hefte für das Vereinsorgan wird auf 10 bestimmt.

Der Präsident verlangt nach der Ermächtigung, diejenigen Mitglieder, deren Entschuldigungsbriefe nach der Versammlung eintreffen, im Protokoll als entschuldigt eintragen zu lassen, was bewilligt wird.

Herr Ed. von Jenner vertheilt unter die anwesenden Mitglieder die schöne, durch unser Mitglied Durussel gestochene Pfahlbauten-Medaille, welche Hr. Ed. von-Fellenberg von Bonnstetten zu 83 Exemplaren machen liess, und als Erinnerung offerirt. Ein Exemplar wird in das Archiv gelegt zu der der Gesellschaft angehörenden Sammlung.

In gebührender Anerkennung dieser Grossmüthigkeit beschliesst die Versammlung einstimmig, ein Dankschreiben an Herrn von Fellenberg abzusenden, in Begleit des Diploms als Ehrenmitglied.

Herr Inwyler offerirt seinerseits für die Sammlung des Vereins die zwei durch Mayer in Stuttgart bei Anlass der Gottharderöffnung (22. Mai 1882) gemachten Medaillen in Weissmetall.

Hr. von Palézieux liest noch eine interessante Arbeit auf Walther II von Supersax, Bischoff von Sitten.

Auch wurden noch einige sehr seltene schweiz., sowie auch eine Anzahl in anderer als ihrem reellen Metall geprägten Münzen vorgezeigt (Sammlung des Secretärs).

Die Sitzung wird um 5 1/2 Uhr Abends aufgehoben, und 6 Uhr Bankett im Hôtel National abgehalten. Beim Abschied ruft man sich zu: auf Wiedersehn, nächstes Jahr, in Basel.

Société suisse de Numismatique.

Etat des Membres au 1er Juillet 1882.

Comité central (1882—1885).

MM. Maurice **de Palézieux**, *Président.*
Jean **Gremaud**, professeur, *Vice-Président.*
Herrmann **Dreyfuss**, *Caissier.*
Edouard **de Jenner**, *Bibliothécaire-archiviste.*
Ant. **Henseler**, *Secrétaire.*

Comité de Rédaction (1882—1885).

Le Président central
Le Secrétaire central } Art. 9 des statuts.

MM. Jean **Gremaud,** professeur, *Vice-Président.*
Gothard **Bleuler,** Inspecteur fédéral.
Adolphe **Inwyler,** Antiquaire.

Vérificateurs des Comptes (1882—1884).

MM. Edouard **de Jenner,** *Bibliothécaire-archiviste.*
Adolphe **Inwyler,** antiquaire.

Membres actifs fondateurs.

No. d'ordre.	No. du Matricule.	
1	2	MM. Henseler, Ant., imprimeur-éditeur, à Fribourg.
2	3	de Palézieux, Maurice, prop. à la Doges (Tour-de-Peilz), Vevey.
3	5	Dreyfuss, Hermann, négociant, à Zurich.
4	6	de Jenner, E., conserv. du Musée archéol., à Berne.
5	7	Gremaud, J., abbé, prof. au Collége de Fribourg.
6	8	Inwyler, Ad., antiquaire et numismat., à Lucerne.
7	9	Caspari, Auguste, pharmacien, conservateur du Musée, Avenches.
8	10	Hirzel, Edouard, ancien trésorier, à Zurich.
9	14	Durussel, Ed., graveur en médailles, à Berne.
10	15	Tissot, Charles-Eugène, secrétaire du département de l'instruction publique, à Neuchâtel.
11	16	Kaiser, Jacob, Dr, archiviste fédéral, à Berne.
12	17	Gebert, C.-F., numismatiste, à Nürnberg.
13	18	Delachaux, J.-P., directeur du médaillier, Chaux-de-Fonds.
14	20	de Weiss, Emile, Dr, greffier fédéral, à Lausanne.
15	22	Jacot, Ed., conservateur du Musée à Colombier.
16	23	Meyer, Arnold, rentier, à Genève.
17	24	de Riedmatten, Léon (fils), propriétaire, à Sion.
18	25	Sattler, Albert, antiquaire, à Bâle.
19	26	Pfyster, H., rentier, 25, rue du Rhône, à Genève.
20	27	Bichler, J.-M., marchand de bois, à Einsiedeln.
21	28	Chopard, G., ancien Maire, à Sonvillier (J.-B.).
22	29	Bally, Ant.-Louis, fonctionnaire postal, à Genève.
23	30	van Peteghem, Ch.-Louis, expert en médailles, à Paris.
24	31	Perrochet, Edouard, avocat, à Chaux-de-Fonds.
25	33	Landry, Fritz, professeur, graveur en médailles, Neuchâtel.
26	34	Kohler, Xavier, anc. prof., député, à Porrentruy.

27 35 Münch, Arnold, chef du bureau central des salines, Rheinfelden.
28 36 Rod, Emile, télégraphiste, à Fribourg.
29 37 Nabholz, Joseph, négociant en vins, à Fribourg.
30 39 Cuenod-Hunziker, J., à Vevey.

Membres correspondants à l'étranger.

31 40 Châlon-Renier, Hubert, membre de l'Académie à Bruxelles, *président honoraire* pour la Belgique.
32 41 Dannenberg, Her., conseiller, à Berlin, *président honoraire* pour l'Allemagne.
33 42 Luschin-von Ebengreuth, Arnold, D^r^, prof. en droit à l'Académie impériale de Graz (Styrie), *président honoraire* pour l'Autriche.
34 43 Riggauer, Hans, D^r^, adjoint au Musée numismatique de Munich, *président honoraire* pour la Bavière.
35 44 Stuart-Poole, Reginald, conservateur du médaillier au Britisch-Museum à Londres, *président honoraire pour l'Angleterre.*
36 46 Heiss, Aloys, consul, à Madrid, *président honoraire pour l'Espagne.*
37 47 Hitz, John, consul général, à Washington, *président honoraire pour l'Amérique.*
38 55 Robert, Pierre-Charles, membre de l'Institut à Paris, *président honoraire pour la France* (élu le 25 Mai 1882).

Membres honoraires.

39 48 Busson, Arnold, D^r^, professeur à l'Université, à Innspruck.
40 49 Isenbeck, Julius, rentier, à Wiesbaden.
41 50 Eysseric, Marcel, ancien juge d'instruction, à Sisteron (Basses-Alpes).
42 51 Berend, William, licencié en droit, à New-York.
43 52 Bahrfeldt, Max, lieutenant, à Stade (Hanovre).
44 53 van den Peereboom, Alph., rentier, à Bruxelles.
45 56 di Dio, Odoardo, lieutenant de police, à Berlin.

Reçu le 29 Avril 1880:

46 60 Langer, Paul, armateur, au Hâvre.

Membres actifs, reçus le 29 Avril 1880.

47 61 MM. Bleuler, Gothard, inspecteur fédéral du matériel de guerre, à Berne.
48 62 Baud, Eugène, antiquaire, à Lausanne.
49 63 Du Lon, Eugène, consul des Etats-Unis, à Vevey,
50 66 Duplan, Albert, rentier, à Evian-les-Bains.
51 67 Reiff-Moppert, Charles, banquier, à Berne.
52 68 Roth, Erhard, fabricant, à Oftringen (Argovie).

Membres actifs reçus le 3 Août 1881.

53 71 MM. Michaud, Alb., essayeur-juré, à Chaux-de-Fonds.
54 72 Montandon, Charles, étudiant, à Berne.
55 73 Guyon, Jules, propriétaire, à Thonon (Savoie).
56 74 Platel, Ed., directeur de la monnaie fédérale, à Berne.

Membres actifs reçus le 25 Mai 1882.

57 75 MM. Burkhard, Rob., peintre, à Richtersweil (Zurich).
58 76 Lehr, Ernest, Dr en droit, prof. à l'Académie de Lausanne.
59 77 Breitmeyer, Jules, avocat, à Chaux-de-fonds.
60 78 Le Roy, Louis, greffier à la Cour d'appel, à Berne.
61 79 Besse, Pierre, Rd-Chan., prof., à St-Maurice (Val.)
62 80 Fama, Charles, député, à Saxon.
63 81 Sandmeier, Jacques, négociant, Château de Dardagny, près Genève.
64 82 Geigy, Alf., Dr philos., à Bâle (48 Léonhardsgr.).
65 83 Kœchlin, Emile, ingénieur, à Paris (113, Boulevard, St-Germain).
66 84 Hirsch, Henri, numismatiste, à Munich.
67 85 Perdonnet, Gustave, rentier, à Lausanne. (Mon Repos).
68 86 Bovet, Victor, médecin, à Berne.
69 87 Homberg, François, graveur, à Berne.
70 88 Morton, Charles, propriétaire, à Lausanne.
71 89 Grellet, Jean, banquier, à Colombier (Neuchâtel).
72 90 Micheli, Louis, à Genève.
73 91 Balliard, César-Marius, notaire, à Reignier (Haute-Savoie).
74 92 Revilliod, Théophile-Alphonse, agent de change, à Genève.
75 93 Duval, David-Jacob, propriétaire, à Genève.

Médailles et Bractées de Thurgovie

Monnaies de Thurgovie

N.º 14

N.º 13

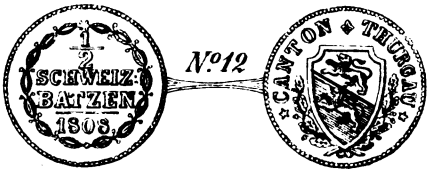

N.º 12

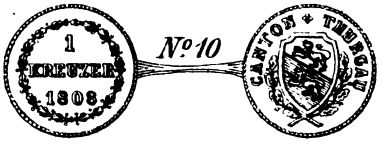

N.º 10

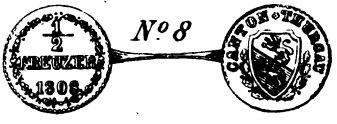

N.º 8

NB. Les pièces portent les N.º correspondant aux N.º du Texte.

Lith. M. Raemy. Fribourg

76 94 Hoffmann, H., numismatiste, à Paris (33, quai Voltaire.)
77 95 Hess, Adolphe, numismatiste, à Francfort s/M.
78 96 Merzbacher, Eugène, Dr, numismatiste, à Munich.
79 97 Richard, C., graveur en médailles, à Genève, 8, rue Rousseau.
80 98 Sturzenegger, Robert, à St-Gall.
81 99 Jacot, Edouard, naturaliste, à Valauvron (Chaux-de-Fonds).
82 100 Burri, Amédée, à Genève (rue du Rhône 92).
83 101 Serrure, R,, rédacteur, à Bruxelles (rue Donny 5, Currghem).
84 102 Rœllin, Jean, à Utznach (St-Gall).

Membre honoraire reçu en 1882.

85 103 M. de Fellenberg-de-Bonstetten, Ed., ingén. géolog., à Berne (Schanzenegg).

Nécrologie.

Louis Ladé de Genève.

Si la Société suisse de Numismatique se réjouissait avec raison le 25 Mai des nouvelles réceptions auxquelles elle venait de procéder, la mort ne devait pas tarder à jeter la tristesse parmi ses membres.

Le 1er Juin, notre cher collègue et collaborateur, *Louis Ladé,* ancien pharmacien à Genève, succombait à Martigny (Valais), d'une longue et douloureuse maladie.

Né à Stuttgart en 1807, Louis Ladé était originaire de Brême, et s'était fait naturaliser genevois il y a plus de quarante ans. Il descendait d'une famille huguenote, qui lors de la révocation de l'Edit de Nantes, s'était établie en Hollande et en Allemagne et dont plusieurs membres, dans des domaines divers, avaient rendu des services éminents à la Société et à l'Église réformée.

Sa carrière fut modeste, mais des mieux remplies; son esprit était large et vraiment chrétien, aussi Louis Ladé était-il aimé de tous ceux qui le connaissaient.

Le nombreux cortége de parents et d'amis, venus en majeure partie de Genève, pour accompagner les restes mortels de Louis Ladé à leur dernière demeure le 3 Juin, était un témoignage évident des regrets unanimes que laissait le défunt.

Collègues de la Société suisse de Numismatique, associons-nous à ces regrets bien mérités, car quoique reçu il y a peu de mois encore, Louis Ladé nous avait déjà donné des preuves de ses connaissances, de ses travaux et surtout, pour ceux qui l'ont connu, de son caractère doux et affable.

Associons-nous pour donner à sa famille un témoignage de notre profonde sympathie et déposer sur cette tombe encore béante, la couronne du souvenir.

H.

Quatre essais de pièces de 20 centimes de la Confédération suisse.

Les essais de frappe ont toujours et depuis fort longtemps été goûté des collectionneurs; mais fort peu connaissent, je crois, les différents essais faits ces dernières années pour arriver au nouveau modèle des pièces de 20 centimes émises en 1881. Ces essais sont au nombre de quatre et ont été frappés avec différents métaux pour en arriver aujourd'hui à adopter le nickel pur.* Les trois premiers essais ont été frappés avec des coins de monnaies déjà connus et décrits;** il n'y a que le quatrième qui soit un type entièrement nouveau.

N° 1. ESSAI DE 20 CENTIMES 1871.

Droit. Tête de l'Helvétia, tournée à droite, couronnée d'un diadème et d'une couronne de roses des Alpes. Autour un cercle de 22 étoiles, au bas le millésime 1871, sous le cou, le nom du graveur, DURUSSEL. Le tout entouré d'un grènetis.

Revers. Au centre l'écusson fédéral accosté d'une touffe de roses des Alpes à droite, et d'une branche de chêne à gauche. L'écusson sommé du mot HELVETIA, sous l'écusson: 20 F. Le tout entouré d'un grènetis.

Métal: 25 nickel, 75 cuivre.

Poids: 4,00 grammes. Graveur: DURUSSEL.

Cette pièce a été frappée avec le coin de la pièce de 20 francs 1871 et comme ce n'était qu'un essai, l'on n'a pas jugé à propos d'effacer la valeur 20 F.

N° 2. ESSAI DE 20 CENTIMES 1873.

Droit. L'Helvétie assise tournée à droite, les cheveux tombant sur le dos, la tête couronnée de laurier, elle appuie sa main droite sur la poignée d'un glaive et son bras gauche repose sur un bouclier presque triangulaire portant l'écusson fédéral. — Derrière elle, un chêne dont le tronc est brisé et auquel il ne reste qu'une branche en feuilles, puis la signature du graveur WIENER en travers; à droite fond de montagnes, autour un cercle de 22 étoiles et à l'exergue: HELVETIA. Le tout entouré d'un grènetis.

Revers. Au centre le chiffre 20 entouré de deux branches de

* Voir article par *A. Henseler*, page 47 du bulletin de la Société Suisse de Numismatique.

** Voir article par *A. Hachel*, Revue Scientifique N° 11, Novembre 1879.

roses des Alpes reliées au bas par un nœud de ruban au dessous duquel se trouve la lettre B (atelier monétaire de Berne). Le tout entouré d'un grènetis.

Métal en proportions égales, argent, nickel et zing.

Poids 3,25 grammes. — Graveur WIENER.

Le droit de cette pièce est identique au droit de la pièce de 20 francs 1873. Le revers est celui des pièces de 20 centimes frappées de 1850 à 1859.

N° 3. ESSAI DE 20 CENTIMES 1875.

Droit. Au centre écusson fédéral sommé et accosté de droite et de gauche de bouquets de roses des Alpes. Au dessus HELVETIA, au dessous de l'écusson, 1875. Le tout entouré d'un grènetis.

Revers. Semblable au revers de la pièce N° 2.

Métal: 25 nickel, 75 cuivre.

Poids: 4,00 grammes. — Graveur BOVY.

Cette pièce est, sauf la date, identique aux pièces de 20 centimes frappées de 1850 à 1859.

N° 4. ESSAI DE 20 CENTIMES 1881.

Droit. Tête de Helvétie tournée à gauche couronnée d'un diadème sur lequel on lit LIBERTA une grande tresse de cheveux retombant sur la nuque, formant le chignon et retenue par un ruban noué. Autour * CONFŒDERATIO HELVETICA * 1881. Le tout entouré d'un grènetis.

Revers. Semblable au revers de la pièce N° 2.

Métal: Nickel.

Poids: 4,00 grammes. — Graveur SCHWEUZER.

Cette pièce essai est assez distincte de la pièce de 20 centimes 1881 ayant cours aujourd'hui. Elle est facilement reconnaissable par les lettres plus grasses et plus fortes des légendes et le grènetis plus mince que pour la pièce adoptée.

Les journaux se sont beaucoup occupés de la nouvelle pièce de 20 centimes 1881, au sujet de personnes croyant voir la tête de l'empereur d'Allemagne dans les contours, formés par les cheveux de l'Helvétie. Malgré la meilleure volonté, je n'ai rien vu de pareil, il faut croire que je possède bien peu d'imagination ou plutôt que d'autres en ont trop. Ces personnes seront, je pense, les mêmes qui ont pris la tête d'ange (point monétaire de Bruxelles, qui se trouve au revers de la pièce de 20 frs. 1871) pour la tête de Bismarck. Il est à déplorer que l'on insère dans les journaux des remarques aussi absurdes, qui n'ont d'autres résultats que de monter l'imagination des personnes trop crédules qui les lisent.

M. DE PALÉZIEUX.

Une curieuse médaille.

On m'a communiqué ces jours derniers une médaille curieuse, dont aucun auteur n'a, à ma connaissance du moins, parlé jusqu'à ce jour et qui étant *gravée en creux*, est probalement unique de son espèce.

En mémoire de quel fait a-t-elle été gravée, c'est ce que je serais curieux d'apprendre de quelque lecteur du *Bulletin*; quant à moi et d'après les recherches que j'ai pu faire à ce sujet, je n'y vois que le travail d'un graveur *moratois*, animé du plus grand amour de sa contrée. La médaille est en bronze (doré jadis).

En voici la description:

Le *droit* montre d'abord un cercle orné de feuillages, d'une largeur de 3 millimètres environ.

Dans le champ, un cartouche ovale et orné, au milieu de laquelle un paysage: au premier plan à gauche un grand arbre, dans le fond, vue de la ville de Morat, du lac et du mont Vully.

Le *revers* est un travail très compliqué.

On voit d'abord un cercle fermé par 27 petits écussons sommés chacun d'un petit ruban portant l'indication de la localité, à laquelle il faut l'attribuer. 26 se rapportent ainsi à des localités du district du lac; le 27me portant sur le ruban **D. H. S.** et sur l'écusson *un cigne* marchant à droite sur 3 petites montagnes, serait selon l'*Armoirial historique du Canton de Fribourg* par le *P. Apollinaire* et le Col[1] *A. de Mandrot*, planche 9, l'écusson de la famille *Herrenschwand* de Morat, d'où les lettres **D. H. S.** du ruban pourraient être la signature du graveur D(aniel ou David) H(errenschwand) S (culpist). Ceci n'est toutefois que mon opinion *personnelle*, mais paraît assez admisible.

Partant donc de ce premier écusson vers la gauche nous voyons:

2. *Gepna* (Gempenach, Champagny). *Arbre touffu, accosté de 2 étoiles.*
3. *Kerz* (Kerzers, Chiètres). *Deux bougies allumées.*
4. *Nanth* (Nant, Nantes). *Un cep de vigne.*
5. *Fraeche* (Fræschels, Frasses). *Une guérite entre deux peupliers.*
6. *Salvani* (Salvenach, Salvagny). *Trois montagnes surmontées de trois glands.*
7. *Gurzels* (Gurzelen). *Tête de maure, coiffée d'un turban à aigrette.*
8. *Gurwol* (Gurwolf, Courgevaux). *Loup dressé à droite.*

9. *Lurtige* (Lurtigen, Lourtens). *Trois rosettes placées 1, 1, 1.*
10. *Martel* (Montilier). *Bande sur laquelle un brochet.*
11. *Galmiz* (Galmitz, Charmey). *Roue à six rayons.*
12. *Cursibe* (Coursiberlé). *Patte d'ours ou de sanglier partant de gauche.*
13. *Oberbù* (Oberburg, Châtel-dessus). *Sorte de forteresse, deux tourelles.*
14. *Gränd* (Greng). *Roue de moulin à 8 battants ; les soutiens du milieu forment une croix simple.*
15. *Jäus* (Jeuss, Jentes). *Chef de l'écu de sinople, dans le champ une ruche.*
16. *Löuweb* (??). *Lion rampant à gauche.*
17. *Merlach* (Meyriez). *Deux barbeaux adossés.*
18. *Vnderb* (Unterburg, Châtel-dessous). *Une sorte de forteresse.*
19. *Curlefon* (Courlevon). *Cheval marchant à gauche.*
20. *Haute-V.* (Altavilla, Hauteville). *Une citadelle sur une colline.*
21. *Vlmiz* (Ulmitz, Ormey). *Une petite chapelle.*
22. *Buchl.* (Buchselen, Buchillon). *Deux carabines en sautoir.*
23. *Chavlo* (??) *Ecu à fasce d'argent avec trois bessants placés, 2 et 1 dans le champ.*
24. *Agriswi.* (Agriswyl, Agrimoine). *Oiseau essorant à gauche.*
25. *Sugies* (Sugiez). *Trois peupliers.*
26. *O. Ried* (Oberried, Essert). *Maison devant laquelle un arbre.*
27. *Praz* (Praz). *Deux faucilles placées l'une contre l'autre.*

Diamètre 50 millimètres.

Les lecteurs du *Bulletin* qui pourraient compléter cette description par quelques autres renseignements sur cette curieuse médaille, nous feront le plaisir de nous les communiquer pour un prochain fascicule. A. H.

Chronique

Il a été frappé dernièrement une jolie médaille en souvenir de l'inauguration des nouvelles casernes de la 1er division à Lausanne, lesquelles ont été achevées ce printemps. Cette médaille a été distribuée aux officiers, sous-officiers et soldats en souvenir de la première école qui a eu lieu dans ces nouveaux bâtiments. Seul le colonel Coutau, commandant de l'école en a reçu une en argent, du même module.

Droit. L'écusson du Canton de Vaud accosté de ceux du Valais et de Genève; au centre, sommées de la croix fédérale rayonnante, deux branches de laurier se détachant derrière les écussons de droite et de gauche.

Cercle intérieur, autour:

DISCIPLINE · FRATERNITÉ · LIBERTÉ · puis en sens contraire 1er DIVISION.

Double cercle extérieur.

Revers. Bâtiments de la caserne au centre, au-dessous en petites lettres formant un demi cercle:

DUFEY-GEX & PARIS ÉDITEURS.

Cercle intérieur, autour:

SOUVENIR DE L'ÉCOLE MILITAIRE A LAUSANNE + 1882 +

Double cercle extérieur.

Sans nom de graveur.

Diamètre 32 millimètres, métal blanc.

En souvenir de l'ouverture de la ligne du Gothard le 22 Mai passé, nous avons sous les yeux deux médailles d'étain, frappées, nous a-t-on dit, par Mr H. MAYER à Stuttgart.

Comme celles du tir fédéral de 1881 et d'autres, sortant de la même maison, ces médailles rentrent dans ce que nous appelions la *camelotte numismatique,* ou les *breloques des badauds de fête.*

Si nous leur consacrons quelques lignes de description ce n'est uniquement que pour rester fidèles à notre programme, de tenir autant que faire se pourra, nos lecteurs au courant de tout ce qui se fait de nouveau en fait de jetons et médailles suisses.

Ces deux médailles ont *le droit* identique et assez *cocasse;* jugez-en plutôt:

Droit. L'écusson prussien et l'écusson italien, chacun surmonté de sa couronne respective, adossés et entourés de deux branches de lauriers (?). Au dessous, entre deux branches de lauriers, une croix (? ? !)*

Revers. Dans un cercle mat et plus élevé que le champ: ZUR ERINNERUNG AN DIE ERÖFFNUNG DER GOTHARDBAHN ~ Champ uni, au milieu duquel une locomotive marchant à gauche.

Diamètre 33 millimètres (avec et sans bélière).

La seconde plus particulièrement destinée, paraît-il, aux tessinois porte la légende en langue italienne.

---

* Les vieux Uraniens avaient-ils raison le jour de la fête, de couvrir d'un crêpe de deuil la statue de Guillaume Tell, en disant que cette fête lui faisait injure ? ? ?

Revers. En cercle et entouré d'un grènetis : EN RICORDO DELL' INAUGURAZIONE, puis dans le champ, en six lignes: DELLA = FERROVIA ‖ DEL ‖ GOTTARDO ‖ 1882 ‖ ⌣

Même diamètre que la précédente.

Bibliographie

Nous avons reçu plusieurs publications traitant de Numismatique, mais fort peu s'occupent de la Suisse.

Le *Bulletino di Numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, compilato da una società di professori ed amatori.* — CAMERINO typ. lith. de'Succ. Borgarelli, dont nous avons reçu les *quatre premiers* fascicules, contient des articles les plus intéressants sur des monnaies inédites, des médailles et des sceaux italiens.

Les planches lithographiées qui accompagnent les fascicules sont des plus soignées et l'impression elle-même très lisible, sans fatiguer la vue.

Ce Bulletin paraît par fascicules mensuels de trois feuilles environ et formera à la fin de l'année un beau volume de 500 pages environ accompagnées de 18 planches. Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 25 fr. pour l'Union postale; les fascicules ne se vendent pas séparément.

Animali Tavolosi, etc., par Dr C. F. Trachsel.
(Extrait de la Gazette Numismatique de Côme.)
Le Zecche Trivulziane, par Dr C. F. Trachsel.
(Extrait de la Gazette Numismatique de Côme.)
Unedirte Bracteate, Ier partie. 1 planche, par le Dr C. F. Trachsel.
(Extrait de la Revue Numismatique de Vienne.)

Ce travail beaucoup plus conséquent et plus sérieux que les deux premiers contient la description de nombreuses pièces suisses, telles que Schaffhouse, Einsiedeln, Laufenbourg, Rottweil, Zofingue, Abbaye de St-Gall, Abbaye de Rheinau, Fribourg, Evêché de Bâle et Grisons. Ces pièces toutes Bractéates sont décrites en langue allemande, le texte est accompagné d'une planche dessinée par l'auteur laquelle est exécutée avec le soin que met toujours le Dr Trachsel dans ces sortes de choses ; toutefois nous regrettons que l'ancien président de notre société préfère donner ses articles à des sociétés étrangères plutôt que d'en faire hommage à la société dont il fut le promoteur et le fondateur.

M. DE PALÉZIEUX, président.

Imp. PH. HÆSLER, Fribourg (Suisse).

Ire année. 1882. N° 6.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société l'abonnement annuel est fixé à 6 francs, étranger port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 0|0 sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, **M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf 6 Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für **Anfragen, Offerten** oder **Anzeigen** betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 0|0 Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen und Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Die Münzen der freien Reichsstadt Rottweil.

Zu den seltensten Städtemünzen gehören diejenigen der Stadt Rottweil, welche selbst in grösseren Münzkabineten nur in wenigen Exemplaren vorhanden sind. Historische Nachrichten über diese Münzstädte haben RUCKGABER* et BINDER** genugsam zusammen getragen und veröffentlicht, und lasse ich hier in kurzem Auszug das Resultat jener Forschungen folgen.

Rottweil, römischen Ursprunges, war schon im Mittelalter ein Ort von Bedeutung, indem seit dem XII. Jahrhundert das kaiserliche Hofgericht dort seinen Sitz hatte. Anno 1401 erhielt die Stadt die völlige Reichsunmittelbarkeit, 1463 verband sie sich auf 15 Jahre mit der Schweiz, welches Bündniss 1477 und 1490 erneuert wurde, bis i. J. 1519 die Stadt auf ewige Zeiten der Eidgenossenschaft als zugewandter Ort beitrat. 1802 verlor die Stadt ihre Reichsfreiheit und wurde dem Königreich Württemberg einverleibt.

Die früheste Erwähnung der Rottweiler Münze finden wir in dem Stadtbuch von Augsburg von 1276, indem dorten ein Todschlag mit « zähen pfunt Rotwilern oder mit sechs pfunt Augsburgern » gebüsst werden konnte, auch deuten die schon 1280 in Rottweil vorkommenden Namen der Münzer auf einen frühern

* Mittheil. der archäolog. Vereins zu Rottweil, Tübingen 1845.

** Württemberg. Münz- und Medaillenkunde, Stuttgart 1846.

Münzbetrieb, und ist mit vieler Wahrscheinlichkeit anzunehmen, dass sich hier eine kaiserliche Münze befand.

Im Jahr 1423 trat die Stadt einer Münzvereinigung, welche Graf Ludwig von Württemberg mit einer Anzahl Ober-Schwäbischer Städte abschloss, bei.

Die ersten sicheren Nachrichten von einer städtischen Münze finden sich in einem dortigen Rathsprotokolle, worin es heisst: « Uff Donnerstag nach dem Sonntag Lætare in Anno 1506 ist zu « Rottweil ein grosser samenhafter Raht mit sammt den Acht- « zehn zu Rath worden, und haben sich entschlossen, fürohin zu « müntzen und ein Wechsel zu halten. » Dieser Beschluss wurde auch ausgeführt, obschon es sehr zweifelhaft ist, dass die Stadt damals schon münzberechtigt war, da ihr Kaiser Maximilian I erst im Jahre 1512 dieses Privilegium, und zwar in widerruflicher Weise, ertheilte. Nach demselben konnten sie goldene und silberne Münzen schlagen, und zwar *Goldgulden* von Strich, Nadel und Gehalt, Korn, Gewicht und Grad, wie die Churfürsten am Rhein, ferners *Dickpfennige*, deren drei auf einen rheinischen Gulden gehen, *desgleichen,* deren 4 auf einen rheinischen Gulden gehen, *Pfennige,* deren einer 4 Kreuzer gelten, *Plapparte* zu 25 auf einen Gulden und *Vierer,* wie die der Stadt Freiburg im Breisgau, *Pfennige,* deren 188 Haller auf einen Gulden gehen, ferners *Haller,* deren 2 auf einen Pfennig gehen. Der Gehalt der Silbermünzen ward nicht vorgeschrieben, sondern nur befohlen dieselben so zu machen, dass der Kaufmann bestehe und der gemeine Mann nicht betrogen werde.

In der Mitte des XVI. Jahrhunderts wurden in Rottweil Heller geprägt, von welchen 54 auf ein Loth Silber gingen. (Die Mark enthielt damals 1 Pfd. 3 Loth feines Silber.)

Im Jahre 1620 erhielt die Stadt von Ferdinand II die Bestätigung ihres Münzrechtes.

Die Kipper und Wipperzeit ging an Rottweil auch nicht spurlos vorüber, und hat sich die Stadt in den Jahren 1621 und 1622 sehr geringhaltige Ausmünzungen zu Schulden kommen lassen, doch suchte sie diesen Fehler im Jahr 1623 durch Ausprägung von guten Thalern wieder gut zu machen. Nach einem in diesem Jahre ausgefertigten Münzmeister-Bestallungsbrief sollten diese Thaler 8¼ Stück auf die rauhe Mark gehend, und 14 Loth fein, ausgemünzt werden. Die Münze war damals gegen einen Münzschlag von 12 Batzen für die gemünzte Mark an den Münzmeister verpachtet, was im Jahr 1623, 600 Gulden und im Jahr 1625 550 Gulden betrug. Man scheint hingegen anno 1625 mit den

alten Stempeln fortgemünzt zu haben, da mit dieser Jahrzahl kein Stück bekannt ist. Es ist auch noch vom Anfange des XVIII. Jahrhunderts der Akkord mit einem Münzmeister vorhanden, nach welchem sich derselbe verpflichtet, der Stadt in 4 Terminen jährlich 1000 Gulden für die Münze Pacht zu bezahlen. Er sollte dermalen nur Kreuzer, gleich 3 hiesige Pfennige, münzen, deren jede Mark 3½ Loth feines Silber und in Gold 7½ Gulden hiesiger Währung halten soll, 375 sollen auf die Mark gehen. Die Stadt verpflichtet sich, während 13 Monaten vom Münzmeister 1200 Mark der obgenannten Kreuzer gegen anderes Geld umzuwechseln, etc. Münzen dieser Periode sind bis jetzt noch keine bekannt, wahrscheinlich gehören von den Hohlpfennigen und Hellern, welche das Bild des einfachen Adlers ohne Schrift aufweisen, hieher, mit Sicherheit kann man aber keine hier zutheilen.

Das Wappen der Stadt Rottweil ist ein einköpfiger, rechtsblickender schwarzer Adler mit einem goldenen Kreuze auf der Brust, im goldenen Feld.

Beschreibung der Münzen.

1. *Plappart von 1506:*

+ MONE'A * NOV * ROTWILENSI'

Der einfache Adler im Perlenkreis.

Rev. + SALVE . CRVX — * SANCTA . 1506

Aufrechtstehendes Kreuz, welches mit seinem untern Theil den innern Perlenkreis und die Legende durchbricht. Oben am Kreuz ist ein Zettel, worauf I. N. R. I., befestigt. Im Felde Zierrathen.

(Abgebildet Tafel IV Nr 1.)
Sammlung des Herrn Dr Imhoof-Blumer. Binder Nr 3.

2. *Plappart von 1506.* In den Sammlungen des archäolog. Vereins zu Rottweil befindet sich der Stempel der Rückseite eines Plapparts, der von Obigem bedeutend abweicht.

+ SALVE : CRVX *— * SANCTA : 1506

Sonst wie Nr 1.

3) *Goldgulden o. J.*

✡ MONE: AVRE: CIVITAT: ROTWILE'

Der Adler in einem Kreis von Gerstenkörnern.

Revers. + MAXIMILIAN: ROMANO: IMPER'

Der Reichsapfel in reichverzierter vierbogiger Einfassung.

(Abgebildet Tafel IV N 2.)
K. K. Cabinet in Wien, Fürst von Fürstenberg, Haller 2115, Binder Nr 1.

4) *Vierer o. J.* + MONETA ⁘ NOVA ⁘ ROTWILE'
Der Adler im Perlenkreis.

Revers. + SALVE ⁘ CRVX ⁘ SANCTA
Breites Blumenkreuz im Perlenkreis.

(Abgebildet Tafel IV, Nr 3.)

Sammlung des Herrn Dr Imhoof-Blumer, Fürst v. Fürstenberg, Binder No 2.

5) *Vierer o. J.* Wie obiges Stück, nur im Revers:
+ ⁘ SALVE ⁘ CRVX ⁘ SANCTA ⁘

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof-Blumer.

6) *Münze* (Pfenning?) *o. J.* + MONETA * N * ROTW...
Der Adler im Perlenkreis.

Rev. ✠ (SALVE) * CRVX * SANCTA
Langes Kreuz im Perlenkreis.

Königl. Kabinet in München.

7) *Münze* (Pfenning?) *o. J.* Der archäolog. Verein zu Rottweil besitzt einen Stempel wie der Revers des obigen Stückes, nur sind auf diesem Punkte statt Rosetten und zur Seite des Kreuzes die Buchstaben R-L.

(Abgebildet Tafel IV, Nr. 4.)

8) *Zwölfkreuzerstücke v. 1621.* + · MONETA · NOVA · ROTWILENSIS ·
Im Perlenkreis der rechtssehende Adler mit der Zahl 12 auf der Brust. Die zwei mittleren Krallen des linken Fusses stehen gegen den Buchstaben o in NOVA und diejenigen des rechten Fusses gegen TW in ROTWILENSIS, ebenso die Zunge gegen das letzte s der Umschrift.

Revers. * SALVE · CRVX · SANCTA Im Perlenkreis ein langes Kreuz, zu dessen Seiten getheilt 16—21, die Jahrzahl berührt den Perlenkreis nicht.

(Abgebildet Taf. IV, Nr. 5.)

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof, Binder Nr. 4.

9) *Zwölfkreuzerstück v. 1621.* Von obigem Stück nur wenig abweichend. Die zwei mittleren Krallen des linken Fusses stehen gegen die Buchstaben NO des Wortes NOVA und die des rechten Fusses gegen OT in ROTWILENSIS, die Zunge gegen den Schlusspunkt. Im Revers berühren die beiden 1 der Jahrzahl den Perlenkreis.

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof und Jos. Missong.

10) *Zwölfkreuzerstück v. 1621.* Zu Rottweil befindet sich der Averstempel eines dem obigen ähnlichen Stückes, nur stehen hier die Krallen des linken Fusses gegen die Buchstaben OV in NOVA und die Zunge gegen das Kreuz am Anfang der Umschrift.

11) *Dicken v. 1622.* + MONETA · NOVA · ROTWILENSIS In einem seilförmigen Kreis der rechtssehende Adler, welcher mit Flügeln, Krallen und Schwanz den Kreis berührt. Die 2 mittleren Krallen der Füsse stehen gegen das T und V der Worte ROTWILENSIS und NOVA, die Zunge gegen das letzte S der Umschrift.

Revers. * SALVE · CRV—X · SANCTA Die Umschrift beginnt oben. In seilförmigem Kreise ein langes Kreuz, dessen unterer Theil den Kreis und die Umschrift durchbricht. Der obere Theil des Kreuzes, an welchem ein Zettel mit I N R I befestigt ist, berührt den Kreis. Daneben getheilt 16—22. Die erste und letzte Zahl berühren ebenfalls den Kreis.

(Abgebildet Taf. IV, Nr. 6.)
Sammlung des archäolog. Vereins Rottweil.

12) *Dicken v. 1622.* Wie Nr. 11, nur stehen hier die mittleren Krallen des linken Fusses gegen die Buchstaben OV in NOVA und die Zunge gegen das I der Endsilbe SIS.

Im *Revers* berührt der obere Theil des Kreuzes und die Jahrzahl den Kreis nicht, die Zahl 6 ist unregelmässig und verzogen.

Sammlung der Herren Dr. Imhoof und Jos. Missong.

13) *Dicken v. 1622.* Wie Nr. 11, nur berührt hier der Adler auch mit dem Kopfe den Kreis. Von der Jahrzahl berührt nur die 2 den Kreis.

Sammlung des Fürsten von Fürstenberg.

14) *Dicken v. 1622.* Wie Nr. 11, der Adler berührt weder mit Kopf noch Flügeln den Umkreis, durchbricht hingegen denselben mit den Krallen, die Zunge berührt den rechten Flügel. Die Buchstaben V in NOVA und T in ROTW befinden sich je zwischen den zwei mittleren Krallen des Adlers. Die Jahrzahl berührt den Kreis nicht.

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof-Blumer.

15) *Dicken v. 1622.* Avers wie bei Nr. 11, nur ist der Adler bedeutend kleiner und berührt nur mit zwei Federn des rechten Flügels den Umkreis. Die zwei mittleren Krallen seiner Füsse stehen gegen das R in ROTW und NO in NOVA, sowie die Zunge gegen das erste S der Silbe SIS.

Revers. · SALVE · CRVX · SANCTA · Die Umschrift beginnt unten am Fusse des Kreuzes. Das Kreuz ist viel schlanker gezeichnet als bei obigen Stücken, der Zettel daran schmäler und ohne Inschrift. Die zu beiden Seiten des Kreuzes stehende Jahrzahl 16—22 berührt den Kreis nicht.

16) Avers vom gleichen Stempel wie Nr. 15.

Revers. SALVE . CRVX . SANCTA Im Uebrigen wie Nr. 15.

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof-Blumer.

17) *Dicken v. 1622.* Wie Nr. 15, der Adler berührt nur mit einer Feder des linken Flügels den Umkreis, die Krallen stehen gegen die Buchstaben OT und OV und die Zunge gegen das I der Silbe SIS. Die Umschrift beginnt mit einem Punkte, statt wie auf den obigen Stücken mit einem Kreuz.

Revers. SALVE : CRVX · SANCTA · Im Uebrigen wie Nr. 15.

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof-Blumer.

18) *Zwölfkreuzerstück* v. 1622. MONE · NO · ROTWILENSIS · 1622 · In einfachem Kreise der rechtsblickende Adler, auf dessen Brust ein Kreuz. Die Zunge steht gegen die 6 der Jahrzahl, der Schwanz durchbricht den Kreis und berührt den Buchstaben T.

Revers. FERDINAND · II · IMPER · S · AVG. Der Doppeladler mit der Zahl 12 auf der Brust, in einem einfachen Kreise, welcher bis über die Köpfe des Adlers geht, von da gegen den Rand der Münze ausläuft und die über den Adler schwebende Krone einschliesst.

(Abgebildet Tafel IV, Nr. 7.)

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof-Blumer.

19) *Zwölfkreuzerstück* v. 1622. Wie Nr. 18, die Zunge des Adlers hat die Richtung zwischen die 6 und 2 der Jahrzahl, die Schwanzspitze steht zwischen OT und durchbricht den Umkreis nicht.

Revers. Umschrift wie bei Nr. 18, nur am Anfang derselben ein Punkt. Der innere Kreis reicht nur von einem Adlerschnabel zum andern und läuft nicht gegen den Rand aus.

Sammlung des Fürsten von Fürstenberg.

20) *Zwölfkreuzerstück* v. 1622. *Avers* wie Nr. 19, mit einigen nicht zu beschreibenden kleinen Abweichungen.

Revers. Wie Nr. 18.

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof-Blumer.

21) *Sechskreuzerstück* v. 1622. MONETA · NOVA · ROTWILENSIS · 6 · Der rechtsblickende Adler im Perlenkreis.

Revers. SALVE · CRVX · SANCTA Die Umschrift beginnt am Fusse des Kreuzes. Langes Kreuz mit Zettel wie gewohnt, daneben getheilt die Jahrzahl 16—22.

(Abgebildet Tafel IV, Nr. 8.)

Sammlung des Fürsten von Fürstenberg, Binder Nr. 7.

22) *Sechskreuzerstück* v. 1622. Wie oben, aber die Werthangabe 6 in einem Kreis.

Binder Nr. 8.

23) *Dreikreuzerstück oder Groschen* v. 1622. MO · NO · ROTWILEN SIS ° Im einfachen Kreise der rechtssehende Adler mit der Zahl 3 auf der Brust. Die Füsse des Adlers stehen gegen die Buchstaben O und L in ROTWILENSIS.

Revers. SALVE · CRVX · SANCTA Langes Kreuz (ohne Zettel), welches den innern Kreis und die Umschrift durchbricht. Zur Seite desselben getheilt 16—22. Die Umschrift beginnt unten am Fusse des Kreuzes, welch' letzteres von dem S des Wortes SALVE berührt wird.

(Abgebildet Tafel IV, Nr. 9.)

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof-Blumer, Binder Nr. 9.

24) *Groschen* v. 1622. *Avers* vom gleichen Stempel wie Nr. 23. Der Stempel des *Revers* hat einige unbedeutende Abweichungen, unter anderm ist der Anfangsbuchstabe der Umschrift mehr vom Kreuze entfernt und befindet sich vor demselben ein Punkt.

Sammlung des Fürsten von Fürstenberg.

25) *Groschen* v. 1622. Wie Nr. 23, nur ist im *Avers* am Schlusse der Umschrift ein Punkt statt ein O und die Füsse des Adlers stehen gegen OT und I in ROTWILENSIS.

Sammlung der archäolog. Gesellschaft zu Rottweil.

26) *Groschen* v. 1622. MONE · NO · ROTWILENSIS · 1622 Rechtssehender Adler im einfachen Kreis.

Revers. FERDINAND · II · IM · S · AV · Gekrönter Doppeladler, die Zahl 3 auf der Brust, im einfachen Kreise. Der Kreis ist geschlossen und die Krone ausserhalb desselben.

(Abgebildet Tafel IV, Nr. 10.)

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof-Blumer, Binder Nr. 11.

27) *Groschen* v. 1622. MONE · ROTWILENSIS · 1622 Der rechtssehende Adler im einfachen Kreis, welcher er mit einem Flügel berührt. Das W in ROTW steht mitten unter der Schwanzspitze des Adlers, die Krallen stehen gegen die Buchstaben O und L.

Revers. Wie Nr. 26, nur ist am Schlusse der Umschrift kein Punkt, der innere Kreis geht nur bis über die Köpfe des Adlers, von wo er die Krone einschliessend gegen den Rand der Münze ausläuft. Der erste Strich des zweiten N in NAND ist mitten unter der Schwanzspitze. Die Richtung der Krallen ist zwischen die Buchstaben NA und D · II.

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof, Binder Nr. 11.

28) *Groschen* v. 1622. Wie Nr. 27, aber der Adler berührt mit beiden Flügeln den Kreis, das W steht nicht ganz mitten unter der Schwanzspitze. Die Krallen stehen gegen die Buchstaben T und E.

Revers. Wie bei Nr. 27, nur steht hier der zweite Strich des N unter der Schwanzspitze und die Krallen gegen den Buchstaben A und den ersten Strich der Zahl II.

Sammlung der archäolog. Gesellschaft Rottweil.

29) *Groschen* v. 1622. Wie Nr. 28, aber nach der Jahrzahl ein Punkt. Mitten unter der Schwanzspitze befindet sich der Buchstabe I, dem rechten Fuss gegenüber ist der Buchstabe E und gegenüber dem linken der Raum zwischen TW.

Revers. Wie Nr. 28, das N steht mitten unter dem Schwanz, die Krallen gegen den Buchstaben A und den zweiten Strich der Zahl II.

Sammlung des Herrn Dr. Imhoof.

30) *Groschen* v. 1622. Wie Nr. 29, nur ist unter der Schwanzspitze der Buchstabe W und die Richtung der Krallen gegen T und E. Der Adler berührt mit dem Schnabel die erste 2 der Jahrzahl.

Revers. Wie Nr. 29, nur unter der Schwanzspitze der Buchstabe D.

Sammlung des Fürsten von Fürstenberg.

31) *Groschen* v. 1622. Wie Nr. 29, nur berührt der Adler mit den Flügeln den inneren Kreis nicht, unter der Schwanzspitze ist der letzte Strich des Buchstabens W und beim linken Fuss das O. In der Jahrzahl sind die 2 nur unvollständig, ungefähr wie 9 9.

Revers wie Nr. 28, mit einigen unbedeutenden Abweichungen.

32) *Groschen* v. 1622. Wie Nr. 29, mitten unter der Schwanzspitze der Buchstabe W, die Krallen gegen O und L. Die Flügel berühren den innern Kreis nicht.

Revers fehlt.

Stempel im Besitz der archäolog. Gesellschaft Rottweil, wo sich noch folgende 2 Stempel befinden:

33) MONE ROTWILENSIS 1622 Rechtsblickender Adler ohne Füsse, auf der Brust eine Rundung, in deren Mitte ein Punkt.

34) Wie Nr. 33, nur ist der Punkt nicht ganz in der Mitte der Rundung. Die letzte 2 der Jahrzahl und das M in MONE berühren sich fast, während sie bei Nr. 33 weit auseinander stehen.

Die Rückseiten zu beiden Stücken sind nicht mehr vorhanden. Wahrscheinlich waren diese Stempel zur Ausprägung von Kreuzern bestimmt.

35) *Thaler* v. 1623. Umschrift auf einem Bande: : ✠ : MONETA : NOVA : ROTWILENSIS : 1623 ✠ Im O des Wortes MONETA ist ein

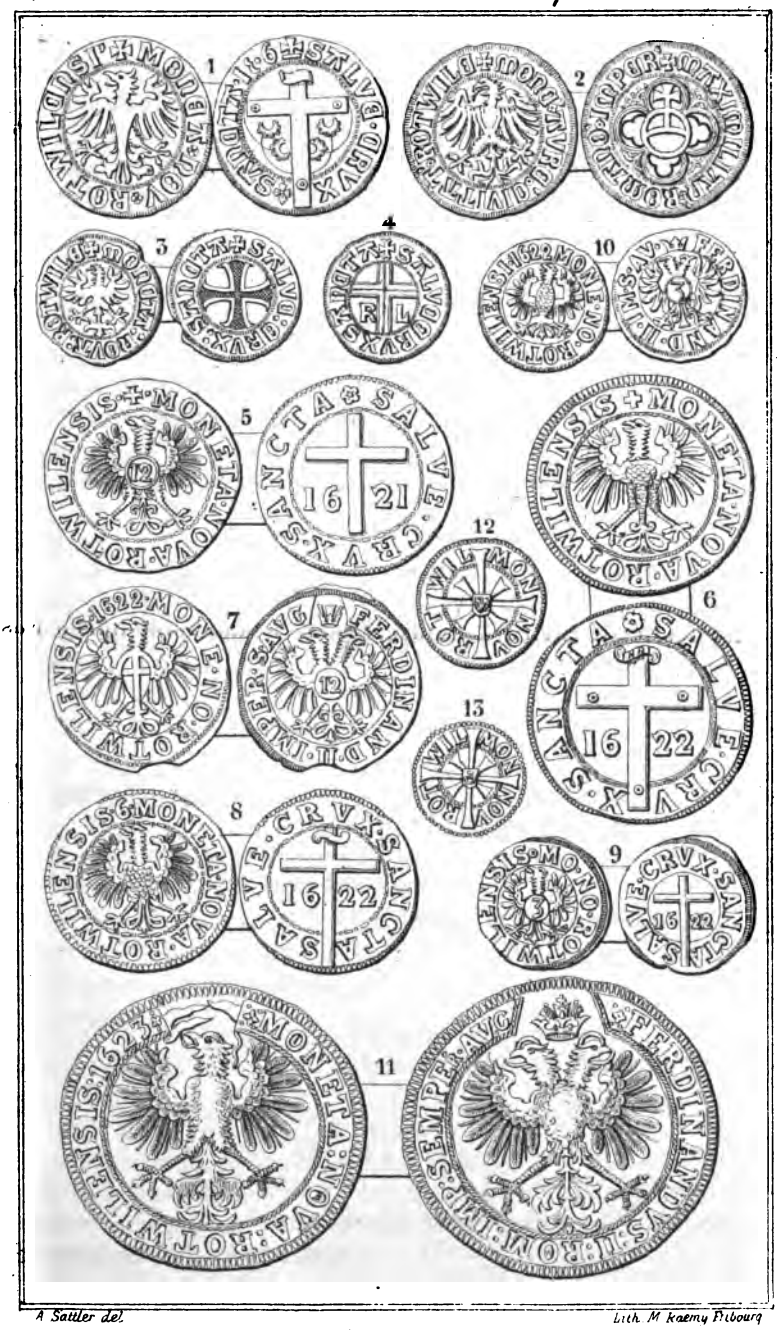

A Sattler del. Lith. M Kaemy Fribourg

kleines I, in jenem des Wortes NOVA ein kleines M angebracht, wahrscheinlich der Name des Stempelschneiders. Rechtssehender einfacher Adler, welcher mit 3 Federn des rechten und zwei des linken Flügels, sowie dem Schwanze das Band berührt, ebenso berührt er mit je einer Kralle seiner Füsse den Schwanz.

Revers. : ✠ : FERDINANDVS : II : ROM : IMPEa. AVg. Im Buchstaben o ein kleines M. Der gekrönte Doppeladler in seilförmiger Einfassung, welche er mit je 2 Krallen seiner Füsse, je einer Feder der Flügel und dem Schwanze berührt, und zwar mit den Krallen bei den Buchstaben VS und IM, mit der Schwanzspitze beim R in ROM.

(Abgebildet Tafel IV, Nr. 11.)

36) *Thaler* v. 1623. *Avers* vom gleichen Stempel wie Nr. 35.

Revers. wie Nr. 35, nur befindet sich zwischen den 2 Krallen des linken Fusses, welche den inneren Kreis berühren, der Buchstabe S der Silbe DVS und zwischen denjenigen des rechten Fusses das P der Silbe IMP. Unter der Schwanzspitze ist das O von ROM. Je 2 Federn der Flügel berühren den inneren Kreis, sowie die Zunge des Adlers den rechten Flügel.

K. K. Kabinet in Wien, Sammlung des Herrn Jos. Missong.

37) *Thaler* v. 1623. * MONETA * NOVA * ROTWILENSIS * 1623 Der rechtssehende Adler wie oben.

Revers. · FERDINANDVS · II · ROM : IMP : SEMPER · AVGVSTVS · Der Doppeladler wie oben.

Binder Nr. 16. Schulthess, Catalog Nr. 7217.

38) *Thaler* v. 1623, wie Nr. 37, nur in der Stellung der Adler zu den einzelnen Buchstaben der Umschriften abweichend.

Schulthess-Rechberg, Catalog Nr. 7218.

Im königlichen Münzkabinet in Stuttgart sollen sich nach Binder noch weitere Varietäten der obigen Thaler befinden.

39) MON-NOV-ROT-WIL. Doppelkreuz, die Schenkel des grösseren durchbrechen die Umschrift. In der Mitte ein kleines Schilden mit dem Stadtwappen.

Revers fehlt.

(Abgebildet Tafel IV, Nr. 12.)

Stempel im Besitz der archäolog. Gesellschaft zu Rottweil.

40) Ganz gleich wie obiger Stempel, nur etwas kleiner.

(Abgebildet Tafel IV, Nr. 13.)

Stempel im Besitz der archäolog. Gesellschaft zu Rottweil.

Es scheinen mir obige beiden Stempel für Doppelvierer und Vierer bestimmt gewesen zu sein, Münzen dieses Gepräges sind bis jetzt gänzlich unbekannt.

Schliesslich erwähne ich noch eine Rottweiler Münze, welche in Stümers Valvationsbuch 1595 abgebildet ist, die Zeichnung scheint mir aber ungenau zu sein.

Avers. + MO + NO + ROTWILEN Einköpfiger rechtssehender Adler in einfachem Kreis.

Revers. * SANCTA · CRVCE · VINC Reichsapfel mit der Werthbezeichnung 75.

Das Stück ist 2 Pfennig 1 Heller gewerthet.

ALBERT SATTLER.

Chronique

La Médaille du Tir cantonal de Genève 1882.

La ville de Genève vient d'ajouter une nouvelle étoile à la collection de ses médailles de tir. A côté des trois beaux écus de l'*Arquebuse 1875, du tir cantonal de 1877* et *du tir de 1881,* vient donc prendre place celui de 1882, dû au burin de notre collègue, M. C. Richard.

La composition est belle et simple et l'exécution d'une netteté qui fait honneur à M. Richard; celui-ci du reste, n'en est pas à sa première preuve de talent.

Voici la description de cette belle pièce :

Droit. En cercle : SOCIÉTÉ CANTONALE DES CARABINIERS GENEVOIS, puis en sens contraire : * 4me TIR CANTONAL. 1882. * Dans le champ un cartouche ovale, orné, aux armes de Genève (sommées de la devise : POST TENEBRAS LUX), brochant sur deux carabines et deux drapeaux (fédéral et genevois) en sautoir. Le tout est sommé d'un soleil flamboyant au milieu duquel J H S, et accosté d'une branche de chêne et d'une branche de laurier reliée par un nœud de ruban; au-dessous de ce dernier C. R. (signature du graveur C. Richard).

Revers. Sujet allégorique, représentant le génie de la Paix debout, s'appuyant du bras droit sur une colonne autour de laquelle est une branche de lierre. Il est ailé, coiffé du bonnet phrygien, tient de la main droite une branche d'olivier, de la gauche une coupe; à droite à ses pieds une corne d'abondance d'où s'échappent des fleurs, une charrue, une roue d'engrenage, un vase antique. A gauche un jeune homme debout, le pied droit sur la plus élevée des deux marches sur lesquelles se

tient la Paix. De la main droite il tend une palme, de la gauche, il tient sa carabine sur l'épaule gauche. A l'arrière-plan, vue de Genève, l'angle de l'île Rousseau, le pont du Mont-Blanc, etc. Sur la dernière marche, en creux : D'APRÈS LEYSALLE; à l'exergue : C. RICHARD. F. Diamètre : 43 millim.

Bronze, argent et or.

Les exemplaires *en or,* prix de 1,000 points, ont, nous a-t-on dit, une valeur de 200 fr., mais comme il ne nous a pas été donné encore de pouvoir en examiner un exemplaire, nous ne pouvons en indiquer exactement le poids.

Les exemplaires *en argent,* pesant 32 grammes, étaient donnés comme prime pour 40 points.

Nous donnerons à l'occasion la description des médailles diverses frappées pour ce tir cantonal.

Le Concours international de musique qui a eu lieu également à Genève du 12 au 14 août a donné lieu à la frappe d'une quantité de petites médailles *de camelotte* dont la plupart étaient tellement mal faites que ce serait trop d'honneur d'en parler ici.

Nous donnerons dans notre prochain fascicule la description de la médaille d'or distribuée à MM. les Directeurs des Sociétés de chant et de musique.

Au sujet de ces différentes fêtes de tir et de musique, nous réitérons notre invitation aux graveurs qui éditent des médailles de bien vouloir nous en communiquer deux exemplaires avec quelques indications; nous ne manquerons pas d'en donner la description, mais il ne nous est pas toujours possible d'assister à toutes ces fêtes ni même de nous procurer *toutes* les différentes médailles que l'on y vend et nous pourrions souvent, sans la moindre intention, décrire une médaille médiocre et oublier celle qui mérite le plus d'être connue, et ainsi blesser son auteur. Le sacrifice de deux exemplaires n'est pas énorme et par notre organe les amateurs sont mis à même de se procurer tout ce qui paraît.

Malgré nos invitations réitérées, peu de graveurs ont fait droit à notre demande. M. *Wilh. Mayer, à Stuttgart,* par contre, nous a expédié des spécimens de médailles étrangères dont nous donnons ci-après les descriptions. N'ayant joint aucune indication à son envoi, nous ne pouvons donner que la simple description des coins, tout en le remerciant d'avoir pensé à notre collection où les dites médailles iront prendre place.

La première est un souvenir de l'exposition de Francfort s/M. 1881.

Droit. Entre deux cercles perlés la légende : ALLGEM. DEUTSCHE PATENT & MUSTERCHUTZ AUSSTELLUNG *

Dans le champ le bâtiment de l'Exposition.

A l'exergue : FRANCFORT A/M ‖ 1881.

Revers. Cercle perlé; à l'intérieur : ERINNERUNG AN FRANKFURT A/M. ‖ 1881.

Dans le champ, la Gloire, couronnée de laurier tenant l'enseigne allemande de la main gauche et posant une couronne de laurier sur un médaillon de l'empereur Guillaume qui se trouve à sa droite. Celui-ci montre la tête de l'empereur entouré de la légende : WILHELM DEUTSCHER KAISER. A gauche, vers le bas : WIL. MAYER STUTTGART.

Etain, diamètre : 46 millim.

Cette médaille est d'un travail fort soigné.

La seconde est une médaille frappée pour l'*inauguration du nouvel hôtel de ville de Paris.*

Droit. Ecusson de Paris, sommé de la couronne murale et accosté d'une branche de chêne et d'une branche de laurier. Au dessous une banderolle flottante sur laquelle la devise de la ville de Paris : * * FLVCTVAT NEC MERGITUR * * Le tout entouré d'un cercle perlé.

Revers : INAUGURATION DE L'HOTEL DE VILLE. Vue de l'Hôtel de ville actuel, orné d'oriflammes.

A l'exergue en deux lignes : PARIS, LE 13 JUILLET ‖ 1882.

Etain. Diamètre : 46 millim.

Médaille également fort soignée.

La troisième a été frappée en 1880 pour le *50me anniversaire de l'indépendance belge.*

Droit. Sur un ruban flottant : INDÉPENDANCE BELGE. Au dessous deux médaillons ronds. Le premier montre la tête de Léopold I tournée à droite avec la légende : LÉOPOLD I, ROI DES BELGES, le second montre la tête de Léopold II, également tournée à droite et entourée de la légende : LÉOPOLD II, ROI DES BELGES.

Entre les deux médaillons 1830-1880, puis deux branches d'olivier reliées par la tige, formant couronne autour des deux médaillons et allant se terminer dans les plis du ruban.

Revers. Trophée d'armes et d'attributs divers se rapportant à l'histoire belge. Au milieu la Constitution de 1830, représentée par deux tables de lois sur lesquelles on lit : CONSTITUT. ‖ BELGE ‖ 1830 ‖ I ‖ ≡ puis sur la table de gauche : II ‖

≡ ‖ III ‖ ≡ ‖ IV ‖ ≡ ‖ V ≡. A droite un tambour. une pièce de canon, un caducée, une branche d'olivier, deux drapeaux et un fusil avec sa baïonnette ; à gauche, le lion belge de face, couché sur un livre; derrière lui l'extrémité d'un faisceau d'armes; au dessus un sabre et deux drapeaux. Au dessus de la Constitution, la couronne royale accostée de deux sceptres et sommée d'un L rayonnant.

Au bas, un ruban sur lequel la devise belge : L'UNION FAIT LA FORCE, puis au milieu la croix d'honneur.

Etain, diamètre : 41 millim.

—La quatrième enfin, n'étant accompagnée d'aucune indication écrite et les légendes ne pouvant éclairer suffisamment l'amateur sur la désignation de cette médaille, nous en donnons la description pure et simple, d'autant plus qu'elle nous paraît composée de deux coins ayant servi à frapper deux médailles, et que par conséquent celle-ci ne peut être considérée que comme *un essai.*

Droit. ERNST HERZOG ZU SACHSEN ALTENBOURG. Tête du duc, regardant à droite.

Revers. Vue de Zurich (???) ; à l'exergue : ZURICH.

Etain. Diamètre : 33 millim., à bélière.

H.

LA VALLÉE. — Il y a quelques années que, sur un pâturage près de la sommité du Risoud, des taupes, en fouillant le sol, amenèrent à la surface quelques pièces de monnaie. Un minage fait en cet endroit fit découvrir un grand nombre de ces pièces remontant à l'époque romaine et portant les effigies de plusieurs empereurs.

Il a quelques semaines, des ouvriers, occupés à extraire du sable à proximité du village de l'Abbaye, ont mis à jour un pot d'étain rempli de pièces de différentes valeurs. Le pot d'étain a été brisé par l'accroissement de la racine d'un arbre, mais la monnaie est assez bien conservée. Ces pièces, dont quelques-unes paraissent être en argent, portent l'effigie et la croix blanche de Savoie. Leur dépôt dans cette gravière doit remonter à au moins 350 ans. *(Gazette de Lausanne.)*

Trouvaille de Bractées à Bâle. — Vers le milieu d'avril passé on a fait à St-Jean, à Bâle, la découverte d'un vase de terre contenant environ 2,600 monnaies diverses, dont la plus grande partie sont des bractées.

M. Achille Burckhardt, à Bâle, a bien voulu nous communiquer un article très-intéressant sur cette trouvaille et y joindre les dessins des principaux types.

Nous aurons le plaisir de publier ce travail dans l'une des deux prochaines livraisons qui paraîtront ensemble.

En attendant, tous nos remercîments à M. Burckardt pour son intéressante communication

---

Bibliographie

Le *Bulletin* a ouvert dans son N° 4 la ronde de nos médailleurs nationaux à juste titre par une esquisse sur le *chevalier de Hedlinger* d'après Ch. de Mechel. Comparaison faite, il me semble que le travail de Mechel est plutôt un remaniement malheureux de la biographie (édition française) que donne *Léonhard Meister* dans son ouvrage : *Helvetien's berühmte Männer* avec portraits par *Pfenninger*, Z. et W. 1784-99, où il a lu le nom de Belenz, qui est l'allemand de Bellinzone, laissé tel quel dans la traduction, pour Bolenz, parce qu'll y a la lettre e un peu avariée on peut lire Bolenz. Hettlingen, vassal des comtes de Kybourg et non pas de Lenzbourg, se trouvait alors où il est encore aujourd'hui, dans le canton de Zurich. (L'on ne saurait reproduire, mais dûment corriger des erreurs de ce genre). — Ajoutons que Meister a reçu les matériaux de sa notice de *Jean-Gaspard Fussli,* qui auparavant avait publié un catalogue raisonné des médailles de Hedlinger. Mais ce n'est pas le but principal de ces lignes : *Hedlinger* ou *Hettlinger,* suivant l'éthymologie ou l'origine, a trouvé aujourd'hui un biographe digne de lui, Il vient de paraître chez Benziger frères, à Einsiedeln, le 37e vol. du *Geschichtsfreund,* organe de la Société historique des cinq cantons, qui contient outre un portrait bien réussi, la première partie de la biographie du *médailleur Hedlinger*, sortie de la plume de M. *Joh. Amberg*, pasteur à Inwil. Ce n'est pas une simple esquisse écrite à la hâte, mais une étude profonde basée sur des recherches minutieuses, un tableau achevé de notre artiste classique qui méritait le titre de noblesse à tout égard : ΑΑΓΟΜ, « honnête et simple, » telle était sa devise qu'il a gravée dans le coin au-dessus de son auto-portrait. Aussi, et ce qui est caractéristique, il a récompensé par son attachement fidèle à la cour de Suède les

honneurs dont elle l'a distingué ; il était également reconnaissant envers ceux qui ont sollicité ses services et les a honorés par des travaux immortels, car Hedlinger réunit dans ses œuvres à la fois et l'habileté de l'ouvrier et le goût d'un artiste inspiré, partout on trouve la perfection et rien de médiocre. Je ne veux point enlever au lecteur l'illusion de la lecture, il doit suffire de signaler cet ouvrage qui forme déjà 38 pages in-8°, mais dont la seconde moitié doit maintenir notre patience encore, une fois terminé on nous en a promise une impression spéciale. Nous remercions vivement l'honorable pasteur de son ouvrage, dans lequel il a tracé avec un amour religieux la vie de l'artiste si glorieusement remplie ; nous lui dirons : « Au revoir à l'année prochaine, » et alors nous pourrons nous faire un jugement sur l'ensemble.

J. SANDMEIER.

La *Revue savoisienne* paraissant à *Annecy,* est l'organe de la Société florimontane de cette ville.

Elle a commencé avec 1882 sa 23me année d'existence et contient une grande variété de sujets *historiques, scientifiques, industriels* et *littéraires*, que nos abonnés liraient avec plaisir.

Le N° 5 du 31 mai 1882 contient un article fort intéressant sur *Maurice Borel,* graveur en médailles, décédé le 29 mars passé à La Rue (Seine). Le talent de cet artiste était tout entier au portrait.

Son fils, Alfred Borel, suit la voie tracée par le père.

C'est à son burin que nous devons la belle médaille de l'*Hospitalité suisse*, gravée après l'internement de 1871.

Maurice et *Alfred Borel* sont deux noms bien connus pour les petits chefs-d'œuvres créés par leurs burins et ils resteront toujours chers aux admirateurs de leurs œuvres.

Histoire de la Société fédérale de gymnastique, par J. Niggeler, Inspecteur de gymnastique du canton de Berne.

Ce volume, édité par le Comité central à l'occasion du 50me anniversaire de la fondation de la Société, était en langue allemande et il a été traduit en français par M. Paul Jaccottet, secrétaire du Comité central.

Si nous mentionnons ce volume, c'est qu'il peut être d'une grande utilité aux amateurs qui collectionnent les médailles de nos fêtes nationales.

Sans nous arrêter à la partie historique de la Société, disons immédiatement que c'est le premier annexe, pages 109 à 127,

Résumé chronologique des fêtes fédérales célébrées jusqu'à ce jour, qui est le point pouvant servir au collectionneur de médailles suisses.

Cet intéressant ouvrage a sa place toute désignée à côté de l'Histoire des tirs fédéraux de *M. Feierabend.*

Espérons que quelqu'un entreprendra bientôt l'histoire des fêtes fédérales de chant et de musique, afin de compléter cette série de publications sur nos fêtes nationales; elles peuvent rendre de bons services aux membres de notre Société et aux amateurs.

Nous nous sommes laissé dire que l'édition était très limitée et que les personnes qui désiraient obtenir ce volume devaient s'empresser d'adresser leur demande au Comité central ou *à Bienne* à l'imprimerie *A. Schuler.*

Avis important.

Les membres actifs reçus à Zurich le 25 Mai passé, sont instamment priés de retourner au soussigné, le bulletin matricule dûment rempli, leur diplôme ne pouvant être dressé qu'après réception de cette pièce. Ant. Henseler, secrétaire.

ON DEMANDE

Une pièce de 42 cr. **Canton de Sarine et Broye** et des dicken de **Fribourg.** Adresser les offres au Bureau du Journal.

OFFRE

Un grand médaillon de Calvin, bronze d'Ant. Bovy, une centaine de médailles suisses argent et bronze, un florin d'or de Bâle (Sigismond) un double Thaler de Bâle (sans date) et une quantité de petites monnaies suisses à des prix très modérés.

S'adresser au Bureau du Journal.

On offre

Collections complètes des écus et médailles des tirs fédéraux suisses, comme aussi chacune de ces pièces séparément.

S'adresser au Bureau du Journal.

EN VENTE

au Bureau du Journal:

Les monnaies et médailles du Canton de Thurgovie

par Mr MAURICE DE PALÉZIEUX

avec deux planches lithogr.

PRIX: 50 Centimes.

Imp. PH. HÆSLER, Fribourg (Suisse).

Ire année. 1882. Nos 7 et 8.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société l'abonnement annuel est fixé à 6 francs, étranger port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 0|0 sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, **M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf 6 Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für **Anfragen, Offerten** oder **Anzeigen** betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 0|0 Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen und Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Du droit de monnayage des Princes-Evêques de Bâle et de l'exercice de ce droit.

L'intéressante notice de M. Sattler, relative à l'atelier monétaire impérial de Bâle au XVe siècle *(V. Bulletin de la Société suisse de numismatique,* Nos 2 et 3), vient très à propos pour rappeler l'attention sur le droit de monnayage des anciens Princes-Evêques de Bâle et l'usage qu'ils en ont fait.

Ce sujet a déjà été traité spécialement, entre autres par M. Trouillat dans ses précieux *Monuments de l'Evêché de Bâle,* par M. le Dr A. Quiquerez, ainsi que par M. le curé-doyen Vautrey, à Delémont. Mais il est deux points qui y sont restés constamment dans l'ombre: l'époque de l'origine de cette prérogative et le numéraire remontant à cette époque. Plus d'une fois nous avons eu occasion de constater que la découverte de Rome de 1843, éclaircissant ces importants points historiques, est pour ainsi dire restée inconnue. Nous croyons donc devoir revenir aujourd'hui là-dessus, dans un résumé d'ensemble montrant cette étude sous un jour tout à fait nouveau.

On sait que les Evêques de Bâle ont joui d'ancienneté du droit de monnayage et qu'ils l'ont exercé d'abord à **Bâle,** lieu de leur résidence et où les souverains allemands, à l'instar de ceux de Bourgogne, faisaient de fréquents séjours et y frappaient monnaie déjà au IXe siècle. L'acte le plus ancien qui fasse mention de ce droit est une bulle émanant du Pape Eugène III,

datée du 15 Mai 1146 et *confirmative* de ce privilège précédemment accordé à l'Eglise de Bâle. Quant au document originaire auquel elle se réfère, il n'a jamais pu être retrouvé; il a disparu, vraisemblablement dans les désordres qui ont marqué le Xe siècle. Mais si relevant que soit le défaut de preuve documentale, cet argument est devenu sans valeur aucune en présence d'une autre espèce de preuve non moins décisive que celle par titre: **L'existence de témoins métalliques du monnayage des Evêques de Bâle au commencement du XIe siècle.** Nous voulons parler des pièces mises au jour par la trouvaille qui a eu lieu à St-Paul-de-Rome en 1843. Cette découverte, tout en faisant justice des invraisemblances dirigées contre la bulle pontificale susvisée, revêt de l'autorité de la certitude le fait que les Evêques de Bâle ne laissèrent pas sans les utiliser de bonne heure les mines d'argent du Brisgau qui font l'objet de la donation impériale de 1028. (V. pour l'historique de cette découverte, la description des pièces et les figures, les ouvrages suivants: *Monete del decimo et dell' undecimo secolo scoperte nei d'intorni di Roma, nel 1843,* par M. G. de San Quintino (Turin, 1846, in 4°); — *Trouvaille à St-Paul-de-Rome* (dans la *Revue numismatique française,* année 1849), par M. A. Morel-Fatio; — *Die Denare und Bracteaten der Schweiz,* par M. le Dr H. Meyer (Zurich, 1858, in 4°).

De ce qui précède, il résulte que déjà au commencement du XIe siècle les Evêques de Bâle possédaient dans cette ville un établissement où ils battaient monnaie et au XIIe un autre à Brisach (Vieux-Brisach), et que du premier de ces établissements sont sorties les **demi-bractéates** retrouvées à une grande distance, après être restées enfouies pendant huit siècles.

Ces pièces, toutes essentiellement épiscopales, offrent d'un côté, disposés cruciformément, les noms des Evêques qui ont occupé le siége de Bâle au XIe siècle, et de l'autre l'indication « *Basilea.* » Elles sont évidemment antérieures à celles dont parlent Schœpflin (*Als. ill.*) et les *Monuments* et qui portent sur l'une des faces le nom du souverain et sur la face opposée le nom de l'Evêque. Celles-ci justifieraient plutôt la qualification de *semi-prélatales* et leur rang parmi le nouveau numéraire inauguré en 1151, en vertu du diplome impérial de 1149 autorisant l'Eglise de Bâle à faire usage d'une effigie particulière conjointement avec la marque de l'empire.

Une autre catégorie de pièces apparaît au XIIIe siècle. Les Princes-Evêques de Bâle, se conformant aux changements in-

troduits dans les ateliers monétaires circonvoisins en exécution de conventions particulières, frappent des *deniers* ou *pfennings* d'argent, c'est-à-dire les pièces désignées aujourd'hui sous le nom de **bractéates.** * (V. particulièrement l'écrit plus haut, de M. le Dr H. Meyer). Les embarras financiers qui assaillirent ces prélats pendant le siècle suivant, les mirent fréquemment dans la nécessité d'engager, par voie de vente à réméré, leur droit de monnayage à la *ville de Bâle.* C'est à cette circonstance que nous devons l'existence de deux sortes de bractéates, les unes franchement *épiscopales* et les autres à un type mixte, soit *semi-prélatal.* Ce droit, tour à tour racheté et réengagé, fut enfin définitivement abandonné vers la fin du XVe siècle, à la dite ville qui, l'ayant réuni à celui que lui accorda plus tard (1516) l'empereur Maximilien, de frapper aussi des monnaies d'or, le conserva toujours depuis lors.

La Réforme religieuse au XVIe siècle, est le point de départ d'une dernière catégorie de numéraire épiscopal. La fabrication, suspendue par suite des événements et du transfert du siége de Bâle à Porrentruy, reprit son essor sous le Prince-Evêque J.-Christophe de Blarer (1575-1608), appelé à juste titre le « *Restaurateur* » de l'Evêché. Dès cette époque, les établissements monétaires qui avaient été créés à **Delémont** et à **Porrentruy,** fonctionnèrent sans interruption jusqu'à la Révolution française, qui chassa du siége F.-J. Sigismond de Roggenbach et démembra les Etats de l'antique Principauté. Les dernières pièces s'arrêtent à 1788.

A cette période appartient la série de monnaies d'or, d'argent, de billon et deux espèces de bractéates rondes, aux armes, dont on trouve l'énumération dans le sommaire des anciennes monnaies suisses ** élaboré en 1851 par M. G. Meyer de Knonau

* Bien que les actes nomment expressément la *livre* et le *sol* de l'Eglise de Bâle, les *deniers* étaient néanmoins la seule monnaie épiscopale effective en circulation, concurremment avec un grand nombre de monnaies étrangères. Ces deniers se pesaient au marc; on en comptait aussi 12 pour un sol (schilling) et 20 sols équivalaient à la livre.

** Il est à regretter de rencontrer dans ce sommaire les *deniers* des *comtes de Sogren et de Bargen;* ces pièces ont été reconnues **apocryphes** par M. A. Morel-Fatio. Par contre, le même motif qui les a fait admettre parmi les monnaies civiles ressortissant au canton de Berne, parle en faveur des monnaies qu'ont émis les *comtes de Montjoie* et les *barons de Franquemont,* qui n'y figurent pas. D'autres imperfections seraient encore à signaler, si elles ne s'écartaient du sujet actuel.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

et que M. Jenner a reproduit, en 1879, dans un travail qu'a signalé le *Bulletin de la société suisse de numismatique* (v. N° 1). On voit que ce qui distingue surtout cette période monétaire de ses deux aînées, c'est l'existence de monnaies **d'or**; la même remarque s'applique aux **médailles** proprement dites.

Le tableau synoptique qui suit offre les différentes phases du monnayage des Evêques de Bâle et les caractères saillants de leur numéraire.

1re période. A *Bâle* (au commencement du XIe siècle).
- *a.* **Demi-bractéates.** Argent; frappées sur les deux faces.
  Légendes cruciformes, en lettres latines; faîte de temple; tours; croisettes. — Indication « *Basilea,* » parfois aussi cruciforme ou bislinéaire.
- *b.* Pièces **semi-prélatales.** Argent; frappées sur les deux faces (XIIe siècle).
  Effigie ou nom du souverain. — Nom de l'Evêque.

2e période. A *Bâle* et à *Brisach* (XIIIe — XVe siècles).
- *c.* **Deniers** (*pfennings*) ou *bractéates* pures. Argent; forme carrée; frappés sur une seule face.
  1. à *Bâle:* Têtes coiffées de la mître épiscopale, parfois accostées de lettres indicatives du nom de l'Evêque (une seule légende complète, celle de « *Lutold* »), de 2 tours, ou d'attributs tels que étoiles, anneaux, roses, lis, calice, livre, bâton pastoral.
  2. à *Brisach:* Têtes coiffées de la mître épiscopale, mais accostées des lettres BR.
- *d.* Mêmes pièces au type *semi-prélatal* (frappées par la *ville de Bâle* au nom des Evêques).
  Têtes coiffées de la mître comme plus haut, accostées des lettres BA ou de 1 ou 2 crosses de Bâle.

3e période. A *Porrentruy* et à *Delémont* (1596—1788).
- *e.* Monnaies diverses: d'*or*, d'*argent*, de *billon* et 2 sortes de *bractéates* rondes, aux armes.
  Effigies de la Ste-Vierge, de St-Henri, de St-Ursanne; bustes des Evêques; armoiries épiscopales; l'aigle d'empire. Légendes en lettres latines.
- *f.* **Médailles.**

Quelques spécimens du numéraire épiscopal de la dernière période font l'objet de la planche; en voici la désignation:

Fig. 1. — 1 groschen (3 Kreutzer), de *Jacques-Christophe de Blarer*, s. m. (mais de 1596). — J.-Ch. de Blarer a occupé le siége de 1575 à 1608.

Fig. 2. — 1 schilling, de *Jean-Conrad de Reinach*, de 1723.

Fig. 3. — 1/2 batz, du même prélat, *J.-C. de Reinach*, de 1717.

Monnaies de l'évêché de Bâle

Le Roy, del.

Lith. M. Raemy, Fribourg

Fig. 4. — 1/2 batz, de *François-Joseph-Sigismond de Roggenbach*, de 1787.

Fig. 5. — 4 Kreutzer (batz), de *Jean-Conrad de Reinach*, de 1733.

Fig. 6. — 6 Kreutzer (1 1/2 batz), } l'un et l'autre de *Jean-Conrad de*
Fig. 7. — 12 Kreutzer (3 batz), } *Reinach*, 1726.

Fig. 8. — Encore une pièce de 12 Kreutzer, mais de *François-Joseph Sigismond de Roggenbach*, 1788.

NB. Dans toutes les armoiries de l'Evêché, la *volute* de la crosse de Bâle est et doit être tournée à sénestre; c'est sa position héraldique, puisque telle doit être celle de la *volute* des crosses ou bâtons pastoraux. La ville de Bâle, elle, l'a tournée à *dextre*, vraisemblablement pendant l'épiscopat de Jean de Vienne (1366—1382), avec lequel elle eut souvent de violents démêlés, et aussi peut-être pour mieux distinguer les *deniers* qu'elle frappait à cette époque, au nom de ses prélats, de ceux que ces derniers frappaient eux-mêmes. On ne peut donc expliquer autrement que par une erreur du graveur, le fait que la pièce figurée sous le N° 5 offre, au *1er quartier* de l'écusson, la volute de la crosse de Bâle tournée *à dextre*. A cette même pièce, le petit écusson couronné en cœur doit présenter une lance et un glaive en sautoir.

Ls. Le Roy.

Monnaies des barons de Franquemont.

(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle.)

Le château de Franquemont, détruit au cours des guerres de Bourgogne,* remontait au commencement du XIVe siècle. Il était la propriété des Montfaucon.

La terre de Franquemont, devenue au XVe siècle une conquête de l'Evêque de Bâle, fut vendue en 1537 à *Nicolas de Gilley*, sire de Marnoz, gentilhomme de la cour de Charles-Quint et son représentant en Suisse. L'année suivante elle fut érigée en baronnie en faveur de son nouveau possesseur, qui fit rebâtir le château et ajouta à son titre celui de *seigneur de Franquemont*. Nicolas de Gilley, dont les armes portent: *d'argent, à un chêne arraché de sinople,* mourut en 1563, laissant pour héritiers ses enfants Jean l'aîné, Jean le jeune et Claude.

---

* A l'occasion de ces guerres, il n'est pas sans utilité de rappeler que les gens de Thoune, en récompense de leur distinction à la bataille de Morat, reçurent la faveur de remplacer par une étoile d'or l'étoile de sable qu'avait portée jusque là l'écusson de la ville. Ce changement a son importance à l'endroit des armes de *Henri de Thoune*, Evêque de Bâle de 1215 à 1238, à qui l'on donne à tort l'étoile d'or. Depuis 1476, Thoune a donc des armes à enquerre (de gueules, à la bande d'argent chargée en chef d'une étoile d'or).

Jouissant du droit de battre monnaie, le seigneur de Franquemont doit l'avoir exercé déjà en 1538, puisqu'alors ses pièces ne furent reçues dans les Etats de la Principauté de Bâle qu'à la suite d'explications agréées par le Prince-Evêque. On n'en connaît point qui dépassent l'année 1554. L'*Abeille du Jura* (II, p. 208) est, à notre connaissance, le seul ouvrage suisse signalant l'existence de *Carolus* * de Nicolas de Gilley, qui offrent d'un côté « un arbre hors de terre avec ses racines » et sur l'autre face « un buste avec les mots *N. de Gilley.* » — Quant aux enfants de N. de Gilley, il n'apparaît pas qu'ils aient jamais fait usage de ce droit.

En 1658, la seigneurie de Franquemont fit retour à l'Evêché de Bâle, et 19 ans plus tard, le nouveau manoir fut démoli par ordre du Prince-Evêque Jean-Conrad de Roggenbach. Enfin, en 1780 elle fut échangée avec la France, contre la portion de la terre de Montjoie située sur la rive droite du Doubs.

M. Morel-Fatio rapporte comme suit, d'après Plantet et Jeannez *(Monnaies de Franche-Comté),* une pièce de billon, sans indication de poids ni de module, assignée à N. de Gilley :

Droit. **B. von Gillei-Frei.** — Entre 2 annelets un petit écusson semblable à celui de Soleure, mais le chef chargé d'un arbre. Un aigle somme cet écusson.

Revers. **D . . . mel . . . lob. 1554.** — Une croix dans le champ.

Une seconde pièce également aux légendes allemandes doit se trouver dans le médaillier de M. Morin, à Lyon. Elle serait de même date et une variante aussi curieuse et inexpliquée que la précédente.

Les auteurs francs-comtois nommés plus haut, après avoir encore indiqué trois autres monnaies de N. de Gilley, ajoutent (pag. 249) que ce seigneur ne se contentait pas de forger de mauvaise monnaie, mais qu'il imitait aussi le numéraire étranger et cela afin de favoriser l'écoulement du sien. Il était réservé à M. Morel-Fatio de découvrir des preuves de ce dernier fait, et ses publications *(Imitations de la monnaie suisse,* etc.) révèlent de nombreux produits de contre-façon tant à la charge de N. de Gilley qu'à celle d'autres faussaires. **

---

* Les « *Karolus* » de France, appelés aussi « *Dixains* » (Ordonnance de Henri II, en date du 23 août 1550), sont des pièces de billon valant 10 deniers et du poids d'environ 2.43 grammes.

** La fabrication de fausses monnaies se pratiquait sur une large échelle. La Suisse en était inondée et le préjudice en résultant dut être

Dans un écrit spécial *(Monnaie inédite de Gilley-Franquemont)*, M. Morel-Fatio a publié une nouvelle pièce * contre-faite dans l'atelier monétaire de Franquemont. Le dessin présente 3 écussons disposés en orle et une croix du côté opposé; l'état de cette petite monnaie laisse, semble-t-il, à désirer. Nous trouvons dans l'aspect de cette figure une grande ressemblance avec le numéraire frappé au XVIe siècle par les cantons d'*Uri*, *Schwytz et Unterwalden* réunis. Un nouvel examen, comparatif, serait propre à démontrer si la dite pièce ne serait pas en réalité une imitation de la monnaie commune, dès 1548, aux trois cantons susvisés. **

Ls. Le Roy.

Monnaies des comtes de Montjoie.

(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle).

Selon M. Quiquerez, le château de Montjoie daterait du XIe siècle et l'origine des dynastes de ce nom serait probablement allemande. Antérieurement à Guillaume Ier (mort vers 1325), il n'y aurait rien que d'incertain à l'égard de la souche de cette maison; toutefois, l'année 1438 est à considérer comme celle de son extinction avec Jean II. Le neveu de ce dernier, *Jean-Louis de Tuillière*, serait le fondateur de la nouvelle branche *Tuillière-Montjoie*, dont les armes diffèrent de celles de la maison originaire.

L'*Annuaire de la pairie de France*, publié sous la direction de M. Borel d'Hauterive, contient une notice qui pourrait faire conjecturer une origine bourguignone (v. année 1844, pag. 369). Quoiqu'il en soit, les armes de la maison de Montjoie, d'après l'écusson qu'on voit dans la salle dite des Croisades au musée de Versailles, portent: *de gueules, à une clef d'argent posée en pal.* *** Guillaume Ier, baron de *Montjoye*, faisait partie de la

---

considérable, puisqu'en 1657 les magistrats de Berne prononcèrent la peine de mort contre un certain Jacques Tronchin, déclaré coupable du même méfait que N. de Gilley. L'exécution eut lieu en effigie le 8 septembre de la même année (v. Lohner: *Die Münzen der Républik Bern*).

* Le *Bulletin* fait mention de cette même pièce, dans ses N°s 2 et 3.

** Nous ne possédons qu'un *demi-batz* (s. m.) de cette époque. Des *Vierer* et des *Double-Vierer* (pièces de 1 et de 2 rappes) conviendraient pour l'opération.

***) Ce sont ces mêmes armes que Trouillat (*Monum.* IV. pag. 919) et plusieurs armoriaux donnent à *Simon-Nicolas-Eusèbe de Montjoie*, Evêque de Bâle de 1762 à 1775.

7e croisade organisée par Louis IX, roi de France; il accompagnait Jean III de St-Mauris-en-Montagne, dont la famille remonte au XIe siècle et a pour auteur Richard de St-Mauris, époux d'*Adeline de Montjoye.* La généalogie historique de la maison de St-Mauris a paru à Vesoul en 1820, et parmi les familles avec lesquelles cette maison — élevée à la pairie en 1827 — a contracté des alliances, figure aussi celle de Tuillière-Montjoie, * dont il reste des descendants qui habitent Münich.

La maison de Montjoie *(Montegaudio,* et plus tard *Frohberg)* est donc de haute antiquité. Le droit de monnayage que possédaient ces *vassaux-nés de l'Eglise de Bâle* (Trouillat, *Monuments*, V. pag. 857) peut avoir été confirmé par des empereurs d'Allemagne; ce qui est certain c'est qu'ils en faisaient usage encore au XVIe siècle. Plantet et Jeannez *(Monnaies de Franche-Comté)* déclarent qu'on n'a pu retrouver aucun type de ces espèces, et M. Quiquerez relate l'existence d'un édit du Parlement de Dôle, rendu au nom de Charles-Quint le 18 juillet 1554, qui interdit en Franche-Comté la monnaie de Montjoie, comme trop faible de poids et de mauvais aloi.

Le château de Montjoie a été détruit en 1636, pendant la guerre de Trente ans. Nous avons dit ailleurs ** de quelle manière une partie de l'ancienne seigneurie de Montjoie est parvenue à l'Evêché de Bâle en 1780.

Les documents des années 1525 et suivantes font connaître un *Nicolas de Montjoie* (mort vers 1570), qui par conséquent serait contemporain de Nicolas de Gilley-Franquemont. Cette circonstance est susceptible de faire naître des doutes relativement aux monnaies aux légendes allemandes attribuées à N. Gilley-Franquemont. La coïncidence de ces deux Nicolas, l'époque où ils vivaient et la similitude des noms allemands *Frei* (berg) et *Froh* (berg), tout cela a quelque chose de frappant. Y aurait-il peut-être lecture inexacte des dites pièces de Nicolas de Gilley,

* Les Montjoie qui écartelaient Tuillière ont: de gueules, à la clef d'or placée en pal, ou: de gueules, à deux clefs d'or mises en pal, écartelé de gueules à 9 billettes de même (Communication de M. Gauthier, archiviste départemental du Doubs). L'écusson des Tuillière offre encore ces variantes: 1. de gueules, à une clef d'or posée en pal la barbe à senestre, accostée à dextre de 4 billettes d'or taillées en diamant placées en pal et à sénestre de 5 besants d'argent disposés en sautoir (M. Quiquerez); 2. comme le précédent, sauf que les besants sont remplacés par 5 boules d'or (Quelques armoriaux).

** V. *Monnaies des barons de Franquemont.*

Bracteatenfund von St. Johann in Basel.

1

2

3

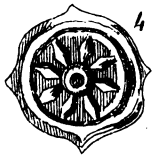
4

5

6

7

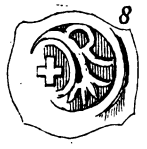
8

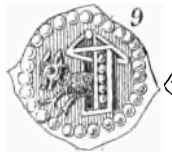
9

10

11

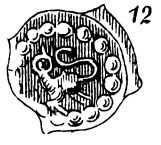
12

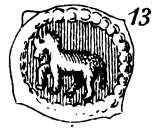
13

14

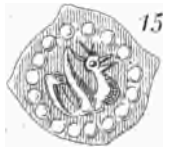
15

15a

Lith. M. Raemy Fribourg

ou bien s'agirait-il d'imitation de la monnaie de Montjoie? L'arbre qui occupe le chef dans l'écusson de N. de Gilley ne peut, il est vrai, être confondu avec la clef meublant l'écu de Montjoie; mais ici encore c'est à l'état de conservation des pièces qu'il faut en appeler. Et quelle qu'ait pu être la quantité de monnaie frappée à Montjoie jusqu'au XVIe siècle,* il serait cependant possible que tout n'ait pas disparu si complétement qu'il n'en restât plus trace. Des recherches nouvelles et un examen attentif des pièces douteuses ou inclassées dans les collections publiques ou particulières, éclairciraient plus d'un point demeuré obscur jusqu'ici dans l'étude actuelle et dans celle qui a trait à Franquemont. Ls. Le Roy.

Bracteatenfund von St. Johann in Basel.

Mitte April dieses Jahres wurde in Basel in der St. Johannvorstadt auf der Frau Werthemann-Vonder-Mühll gehörigen Liegenschaft zur Erstellung der Zufahrtsstrasse zur neuen Rheinbrücke ein Haus niedergerissen; auf dem Areal dieses Hauses fand sich etwa einen Meter unter der Erde ein irdener Topf, gefüllt mit Bracteaten. Der obere Rand des Gefässes fehlt; sonst ist dasselbe unverletzt; es hat eine Höhe von 0,14, einen Durchmesser von 0,18 Meter. Die Gesammtzahl der Münzen lässt sich nicht mehr ganz genau angeben, indem eine Anzahl sofort nach der Auffindung in verschiedene Hände überging; jedoch ist so viel sicher, dass diess verhältnissmässig wenige Stücke waren; nachweisbar vorhanden sind 2546 Münzen; der Gesammtschatz mag etwas über 2600 betragen haben. Die Eigenthümerin gestattete in höchst zuvorkommender Weise dem Verfasser dieses Berichtes, aus dem Funde eine Auswahl

---

* Depuis Guillaume Ier jusqu'à la fin du XVIe siècle, les actes citent notamment les noms des personnages suivants de la maison de Montjoie: Jean Ier (1326, 1330, 1336); Guillaume II (1317, † avant 1350); Berthold (1370); Louis (1373, † 1425); Jean II (1386, † 1438); Guillaume III (1399, 1424); Jean-Louis (1438); Thiébaut; Didier Ier (1447, † 1500); Etienne (1491, † avant 1494); Jean-Louis (1494, 1496, 1500); Jean-Nicolas (1474, † après 1511); Jean-Marc (1511, † avant 1552); Philippe († avant 1552); Jean (1552, † 1579); Didier II (1551—1579); Fréderic (1552); Nicolas (1552, † avant 1571); Michel (1570—1574); Simon (1572—1579); Jean-Simon (1574, † avant 1610); Ferdinand-Georges (1510—1561); Jean-Claude (1574, † 1610), etc.

für das hiesige Museum zu treffen. Ich wählte etwa hundert Stücke, natürlich in der Art, dass alle Typen, welche in dem Funde sich befanden, in dieser Auswahl vertreten sind. Die Stücke bieten nur wenige chronologische Anhaltspunkte, so dass die Zeit, in welcher der Schatz vergraben wurde, nicht genau kann ermittelt werden. Die ältesten datierbaren Münzen, wohl überhaupt die ältesten des Fundes, sind die beiden Stücke Bertholds von Pfirt, welcher 1249—1262 Bischof von Basel war. Die jüngsten datierbaren Stücke sind diejenigen von Schaffhausen, welche nach Meyer nicht vor 1333 sind geschlagen worden. Der Schatz kann also vor diesem Jahre nicht der Erde anvertraut worden sein; der ganze Bestand desselben macht es wahrscheinlich, dass die Vergrabung auch nicht viel später erfolgt sei.

Ich lasse nun die Beschreibung der Münzen folgen.

I. 2088 Stücke. Viereckig mit Perlenkreis. Zwei Thürme durch einen Spitzbogen verbunden, auf welchem ein Kreuz. Die Thürme sitzen so auf dem Bogen, dass das untere Stockwerk durch denselben diagonal geschnitten wird, das obere Stockwerk trägt ein Dach, darauf eine Kugel. Unter dem Bogen zwischen den Thürmen Bischofskopf mit Tiara von vorn. Die verschiedenen Stücke zeigen ganze geringe Variationen des Stempels, sie sind im Ganzen gut erhalten, viele sehr gut. Die 43 Exemplare, welche an das Museum kamen, wiegen zusammen Gr. 15,60. (Durchschnittsgewicht 0,36.)

II. 1 Stück, ähnlich wie die vorigen, aber statt des Kopfes eine Rose, derjenigen ähnlich, welche die Münzen von Hagenau tragen. Gr. 0,37.

III. 2 Stücke. Zwei ganze Thürme durch ein Dach verbunden, darauf ein Kreuz, zu dessen Seiten S N, zwischen den Thürmen Bischofskopf. Gr. 0,39. Abgebildet Meyer Bracteaten der Schweiz (1845), Tafel II, 114. Wegen der Inschrift S N (Sanctus Nicolaus) wird diese Münze Bischof Berthold von Pfirt (1249—1262), dem Erbauer der S. Niklauskapelle in Kleinbasel zugeschrieben. Vgl. meine Bemerkungen über das Siegel von Kleinbasel im Anzeiger für schweiz. Alterthumskunde, 1878. S. 852 ff.

IV. 262 Stücke. Viereckig mit erhöhtem, aber glattem Rand. Rad mit acht Speichen, sehr gut erhalten, ganz kleine Variationen des Stempels; 13 Stücke des Museums wiegen Gr. 4,80. Durchschnittsgewicht 0,37). Ein ähnliches

Rad, aber mit sechs Speichen, schreibt Berstett, Münzgeschichte des Elsasses, p. 35, Nr. 57, der Stadt Molsheim zu. Die Münze, welche Engel Documents, Nr. 4, pl. III. 88, abbildet, entspricht möglicher Weise der unsrigen, ist aber höchst undeutlich.

83 Stücke. Viereckig mit erhöhtem, glattem Rande. V.
TVRECVM. Kopf des Felix nach links. Unterschiede in der Grösse des Kopfes; ein Stück, wie es scheint, ohne den Rand. 12 Stücke wiegen Gr. 4,56 (Durchschnitt 0,38), vgl. Meyer, die ältesten Münzen von Zürich, p. 17, Nr. 6, Tafel II, Nr. 24; Bracteaten der Schweiz, Tafel V. 47. Die Münze gehört nach Meyer (1857) p. 42, dem dreizehnten Jahrhundert an.

48 Stücke. Viereckig mit Perlenrand. Bär nach links VI.
schreitend, darüber Kopf mit Krone. Kleine Verschiedenheiten in der Darstellung des Thieres. 8 Stücke wiegen Gr. 3,05 (Durchschnitt 0,38). Meyer Bract., Tafel V, 90. Bern bekommt das Münzrecht 1218; diese Stücke gehören dem dreizehnten und vierzehnten Jahrhundert.

34 Stücke. Viereckig mit Perlenrand. Sitzender Bischof VII.
von vorn mit Mitra, in der linken Bischofstab, die R. zum Segen erhoben. Constanz. 5 Stücke wiegen Gr. 1,95 (Durchschnitt 0,39). Meyer Bract. (1857), p. 105, Tafel VI. 153. Sie gehören dem dreizehnten und vierzehnten Jahrhundert an.

10 Stücke. Viereckig mit erhöhtem glattem Rand. VIII.
Rabenkopf nach links, davor ein Kreuz. Freiburg i. B. 3 Stücke wiegen Gr. 1,10 (Durchschnitt 0,366). Berstett, Baden, p. 102, Nr. 126. 1258 wird jedenfalls in Freiburg gemünzt; die Stücke gehören wahrscheinlich dem dreizehnten Jahrhundert an.

7 Stücke. Viereckig mit Perlenrand. Aus dem Thurme IX.
springender Bock Schaffhausen. Am nächsten gleicht Meyer, Tafel II. 88, doch hat auf unsern Stücken die Thür oben einen geraden Abschluss, keinen Bogen, Gewicht 0,39 Gramm. Die Stadt erhält die Münze um das Jahr 1333 vom Kloster Allerheiligen zu Lehen; dieser Prägung des vierzehnten Jahrhunderts gehören diese Stücke an. Meyer (1857) p. 72.

2 Stücke. Viereckig mit Perlenrand. Bischofskopf von X.
vorn mit Mitra, zu beiden Seiten eingefasst von je einem

Fisch. Ein gleiches Stück besitzt die Basler Sammlung. Gewicht Gr. 0,37.

XI. 1 Stück. Viereckig mit erhabenem glattem Rand. Vogel nach links, darüber ein Kreuz. Gr. 0,38. Abgebildet Meyer, Tafel III. 196. Dort (1857) p. 106 als unbekannt bezeichnet.

XII. 1 Stück. Viereckig mit grossen Perlen. Nach links gekehrter Löwe mit geöffnetem Rachen und gehobenem Schweif. Laufenburg. Gr. 0,35. Die Grafen massten sich das Münzrecht wohl während des Interregnums an; das Recht wird 1364 von Graf Rudolf IV. an die Stadt verpfändet; der Periode vor dieser Verpfändung gehören diese Stücke an. Münch, die Münze zu Laufenburg, p. 34, 51, Taf. I. 2.

XIII. 1 Stück. Viereckig mit Perlenrand. Pferd nach links gehend. Gr. 0,25.

XIV. 1 Stück. Viereckig mit Perlenkreis. Stark behaarter Kopf von vorne, links Stern, rechts Kreuz. Meyer, Taf. I. 75. Gr. 0,28.

XV. et XV*a*. 2 Stücke. Viereckig mit grossen Perlen. Von den zwei Münzen zeigt die eine einen Drachen nach links, ähnlich Meyer, Taf. II. 143), die andere nach rechts, Nr. 1 wiegt Gr. 0,36, Nr. 2 Gr. 0,38. Die Basler Sammlung besitzt mehrere Stücke dieser Art.

---

3 Stücke sind undeutlich, das eine gehört ziemlich sicher zu dem Stück mit Vogel und Kreuz (Meyer, Taf. III. 196), ein zweites hatte möglicherweise denselben Typus, das dritte dagegen scheint den Drachen nach links zu tragen.

Basel. Dr A. Burckhardt.

Quelques monnaies rares et peu connues.

Arriver à publier une histoire monétaire plus ou moins complète d'un canton ou d'une ville, est un travail fort long et fort coûteux et qui demande des recherches et des études très minutieuses. En attendant de donner mieux à nos lecteurs, j'entretiendrai ceux-ci de la description de quelques monnaies que j'ai eu le plaisir de voir ou même de posséder.

1 Schilling, sans date, de Glaris (billon).

Droit. Aigle impérial à deux têtes, sommé d'une couronne, entouré d'un grènetis. Légende: MO . NOVA . GLARONENSIS.

Revers. St-Fridolin nimbé, tenant de la main gauche un bâton de pélerin, de la droite un livre; grènetis intérieur. Légende SANCTVS · FRIDOLINV grènetis extérieur.

Diamètre 19 millimètres, poids 0,9 grammes.

(Collection du musée de Montreux.)

1 Kreutzer 1577, de Hildebrand I de Riedmatten, évêque de Sion. Pièce inédite en billon.

Droit. Trèfle à trois feuilles, sommé de deux étoiles, au-dessous de droite et de gauche les chiffres 7—7, le tout entouré de deux cercles. Légende * HITERANDVS · D · R · E · S ·

Revers. Croix pattée dans le champ, entouré de deux cercles. Légende * S · THEODOLVS.

Diamètre 18 millimètres.

(Collection de M. J. Cuénod à Vevey.)

Fort ? ?, sans millésime, de Fribourg (billon).

Droit. Dans le champ, la lettre majuscule gothique (H) entourée d'un gros grènetis, Légende MONETA · HRIBVGI ⁘

Revers. Dans le champ croix à fourchette sommée d'une étoile, entourée d'un cercle, grènetis extérieur.

Diamètre 14 millimètres, poids 0,25 grammes.

M. A. Escher, auteur de l'ouvrage intitulé: Schweizerische Münz- und Geldgeschichte, Berne 1881, * page 146, Nr. 77, décrit une pièce sous le nom de *Fort,* pesant 0,55 grammes, je crois que c'est une erreur, cette pièce doit être un Kreutzer suivant la grandeur et son poids. Le fort était une pièce beaucoup plus petite et d'un poids plus faible, c'est ce qui m'a décidé à appeler de ce nom la pièce décrite ci-dessus. Toutefois il me serait agréable d'avoir l'appréciation de nos lecteurs à ce sujet.

1 Schilling 1730 de Schwytz (billon).

Droit. Ecusson de Schwytz ornementé, sommé d'une tête d'ange avec deux ailes, accosté de la date 17—30, autour un grènetis.

Revers. Dans le champ sur trois lignes I SCHIL LING entouré de deux guirlandes de chêne. Légende AD · DEI · HONORE ·

Diamètre 19 millimètres, poids 0,95 grammes.

(Collection du musée de Montreux).

1 Denier sans date de Genève (cuivre).

---

* Ce millésime est quelque peu *inexact;* cet ouvrage a été commencé en 1878 déjà, du vivant du regretté M. A. Escher, la dernière livraison *seule* a été publiée en 1881. (*Réd.*)

Droit. Ecusson de la république et du canton de Genève, le demi aigle et la clef, séparés par un point, entouré d'un gros grènetis.

Revers. Dans le champ le chiffre I entouré d'un cercle, Légende: * POVR ∘ VN ∘ DENIER; grènetis extérieur.

Diamètre 14 millimètres, poids 0,9 grammes.

(Collection de M. de Palézieux.)

Pièce de 2 Deniers sans date de Genève (cuivre).

Droit. Ecusson de la république et du canton de Genève, entouré d'un gros grènetis.

Revers. Dans le champ le chiffre I∘∘I séparé par trois points et entouré d'un cercle. Légende * ∘ POVR ∘ DEVX ∘ DENIERS ∘ grènetis extérieur.

Diamètre 16 millimètres, poids 1,95 gramme.

(Collection de M. de Palézieux).

Quoique ces deux dernières pièces, aient été déjà décrites par Blavignac dans l'Armorial genevois (page 76 et 92), j'ai cru devoir les mentionner ici, comme étant des pièces rares.

M. DE PALÉZIEUX.

Un dicken de Berne de 1410.

Jusqu'à ce jour, nous connaissions comme date la plus ancienne sur les monnaies suisses, celle du plappart de St-Gall 1424. Aujourd'hui, je présente à nos lecteurs un Dicken de Berne de 1410 que j'ai eu l'occasion de voir à Thoune dans la collection Engel.

Droit. Ours rampant, sommé de l'aigle impérial à une tête entouré d'un grènetis,

✠ MONETA ✠ NO ✠ BERNENSIS,

grènetis extérieur.

Revers. Buste de St-Vincent tourné à gauche, le sommet de la tête tonsuré, costume de l'époque; en travers, à droite, la date 1410, autour, cercle de grènetis,

✠ SANCTVS ✠ VINCENCIVS ✠

grènetis extérieur.

Module 29,5 millimètres: poids 9,5 grammes.

J'ai présenté plusieurs empreintes en plâtre de cette intéressante pièce à la réunion de la société suisse de numismatique de cette année-ci à Zurich et l'opinion de plusieurs de mes collègues était que le chiffre *quatre* de la date n'avait pas la forme de

l'époque. Le Dr Trachsel à Lausanne auquel j'ai aussi soumis ce coulage, a été du même avis et m'a fort bien démontré que les chiffres quatre de cette époque avaient une forme penchée (4) ou oblonge (X̄) tel que nous pouvons les voir sur le plappart de St-Gall de 1424. Une autre chose qui me laisse beaucoup douter de l'authenticité de cette pièce, c'est la dorure dont elle est couverte; toutefois cet exemplaire est frappé et non coulé. J'engage vivement les collectionneurs d'aller un jour à Thoune, afin de voir cette curieuse pièce qui se trouve chez M. Engel, bijoutier et je leur saurai gré de me faire parvenir leurs impressions.

M. de Palézieux.

Nécrologie

Le Colonel Ferdinand Perrier.

Dimanche 27 août est mort à Fribourg, après une longue maladie, le Colonel Ferdinand Perrier, commandant du Ier arrondissement militaire, l'un des membres fondateurs de notre Société.

Il nous serait bien difficile de rappeler toutes les phases de la carrière du défunt. Il fut tour à tour militaire, ingénieur, littérateur, historien, critique et polémiste, il a marqué son passage dans les diverses branches de son activité par un caractère essentiellement personnel, une forte originalité, un esprit sans cesse en éveil.

M. Perrier était né le 20 juillet 1812 à Estavayer. Après être sorti du Pensionnat de Fribourg, il prit du service à Naples et en Egypte. Son nom est attaché à la guerre de Syrie sous le gouvernement de Méhémet-Ali. Pendant cette campagne (1838 à 1840) il fut l'aide de camp de Soliman-Pacha.

M. Perrier a résumé dans un volume de 400 pages publié à Paris en 1842, et cela avec l'élégant style qu'on lui connaissait les différents épisodes de cette expédition. En 1848 il occupait à Fribourg la place d'ingénieur des Ponts et Chaussées et c'est à ce titre que Fribourg lui doit plusieurs travaux importants.

M. Perrier prit une part active à la guerre du Sonderbund et dès 1851 déjà il était nommé colonel fédéral.

Comme littérateur, nous n'avons point la prétention de donner la nomenclature des nombreux travaux du défunt; citons en passant la très spirituelle brochure intitulée: *La prise de Fribourg* et outre les nombreuses brochures politiques, satyriques

et artistiques: *Les souvenirs pittoresque de la Gruyère, les nouveaux souvenirs de Fribourg, les Guerres de Bourgogne* (publiée lors du jubilé de Morat en 1876); dans la collection de l'*Europe illustrée*, la charmante livraison de *la Gruyère* qui a été traduite en allemand et en anglais et a eu un grand succès.

Le colonel Perrier était collaborateur et correspondant de plusieurs journaux politiques du canton et de la Suisse romande, il publia lui-même le *Ver solitaire* et *le Frelon*, pages spirituelles et piquantes aujourd'hui devenues fort rares.

Dernièrement encore il nous donnait *le Diable et ses métamorphoses* qui ne le cède en rien aux précédentes publications.

En 1881, c'était M. Perrier encore que nous voyions présider le Comité de Rédaction du tir fédéral de Fribourg pour souvenir duquel il nous a laissé non seulement le *Journal de fête*, mais encore une charmante brochure: *Fribourg, souvenir du tir fédéral*, éditée par M. Jules Carey à Genève.

M. Perrier était un collaborateur des *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* et il y a écrit plusieurs articles fort intéressants sur l'Orient et les divers pays qu'il a visités.

Il fut l'instigateur du parti et du journal qu'il a baptisé lui-même le *Bien Public*.

Disons encore en passant que M. Perrier était un latiniste et surtout un bibliophile distingué et très connu.

En 1870, lors de la fondation de la *Société suisse de Numismatique*, le nom de M. Perrier figurait l'un des premiers de la liste des adhérants et ce ne fut que trois mois avant sa mort qu'atteint déjà de la grave maladie qui devait l'amener au tombeau, il s'en retirait, bien à regret il est juste de le dire, mais heureux d'avoir vu cette jeune Société prospérer et s'accroître d'année en année.

La mort de M. Perrier est une vraie perte pour notre Société pour tout son talent et ses nombreuses connaissances d'abord, puis au point de vue de la reproduction des anciennes médailles par les *procédés galvanoplastiques* qui étaient l'un de ses divertissements favoris et pour lesquels il avait acquis une habileté et un perfectionnement incontestables.

Le portrait du défunt qui accompagne cet article est la reproduction si ce n'est de la dernière au moins d'une des meilleures de ses photographies.

Notre gravure est due au burin de V. *Van Rarfaas*, xylographe à Berne dont nous possédons déjà la reproduction des ecus des deux tirs fédéraux de Fribourg, 1866 et 1881. Le travail en est

M. le Colonel F. Perrier.

et artistiques: *Les souvenirs pittoresque de la Gruyère, les nouveaux souvenirs de Fribourg, les Guerres de Bourgogne* (publiée lors du jubilé de Morat en 1876); dans la collection de l'*Europe illustrée*, la charmante livraison de *la Gruyère* qui a été traduite en allemand et en anglais et a eu un grand succès.

Le colonel Perrier était collaborateur et correspondant de plusieurs journaux politiques du canton et de la Suisse romande, il publia lui-même le *Ver solitaire* et *le Frelon,* pages spirituelles et piquantes aujourd'hui devenues fort rares.

Dernièrement encore il nous donnait *le Diable et ses métamorphoses* qui ne le cède en rien aux précédentes publications.

En 1881, c'était M. Perrier encore que nous voyions présider le Comité de Rédaction du tir fédéral de Fribourg pour souvenir duquel il nous a laissé non seulement le *Journal de fête*, mais encore une charmante brochure: *Fribourg, souvenir du tir fédéral*, éditée par M. Jules Carey à Genève.

M. Perrier était un collaborateur des *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* et il y a écrit plusieurs articles fort intéressants sur l'Orient et les divers pays qu'il a visités.

Il fut l'instigateur du parti et du journal qu'il a baptisé lui-même le *Bien Public.*

Disons encore en passant que M. Perrier était un latiniste et surtout un bibliophile distingué et très connu.

En 1879, lors de la fondation de la *Société suisse de Numismatique,* le nom de M. Perrier figurait l'un des premiers de la liste des adhérants et ce ne fut que trois mois avant sa mort qu'atteint déjà de la grave maladie qui devait l'amener au tombeau, il s'en retirait, bien à regret il est juste de le dire, mais heureux d'avoir vu cette jeune Société prospérer et s'accroître d'année en année.

La mort de M. Perrier est une vraie perte pour notre Société pour tout son talent et ses nombreuses connaissances d'abord, puis au point de vue de la reproduction des anciennes médailles par les *procédés galvanoplastiques,* qui étaient l'un de ses divertissements favoris et pour lesquels il avait acquis une habileté et un perfectionnement incontestables.

Le portrait du défunt, qui accompagne cet article, est la reproduction, si ce n'est de la dernière, au moins d'une des meilleures de ses photographies.

Notre gravure est due au burin de M. *Max Barfuss,* xylographe *à Berne,* dont nous possédons déjà la reproduction des écus des deux tirs fédéraux de Fribourg, 1829 et 1881; le travail en est

M. le Colonel F. Perrier.

fort soigné, la ressemblance on ne peut plus frappante. Nous n'en attendions pas moins du talent de M. Barfuss. H.

L'Origine des Emaux de l'Ecusson cantonal fribourgeois et quelques remarques héraldiques à ce sujet.

Le *Bulletin littéraire et scientifique suisse* publie dans sa livraison d'Octobre une lettre adressée à sa rédaction, lui posant entr'autres questions la suivante:

Quelle est l'origine des émaux (couleurs) *noire et blanche de l'écusson cantonal fribourgeois?*

Sous réserve de revenir sur cet intéressant sujet, la rédaction répond provisoirement en citant d'abord un auteur spécialiste, M. Adolphe Gautier.

Nous transcrivons textuellement le *Bulletin.*

« L'un des ouvrages les plus sérieux et les plus récents que « nous avons sous la main et que nous ne saurions trop recom- « mander, * nous dit ce qui suit:

« Dès les premiers temps qui suivirent sa fondation par le « duc de Zæhringen, Berthold IV, *Fribourg* appelée *Fribourg en* « *Uechtland*, a eu deux armoiries distinctes: celles de la ban- « nière et celles du sceau. La bannière était noire et blanche. « Ces sombres couleurs était en faveur auprès des Zæhringen, « car ce sont celles des trois villes fondées en Suisse par cette « famille, savoir: Fribourg, Berthoud et Berne (anciennes armes). « Cela devait être ou un signe de défi et de deuil adressé aux « nobles des environs, ou indiquer le contraste entre la terre « cultivée de la plaine, fréquemment représentée en blason par « la couleur noire appelée sable, et les neiges et les glaces des « Alpes qui avaient fait donner à la contrée au sud de l'Uécht- « land le nom de *Pays blanc, Weissland.*

« Le sceau représentait une tour crénelée, d'argent etc., sur « champ d'azur..... De là deux écussons: l'un militaire, *coupé* « *sable et argent,* a toujours figuré sur les peintures, les monu- « ments et les vitraux, représentant Fribourg, ville souveraine « et membre du corps helvétique....

---

* **Gautier Adolphe.** Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses. Genève et Bâle, H. Georg, éditeur, 1878.

« Les anciennes couleurs de Fribourg, participaient des émaux « des deux armoiries. Dès le XVme siècle, peut être antérieure- « ment elles étaient *le noir* et *le bleu* (sable et azur). On a sou- « vent représenté à tort dans le XVIIme et le XVIIIme siècle, « l'écu de Fribourg *coupé sable* et *azur.* *) A la chûte du gou- « vernement unitaire helvétique, Fribourg prit les couleurs « *noire* et *blanche* de sa bannière et de son écusson cantonal.

. . . . . .

« L'huissier porte un manteau noir à droite et blanc à gauche, « bordé d'une tresse noire et blanche.

Jusqu'ici nous sommes d'accord avec M. Gautier et certes l'origine du blason cantonal fribourgeois est trop savamment rapportée pour que nous osions la réfuter.

Mais où nous ne sommes pas du même avis que M. Gautier, c'est lorsque, avant de parler du manteau de l'huissier cantonal, ce savant auteur dit: « *En 1815 celles-ci* (les couleurs noire et blanche de la bannière) *firent de nouveau place au noir et au bleu, mais furent rétablies définitivement en 1830.*

M. Gautier ne nous dit pas où les couleurs *noire* et *bleu* reprirent place.

Nous n'avons jusqu'ici vu aucun document remontant à cette époque où l'écu soit *coupé sable et azur.* Les monnaies de Fribourg frappées de 1815 à 1830 montrent toutes l'écusson coupé *sable* et *argent,* comme celles frappées avant 1800.**

---

* *Note de la Rédaction.* Nous avons visité à ce sujet tous les documents historiques du Musée de Fribourg, vitraux, drapeaux, sceaux, monnaies etc., mais il nous a été impossible d'en découvrir *un seul* exemple. L'*Armorial historique du canton de Fribourg* par le *P. Apollinaire* et le *Col. A. de Mandrot* n'en fait aucune mention.

Nous reconnaissant trop profane pour contredire le savant auteur que nous citons textuellement, nous attendrons avec plaisir quelques renseignements à ce sujet.

** Quoique nous n'ayons de notre côté vu aucun exemple de l'écusson *noir* et *bleu* (coupé sable et azur), voici ce que dit M. le professeur Alex. Daguet dans un petit article, publié dans le premier volume des *Nouvelles Etrennes fribourgeoises,* 1865, page 107.

« Les couleurs primitives de la ville de Fribourg ou *Fribor,* comme on « disait au XIIIme siècle, paraissent avoir été le *blanc* et le *noir.* Mais « nous n'en avons de preuve officielle que pour le XVme siècle, où nous « savons, de source certaine, que les 400 Fribourgeois que le gouverne- « ment de leur canton envoya renforcer les 1000 Bernois qui marchèrent « contre les Ecorcheurs dans la Bresse (1443), portaient un uniforme « blanc et noir. L'azur ou le bleu paraît pour la première fois à la fin du

Les quelques drapeaux de cette même époque qui décorent notre salle d'armes, présentent également les mêmes émaux.

L'un des blocs sculptés qui ornaient jadis les portes de notre ville et qui montraient l'*écusson cantonal*, nous voulons parler de celui de la porte de Romont, datant de 1821, offre également l'écu coupé *sable* et *argent*.

Nous pourrions aussi citer les anciens sceaux qui se trouvent sur les actes officiels de 1815 à 1830 et dont aucun ne présente le fait d'une combinaison des émaux de la bannière et du sceau.

Cette notice, qu'il nous a paru utile de reproduire, vu son importance au point de vue numismatique, est suivie d'une critique d'un nouvel écusson en pierre de molasse qui vient d'être placé au-dessus de la porte d'entrée de l'Hôtel cantonal à Fribourg.

— Cette seconde partie, n'offrant aucun intérêt particulier pour notre science, nous arrêtons ici notre reproduction.

Le même journal avait, l'année dernière déjà, publié un article non moins intéressant sur l'écu de *la ville* de Fribourg, dans lequel les monnaies sont citées comme spécimens irréfutables de l'opinion émise par l'auteur. Ces questions méritent une attention toute spéciale de nos lecteurs.

Combien de fois sommes-nous embarrassés de trouver un ren-

« XVme siècle, sans détrôner cependant l'écusson *d'argent* et *de sable*. Le « blanc et le noir demeurent les principales couleurs de l'Etat et se re- « trouvent jusque dans les habits des bouffons. Il en fut ainsi jusqu'au « XVIIme siècle et pendant le premier siècle du régime aristocratique. A « la fin du XVIIme siècle ou au commencement du XVIIIme siècle, il s'opère « un changement dont la date en acte n'a pu être trouvée jusqu'ici. Le « bleu et le noir remplacent les anciennes couleurs de la république. Dé- « trônés momentanément par les couleurs helvétiques, le bleu et le noir le « furent une seconde fois en mars 1803 où la commission d'organisation, « nommée par Napoléon, ou par le landamman d'Affry plutôt, décida que « l'ancien écusson blanc et noir serait remis en honneur. Le triomphe « toutefois ne fut pas long. En 1814, le patriciat restauré, reprenait ses « couleurs favorites : le bleu et le noir. Mais ce fut pour disparaître de « nouveau et définitivement en août 1831, où le Conseil d'Etat du régime « démocratique décida d'en revenir aux couleurs primitives de la ville et « république.

« Les amis de l'histoire que ce sujet intéresse, trouveront quelques « détails avec *les pièces à l'appui* dans l'*Indicateur historique de Zurich*.

A. D.

Ne serait ce pas là, la source de l'avancé de Monsieur Adolphe Gautier ?

(*Réd.*)

seignement héraldique positif? Il importe donc que chacun de nous signale les nouvelles publications de ce genre, enfin que notre *Bulletin* en fasse mention au moins, et qu'ainsi il devienne par la suite, ce qu'il doit être, le *Recueil indispensable du Numismatiste suisse.* R. N.

La Monnaie de Gruyère.

A la demande de plusieurs membres de notre Société et avec l'autorisation de l'auteur, nous reproduisons ci-après l'intéressante notice *sur la monnaie de Gruyère,* publiée par M. l'abbé Gremaud, vice-président, dans les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, 1879, page 99.

« Michel, comte de Gruyère, est le seul de sa famille qui ait « battu monnaie; cependant un de ses prédécesseurs avait reçu « ce droit déjà à la fin du XIVme siècle. Voulant récompenser « les services qui lui avaient été rendus, ainsi qu'à ses prédé- « cesseurs par les comtes de Gruyère, l'empereur Wenceslas ac- « corde au comte Rodolphe, à son fils et à leurs héritiers, le « droit de battre des monnaies d'or et d'argent dans toute l'éten- « due de leurs terres, sans que personne puisse y mettre opposi- « tion, pourvu que ces monnaies ne causent pas de préjudice à « d'autres. Le diplôme impérial est daté de Prague le 6 juin 1396; « l'original de ce diplôme se trouve aux Archives du canton de « Vaud; il a été publié dans les *Monuments de l'histoire du comté* « *de Gruyère,* II. 654.

Ni le comte Rodolphe ni ses successeurs ne firent usage de cette concession. Le comte Michel voulut en profiter, dans le but, sans doute, d'améliorer sa situation financière, qui était pour lui une cause continuelle d'embarras.

A cet effet, il amodia le droit de battre monnaie, pour dix années, à Jean Kuhn d'Uri et à Jean Garmiswyl de Fribourg, le 12 janvier 1552. Dans l'acte dressé à ce sujet, il détermina quelles pièces doivent être frappées et dans quelles conditions. Voici la spécification de ces pièces avec l'indication de leur valeur nominale, à laquelle nous ajoutons, entre parenthèses, celle de leur valeur intrinsèque ou de la quantité d'argent que chaque pièce devait avoir d'après les données contenues dans la convention:

Ecus, Kronen, au même titre que ceux d'Empire, de Venise ou de Gènes 54 gros, — *demi-écus.*

Thalers 42 gros (fr. 5. 35.

Testons, Dickpfenning 14 gros (fr. 1. 71) — *demi-testons.*

Demi baches (fr. 0. 14).

Trois gros (fr 0. 37).

Gros (fr. 0,008, soit 1/8 de centime.)

Quarts de gros.

Demi quarts de gros.

Les dernières pièces sont uniquement en billon. Comme on le voit, il n'est pas question de pièces en or dans cette convention. *

Un atelier fut immédiatement établi à Gruyère et l'on s'occupa activement de la frappe des pièces.

Dès que Berne eut connaissance du projet du comte Michel, elle voulut s'y opposer, prétendant que le comte ne jouissait pas du droit de battre monnaie; Fribourg appuya Berne et les explications données par le comte ne parvinrent pas à faire tomber l'opposition des deux villes, qui finirent par défendre sous des peines sévères la circulation de la monnaie de Gruyére dans leurs Etats.**

Fort de son droit, Michel n'en continua pas moins à faire frapper diverses espèces de monnaies dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques rarissimes échantillons.

Le Musée de Berne possède un demi-ducat, dont nous reproduisons le dessin, *** il pèse gr. 1,75.

Au droit se lit la légende * MYCHAEL . PRIN : ET CO : . GRVER

* L'original de cette convention se trouve dans les archives du canton de Fribourg; il a été publié dans les *Monuments* II, 298. Elle est rédigée en allemand. Le comte Michel en a transmis un extrait en français aux conseils de Berne et de Fribourg dans une lettre du 19 mai 1552 (voir *Appendice.*) *Combaz* a inséré une copie de cet extrait dans son *Histoire manuscrite de Gruyère,* d'après la copie des Archives de Fribourg; mais la copie de *Combaz* n'est pas exacte. C'est cependant celle qui a été insérée par Hisely dans son *Histoire de Gruyère* II, 472, et ensuite traduite en allemand par M. Escher, dans sa *Schweizerische Münz- und Geldgeschichte,* p. 96 et enfin traduite de nouveau en français dans la *Revue scientifique suisse* (de Fribourg) année 1878, page 72. Dans la convention, il est toujours question de gros et non de sols; ces deux espèces de monnaies ne doivent pas être confondues; le gros valait 20 deniers et le sol 12 seulement.

** Pour les détails, voy. l'*Histoire de Gruyère,* par Hisely II, 470—474.

*** Cette pièce a été décrite et dessinée par M. Escher dans l'ouvrage cité et antérieurement par Haller, Schweiz. Münz- und Medaillenkabinet II, 419 et pl. I, nº 2342, sous la dénomination de *Goldgulden.* Haller dit etc.

autour de l'écusson avec la grue et au-dessus: 1552. * Le Revers porte une croix trefflée avec la légende: * TRANSVOL : NVBILA : VIRTVS *Transvolvat nubila virtus,* le courage s'élève au-dessus des nues.

Les mêmes coins ont servi à frapper les pièces connues sous le nom de *baches de Gruyère,* mais qui n'étaient que des *demi-baches.* M. Rodolphe Blanchet dans son *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman,* pl. V n° 35, a publié le dessin de l'exemplaire du Musée de Lausanne; le même dessin se trouve dans l'*Essai sur la numismatique suisse* par M. Ernest Lehr, notre collègue, planche III, n° 6.

Ces monnaies ne sont pas les seules qui furent frappées à Gruyère.

Fr.-Jgn. Castella en parle dans sa Chronique manuscrite de Gruyère:

« MM. Féguely de Fribourg, dit-il, conservent une pièce d'or, « de la pesanteur de deux ducats.** Des gens du bailliage de « Rougemont en ont montré une pièce d'argent à Gruyère, de « la valeur de 5 batz. On voit des demi-batz de 1552. »

Ces émissions de monnaie furent loin de rétablir les finances du comte Michel qui, deux ans plus tard, devait abandonner ses biens à ses créanciers et quitter pour toujours le château de ses aïeux. J. G.

Appendice.

Premièrement seront forgez et faictz escus de semblable loy, poix et remède que sont les escuz d'Empereur ou de Venise ou

---

Il est reconnu aujourd'hui que ce soi-disant ducat ou demi-ducat du musée de Berne n'est qu'un demi-batz *doré.*

* Lors de l'assemblée générale de la *Société suisse de Numismatique* tenue à Berne le 29 avril 1880, M. de Graffenried-Barco, alors membre de notre société, nous avait *produit trois variétés* de cette pièce. L'une différait par l'orthographe du mot MICHAEL au lieu de MYCHAEL et l'autre ne portait aucun millésime. (*Réd.*)

** *Stuart-Poole* prétend qu'un vrai *ducat* de Gruyère existerait au *Britisch Museum à Londres.* (*Réd.*)

de Genes et vauldront cinquante et quatre gros la piece. Plus seront faictz demy escuz à l'equipollant. Plus seront faictz tallars a quatorze lotz, quatre grains et demy en loy, pesans la piece une once au poix du Rin, qui vauldront chascun quarante deux gros et en feront huict pieces pour chascun marc. Plus seront faictz testons a quatorze lotz, quatre grains et demy en loy a ving et cinq pieces pour marc et vauldront quatorze gros la piece. Plus seront faictz demy testons a l'equipollant en loy et nombre de pieces. Plus se feront demy baches a six lotz en loy et cent et trente pieces sur le marc. Plus se feront pieces de trois gros a soixante et six sur le marc, tenant en loy huict lotz. Plus se feront pieces appellees groz a quatre deniers en loy et cent et trente quatre pieces sur le marc et vauldront chascun quatre quars. Plus seront faictz des cars a l'equipollant des groz en loy et nombre des pieces. De mesme se feront demy cars a l'equipollant des cars. (*Archives cant. de Fribourg.*)

Chronique

Nos lecteurs auront trouvé dans notre fascicule Nr. 6, la description de la médaille *officielle* du 4me tir cantonal genevois.

Ils ne liront pas sans intérêt celle d'une médaille éditée par MM. Vettiner & Cie, à Genève et dûe au burin de notre ami et collègue M. C. Richard.

Droit. En demi-cercle: UN POUR TOUS, TOUS POUR UN. Dans le champ, l'écusson genevois, sommé d'un soleil rayonnant au milieu duquel se voit la croix fédérale. L'écusson broche sur un cartouche orné derrière lequel, et à gauche, sont fixés le drapeau fédéral et le drapeau cantonal.

A droite un carabinier (dont la position militaire est *quelque peu fantaisiste*) armé du *Vetterli;* plus à droite encore une branche de chêne et la signature: C. RICHARD F. suivant le bord de la médaille; au-dessous de l'écusson quelques roses des Alpes, à gauche et sortant de derrière les deux drapeaux une branche de laurier.

Revers. En demi-cercle: SOUVENIR DU TIR CANTONAL. Dans le champ, le pavillon des prix surmonté du drapeau fédéral. A l'arrière-plan le boulevard helvétique et le bâtiment électoral;

dans le fond à gauche le clocher de St-Pierre sur lequel flotte également le drapeau fédéral.

A l'exergue, en deux lignes: ✶ GENÈVE ✶ ‖ 1882.

Diamètre 40 millimètres.

Cette médaille fut frappée *en argent* (au poids de 40,5 grammes) en *bronze* et en *métal* blanc.

M. Vettiner a bien voulu en déposer quelques exemplaires à notre bureau, pour nos lecteurs qui désireraient en faire l'acquisition. Nous pouvons la leur offrir, soit en argent, soit en bronze ou en métal blanc.

Puisque nous venons de rappeler la médaille officielle du tir cantonal genevois, qu'il nous soit permis de compléter les renseignements donnés dans notre Nr. 6 au sujet de la frappe *en or*.

Le poids en est de 50 grammes ce qui porte la valeur *intrinsèque* à 170 francs environ.

Il n'existe que 26 exemplaires en or,

dont 2	ont été	gagnés	par des Vaudois.
18	»		par des Genevois.
4	»		par des St-Gallois.
1	»		par un Valaisan.
1	»		par un Neuchâtelois.

Il paraît qu'il en a été frappé quelques exemplaires *en bronze*, mais comme nous n'avons pas eu l'occasion d'en voir, nous donnons ce détail sous toute réserve.

La médaille du tir cantonal de Bellinzone. Cette médaille a été frappée *en argent* et *en bronze* pour le Comité du tir et distribuée comme prix.

En voici la description:

Droit. Cercle de grènetis, puis en cercle: TIRO CANTONALE LIBERALE et en sens contraire: BELLINZONA. Dans le champ l'écusson de la ville de Bellinzone (*coupé argent et gueules, à la givre d'or, posée en pal sur l'un et l'autre*), reposant sur deux carabines en sautoir, brochant sur une couronne formée de deux branches de chêne à droite, de laurier à gauche. Au-dessus de l'écusson, une étoile à cinq rais.

Revers. Cercle de grènetis. Dans le champ l'*Helvetia* debout et couronnée de laurier appuyant sa main gauche, dans laquelle elle tient une branche d'olivier, sur l'écusson fédéral. Elle regarde à droite et appuie son bras droit sur l'épaule d'un vieillard assis à ses pieds.

Ce vieillard à demi-nu, tenant un aviron et assis sur un rocher d'où s'échappe une rivière doit sans doute figurer *le Tessin*. A l'arrière plan vue des Alpes. A droite le Gothard avec le tunnel et la voie ferrée, à gauche la partie antérieure d'une locomotive.

A l'exergue: *1882* et à droite: E. DURUSSEL

Diamètre 38 millimètres.

Le projet du budget de la Confédération, prévoit *une frappe de 250,000 pièces de 20 fr. en or*. Une proposition analogue avait été repoussée par les Chambres à l'occasion du budget de 1881, mais depuis lors les autres Etats de la convention monétaire ont exprimé leur surprise de ce que la Suisse prétendait ne point participer aux pertes qu'occasionne l'usure des pièces d'or lors du retrait de ces pièces. En outre, il est nécessaire de remplacer dans la circulation une partie des 29 millions en or qui sont immobilisés comme dépôt de garantie des billets de banque.

On nous adresse un article du *Journal de Genève* parlant d'une trouvaille numismatique faite à St-Cergues (Vaud) il y quelques mois probablement.

Les journaux suisses auxquels on envoie de pareilles communications ne pourraient-ils donc pas au moins nous adresser le Numéro qui nous intéresse, *serait-ce contre remboursement ? ? ?*

Voici cet article:

« Des ouvriers occupés à percer une fenêtre dans le sous-sol « d'une des vieilles maisons de Saint-Cergues-sur-Nyon ont dé- « couvert un vase de terre contenant environ 7 kilog. de mon- « naies d'argent et d'or de la seconde moitié du XVIme siècle. « Ce sont des écus à l'effigie de Henri IV et de Jeanne d'Albret « et de petites pièces *d'or* ressemblant à des jetons et portant « les armes de France. »

Nous prions nos collègues vaudois de nous dire ce qu'il y a de vrai dans cette assertion et si le fait est, de nous procurer quelques détails s'ils le jugent à propos.

M. Van den Peerenboom, ministre d'Etat à Bruxelles, et *membre honoraire* de notre société suisse de Numismatique a été élu *Vice-président* de la *société belge de Numismatique*.

Le Nr. 9 des *Numismatische Mittheilungen* paru le mois dernier, nous donne le compte-rendu de l'assemblée de la société de Numismatique bavaroise à Nuremberg du 13 au 15 août. Cette

réunion a fort bien réussie et les nombreuses personnes qui y ont pris la parole ont dû la rendre fort intéressante.

Nous sommes heureux de voir les espérances de cette Société sœur, devenir des *résultats* les plus saitsfaisants. X.

Bibliographie

M. A. Morel Fatio a publié cette année une suite fort intéressante de l'histoire monétaire de Lausanne dans le volume XXXVI des Mémoires et Documents de la Suisse romande; ce travail est accompagné d'une planche. L'auteur a déjà publié les monnaies frappées sous les différents règnes des évêques à partir de 1355 à 1536, époque où le dernier évêque, Sébastien de Montfaucon fut chassé du siége épiscopal de Lausanne. Aujourd'hui, notre savant numismatiste nous fait connaître l'époque monétaire de 1273 à 1354, époque pendant laquelle Guillaume de Champvent, Girard de Vuippens, Othon de Champvent, Pierre d'Oron, Jean de Rossillon, Jean de Bertrand, Godefroid de Lucinge et François de Montfaucon ont successivement occupé le siége épiscopal. Ce travail est trop savamment écrit pour que nous permettions de le discuter et nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à étudier ces pages si intéressantes de l'histoire monétaire de notre pays. E.

Verzeichniss verkäuflicher Münzen aus der Fürstlich Montenuovo'schen Münzsammlung. Ce catalogue, rédigé pas M. A. Hess à Francfort s./M., contient une description détaillée des monnaies d'Autriche, Bohême et des ducs de Lorraine (avec leurs prix) qui sont en vente et provenant de la collection Montenuovo.

— Voici le N° 7 du *Numismatisch-sphragistischer-Anzeiger* de *Hannovre :*

Inedirte Münzen, par M. Bahrfeldt. Différentes réponses et communications. Une liste de différentes monnaies à vendre.

Unedirte Bracteaten, suivi d'une planche, Ier article par M. le Dr *C.-F. Trachsel,* Extrait de la *Revue numismatique de Vienne.*

Le fascicule N° 5 de notre Bulletin annonçait déjà cette publication, en exprimant à notre ancien Président et fondateur le regret de le voir publier ses travaux traitant en partie de *sujets suisses* dans des journaux étrangers.

Alors nous ne connaissions la petite brochure en question, que pour l'avoir vu annoncer par nos confrères, mais aujourd'hui que M. le Dr Trachsel nous a honoré de l'envoi de son dit travail, que nous avons pu le lire et en comprendre la valeur, nous n'hésitons pas à disposer une seconde fois de nos colonnes pour en recommander la lecture.

Le travail de M. Trachsel est en quelque sorte un supplément à l'excellent extrait des *Mittheilungen, « Die Denare und Bracteaten der Schweiz »* du Dr Henri Meyer, à Zurich.

Malheureusement pour la majeure partie de nos abonnés, le titre indiqué en commençant cet article, est celui d'un texte en langue *allemande,* qu'ils ne comprendront qu'à l'aide de la planche fort bien exécutée, qui suit.

Les principaux types décrits proviennent d'une grande trouvaille de bractéates faites sur la voie ferrée près de Filehne, Province de Posen (Allemagne).

Les autres pièces mentionnées, en partie inédites, en partie peu connues par suite de la mauvaise exécution des planches qui les reproduisaient, appartiennent à la riche collection de l'auteur.

Nous remarquons plusieurs bractéates *suisses* inconnues, de *Schaffhouse, Einsiedeln, Laufenbourg, Fribourg* (Suisse), *Abbaye de Rheinau, Abbaye de St-Gall, Rottwyl, Evêché de Bâle* et *des Grisons* (?).

Il importerait que notre Bulletin soit au moins autorisé par l'auteur à traduire de sa brochure ce qui a rapport à la Suisse, afin que chacun de nos abonnés puisse *connaître* les nouveaux types mentionnés et ne pas se méprendre si l'occasion de s'en procurer se présentait.

Les descriptions de M. Trachsel sont très succintes et la planche, dessinée par lui-même, exécutée avec tout le talent et la patience qu'on lui connait.

Malgré les regrets exprimés ci-devant à l'auteur, nous devons reconnaître dans cette nouvelle publication, une des bonnes pièces qui serviront à atteindre le but de notre Société, la connaissance des différentes monnaies qui ont eu cours dans notre pays, depuis les temps les plus reculés. H.

A côté de plusieurs publications s'occupant de temps à autre de Numismatique et des quelques feuilles d'un caractère purement commercial, l'*Anzeiger* de MM. H. *Walte* et *Bahrfeldt* publie dans une de ses dernières livraisons la statistique des journaux spéciaux actuellement répandus à la surface du globe.

Ayant reconnu l'utilité de cette liste, nous la reproduisons comme l'ont fait plus d'un de nos confrères.

Les journaux mentionnés par l'*Anzeiger* sont au nombre de *dix-huit.*

1. *Revue belge de Numismatique*, Bruxelles,	abonnt	fr.	15. —
2. *Bulletin mensuel de Numismatique*, Brux.	»	»	10. 60
3. *Annuaire de la Société française de Numismatique*, Paris	»	»	20. —
4. *Moniteur de la Numismatique, etc.*, Paris	»	»	35. —
5. *Zeitschrift für Numismatik*, Berlin . .	»	mks.	14. —
6. *Numismatisch - sphragistischer Anzeiger* (Hannovre)	»	»	2. —
7. *Numismatisches Litteratur-Blatt*, Stade (Hannovre)	»	»	1. 50
8. *Blätter für Münzfreunde*, Leipzig	»	»	6. —
9. *Berliner Münzblätter*, Berlin	»	»	2. 50
10. *Numismatische Zeitschrift*, Vienne	»	»	14. —
11. *Numismatic Chronicle*, Londres . . .	»	guinée	1. —
12. *Gazetta Numismatica*, Côme	»	lire	12. —
13. *Bulletino di Numismatica et Sphragistica*, Camerino	»	»	25. —
14. *Memorial numismatico espanol*, Madrid .	»	Peseta	13. —
15. *Numismatika Meddelanden*, Stockholm .	»	prix divers.	
16. *The Canadian Antiquarian*, Montréal .	»	dollar	1. 50
17. *American Journal of Numismatics*, Philadelphie	»	»	2. —
18. *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, Fribourg	»	fr.	6. —

(Etranger port en sus.)

En examinant cette liste, nous devons nous convaincre que c'est en Allemagne que se fait, si non le plus grand travail pour la Numismatique, du moins que se publie le plus grand nombre de journaux périodiques sur cette science.

Nous ne croyons toutefois pas cette liste tout à fait complète, car parmi les *dix-huit* cités par notre confrère, il en est plus d'un ne s'occupant pas *plus* spécialement de numismatique que notre *Bulletin littéraire et scientifique suisse* qui a publié toute une suite d'articles concernant spécialement la Numismatique suisse, et qui n'ont pas été trop mal jugés, la vente des tirés à part en a été une des principales preuves.

Notre confrère ne mentionne cependant pas le *Bulletin littéraire,* ce qui nous laisse espérer la publication d'une seconde liste dans laquelle il aura soin également de ne pas oublier le *Bulletin de l'Institut national genevois* qui a consacré plusieurs *feuilles* à la science qui nous occupe.

Quoique ne paraissant qu'*une fois* par année ce bulletin ne doit pas être omis.

La librairie **Lehmann** (Französischestrasse Nr. 33) à Berlin, vient de mettre en vente au prix de 16 Marks (20 fr.) une nouvelle édition du livre de SCHLICKEISEN *sur les abréviations des légendes monétaires*, paru en 1855. Ce sont MM. R. **Pamann** et H. **Droysens** qui ont amélioré et complété cet ouvrage, dont la bibliothèque de tout numismatiste doit être pourvue.

Voici le sommaire des trois premiers fascicules de la 2me année du *Bulletin mensuel* de *Numismatique et d'Archéologie,* publié sous l'habile direction de notre collègue, M. *R. Serrure* à Bruxelles.

N° 1. L'Atelier monétaire des évêques de Tournai. — Un problème généalogique à propos du sceau d'Adelaïde, comtesse de Nassau. — Un florin d'or inédit de Jean Ier, comte de Nassau-Dillenbourg. — Bulletin bibliographique. — Chronique (1 planche).

Nos 2 et 3. Le Berceau de Charles-Quint. — Celtes et Celtistes; opinion d'un savant belge sur quelques points étymologiques controversés. — Lettre inédite de Marguerite de Parme, 10 août 1583. — Le sceau d'Adelaïde de Nassau, lettre de M. *Dielitz.* — Quelques mots sur l'histoire monétaire d'Amiens pendant la période féodale. — Charte de Gérard, prévôt de St-Amand (1200) avec mention de la monnaie tournaisienne. — Un soi-disant jeton vénitien. Document du XVIIme siècle, relatif à la monnaie de Douai. — Bulletin bibliographique. — Chronique. — Intermédiaire archéologique.

Aux membres de la Société suisse de Numismatique.

Le Comité, dans sa séance du 12 octobre 1882, a pris plusieurs décisions qu'il importe de faire connaître dès aujourd'hui.

1° *Pour l'usage des Archives.* Chaque membre qui désire consulter un des ouvrages appartenant à la bibliothèque de la Société, doit en faire la demande *écrite à M. de Jenner, archiviste de la Société.* Il sera prochainement publié une liste de ces différents ouvrages.

Il ne sera pas délivré à la fois plus de *deux* volumes ou brochures; un membre ne peut garder un volume *plus d'un mois,* sans en prévenir l'archiviste.

Les volumes sâlis ou égarés par les membres seront *remplacés* aux frais de ceux-ci. *Quant aux monnaies et médailles* offertes à la Société, elles peuvent être consultées chez l'archiviste, au Musée de Berne, mais elles ne seront *en aucun cas* sorties de la collection pour être prêtées aux sociétaires.

Tous frais pour consultations des Archives seront laissés à la charge des sociétaires.

2° Le compte-rendu de l'assemblée générale de 1882 à Zurich (v. page 68) doit être rectifié en ce sens que M. Ad. Inwyler n'a pas accepté sa confirmation dans ses fonctions de *vérificateur des comptes* pour la nouvelle période 1882—1884 et que tout en remerciant M. Inwyler de ses services et regrettant de le voir renoncer à ses fonctions, l'assemblée a prié M. *Bichler, négt. à Einsiedeln,* de vouloir accepter cette tâche avec *M. de Jenner.* M. Bichler a accepté.

3° En vue d'encourager les sociétaires et abonnés à contribuer à la publication *du Bulletin,* le Comité décide de porter à **cinquante,** le chiffre des tirés à part de tout article ayant au moins *un quart* de feuille (8 pages) et qui sont offert *gratuitement* à l'auteur.

Nous espérons que cette décision sera bien reçue de tous nos collaborateurs, qu'ils en profiteront et nous ferons parvenir plus de matériaux que jusqu'ici. Le Comité de Rédaction est en outre autorisé à prendre une décision dans le cas où un auteur désirerait recevoir un nombre de tirés à part *supérieur* à cinquante. A moins que ce travail ne soit d'*une importance reconnue,* et de 8 pages au minimum, tous les tirés à part au delà de cinquante, seront payés par l'auteur.

4° Sur la proposition de M. l'abbé Gremaud, *vice-président,* la question suivante est soumise à l'étude, et les travaux sérieux y ayant rapport, seront insérés dans le *Bulletin :*

Arriver au moyen de preuves certaines, à établir les principaux types des anciennes monnaies suisses de billon, tels que *vierer, fünfer, schilling, groschen,* etc.

Le Comité espère par ce moyen, arriver à établir une base fondamentale à la connaissance de la numismatique de notre pays.

Par ordre:

Ant. Henseler, *secrétaire.*

Berichtigung.

Die Münzen von Rottweil.

In meinem Aufsatze über die Münzen von Rottweil hat sich leider ein Fehler eingeschlichen. — Bei Nr. 35, Thaler v. 1623, sollte die Umschrift heissen : : + : FERDINANDVS : ‖ : ROM : IMP : SEMPR AVG und nicht wie irrthümlich steht «IMPER . Ferners ist noch nachzutragen, dass derselbe Thaler auch als Klippe existirt, wovon Herr Dr. Trachsel in Lausanne ein Cliché besitzt. A. Sattler.

Avis important.

Les membres actifs reçus à Zurich le 25 Mai passé, sont instamment priés de retourner au soussigné, le bulletin matricule dûment rempli, leur diplôme ne pouvant être dressé qu'après réception de cette pièce. Ant. Henseler, secrétaire.

Avis.

Les membres et abonnés externes qui n'ont pas encore réglé leur cotisation ou abonnement pour l'année courante sont priés de le faire d'ici à fin Décembre prochain, à l'adresse de notre Caissier.

M. Hermann Dreyfuss, Zurich.

A vendre

Double Ducat de Bâle Fr. 30. *Dicken* sans date, Uri, Schwytz, et Unterwald, Fr. 50. — *1 Gros* de Guy de Prangins, évêque de Lausanne Fr. 15.

S'adresser à la Rédaction qui indiquera. (P 1-X)

A remettre

au prix coûtant les livres suivants, n'ayant pas servi :

Histoire monétaire de Lausanne, par M. A. Morel-Fatio.

Les années	1375—1394	Fr. 1. 50
»	1394—1476	» 4. 50
»	1476—1588	» 4. 50
		Fr. 10. 50

S'adresser à la Rédaction qui indiquera. (P 2-1)

Les monnaies et médailles du Canton de Thurgovie

par Mr MAURICE DE PALÉZIEUX

avec deux planches lithogr.

PRIX: 50 Centimes.

On offre

Collections complètes des écus et médailles des tirs fédéraux suisses, comme aussi chacune de ces pièces séparément.

S'adresser au Bureau du Journal.

✱ MONET' NO' — BASILIEN'
Maria mit dem Kind wie oben.
Basler Münzkabinet, Samml. d. H. Brüderlin, Schulthess. Cat. N° 6178, Haller 1432.

3.

✱ SIGISMV' D'. RO'. NORVM. REX Reichsapfel
° MONET' NO' — BASILICN' (sic)
Maria mit dem Kind wie oben.
Basler Münzkab., Samml. d. H. Ewig.

4.

✱ SIGISMV' D'. RO'. NORVM. REX Reichsapfel
MONET NO — BASILIEN' Maria
Samml. d. H. Ewig, Bullet. Taf. II, N° 6.

5.

Haller, N° 1433 beschreibt ein gleiches Stück, aber mit
RO' NORV.*)

6.

✱ SIGGISMV' D'. (sic) RO. NORVM. REX
Reichsapfel.
✱ MONET' NO' BASILIEN' Maria
Samml. d. H. Ewig.

Sigismund als Kaiser.

7.

+ SIGISMV' D' RO' NORVM IMPATOR
Reichsapfel.
° MONETA NO—BASILIEN' Maria
Samml. d. H. Ewig.

8.

+ SIGISMV' D'. RO' NORVM IMPATOR Reichsapfel.
° MONETA NO—BASILIEN' Maria
(4 Varietäten.)
Haller 1435, Samml. d. H. Ewig, Dr Imhoof und Brüderlin.

---

* Hier wäre auch Haller 1434 einzureihen, da derselbe aber das Stück nicht selbst gesehen, sondern nur nach einer nicht ganz zuverlässigen Abbildung beschreibt, so ziehe ich vor, das Stück hier nicht einzufügen; das gleiche gilt von einigen andern bei Haller erwähnten Stücken.

Alb. Sattler, del.

Lith. M. Raemy, Tribg.

9.

Ganz gleich wie N° 8, aber

IMPATOR'

Münzkab. Basel.

10.

+ SIGISMV'D. RO'NORVM IMPATOR Reichsapfel

+ — ∘ MONETA * NO — BASILIEN' Maria

Samml. d. H. Ewig und Dr Imhoof.

11.

Aehnlich wie obige aber IMP'ATOR

Haller 1435, Harscher, Cat. N° 810.

12.

+ SIGISMV'D. RO. NORVM * IMPATOR' Reichsapfel

∘ MONET'NO'—BASILIEN' Maria

Samml. d. H. Ewig.

13.

+ SIGISMV'D. RO. NORVM * IMPATOR'

Reichsapfel.

∘ MONETA NO — BASILICEN' (sic.)

Maria, neben derselben ein Punkt.

Haller 1436, Münzkab. Basel.

14.

+ SIGISMV'D. RO. NORVM · IMPATO'

Reichsapfel.

∘ MONET'NO'—BASILIEN' Maria

Münzkab. Basel.

15.

+ SIGISMV'D. RO'NORV. IMPATOR Reichsapfel

· → MONET'NO — BASILIEN' Maria

Haller 1437. Sammlung d. H. Ewig, Dr Imhoof und Brüderlin.

16.

+ SIGISMV'D. RO'NORV. IMPATOR Reichsapfel

∘ MONET. NO — BASILIEN' Maria

Samml. d. H. Ewig und Dr Imhoof.

17.

+ SIGISMV'D. RO'NORV. IMPATOR Reichsapfel

MONET. NO — BASILIEN' Maria

Münzkab, Basel. H. Ewig und Brüderlin.

Albrecht II.

(1438 und 1439.)

18.

+ ALBERTVS ✱ ROMNORVM ✱ REX

Der Reichsapfel im Dreipass.

MONET.' NO — BASILIEN' Maria

Abgeb. Taf. VII, N° 2.

Haller 1438, Ewig.

19.

+ ALBERTVS ✱ ROMNORVM REX Reichsapfel

MONET.' NO' — BASILIEN' Maria

Münzkab. Basel.

20.

+ ALBERCHTVS ∘ ROMANOR.' REX Reichsapfel

MONET.' NO — BASILIEN' Maria

Münzkab. Basel, H. Brüderlin.

21.

Gleich wie Nr. 20 aber RCX (sic.)

Schulthess, Cat. 6179.

22.

+ ALBERCHTVS ∘ ROMANO.' REX Reichsapfel

MONET.' NO — BASILIEN Maria

Samml. d. H. Ewig.

23

+ ALBEREHTVS (sic.) ∘ ROMANO.' REX Reichsapfel

AVE ∘ MARI — A. GRACI.' P'

Maria gleich wie bei obigen Stücken.

Münzkab. Basel.

Friedrich III. als König.

24.

+ FRIDRICVS ∘ ROMANO.' REX Reichsapfel

MONET.' NO — BASILIEN' Maria wie oben.

Münzkab. Basel, H. Ewig.

25.

+ FRIDERICVS ∘ ROMANO ⁚ REX Reichsapfel
MONET.'NO — BASILIEN' Maria

Samml. d. H. Ewig.

26.

+ FRIDERICVS • ROMANO ⁚ REX Reichsapfel
MONET.'NO — BASILIEN' Maria

Haller 1440, Samml. d. H. Brüderlin.

Friedrich III. als Kaiser.

27.

+ FRIDRICVS ∘ ROMANO ⁚ IMPA' Reichsapfel
∘ MONET⁚ NO' ∘ — BASILIEN' Maria wie gewohnt.
(10 Varietäten.)

Abgeb. Taf. VII N° 3.

Münzkab. Basel, Ewig, Dr Imhoof, Brüderlin.

28.

+ FRIDRICVS ∘ ROMANO ⁚ IMPA'
Reichsapfel mit einem Ringlein in seiner untern Hälfte.
∘ MONETA ∘ NO — ∘BASILIEN' Maria

Haller 1442.

Münzkab. Basel, Samml. d. H. Dr Trachsel.

29.

Avers vom gleichen Stempel, wie Nr. 28.
Revers ∘ MONET⁚ NO⁚ — BASILIEN' Maria

Schulthess, Cat. Nr. 6180.

30.

+ FRIDRICVS ∘ ROMANO ⁚ IMPA' Reichsapfel
∘ MONETA⁚ NO ⁚ — BASILIE⁚ Maria

Münzkabinet Basel.

Nachfolgende Stücke mit dem Weinsbergischen Wappen.

31.

FRIDERICVS ROMANO' REX Reichsapfel wie gewohnt.

MONET' NO' — BASILIEN.

Maria wie oben, zu ihren Füssen das Weinsbergische Wappen.

Haller 1440.

(Diese Beschreibung scheint mir nicht genau zu sein, da alle mir bekannten Stücke mit dem Weinsberg. Wappen den Titel Imperator tragen.)

32.

+ FRIDRICVS ⁘ ROMANO' ⁘ IM' Reichsapfel

MONET · NO—BASILIEN'

Maria mit dem Weinsberg. Wappen.

Sammlung d. H. Ewig und Dr Imhoof.

33.

+ FRIDRICVS ⁘ ROMANO' ⁘ IMR' Reichsapfel

MONET · NO — BASILICN'

Maria mit dem Wappenschild.

Sammlung d. H. Ewig.

34.

+ FRIDRICVS ⁘ ROMANO' ⁘ IMR' Reichsapfel

MONET · NO — BASILIN'

Maria mit dem Wappenschild.

Sammlung d. H. Ewig.

35.

+ FRIDRICVS ⁘ ROMANO' ⁘ IMR' Reichsapfel

MONETA : NO — BASILIEN'

Maria mit dem Wappenschild.

Sammlung d. H. Dr. Imhoof. — Haller 1440 a.

36.

+ FRIDRICVS ⁘' ROMANO '⁘ IMPR' Reichsapfel

MONETA : NO — BASILEN'

Maria mit dem Wappenschild.

Abgebildet Taf. VII N. 4.

37.

+ FRIDRICVS ⁘ ROMANO '⁘ IMPR' Reichsapfel.

MONETA : NO — BASILIEN'

Maria mit Wappenschild.

Sammlung d. H. Ewig.

38.

+ FRIDRICVS ꝰ ROMANO'ꝰ IMPR' Reichsapfel
MONET.' NO — BASILIEN'
Maria mit dem Wappenschild.
Haller 1445? Sammlung d. H. Dr Trachsel.

39.

FRIDRICVS ꝰ ROMANO ꝰ IMDR' (sic.) Reichsapfel
MONETA -- N • : BASILIE'
Maria mit dem Wappenschild.
Sammlung d. H. Ewig.

Hieher gehören wahrscheinlich auch Haller 1443—1445, die Beschreibung lässt aber zu sehr zu wünschen übrig, als dass sie mit Sicherheit hier eingereiht werden könnten.

40.

FRIDRICVS • ROMANO.' IMPDR' (sic) Reichsapfel
MONETA — BASILI.' *1891*
Maria mit dem Wappenschild.
Haller 1504? Sammlung d. H. Ewig.

41.

+ FRIDRICVS : ROMANO': IMPR' Reichsapfel
MONETA — BASIL.' *1892*
Maria mit dem Wappenschild.
(2 Varietäten).
Sammlung d. H. Ewig.

42.

+ FRIDRICVS : ROMANO': IMP' Reichsapfel
Das + und der Buchstabe F sind verbunden.
MONET' BASIT: (sic.) *1893*
Maria mit dem Wappenschild.
Sammlung d. H. Ewig. Haller 1505?

43.

FRIDRICVS : ROMANO': IMR' Reichsapfel
Das + ist nahe beim F aber nicht verbunden, der Dreipass ist etwas verschoben gezeichnet.
Revers vom gleichen Stempel wie Nr. 42.
Sammlung d. H. Ewig.

44.

Wie oben, nur ist das + in der Mitte zwischen R' und F und der Dreipass ist regelmässiger gezeichnet.

Sammlung d. H. Bürki.

45.

FRIDRICVS : ROMANO' : IMP' Reichsapfel
MONETA' — BASIL' : 1893

Maria mit dem Wappen.

Abgebildet Taf. VII Nr. 5. Sammlung d. H. Ewig.

46.

+ FRIDRICVS : ROMANO' : IMPRA' Reichsapfel

Revers vom gleichen Stempel wie Nr. 45.

Sammlung d. H. Dr. Imhoof.

Haller 1506 beschreibt auch einen Goldgulden von 1495, vermuthlich ist es aber der von 1493.

Maximilian.

47.

+ MAXIMILIANVS : ROM : R' Reichsapfel
MONETA' — BASIL.' 1893

Maria mit dem Weinsberg. Wappen.

Abgebildet Taf. Nr. VII 6. Eidgen. Münzkabinet.

48.

+ ∘ MAXIMILIANVS ∘ ROMA ∘ REX ∘ Reichsapfel
∘ MONETA N — BASILI 1503

Maria mit dem Kinde von Strahlen umgeben, unten das Weinsberg. Wappen.

Abgebildet Taf. VII Nr. 7. Sammlung d. H. Ewig.

Haller Nr. 1514 erwähnt einen Goldgulden von 1502, aber ohne nähere Beschreibung.

49.

Einen Goldgulden von 1504 mit dem Wappen von Königstein-Münzenberg zu Füssen der Maria beschreibt Haller Nr. 1515, aber mit verschiedenen Umschriften und wage ich nicht zu entscheiden, welches die richtige ist.

50.

✠ ∘ MAXIMILIANVS ∘ ROMA ∘ REX ∘ Reichsapfel
∘ MONETA · N · — BASILI · *1506*
Maria mit dem Königstein-Münzenberg. Wappen.
Abgebildet Taf. VII Nr. 8. — Sammlung d. H. Ewig.

51.

✠ ∘ MAXIMILIANVS ∘ ROMA · REX ∘ Reichsapfel
∘ MONETA · N · — BASILI · *1506*
Maria mit Wappen wie oben.
Haller 1515 a. — Sammlung d. L. Ewig.

52.

Avers wie oben.
MONETA · N · — BASILI · *1507*
Maria mit Wappen wie oben.
Sammlung d. H. Ewig.

53.

Avers wie oben.
MONETA ∘ N ∘ — BASILI *1507*
Maria mit dem Wappen wie oben.
Sammlung d. H. Ewig.

54.

MAXIMILIANVS ⁝ RO'. REX . 1508 Reichsapfel
* MONET'. AV — R *' BASILIE *'
Maria mit dem Wappen wie oben.
(Vom Revers gibt es 2 Varietäten.)
Sammluug d. H. Ewig.

55.

✠ MAXIMILIANVS ⁝ ROMA'. REX *
Reichsapfel im Dreipass. Oben neben dem Dreipass ein Ringlein.
* MONET'. AV'. — BASILI'. 1509
Maria mit dem Wappen wie oben.
Sammlung d. H. Ewig.

56.

Avers wie bei Nr. 55, nur ohne das Ringlein neben dem Dreipass.
Revers wie N. 55 mit ganz unbedeutender Stempelverschiedenheit
Haller 1516. — Münzkabinet Basel.

Nachstehend noch 2 Stücke, welche möglicherweise der Stadt zugetheilt werden sollten, welche aber noch ganz den Karakter der kaiserlichen Münzen tragen.

57.

+ MONETA : NO : BASILIENSIS
Der Reichsapfel im Dreipass.
MONET : NO — BASILIEN'
Maria mit dem Kinde.
Abgebildet Taf. Nr. 9. — Sammlung d. H. Ewig.

58.

+ MONETA · NOVA · BASILIENS'
Der Reichsapfel wie oben.
· SANCTA — · MARIA · Maria mit dem Kinde
Abgebildet VII Taf. Nr. 10.
Haller 1446. Münzkabinet Basel. Sammlung d. H. Ewig.

Im Jahre 1509 wurde die Reichsmünzstätte nach Augsburg verlegt und im Jahre 1513 erhielt die Stadt Basel vom Papst und 1516 vom Kaiser das Recht, goldene Münzen zu schlagen. Von diesem Zeitpunkte an tragen alle städtischen Goldmünzen das Stadtwappen. Sollten obige Stücke in die Periode von 1509 bis 1513 fallen und versuchsweise nach dem alten Münztypus gemünzt worden sein?

Alb. Sattler.

Des émaux de l'écusson soleurois.

Quelques-uns de nos lecteurs nous ont écrit au sujet de nos articles sur les émaux de l'écusson cantonal fribourgeois et nous posent entr'autres questions celle de savoir *pourquoi* les écussons de Fribourg et de Soleure ne diffèrent l'un de l'autre que par un seul émail, tandis que l'écu est également coupé dans l'un et l'autre.

Beaucoup d'entr'eux croient que cette division commune aux

deux écus se rapporte à la date de l'entrée simultannée des deux cantons dans la Confédération suisse (1481).

Malgré toute la vraisemblance que paraît avoir cette opinion, on ne saurait trop combattre par des preuves et des citations certaines, ces erreurs historiques qui ont, à plus d'une reprise déjà, causé de graves fautes héraldiques dans les sceaux et armoiries de nos villes et cantons suisses.

Si nous consultons les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich* (IX vol. page 104 et planche XV N° 5), qui sont certainement l'un des ouvrages auxquels il faut accorder le plus de confiance en cette matière, nous ne tarderons pas à juger autrement la question.

Cette figure représente en effet St-Urs flanqué de deux écussons coupés de *deux émaux.* Nous n'osons pas affirmer ici qu'ils soient nécessairement de *gueules* et d'*argent* attendu que l'émail de la partie supérieure n'est pas indiquée par les traits *perpendiculaires* aux parois de l'écu, mais bien par des lignes *diagonales s'entrecroisant.*

Cette manière de présenter le fond *de gueules.* quoique irrégulière d'après les héraldistes modernes, se retrouve néanmoins dans plus d'un auteur du reste fort estimé. Le texte correspondant à cette figure fait remonter ce sceau à la première moitié du XVme siècle, soit *avant* 1481.

M. *Adolphe Gautier* que nous citions au sujet de l'écusson de Fribourg, assure qu'on en a *des empreintes remontant à 1394.*

L'idée donc de ne faire remonter les écussons de ces deux cantons qu'à la fin du XVme siècle se trouverait par ce fait rejetée mais n'avons-nous pas d'autres preuves plus certaines, et quelle est l'origine de ces deux émaux?

Soleure est sous l'invocation de *St-Urs,* l'un des officiers de la légion thébaine échappé au massacre d'Agaune (St-Maurice). Or, s'il faut croire l'histoire de cette légion, Urs poursuivi par les soldats de l'empereur Maximilien, fut arrêté avec son compagnon Victor à Soleure, et décapité sur l'émplacement de l'église actuelle de St-Urs.

« Une abbaye de Bénédictins, continue M. Gautier, fondée à « Soleure sous le vocable de St-Urs, fut le point de départ du « culte voué à ce saint, et c'est ce culte qui a été l'origine des « armes du canton.

« Les anciens sceaux portent la figure de St-Urs tenant la « bannière sur laquelle on distingue la croix tréflée, emblème « de la légion thébaine et du légionnaire Maurice. Le même

« blason se trouve sur le bouclier. Cette croix est *blanche sur* « *fond rouge* et compose encore aujourd'hui les armes de l'Abbaye « de St-Maurice en Valais, mais à Soleure elle disparut pour « être remplacée par *les couleurs seules.*

« Le même fait s'est produit pour *la clef* d'Obwalden.

« C'est donc sous sa forme *simplifiée* que la bannière est de- « venue l'écusson de l'Etat. »

L'histoire nous rapporte que dès le XIVme siècle, outre les hérauts, huissiers et trompettes etc., il y avait encore la famille de *Jean Roth* qui portait les couleurs de l'Etat, parce que ce citoyen en 1382 avait sauvé la ville d'un massacre. Chaque année et jusqu'au commencement de ce siècle l'aîné des descendants de Jean Roth recevait de l'Etat un vêtement *rouge et blanc.*

Comme pour Obwalden donc, mais *bien antérieurement* déjà à 1481, les couleurs de la bannière étaient devenues pour l'un et l'autre de ces états les émaux de leur écusson.

Qu'il y ait quelque analogie entre les motifs qui firent donner ces deux écussons à peu près semblables, les lignes qui précèdent en sont une *preuve évidente*, mais la date de 1481 ne peut en être invoquée comme raison principale. H.

Les premières monnaies de Fribourg.

L'empereur Sigismond, par un diplôme daté de Nuremberg, le 28 août 1422, accorda à la ville de Fribourg le droit de battre des monnaies d'argent, grandes et petites, et défendit à tous les membres de l'empire d'entraver en aucune façon l'exercice de ce droit. Pour mieux assurer l'exécution du diplôme impérial, les Fribourgeois prièrent le pape Martin V de le confirmer, ce qu'il fit par une bulle du 29 décembre 1422*.

Il ne paraît pas que Fribourg ait fait immédiatement usage du droit qui venait de lui être accordé; au moins nous n'en trouvons aucun indice avant l'année 1435. La ville avait acquis peu auparavant la maison de Pierre l'Arbalétrier, située au Stalden. Elle la fit réparer et la transforma en *maison de la monnaie,* en 1435**, destination qui lui a été conservée jusqu'au

* Voyez ces deux actes dans le Recueil diplomatique de Fribourg, T. VII, p. 126 et 128.

** Ces détails et les suivants sont extraits du Compte du trésorier Nicod Bugniet pour le second semestre de l'année 1435. (Archives cantonales de Fribourg.)

moment où le droit de battre monnaie a passé à la Confédération (1850). Elle est occupée aujourd'hui par les bureaux de la banque cantonale.

L'atelier monétaire fut ouvert la même année, vers la fin du mois d'août. Le maître de la monnaie s'appelait Thoman. Le maréchal Buchser fabriqua les coins ; le supérieur (trousseau) coûta deux sols et l'inférieur (pile) cinq sols. Il suffit de voir nos anciens coins pour se rendre compte de cette différence de prix, la pile étant beaucoup plus grande que le trousseau. La gravure en fut confiée à l'orfèvre Rodolphe, qui reçut 14 sols pour un coin inférieur et 7 sols pour un supérieur, tant de deniers que de mailles, car on ne frappa que ces deux sortes de monnaies; cette différence de prix provient de ce que le dessin du trousseau était plus simple que celui de la pile. Il fut fait ainsi 31 coins supérieurs et seulement 19 inférieurs; ce qui semble indiquer que les premiers étaient plus vite détériorés et mis hors d'usage que les seconds. Le salaire du maître monnayeur n'est pas indiqué d'une manière précise. Le *Compte* mentionne quelques livrances qui lui furent faites pour des travaux spéciaux et contient un dernier article dont on peut conclure qu'il avait une part dans le bénéfice de la frappe : « Item (livré) a maistre Thoman maistre de la monea quant il fist son dernyer compte et pris congier de Messeigneurs, fust ordonne per Messeigneurs a cause de cen que lour non hont fait trop grant gaing de leir ballier X florins de Rein qui valent XIIII livres, II sols, VI deniers. »

La direction générale et la surveillance de la frappe furent confiées à trois *gardes de la monnaie,* qui furent Jacques de Praroman, l'ancien, Nicolas Reiff et Jean Bugniet.

On fit une première frappe de 50 marcs de deniers, mais comme Messeigneurs les trouvèrent trop faibles de poids, ils ordonnèrent de les refondre, ce qui causa une dépense de 42 livres et 10 sols.

L'ensemble de la taille s'élèva à 461 marcs, moins une once, de deniers, comprenant 245184 pièces, le marc valant 44 sols 4 deniers, et à 126 marcs de mailles, comprenant 108864 pièces, le marc valant 36 sols. On tailla ainsi 531 deniers au marc, de 0,200 de fin et du poids de 0 gr. 46, et 864 mailles au marc, de 0,160 de fin et du poids de 0 gr. 283. La valeur intrinsèque du denier aurait été d'environ 2¼ centimes et celle de la maille de 1 centime.

L'année 1439 on fit une nouvelle frappe de 270 marcs de mail-

les et ce fut encore le maître monnayeur Thoman qui en fut chargé. *

Quelques années plus tard le Conseil décida de donner plus d'extension à la fabrication de la monnaie et de frapper des pièces d'une valeur plus élevée. On en règla les conditions par une ordonnance du 26 mars 1446, conservée dans nos archives cantonales et que nous publions textuellement. Les nombreux détails qu'elle contient et les empreintes qui l'accompagnent en font un monument précieux de notre histoire monétaire. Elle servira, en particulier, à déterminer certaines espèces de monnaie sur la désignation desquelles les numismatistes sont loin d'être d'accord.

La fabrication de ces nouvelles monnaies fut confiée à Jean de Laule, ou plutôt de l'Aule, de Salins, le même qui fut nommé, en 1449, maître de la monnaie de Lausanne par l'évêque George de Saluces **. Dans la convention conclue avec Fribourg il est simplement qualifié *discret homme,* tandis que dans celle conclue avec l'évêque il est dit *noble.* Il y avait, en effet, une famille noble de l'Aule à Salins, comme on peut le voir dans *l'Histoire de la ville de Salins* par Guillaume, T. II, p. 6. C'est sans doute au rapport de ce mot avec celui d'*aile;* que l'on doit l'emploi d'une *aile* comme marque du monnayeur dans les pièces que Jean de l'Aule a frappées soit à Fribourg soit à Lausanne.

JEAN GREMAUD.

Ordonnance pour la monnaie de Fribourg.

26 mars 1446.

In nomine Dni, Amen.

Cy appres sont contenues les ordonnances faictes per messrs de Fribourg, cest assauoir per mons. laduoye, mess. du conseil, les quatre banderetz, les sexante et les deux cens de la dicte ville pour faire a battre monee en la maison de la monee du dit lieu, ensi commant cy apprez par articles est descleryе. Escript et ordonne le XXVIe jour du moix de mars, en lan de grace courant mil quatre cens et quarante et six.

Premierement hont ordonne lesditz messrs pour le commencement et entretenement de l'ouuraige qui se fira en la dicte monee de Fribourg, que a tous changieurs et marcheans soit

* Comptes du trésorier Jacques de Praroman, le jeune, pour l'année 1439.

** *Morel-Fatio,* Histoire monétaire de Lausanne, de 1394 à 1476, pag. 67, où il est appelé *de Lale.*

donne pour vng marc dargent fin, cest assauoir a xꝗ d. xiꝗ grains fin, viꝗ flor de Rin et vng quart, ou pour chescun florin xxviiꝗ s. de la dite monee de Fribourg. Ensi sera pour vng marc dargent fin x lb. iiꝗ s. de la dite monee de Fribourg. Car lesditz messrs hont ordonne de battre ladicte monee a la raison de xxviiꝗ s. per florin de Rin.

Item sont conuenuz lesditz messrs de Friborg auec discreit homme Jehan de Laule de Salins pour estre maistre de la dicte lour monee. Lequel fira ouvrer la dicte monee per la magniere cy apprez desclerie et tiendra les comptez de la dicte monee, ensi comment il apartiendra per raison et scelon les articles cy apprez escriptz.

Premierement est assauoir que les ditz messrs de Fribourg doivent deliurer ou dit maistre de la dite monee la somme de cincq cens marcs dargent a vnze denyers et douze grains fin, lesquelx cinq cens marcs dargent siront deliurer oudit maistre per les ditz seigneurs didant la my ost prouchannement venant, lesquelx Vc marcs dargent ledit maistre fira ouvreir et moneyer per la forme et magniere qui sensuyt.

Et premierement deura faire a battre denyers appallez groz, et aura en vng marc dargent a xꝗ d. xiꝗ grains fin deux marcs et sept treselz douvraige. Ensi tienra de loy chescun marc douvraige v d. x grains fin, lesquelx iꝗ marcs et viꝗ treselz vaudront xi d. x grains fin, per que resteront iꝗ grains dont ledit maistre deura tenir compte esditz seigneurs de vng grain, et lautre grain est remis oudit maistre pour son remede et dechief. Et donnent lesditz seigneurs oudit maistre pour le brassaige deisditz iꝗ marcs viꝗ treselz xv s. Et compris seigniouraige, cuyure et brassaige susdit aura en iꝗ marcs viꝗ treselz dudit ouvraige iꝗc xxꝗ groz et demie, qui valliont xꝗ lb. ꝗ groz et demie.

Item plus oultre fira faire ledit maistre en ladicte monee demys gros appellez sixains, qui siront a troys denyers xix grains fin de loy, et aura en vng marc dargent a xꝗ d. x grains fin trois marcs douvraige, qui vauldront xꝗ d. ix grains fin. Ensi restera ꝗ grain, dont ledit maistre deura tenir compte eisditz seigneurs, oultre le grain dessusditz en larticle dez groz. Et per ensi aura en chescun marc douvraige viꝗxx xꝗ pieces et ou marc dargent fin iiiic liii pieces, qui vauldront xꝗ lb. vꝗ s. et demie, y compris xxꝗ s. pour le brassaige doudit maistre et auxi le cuyure et seigniouraige.

Item fira forgier et ouvrer ledit maistre quars de groz appallez treseaulx, lesquelx seront a iꝗ denyers vꝗ grains et demie fin de

loy per marc douvraige, et aura en vng marc dargent a xꝫ den. et xiꝫ grains fin v marc douvraige a iꝫ den. vꝫ grains et demie fin per marc douvraige. Lesquelz v marc vauldront xꝫ d. viiꝫ grains et demi fin, ensi restera vng grain et demi, dont ledit maistre deura tenir compte eisditz seignieurs sus chescun marc dargent fin a xꝫ d. xiꝫ gr. Et per ensi aura en chescun marc deisditz tresaulx ix^{xx}xvꝫ piecez, et en vng marc dargent fin ix^{c}iiiꝫ^{xx} piecez, qui vauldront xiꝫ lb. v s. Et en ce sont compris xxxv s. pour le brassaige dudit maistre deisditz v marcs et auxi seigniourage et cuyure.

Item se ledit maistre de ladite monee fait ouvrer a mellieur loy on a piere loy de vng grain par marc douvraige oultre lordonnance et loy surdite de tous les troys alloys, lesditz seignieurs seront tenuz de lui payer ledit grain, sil est mieulx, et sil est a piere, ledit Jehan sera tenuz de le payer eisditz seigneurs, ou de refaire atant de marcs qui seront mellieurs de vng grains quil ne doivent estre. Et sira deliuree la monee per ledit maistre sans difficulte.

Et se ensi estoit que dauenture ledit maistre fist ouvrer a mellieur loy ou a piere de vng demi grains oultre les loys et les grains susditz, lon ne ley fira poent reffondre, mas les payera leditz maistre cisditz seigneurs, sil est a piere, et sil est a mellieur, leditz seigneurs seront tenuz parelliemant de ley payer, et sera deliuree ly dite monee par ledit maistre sans difficulte pareilliemant comme dessus est dit.

Item se ledit maistre fait ouvrer lesditz denyers appallez groz et sixains de deux den. foiblez per marc douvraige, il seront deliurey sans difficulte comment dit est.

Item se ledit maistre fait ouvrer les quars appelleys treseaulx de iꝫ d. et demi ou de iiꝫ d. foyblez per marc douvraige, seront deliurer per ledit maistre sans difficulte ensi comment dessus.

Item deura faire battre ledit maistre pittit denyer, cest assauoir que en vng marc dargent a xꝫ den. xiꝫ grains fin seront fait viꝫ marc douvraige deisdit pittit den., et devra tenir chescun marc douvraige de loy j den. xv grains fin. Ensi resteront trois grains, dont ledit Jehan de Laule deura tenir compte eisditz seignieurs ensi comment deuant est acorde, et compris le brassaige de chescun marc douvraige qui monte ix s., le cuyure et seigniouraige; aura en chescun marc deisditz xl iiꝫ s., qui font v^{c}xvꝫ d. Ensi aura eisditz viꝫ marcs xv lb. j s., et per ensi en vng chescun marc de fin a xꝫ d. ix grains aura iiꝫ^{m}v^{c}xiꝫ d.

Item fira faire ledit maistre de la monee maillies, ensi que en

Monnaies de Fribourg.

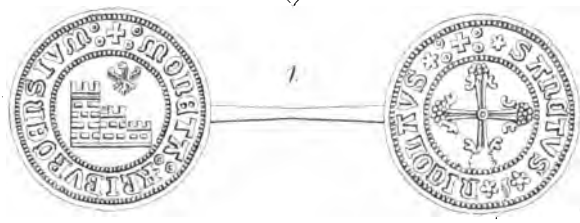

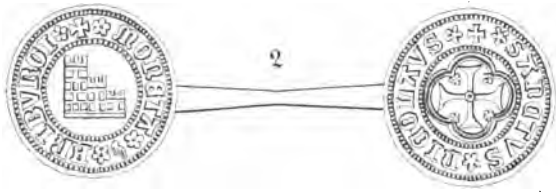

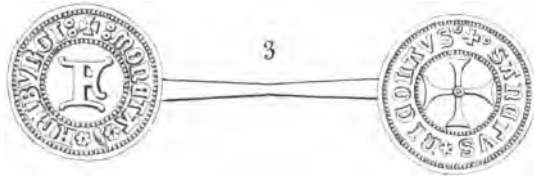

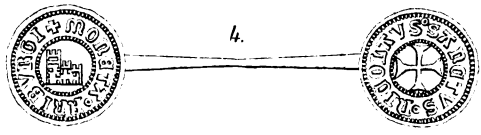

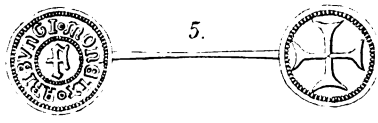

vng marc dargent a xꝫ d. xiꝫ grains fin seront fait x marcs et demi douvraige deis dictes mailliez, et tiendra chescun marc deis dictes maillies de loy vng den. iꝫ grains fin. Ensi resteront trois grains dont ledit maistre deura tenir compte eisditz seignieurs comment deuant est dit. Et aura en chescun marc douuraige viiꝫᶜ meillies, qui vaillient, compris ix s. per marc pour le braissaige dou maistre auxi cuyure et seigniouraige, xxxiii s. iiiꝫ dᵉ Ensi aura eisditz x marcs et demie douvraige, qui vaillient tant seulement vng marc de fin, viiꝫᵐiiiꝫᶜ mailliez, qui valliont xviꝫ lb. x s.

Item est acorde auec ledit maistre que sil ouvre a mellieur loy ou a piere dung grain et demi per marc douvraige et auxi foyble de vng solz ou de vng solz et demi per marc deisditz alloys tant de denyers comment de maillies, que ledit maistre lez deliurera sans difficulte ensi comment dessus est dit.

Item est acorde auec ledit maistre de la monee que il porra tenir, se bon ley semble, vng compaignion ou vng commis pour tenir lez comptes tant com bon ly semblera, sans ce que ledit maistre compaignion ou commis en puissent estre aulconnement repris deisditz seignieurs.

Item ledit maistre de la monee ensemble son commis, compaignion, ouuryers et moneours seront seurs especialment de leurs corps et biens tant dix quil seront en la seigniourie deisditz seignieurs de Fribourg, et auxi seront francs de toutes chousez, quellez que ellez soent, que lon leur porroit desmandeir tant pour emprons, gabellez, reffections de ville, comment aultrement.

Item sera liurey oudit maistre de la monee, compaignion ou commis la maison de la monee pour faire sa desmorance et de ceaulx que bon lui semblera, garnie de tous vtifs telz quil faillient au mistier, lesquelx vtifs seront mis per inuentoire.

Item se ledit maistre de la monee fasoit faire aulconnez chousez necessairez en ladite monee ou vtifs apartenant oudit ouvraige, lesditz seignieurs seront tenuz de ley satisfier, attendu que ledit maistre ne fira faire nulle chouse qui ne soit per le conseil et licence dez gardes de ladite monee.

Item se doivent faire deux liurez, ly vng apartenant ou maistre de la monee, lautre appartenant eis gardez de la dicte monee, pour escripre toutes les recehuez et deliurancez qui se firont ly vng a laultre, et apres vne chescune deliurance ou recehue se devra seleir ou seignier per ledit maistre et der lesdictes gardez, ensi comment a vng chescun porra apartenir.

Item seront tenuz lesditz seigneurs, sil aduenoit que ly dicte monee chomast ou cessast et que louuraige deisditz v^c marcs dargent fin ne se continuast ensi commant est parley, de payer ou dit maistre pour la destorbe de sez ouvriers et moneyours tout despens et destorbez quil auroent soustenuz durant le temps que ly dicte monee chomeroit et cesseroit.

Cy apprez sont per escript les gardes de ladicte monee ordonneys per lesditz mess^rs, cest assauoir gens discreitez Nicod Bugniet consellier oudit Fribourg et Heintzman de Garmauswil banderet dou Bourg, lesquelz gardez seront tenuz de visiter les ouvryers et moneyours, auxi deliurer eis moneyours lez cuyngs a moneyer la dicte monee, cest assauoir ou matin quant lour vouldront commencier a ouvreir, auxi quant lesditz ouvriers auront laissier euvre, seront tenuz lesditez gardez de prendre lesditz cuyngs, les garder et enfermeir. Auxi seront tenuz lesditez gardez de deliurer ou dit maistre argent fin ou billion pour faire ladicte monee de la somme deuant escripte. Auxi seront tenuz les dictez gardez de recepuoir dudit maistre de la monee toute la monee que ledit maistre aura battu, quant ladicte monee sera de poix et de loy, ensi comment dessus est descleryer, et que leur viendront en la monee toutesfoys quantesfoys il sera necessite.

Item hont ordonne lesditz mess^rs pour estre esseyeur et tallieur deis cuyng de ladicte monee Rudolff Pruning dorier, lequel Rudolff doit taillier lesditz cuyngs bien et nettement, auxi doit faire lez essay a luy deliureys per ledit maistre de la monee et per lez gardes, bien lcaulment et justemant gardeir le droit et la rayson deis seignieurs, auxi gardeir le droit et la raison doudit maistre.

Item se lesdictez gardez pregnient aulcons denyers pour faire essay, lesditz seignieurs lez payeront oudit maistre.

Item est assauoir que ledit Jehan de Laule maistre de la monee, Nicod Bugniet et Heintzman de Garmauswil gardez de ladicte monee, auxi Rudolff Bruning esseyour et talliour de ladicte monee hont fait serement a main leuee en la maison dou conseil doudit Fribor, en la presence de mons. lauoye, dou conseil et dez banderet doudit lieu, le xxi^j jour dou moix de may, en lan de grace courant mil iii^jc et xlv^j, de faire et exercir les chouses susdictez vng chescon ensi comment a luy peut apartenir scelon les articles susditz.

Et hont ordonner lesditz mess^rs conseillers et banderetz doudit Fribourg, pour ferme corroboracion desdictez choses, per la volunte et requeste deisditz Jehan de Laule maistre de ladicte

monee, auxi deisditz Nicod Bugniet et Heintzman de Garmauswil gardez dicelle, que cy present appoentement et parlement soit seigniez dou seigniet manuel de Berhart Chaucy secretaire de la dicte ville de Friborg. Lesquelz seront doubleez, en magniere que ly dicte ville de Frybourg en ha vng double et ledit Jehan de Laule en ha lautre. Donne comment dessus.

BERNARDUS CALIGE.

Cy appres est per escripte ly forme deis cuyngs de touctes les sortes de ladicte monee de toutez les sortez devant escriptes tant de groz, sixains, treseaulx, comment de pittit denyers et de maillies.

Premierement le cuyng desoubs, appelle pile, dez gros est vne tor et vne aigle dessus, qui est a mode dou seil de la villc, et sont les caractez oudit cuyng desobs telles: Moneta Friburgensium. Et ou cuyng dessus est vne croix et les caractes sont telles: Sanctus Nicolaus. Deisquelz cuyngs desoubs et dessus sont firus les emprintes desoubs cy present escript. *

(Voy. pl. IX, fig. 1.)

Item le cuyng desoubs dez demi groz, appellez sixains, est vne tor et les lettres deviron sont telles: Moneta Friburgi. Et ou cuyng dessus est vne croys et les lettres deviron sont: Sanctus Nicolaus, commant les emprintez cy apres firues plus clerement le demonstrant. (Fig. 2.)

Item le cuyng desoubs des quars, appellez treseaulx, est vne H et les lettres qui sont entors sont telles: Moneta Friburgi. Et ou cuyng dessus est vne vroix qui est telle ✻, et les caractes sont: Sanctus Nicolaus, comment apart eis emprintes deisditz deux cuyng cy aprez firuez deis treseaulx. (Fig. 3.)

Item les cuyngs de pittit deniers sont telx: premieremant ou cuyng desoubs ha vne tor et les caractes sont: Moneta Friburgi. Et le cuyng dessus est une telle croix ✠ et les caractes sont tellez: Sanctus Nicolaus. Deisquelz deux cuyng deis pittit denyers les emprintes sont cy apres firues. (Fig. 4.)

---

*) Les empreintes des coins frappées à blanc se trouvent, en effet, sur l'original de l'ordonnance ; il y manque cependant le droit ou la pile des demi gros ou sixains et des quarts ou treseaulx ; nous pouvons toutefois combler cette lacune par la reproduction des coins originaux conservés au Musée de Fribourg. La présence de l'*aile* sur ces deux coins prouve qu'ils ont servi à la fabrication faite par Jean de l'Aule.

Item les cuyngs deis meillies sont telz, cest assauoir que ou cuing dessoubs haz vne ꝶ et les caractes sont: Moneta Friburgi. Et ou cuing dessus haz vne croix qui est telle ✠, toucte seule * sains auconnes caractes, comment contient eis emprintes deisdit cuyng cy appres firues. (Fig. 5.).

Je Jehan de Laule de Salins confesse que comment gens honnourables mons. lauoye, conseil et comunite de Fribourg et moy saons convenuz ensemble pour battre et faire certainne quantite de monee pour ladicte ville et communite de Fribourg, ensi je ledit Jehan de Laule confesse avoir heu et receu bonne et entiere satisfaction de tout quant que lesditz messrs aduoye, conseil et communite de Fribourg me pohent estre entenuz a cause de tout louvraige que ensi je lour hay fait de tout le temps passe jusque ou jour de la date de cez presentes, per que je ledit Jehan de Laule, pour moy et mes hoirs quelquil soent et cause de moy hayent, lesdits messrs de Fribourg et lour perpetuelz successours je quitte perpetuelment sus toutes quereles et desmandez que je porroe hauoir contre eulx et lour successours a cause doudit ouvraige apresent et ou temps aduenir. Et en ferme certiffication des choses susdictez jay prier et requis cez presentes estre seigniez dou seigniet manuel de Berhart Chause, notaire publique et jurey de la cort de Lausanne, qui sont donneez le quart jour d'ou moix doctobre lan mil IIIIc et xlvI.

B. Calige.

Cinq jetons de tir du Locle.

Plusieurs membres de notre société s'occupant spécialement de collectionner les écus, médailles et jetons de tirs suisses, nous donnerons dès aujourd'hui et pour autant que nous le pourrons des descriptions *de ces jetons* en particulier, dont la plupart sont devenus fort rares, d'autres même introuvables.

Pour cette fois-ci, et grâce à la bienveillance de notre collègue M. *J. P. Delachaux* à La Chaux-de-fonds, nous décrirons cinq jetons du *Locle,* formant la *série complète* concernant cette localité.

---

* La pièce fribourgeoise décrite dans notre dernier *Bulletin*, pag. 109, est évidement une maille ; elle en a la forme, le diamètre et le poids, mais ce dernier un peu faible, car d'après la présente ordonnance le poids normal était de 0 gr. 818.

N° 1.

Droit. ABBAYE DU LOCLE puis au bas: 1826, écusson de la Commune du Locle *, sommé du béret à trois plumes et accosté d'une branche de chêne à droite, d'une branche d'olivier à gauche.

Revers. Une cible divisée en 3 cercles, brochant sur quatre drapeaux et un coutelas, ornés de branches de laurier.

Au bas on remarque *les crosses* de deux carabines posées en sautoir, et une poire à poudre suspendue par un cordon derrière la cible. Le tout est entouré d'un cordon.

Cuivre, diamètre 22 millimètres; poids 4,7 grammes.

NB. Il importe de remarquer que sur ce jeton l'écusson du Locle diffère totalement de la description du Col[1] de Mandrot. Les losanges du champ sont coupés *argent* et *azur* et la face est simplement ondée d'*argent.*

Point d'écusson en pointe.

N° 2.

Droit. En cercle: SOCIÉTÉ DES CARABINIERS DU LOCLE puis en sens contraire: 1834. Dans le champ, l'écusson *fédéral* brochant sur une palme et une branche d'olivier croisées.

Cercle de grènetis à l'extérieur.

Revers. A peu près mêmes objets qu'au N° 1, cependant coin bien différent du premier. Le point marquant est le coutelas disparu et remplacé par un chapeau orné de deux grandes plumes. Cercle extérieur de grènetis.

Cuivre, diamètre 22 millimètres; poids 3,7 grammes.

N° 3.

Droit. Un écusson d'*argent* (?) chargé de trois *chevrons de gueules* * brochant sur quatre drapeaux dont deux portant l'écusson du Locle indiqué sur ce jeton N° 1, et deux carabines posées en sautoir entre les crosses desquelles pend une poire à poudre. Au dessus du tout, un triangle.

---

*) L'*Armorial historique de Neuchâtel,* par A. de Mandrot, planche 20, figure comme suit l'écusson de la Commune du Locle.

Ecu losangé d'or et de gueules à la face d'argent chargée d'une rivière d'azur, montrant en pointe un petit écusson d'argent à trois pins de sinople mouvant de trois monts de même se réunissant en pointe, qui est de Bôle.

** Cet écusson d'*argent à trois chevrons* de *gueules* est pour nous une véritable enigme.

Le seul écusson de l'*Armorial* neuchâtelois qui se rapprocherait de celui de notre jeton serait celui des *Geneveys-sur-Coffrane,* encore trouvons-nous deux étoiles dans celui-ci qui ne figurent point dans l'autre.

Revers. En quatre lignes : ABBAYE ‖ DU ‖ — • LOCLE • — ‖ 1844.
Etain, diamètre 23 millimètres ; poids 3,7 grammes.

N° 4.

Droit. La croix fédérale rayonnante sommant le mot MOUSQUETAIRES gravé en demi-cercle.

Au dessus *une foi* et le mot LOCLE.

Revers. Une cible brochant sur quatre drapeaux et deux carabines posées en sautoir, le tout orné de palmes et de branches d'olivier.

Au dessus de la cible et suspendu à un faisceau d'armes, le chapeau à deux plumes.

Une poire à poudre et une gibecière sont suspendues au centre de la cible. Devant celle-ci, divers instruments, une palette, un moule à balles et un maillet.

Cuivre, diamètre 23 millimètres ; poids 4,7 grammes.

N° 5.

Celui-ci n'est que le N° 4 ci-devant, mais *contrefrappé*, c'est-à-dire qu'il a été pratiqué une croix fédérale (à jour) de 4 millimètres pour chaque bras (soit d'un carré de 1 centimètre), au centre du jeton.

Cuivre, diamètre 23 millimètres ; poids 4,2 grammes.

Cette contremarque a servi à utiliser les jetons N° 4 pour un second tir ou une seconde période de la Société.

H.

Chronique

Nous apprenons par divers journaux français que la sous-commission du budget chargée d'étudier la transformation de la monnaie de billon, a émis un avis favorable à ce sujet. Il ne s'agit pas moins que de retirer de la circulation la jolie petite somme de *cinq cents millions de francs* de pièces de 1 et 2 sous répandus en France et dans ses colonnies, et de remplacer ce numéraire par des pièces décimales de *nickel* semblables à celles dont se servent la Belgique, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Brésil, le Pérou et *la Suisse.*

Le travail nécessité par cette opération sera exécuté par l'hôtel de la *Monnaie de Paris* et sa *succursale de Bordeaux* dont l'outillage est assez important pour suffir à cette immense transformation.

L'un des journaux que nous avons sous la main ajoute cette réflexion que nous ne saurions trop approuver:

« Le public applaudira à cette mesure qui nous débarrassera « d'une monnaie lourde et encombrante pour la remplacer par « les pièces de nickel qui sont légères, presque inaltérables à « l'air et que l'on peut manier en grande quantité, sans danger « d'empoisonnement et sans se salir les doigts. »

Le *Musée de Grenoble* a été victime d'un vol important de *médailles d'or* pendant la nuit du 25 au 26 Octobre passé.

Voici, d'après *le Temps* du 30 Septembre quelques détails que lui adresse son correspondant de cette ville:

« Les vitrines dévalisées sont au nombre de 35. Toutes ont « été ouvertes à l'aide de fausses clefs. 1911 médailles ont disparu, « parmi lesquelles il faut citer une médaille d'or, grand module, « frappée en 1735 en l'honneur de Patras. Ce Patras était un « administrateur français né à Grenoble, qui dut quitter le Dau- « phiné au moment de la révocation de l'Edit de Nantes. Il s'en- « gagea comme simple soldat en Hollande, puis, admis dans les « bureaux de la Compagnie des Indes, devint directeur du Ben- « gale, conseiller extraordinaire et enfin gouverneur général des « possessions (hollandaises) dans les Indes Orientales. »

Les médailles dérobées ont une valeur intrinsèque de près de 20,000 francs, mais termine *le Temps*, leur valeur réelle est inappréciable en raison de leur rareté.

Le *Numism. sphragistischer Anzeiger* de Hannovre parle de 80,000 francs.

Au sujet de la trouvaille de St-Cergues (Vaud) que nous signalions dans notre dernier fascicule (pag. 121) nous avons appris indirectement qu'à côté des pièces que nous signalions, il avait été trouvé une certaines quantité de pièces *suisses* parmi lesquelles on nous indique plusieurs *raretés,* entr'autres un magnifique écu (*thaler*) d'Uri, Schwitz et Unterwald (en commun) frappé à Bellinzone.

M. D... à Genève, qui a, dit-on, acheté ces piéces à un prix *très acceptable,* ne pourrait-il pas, puisqu'il s'occupe de Numismatique nous *communiquer* en pareil cas, ce qui intéresse toute une Société et de nombreux amateurs? Des faits pareils seront toujours signalés par le *Bulletin.*

Bibliographie

Notre sœur la *Société bavaroise de Nnmismatique* a bien voulu songer à notre bibliothèque lors de la publication du Ier volume de son *Bulletin annuel.*

Les *Mittheilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft* pour les appeler par leur vrai nom, forment un joli volume in 8, de 128 pages de texte, accompagnées d'une planche (phototypie) représentant 8 des principaux objets (médailles, monnaies ou sceaux) mentionnés par le texte.

Voici le sommaire détaillé; nous y voyons des articles de *membres de notre Société,* qui, espérons-le, trouveront aussi le temps un jour de se souvenir de *notre* Bulletin.

1° Rapport annuel de la Société, par le Dr *E. Merzbacher* (membre du Comité de Rédaction).

2° Supplément à l'histoire monétaire de la ville de Nurnberg, par *C. F. Gebert.*

3° Etudes pour servir à l'histoire des monnaies et médailles des ducs de Bavière au XVIme siècle, par J. V. Kull.

4° Trouvaille de monnaies à Schornweisach, par le Dr L. Fikentscher.

5° Suppléments à la numismatique bavaroise, par Otto (Freiherrn) von Eyb.

6° Monnaies et médailles des princes évêques de Freising, par Dr *Hans Riggauer* (membre du Comité de Rédaction).

7° Communications du Cabinet royal de Numismatique de Munich:

a) La fondation de Smyrne (H. Brunn);

b) Le roi Licurgue (le même).

c) Jeton de sûreté (signe de reconnaissance) pour servir d'entrée dans la forteresse de Ehrenbreitstein. Dr *Hans Riggauer.*

d) Loup de Stubenberg (le même).

8. Divers:

a) Remarques sur les suppléments de M. Gebert, à l'histoire monétaire de la ville de Nurnberg;

b) De la frappe de monnaies impériales à Munich pendant l'occupation des années 1705 à 1714.

c) L'ancienne cloche de la pharmacie « *du Lion* » à Straubing, par Edouard Wimmer.

Nous avons parcouru avec plaisir les différents travaux précités et nous devons dire qu'ils nous ont vivement intéressé.

Malheureusement nous n'avons pu jusqu'ici publier des travaux aussi spéciaux que ceux contenus dans le Bulletin de la Société bavaroise, mais ce qui est *retardé* n'est *pas perdu*, car nous savons que plusieurs de nos collègues s'appliquent particulièrement à la numismatique d'un canton ou d'un autre et que lorsque leur travail sera susceptible d'être livré à la publication, c'est notre *Bulletin* qui aura l'honneur de le faire.

L'étude de la Numismatique suisse n'était depuis quelques années déjà et avant la fondation de notre Société, que le fait de quelques amateurs, la plupart conservateurs de médailliers publics, qui réservaient pour ces établissements, souvent même pour eux seuls, les résultats de leurs recherches. Aujourd'hui que notre Société est de jour en jour en voie de progrès, que notre *Bulletin* a franchi le pas difficile d'une première année, nous voyons petit à petit annoncer certains travaux qui ne manqueront pas de faire grand honneur à notre pays et à leurs auteurs.

Souvenons-nous que ce n'est que *petit à petit que l'oiseau fait son nid.* H.

Nous avons reçu en son temps de notre collègue M. *C. van Peteghem* à Paris le catalogue de la 3me vente de la collection *Legras*, qui aura eu lieu quand pourra paraître notre Bulletin.

Ce catalogue comprend spécialement des monnaies étrangères (Afrique, Asie, Océanie et Amérique) et un supplément à celles d'Europe.

La *Suisse* n'est représentée que par 5 Numéros.

a) *Neuchâtel.* Deux piéforts de Henri d'Orléans, duc de Longueville. Argent. Frappe moderne.

b) Monnaies de billon (13 pièces) de Henri Ier, Henri II et Anne, Henri III.

c) Marie d'Orléans, 20 creutzer. Argent (2 pièces).

d) *Valais.* Billon (2 pièces).

e) Matrice du cachet ou timbre humide du département du Léman.

Le dit catalogue est suivi de deux planches lithographiées, représentant 25 des pièces annoncées.

Le retard qu'ont subi les fascicules 7 et 8 de notre Bulletin, pour des raisons qui n'auront heureusement plus à se répéter à l'avenir, nous a empêché de suivre les comptes-rendus des

publications avec lesquelles nous faisons échange. Nos confrères voudront bien nous excuser.

Bulletin mensuel de *Numismatique* et d'*Archéologie* (Bruxelles). N°s 4 et 5. Octobre et novembre 1882.

Etudes gauloises. I. L'inscription d'Alix. — L'exposition des Arts industriels de Gand. Section rétrospective. — Les monnaies d'Hugues de Châlons, évêque de Liège (1296—1301). — Denier inédit d'Adolphe de Waldeck, évêque de Liège (1301—1303). — Bulletin bibliographique. — Chronique. (2 planches lithographiées.)

Numismatisch-sphragistischer Anzeiger (Hannovre).

N°s 8 et 9 (août 1882). Buxtehude, siége monétaire du cardinal Henri III de Brême (1583—85), par M. Bahrfeldt. — Existe-t-il des écus (Thaler) du duché de Lauenbourg, portant le millésime 1640, avec un cavalier ou les lettres J G (réunies) comme signe monétaire (déférent)? par M. Bahrfeldt. — Chronique. — Bibliographie. — Divers.

N° 10 (octobre). Aperçu de quelques prix de la vente des doublets du cabinet royal de Numismatique, à Berlin, le 10 octobre 1882. — Détails et attribution d'une pièce inconnue signalée à la page 49. — Demandes et réponses. — Trouvaille de monnaies à *Sobontsch* (Prusse occidentale) et *Helmstädt*. — Chronique. — Demandes. — Divers.

N° 11 (novembre). Trouvaille de Steinkirchen. Médaille du 1300me. Jubilé de la fondation de Salzbourg, 1882. Quelques nouvelles pièces rares du musée royal de Berlin. — Remarques sur la vente Morbio. — 3me vente Legras à Paris. — Trouvaille de Bretzenheim-Gonsenheim. — Divers.

Numismatisches Literatur-Blatt (Stade, Hannovre), N° 14, novembre 1882. Sommaire des journaux numismatiques périodiques. — Publications particulières et travaux publiés dans des journaux non spéciaux à la numismatique.

Bulletin de l'Académie d'Hippone.

Nous avons également reçu le *dix-septième* volume du *Bulletin* de l'*Académie d'Hippone* à Bone (Algérie) et nous adressons ici nos meilleurs remercîments à cette Société amie qui veut bien songer à notre bibliothèque.

Nous recevons déjà de cette même association scientifique son bulletin ou compte-rendu de chaque séance dans lequel il a été plus d'une fois fait mention de notre publication.

Le volume que nous annonçons est un in 8° de 108 pages contenant les travaux et communications les plus intéressants de la Société, ainsi que l'état nominatif de ses membres honoraires actifs et correspondants. La seconde moitiée du volume, qui suit les 108 pages de travaux, est consacrée aux comptes-rendus des séances de l'Académie. Vingt magnifiques planches lithographiées exécutées avec soin par la maison *Becquet* à Paris, terminent cet intéressant recueil. L'une entr'autres, représentant la *Façade d'un sanctuaire des premiers temps du christianisme, découvert dans la Basilique de Tébessa,* imprimée en plusieurs couleurs, et vraiment digne d'être remarquée.

En parcourant ce volume dont nous donnerons le sommaire dans notre prochain fascicule, nous ne pouvons exprimer qu'un regret, celui de n'avoir pas vingt ans d'existence pour posséder les seize volumes qui précèdent, n'émettre qu'un vœu, c'est que l'Académie d'Hippone veuille bien nous continuer ses faveurs.

H.

Biographies numismatiques.

Nous continuerons en 1883 la série que nous avons commencée page 59.

Nous recommandons à nos lecteurs qui peuvent nous fournir des notes exactes ou nous indiquer les ouvrages qui en contiennent de bien vouloir le faire *au plus tôt.*

Nous avons reçu celle de *Schwendimann* de Lucerne; en attendant la traduction et la publication nous remercions notre collègue M. *Ad. Jnwyler* à *Lucerne,* des nombreuses démarches et recherches faites pour nous procurer les données nécessaires pour cette biographie. H.

A nos lecteurs.

Notre **Bulletin** est arrivé heureusement à la fin de sa première année d'existence avec les deux présents fascicules.

Si les débuts ont été difficiles, nous pouvons néanmoins nous flatter de la sympathie de plusieurs des membres de notre So-

ciété qui nous ont aidé de leurs conseils et de leurs travaux. A ceux-ci nos remercîments les plus sincères, accompagnés de l'espoir que leur précieux concours ne nous fera pas défaut pour l'année 1883.

Notre désir est de donner la plus grande variété à notre publication; mais pour atteindre ce but, il serait nécessaire que chacun des membres de notre Société d'abord, puis nos abonnés qui ont bien voulu jusqu'ici soutenir pécuniairement notre entreprise, s'intéressent davantage à sa rédaction.

Un bulletin comme le nôtre, ne peut être rédigé comme tout autre par un *rédacteur attitré.* Il ne peut être question chez nous que d'un ou de quelques membres désignés à cet effet par l'assemblée générale, qui ont pour mission de *recevoir les travaux destinés à la publication, de les classer et d'en surveiller l'impression.*

Que ces mêmes sociétaires ajoutent à leur dévouement quelques contributions personnelles, cela va de soi, mais il ne peut être question de laisser *peser sur eux seuls toute la charge* de la publication.

C'est donc un appel chaleureux que nous adressons à tous nos lecteurs, sociétaires ou abonnés et nous avons la conviction que nous serons entendus de tous ceux qui *peuvent* soulager notre *Comité de rédaction.*

Les heureux résultats obtenus jusqu'ici par notre Société et dont cette première année du *Bulletin* donne un compte-rendu fort exact, semblent ne pas devoir être moindres pour l'année 1883, puisque nous comptons déjà *une quinzaine* de candidats pour la prochaine assemblée générale.

Que nos collègues s'appliquent surtout à faire de nouvelles recrues dans les cantons où notre Société est inconnue encore et du jour où les fils des 22 cantons seront réunis sous la même bannière, qui est non seulement celle de notre Société, mais en même temps celle de la mère Patrie, le but premier de notre association sera atteint; il ne s'agira plus que du travail en commun, afin d'assurer que ce but est devenu nôtre.

Notre publication elle-même se ressentira de cette union de tous les pionniers pour l'histoire monétaire de notre belle Suisse, et ne tardera pas à se répandre comme ses pareilles.

En ceci aussi, nous recommanderons à nos lecteurs de nous aider en faisant connaître le plus possible notre *Bulletin.* Les frais de publication sont considérables, les planches explicatives surtout demandent de grands déboursés.

Que chacun donc seconde nos efforts de ce côté encore et plus le nombre de nos abonnés augmentera, plus il nous sera facile d'insérer des travaux sérieux et intéressants, que jusqu'ici les modestes ressources de notre Société naissante ne nous ont pas permis d'aborder.

C'est ici plus que partout ailleurs qu'il faut s'écrier avec le *Laboureur* de *La Fontaine.*

Travaillez, prenez de la peine:
C'est le fonds qui manque le moins.

Au nom du Comité:
Le Président,
M. de Palézieux.
Le Secrétaire,
Ant. Henseler.

Rectification.

Un de nos abonnés nous prie de rectifier comme suit le passage relatif à la médaille du tir cantonal de Genève 1882, p. 120.

Il n'en existerait que 18 exemplaires *en or* (au lieu de 26), dont 10 seulement et non 18 auraient été gagnés par des Genevois.

Aux membres et abonnés.

☛ L'expéditeur a affranchi insuffisamment les deux derniers Numéros de notre Bulletin; nous prions les personnes qui ont été surprises de payer un surplus d'affranchissement, de ne voir en ceci qu'une erreur qui ne se renouvellera plus.

Avis important.

Les membres actifs reçus à Zurich le 25 Mai passé, sont instamment priés de retourner au soussigné, le bulletin matricule dûment rempli, leur diplôme ne pouvant être dressé qu'après réception de cette pièce. Ant. Henseler, secrétaire.

Avis.

Les membres et abonnés externes qui n'ont pas encore réglé leur cotisation ou abonnement pour l'année courante sont priés de le faire d'ici à fin Décembre prochain, à l'adresse de notre Caissier.

M. Hermann Dreyfuss, Zurich.

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. Blanchet, Lausanne 1864, in 4°, 1 planche.
Prix 50 Centimes.

Notice sur la Trouvaille de Vinzier (Savoie)

par A. DUPLAN,
avec une planche. Prix 50 Centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye

par HACHEL.
2me édition, avec figure. Prix 50 Centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881.
Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.
Prix 30 Centimes, chaque brochure.

Antoine Bovy, sa vie et ses Oeuvres

par Ant. HENSELER.
Ouvrage de luxe, grand in 8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.
Prix broché : 10 francs.

OFFRE

Un grand médaillon de Calvin, bronze d'Ant. Bovy, une centaine de médailles suisses argent et bronze, un florin d'or de Bâle (Sigismond) un double Thaler de Bâle (sans date) et une quantité de petites monnaies suisses à des prix très modérés.
S'adresser au Bureau du Journal.

A remettre

au prix coûtant les livres suivants, n'ayant pas servi :

Histoire monétaire de Lausanne, par M. A. Morel-Fatio.

Les années	1375—1394	Fr. 1. 50 —
»	1394—1476	» 4. 50 —
»	1476—1588	» 4. 50 —
		Fr. 10. 50

S'adresser à la Rédaction qui indiquera. (P 2-2)

A vendre

Double Ducat de Bâle Fr. 30. *Dicken* sans date, Uri, Schwytz, et Unterwald, Fr. 50. — *1 Gros* de Guy de Prangins, évêque de Lausanne Fr. 15.
S'adresser à la Rédaction qui indiquera. (P 1-1)

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des *Mittheilungen* de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, *Bracteaten der Schweiz.*
Vol. XII, cah. 2, *Denare und Bracteaten der Schweiz.*
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6.
Adresser les renseignements et offres à la *Rédaction.* (D 1-1)

Les monnaies et médailles du Canton de Thurgovie

par Mr MAURICE DE PALÉZIEUX

avec deux planches lithogr.

PRIX : 50 Centimes.

Table des matières.

Pages

1. Historique de la Société (Henseler) 1
2. Geschichte des Pathenpfennings der Eidgenossen zur Taufe der Prinzessin Claudia 1548 (G. Bleuler) 5
3. Trois jetons aux armes d'Affry de Fribourg et notice biographique sur Louis-Auguste d'Affry (Henseler) 8
4. Chronique 11, 42, 63, 78, 90, 119, 150
5. Bibliographie 13, 44, 80, 94, 122, 152
6. Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie (M. de Palézieux) 17
7. Zur Geschichte der Reichsmünzstätte zu Basel (Alb. Sattler) 24
8. Description historique de la médaille de St-George (M. de Palézieux) 28
9. Numismatique vaudoise, le 1/4 de Franc de 1830 (Dr C.-F. Trachsel) 30
10. Une médaille commémorative de l'alliance de 1663 entre Louis XIV et les Suisses (Henseler) 32
11. Atelier monétaire de Gillei-Franquemont (Dr C.-F. Trachsel) 34
12. De la valeur progressive des monnaies de collection, au point de vue commercial (C.F. Roumieux) 35
13. Un souvenir de l'internement de 1871 (Henseler) 36
14. Du *droit* et du *revers* d'une monnaie ou d'une médaille (N. R.) 37
15. Schaffhouse. Etymologie et armes de la ville (A. H.) 40
16. Ein wichtiges Buch für schweizer. Münzsammler (Dr C.-F. Trachsel) 45
17. Faits divers 46
18. Trouvaille de Monthey (Valais) (Dr C.-F. Trachsel) 46
19. Les nouvelles pièces suisses de 20 centimes 47
20. Anfrage (Sulzer-Münzen) (C.-F. Gebert) 48

Pages
21. Nécrologie, Baron de Nothomb 48
» Louis Ladé (H.) 74
» le colonel Ferdinand Perrier (H.) 111
22. Notice sur la trouvaille de Vinzier (A. Duplan) 49
23. Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses (L. Ladé) 57
24. Les médailles en bronze lacustre (A. H.) 57
25. Camelotte numismatique (L. Rochat) 58
26. Biographie numismatique. Hedlinger (A. H.) 59
27. Circulaire, assemblée générale, 1882. 64
28. Dritte Generalversammlung des schweizer. numismat. Vereins in Zurich, den 25. mai 1882 65
29. Etat nominatif des membres au 1er juillet 1882 69
30. Quatre essais de pièces de 20 Cent. de la Confédération suisse (M. de Palézieux) 75
31. Une curieuse médaille, de Morat (A. H.) 77
32. Die Münzen der freien Reichsstadt Rottweil (Alb. Sattler) 81, 127
33. La médaille du tir cantonal de Genève, 1882 . . . 90, 120, 157
34. Du droit de monnayage des Princes-Evêques de Bâle et de l'exercice de ce droit (Ls. Le Roy) 97
35. Monnaies des barons de Franquemont (le même) 101
36. Monnaies des comtes de Montjoie (le même) 103
37. Bracteatenfund von St-Johann in Basel (Dr A. Burckhardt) . 105
38. Quelques monnaies suisses rares et peu connues (M. de Palézieux) 108
39. Un dicken de Berne de 1410 (le même) 110
40. L'origine des émaux de l'écusson cantonal fribourgeois et quelques remarques héraldiques à ce sujet (A. H.) 113
41. La monnaie de Gruyère (Jean Gremaud) 116
42. La médaille du tir cantonal de Bellinzone, 1882 120
43. Aux membres de la Société suisse de Numismatique (usage des archives, rectification du compte-rendu de l'assemblée générale de Zurich, tirés à part du Bulletin, proposition de M. l'abbé Gremaud) 125
44. Die Goldgulden der Reichsmünzstätte zu Basel (Alb. Sattler) 129
45. Des émaux de l'écusson soleurois (H.) 138
46. Les premières monnaies de Fribourg (Jean Gremaud) . . . 140
47. Ordonnance pour la monnaie de Fribourg (26 mars 1446) . . 142
48. 5 jetons de tir du Locle (H.) 148
49. Biographie numismatique 155
50. Annonces 16, 64, 96, 128, 157

Imp. PH. HÆSLER, Fribourg (Suisse).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

SECONDE ANNÉE

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

30, Grand'rue, FRIBOURG (Suisse).

1883.

ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM

IIme Année. 1883. No 1.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Bractéates suisses inédites.

Le vœu, émis dans la *Bibliographie* de nos fascicules 7 et 8, de pouvoir traduire de la brochure *Unedirte Bracteaten* ce qui se rapportait à la Suisse, a été bien accueilli par M. le Dr Trachsel, qui en est l'auteur, et c'est avec son autorisation que nous pouvons aujourd'hui faire profiter nos lecteurs de cet important travail.

La Rédaction.

— Au mois d'octobre 1872, on fit, près de *Filehne,* dans la province de Posnanie, non loin de la voie ferrée, une importante trouvaille de bractéates. M. le Professeur C. Fieweger, à Berlin, en reçut une partie, pesant un peu plus d'un kilogramme; je pus choisir quelques spécimens suisses remarquables, ainsi que quelques autres non déterminés. Je découvris *deux nouveaux* types de Schaffouse, *deux* d'Einsiedeln, *un* d'Ueberlingen, de Laufenbourg (?), une nouvelle bractéate au lion, *trois* de Stolberg ou Hirschberg (?) dans l'évêché d'Eichstädt, de plus *un* exemplaire de frappes à moi inconnues encore, de bractéates provenant d'ateliers monétaires du sud-ouest de l'Allemagne et montrant un lion regardant en arrière, *un* autre montrant un coq, enfin *un* exemplaire de bractéate du Mecklembourg, au rencontre de bœuf et *un* autre de moyenne grandeur, montrant une tête et la lettre Λ dans un cercle, que l'on pourrait bien attribuer à la Saxe.

Retrouvant ces pièces après dix années d'oubli et les comparant avec celles publiées par le Docteur H. Meyer, à Zurich, sous le

titre de : *Die Denare und Bracteaten der Schweiz,* je vis avec plaisir que tous les exemplaires suisses étaient *inédits* et, par conséquent, dignes d'être décrits. La planche ci-jointe montre les principaux types de la trouvaille de Filehne. J'y ajoute quelques autres bractéates faisant partie de ma collection, en partie inédites, en partie peu connues, par suite de reproductions inexactes.

Les exemplaires provenant de Filehne sont en outre spécialement décrits comme tels.

Voici les descriptions. Les expressions *à droite* et *à gauche* sont employées dans leur acception *héraldique.*

N° 1. **Schaffouse** (Filehne).

A l'intérieur d'un cercle uni et rehaussé, le bélier passant tourné à droite ; au-dessus, l'écusson triangulaire et fascé d'Autriche, entre deux points.

Parmi les nombreuses variétés mentionnées par le Dr Meyer, deux seules montrent l'écu fascé (planche VI, Nos 140 et 166), mais toutes deux sont mal reproduites, deux deniers modernes seulement laissent voir le bélier passant (pl. VI, Nos 164 et 165).

Cette pièce est donc d'un grand intérêt *(voir fig. 1).*

Le Concordat monétaire de 1387, que le duc Albert III approuva pour ses villes de *Fribourg en Brisgau, Schaffouse, Brisach, Zofingen, Villingen, Bergheim* et *Todtnau,* explique la présence de l'écusson autrichien sur les bractéates de Schaffouse, ainsi que de l'époque approximative de leur frappe, soit vers la fin du XIVme siècle (*)

N° 2. **Schaffouse** (Filehne).

Bractéate en tout semblable au N° 1, sauf les deux points à côté de l'écu fascé, qui n'existent pas ici.

N° 3. **Schaffouse.**

Comme Dr H. Meyer. planche VI, Nos 140 et 166.

Ici cependant le bélier naissant (à demi-corps) sort à gauche d'une sorte de tour au toit triangulaire. Au-dessus se voit l'écu triangulaire d'Autriche fascé *(voir fig. 3).*

N° 4. **Schaffouse** (inédite).

Semblable à la précédente, mais avec un gros point en lieu et place de l'écusson fascé, et par conséquent frappé au commencement du XVe siècle, après 1415, lorsque la ville de Schaffouse eut secoué le joug de l'Autriche *(voir fig. 4).*

(*) Voir Berstett, *Münzgesch. des Zähringen-Badischen Fürstenhauses,* p. 199.

N° 5. **Schaffouse** (variété).

Denier d'argent uniface. A l'intérieur d'un cercle de grosses perles, le bélier naissant, bondissant d'un édifice à créneaux *(voir fig. 5)*.

N° 6. **Schaffhouse** (variété).

Denier de billon uniface. Même exposition qu'au précédent, mais au milieu d'un cercle de petites perles *(voir fig. 6)*.

N° 7. **Einsiedeln** (Filehne).

A l'intérieur d'un cercle uni et rehaussé, le corbeau tourné à droite ; au-dessus une croisette. Devant cet oiseau et à l'intérieur du cercle rehaussé, cinq petits points qui devaient avoir une signification quelconque, puisqu'ils se retrouvent au même nombre sur une variété de plus grand module provenant de la trouvaille de Filehne *(voir fig. 7)*.

N° 8. **Laufenbourg** (?) (Filehne).

Un lion à la queue relevée, passant à gauche au milieu d'un cercle rehaussé *(voir fig. 8)*.

N° 9. **Non attribuée encore** (Filehne).

Un lion passant à droite, la tête tournée à gauche (en arrière) et la queue se redressant après avoir passé entre les deux jambes de derrière *(voir fig. 9)*.

N° 10. **Inconnue encore** (Filehne).

Un coq fièrement posé, passant à gauche, au milieu d'un cercle uni et rehaussé, entouré d'un cercle perlé. Le type de cette bractéate laisse supposer qu'il faut l'attribuer à la Souabe ou à la Suisse orientale. Parmi ses pièces inconnues, le Dr H. Meyer (planche VI, N° 168) figure bien une bractéate carrée montrant un coq, mais elle ne saurait d'aucune manière être assimilée à celle que je décris ici *(voir fig. 10)*.

N° 11. **Rottweil.**

L'aigle à une tête à l'intérieur d'un cercle uni et rehaussé, entouré d'un cercle perlé. Type semblable au N° 10 ci-devant. J'en possède plusieurs exemplaires dans ma collection, je figure le meilleur sous le *N° 11* de la planche.

N° 12. **Zofingen** (variété).

Bractéate carrée, de dimension plus grande que celle décrite par le Dr H. Meyer, dont la reproduction est en outre modernisée.

Une tête de femme, couronnée, de face, entre les lettres **Z-O**, entourée d'un cercle uni et rehaussé.

Largeur, 22 millim. ; hauteur, 23 millim. *(voir fig. 12)*.

N° 13. Abbaye de St-Gall (inédite).

Grande bractéate ronde au type de Souabe, montrant un agneau passant, à droite, avec le bâton surmonté d'une croix abbatiale ; au-dessus, dans le champ, un S rétrograde.

Diamètre, 21 millim. *(voir fig. 13)*.

N° 14. Abbaye de St-Gall (?) (inédite).

Un agneau regardant en arrière, portant un drapeau et sans auréole, entouré d'un cercle uni et rehaussé. Point de cercle perlé extérieurement. Cette monnaie se distingue par sa frappe plate et pourrait être attribuée à une autre abbaye, en considérant la patte droite de devant de l'agneau qui est *levée* dans cet exemplaire *(voir fig. 14)*.

N° 15. Abbaye de St-Gall (inédite).

C'est la plus grande bractéate ronde, suisse, que j'aie vue jusqu'à ce jour. Diamètre, 24 millim. D'après le Dr H. Meyer, planche I, N° 73, la plus grande n'a que 22 millim. Le sujet est le même que celui du N° 13, mais ici la tête de l'agneau est nimbée et il n'y a pas de lettre dans le champ *(voir fig. 15)*.

N° 16. Abbaye de St-Gall (inédite).

Un ours passant, à gauche, au-dessus duquel est une étoile à six rais (ou une rosette à six feuilles), le tout entouré d'un cercle uni et rehaussé, entouré lui-même d'un cercle extérieur perlé, soit au type de Souabe.

Diamètre, 19 millim. *(voir fig. 16)*.

— Le Dr H. Meyer a figuré dans sa planche I, N° 47, une bractéate à peu près semblable, c'est-à-dire que la rosette a *sept* feuilles rondes au lieu de six, telles que les montre notre figure.

Il attribue cette bractéate à Berne, ainsi que celles qu'il figure planche I, N° 48, planche III, N° 48 *a*, et planche V, N° 89, et s'oppose à l'opinion de *Dœderlein*, qui attribuait cette monnaie à l'abbaye de St-Gall (*).

Meyer dit : « L'ours est toujours représenté *debout* sur les » monnaies de St-Gall, c'est donc une grande erreur que d'attri- » buer à cet atelier les monnaies montrant un ours passant, car » les nombreuses bractéates du XIVe siècle, sur lesquelles apparaît » un ours passant, appartiennent à Berne (**).

(*) Dœderlein. *De Nummis Germaniæ mediæ*, p. 122. Dr Meyer. I, p. 75, annexe.

(**) *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, p. 80.

— Malgré tout le respect et l'estime que j'ai pour les profondes connaissances de M. le Dr H. Meyer, je dois avouer avec regret que je ne suis point persuadé. Je crois plutôt que cette question n'est pas définitivement résolue et qu'elle mérite une étude plus sérieuse.

La principale objection du Dr Meyer contre l'attribution à St-Gall, paraît être la position de l'ours, parce qu'il croit que celui de St-Gall a toujours été représenté *debout.*

Les motifs qui me font attribuer à St-Gall la bractéate figurée sous le N° 16 de la planche qui accompagne ce texte, sont les suivants :

1° Je repousse comme non fondée la preuve qui découle de la position de l'ours. Ce qu'il cite par rapport à la position de l'ours se rapporte à des monnaies plus modernes et appartient par le fait à la numismatique actuelle, soit aux monnaies frappées aux XVIe et XVIIe siècles, tandis que les bractéates rondes dont nous nous occupons appartiennent aux XIIIe et XIVe siècles ;

2° La plupart des bractéates bernoises sont *carrées,* à la seule exception des toutes petites ; tandis que la plus grande partie des saint-galloises, au contraire, sont *rondes* et conformes au type de Souabe et ceci à l'exception de quelques rares monnaies carrées, frappées au type Suisse occidental, badois et alsacien ;

3° Je fais remarquer que la forme de l'étoile de la monnaie en question est souabe, comme dans les bractéates de *Kaufbeuren* (Beyschlag, Planche V, N° 24).

Enfin, je crois que, pour Berne et Berlin, l'ours *passant* (marchant sur ses quatre pattes) doit être considéré, pour l'abbaye de St-Gall, comme ses plus anciennes armes ; conformément aux armoiries du *Rheinthal* (contrée appartenant à l'abbaye), qui montrent *un ours au pied d'un arbre* (*). Les habitants de la vallée avaient simplement emprunté l'animal *passant* de l'écusson du souverain du pays.

Après avoir représenté pendant longtemps l'ours dans cette position humble mais naturelle, les artistes héraldistes le figurèrent *se levant* ou *debout.*

N° 17. **Abbaye de Rheinau** (inédite).

Entouré d'un cercle uni et rehaussé et d'un autre cercle de grosses perles, un abbé coiffé d'une mître à deux pointes *(Mitra bicornis)* et de face, tenant de la main droite une crosse, de la gauche un objet qui n'est pas assez distinct pour être parfaitement décrit (peut-être un livre ou un calice). Dans le champ, à droite de la tête, une croisette, à côté de la crosse une croix dont le bras

(*) Voir *Stumpf's Chronik.*

inférieur est plus long que les autres (*), à gauche, sur le livre (?) ou le calice (?) un lys (?). De chaque côté du cou et sous la main gauche un annelet ; tout au bas un poisson placé horizontalement et nageant à gauche. Diamètre, 21 mill. *(voir fig. 17)*.

— Cette pièce était primitivement considérablement plus grande, car les grosses perles du cercle extérieur sont en partie coupées et elle appartenait ainsi aux plus grandes bractéates suisses, ayant le diamètre de la grande bractéate montrant deux poissons, qui fut d'abord attribuée à Fischingen, mais qui, d'après les derniers arguments de M. le Dr H. Meyer, doit être restituée à Rheinau (**).

N° 18. Fribourg en Nuithonie.

L'écusson de la ville, soit trois tours d'inégale hauteur, à créneaux (***) (ou une tour et un rempart comme sur quelques anciens sceaux), entre deux points ; au-dessus l'aigle impériale à une tête. Bractéate très mince et d'assez mauvais aloi. Je la reproduis d'après un meilleur exemplaire que celui de M. Meyer *(voir fig. 18)*.

N° 19. Fribourg en Nuithonie (inédite).

Cette bractéate se distingue de celle figurée par Meyer, pl. VI, N° 118, par son diamètre proportionnellement beaucoup plus fort et par sa forme *extérieure entièrement carrée.* C'est la plus grande et la seule bractéate carrée de la série à laquelle elle appartient *(voir fig. 19)*.

Plusieurs des bractéates fribourgeoises figurées par le Dr Meyer, planche VI, semblent avoir été primitivement aussi carrées. L'avide destructeur de ces anciens monuments pouvait, en rognant les quatre coins, gagner plusieurs onces d'argent par livre de bractéates, tout en les remettant en circulation *à leur valeur nominale.*

N° 20. Evêché de Bâle.

J'ai déjà décrit cette rare bractéate dans la *Leitzmann'schen Num. Zeitung* 1868, N° 19, page 72, mais comme les lecteurs de cette publication n'étaient pas très nombreux, je ne crois pas inutile de la reproduire ici.

Au XIVe siècle, nous trouvons pour l'évêché de Bâle trois évêques du nom de *Johannes* (Jean), soit :

Jean de Châlons † 1335,

Jean Senn de Münsingen † 1365,

(*) Croix latine.

(**) *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, page 77.

(***) Non pas *trois tours démantelées*, comme le disent Haller et ceux qui l'ont copié.

Jean de Vienne, qui battit monnaie jusqu'en 1373.

Auquel de ces prélats appartient cette monnaie? La question est difficile à résoudre *(voir fig. 20)*.

N° 21. **Inconnue** (inédite).

Bractéate carrée montrant une tête assez barbare. Au-dessus, le chiffre XII, le tout entouré d'un cercle de grosses perles. Très intéressante surtout est l'indication de la valeur, dont j'abandonne l'explication aux savants dans cette partie *(voir fig. 21)*.

N° 22. **Grisons** (?) (inédite).

Entouré d'un double cercle perlé, un bouquetin passant, à droite, chargé d'un bât en forme de tour, et passant sur une hauteur ; sous le corps, une étoile à six rais ; devant les pattes de devant, quatre points formant une fleur.

Diamètre, 23 millim. *(voir fig. 22)*.

A qui attribuer cette monnaie?

Le N° 24 ci-après, qui appartient à la même série, fut classé par le Dr H. Meyer parmi les inconnues. Personne depuis lors n'a essayé de définir plus positivement cette pièce ; c'est pourquoi je veux hasarder une explication, sans toutefois m'obstiner dans mon appréciation.

L'animal me paraît devoir être un bouquetin qui passe, chargé d'un bât contenant des marchandises, en Italie, par les Alpes rhétiques ou rhétiennes?

Je vois dans cette figure un symbole du principal métier des habitants des Grisons, c'est-à-dire le transport des marchandises.

N° 23. **Grisons** (?) (inédite).

Semblable à la précédente, mais plus distincte encore, malheureusement cependant brisée et coupée jusqu'au cercle perlé intérieur (*) *(voir fig. 23)*.

N° 24. **Grisons** (?) Dr Meyer, VI, N° 167.

Cette bractéate carrée, dont le bord est martelé, doit être bien plus ancienne que les deux précédentes. On voit immédiatement qu'elle provient du même atelier monétaire. On remarque qu'à cette époque reculée, le bouquetin ne porte point de bât et qu'il ne prend aucun élan, et que, comme tous les animaux représentés dans les temps anciens, il repose sur ses quatre pattes.

Cette figure est reproduite de M. H. Meyer, VI, N° 167, je la répète, afin de pouvoir la comparer avec les nouvelles variétés *(voir fig. 24)*.

(*) Les N°s 22 et 23 m'ont été vendus par feu M. le colonel de Gemming à Nuremberg, qui les désignait (avec un point d'interrogation) comme étant des Grisons.

N° 25. **Inconnue** (inédite).

Bractéate carrée montrant, entouré d'un cercle de grosses perles, passant et tourné à droite, un quadrupède tenant la queue relevée comme le lion d'Ueberlingen.

La tête de l'animal laisse voir de longues oreilles semblables à celles d'un lièvre *(voir fig. 25)* (*).

NB. Toutes les pièces décrites sont figurées sur la planche, à l'exception du N° 2, et les numéros des descriptions correspondent à ceux de la planche.

Nous ne doutons nullement que chacun de nos lecteurs, et en particulier ceux de langue française, n'éprouve la plus vive satisfaction en recevant cette traduction.

Tous s'associeront à nous, nous en sommes certains, pour remercier M. le Dr Trachsel de sa bienveillante autorisation à notre égard d'abord, puis surtout pour le féliciter de posséder dans sa riche collection des matériaux aussi précieux pour reconstituer l'histoire primitive de la monnaie de notre pays.

La Rédaction.

Die eidg. Versuchsgoldmünzen.

Anlässlich der im laufenden Jahre zur Ausführung gelangenden ersten Prägung schweiz. Goldmünzen, mag es nicht uninteressant sein, die sog. Versuchsmünzen dieser Gattung, die nur in wenigen Exemplaren existiren, und welche von Sammlern stets sehr gesucht sind, kurz anzuführen.

Es sind mit drei verschiedenen Stempeln versuchsweise schweiz. Zwanzigfrankenstücke geprägt worden. Nämlich :

I. Versuch.

Avers : Das eidg. Kreuz im Schild, umgeben von Alpenrosenzweigen ; darüber das Wort HELVETIA, darunter die Jahreszahl

---

(*) D'après la trouvaille de *St-Jean* de Bâle, il n'y a plus guère de doute que cette pièce, ainsi que d'autres désignées comme inconnues et provenant du même dépôt n'appartiennent à la *ville* de Bâle et que l'animal représenté ne soit un basilic *plus* ou *moins* barbare. Le Dr Trachsel travaille actuellement à en faire une *Revue générale,* ainsi que de celles de *St-Gall,* dont il a réuni déjà 33 variétés Le numéro 14 de la planche VI du Bulletin de la S. S. N. relative à la trouvaille de Bâle citée ci-dessus est un *Gallusspfenning* de St-Gall (ville). Cette bractéate, qui se trouvait déjà dans le trésor de *Wolsen,* canton de Zurich, en 1869, fut mise par le Dr Meyer au nombre des non-domiciliées.

(NOTE DE LA RÉDACTION.)

Bractéates suisses inédites.

C. F. Trachsel, delineavit.

Lith. M. Raemy. Fribourg

1871. Es ist dieses der unveränderte *Aversstempel* der alten, nun zum Einzug gelangenden Zwanzigrappenstücken.

Revers : Ein starker Kranz von Alpenrosen umschliesst die Zahl 20 mit darunter befindlicher Bezeichnung FR.

Hiefür wurde der Reversstempel der alten 20 Rp. Stücke entsprechend abgeändert. Von diesem Versuch sind ça 25-30 Stücke geprägt worden.

II. Versuch.

Avers : Das eidgen. Wappen, Schild mit Kreuz, rechts ein Eichen- links ein Alpenzweig. Ueber dem Schild das Wort HELVETIA, darunter die Bezeichnung 20 F.

Revers : Ein nach links schauender, weiblicher Kopf umgeben von 22 fünfzackigen Sternen, darunter die Jahrzahl 1871.

Die Stempel dieses Versuches wurden von Graveur *Durussel in Bern* angefertigt, und umfasst diese Prägung etwa 200 Stücke.

III. Versuch.

Avers : Eine sitzende *Helvetia* mit Schwert und Schild, darüber im Halbkreiz 22 kleine, fünfzackige Sternchen, darunter das Wort HELVETIA.

Revers : Ein leichter, unten durch ein Band geschlossener Kranz, von einem Lorbeer und einem Eichenzweig gebildet, umschliesst die Bezeichnung 20 Fr. mit darunter befindlicher Jahreszahl 1873. Die Stempel dieser Münze sind vom belgischen Münzgraveur *Wiener* in Brüssel ausgeführt worden.

Von diesem Versuch wurden zwei Prägungen ausgeführt, die eine in Brüssel von ça 1000, die andere in Bern von nur etwa 50 Stück. Die Münzen der letzt angeführten Prägung unterscheiden sich von denjenigen der Brüsselerprägung durch folgendes Kennzeichen :

Auf dem Revers der in Brüssel geprägten Stücke befinden sich 3 kleine Punkte, wovon der oberste unter der Loupe als ein Engelsköpfchen, das Münzzeichen des Graveurs erkannt wird. Dieser Köpfchen wurde beseitigt, und fehlt deshalb auf den Exemplaren der Bernerprägung.

Sämmtliche 3 hier beschriebenen eidg. Versuchsgoldmünzen haben einen gerippten Rand und am Umkreis von *Avers* und *Revers* einen von einem Flachstäbchen umgebenen Perlenrand, und entsprechen in Gewicht, Feingehalt und Durchmesser genau den durch die lateinische Münzkonvention aufgestellten Vorschriften.

EDM. PLATEL
Eidg. Münzdirector.

Biographie Numismatique.

II.

Nous avons commencé l'année dernière (voir 1882, pages 59 et 94, *Bibliographie)* la série des biographies de nos médailleurs suisses les plus célèbres.

J.-C. Hedlinger a été, à juste titre, placé en premier rang ; aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir continuer immédiatement par celle de *G.-J. Schwendimann,* son élève, qui était appelé par son talent à lui succéder si dignement, s'il n'eût été trop tôt victime d'une perfide jalousie.

C'est grâce à l'amabilité, aux longues et patientes recherches de notre collègue, M. *Ad. Jnwyler* à Lucerne, qu'il nous a été facilité de rédiger cette biographie ; nous lui adressons ici, au nom de tous, nos chaleureux remercîments.

GASPARD-JOSEPH SCHWENDIMANN

naquit à Ebikon, près de Lucerne, vers la fin de l'année 1741.

Son père (*), Joseph Schwendimann, était menuisier de profession et *secrétaire de justice* dans son village. Malgré son caractère grossier et sérieux, il préférait le dessin, la peinture (en bâtiment), la sculpture et tout ce qui se rattachait à ces différentes branches d'industrie, à son métier de menuisier, qui fréquemment le laissait manquer de pain.

Le fils fut de bonne heure soumis aux mêmes travaux que son père et plus particulièrement au dessin et à tout ce qui se rapportait aux Arts ; mais, sans guide sérieux, le jeune homme ne pouvait prétendre ni à réussir comme menuisier, ni à devenir un artiste.

Un jour, le père Schwendimann se mit en idée que son fils serait dessinateur et graveur sur cuivre.

Un voyage à Rome, pensa-t-il, facilitera tout. Le jeune homme dut obéir et partit, n'ayant pour tout guide que sa pauvreté et son ignorance.

Après un séjour de quatre mois, il dut reprendre le chemin de son pays et retourner à ses rabots. Un nouvel ordre de son père le fit partir pour Augsbourg, où se trouvait le peintre et graveur *Götz.* La faim et la misère qui l'avaient accompagné lors de son voyage à Rome, aussi bien que durant son retour, se firent également sentir pendant qu'il se rendait à Augsbourg et ce ne fut qu'après les avoir vaillamment bravées qu'il arriva dans cette ville.

(*) *Fuesslin's Geschichte der besten Künstler,* etc.

Götz le mit à l'épreuve et ne tarda pas à reconnaître au jeune homme toutes les dispositions d'un artiste ; il s'offrit à lui apprendre son métier, moyennant la somme de 400 florins.

Son père ne voulut ou ne put consentir à une pareille dépense et répondit par un ordre de revenir à la maison s'occuper de menuiserie. Mais, un jour, il crut avoir trouvé dans son pays ce que l'étranger lui avait refusé pour son fils. Il entendit raconter qu'un certain *Hiltensperger,* à Zoug, s'occupait de gravure sur métaux, xylographie et impression de gravures sur cuivre. Le jeune Schwendimann dut aussitôt se rendre à Zoug où, à part les souffrances de la faim qui s'imposèrent à lui encore une fois, il n'apprit qu'à *imprimer* les cuivres, c'est-à-dire qu'il ne fut employé que comme un manœuvre. Il avait passé six mois environ à cette triste école, lorsque son père s'imagina que le but était atteint, que son fils était un graveur achevé, et le fit revenir à la maison ; il devait y partager son temps à graver (! !) quelques images religieuses et à travailler à la menuiserie.

On peut facilement se faire une idée des récriminations et des plaintes du fils en face de procédés aussi contraires à ses idées, mais il prêchait dans le désert.

S'il songeait au passé et jetait un regard sur l'avenir, les idées les plus pénibles s'emparaient de son cœur.

Un proverbe allemand dit :

Wenn die Noth am Grössten
So sei die Hülfe am nächsten,

c'est-à-dire : *C'est lorsque le danger est le plus grand que le secours est le plus proche.*

Il en advint ainsi, nous dit le même auteur, *le Ciel vint à son secours.* Son père mourut en 1756 et, par le fait, Schwendimann se trouva entièrement libre. Sa première décision fut d'abandonner la menuiserie pour se vouer tout entier à l'art de la gravure, dont il n'avait alors que les principes les plus faux.

Ses aptitudes, et surtout la misère, l'amenèrent à graver des cachets et des bagues pour les paysans ; petit à petit, il arriva à graver des armoiries ; ses essais étaient plus que passables.

On lui conseilla de s'adresser au *célèbre chevalier Hedlinger,* dont il était difficile de ne pas apprécier soit le talent comme médailleur, soit l'affabilité.

Il partit donc pour Schwytz où ses espérances furent plus que surpassées.

Hedlinger examina ses capacités et reconnut également dans ses grossiers travaux les dispositions d'un artiste.

Il lui donna des directions sur la marche à suivre pour atteindre son but ; les meilleures œuvres d'art lui furent données comme modèle, afin de former son goût à tout ce qui était bien.

Il lui montra la nécessité de la pose et l'élève ne tarda pas à s'y faire de lui-même.

Schwendimann recevait les bienfaits d'Hedlinger avec des larmes de reconnaissance et, par son obéissance et son respect, gagna entièrement l'affection de celui-ci.

Hedlinger acquit alors la certitude des dispositions du jeune homme et le dirigea avec la plus grande affection.

Son esprit naturel aidant, et le zèle avec lequel il poursuivait son but l'amenèrent en peu de temps à de si beaux résultats qu'à Lucerne son nom ne tarda pas à retentir de tous côtés.

De nombreux amis et protecteurs se groupèrent autour de lui ; parmi ceux-ci, il faut surtout nommer deux hommes illustres, le conseiller *Amrhin* et le trésorier *de Balthasar.*

Ceux-ci, après avoir jugé des capacités artistiques de Schwendimann par les cachets et les sceaux qu'il grava pour l'Etat, reconnurent qu'il était temps pour lui de partir pour Rome, afin de se perfectionner dans le dessin et de donner à ses travaux plus de grâce et d'élégance. A Rome encore, Schwendimann trouva la protection du *Cardinal Valenti* et consacra une partie de son temps à l'étude des antiques, l'autre partie aux travaux dont le produit devait suffir à son entretien.

En 1777, il hasarda de se faire connaître comme médailleur et produisit, à la satisfaction de tous, la médaille commémorative de l'*alliance entre la couronne de France et les Confédérés.*

Pendant les quatorze années de son séjour à Rome, il grava un certain nombre de médailles, parmi lesquelles on cite surtout :

Le cardinal Gonzaga,
Le pape Pie VI,
Le chevalier Mengs, peintre (1870),
La réunion du Palatinat à la Bavière,
Nicolas de Flüe,
La bataille de Sempach,

et bien d'autres encore.

Le célèbre chanoine *Meyer* de *Hambourg,* dans son « *Voyage en Italie* », dit que « pendant longtemps Schwendimann fut le plus grand artiste de Rome. »

Le célèbre appréciateur d'arts *Fuesslin* s'exprimait comme suit dans une lettre qu'il écrivait au sujet de la médaille du chevalier Mengs : « J'applaudis pleinement et de tout cœur aux succès » de *notre [sic]* Schwendimann ; il sera donc donné à notre pays » de se consoler de la perte de *notre* Hedlinger. »

Mais les succès de l'artiste ne devait pas laisser que d'exciter la jalousie de ses collègues.

De même que Winkelmann à Trieste, Schwendimann fut assassiné à Rome. Les versions se rattachant à ce crime et rapportées

par divers ouvrages, journaux et lettres particulières de l'époque et postérieurs sont fort différentes. Les uns ne connaissent pas le nom de l'assassin, les autres en font un Suisse ; cependant, le plus grand nombre s'accorde à parler d'*un Silésien*. Une lettre même cite le nom de *Bingen*.

Voici quelques détails extraits d'une lettre de *Jost Fichler* de *Strasbourg*, datée du 1er décembre 1786, à *Brandenberg, peintre, à Zoug* (traduction) :

« Le célèbre Schwendimann vient d'être assassiné dans les » circonstances les plus perfides.

» Son meurtrier se rendit chez lui sous prétexte de lui em- » prunter de l'argent ; comme celui-ci lui répondit par un refus, » il saisit une épée et se jeta sur lui, mais Schwendimann parvint » à s'en emparer et renversa l'agresseur.

» Celui-ci sortit aussitôt de sa poche un stylet dont il frappa » 24 coups dans les bras seulement de l'artiste.

» Le bruit de cette lutte fut entendu par les gens de la mai- » son, qui appelèrent la police. »

Le meurtrier se voyant pris, sortit un second couteau de sa poche, s'en frappa plusieurs coups et resta mort entre les mains de la justice.

Quant à Schwendimann, il fut transporté à l'hôpital, où il expira le 1er décembre 1786.

— Le chanoine *Meyer* de Hambourg, dans son « *Voyage en Italie,* » donne le triste détail que voici :

« Le meurtrier ne voyant pas d'espoir d'échapper aux sbires, » se perça, sous les yeux de Schwendimann baigné dans son sang, » du même fer dont il l'avait frappé. La main droite du malheu- » reux artiste avait particulièrement souffert des coups de l'as- » sassin ; elle était absolument mutilée et lorsque ses amis, dans » les visites qu'ils lui rendaient, cherchaient à lui donner encore » quelques espérances sur sa vie : « Voyez cette main, disait-il, » en la leur montrant ; voyez cette main et laissez-moi mourir. »

Les personnages les plus éminents de Rome se rendirent à son chevet aussitôt que cette triste nouvelle leur fut connue ; l'indignation fut générale. On cite même le fait (*) que les *réformés* habitant Rome refusèrent au meurtrier, qui était leur corréligionnaire, l'inhumation dans leur cimetière. Le monument qui lui fut élevé porte l'inscription suivante :

D. O. M.
HIC JACET JOSEPHUS SCHWENDIMANN
HELVETIUS LUCERNENSIS
IN INCIDENDIS NUMISMATIBUS NULLI SECUNDUS.

(*) *Kurze Lebenznotizen zu den Portrait-Gallerie merkwürdiger Luzerner*, etc

La bibliothèque des bourgeois à Lucerne possède une lettre autographe de Joseph Schwendimann à M. le trésorier Joseph-Antoine-Félix de Balthasar, président du Conseil de la ville de Lucerne.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt cette pièce originale, que nous reproduisons *textuellement*. Nous ne savons au juste à quelle médaille elle se rapporte, mais nous supposons que c'est à celle de l'alliance avec la France.

On y remarquera le caractère doux et reconnaissant de l'artiste.

Ihro gnaden Junker Säckelmeister Durch.

Ihro gnaden Schultheis Amrin vernehme dass die G. G. H. Herrn und Obern die kleine übersendte arbeit in gnaden aufgenomen, und dagegen ein geschenkh von 10 Luidor übergeben, vor welche Gnädige Wohlgewogenheit ich mein möglichen dank habstadte, wünsche und hofe Höchst die selbe werden mir gelegenheit geben etwas besseres zu dero Diensten arbeiten zu können, und Eben auf solches abschen hate Einige geringe Zeichnungen übersendet, ob solche oder andere Gedankhen angenehm sein würden, bite allso Ihro Gnaden Junker Seckelmeister als der Erste und beste beförderer solcher Arbeit wo es möglich war geselliges in standt zu bringen, Ich glaube nicht dass der Umkosten solte eine hindernus sein, in dem mir genug wern Umkosten frey solche Arbeit zu Verfertigen.

Disses Küpferli so ich vor 3 Wochen verfertigt und man solches als das beste oder anlichste konten aufgreufen, ist solches schon non 4 andern bei einigen Verenderet schlecht nach gestochen worden, Es ist die allgemeine Red das von wenig Menschen in so kurzer Zeit sol vil und verschidene sorten gemacht worden wie von dissem.

Auf Verlangen Herrn Cardinal Vallenti sol ich anfangs setembr nach Rauena, um von einem general Ord. Canon. latranensi der ein frondosbiz einer kirchen bouen lassen, dessen bild in war modelliren, um dane hier einer seitz dessen Bild anderseitz gedacht frondosbiz in medallinen zu bringen. bite zu verzeihen andere Umstand oder neüigkeiten bey zu bringen. Recomandiere mich nebst dausend Danksagung in Ihro Gnaden Schutz und brodection

Schuldigster diener
Joseph schwendimann.

Rom d 26 Heumond 1783.

Il est possible de croire, après avoir lu cette lettre, que Schwendimann rendit le dernier soupir en parlant d'*oubli* et de *pardon* pour son meurtrier, ainsi que le relate une lettre particulière que le cadre de notre *Bulletin* ne nous a pas permis de reproduire.

— Le nom de Joseph Schwendimann est donc intimément lié à l'étude de la numismatique suisse et l'on ne peut aujourd'hui que regretter amèrement cette belle âme si tôt enlevée à l'estime de ses concitoyens, cet élève si digne du grand Heldinger qui l'avait formé, ce talent enfin qui aurait enrichi sans doute de nombreuses et splendides productions encore les collections artistiques de notre pays.

Mais si l'artiste n'est plus, son souvenir vit dans ses œuvres et les générations futures rechercheront encore avec enthousiasme tout ce qui rappellera son nom. H.

Chronique.

Un jeton de tir suisse intéressant. — Nous avons promis à nos lecteurs de leur donner les descriptions des jetons de tir *suisses* qui offraient quelqu'intérêt.

Cette série, comme on l'a déjà vu dans la Chronique de notre *Bulletin* (Ire année, N° 1, page 12), peut se subdiviser en deux classes distinctes ; l'une ne comprenant que les jetons frappés pour les Sociétés du pays et la seconde les jetons des Sociétés suisses à l'étranger.

Nous avons donc commencé cette seconde classe par la description du jeton-médaille de la *Société de tir suisse à Buenos-Ayres*. Aujourd'hui, nous parlerons de celui de la *Société de tir suisse à Yokohama* (Japon). En voici la description :

Droit. En cercle : SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR puis en sens contraire • YOKOHAMA, • le tout entouré de deux cercles de grènetis. Dans le champ un cercle formé par 22 étoiles représentant les cantons et la croix fédérale cantonnée de quatre rosettes.

Revers. Une couronne formée d'une branche de laurier à droite, d'une branche de chêne à gauche sur laquelle brochent deux carabines en sautoir, sommées de la croix fédérale ; le tout est entouré d'un grènetis.

Cuivre. Diamètre 2 millim., poids 3,4 gram. Sans indication de graveur.

Une nouvelle médaille d'*Hedlinger* (portrait) figurait à Paris au salon de 1882, sous le N° 4972.

Elle est gravée par *Adolphe Lindberg* de Stockolm (Suède), élève de l'Académie des Beaux-Arts et de Paulin Tasset. Le catalogue ne nous donne pas d'autres détails.

Bibliographie.

Poids Monétiformes de Toulouse, extraits de deux lettres de M. le Dr Trachsel à M. R. Châlon. (Tiré à part de la *Revue belge de numismatique,* 1883.)

Cette courte communication, accompagnée de deux vignettes dans le texte, dessinées par M. Trachsel lui-même, mérite d'être signalée par le *Bulletin,* attendu qu'elle pourrait servir à former au sein de notre Société une nouvelle catégorie d'amateurs, puis de travailleurs surtout, dont les publications analogues à celle de M. Trachsel ne serait pas la partie la moins intéressante de notre *Bulletin.*

Les poids monétiformes de Toulouse décrits dans cette brochure sont *un quarteron* ou *quart de livre de l'année 1239,* de 44 mill. de diamètre et de *bronze,* puis une nouvelle variété du *demi-quarteron* de Toulouse de la même année, d'un diamètre de 34 millim. également de *bronze.* Une pièce à peu près semblable avait été publiée dans la *Revue belge de numismatique* de 1853, t. III, 2me série.

— Ceux de nos lecteurs qui posséderaient des poids monétiformes quelconques et qui n'en feraient pas une spécialité feraient plaisir à M. le Dr Trachsel, soit en les lui cédant, soit en les lui communiquant.

Zu kaufen werden gewünscht : (RW 1-1)

Zuger Münzen.

Gefl. Auswahlsendungen sind zu adressiren

Robert Weber in Zug.

A vendre

Double Ducat de Bâle, fr. 30. **Dicken** sans date, Uri, Schwytz et Unterwald, fr. 50. 1 **Gros** de Guy de Prangins, évêque de Lausanne, fr. 15.
S'adresser à la Rédaction qui indiquera. (P 1-3)

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Brachteaten der Schweiz.**
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-2)
Adresser les renseignements et offres à la Rédaction. (D 1-2)

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIme Année. 1883. No 2.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

A propos des nouvelles pièces d'or suisses et des billets de banque.

A la veille de voir circuler nos nouvelles pièces de 20 francs suisses, à la veille aussi de voir remplacer ces multitudes de billets de toutes les banques d'épargne, agricoles, commerciales, etc., cause de tant d'ennuis, il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître l'opinion qu'avait, en 1859, un homme bien connu dans le monde numismatiste, tant par ses profondes connaissances que par ses intéressantes publications, M. *Rod. Blanchet,* alors vice-président du Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud.

Appelé par le Département fédéral des finances à donner son avis sur la question des nouvelles frappes proposées, il répondait, en date du 31 octobre 1859, à cette Haute Autorité :

Monsieur le Président du Département fédéral des Finances à Berne.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion sur la question monétaire actuelle ; je viens vous soumettre le résultat de mes recherches et de mes observations sur cette matière.

1° **Billon.** Il est incontestable que le billon suisse actuel réunit un ensemble de conditions propres à le faire apprécier partout. On en a frappé pour deux millions d'habitants environ, mais

tous nos voisins le recherchent. En Savoie, en France, en Allemagne, en Italie, partout sur les frontières il est admis et retenu pour l'usage de ces pays, ce qui fait qu'au lieu de profiter à une population déterminée, il se disperse dans une population double au moins de celle de la Suisse. L'ancien billon au contraire ne passait qu'en petite quantité hors de nos frontières, vu le peu de rapport qu'il avait avec les monnaies des pays voisins. Il est donc nécessaire d'augmenter considérablement la quantité de notre billon, eu égard à la circulation réelle.

Je regrette que le premier billon renferme de l'argent (métal), c'est une perte réelle, parce que les frais pour extraire ce métal correspondent à peu près à la valeur de ce même métal et que cet argent n'ajoute pour ainsi dire rien à la valeur du billon. Les anciens batz renfermaient de l'argent qui conservait toujours sa valeur, en ce sens que, réduits en lingots, ils pouvaient être alliés à de l'argent fin et utilisés dans l'orfèvrerie ou pour faire de nouvelles monnaies, ce qui n'est pas le cas du dernier alliage qui ne peut servir que pour ce même billon quand on le refondra. Il me semble qu'il serait mieux à l'avenir de frapper ce billon sans argent en lui donnant plus de poids. Il y aurait une économie notable, et cela ne changerait rien à la conservation de ce billon. C'est une affaire à étudier.

2° **Bas argent.** — Dans la discussion de la commission sur les monnaies suisses actuelles, plusieurs idées se produisirent. Les uns auraient voulu mettre sur les pièces le signe du travail, d'autres se jetèrent dans des formules artistiques, et l'on a fini par faire une médaille au lieu d'une monnaie pour les pièces d'argent ; quant aux pièces de billon, ce sont des monnaies féodales avec les écussons et les armoiries du moyen-âge. Outre cela, il est difficile de reconnaître rapidement la valeur sur les unes et sur les autres, suivant le côté où on les regarde.

A part cela notre billon est d'une forme très pratique et très commode, il se distingue en Europe par ses belles proportions ; mais si nous l'examinons bien, nous trouvons qu'il présente quelques inconvénients. Ainsi tout le monde a pu remarquer que dans les paiements où se trouvent une certaine quantité de ces pièces et qui doivent se faire rapidement, soit aux bureaux de chemins de fer, par exemple, ou dans les postes ou à la paie des ouvriers, celui qui paie ou celui qui reçoit sont toujours obligés de retourner les pièces pour distinguer le 20 du 10 et le 10 du 5, car ces pièces vues du côté de l'écusson prennent de l'une à l'autre dans un certain arrangement, des airs de ressemblance. L'habitude peut bien rendre la distinction plus facile et plus rapide, mais néanmoins il est aisé de voir que presque tout le monde est assujetti à cette précaution. Il était bon de conserver sur une de ces

pièces la croix comme emblème national fédéral, mais il eût été commode d'y joindre un caractère ou signe distinctif saillant qui permît d'apercevoir la valeur plus promptement que cela n'est possible aujourd'hui. Le billon français, moins maniable et moins portatif que le nôtre, fournit par son volume même les moyens infaillibles pour le reconnaître, et entre ces diverses pièces, il est impossible de se tromper, même dans les ténèbres. Nous n'avons pas cru devoir imiter cette forme, mais nous n'avons peut-être pas donné à celle que nous avons adoptée tout le caractéristique désirable.

Si nous avons mis tous ces faits en évidence, ce n'est pas pour récriminer contre le passé, ce n'est pas même pour proposer une modification à ce qui existe ; non, c'est pour nous éclairer sur le caractère qu'on pourrait donner à une nouvelle idée monétaire dont le besoin se fait sentir. On ne peut plus frapper des pièces d'argent au titre légal, à cause de l'agiotage auquel elles sont exposées et qui les disperse et les fait disparaître. Il est donc nécessaire d'avoir un haut billon, qui soit destiné essentièllement à faire les appoints. Ne pourrait-on pas l'imaginer de telle sorte que de quelque côté qu'on le prît on aperçut tout de suite les signes de la valeur. Nous croyons qu'en adoptant cette réforme on rendrait service à tout le monde, et que les opérations de l'échange deviendraient plus rapides et plus sûres.

Nous citerons à l'appui de cette idée ce qui existe pour les timbres-poste dans quelques parties de l'Europe. La plupart des gouvernements ont fait graver sur ces timbres l'effigie de leur souverain, effigie que par parenthèse on mutile journellement dans les bureaux ; d'autres y ont placé leurs armoiries ; mais ceux que l'on aurait pu croire les plus attachés aux formules du moyen-âge, les princes de l'Allemagne centrale, ont mis à la place de l'objet de la vanité un grand chiffre net et distinct indiquant la valeur du timbre. Ainsi dans ces pays-là, on a pour se diriger non seulement la couleur du timbre, mais encore sa valeur parfaitement visible, de sorte que ni celui qui est à l'intérieur du bureau de la poste, ni celui qui est à l'extérieur ne peuvent se tromper ni être retardés. Pour le dire en passant, nos timbres-poste sont très jolis, mais ils ne réunissent pas les conditions de service des timbres de la Bavière, par exemple, ou de quelque petit état féodal de l'Allemagne. On peut se convaincre en jetant les yeux sur la planche jointe à ce mémoire. On y verra un exemple de ce que nous proposerions pour donner à une nouvelle pièce monétaire les avantages qui manquent à notre billon.

Il suffirait, selon nous, de frapper des demi-francs qui auraient la forme représentée dans le dessin ci-joint. Ils seraient de la grandeur de la pièce d'un franc et leur alliage se rapprocherait

des proportions moitié cuivre, moitié argent. Ils auraient du reste tous les autres caractères des pièces d'argent : un bord élevé, un rang d'oves sur ce bord, mais sans cordon extérieur, ce qui serait déjà un signe de distinction. D'un côté l'on placerait avec le chiffre 50 (cent.) la croix fédérale sur des rayons, de l'autre le nom du pays Helvetia, et dessous demi-franc (ainsi $\frac{1}{2}$ Franc.) La forme des lettres et des chiffres se rapprocherait de ce type qu'en imprimerie on appelle lettres grasses; elles sont plates, très visibles et d'une longue conservation, dans le genre des anciens Dicken de Berne.

Ces dispositions prises la nouvelle pièce se distinguerait à première vue de toutes celles qui existent déjà et de celles qui pourraient venir chez nous des pays étrangers, avec un diamètre égal et une forme analogue. Pourvu que nos demi-francs fussent en nombre assez considérable, il ne serait pas nécessaire de frapper des pièces d'un franc. Les premières, les demi-francs, sont plus commodes pour les transactions journalières, pour le paiement des ouvriers, pour le change d'un écu de cinq francs. Pour le service ils correspondraient aux anciennes pièces de cinq batz que la majorité des gouvernements cantonaux avait émises en grande quantité. Il serait imprudent d'avoir des pièces de diverses valeurs et celle de 50 centimes se prête le mieux aux besoins.

Nous renoncerions donc complètement à la forme *carrée,* ou *sémi-circulaire :* ces monnaies n'ont rien de pratique et elles sont désagréables pour la circulation. La forme *chinoise* avec un trou au milieu donnerait un moyen infaillible de distinction, mais une précaution de cette sorte ne nous paraît plus nécessaire après les précautions que nous avons déterminées plus haut. Nous n'adopterions pas non plus le système proposé à Dijon, *les deux métaux séparés,* l'argent au milieu en forme de barre faisant office de diamètre. Cela manque de goût, et la pièce doit avoir plus de fragilité.

3° **Or.** — Je ne saurais conseiller de frapper des pièces d'or, des *Guillaume Tell,* par exemple, sans indication de la valeur. Il est nécessaire, il est moral d'indiquer la valeur de la monnaie sur cette monnaie même, afin que personne ne puisse être induit en erreur et lésé dans son bien. La République de Genève la première eut cette idée, ou plutôt cette inspiration, et ce fut une heureuse inspiration. Déjà en 1590 on frappa des monnaies avec indication de la valeur, *six sols pour les soldats de Genève,* dès lors l'on trouve *pour 6 sols 1602, pour 12 sols 1654,* etc.

La République française supprima les anciens signes et indiqua la valeur sur les monnaies. L'Empire, qui vint ensuite, fit la même chose. Je crois qu'il faut maintenir ce principe.

Nous avons assez de pièces d'or ; grâce aux richesses de la

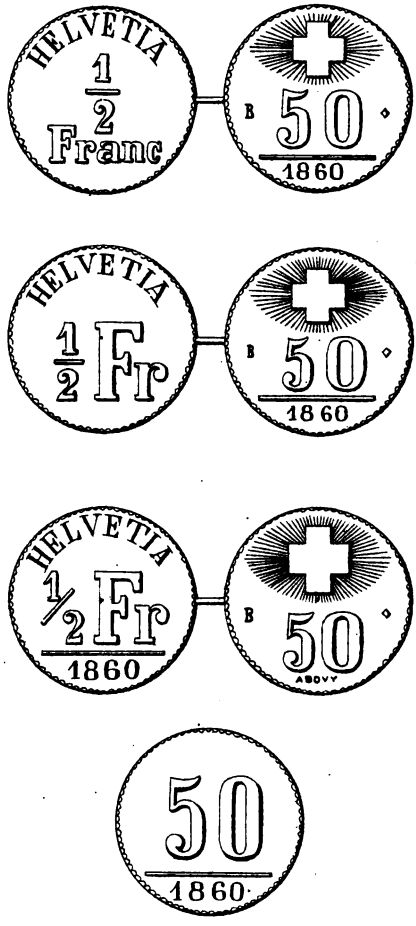

LITH. M. RAEMY FRIBOURG.

Californie et de l'Australie, la France nous en fournit abondamment. Ces richesses se sont découvertes à propos, autrement on ne peut dire ce que nous serions devenus. Ce sont des pays inconnus et sans civilisation qui, à un moment donné, ont fourni à l'Europe, au monde civilisé, les moyens indispensables de l'échange.

Si nous voulions créer chez nous une monnaie d'or qui ne porterait pas l'indication de sa valeur, mais qui serait tarifée, nous commettrions une faute qui pourrait avoir de graves conséquences. Le système de tarifage serait à périodes fixes, ou à la volonté du Conseil fédéral. Dans le premier cas il y aurait moins d'inconvénients que dans le second ; il pourrait arriver que d'après la situation générale on eût besoin de hausser ou de baisser à une époque où le tarif ne devrait pas être touché ; le système à volonté permettrait au contraire de suivre les fluctuations des valeurs, mais il pourrait exposer le Conseil fédéral à être taxé d'arbitraire ; enfin dans les deux systèmes il y aurait ce danger que le tarif nouveau fût connu de quelque particulier avant d'être porté à la connaissance de tout le monde, et que la spéculation privée s'en saisît rapidement pour réaliser des bénéfices au détriment de ceux qui en auraient le plus grand besoin ; de là des récriminations de tout genre. Ce n'est pas tout. — Faudrait-il tarifer aussi les espèces en or étrangères, et pour forcer les agioteurs à suivre les prescriptions fédérales, aurait-on le moyen de lancer des mandats souverains éditant des peines telles que la confiscation, etc., etc., et encourageant la délation, comme firent les Bernois en 1777 afin de maintenir les taux qu'ils avaient établis pour les monnaies suisses et les monnaies étrangères ? Une telle idée ne doit pas être discutée chez nous. Nous devons donc suivre purement et simplement le système français ; nous ne serons pas pour cela plus malheureux que 36 millions d'hommes, sans parler des Sardes, qui ont le même système. Enfin le tarif romprait tous les comptes des employés cantonaux et fédéraux dans ce sens qu'il serait impossible de savoir à quel taux ils ont perçu ou payé avec les monnaies qu'ils avaient dans leurs caisses.

4° **Billets de banque.** — La Confédération a seule le droit de battre monnaie, et cependant toutes les banques suisses et même des particuliers frappent des monnaies en papier. Il y a longtemps que j'ai signalé cette anomalie dans mon *Mémoire sur les monnaies des pays voisins de Léman,* à la page 200 (*). Il

(*) La création de la lettre d'échange et du billet de banque a modifié en son temps l'estime des métalliques. Insensiblement le droit régalien de la monnaie est absorbé par les banquiers ; ce sont les nouveaux princes féodaux : ils n'ont pas le droit de battre monnaie, mais on leur reconnaît celui de mettre en circulation le moyen de l'échange. L'atelier monétaire se transforme. Un coup d'œil jeté profondément dans son passé n'est pas une distraction aride et inutile : c'est une étude sans laquelle l'histoire est incomplète.

me semble que la Confédération devrait émettre des billets de banque qui seraient payés dans tous les bureaux de Poste et de Péages et chez les Directeurs de ces établissements lorsqu'ils dépassent une certaine somme ; ces billets serviraient de moyens de change entre les établissements fédéraux, le Militaire, les Postes, les Péages, etc. Ils faciliteraient aussi beaucoup le commerce pour les paiements d'un canton à l'autre ; car les billets de banques cantonales ne sont reçus qu'avec perte hors de leurs cantons respectifs. Le nouveau billet serait donc très recherché et ne nuirait en rien à la circulation de ce qui existe, il n'exigerait la création d'aucun établissement. On trouverait simplement imprimé sur l'une des faces la direction pour le paiement.

5° **Banque fédérale.** — Quant à la création d'une Banque fédérale, je n'ose aborder ce sujet. Je craindrais même d'y toucher, tant je désire voir le Conseil fédéral demeurer en dehors des questions d'argent. A l'idée de banque se joint malheureusement l'idée d'agiotage, l'idée de bénéfices plus ou moins clairs. Nous avons des exemples récents, qui doivent nous édifier complètement à ce sujet. Laissons donc à l'industrie privée tout ce bagage dangereux.

(Signé) Rod. BLANCHET.

— Tout en reconnaissant le bien-fondé de quelques-unes des remarques de M. R. Blanchet, il est juste de faire observer, pour nos jeunes lecteurs surtout, que plusieurs autres points, parfaitement exacts en 1859, n'auraient plus aujourd'hui leur raison d'être.

Le Concordat de l'Union monétaire a ouvert bien des routes inconnues alors, bien des difficultés ont été aplanies, et, si la Suisse doit sous peu mettre en circulation ses nouvelles pièces d'or, nous désirons, comme M. Rod. Blanchet, qu'elles soient des *monnaies* et non des *médailles*. Nous ne connaissons pas les projets, mais espérons qu'ils sont plus corrects que ceux de 1871 et 1873, et surtout que cette frappe ne coûtera pas *si cher* à la Confédération.

Quant aux nouveaux billets de banque qui seront, nous a-t-on dit, mis en cours vers le milieu de l'année, la presse s'est assez occupée de cette question ; nous taxerons la marchandise *étrangère* à sa juste valeur, lorsque le moment sera venu.

H.

Goldene Bracteaten von den Staedten Bern und Basel und dem Bisthum Münster in Westphalen.

Der von Johann-David Köhler in seiner Münzbelustigung Theil II Seite 297 veröffentlichte Goldbracteat der Stadt Bern ist, wie ich wohl annehmen darf, allgemein bekannt und hat im vorigen Jahrhundert grosses Aufsehen erregt. Die Neider, die ihn nicht hatten, erklärten ihn ohne Weiteres und ohne Prüfung für falsch.

Der Typus ist derselbe, welcher von Dr H. Meyer Tafel I, No 49, abgebildet wurde. Nach meinem Dafürhalten ist er nicht falsch. Ich glaube aber, dass man auf die richtige Erklärung dieser seltenen Münze noch nicht gefallen ist.

Vor einigen Monaten wurde mir ein Goldbracteat der Stadt Basel mit dem Baseler Stab im Perlenkreise, Meyer Tafel II, No 147, angeboten. Er war auch prachtvoll erhalten und anscheinend von feinem Gold. Auf die Erwerbung desselben musste ich jedoch des hohen Preises wegen, 40 frcs, verzichten.

Einen Goldbracteaten vom Bisthum Münster kaufte ich vor Jahren in Berlin. Der Verkäufer meinte er wäre falsch, und der Preis war dem angemessen.

Ich lege ihn desshalb in dieselbe Categorie, wie der Berner und der Baseler Bracteat und erkläre alle diese Gold-Münzen für *Proben,* Essais.

Aus welcher Zeit dieselben aber stammen, ist allerdings eine ganz andere Frage, die ich nicht mit Sicherheit zu lösen versuchen will. Sie sind jedoch, wie ich vermuthe, *entweder* aus der Zeit der Prägung der Silberbracteaten derselben Gattung, haben nicht circulirt, daher ihr neues Aussehen, das bei Goldmünzen nicht befremdend ist, *oder* sie sind später von einem Amateur geprägt worden, dem die Stempel in die Hände geriethen. Ich überlasse jedoch die Entscheidung den Gelehrten in diesem Fach, denn ich bin hierin nur Dilettant.

Nebenbei gesagt sind diejenigen Herren, die eine seltene Münze *nicht gesehen* haben, und von der sie bis dahin keine Ahnung hatten, gleich bei der Hand, um dieselbe für falsch zu erklären, weil keine Münze existiren darf, die sie nicht kennen. Diese Erfahrung habe ich mehrmals gemacht und besonders in der letzten Zeit in Bezug auf eine bis dahin unbekannte Münze der Stadt Buchhorn. Wer sie aber gesehen hat, der hält sie für echt.

Lausanne, im Februar 1883.

Dr C.-F. Trachsel.

Biographie Numismatique.

Pour continuer la série de nos Biographies numismatiques et *en attendant* que d'autres parviennent à la Rédaction, nous emprunterons celle du célèbre *Antoine Bovy* au beau travail dédié en 1881 par notre secrétaire, M. Antonin Henseler (*), au Conseil administratif de la ville de Genève.

Cette Haute Autorité a fort bien accueilli la dédicace de M. Henseler et lui a adressé, accompagné d'un acte de réception des plus flatteurs, un écrin contenant douze médailles genevoises et portant sur le plat l'inscription commémorative ; l'Institut national genevois a décerné à l'auteur le diplôme de *Membre correspondant ;* la famille Bovy, de son côté, lui a témoigné, par de nombreuses lettres, l'expression de sa reconnaissance.

Si nous entrons dans ces préliminaires, c'est pour faire comprendre à nos collègues, qu'en *reproduisant* une partie de l'ouvrage de notre secrétaire, c'est autant une *justice* à lui rendre pour ses persévérantes recherches qu'une *revendication* pour notre association, des magnifiques résultats obtenus par un membre de son Comité, l'un des fondateurs et le *promoteur* de la *Société suisse de numismatique.*

P.

ANTOINE BOVY.

La famille Bovy, originaire de St-Georges (canton de Vaud), vint se fixer à Genève vers la fin du 18e siècle.

Antoine Bovy, dont je chercherai à retracer aussi fidèlement que possible la belle existence, était l'aîné de cinq fils, qui, pendant plusieurs années, travaillèrent en commun dans une importante maison de bijouterie créée par l'intelligence et le travail assidu de leur père.

Né le 14 décembre 1795, Antoine Bovy s'occupa d'abord de gravure dans la fabrique de son père, où l'on ne tarda pas à remarquer en lui des dispositions qui ne demandaient qu'à être cultivées.

En 1824, après avoir produit à Genève quelques œuvres d'art, il partit, accompagné de l'un de ses frères, pour Paris où il travailla, pendant deux années, au modelage et à la sculpture, sous la direction du célèbre *Pradier*.

(*) *Antoine Bovy, sa vie et ses principales œuvres,* par Ant. Henseler, secrétaire de la Société suisse de numismatique, 1881, in-8°, 100 pages. 6 planches phototypie. Chez l'auteur, à Fribourg, 10 fr.

Le besoin de revoir sa patrie se réveilla subitement dans son cœur ; il revint à Genève, s'y maria et ce ne fut qu'en 1830 qu'il retourna s'établir à Paris avec sa femme et ses trois jeunes enfants.

Bovy songeait à concourir pour la gravure des coins des monnaies que l'on devait frapper à cette époque, mais, malgré la renommée qu'il s'était acquise déjà par ses précédentes œuvres, il ne fut pas admis au concours définitif, pour la raison qu'il n'était pas citoyen français ; ses travaux furent néanmoins très appréciés et récompensés *par la médaille d'or.*

Bovy ne se laissa point décourager par cette non acceptation et sa carrière fut dès lors décidée.

Il se fixa définitivement à Paris et obtint, en 1835, la naturalisation.

Dès lors, son goût pour la gravure en médailles s'accentua de plus en plus et sa magnifique médaille des chemins de fer, qui lui valut, en 1843, *la décoration de la Légion d'honneur,* fut une source de commandes tant pour la France que pour la Suisse.

En 1855, Bovy reçut, avec M. Despaulis, la *Médaille de 3me classe,* les seules qui aient été décernées à la gravure en médailles.

Antoine Bovy était père de Bovy-Lysberg (*), notre célèbre pianiste et compositeur, qui avait épousé une nièce de M. James Fazy à Genève,

Une de ses filles vint également se fixer à Genève.

Ces êtres si chers, comme aussi les amis innombrables qu'il comptait dans cette ville, engagèrent Antoine Bovy à venir passer la belle saison dans ses murs.

Sa vie était modeste et vouée toute entière à son art et à sa famille ; il aimait les sites pittoresques de la Suisse et faisait chaque année, malgré son grand âge, des excursions de montagnes avec ses enfants ou ses amis.

Sa santé était bonne encore lorsqu'il perdit sa femme en 1864 et certes, en le voyant, nul ne lui eut accordé ses soixante-dix ans.

Cette perte cruelle l'ébranla très fortement. En 1873, il sculpta encore les bustes de deux professeurs du Conservatoire de Genève ; l'un celui d'Adler, pianiste, l'autre celui de son cher fils Bovy-Lysberg, compositeur et exécutant émérite, dont le souvenir charmant est demeuré si profondément gravé chez tous ceux qui l'ont connu.

Le dernier, commencé peu de temps après la perte prématurée de ce fils chéri, est superbe de ressemblance et d'exécution ; il y travaillait avec amour et souvent, en pénétrant dans son atelier,

---

(*) Les deux maîtres favoris de Bovy étaient *Lyszt* et *Thalberg,* en souvenir desquels il adopta le pseudonyme de *Lysberg,* formé d'une syllabe de chacun de ces deux noms.

vous l'eussiez surpris, devant son œuvre, les yeux baignés de larmes.

Ces deux chefs-d'œuvre ornent aujourd'hui le Conservatoire de Genève.

Dès 1873, il renonça à passer ses hivers à Paris, chose si nécessaire cependant aux vrais artistes, et se fixa à Genève chez sa fille, Madame Janin-Bovy.

Il y grava encore les coins des monnaies d'argent actuelles, dont le dessin lui avait été fourni par le Conseil fédéral, mais ce fut hélas ! sa dernière œuvre.

Après un séjour de quelques mois dans une propriété de l'un de ses parents, située au-dessus de Lausanne, séjour à la suite duquel il revint très souffrant déjà, il alla, vers la fin de juillet 1877, s'installer chez son autre fille, Madame Henri Baron, dans une jolie villa, sise au bord du lac, Rives de Prégny, dans l'espoir d'y passer les derniers jours de la belle saison.

Dès ce moment, il s'affaiblit de jour en jour, et le 18 septembre, il rendait le dernier soupir, entouré de tous ses enfants et petits-enfants.

Toutes les personnes qui ont connu cet artiste, s'accordent à dire qu'il était impossible de le rencontrer sans être pénétré d'une véritable admiration, tant pour son grand talent, rehaussé encore par une modestie surprenante, que par son esprit et son caractère doux et affable.

Il était chéri des siens et laissera un souvenir ineffaçable dans le cœur de tous les amis des Arts.

Larousse, dans son *Dictionnaire universel,* confirme mon appréciation en ces termes :

« Bovy restera un des maîtres de l'école française en son art » et plusieurs de ses travaux peuvent être opposés sans désavan- » tage à ceux des *Dupré,* des *Varin,* des *Duvivier* et autres qui » ont illustré l'art de la gravure en médailles en France.

» Ses poinçons, touchés avec vigueur et simplicité, ont une » allure pleine de grandeur, un calme d'une infinie majesté. »

Fribourg, décembre 1880. A. H.

Supplément à la Notice
sur le graveur suisse Kaspar-Joseph-Nicolas Schwendimann

DU

Bulletin de la Société suisse de numismatique, IIe année, no 1.

Schwendimann signait ordinairement ses médailles en toutes lettres I · SCHWENDIMAN · F · comme sur la médaille de 1777

commémorant le renouvellement de l'alliance de la Suisse avec la France ; IOS · SCHWENDIMAN · F sur la médaille de Gênes de 1785 ; IOS · SCHWENDIMANN F · sur deux médaillons suédois de 1772 ; I · SCHWENDIMANN FECIT · sur la médaille de 1780 commémorative de la bataille de Sempach, mais lorsqu'il voulait abréger il employait le monogramme I · S · comme sur la médaille de prix de Zoug.

Vous avez donné une liste de six médailles du digne successeur d'Hedlinger. Les amateurs des beaux-arts seront peut-être heureux de voir cette liste doublée. Puisant dans ma collection et répétant les pièces que vous avez déjà mentionnées, je vous communique la liste suivante :

LISTE

1. Gustave III, roi de Suède. Grand médaillon de 1772. *Revers.* Inscription en treize lignes horizontales. Le millésime indique que ce médaillon est une de ses premières œuvres à Rome. C. T.
2. Même droit. *Revers.* Vaisseau dont le mât est brisé. Le roi est debout au gouvernail et sauve le navire. Médaillon de 64 millim. comme le précédent. C. T.
3. Le cardinal Al. Val. Gonzaga.
4. Le pape Pie VI. Voir pour la description HAUSCHILD, nº 2211.
5. Le chevalier Mengs. (Le célèbre graveur Raphaël Mengs ?)
6. Réunion du Palatinat à la Bavière.
7. Renouvellement de l'Alliance de la Suisse avec la France en 1777. Voir HALLER, nº 109. C. T.
8. Médaille commémorative de la bataille de Sempach, gravée en 1780. Voir HALLER, nº 15. C. T.
9. Droit de la même médaille. *Revers.* Armes de Lucerne, frappée comme prix d'école.
10. Médaille à l'effigie de Nicolas de Flue.
11. Prix d'école de Zoug. C. T.
12. Prix de la ville de Gênes de 1785, par conséquent une de ses dernières médailles. C. T.

Les lettres C. T. signifient collection Trachsel.

Les figures féminines de Schwendimann sont sveltes et gracieuses comme les bergères de Watteau, son burin est délicat comme celui de Jean-Pierre Droz. Je ne connais rien de plus touchant que l'exclamation du pauvre martyre : *Vedete mia mano e lasciate mi morir.* C'est à faire venir les larmes aux yeux !

Lausanne, le 25 janvier 1883.

C.-F. TRACHSEL Dr.

Rectification.

Dans notre biographie de Schwendimann, page 14, il s'est glissé quelques erreurs que nous nous faisons un devoir de corriger ici.

a) La médaille dont il est question dans la lettre citée textuellement de Schwendimann n'est point, comme nous l'avons dit par suite d'une fausse interprétation de l'allemand, celle de l'*Alliance franco-suisse.*

Le graveur veut parler ici de la médaille qu'il fit du prélat Castelli, dont voici la description :

Droit. Buste du prélat, entouré de l'inscription M. CASTELLIO AB. GEN. LATER. A CARD. VALENTI AM. SUO F. C.

Revers. Façade de l'église de Ravennes, avec la légende : FRONS. BAS. S. MAR. PORTVEN. RAVEN.

Le buste comme la façade sont exécutés avec le plus grand soin et font honneur à l'artiste.

b) Page 14, ligne 31, au lieu de : dessen bild in war, lisez : dessen bild in *wax....*

Chronique.

Nous apprenons par les journaux politiques que notre collègue M. Ed. Durussel, à Berne, est chargé de la fourniture des coins de l'écu du Tir fédéral de Lugano 1883.

Tout en félicitant M. Durussel de ce nouveau succès où son talent ne se démentira pas, nous comptons pouvoir donner la description et le dessin de ce nouvel écu dans notre prochain fascicule.

Pour cela, nous n'attendons que la réponse à notre invitation.

Le gouvernement du canton de Neuchâtel ayant décidé de perpétuer le souvenir du célèbre naturaliste *Edouard Desor,* a songé entre autres à frapper une médaille rappelant les traits du savant.

Le canton de Neuchâtel possède déja une jolie série de médailles d'hommes illustres dont il peut être fier à juste titre.

En y ajoutant Edouard Desor, il a rempli en outre un devoir de reconnaissance.

D'après un arrêt rendu par la cour de cassation française, les pièces suisses n'ont cours forcé en France que pour les caisses publiques. Les particuliers peuvent les refuser, si bon leur semble.

L'Académie des sciences à Paris a décerné, le 4 décembre 1882, une médaille d'or à M. J.-B. Dumas pour fêter le cinquantenaire académique de celui-ci.

M. J.-B. Dumas n'est pas un inconnu en Suisse, c'est pourquoi nous croyons ne pas dépasser les limites de notre programme en donnant ci-après la description de la médaille de ses noces d'or comme académicien.

En effet, le discours de M. Jamin, président de l'Académie des sciences, en remettant la médaille à M. Dumas, lui rappela ses débuts à *Genève,* comme physiologue et chimiste, à l'âge de 22 ans.

Voici, d'après la gravure que nous trouvons dans la *Nature* (*), la description de cette belle récompense :

Droit. En cercle : J. B. DUMAS SECRETAIRE PERPETUEL DE L'ACADEMIE DES SCIENCES. Tête découverte et de profil de M. Dumas regardant à gauche. Sous l'encolure, en deux lignes : ALPHÉE DUBOIS.

Revers. En neuf lignes horizontales : A || J. B. A. DUMAS || • || SES CONFRERES || SES ELEVES || SES AMIS || SES ADMIRATEURS || • || 1832-1882.

Si le diamètre de la gravure est celui de la médaille originale, il est de 68 millim.

Médaille commémorative de l'Exposition d'électricité 1881. — Nous trouvons encore dans la *Nature* du 30 décembre dernier la reproduction de la magnifique médaille offerte en souvenir de l'Exposition d'électricité de 1881, à tous ceux qui ont contribué à son succès, par le Ministère des Postes et des Télégraphes. Sa composition est très élégante.

Droit. En cercle : EXPOSITION INTERNATIONALE D'ELECTRICITE. Dans le champ, la Science personnifiée par une femme à demi-nue, drapée dans un long voile ; elle est soutenue sur des nuages au milieu desquels on remarque des lauriers entourés d'une banderolle sur laquelle on lit SCIENTIA. Du bras droit elle allume à la foudre qui éclate, la torche avec laquelle elle répand la lumière dans le monde. A droite au bas : O. ROTY, à gauche : 1882.

Revers. Une palme sortant d'un bouquet de lauriers et s'élevant en suivant la droite du flanc, puis au-dessus et à gauche d'un cartouche orné, réservé pour le nom de la personne à qui la médaille est offerte, en dix lignes : JULES GREVY- || ETANT PRESIDENT || DE LA REPUBLIQUE || ADOLPHE COCHERY- || MINISTRE DES POSTES || ET DES TELEGRAPHES || GEORGES BERGER- || COMMISSAIRE GENERAL || PARIS || 1881.

(*) XIe année. N° 499, page 49.

(NB. Commissaire général *de l'Exposition de 1881.)*
Diamètre, 68 mill.

La *Nature* ne nous dit pas en quel métal cette magnifique médaille a été frappée ; nous supposons en argent et en bronze.

Nous espérons que le Bureau international des télégraphes, à Berne, voudra bien nous fournir quelques détails que nous nous empresserons de communiquer à nos lecteurs dans un de nos prochains fascicules.

Numismatische Schriften in Vorbereitung.

Wie es so häufig passirt, dass derselbe Gedanke von verschiedenen Seiten ohne gegenseitige Kenntniss aufgefasst und fruchtbringend verarbeitet wird, so ereignete sich dies auch bezüglich eines Handbuches für angehende Numismatiker. Es war von den Herren Halke in Berlin und Schmidt in Ratzeburg dieser Plan gleichzeitig gefasst worden. Des Ersteren Werk erschien 1882, das des Letzteren, harrt der baldigen Publikation. Eine Verschiedenheit zwischen beiden herrscht aber dennoch, denn während die Halke'sche Einleitung in das Studium der Numismatik mehr theoretischer Natur ist, legt Schmidt mehr auf die praktische Seite der Numismatik Gewicht. Die Disposition seines Buches ist etwa folgende :

Einleitung, enthält Erklärung des Wortes Numismatik und kurze Geschichte derselben.

I. *Theoretischer Theil.* Geschichte des Münzwesens.
- *a.* Die Entstehung des Geldes und das Werthverhältniss der Geldmetalle zu einander.
- *b.* Das Münzwesen der verschiedenen Völker im Alterthum, Mittelalter und der Neuzeit.
- *c.* Die Medaillen, Marken, Zeichen und Jetons.
- *d.* Die Münzfälschungen und Nachahmungen.
- *e.* Die Münztechnik.

II. *Praktischer Theil.* Das Sammeln von Münzen.
- *a.* Einrichtung und systematische Anordnung der Sammlung.
- *b.* Anleitung zum Bestimmen der Münzen :
  - *a.* Alterthum,
  - *b.* Mittelalter und Neuzeit.
- *c.* Werth und Seltenheit der Münzen.
- *d.* Das Copiren und Abgiessen der Münzen.

Register.

(Literatur-Blatt.)

Brioches numismatiques.

Le Professeur *Dœderlein* est mort, tout comme Monsieur de *la Palisse* et il y a plus d'un siècle qu'il est enterré. S'il n'était pas mort, je ne me permettrais pas de signaler une de ses brioches : on pourrait me soupçonner de jalousie de métier.

Le savant un jour déniche un pfenning uniface de la ville de St-Gall représentant l'ours debout entre les deux lettres S—G, figuré par le Dr H. Meyer (*) planche V, numéro 97.

Mais fortuitement cette petite monnaie était en partie effacée. Que faire en pareille circonstance ? car il s'agissait d'en donner une gravure. *Da war guter Rath theuer,* comme disent nos voisins d'Outrerhin. Cependant les lettres S—G n'indiquaient-elles pas que la figure était celle de *Saint Gall ?* Il est vrai que le saint homme avait oublié de s'habiller, mais lorsque l'imagination est lancée au galop elle ne s'arrête pas à de semblables bagatelles.

Or dunque le savant fait mettre sur les épaules de l'ours une *tête d'ermite vénérable à longue barbe.* Ceci nous rappelle l'histoire de l'astrologue de Combremont, interrompu dans ses calculs astronomiques. Son fils, occupé à mettre la température à chaque jour de l'année, lui demanda subitement : *Père, que faut-il mettre au 15 juin ?* — « *Flanka lei on tonnero.* » F.... y un tonnerre, répondit le papa impatienté.

A ce propos, je me souviens d'avoir vu représenter à Paris en 1831 une farce intitulée *L'Ours et le Pacha,* où deux hommes déguisés en ours, l'un blanc et l'autre noir, changent précipitamment de têtes en entendant venir le Pacha.

Lausanne, le 2 mars 1883.

C.-F. Trachsel Dr.

A nos collègues de la Suisse allemande.

Une plainte ayant été adressée par un membre au Comité de Rédaction, sur ce que le BULLETIN ne se composait pour ainsi dire QUE D'ARTICLES FRANÇAIS, nous rappelons à nos collègues et abonnés de langue allemande que nous serons toujours HEUREUX d'insérer les articles qu'ils voudront bien réserver à notre BULLETIN.

RÉDACTION.

(*) *Die Denare und Bracteaten der Schweiz,* Zurich 1858.

Zu kaufen werden gewünscht : (RW 1-2)

Zuger Münzen.

Gefl. Auswahlsendungen sind zu adressiren

Robert Weber in Zug.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Brachteaten der Schweiz.**
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-3)
Adresser les renseignements et offres à la Rédaction. (D 1-3)

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. Blanchet, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.
Prix, 50 centimes.

Notice sur la Trouvaille de Vinzier (Savoie)

par A. DUPLAN,
avec une planche. Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye

par HACHEL.
2me édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881
Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.
Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,

par Ant. HENSELER.
Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.
Prix broché : 10 francs.

Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie

par Mr MAURICE DE PALÉZIEUX

avec deux planches lithographiées.

PRIX : 50 CENTIMES.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIme Année. 1883. No 3.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Di alcune monete inedite di Bellinzona.

Fin dal 1879 il professor Bernardino Biondelli pubblicava nell' *Archivio Storico Lombardo* una monografia sopra le monete battute a Bellinzona nella quale descriveva accuratamente tutte quelle di cui aveva avuto notizia; l'indole del periodico però non gli permetteva di riportarne i disegni e questa fu una grave lacuna in quell' erudito lavoro, perchè se trattandosi di pezzi conosciuti si può qualche volta far a meno di riprodurli, bastando il cercarli nelle opere che gli studiosi hanno sempre sottomano, non si deve mai tralasciare il disegno dei veri cimelii come sono appunte le monete di Bellinzona; tanto più che esse furono prodotte da quell' officina in un tempo in cui l'arte era floridissima e mirabilmente si estrinsecava in tutti i monumenti.

Per questo forse il lavoro del Biondelli non è conosciuto quanto merita e per questo anche credo conveniente di pubblicare alcune poche monete, rimaste finora quasi sconosciute e il cui disegno riuscirà gradito a quanti si occupano di numismatica svizzera.

Fino al 1413 Bellinzona aveva cambiato più volte padrone, passando ad intervalli sotto il dominio dei Rusconi, dei Visconti o dei signori di Sax. Non v' è quindi memoria di zecca aperta nella forte città ticinese fino a questo tempo. In quest' anno appunto i due cantoni di Uri e di Unterwalden ai quali premeva molto di avere il passaggio libero in Italia senza essere angariati

dai feudatarii delle valli limitrofe o dai signori di Milano, comprarono da Giovanni di Sax, signore di Mesocco il territorio compreso fra lo sbocco della valle Leventina e le falde del monte Ceneri per 2400 fiorini d'oro; e dall' imperatore Sigismondo ottennero poi la conferma del contratto.

Il duca Filippo Maria Visconti vide con rincrescimento l'acquisto fatto dagli Svizzeri e invano offerse ai due cantoni di ricomprare da essi il territorio Bellinzonese; per cui onde ricuperare anche quella parte del paterno dominio, messi da parte i mezzi conciliativi, impiegò la forza e nel 1422 s'impossessava della città e poco dopo di tutta la contea. Da quest' anno sino al cominciare del secolo susseguente Bellinzona seguì sempre le sorti del ducato di Milano e fu oggetto di aspre contese tra i due cantoni e gli Sforza succeduti ai Visconti nel dominio della Lombardia.

Nel 1499 scendeva in Italia Luigi XII re di Francia e s'impadroniva del ducato di Milano e insieme anche di Bellinzona. I due cantoni svizzeri di Uri e Unterwalden a cui erasi unito anche quello di Schwitz reclamarono allora da lui il possesso di Bellinzona che aveva loro promesso quando ancor duca d'Orleans e signore d'Asti voleva impadronirsi col loro aiuto del Milanese. Ma il re non ne volle sapere e si accontentò di ceder loro solo una piccola parte di territorio.

Poco appresso come una meteora ricomparve in Italia il duca Lodovico il Moro ed in breve tempo si rese ancora padrone di tutto il ducato; ma poco vi stette chè nel settembre dello stesso anno 1499 veniva fatto prigioniero a Novara e Luigi XII tornava nuovamente ad insignorirsi del Milanese. Gli Svizzeri credettero giunto il momento di riavere Bellinzona e infatti la occuparono e la tennero non ostante tutte le pretese del re, finchè nel 1503 si conchiuse la pace mediante la quale veniva assicurato ai tre cantoni il dominio di Bellinzona.

Nella città da essi conquistata gli Svizzeri batterono diverse e belle monete, improntandole cogli stemmi e col nome dei Cantoni ed io passerò a descrivere le poche che offro disegnate agli eruditi lettori del *Bullettino.*

La prima (N. 1 della tavola) porta nel diritto uno scudo partito cogli stemmi dei cantoni di Uri ed Unterwalden entro un cerchio di perline; lo scudo è sormontato da una piccola aquila bicipite ad ali aperte, coronata. La leggenda comincia a destra, VRANIE · ET · — · VNDERVAL · terminando con una piccola rosa. — Il rovescio offre una croce filettata ed ornata entro cerchio di perline; in giro corre la leggenda · MONETA · NOVA · BELLIZONE · che termina pure con una piccola rosa. La moneta è di basso argento e pesa grammi 1,07.

La seconda (N. 2 della tavola) è una varietà della precedente;

ne differisce per avere lo scudo foggiato in modo differente e la croce del rovescio colle estremità un pò diverse. Inoltre le leggende sono, pel diritto · VR.....— · VNDERVALD e pel rovescio MONETA · NOVA · BELIZONE · Notisi la singolare ortografia in quest'ultima moneta del nome di Bellinzona, che deve forse piuttosto attribuirsi a capriccio o a sbaglio dell' artefice che lavorò i conii che ad altro. È ugualmente di argento basso e pesa grammi 0,80 per essere meno ben conservata.

La terza è una varietà molto più importante. Lo scudo del diritto è foggiato come quello della seconda moneta ma invece di avere lo stemma d'Uri a destra e quello d'Unterwalden a sinistra, li presenta invertiti, essendo quello a sinistra e questo a destra. La leggenda necessariamente ha cambiato posto anch' essa e comincia in alto a sinistra, · VRANIE · ET · VNDERVA ·, trovandosi così il nome di ciasumo dei due cantoni presso al proprio stemma.— Il rovescio è perfettamente identico a quello del numero 1, ove se ne eccettui che la leggenda comincia con una crocetta. Questo pezzo è della stessa lega dei due precedenti e pesa gr. 0,98.

Il Biondelli nel suo lavoro non descrive che la seconda di queste monete, come esistente nel Medagliere del Re d' Italia a Torino e giudica che sia stata battuta nell' intervallo di tempo che corse dal 1413 al 1422 in cui i due cantoni furono padroni di Bellinzona. Che a Bellinzona siano state coniate è ormai impossibile il dubitarlo, vista la leggenda chiarissima del rovescio che toglie ogni sospetto alla loro attribuzione. Ma dove mi pare che il dotto professore milanese non sia nel vero, è appunto per quel che riguarda il tempo della loro emissione. Basta infatti dare uno sguardo alla tavola dove cho cercato di disegnarle più fedelmente che ho potuto per vedere che la loro fattura è del principio del decimosesto secolo o tutt' al più della fine del decimoquinto.

È un' asserzione gratuita quella del prof. Biondelli, il quale dice che le monete che portano il nome dei due soli cantoni di Uri ed Unterwalden « furono coniate giusta il sistema monetario con» temporaneo del Ducato Milanese, non solo, ma altresì a perfetta » imitazione delle corrispondenti monete di Giovanni Maria Vis» conti, introducendovi persino la biscia viscontea con qualche » lieve modificazione (*). » Le tre interessanti monete che ho riportate non sono per nulla imitate a quelle del penultimo dei Visconti; in quei tempi la croce ornata che caratterizza tanto bene le monete milanesi aveva un' altra forma; non era filettata e le estremità delle braccia finivano globosamente in una specie di pigna. Di più le lettere che si usavano al tempo di Giovanni Maria Visconti, erano di quelle che in numismastica son dette *gotiche,*

(*) Biondelli. *Bellinzona e le sue monete edite ed inedite,* pag. 27.

mentre le lettere delle nostre monete sono prettamente latine. E non si può obbiettare che altrove si adoperassero caratteri latini, perchè nella prima metà del decimoquinto secolo, se pure furono in uso, e ne abbiamo esempio nelle monete Fiorentine di quest' epoca, non lo furono mai nell' Italia superiore e molto meno nella Svizzera in cui vediamo conservarsi i caratteri gotici su alcuni *dicken* di San Gallo fino al secolo decimosesto.

La sola moneta milanese che offre qualche somiglianza con quelle di Bellinzona è il grossetto di buon argento che riporto al N. 7 della tavola. Si può infatti ammettere che lo scudo partito d'Uri e Unterwalden voglia imitare lo scudo inquartato dello Sforza e le croci dei due rovesci sono quasi identiche. Questa moneta, ancora inedita per quanto risulta dalle *Tavole sinottiche* del Promis e dalle opere numismatiche che si fecero negli anni successivi, spetta a Massimiliano Sforza, figlio di Lodovico il Moro, la cui rovina come ho già esposto fruttò ai due cantoni il possesso del territorio Bellinzonese. Assunto al trono nel 1512 quando il bellicoso pontefice Giulio II fece lega cogli Svizzeri per cacciare i Francesi d'Italia non governò che pochi anni, fino al 1515 in cui la famosa giornata di Marignano diede lo stato di Milano in mano a Francesco I re di Francia.

Non mi pare perciò improbabile che le monete da me pubblicate ai numeri 1, 2, 3 della tavola annessa siano state battute in Bellinzona durante il periodo di tempo che corre dal 1512 al 1515 e che segna gli anni di governo dell' imbelle Massimiliano Sforza; tanto più che è noto come sotto quel principe gli Svizzeri col cardinale di Sion alla testa fossero i veri padroni del ducato di Milano. Essi potevano quindi usare ed abusare del diritto di batter moneta e l'imitazione quasi servile del tipo milanese prova che si valevano di questo diritto più per iscopo di lucro che per necessità di economia politica.

Dissi più sopra che dopo il 1503 gli Svizzeri godettero sempre del possesso di Bellinzona in virtù del trattato d'Arona fatto al campo dinanzi a Locarno l' 11 aprile 1503 col quale il re Luigi XII cedeva ai tre cantoni di Uri, Schwitz e Unterwalden *castra, oppidum et comitatum Bellinzonae cum maiore et minore iurisdictione, fundo, privilegiis, immunitatibus, iuribus et pertinentiis universalibus, una cum duobus villagiis ultra Montem cinerum, ius videlicet Isonum & Medelia* (*). Tuttavia la Francia non aveva rinunciato al possesso di quella importante parte del ducato Milanese e quando gli Svizzeri, approfittando del malcontento che regnava nelle popolazioni per il malgoverno dei Francesi s' impadronirono di quasi tutto il territorio che forma

(*) Dumont. *Corps universel diplomatique*, pag. 37.

Monete inedite di Bellinzona

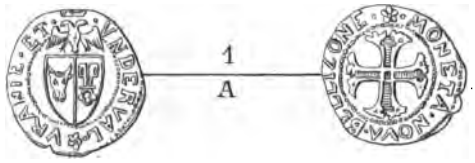

1
A

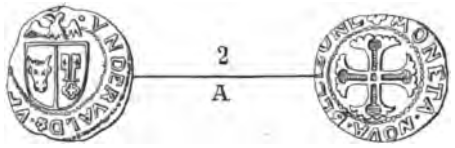

2
A

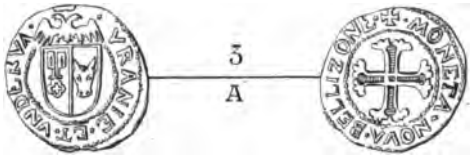

3
A

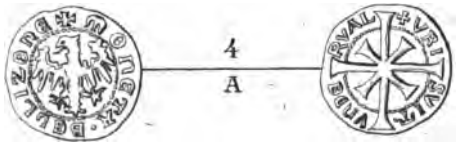

4
A

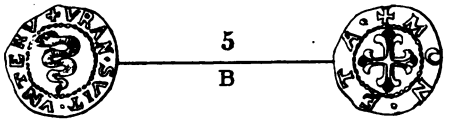

5
B

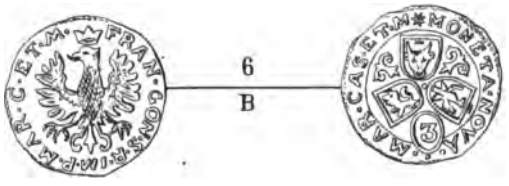

6
B

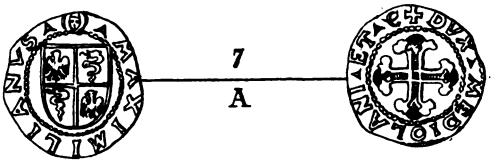

7
A

Rossi dis.

LITH. M. RAEMY, FRIBOURG.

l' odierno cantone Ticino, Luigi XII credette venuto il tempo di ricuperare tutto assieme; ma non vi riuscì e dopo alcuni piccoli insuccessi tentò indarno di venire a patti per conservare almeno quello che gli restava. Nel 1513 veniva sconfitto a Novara e lasciava il posto al duca Massimiliano Sforza, che era già entrato in Milano fino dall' anno precedente.

Nel 1515 lo Sforza venne spogliato del trono da Francesco I re di Francia; gli Svizzeri però non avevano abbandonato le loro conquiste precedenti e le mantennero malgrado le preghiere e le minaccie del re che si vide poi costretto per timore di danni maggiori a cederle loro in perpetuo. Per questo il 29 Novembre 1516 si conchiuse a Friburgo la pace perpetua tra Francesco I e tutti i cantoni svizzeri, un articolo della quale stabiliva che *la ville & château de Bellinsonne avec ses appartenances doit demeurer entre les mains d'Ury, Schuitz, Undervalden sous le Bois* (*).

In questo trattato come in quello d' Arona sono nominati i tre cantoni confederati e non i soli due d' Uri e d' Unterwalden. Come accade dunque che si trovano monete col nome dei due sunnominati, in ogni metallo e che contro l'opinione del prof. Biondelli, sono lavorate in tal guisa da escludere perfettamente che siano state emesse prima del secolo XVI? Mi sia lecito di esporre qui una mia opinione. Le monete che portano il nome dei due cantoni devono essere state battute dal 1503 al 1516 in cui si firmò la pace con Francesco I. È vero che nel dominio di Bellinzona aveva parte anche il cantone di Schwitz, più però come confederato degli altri due, che come assoluto signore; infatti il merito della conquista spettava totalmente a loro, ed è probabile che sul principio abbiano voluto improntare le monete col loro nome e col loro stemma, lasciando a quelli di Schwitz la sola partecipazione ai vantaggi pecuniarii. Questa ipotesi verrebbe anche avvalorata dall' essere parecchie fra le monete con soli due nomi imitate a pezzi milanesi contemporanei, come quelle di cui ho parlato più sopra, mentre fra le altre che offrono i nomi dei tre cantoni, ben poche sono foggiate secondo il tipo milanese, ma assumono invece un tipo loro proprio.

La sola obbiezione che si potrebbe muovere a questa mia opinione sta nel fatto che si conoscono monete che possono credersi con certezza battute in questo periodo col nome dei tre cantoni, come appunto quella che commemora la vittoria di Novara e che ha la leggenda VICTORIA ELVECIORVM. Ma si può credere che in una occasione così gloriosa si siano allontanati dalla prima consuetudine ed abbiano voluto eternare la memoria del fatto con

(*) Dumont, op. cit., pag. 248.

una moneta che è tra le più artistiche di quei tempi e che offre nel diritto gli stemmi dei tre cantoni riuniti. E quand' anche non si volesse adottare questa opinione, resterà pur sempre vero che le monete a due nomi furono battute nel secolo XVI; che se poi si considera che tutte imitano i tipi di altre nazioni, specialmente quelli del ducato di Milano, bisognerà, negando la mia prima opinione, ammettere che gli Svizzeri improntarono quelle monete con due stemmi per contraffare meglio i prodotti di altre officine, con colpevole industria.

Nella tavola annessa ho voluto riportare anche altri pezzi inediti che offrono i nomi di tutti tre i cantoni. Quella al numero 4 è d'argento buono ed ha nel diritto un' aquila spiegata con testa a destra e la leggenda MONETA · BELLIZONE; il rovescio presenta una croce patente che taglia la leggenda, attraversata da un' altra più piccola coi nomi ✠ VRI — SVIT · — VNDE — RVAL. Pesa grammi 0,85 per essere piuttosto mal conservata. Questa moneta è un *grosso tirolino* imitato a quelli che si battevano nella zecca di Merano in Tirolo da Sigismondo d'Austria. I grossi tirolini avevano molto corso in Italia e lo ebbero fino al XVI secolo; per questo li vediamo contraffatti da moltissime zecche italiane e anche oggi si trovano con grandissima facilità i grossi autentici, specialmente di Meinardo II.

L'altra moneta (N. 5 della tavola) ha nel diritto una biscia che imita quella che forma lo stemma dei Visconti; però non è coronata e non ha il bambino fra le fauci; la leggenda è ✠ VRAN · SVIT · VNDERV · Il rovescio ha una croce filettata e fiorita, colla leggenda ✠ MON · ETA · Pesa grammi 0,50 ed è di lega bassissima. Il tipo di questo pezzo è prettamente milanese, come ognuno può vedere dalla biscia che campeggia nel diritto e che diede appunto il nome alla moneta che si diceva *bissolo* e che cominciò a battersi sotto il duca Giovanni Maria Visconti (1402-1412); questa specie di moneta continuò anche a coniarsi sotto i successori del Visconti e la troviamo fino al tempo di Gian Galeazzo Maria Sforza, sotto la tutela dello zio Lodovico il Moro (1481-1484) epoca abbastanza vicina allo stabilimento della zecca in Bellinzona per opera dei tre Cantoni primitivi. Non v' è quindi bisogno di dire che i *bissoli* svizzeri sono contraffazioni di quelli di Giovanni Maria Visconti, perchè è più probabile d'assai che l'imitazione si sia rivolta ai tipi più recenti, in cui è da notarsi che erano già scomparsi i caratteri gotici.

Per ultimo ho creduto conveniente di riportare una moneta di Francesco Gonzaga che imita, specialmente nel rovescio, alcuni simili pezzi dei cantoni di Uri, Schwitz e Unterwalden. Il diritto ci da un' aquila spiegata e coronata con testa a destra; in giro corre la leggenda FRAN · GON · S · R · IM · P · MAR ·

C · ET · M · vale a dire *Franciscus Gonzaga Sacri Romani Imperii Princeps Marchio Castiglionis et Medularum.* Il rovescio ha tre stemmi disposti a triangolo attorno ad un punto centrale; il primo porta un leone rampante, che è parte dell' arme Gonzaga; il secondo una testa di bufalo, arme di casa Prenestein, postavi per imitare lo stemma d' Uri; il terzo un' aquila spiegata, che è pure parte dell' arme Gonzaga; nei due angoli superiori si vedono due piccoli ornamenti, in quello inferiore uno scudetto ovale colla cifra 3, che indica il valore della moneta. La leggenda in giro è MONETA · NOVA... MAR*chionis.* CAST*iglionis.* ET. M*edularum.*

È di bassa lega e pesa grammi 2,10.

L'illustre Morel-Fatio ha pubblicato un gran numero di contraffazioni di monete svizzere operate in Italia; questa però gli era rimasta sconosciuta e mi parve interessante il riportarla qui, tanto più che imita un pezzo dei tre cantoni, delle cui monete ho parlato più sopra.

Francesco Gonzaga succeduto nel 1593 al fratello Rodolfo nella signoria di Castiglione riaprì la zecca in questo paese a solo scopo di lucro e vi fece battere molte monete che imitano quelle di altri stati. I sudditi non gli furono mai obbedienti, sicchè dovette spesso sostenere gravi contese e corse anche pericolo di essere trucidato dai ribelli come il fratello. Si sposò a Bibiana Prenestein, la cui arme pose spesso sulle monete, e ne abbiamo un esempio nella nostra, e dopo una vita *senza infamia e senza lodo* morì nel 1616. Ju fratello di san Luigi Gonzaga e questo è forse il solo fatto per cui sia degno di memoria.

Il titolo di Marchese di Castiglione e di Medole che egli assume su questa moneta ci prova che fu coniata in uno degli anni che corsero dal 1603 al 1608. Nel 1603 infatti stipulò un accordo col duca di Mantova Vincenzo Gonzaga, mediante il quale gli cedeva la terra di Castelgiffredo e ne otteneva in cambio la signoria di Medole; le monete anteriori a quest' epoca non portano mai il nome di Marchese di Medole. Nel 1608 poi, mandato ambasciatore dall' Imperatore al re Filippo III di Spagna, ottenne in premio de' suoi servigi che Castiglione fosse eretto in Principato e successivamente si intitolò sempre *Principe.*

Chiudo questi brevi cenni esprimendo il voto di poter presto rinvenire altri pezzi che meritino di essere pubblicati e fatti conoscere ai numerosi ed intelligenti lettori del Bullettino, e colla promessa di far del mio meglio per illustrare monumenti storici così interessanti, contento e fortunato di avere anche in minima parte portato un contributo alla importantissima serie numismatica dell' Elvezia.

Nota. — Ho tratto i disegni N. 1, 2 e 7 dalle monete del medagliere del Regio Museo di Parma, ricco di preziosi nummi, che il cav. Mariotti direttore mi ha lasciato esaminare con squisita cortesia ; i N. 3 e 5 li ho tratti dalle mie schede ; il N. 4 da una moneta che si conserva dal sig. Alosani in Cogozzo ; il N. 6 finalmente da un pezzo della splendida collezione del dottor Solone Ambrosoli di Como.

Guastalla, Marzo 1883.

UMBERTO ROSSI.

Annales du faux-monnayage.

En inaugurant ce sujet, il nous semble superflu de faire ressortir son utilité et les avantages qu'il peut être appelé à rendre.

L'espérance de voir ce premier pas réunir l'approbation de nos honorés collègues, nous engage à les prier de bien vouloir publier successivement les cas qui parviendront à leur connaissance, afin de contribuer ainsi à ce que l'organe de la *Société suisse de Numismatique* offre désormais des annales les plus complètes possible et qui, du reste, ont leur place naturelle dans le *Bulletin.*

LS LE ROY.

Fausses pièces de 20 fr. de France, de 1858, 1865, 1876 et 1878.

La Cour d'assises de Berne (IIe arrondissement), dans sa séance de relevée de dimanche 11 mars 1883, a condamné, pour fait *d'émission de fausses monnaies dans le canton, de connivence avec les faux-monnayeurs,* deux soi-disant Espagnols, nommés l'un **José Serramalera,** père, né en 1826, et l'autre **Narcisse Serramalera,** fils, né en 1849, originaires de Manresa (province de Barcelone), ferblantiers, ayant habité en dernier lieu à Genève, — chacun à 4 ans de réclusion et 20 ans de bannissement du canton de Berne.

Au moment de leur arrestation dans la ville fédérale (22 et 23 janvier 1883), ces individus ont été trouvés en possession de 17 fausses pièces de 20 fr. de France et d'une somme de plus d'un millier de francs, provenant évidemment de l'écoulement de produits analogues. Les fausses pièces en question sont aux millésimes *1858, 1865, 1876* et *1878,* à la lettre monétaire *A* et aux *Différents* usités à l'hôtel des monnaies de Paris. Genève et

Berne ne sont probablement pas les seules villes auxquelles s'est limitée l'émission de ces pièces, dont le centre de fabrication présumé serait à Barcelone.

Ces dangereux produits, les meilleurs de ceux que nous ayons jamais vus, sont faits avec un grand art. Dans leur état de fraîcheur, l'illusion est complète pour quiconque n'a pas l'œil exercé ou ne recourt pas au grattage. Le platine entre principalement dans leur composition. Ces pièces, fortement dorées par le procédé galvanique, ont une certaine valeur comme métal. Quoiqu'elles soient plus minces que les véritables, leur poids se rapproche néanmoins de très près de celui des dernières, fixé comme on sait à 6,451 grammes poids *droit,* 6,464 grammes limite du poids *fort,* et 6,438 grammes limite du poids *faible.*

La pesée des fausses pièces, dont nous donnons plus bas le résultat pour 4 exemplaires différents, a été déterminée officiellement et avec soin par notre aimable collègue M. Platel, directeur de l'atelier monétaire fédéral.

A la suite de démarches accueillies avec la plus grande bienveillance par l'autorité compétente, nous avons obtenu communication d'un exemplaire de chacune des variétés susvisées. Les observations de détail, après comparaison au moyen de bonnes pièces aux mêmes millésimes et à la même lettre monétaire, se résument comme suit :

1. *Fausse pièce de 1858.* Poids : 6,535 grammes.
2. *Même pièce, mais de 1865.* Poids : 6,320 grammes.

Les légendes « NAPOLÉON III EMPEREUR » et « EMPIRE FRANÇAIS, » l'indication de la valeur et les deux branches de laurier réunies, offrent plus de relief et sont plus massives que sur les pièces véritables. Il en est de même du nom du graveur. La dentelure circulaire, des deux côtés des fausses pièces, est plus fortement accusée et moins fine ; les légendes s'en rapprochent davantage. Les bords sont plus relevés.

La tranche montre les lettres des mots « DIEU PROTÈGE LA FRANCE » en partie enlevées et en partie mal accusées ; les étoiles qu'on y voit en intervalles sont défectueuses.

3. *Fausse pièce de 1876.* Poids : 6,345 grammes.
4. *Même pièce, de 1878.* Poids : 6,385 grammes.

La légende « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, » ainsi que les mêmes points déjà signalés au sujet des deux premières pièces, présentent ici les mêmes caractères différentiels ; en outre, le premier *E* du mot « RÉPUBLIQUE » n'est pas surmonté de son accent.

Ce qui est dit plus haut des bords, de la dentelure et du rapprochement des légendes s'applique également aux exemplaires contrefaits de 1876 et 1878.

Il reste à mentionner, mais uniquement pour mémoire, la couleur plus pâle et le son particulier de toutes ces pièces.

En terminant, nous ferons encore remarquer qu'à la tranche des trois pièces fausses de 1858, 1876 et 1878 la lettre *F* du mot « FRANCE » n'est pas parallèle aux suivantes ; elle est plus élevée et en est un peu plus rapprochée que les autres, tandis que ce rapprochement seul s'observe à la pièce de 1865.

L. L.

Chronique.

La Ligue des Patriotes vient de faire frapper à la Monnaie de Paris une médaille de grand module (59 mm.) destinée à être distribuée en récompense dans les divers concours des sociétés affiliées (tir, gymnastique, chant, récitation, bataillons scolaires, cercles topographiques, etc., etc.) Cette médaille, qui porte la même effigie que la petite médaille de ralliement que la Ligue donne à tous ses adhérents, représente au *droit* une figure symbolique de l'Alsace-Lorraine soutenant un soldat blessé et tendant son fusil à la France ; en demi-cercle, la légende LIGVE DES — PATRIOTES. A droite 1870 || 18.. ; à gauche, QVAND MÊME.

Ces quelques mots sont assez significatifs pour nous dispenser de toute explication. Le *revers* montre le drapeau français hissé sur un bastion entre la porte de Metz et la cathédrale de Strasbourg. Le drapeau laisse voir sur la partie blanche en trois lignes : HONNEUR || ET || PATRIE. La légende QUI VIVE ? — FRANCE !, les lettres L. D. P. sont placées en triangle vers la partie supérieure du drapeau, derrière lequel s'échappe les rayons d'un soleil éclatant.

Sur la plateforme du bastion : MAI 1882, date de la fondation de la Ligue. Cette médaille est due au burin de M. Henri Dubois, d'après le modèle et sous la direction de M. Antonin Mercié ; c'est un petit chef-d'œuvre de goût et d'exécution.

La médaille de ralliement dont nous parlions il y a un instant porte au *revers* la légende : QUI VIVE ? FRANCE ! puis, au bas, — 1882 —. Dans le champ L. D. P. posées en triangle. La reproduction (dessin), que nous venons de voir, a le module de notre pièce de cinq centimes.

Les reproductions *en or* et *en argent* du petit module ont même déjà servi à monter des broches et des épingles, des mé-

daillons et des bracelets, qui seront à la Ligue française de 1882 ce qu'étaient les bijoux de la délivrance à la Ligue prussienne de 1808.

A. H., d'après l'*Illustration.*

Bibliographie.

Les Médailleurs de la Renaissance, *par notre Président honoraire pour l'Espagne, Monsieur Aloïs Heiss, in-folio, 1881-1883. Paris, Rothschild, éditeur, 13, rue des Saints Pères.*

Nous sommes bien heureux de pouvoir rendre compte d'une œuvre capitale qui laisse bien loin derrière elle tout ce qui a paru dans ce genre jusqu'à ce jour. Nous ajouterons pour tout éloge que nous nous attendions à un *chef-d'œuvre,* car notre membre distingué nous y a habitués.

Sous le titre de « *Médailleurs de la Renaissance,* » Monsieur Aloïs Heiss, lauréat de l'Institut de France, publie la monographie et l'œuvre des artistes qui ont exécuté des médailles iconographiques en Europe, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIe.

Le cadre est vaste et proportionné à l'activité incomparable de celui qui a entrepris de le remplir, car il embrasse non seulement des médailleurs italiens, mais aussi ceux qui ont exercé leur art dans les autres pays.

La première monographie est celle de *Vittore Pisano,* le premier en date et le plus grand des médailleurs. Toutes les médailles connues de cet artiste ont été reproduites en photographies inaltérables tirées à part et forment de magnifiques planches. De nombreux dessins inédits du maître ayant trait à des médailles exécutées, à des variantes ou à des projets, fournis à Monsieur Heiss par les cartons du Louvre, ont été gravés photographiquement dans le texte.

Le second fascicule comprend les monographies de *Francesco Laurana* et de *Pierre de Milan.* On sait que ces deux artistes italiens sont demeurés de longues années auprès du roi *René I d'Anjou,* qui fut leur collaborateur ; l'ordonnance des types lui appartient et c'est lui qui fournissait les légendes. On y trouve plusieurs médailles inédites, fort intéressantes pour la maison d'Anjou. Nous citerons entre autres : *Triboulet,* fou de René d'Anjou ; le grand portrait de sa seconde femme, *Jeanne de*

Laval, d'après un plomb du musée de Turin ; *Louis XI,* pourtraicté peu de temps après son avénement ; *Jean d'Anjou,* duc de Calabre ; *Jean Cossa,* comte de Troja, sénéchal de Provence ; *Ferry II,* comte de Vaudemont ; *Charles IV,* comte du Maine, et *Marguerite d'Anjou,* seconde fille de René, femme d'Henri VI, roi d'Angleterre et l'héroïne malheureuse de la guerre des Roses. Dans le texte sont reproduits, par la phototypographie, des dessins inédits du roi René, dont plusieurs ont servi de types aux revers de ses médailles ; puis des statues, des bas-reliefs, des monuments de Francesco Laurana, le tout au nombre de plus de soixante (*).

Le troisième fascicule est consacré aux monographies des médailleurs qui travaillèrent spécialement pour la maison d'Este, pendant le XVe siècle : *Niccolò Amadeo da Milano, Marescotti, Lixignolo, Petrecini, Baldassare Estense, Corradini* et plusieurs anonymes.

Huit planches de photographies inaltérables sont tirées à part et ne contiennent pas moins de trente-neuf médailles, grandeur nature.

Le texte est orné de cent trente dessins pour la plupart inédits : vues, portraits, médailles, monnaies, reproductions de fresques, de tableaux, de projet de tombeau, de statues, bas-reliefs, etc., etc., ayant rapport aux médailleurs ou aux personnages représentés.

Le quatrième fascicule, qui va paraître incessamment, ne s'occupe que de deux artistes : *Léon-Baptiste Alberti* (**), le célèbre architecte, et *Matteo de Pasti,* concitoyen, contemporain de *Vittore Pisano* et son meilleur élève.

Nous rendrons compte plus tard du nouveau travail de Monsieur Heiss.

N'oublions pas d'ajouter que chacune des monographies contient des biographies succinctes, mais très substantielles des personnages dont elles traitent.

C'est grâce à une aimable communication d'un numismate éminent de Paris que nous avons pu rédiger le compte-rendu qui précède et nous considérons qu'il est de notre devoir, avant de poser la plume, d'offrir à l'auteur distingué de cette belle œuvre notre tribut personnel d'admiration pour les services qu'il rend à la Numismatique.

Lausanne, le 8 mars 1883.

C.-F. Trachsel, D^r.

(*) Quelle richesse, si l'on compare l'ouvrage de *Bolzenthal* ! (Réd.)

(**) Inconnu à *Bolzenthal.* (Réd.)

Calalogue d'une riche collection de monnaies grecques et romaines, consulaires et impériales, N° 8, Rome 1883.

Ce catalogue nous annonce la vente aux enchères publiques d'une riche collection de monnaies antiques qui aura lieu à Rome, salle du Dante, le 21 Mai 1883 et jours suivants. Pour les renseignements et ordres d'achats, s'adresser au signor G. Sambon, salle du Dante, Rome.

Il vient de paraître, à Lausanne, un nouveau travail, dû à la plume infatigable du Dr C.-F. Trachsel, sous le titre de *Trois Tiers de Sols d'or inédits de Sion en Vallais.* Il y a longtemps déjà que cette intéressante étude des Triens mérovingiens de notre pays avait été interrompue ; aussi devons-nous un remercîment mérité à l'auteur, notre ami et collaborateur, pour les renseignements nouveaux que contient son opuscule. Depuis 1868, plus personne en Suisse ne s'est occupé de cette période monétaire (traitée auparavant par MM. H. Meyer, de Zurich, et d'Angreville, de St-Maurice, auteurs bien connus dans notre monde numismatique) ; il serait à désirer que notre ancien président nous fit encore part des nombreux matériaux et documents qu'il possède sur les mérovingiennes de la Suisse. Le travail que nous annonçons, authographié par l'auteur, a permis à celui-ci de reproduire les légendes avec une grande exactitude et la planche, gravée par lui-même, fait honneur à son talent d'artiste.

M. DE P.

Der Münzforscher Andreas Morellius von Bern, ein Lebensbild aus der Zeit der Bastille, von Jacob Amiet gewesenem eidgenössicher Staatsanwalt. — Separatabdruck aus dem bern. Taschenbuch 1883. — Bern, Druck und Verlag von B.-F. Haller. — Fr. 2»50.

Es ist diess eine Biographie des in gelehrten Kreisen hochangesehenen bernischen Münzkenners Andreas Morell welcher im Jahr 1646 in Bern geboren nach jahrelangem Aufenthalt im Ausland vornehmlich in Frankreich, in einem Alter von kaum 57 Jahren sein viel geprüftes Leben in der Fremde beschloss.

Mit grossem Fleisse hat der Verfasser, welcher selber auf dem von Morell bearbeiteten Gebiete der Numismatik thätig ist und eine bedeutende Münzsammlung zusammengebracht hat, das zuständige Material benutzt und durch reiche Notizen biographischer und litterarhistorischer Natur dafür gesorgt, dass sich der Leser in dem gewaltigen Kreise der mit Morell's Leben in

Verbindung stehenden politischen und gelehrten Persönlichkeiten leicht zurecht finden kann.

Diese Biographie hat sich laut ausdrücklicher Erklärung darauf beschrenkt, den edeln unerschütterlichen Charakter dieses berühmten Schweizers dieses urchigen Republikaners aus der Blüthezeit des alten Berns, dieses gottvertrauenden Dulders und Gefangenen der Bastille aus dem Dunkel vergangener Zeiten neu an's Licht zu ziehen ; dagegen auf die wissenschaftlichen Verdienste und Werke Morell's, auf dessen Bedeutung als Numismatiker näher einzugehen hat der Verfasser unterlassen.

Wir bedauern dies lebhaft : man braucht nicht Numismatiker von Fach zu sein um sich trotzdem eine Vorstellung über die wissenschaftlichen Verdienste eines Mannes auf diesem Gebiete bilden zu können und bei einem Manne, wie Andreas Morell, dessen europäischer Ruf sich gerade auf seine Kennerschaft dieser Materie gründet, war nach unser Ansicht eine Darstellung dieser Seite kaum zu umgehen.

Trotzdem wird diese, in 64 Seiten enthaltene *Biographie* nebst einem Anhang *C. Patinus in Bern und die Berner Künstler 1673* und zwei Morell's Bilder vorstellenden Holzschnitten, seinen bestimten Platz in jeder numismatischen Büchersammlung wohl finden.

Antike Münzwerthe und Verthbezeichnungen, Numismatiche Studie von **O. di Dio**, Separat-Abdruck aus der Berliner Münzblättern 1883.

Cette brochure de 18 pages in-8° que nous adresse l'auteur, *membre honoraire* de notre Société, est une savante dissertation sur l'emploi, par les anciens, de certains métaux seulement pour le monnayage, sur les unités et les divisions monétaires des Grecs et des Romains, sur les signes conventionnels pour désigner et reconnaître certaines pièces, etc., etc.

Elle contient une foule de renseignements précieux pour l'étude des antiques, renseignements groupés en quelques pages bien rédigées, dans lesquelles l'auteur réunit avec le talent qu'on lui connaît, les opinions et preuves de nombreux ouvrages.

Nous recommandons vivement cette brochure à nos lecteurs qui s'occupent des antiques et nous remercions chaleureusement l'auteur, quoique si éloigné de nous, de nous conserver son bon souvenir. H.

L'assemblée générale de la Société suisse de Numismatique aura lieu à Bâle, le samedi 28 avril prochain. Le programme définitif sera adressé, sous pli et en temps utile, à chaque membre et candidat.

Les sociétaires qui ont des travaux à communiquer, sont priés d'en aviser le soussigné jusqu'au 25 avril au plus tard.

Les personnes désireuses de faire partie de la Société, sont également priées de s'annoncer à un SOCIÉTAIRE qui en avisera le Comité avant l'assemblée.

Espérons que la réunion de Bâle sera très fréquentée ; le choix d'un samedi facilitera le déplacement de plusieurs sociétaires, empêchés jusqu'ici de se présenter par la raison que toutes nos précédentes assemblées générales avaient été fixées sur le JEUDI.

Par ordre :
ANT. HENSELER, *secrétaire.*

—

Die vierte Generalversammlung des schweizerischen numismatischen Vereins wird in Basel, Samstag den 28ten April, stattfinden.

Das definitive Programm wird unter Kreuzband und zu rechter Zeit an allen Mitgliedern und Candidaten adressirt werden.

Die Mitglieder, die Arbeiten mitzutheilen haben, werden gebeten den unterzeichneten bis spätestens den 25ten April zu benachrichtigen.

Alle, die in den Verein zu tretten wünschen, werden ersucht sich an EIN MITGLIED zu melden, der seinerseits, das Comité vor der Generalversammlung benachrichtigen wird.

Wir hoffen, dass die Versammlung in Basel recht zahlreich besucht sein werde ; die Wahl des Samstags soll den Herrn Mitgliedern den Besuch erleichtern, namentlich denjenigen, denen es bisjetzt unmöglich war der Versammlung beizuwohnen, weil alle unsere bisherigen Versammlungen den Donnerstag abgehalten wurden.

Auf Befehl :
ANT. HENSELER, *Sekretär.*

Zu kaufen werden gewünscht : (RW 1-3)

Zuger Münzen.

Gefl. Auswahlsendungen sind zu adressiren

Robert Weber in Zug.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Brachteaten der Schweiz.**
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-4)
Adresser les renseignements et offres à la Rédaction. (D 1-4)

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. Blanchet, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.
Prix, 50 centimes.

Notice sur la Trouvaille de Vinzier (Savoie)

par A. DUPLAN,
avec une planche. Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye

par HACHEL.
2me édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881
Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.
Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,

par Ant. HENSELER.

Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.
Prix broché : 10 francs.

Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie

par Mr MAURICE DE PALÉZIEUX

avec deux planches lithographiées.

PRIX : 50 CENTIMES.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIme Année. 1883. Nos 4 et 5.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Nochmals Kaspar Joseph Schwendimann.

Ergänzung zu:

« *Supplément à la Notice sur le graveur suisse* **Kaspar-Joseph-Nicolas Schwendimann** »

enthalten in:

Bulletin de la Société suisse de numismatique, II. Jahrg. 1883, No 2.

Wohl weniger für « *Amateurs de brioches numismatiques* » als den schweizer'schen Medaillensammlern dürfte es willkommen sein, mit Nachfolgenden ein (nach meinem dafürhalten vollständiges) Verzeichniss der von Kaspar-Joseph Schwendimann (*) verfertigten Medaillen zu erhalten.

Die erste Medaillenarbeit welche Schwendimann unternahm war eine Denkmünze auf Papst Clemenz XIV an welcher er fleissig nach Battoni's bestem Gemälde arbeitete. Die Seite des Brustbildes war fast vollendet als des Papstes Tod erfolgte, wesshalb die Medaille dann auch unvollendet blieb.

Sein erstes Probestück von Medaillen erschien in dem nachfolgenden Revers.

(*) Dass Kaspar-Joseph Schwendimann in dem, im *Bulletin* N° 2 dieses Jahres enthaltenen « *Supplément* » auch noch den Beinamen Nicolas erhalten, dürfte wohl auch unter die « *brioches numismatiques* » gezählt werden, und nimmt es mich nur Wunder aus welchem Tauf- oder Civilstandsregister Einsender obbenannten Supplement, etc., diesen neuen Namen für unsern Künstler herausgefunden hat.

1.

Preismedaille der Maler-Akademie von St-Lucas in Rom. 1775.

Avers. Der vor einer Stafelei sitzende hl. Lucas, hinter dessen Sitze ein Ochs am Boden lagert, malt die Maria mit dem Kinde, die strahlend über ihm in Wolken erscheint. Unter der Stafelei liegen zwei Bücher, wovon eines geöffnet. Hinter dem Bilde hervorsehend und von demselben halb verdeckt, hält ein Engel dasselbe auf die Stafelei fest. Ganz unten das Monogramm B. M (?) Vom letztern Buchstaben ist nur der vorderste Strich noch deutlich sichtbar, indem das vorliegende Exemplar an dieser Stelle einen Stempelbruch hat.

Revers. Auf einem antiken Altar liegen die Sinnbilder der schönen Künste. Eine weibliche Figur krönt dieselben mit einem Lorbeerkranze und hält auf dem linken Arm die dreifache päpstliche Krone nebst den gekreuzten Schlüsseln. Die Umschrift lautet : JNGENVIS ARTIBVS ILLA FAUET. Im Abschnitte : JOS. SCHWENDIMANN *f.* a. 1775.

Millim. 45.

Obwohl die von einem unbekannten Künstler angefertigte Hauptseite durch ihre Mittelmässigkeit den Werth des ganzen Stückes auf eine gewisse Art verringerte, so erhielt doch Schwendimann den allgemeinen Beifall nebst den verdienten Lobsprüchen und ward nun öffentlich aufgefordert, sich an grössere Werke zu wagen.

1 *a.*

Derselbe Reversstempel von Schwendimann und mit der nämmlichen Jahrzahl 1775 wurde dann wieder im Jahre 1845 zu einer römischen Kunstprämie benutzt. Sie stellt im Avers das Brustbild des Papstes Gregor XVI mit Calotte und Pluviala vor, mit der Umschrift : GREGORIVS XVI. PONT · MAX · A · XV. Unten klein : G. GIROMETTI F.

Millim. 45.

2.

Medaille auf Pius VI. 1776.

Nachdem dieser den päpstlichen Tron bestiegen, säumte Schwendimann nicht eine grosse Medaille auf ihn zu verfertigen.

Avers. Das Brustbild des Papstes mit der Umschrift : PIUS. VI. PONT. MAX. Unten : IOS. SCHWENDIMANN. HELVET. F.

Revers. Eine Astrea mit Waage und Schwert ; an ihrer linken Seite liegt ein Füllhorn, an der rechten eine Weltkugel mit der Inschrift : UNUS PASTOR. Um die Sicherheit des Eigenthums im

Kirchenstaate anzudeuten, sieht man links auf offener Strasse ein schlafender Wanderer liegen, an welchem, da er nahezu nackt daliegt, nicht viel zu nehmen gewesen wäre. Im Hintergrund sieht man den Vatikan, die Engelsburg und das Pantheon. Umschrift : FELICITAS IMPERII. Unten : A. 1776.

Die Erfindung dieses Reverses gehört dem Bischofe von Bologna, Cardinal Giovanetti, damals noch Abt des Camaldoleserklosters von Ste Gregorio in Monte Cölio, einem Lieblinge des Papstes, zu. Diese Arbeit unseres Künstlers ist nach dem Urtheil aller Kenner ein Meisterstück, und unter den so vielen Schaumünzen welche auf diesen Papst sind geprägt worden ist keine welche sie an Schönheit und Ähnlichkeit erreicht hätte, ward aber dennoch am päpstlichen Hofe nicht angenommen, weil man glaubte dass solches eine Anspielung auf eine zu derselben Zeit gekrönte Dichterin, Corilla Olimpia sei.

Millim. 55.

—

In der damals in Schaffhausen erschienenen Helvetischen Zeitung vom 14 Herbstmonat 1776 findet sich folgende Notiz über diese Medaille :

Rom. 24 Augstmonat.

Der Medailleur Schwendimann aus dem Canton Luzern, ein Zögling des berühmten Hedlinger hat seiner Heiligkeit eine Medaille mit ihrem wohlgetroffenen Bildnisse persönlich überreicht und ist sehr gnädig empfangen worden.

3.

Preismedaille von Pius VI. 1777.

Avers. Das Brustbild des Papstes Pius VI in Calotta und Pluviale, mit der Umschrift : PIUS VI. PONT · MAX. Am Armabschnitte : A. 1777 und darunter : I. SCHWENDIMAN. F.

Revers. Die figürlich dargestellte Religion zeigt auf ein Gebäude. Links neben ihr ein nackter Knabe der ein grosses Kreuz als Symbol des Glaubens aufrecht hält. Zu ihrer Rechten trägt ein anderer nackter Knabe, eine Schüssel auf welcher vier Medaillen liegen. Mit Hülfe eines scharfen Vergrösserungsglases kann man auf der Einen ein S als das Monogramm Schwendimann's, auf der Andern die Jahrzahl 1777, auf der Dritten ein Brustbild und auf der vierten scheint ein Wappen mit Blümchen (vielleicht das Famillienwappen Pius VI) zu sein. Umschrift : RELIGIONI AC BONIS ARTIBVS. Im Abschnitte ein Cardinalswappen (Baum) zu jeder Seite desselben vertheilt : COLL. — ROM.

Millim. 37.

4.

Auf die Ernennung Karl-Theodor's zum Kurfürsten von Pfalzbaiern 1777.

Nach Maximilian Joseph's Tode welcher am 30 Dezember 1777 erfolgte, ererbte Pfalzgraf Karl-Theodor von Sulzbach das Kurfürstenthum Baiern, von wo ab er sich Kurfürst von Pfalz-Baiern nannte. Auf seine Ernennung zum Kurfürsten, welche noch am Sterbetag Maximilian-Joseph's erfolgte verfertigte Schwendimann diese Medaille.

Avers. Das Brustbild des Kurfürsten mit der Umschrift : CAR. TH. D. G. C. P. R. V. B. D. S. R. I. A. ET. EL. I. C. M. D. &. Was heissen soll : *Carolus Theodorus Dei gratia comes palatinus Rheni utriusque Bojorum dux, sacri romani imperii archi-Thesaurarius et elector Juliaci Cliviæ montium dux.* Unter dem Brustbild das Monogramm : I. S. F.

Revers. Eine Landschaft mit der Stadt Amberg im Hintergrunde. Darüber hin schwebt ein Genius der die Posaune blässt. Ueberschrift : BOIORVM FIDES. Im Abschnitte auf drei Zeilen : ACCLAMATO AB OMNIBVS PRINCIPE. XXX. DEC. MDCCLXXVII.

Millim. 51.

5.

Vereinigung der Pfalz mit Baiern. 1777.

Vom Marchese *Antici,* Minister des Churpfälzischen Hofes erhielt Schwendimann den Auftrag eine grosse Denkmünze auf diese Gelegenheit zu verfertigen. Er that es mit der Nachfolgenden.

Avers. Das Brustbild des Kurfürsten in römischem Kostüm mit der Umschrift : CAROL. THEODOR D. G. C. P. R. BOI DVX. S. R. I. A. D. ELECTOR (Erklärung ähnlich derjenigen von N° 4). Unten : IOS. SCHWENDIMAN. F. Der letzere Buchstabe steht nicht auf gleicher Linie mit dem Namen Schwendimann, sondern bedeutend höher.

Revers. Die personnifizirten Pfalz mit Baiern, die sich am Fusse eines Palmenbaumes, unter dessen Schatten die Kurfürstliche Wappen hängen, umarmen. Rechter Hand sind die figürlich dargestellten Rhein und Nekarströme liegend und über Wasserkrüge sich lehnend. Links diejenigen der Isaar und der Donau. Umschrift : NOVVM SAECVLVM. Im Abschnitte : XXX DECEMBRIS MDCCLXXVII.

Millim. 72.

6.

Erneuerung des Bundes zwischen Frankreich und der Eidgenossenschaft. 1777.

Bei diesem Anlasse hatte unser Künstler Gelegenheit sich noch mehr als bisher auszuzeichnen. Er hatte die Ehre zu Handen der löbl. eidgenössischen Stände einen Schaupfennig auf dieses Ereigniss zu verfertigen.

Avers. Das Brustbild des Königs mit der Umschrift: LUDOVICUS XVI REX CHRISTIANISS Unter dem Armabschnitte : I. SCHWENDIMAN. F.

Revers. Die figürlich dargestellten Frankreich mit der Eidgenossenschaft die sich einander die Hände vor einem rauchenden Opferaltar reichen. Links neben dem Opfertische eine hohe viereckige Säule auf welcher eine Minerva sitzt mit Schild und Lanze in der einen und mit dem Oelzweig in der andern Hand. Am Fusse der Säule steht ein Schild, auf welchem die Standeswappen der eidgenössischen nebst verbündeten Orten und in der Mitte die Fasses mit dem Freiheitshute. Umschrift : HELVETIOS NOBIS SOCIOS NOVA FOEDERA IVNGANT Im Abschnitte : SOLODVRI XXV AVG MDCCLXXVII.

Die eidgenössischen Stände bewiesen Schwendimann ihre Zufriedenheit durch angemessene grossmüthige Belohnung.

Millim. 54.

7.

Denkmünze auf den Cardinal Valenti Gonzaga. 1778.

Die Dankbarkeit forderte von Schwendimann, auf seinen hohen Gönner ein Denkmal zu errichten. Im Jahr 1778 erschien die diesem Cardinal gewidmete Schaumünze.

Avers. Das Brustbild mit der Umschrift: ALOYSIVS CARD. VALENTI GONZAGA. AEMIL. LEGAT. Unten : IOS. SCHWENDIMAN · F.

Revers. Die sitzende Gerechtigkeit, umgeben von den Emblemen der bildenden Künste mit der Umschrift : IVSTITIAE ET BONIS ARTIBVS. Im Abschnitte : A. MDCCLXXVIII.

Millim. 42.

—

Schwendimann wurde weniger durch die allgemeinen Lobsprüche über seine Arbeit, als vielmehr durch die ausnehmend gnädige Aufnahme derselben von Seite seines Bechützers gerührt.

8.

Denkmünze auf den berühmten Maler Raphael Mengs.

Im Jahr 1779 beweinten alle Liebhaber der Kunst den allzufrühen Hintritt des grossen Malers und Kunstschriftstellers Raphael Mengs. Sein Busenfreund der Ritter Don Nicola d'Azzara königl. spanischer Agent in Rom veranstaltete auf seine eigenen Kosten den schönen Schaupfennig, welcher unstreitig unseres Schwendimann's Meisterstück ist.

Avers. Das Brustbild R. Mengs in der edelsten griechischen Manier mit der Umschrift : ANTONIVS RAPHAEL MENGS. Unten : I. SCHWENDIMANN · F ·

Revers. Ein Postament mit der Inschrift auf zwei Zeilen :

NAT · MDCCXXVIII
MORT · MDCCLXXIX

Auf dem Postament steht eine Büste welche den oben besagten Ritter d'Azzara sehr kenntlich darstellt. Neben der Büste liegen die Leyer, Palette und andern Insignien der schönen Künste.

Umschrift : PICTOR · PHILOSOPHVS.

Millim. 37.

9.

Schlacht ob Sempach.

Im Auftrage der h. Regierung von Luzern und durch Vermittlung seines hohen Gönners, des Rathsherrn und Säckelmeisters Joseph Felix Balthasar verfertigte Schwendimann im Jahr 1780 eine Denkmünze, welche bei Anlass der Sempacherschlachtfeier wie solche schon von jeher und bis auf die Gegenwart alljährlich auf dem Schlachtfelde wo eine Kapelle steht gehalten worden, den am Feste theilnehmenden Mitgliedern der obersten Behörden, sowie wahrscheinlich auch dem Festprediger als Denkmünze verabreicht worden.

Avers. Die geflügelter Victoria mit einem Lorbeerkranze in der Linken, trägt in der Rechten einen Freiheitshut auf einem langen Stabe. Umschrift: LIBERTAS ASSERTA Im Abschnitte auf zwei Zeilen : AD SEMPACVM MCCCLXXXVI.

Revers. Die *Lucerna* als eine mit der Städtekrone bedeckte weibliche Figur trägt am linken Arm das Standeswappen während sie mit der rechten eine Opferschaale über einen flammenden Opfertisch ausgiesst. Umschrift : VOTA PVBLICA S. P. Q. LVCERNENSIS. Im Abschnitte auf zwei Zeilen : I. SCHWENDIMANN FECIT.

Millim. 34.

—

C.-F. Trachsel führt in seinem « *Supplément* » unter N° 9 als fernere Medaille von Schwendimann die nachfolgend genauer beschriebene an, die er gleichzeitig als Schulpreis bezeichnet :

9 *a.*

Avers. Genau wie der Vorhergehende.

Revers. Ueber einem hübschen, schön-verzierten Postament der in gleicher Manier eingefasste Luzernerschild. Zu beiden Seiten stehen zwei nackte bärtige Männer, von denen der rechts ein zu Boden gekehrtes Schwert, der zu'r Linken aber einen Palmzweig führt. Sie halten eine offene Krone über den Schild.

Hierzu ist aber zu bemerken dass diese *Varietät* gar nicht als solche unter die Schwendimann'schen Medaillen gezählt werden kann, weil der Reversstempel mit dem Luzernerschild gar nicht von Schwendimann, sondern von *Jonas Thiebaud* ist, welcher denselben im Auftrage der h. Regierung von Luzern angefertigt. Ferner konnte ich trotz vielfachen Nachforschungen gar nicht in Erfahrung bringen dass diese Medaille jemals zu Schulpreisen ist verwendet worden, vielmehr scheint dieselbe zum gleichen Zwecke wie die erstern, nur vielleicht einige Jahre später verwendet worden zu sein, sicher aber ist die nachfolgende dritte *Varietät* und zwar noch in unserm Jahrhundert mehrfach zu Schulpreisen verwendet worden :

9 *b.*

Avers. Wie der hier vorstehende *Revers.*

Revers. Wie der erstern Revers.

10.

Dreihundertjährige Gedächtniss des Stanser-Verkommnises.

Auf diese Gedächtniss verfertigte Schwendimann im Jahr 1781 einen Schaupfennig welcher sich ganz nach J.-C. Hedlingers bester Manier durch die edelste Einfachheit auszeichnet.

Avers. Das Brustbild Bruders Nikolaus von der Flüe, des Vermittlers zwischen den entzweiten Eidgenossen auf dem Tage zu Stans im Jahr 1481. Umschrift : B. NICOLAVS DE FLVE HELV · NAT · 1417 OB · 1487 Unter dem Brustbilde das Monogramm I · S · F ·

Revers. Pfarrer Imgrund von Sachseln der den Einsiedler Nikolaus von der Flüe durch eine schöne Gebirgslandschaft nach Stans führt, um die sich gegenseitig zürnenden Eidgenossen wieder zu versöhnen. Umschrift : AVCTORE DE FLVE IMGRVND SVADENTE Im Abschnitte : PAX STANZIGA 1481.

Millim. 30.

11.

Joseph Laber.

Das Brustbild Bruder Joseph Laber's sehr schön gearbeitet, doch ohne In- oder Umschrift.

Ob ein Revers hierzu vorhanden, ist mir unbekannt indem ich bis jetzt nur einseitige Gyps und Bleimedaillons gesehen habe. Auch ein Portrait in Kupferstich hat unser Künstler auf diesen nun im letztverflossenen Jahre (1882) in Rom heiliggesprochenen Wander- Eremiten verfertigt. J. Laber wanderte fortwährend von einem Wallfahrtsorte zum andern, wobei er sich von Almosen ernährte. Er kam auch nach Einsiedeln in der Schweiz, bei welchem Anlasse er ebenfalls Luzern besuchte.

Millim. 38.

12.

Schulprämie von Zug.

Avers. Vor dem rechts oben erscheinenden Sinnbilde der Dreieinigkeit kniet über Wolken der geharrnischte und gekrönte hl. Oswald, die Rechte auf die Brust gelegt, in der Linken ein langes Kreuz und einen Palmzweig haltend. Vor im auf Wolken ein kleiner Engel, den ovalen Schild mit den 3 Leoparden von England und den Pokal mit dem daraufsitzenden Raben haltend. Oben herum SUM - MERENTIS. Unten das Monogramm I. S.

Revers. Der Zuger Schild, darüber zwischen Lorbeerzweigen S. P. Q. T. *(Senatus populus que Tugiensis)* und herum die Wappen der der Stadt zugehörenden 6 Vogteien : Cham, Hünenberg, Risch, Steinhausen, Walchwyl und Rüti, sämmtlich tiegirt. Mit angeprägtem Henkel.

Millim. 33.

13.

Denkmünze auf Gustav III König von Schweden.

Avers. Das Brustbild des Königs mit der Umschrift : GVSTAVUS III. D. G. REX SVECIÆ Unten IOS. SCHWENDIMANN. F.

Revers. Ein mit fürchterlichem Sturme kämpfendes Schiff mit zerbrochenem Maste. Der König steht ruhig und gelassen am Steuerruder, indem er sich mit emporgestrecktem Arme gegen die Vorsehung wendet. Tröstend scheint er die im Abschnitte angebrachten Worte zu sprachen : SVECIA SERVATA.

Millim. 64.

14.

II^te Denkmünze auf Gustav III König von Schweden.

Avers. Genau wie bei der Vorhergehenden.
Revers. Denkschrift auf dreizehn Zeilen :

GVSTAVO
REGI IVSTO. PIO. FEL.
FACTIONIBVS
PILEI ET PETASI ABSQ. COEDE
PRVDENTIA SOLA DELETIS
ANARCHIA SVBLATA
HONORIBVS MILITARI VIRTVTI
AVITISQ. LEGIBVS RESTITVTIS
CONCORDIA ORDINVM
DIE XXI AVG. MDCCLXXII
COMM CONSENSV FIRMATA
SVECIA RENASSENS
OPTIMO PRINCIPI
✡

Millim. 64.

—

Diese Schaumünze ward unserm Schwendimann von einem Abentheurer bestellt, der sich mit dem Stempel auf und davon machte, ohne ihm denselben zu bezahlen, ja nicht einmal hatte der Künstler das Vergnügen auch nur einen vollkommenen Abdruck seiner Arbeiten zu besitzen.

Wie der Verfasser der « *Supplements* » dazu kommt zu behaupten, die im Revers vorkommende Jahrzahl 1772 weise darauf hin, dass diese Medaille eine der ersten Arbeiten Schwendimann's zu Rom sei ist mir unerklärlich, sintemal und alldieweil die in der auf dem Revers enthaltenen Inschrift befindliche Jahrzahl 1772 gar nichts anderes sagen will, als dass Gustav III König von Schweden am 21 August 1772 nachdem er der herrschenden Unordnung ein Ende gemacht und mit Genehmigung der Stände, eine neuen Verfassung eingeführt habe.

—

Ein noch jetzt vorhandener, von Schwendimann im Jahr 1783 eigenhändig geschriebener Brief, in welchem er nebst einem der h. Regierung von Luzern übersandten Bildniss eines Menschen in Kupfertich (*) eine bestellte und hier nachfolgend unter N° 15 beschriebene Medaille bespricht, hat schon unser unermüdliche

(*) Wahrscheinlich das Portrait J. Labers, von welchem am Ende dieses Artickels Erwähmung geschieht.

Sekretär Herr Ant. Henseler im « *Bulletin suisse de Numismatique* » N° 1 dieses Jahrganges veröffentlicht, wo derselbe Seite 14 nachzulesen ist.

15.

Denkmünze auf den Prälaten Castelli 1784.

Dieselbe wurde dem Künstler von Cardinal Valenti Gonzaga bestellt.

Avers. Das Brustbild des Prälaten mit der Umschrift : M · CASTELLIO AB · GEN · LATER · A · CARD · VALENTI AM · SVO · F · G · Untem die Jahrzahl : MDCCLXXXIV Am Armabschnitte : I. SCHWENDIMAN · F.

Revers. Die Fassade der Kirche zu Ravenna. Im Abschnitte auf zwei Zeilen : FRONS · BASIL · S · MAR · PORTVEN · RAVEN.

Millim. 60.

16.

II^te Denkmünze auf den Prälaten Castelli 1784.

Avers. Gleich dem Vorhergehenden.

Revers. Pius VI in ganzer Gestalt und aufrechtstehend, welcher von dem knienden Castelli den Plan einer Kirchen-Fassade entgegennimmt. Hinter dem Papst ist ein Altar worauf die päpstiche Krone steht. Die Umschrift lautet : PIO VI · P · M · MARC · CASTELLIVS AB · GEN · LATER · DICAT Im Abschnitte : IOS. SCHWENDIMAN F.

Millim. 60.

16 *a.*

Avers. Gleich dem vorhergehenden *Revers* N° 16.

Revers. Gleich dem Revers von N° 15.

17.

Zu Pisa geprägter Scudo des Grossherzogth. Toskana. 1784.

Avers. Das Brustbild des Grossherzogs mit der Umschrift : P. LEOPOLDVS D. G. P. R. H. ET B. A. A. M. D. ETR. Was heissen soll : *Petrus Leopoldus, Dei gratia princeps Regius Hungariæ et Bohemiæ. Archidux Austriæ, Magnus Dux Etruriæ.* Am Achselabschnitte das Monogramm des Künstlers I. S.

Revers. Das grossherzoglich Toskanische Wappen mit der Umschrift : DIRIGE DOMINE GRESSVS MEOS Unten : PISIS 1784.

Millim. 40.

Ist dieser *Scudo* wohl wirklich von *J.-J. Schwendimann?* oder nicht vielleicht von *Joseph Siliprandi,* der von 1784-1787 Stempelschneider in *Parma* war und seine Münzen mit I. S. zeichnete. Ich für meinen Theil halte das Letztern für wahrscheinlicher nnd das aus drei verschiedenen Gründen. Erstens zeichnete Schwendimann da wo er nur sein Monogramm anbrachte immer mit I. S. F mit einziger Ausnahme der Zuger Schulprämie, ich erkenne daher diesen Grund als nicht vollständig gewichtig. Zweitens kann ich in dieser, obwohl sehr sauber gearbeiteten Münze die Hand und Manier Schwendimann's nicht leicht erkennen. Am schwerwiegendsten jedoch dürfte der Umstand in die Waagschaale zu gunsten *Siliprandi's* fallen, dass ausser dieser dem Schwendimann zugesprochenen von unserm Künstler gar keine Curantemünzen bekannt sind, obwohl ihm, von Münzhändlern welche unter diesem Namen dafür Absatz suchten, noch andere Courentmünzen zugesprochen wurden, so unter andern ein Bologneser 30 *Bajocci-* Stück von 1782 mit dem Brustbilde des Papstes Pius VI von der rechten Seite mit aufgesetzter Perücke und Calotte, im Mozetta, auf der Stola sind Zierrathen.

Revers. Ein Tempel. Von rechts das Wappen des Kardinals *Boncompagni* links das der Stadt. Im Abschnitte: *Bononia* 1782.

Ferner ein Bologneser Goldzechino von 1782 ähnler dem 30 *Bajocci.* Diese beiden Münzen wurden auf die Ankunft des Papstes in Bologna geprägt und tragen unten am Brustbild das Monogram P. T. *(Tadolini)* ist aber bei den vorliegendem beiden Stücken in ganz gleicher Art unkenntlich gemacht, um dieselben besser als Produckte Schwendimann's verwerthen zu können.

18.

Preismedaille der Universität zu Bologna. 1785.

Avers. Die behelmte und mit einem langen Spiess bewaffnete Minerva, stütz sich mit der rechten Hand auf den Wappenschild der Stadt Bologna. Zu deren jeder Seite vertheilt die Buchstaben: S—C *(Senatus Consulto).* Umschrift: PROVIDENTIA PVBLICA Im Abschnitte die Jahreszahl: MDCCLXXXV.

Revers. In einem sehr schönen Lorbeerkranze auf vier Zeilen

DECORATVR
PRAEMIIS
HONESTVS
LABOR

Der Kranz ist unten mit einer Schleife zusammengehalten unter welcher der Name: IOS. SCHWENDIMAN. F.

—

C.-F. Trachsel in seinem « *Supplement* » unter N° 12 bezeichnet dieselbe als der Stadt Genua angehörend, er scheint also nicht zu wissen dass das Wappen der Stadt Genua ganz einfach und nichts anderes als das rothe Kreuz im weissen Felde führt. Ehe man wissenschaftliche Gegenstände der Oeffentlichkeit übergibt, sollte man dieselben denn doch mit grösserer Genauigkeit behandeln. Schwendimann hat gar niemals eine Preismedaille für die Stadt Genua angefertigt.

Millim. 53.

19.

Med. auf den Herzog von Curland.

Es ist diese seine letzte Arbeit, an deren wirklicher Vollendung der Dolch des Meuchelmörders ihn durchborte.

Avers, Das Brustbild des Herzogs in römischer Toga. Umschrift : PETRO. D · G · IN · LIVONIA · CVRLANDIAE · ET · SEMIG · DVCI Unter dem Brustbild : IOS. SCHWENDIMANN. F.

Revers. Innerhalb eines Kranzes aus Lorbeer und Eichenzweigen auf neun Zeilen die Inschrift :

ANNVIS
PRAEMIIS
AD
INCREMENTVM
BONNARVM ARTIVM
CONSTITVTIS

ORD. MVNICIP. BONON
PRAEFF

Millim. 64.

Um eben die Zeit als Schwendimann an dieser seiner letzten Arbeit sass, hatte Herr Säckelmeister Felix Balthasar der immer sowohl auf die Ehre Luzerns als auf das Wohl seines Schutzempfohlenen bedacht war, bei der Obrigkeit den Vorschlag gethan, das unserm Schwendimann eine Standesmedaille, dergleichen man bei ausserordentlichen Vorfällen zu verschenken pflegte, möchte zu'r Anfertigung übertragen werden. Man ertheilte desshalb dem würdigen Amtskollegen die diessfalls nöthigen Verhaltungsbefehle, und der Künstler empfieng von diesem denkenden Schriftsteller einen sinnreichen Entwurf zu einem solchen Denkpfennige. Allein ehe er diese Arbeit beginnen konnte, hatte der Stahl des Mörders ihn getroffen.

Ausser den hier vorstehend beschriebenen Denk- und Schaumünzen hatte Kaspar-Joseph Schwendimann noch eine grosse

Zahl Kupferstische verfertigt, worunter mehrere Bruderschafts- und Heiligenbilder, sowie das schon oben besprochene Portraitbild J. Labers, ein Christus am Kreuz, ein Wappenbild des Klosters St-Urban im Auftrage des dortigen Abtes um inwendig im vordern Deckel der der Klosterbiblioteck zugehörenden Bücher eingeklebt zu werden und so deren Zugehörigkeit zu beurkunden. Ferner ein Prospekt des Bades Leuk in Wallis, die Stadt Luzern, nebst sehr vielen andern.

Am weitaus zahlreichsten aber sind die von im geschnittenen Steine und Metallpettschafte, welche meistentheils in den Wappen der römischen Adelsfamillien und der gestlichen Prälaten bestehen. Doch auch für die Behörden und Adelsfamillien seiner Heimath und anderer Schweizerkantone hatte der Künstler viele Aufträge auszuführen.

Seine Adresskarte zu Rom lautet folgendermassen :

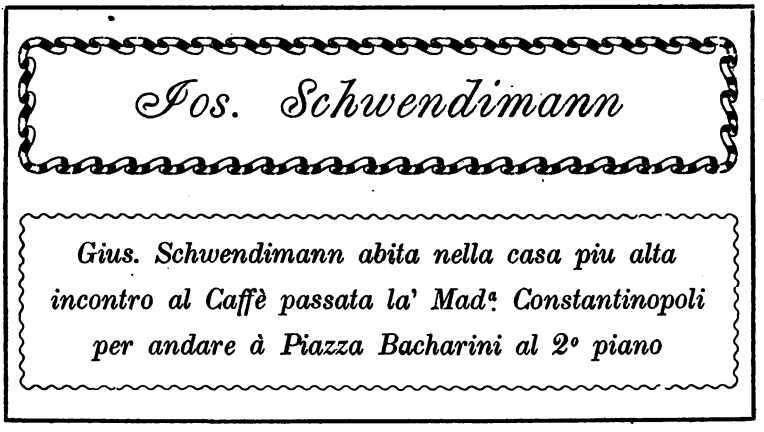

Die ganze Adresse ist in latinischer Courrentschrift von ihm selbst in Kupfer gestochen und misst 58-100 Millimeter.

ADOLPH JNWYLER.

Ecus de Fribourg (Suisse) du XVIe siècle au type de St-Nicolas.

Jusqu'au moment où nos recherches et nos notes seront assez complètes pour pouvoir publier un travail sérieux sur les monnaies d'*or* et d'*argent* de Fribourg, voici une description *exacte* de *sept variétés* d'écus au type de St-Nicolas, dont il nous a été donné jusqu'à ce jour de *retrouver* des spécimens, soit dans les collections publiques, soit dans des collections particulières.

Haller, dans son *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet,* nous donne, mais très imparfaitement, la description de *trois* d'entre eux, sous les N°s 1659, 1660 et 1661.

D. S. Madai *(Vollständiges Thaler- Cabinet*, IIIme volume, page 668) en mentionne, sous le N° 2088, une variété qui correspond au N° 1659 de Haller. Nous trouvons également, dans le catalogue Harscher, sous le N° 1269, un écu de Fribourg qui est le même que Haller décrit sous le N° 1661 et non 1659, comme l'indique erronément cet ouvrage.

Alb. Escher, dans sa *Schweizerische Münz- und Geldgeschichte,* décrit et figure (N° 82), page 153, l'écu mentionné par Haller sous le N° 1659.

Jules et Albert Erbstein *(Die Ritter von Schulthess-Rechberg'sche Münz- u. Medaillen-Sammlung)* décrivent également, sous le N° 6349, page 448, IIme partie, un écu du XVIe siècle, mais qui ne correspond pas, comme ils le disent, à Haller 1659.

Si cette description est exacte, ce que nous croyons, elle constitue une nouvelle variété que nous décrivons sous le N° 4.

Ils ajoutent que, dans la *Numism. Zeitung,* 1867, page 18, on a, par erreur et d'après les dessins d'*Herold,* page 387, figuré par *des tulipes* les signes particuliers des légendes extérieures du droit et du revers.

Nous pourrions citer quelques auteurs encore qui ont donné la description de l'une ou de l'autre des belles pièces dont nous nous occupons, mais aucune, à notre avis, n'est *scrupuleusement exacte* ni *complète*, et toutes se rapportent plus ou moins aux *trois variétés* que mentionne Haller.

Peut-être arriverons-nous, en publiant aujourd'hui les *sept variétés* qui nous sont connues, à découvrir de nouveaux types, dont la description augmenterait l'intérêt du travail que nous préparons.

Nous serons reconnaissants à toutes les personnes qui posséderaient ou verraient une variété non décrite ci-après, de vouloir nous en aviser, en nous envoyant un frottis bien lisible ou en nous signalant simplement les points différents ; nous les prions de nous indiquer le module (diamètre), le poids ainsi que l'état de conservation de la pièce, afin que nous puissions autant que possible établir un jour le poids fort, moyen ou faible de cette monnaie.

Nous remercions, en terminant, les personnes qui ont eu jusqu'à ce jour l'amabilité de nous aider de leurs bons renseignements.

DESCRIPTIONS.

Fribourg ne commença à frapper des écus (thaler) que peu avant le milieu du XVIe siècle et, depuis cette époque, nous n'en retrouvons plus jusqu'en 1813. Ces derniers, chacun les connaît, ne sont plus au type de St-Nicolas.

Les écus du XVIe siècle offrent deux types différents; l'un est caractérisé par la présence de 17 écussons disposés en cercle, qui ne se trouvent pas dans l'autre type. Le premier est évidemment le plus ancien. Ces écus à armoiries apparaissent dans d'autres cantons, à Berne en particulier, vers la fin du XVe siècle.

A. Ecus avec les écussons des bailliages.

N° 1.

L'écu que nous allons décrire et les deux variétés suivantes sont les premiers qui ont été frappés à Fribourg. Ils sont antérieurs à l'année 1536, car aucune des contrées acquises par Fribourg en cette année ne figure parmi les 17 bailliages et seigneuries dont les écussons sont représentés sur ces premiers écus. On n'y trouve ni *Bulle,* ni *Romont,* ni *Rue,* etc.

Droit. En cercle et entourée extérieurement d'un grènetis, la légende : CVDEBAT ⁂ RESPVB ⁂ FRIBVRGI ⁂ HELVECIORVM ⁂ puis, entre deux cercles perlés, 17 écussons des bailliages et seigneuries : *Everdes* (Vuippens), *Montagny, Hauterive, Orbe, Morat, Planfayon, Bellegarde, Cugy, Vaulruz,* ..... (?), *Font, Corserey, Grasbourg, Grandson, Chenaux* (Estavayer), *Illens, Pont* (*).

Dans le champ, le donjon, avec une porte à droite, surmonté de l'aigle double éployée, dont les 2 têtes touchent le cercle perlé intérieur. Au dessous le demi-cercle dont on ne connaît pas encore la juste signification.

Revers. En cercle et entre deux grènetis : ESTO ⁝ NOBIS ⁝ DNE ⁝ TVRR ⁝ FORTIT ⁝ A ⁝ FACIE ⁝ INIMIC ⁂ puis, entre deux cercles perlés : ⁝ SANCTVS ⁂ (—) ⁝ NICOLAVS (—). Dans le champ et entouré d'un cercle formé d'arcs de cercle (12 seulement sont visibles) dont les points de jonction sont ornés de fleurs de lys, St-Nicolas *(patron de Fribourg)* debout, légère-

(*) Nous nommons les écussons d'après l'ordre où ils se trouvent sur la pièce, c'est-à-dire en commençant par celui d'*Everdes* qui se trouve au dessus du donjon et en suivant à gauche. Entre les écussons de Vaulruz et de Font, il s'en trouve un que nous n'avons pas pu déterminer. Haller a cru que c'était celui de Saint-Aubin, mais ce n'est pas l'armoirie de ce bailliage, qui, au reste, n'a été acquis par Fribourg qu'en 1691.

ment tourné vers la gauche, en habits sacerdotaux, mîtré, tenant de la main droite une crosse, de la gauche trois pains posés 1 et 2. La crosse et la mître dans la partie supérieure, les habits et les pieds dans la partie inférieure, coupent la légende *Sanctus Nicolaus* à l'endroit que nous indiquons par les (—). Nous nous servirons de ce signe dans toutes les descriptions suivantes.

Module 43 millim. ; poids 27,2 gram.

Haller 1659. *(Collect. de l'auteur.)*

Voir planche V, fig. 1.

N° 2.

Cette seconde variété doit être de la même époque que la première, car, quoique différente au droit, elle a les mêmes écussons que la précédente.

Droit. En cercle et entourée extérieurement d'un grènetis, la légende : ⁜CVDEBAT ⁝ RESPVB ⁝ FRIBVRGI ⁝ HELVECIORṼ. Le reste comme au N° 1, sauf que les têtes de l'aigle double ne touchent pas le cercle perlé intérieur.

Revers. Comme au N° 1.

Module 44 millim. ; poids 28,17.

Coll. du Musée de Fribourg.

M. le prof. Gremaud en possède un exemplaire pesant 31,85 grammes.

Haller 1660.

N° 3.

Droit. Comme au N° 2.

Revers. En cercle et entourée d'une couronne de feuillage, la légende : ESTo + NoBIS + DNE + TVRR + (—) FORTIT + A + FACIE + INIMI + (—), puis, entre un cercle perlé et un cercle uni, également en cercle : SANCTVS + NI (—) COLAVS ++ (—). Dans le champ et coupant les légendes aux points indiqués par les (—), St-Nicolas debout et *de face,* en habits sacerdotaux, mîtré et *nimbé,* tenant de la main droite une crosse, de la gauche *un livre* sur lequel sont les trois pains placés 1 et 2.

Le saint est, dans cette variété, de dimensions beaucoup plus fortes que dans les deux précédentes. Dans la partie supérieure une petite croix, qui surmonte la mître, coupe la couronne de feuillage et touche la tranche ; dans la partie inférieure, les pieds coupent la légende extérieure après le mot TVRR + mais sont encore distants de plus d'un millim. de la couronne de feuillage.

Les ornements de St-Nicolas sont beaucoup plus détaillés et laissent voir en plusieurs places les *couleurs* conventionnelles du *blason ;* ainsi l'*azur* pour le fond de la chape.

Ecus de Fribourg

Fig. I

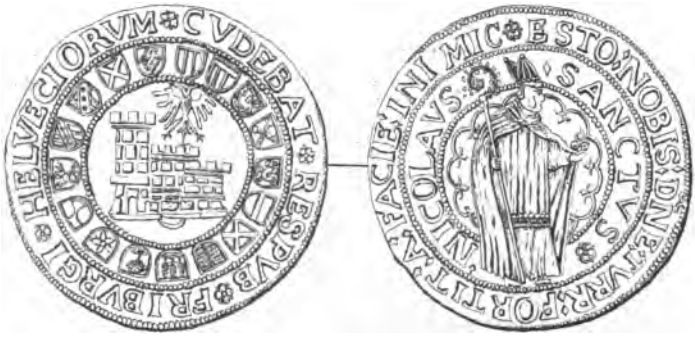

Fig II.

LITH. M. RAEMY, FRIBOURG.

Module 45 millim. ; poids 26 grammes.

Il est à remarquer que l'exemplaire que nous avons sous les yeux et appartenant à la collection de l'auteur ne peut pas être rangé parmi les pièces de *première* conservation, ce qui explique cette différence de plusieurs grammes avec les variétés précédentes. Haller ne fait aucune mention de cette variété.

N° 4.

Droit. Comme au N° 2, sauf HELVECIORVM ⁝⁝ au lieu de HELVECIORV̄ ⁝⁝.

Revers. Comme au N° 2.

Module 43 millim. ; poids 31,2 grammes.

Schulthess N° 6349.

C'est l'écu dont nous parlions plus haut.

B. Ecus sans les écussons des bailliages.

N° 5.

Droit. Une couronne de feuillage, d'environ un et demi millimètre de largeur orne le bord de la tranche ; puis, entre un cercle uni et un cercle perlé, la légende ; CVDEBAT * RESPVB * FRIBVRGI ⁂ HELVETIORVM ⁂ * + *. Le champ est entouré d'un cercle formé de *37* arcs de cercle, dont les points de jonction sont ornés de fleurs de lys. Au centre, le donjon a une forme beaucoup plus élégante et plus soignée que dans les N°s 1, 2 et 3 : les côtés surtout sont *perpendiculaires* au sol, tandis que, dans les variétés précédentes, la base était beaucoup plus élargie que le faîte. La partie la plus élevée (à droite) semble se détacher davantage et représenter une tour formant l'entrée ; on y remarque *trois meurtrières* placées 2 et 1 et *une porte.* La partie du milieu montre également trois meurtrières placées 2 et 1 ; enfin, la partie la plus basse ou celle de gauche ne laisse voir qu'une seule meurtrière.

Un autre point bien distinct est le nombre des créneaux de ce donjon, non plus créneaux *simples,* c'est-à-dire blocs de maçonnerie offrant un certain cube sans ornements ni coupures, mais, dans cet exemplaire, percés chacun d'une meurtrière et leur extrémité supérieure offre la forme d'un M.

Dans les quatre premières variétés le nombre des créneaux était de 3 sur la partie la plus élevée du donjon, de 4 sur la partie du milieu et de 3 sur la partie la plus basse. Ici et dans le même ordre il est de 3, 2, 2.

L'aigle éployée est *simple,* la tête tournée à droite.

Le demi-cercle se voit au dessous de la partie du milieu comme dans les précédentes variétés.

Revers. Il diffère peu du précédent, quoique cependant il soit facile de distinguer dans ce coin une autre gravure. Le mot INIMI de la légende extérieure est ici suivi de deux ++ ; le mot SANCTVS est plus rapproché de la tête de St-Nicolas ; les petits détails enfin des habits sacerdotaux ont disparu.

Module 43 millim.

Coins du Musée de Fribourg. Haller 1661 ? ?

N° 6.

Diffère légèrement du précédent.

Droit. Couronne extérieure de feuillage suivant le bord de la tranche, puis, entre un cercle uni et un cercle perlé, la légende : CVDEBAT * RESPVB * FRIBVRGI * HELVETIORVM* + *.

Signe particulier à cette variété : entre le cercle perlé et l'entourage formé de demi-cercles, dont le nombre n'est plus ici que de *21,* tous ornés à leurs points de jonction d'une fleur de lys, se trouve *un double cercle uni.*

Dans le champ le donjon, mais différent passablement de celui du N° 5, non pas quant à la forme extérieure, mais bien quant à certains détails d'ornementation. Ici la partie la plus élevée et la partie la plus basse apparaissent comme deux tours gardant l'entrée de *la porte* qui se trouve *dans la partie du milieu.* Le nombre des meurtrières est de 3, 2, 1 ; la porte est entourée d'un encadrement de maçonnerie et les créneaux, tout en gardant à leur extrémité supérieure la forme d'un M, laissent voir la même figure, mais renversée (W) dans chaque embrasure *(archière).*

L'aigle est également simple, la tête regardant à droite, mais a plus de corps et montre davantage les détails de son plumage.

Le demi-cercle tombe ici au milieu d'un des demi-cercles de l'entourage et touche à *droite* et à *gauche* une fleur de lys, tandis que, dans le N° 5, on en voyait *un troisième* en dessous.

Revers. Le même qu'au N° 5.

Module. 43 millim. : poids 31,5 grammes.

Collection de l'auteur ; deux exemplaires du Musée de Fribourg pèsent, l'un 31,1 gr. et l'autre 32,1 gr.

N° 7.

Droit. Comme au N° 6.

Revers. Couronne de feuillage comme au N° 3, puis en cercle la légende : * ESTO * NOBIS * DNE * TVRR (—) * FORTIT * A * FACIE * INIMI * (—) ; fort cercle perlé entourant la légende intérieure : * SANCTVS * N (—) ICOLAVS *, point de cercle

uni. Dans le champ St-Nicolas diffèrent peu de celui du N° 5 ; sa mître est ornée à l'extrémité d'une étoile à six rais ; ses pieds touchent la couronne de feuillage.

Le point le plus remarquable donc de cette variété est dans le mot *Nicolaus* du revers, dont le N *seul* se trouve à la gauche du saint.

Module 46 millim. ; poids 32,8 grammes.

(Voir fig. 2.)

Collection de M. Aug. Gessner à Wædensweil (Zurich).

Les exemplaires dont nous avons pu *vérifier* le module et le poids offrent les variations suivantes :

	Module.	Poids.
Fort	46 m.	32,8 gr.
Moyen	44	29,2 »
Faible	43	26,0 »

Il est curieux de voir ainsi la grande différence qui existe soit pour le module, soit pour le poids entre les N°s 6 et 7, qui sont cependant deux pièces de *première* conservation.

Haller (1659-1661) a vu des frappes en or de ces trois écus, frappes équivalant à *dix ducats* (118 fr.).

Il ne serait cependant pas exact pour tout cela de nommer ces pièces, des pièces de *dix ducats*.

Nous ajouterons même que, dans quelques cantons, et le cas paraîtrait devoir se présenter pour Fribourg, il a été d'usage de frapper *en or* la première épreuve d'un coin et de la conserver pour les Autorités qui avaient ordonné cette frappe.

Nous trouvons, pour Genève par exemple, de nombreuses autorisations de ce genre, données par le Petit Conseil au Maître de la Monnaie. Ces pièces s'appelaient *syndicales ;* c'étaient tantôt des *dix-sols,* tantôt des *vingt et un* sols, etc., qu'au lieu de frapper en argent on frappait en *or.*

Le Musée de Fribourg possède ainsi une frappe *en or* du numéro 1 ci-devant, pesant 20,4 grammes.

Cette étude, toute personnelle d'abord, nous a paru assez intéressante pour l'insérer dans notre *Bulletin ;* puisse-t-elle être bien accueillie par ceux de nos lecteurs qui s'occupent de la numismatique du canton de Fribourg. Nous aurons souvent à y revenir, puisque tel est actuellement le sujet de notre étude spéciale.

ANT. HENSELER.

Vierte Generalversammlung

des Schweiz. Numismatischen Vereins in Basel den 28. April 1883.

Die Sitzung findet im Saale des Centralhofes Nachmittags 3 Uhr statt.

Sind anwesend: Herren von Palézieux, *Präsident;* von Jenner, Ed., *Archivar:* Jnwyler, Ad., des *Redaktions Comité;* Bichler, Jos., *Rechnungsrevisor;* Henseler, Ant.; *Actuar:* Münsch, Arnold, Sattler, Albert, Dr Alf. Geigy, *Aktivenmitglieder* und Weber, Robert, *Kandidat.*

Lassen sich entschuldigen: Herren Gremaud, J., *Vice-Präsident;* Bleuler, Goth., des *Rédaktionskomité;* Hirzel, Ed., in Zurich; Nabholz, Jos., in Freiburg; Rod, Emile, in Freiburg; Dr Merzbacher, in München; Kœchlin, Em., in Paris; Le Roy, Ludw., in Bern; Bruderlin, Rudolph *(Kandidat)*, in Basel.

Entlassungsgesuch: H. Hermann Dreyfuss, *Kassier.*

Gestorben: H. Henry Pfyster in Genf.

Der Präsident eröffnet die Sitzung mit einer Begrüssungsansprache an die Mitglieder, und erinnert an die glorreichen Tage und die berühmten Männer Basels.

Der Actuar stattet Bericht über den Gang des *Bulletin* und spricht den Wunsch aus, dass die Mitarbeiter sich auch fernerhin an dem Werke, besonders mit Arbeiten in deutscher Sprache betheiligen möchten. Die Rechnungsrevisoren werden aus verschiedenen Ursachen wie finanzielle Lage erst später besprechen, d. h. wenn der austretende Kassier alle Belege zur Prüfung einsenden wird.

Es wird dann zur Aufnahme der angemeldeten Kandidaten geschritten, welche folgende sind:

1. MM. Morel-Fatio, Arnold, in Lausanne.
2. De Blonay, Gustav, in Grandson.
3. Petitpierre, Alph., in Neuenburg.
4. Jeunet, Pfarrer, in Cheyres (Freiburg).
5. Borel, Marc, in Bex.
6. de Mandrot. Albert, in Echichens (Waadt).
7. Brüderlin, Rudolph, in Basel.
8. Burckhardt, Achille, in Basel.
9. Dr Ladé, Sohn, in Martigny.
10. Jäckeli, Barth., graveur, in Zurich.
11. Bruand, Alfred, Lehrer, in Montreux.
12. de Stoutz, F., Fürsprecher, in Genf.
13. Weber, Robert, in Zug.
14. Stœcklin, Ernst, Fürsprecher, in Freiburg.

15. MM. Ziegler, C.-F., Kassier der Kantonalbank, in Solothurn.
16. Bacoffen, Wilhelm, in Basel.
17. de Gottrau, Edouard, in Freiburg.
18. Siegrist, Karl, in Chaux-de-Fonds.
19. Dr Rossi, Umberto, in Guastalla d'Emilia (Italien).
20. Bally, Arthur, in Schönenwerd (Aargau).
21. Wunderly-de Muralt, Hans, in Zurich.
22. Odot, August, Apotheker, in Lausanne.
23. Bally, Otto, in Stein (Aargau).

Sie werden einstimmig aufgenommen.

Der Präsident im Namen des Vorstandes trägt der Versammlung den Vorschlag, die Aufnahme der sogleich nach der Versammlung angemeldeten Kandidaten betreffend, vor. Solcher wird im Sinn der Anfragstellung des Vorstandes angenommen.

Man schreitet alsdann zur Wahl eines Kassiers, welchen das Vorstand unter den Mitgliedern der deutschen Schweiz gewählt sehen möchte. Herren Münsch und Geigy stellen den Gegenantrag dass der Kassier so nahe als möglich beim Präsidenten und der Redaktion zu suchen sei.

Wird vorgeschlagen *Herr Joseph Nabholz, Kaufmann, in Freiburg,* welcher zwar nicht anwesend ist, jedoch wenn annehmend, vom Vorstand bestätigt werden soll. Der Präsident stellt den Antrag, es möchte im Herbst eine zweite Generalsammlung stattfinden. Dieser Vorschlag, durch H. Münsch und Geigy bekämpft, wird einstimmig verworfen.

Als nächsten Festort werden Neuenburg und *Lausanne* vorgeschlagen und *letztere Stadt,* als Centralpunkt der französichen Schweiz, zum Festort für 1884 bestimmt. Der Vorstand wird den Tag später feststellen.

H. von Jenner, Archivar, lässt zwei Register circuliren über die Medaillen und Bücher welche dem Vereine geschenkt worden sind, durch welche man einen erfreulichen Anfang unserer Biblioteck und Medaillensammlung sehen kann. Die verschiedenen Geschenke werden bestens verdankt, und die Hoffnung ausgesprochen in laufender Jahre wiederum einige gute Bänder oder Münzen zu erhalten.

Herr Sattler verliesst eine sehr wichtige Arbeit über die Münsgeschichte der Stadt Basel wovon das *Bulletin* nächstens Mittheilung machen wird.

H. Ed. von Jenner ertheilt einige Aufschüsse über den jüngsten Münzfund in Salavaux, wovon H. von Palézieux einige Stücke mitgebracht hat.

H. Jnwyler wünscht monatlich zwei Ausgabe des *Bulletin* und die Kosten auf das Abonnement zu berechnen, was für jetzt

als nicht passend angesehen, und bis zur nächsten Generalversammlung 1884 verschoben wird.

H. Jnwyler spricht noch von seiner Arbeit über die schweiz. Medaillen und schlägt vor, sie im *Bulletin* zu publiziren.

H. v. Jenner beantragt diese Frage dem Redaktions-Comité zu überlassen, H. Jnwyler dagegen der nächsten Generalversammlung und wird bis dahin einige besonders seltene Medaillen mit ihrer Geschichte, im *Bulletin,* als Privat-Aufsätze mittheilen.

H. von Jenner wünschte die Erstellung eines Photographie-Albums für die Vereinsmitglieder. H. Geigy ist damit nicht einverstanden und beantragt für in einigen Jahren eine bronzene Medaille prägen zu lassen behufs Vertheilung an jedes Mitglied.

Die Sitzung wird 5 3/4 Uhr aufgehoben.

— 6 Uhr findet das Bankett in Centralhof statt; H. von Palézieux, Präsident, bringt ein Toast den neuaufgenommenen Mitgliedern, und die Ende des Tages wird insgemein durchgebracht.

— 30. April. *H. J. Nabholz, in Freiburg,* hat seine Ernennung als Kassier angenommen, bis zu der Generalversammlung von 1885, d. h. bis zu der Erneuerung des ganzen Vorstandes.

Trouvaille de monnaies à Salavaux.

Les journaux ont annoncé qu'une trouvaille importante de monnaies avait été faite dernièrement à Salavaux, près du lac de Morat, dans le canton de Vaud. Elles se trouvaient en terre, sans vase ni coffret, au nombre d'environ 4000; sous l'action de l'humidité, elles s'étaient oxidées en partie et tellement soudées ensemble qu'il a été difficile de les séparer. Cependant M. Kaiser (à Cortaillod), qui en a fait l'acquisition, y est parvenu sans les endommager et elles sont, en général, dans un excellent état de conservation. Grâce à l'obligeance du nouveau propriétaire, j'ai pu les examiner trop à la hâte, il est vrai, mais suffisamment cependant pour me rendre compte de l'ensemble de la trouvaille.

Ces monnaies se répartissent entre les cantons de Berne, Fribourg et Soleure, l'évêché de Lausanne, la Savoie et la France. Berne y est représenté par des plapparts et des fünfer antérieurs à 1480; Fribourg et Soleure uniquement par des fünfer. Les monnaies de ces trois cantons forment à peu près les deux tiers de la trouvaille. Viennent ensuite les monnaies des évêques de Lausanne: 2 parpailloles et un grand nombre de trésels de Georges de Saluces (1440-1461), une parpaillole de Guillaume de Varax (1462-1466) et une autre de Barthélemy Chuet (1469-1472).

La Savoie fournit aussi un assez grand nombre de pièces : du duc Louis (1451-1465) un double blanc ou parpaillole, trois demi-gros et beaucoup de quarts ; du duc Amédée IX (1465-1472) quelques quarts.

Enfin j'ai compté 28 pièces françaises : 22 grands blancs, dont un dit au briquet, de Charles VII (1422-1461) et 6 grands blancs à la couronne de Louis VI (1461-1483).

Les différents types offrent un grand nombre de variétés.

Les dates des monnaies qui peuvent être fixées approximativement par le nom du souverain qui les a fait frapper prouvent que l'enfouissement n'a pas pu avoir lieu avant l'année 1469, puisqu'il s'y trouve une parpaillole de Barthélemy Chuet, qui n'a commencé qu'en cette année à administrer le diocèse de Lausanne et il ne peut pas être de beaucoup postérieur à cette date, car autrement on y verrait figurer des monnaies des années suivantes. Cet enfouissement a eu lieu, sans doute, à l'occasion des guerres de Bourgogne et très probablement au moment où les troupes de Charles-le-Téméraire vinrent assiéger Morat, en juin 1476.

Quant aux monnaies de Morat dont les journaux ont parlé, j'ignore ce qui a pu donner occasion à cette fausse annonce. On sait que Morat n'a jamais eu le droit de battre monnaie et, parmi les pièces trouvées, il n'en est aucune dont la légende offre une analogie avec le nom de Morat.

Ce qui domine dans la trouvaille de Salavaux, ce sont les petites pièces, quarts de Savoie, trésels de Lausanne et surtout fünfer de Berne, Fribourg et Soleure. Il y eut dans les diètes suisses de nombreuses plaintes contre le grand nombre de fünfer de ces cantons en particulier ; le trésor de Salavaux montre qu'ils formaient, en effet, la plus grande partie du numéraire en circulation. J. G.

Zur Bracteatenkunde von Basel.

In der vortrefflichen Abhandlung über die Denare und Bracteaten der Schweiz theilt Hr. Dr H. Meyer die älteren Bracteaten von Bssel welche den Bischofskopf mit oder ohne Beizeichen tragen mit Recht dem Bisthum zu, diejenigen aber welche neben dem Bischofskopf den Baselstab oder die Buchstaben B-A haben, hält er für städtische Münzen, welche nach Verkauf der bischöfl. Münze an die Stadt, anno 1373, geprägt worden.

Der Grund dieser Zutheilung ist eine Stelle in Wurstisens Basler Chronik, welche Dr Meyer so deutet als ob erst i. J. 1373 der Bischofsstab die eigenthümliche Form des Baselstab erhalten und das Abzeichen der Stadt geworden sei.

Die Stelle bei Wurstisen heisst wörtlich: « Von der Zeit (1373) an, hat die Stadt unter dem Baselstab zu münzen angefangen », was nach meiner Meinung zu deuten ist — von jetzt an wurde das Stadtwappen der Baselstab statt dem bisher üblichen Bischofskopf als neuer Münztypus angenommen. Doch abgesehen von obiger Stelle bei Wurstisen, sind noch andere Gründe die mit veranlassen als städtische Münzen nur diejenige anzuerkennen, welche blos den Baselstab haben. Wenn wir die ansehnliche Reihe der bischöfl. Bracteaten durchgehen, so finden wir immer als feststehenden Typus den Bischofskopf theils von vorn, theils von der Seite mit beigefügten Buchstaben oder auch blos Verziehrungen wie Lielien, Sterne, Ringe u. s. w. ebenso auch den Baselstab. Der Bischofskopf ist immer als Hauptsache hervorgehoben (wesshalb man diese Münzen Mönchskappen nannte), die Beizeichen dagegen und unter diesen auch der Baselstab sind nur nebensächlich behandelt. Es ist mir nun undankbar dass die auf ihre neu erworbenen Privilegien so stolzen Städter, die sogar über die kleinsten Formalitäten eifersüchtig wachten, auf den nun von ihnen ausgehenden Münzen das bischöfliche Gepräge beibehalten, und das Abzeichen ihres Eigenthumsrechtes nur so kleine u. nebensächlich angebracht hätten. Es würde sich dies nur erklären lassen, wenn die sogenammten Mönchskappen eine beliebte überall gerne angenommene Münze gewesen wären. Es war aber nicht dem also, im Gegentheil waren nach und nach, hauptsächlich aber unter Bischof Joh. de Vienne, die basler Münzen so geringhaltig geworden, dass sie bei den Nachbaren in grossen Misskredit gekommen, vielerorts sogar verrufen worden waren.

Nach Erwerbung des Münzrechtes durch die Stadt, bemüthe sich dieselbe den Gehalt der Münzen zu verbesseren, und ist anzunehmen dass sie für ihre neuen besseren Münzen nicht dass alte verrufene bischöfl. Gepräge beibehielt.

Wenn sind nun diese Bracteaten mit Bischofskopf und Baselstab zuzutheilen? Die Stadt Basel besass, seit wann ist ungewiss, sicher aber schon 1344 ein gewisses Aufsichtsrecht über die bischöflicht Münze (*).

Dieses Aufsichtsrecht ist in einer Urkunde v. J. 1362 näher beschrieben. Die Räthe zu Basel setzten nämlich 3 Mitglieder aus ihrer Mitte über die Münze, welche in Verbindung mit dem Schultheissen die neuen Pfennige probieren sollten ob Gewicht und Gehalt der Vorschrift entsprechen (**). Ich glaube nun diese

(*) Anno 1344 wurde zwischen dem Oesterreichischen Hauptmann und Pfleger Herrm. von Landenberg. der *Stadt* Basel namens des Bischofs, der Stadt Zürich namens der Aebtisssin ein Vertrag abgeschlossen, das Münzwesen von Zofingen Basel und Zürich betreffend.

(**) Ochs B° II S. 397.

mit dem Baselstab bezeichneten bischöfl. Bracteaten obiger Periode, in welcher der Bischof unter städtischer Controle münzte, zutheilen zu müssen. Als in gleicher Periode entstanden betrachte ich auch die Bracteaten mit B-A neben dem Bischofskopf.

Vergleichen wir diese Stücke mit B-A mit denen der bischöfl. Münze zu Breisach welche mit B-R neben den Bischofskopf bezeichnet sind, so gewinnen wir die Ueberzeugung dass dieselben gleichzeitig entstanden sein müssen, denn diese Stücke sind oft zum Verwechseln ähnlich. Bei Verkauf seines Münzrechtes an die Stadt verpflichtet sich aber der Bischof für sich und seine Nachkommen in Zukunft keine andere Münze zu schlagen auch die von Breisach sollen ihr Münzeisen, Zeichen und Maleise von den Baslern nehmen (*), daher müssen diese in Breisach geprägten bischöflichen Bracteaten unbedingt vor dem Verkauf das Münzrechtes an die Stadt geschlagen worden sein, woraus sich dann von selbst ergiebt, dass die den gleichen Typus zeigenden Stücke mit B-A ebenfalls bischöflich sind.

Die älteste von der Stadt geprägte Münze ist nach meiner Meinung der bei Meyer Taf. II, N° 141, abgebildete Bracteat mit dem Baselstab zwischen B-A.

Alb. Sattler.

Le 14 Avril dans le canton de Vaud. 1803-1883.

Le canton de Vaud célébrait le 14 Avril le 80me anniversaire de la réunion de son premier Grand Conseil et de sa constitution définitive en Etat souverain de la Confédération suisse.

On sait qu'en 1803, le 14 Avril, à neuf heures du matin, les députés vaudois, nommés les 28 Mars et 7 Avril, se réunirent pour la première fois à la « *maison commune* » pour s'y constituer et exercer dans leur plénitude les droits de souveraineté garantis par l'*Acte de médiation.*

Il existe une belle médaille d'*Andrieu* rappelant cette première assemblée. En voici la description :

Droit. En cercle : LA SUISSE PACIFIÉE ET RÉORGANISÉE. Dans le champ, l'aigle impérial essorant, regardant à gauche et tenant entre ses serres le *livre bleu* de l'Acte de médiation, ouvert ; sur la page de gauche on lit, en quatre lignes : ACTE || DE || MÉDIA- || TION. Le tout est entouré de rayons lumineux ; au bas, ANDRIEU. F.

(*) Ochs B^d I S. 223.

Revers. En cercle : PREMIERE ASSEMBLEE DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD. Dans le champ, la *maison commune* et vue du lac et des Alpes.

Au dessus de la porte du milieu se lit la devise LIBERTÉ || ET PATRIE, en deux lignes ; sur le rebord figurant le terrain, la signature ANDRIEU F.

A l'exergue, en deux lignes : XIV AVRIL. || M.DCCCIII.

Module, 45 millim. *Argent* et *bronze.*

Cette médaille est assez bien gravée, mais nous est avis qu'elle est peu goûtée des amateurs et que, quoique se rattachant à l'histoire du canton de Vaud, elle laisse peu d'impression au point de vue de l'art.

L'anniversaire, dont nous venons de lire les comptes-rendus de toutes parts, devait laisser un nouveau monument numismatique au canton de Vaud, en rappelant les traits de celui qui, l'un des premiers, avait cherché à secouer le joug qui oppressait son pays, mais qui, hélas ! sacrifia sa vie sans avoir pu voir s'exécuter ses nobles projets.

Nous voulons parler du *Major Davel,* nom bien cher à tous les vrais patriotes suisses.

Mais, pour reproduire les traits de ce grand homme et le souvenir de ce grand nom, il fallait aussi un artiste dont la signature suffise pour éveiller l'attention de tous les amateurs.

Le nom d'un *Bovy* seul ne laissait aucun doute sur ce que devait être la médaille annoncée pour le 14 Avril. M. *Georges Bovy-Guggisberg,* dont la médaille de Davel est la *première* production comme *gravure,* est un artiste dès le début, et son nom dès aujourd'hui est intimément lié à celui de son oncle *Antoine* et de son frère *Hugues,* dont la réputation comme graveurs en médailles n'est plus à faire.

Le succès de ce premier essai, la rapidité avec laquelle la première frappe a été enlevée, sont une preuve pour M. Bovy de la pleine satisfaction des amateurs et patriotes ; pour nous, notre devoir est non seulement de le remercier pour ce magnifique souvenir, mais encore de l'encourager dans la carrière d'avenir qu'il vient de se créer.

DESCRIPTION :

Droit. En cercle : MAJOR-DAVEL. Buste (tête découverte) du major, en uniforme de l'époque, regardant à droite. Au dessous G. BOVY-GUGGISBERG (1883).

Revers. ✿ CITOYEN VAUDOIS ✿ puis, en sens contraire : PATRIOTE ET MARTYR ; puis, entourés d'une couronne de chêne et en trois lignes, les mots : EXÉCUTÉ || LE 24 AVRIL || 1723.

Module, 49 millim. ; bronze. H.

Chronique.

Notre collègue, M. C. Richard, graveur à Genève, vient de publier une médaille de grand module (63 mm.) qui mérite à tous égards d'être signalée à nos lecteurs.

M. R. a pris pour sujet le *peintre Hornung,* une des célébrités contemporaines de Genève ; son travail est des plus réussis et prouve que, quoique jouissant depuis longtemps déjà d'une réputation bien méritée, notre collègue ne s'est pas contenté de ses premiers succès, mais qu'il a cherché et certainement acquis une habileté bien supérieure depuis quelques années. Le portrait nous semble être la partie favorite de l'artiste, et nous croyons avec lui qu'il doit s'adonner le plus possible à compléter les séries des hommes qui ont illustré la Suisse et Genève en particulier.

La médaille que nous annonçons et dont suit la description est d'une exécution délicate et fort soignée ; nous sommes persuadés que chaque collectionneur de médailles suisses tiendra à cœur d'en posséder un exemplaire. Nous nous chargeons volontiers d'en procurer à nos abonnés qui en feraient la demande.

Le prix de ce beau bronze est de *douze* francs, contre remboursement.

DESCRIPTION.

Droit. En cercle : JOSEPH HORNUNG — PEINTRE GENEVOIS. Dans le champ, buste de l'artiste, tête découverte, regardant à droite. Au bas, sous l'épaule gauche, C. RICHARD. F.

Revers. Au milieu d'une couronne formée d'une branche de rhododendrons à droite, de chêne à gauche. reliées par un nœud de rubans, en cinq lignes : NÉ || LE 25 JANVIER || 1792 || MORT LE 4 FÉVRIER || 1870.

Module, 63 millimètres.

— Puisque nous venons de parler de notre collègue *C. Richard,* nos lecteurs nous permettront de donner ici, d'après nos notes particulières, la liste des œuvres que nous connaissons de lui.

De semblables renseignements sont toujours utiles aux collectionneurs ; il est à regretter que nous ne puissions pas en faire autant pour tous nos artistes graveurs en médailles, mais malheureusement il en est peu qui dressent l'état de leurs œuvres et qui peuvent nous renseigner exactement à l'occasion. Nous croyons la liste suivante *complète* à ce jour.

Nous classerons les œuvres de M. C. Richard en deux séries.

A. *Médailles dont il est lui-même l'éditeur.*

1. Hyacinthe Loyson, module 40 mill. 1874 *bronze* et *argent.*
2. Hans Herzog, » 50 » 1875 »
3. Délivrance de Genève 1602 47 » 1877 »
4. François-J. Pictet, module 100 » 1878 »
5. Joseph Hornung » 63 » 1883 »

B. *Médailles frappées sur commande.*

6. J.-J. Rousseau (médaille officielle de la fête de), module 55 millim. 1878, *bronze* et *argent.*
7. Dr Gosse, père, module 52 millim. 1879, *bronze* et *argent.*
8. Société des sous-officiers (médaille officielle de la fête des), module 46 millim. 1879, *bronze* et *argent.*
9. Arquebuse et navigation (25me anniversaire de la fusion), module 46 millim. 1881, *argent* seulement.
10. Société philanthropique italienne, module 12 millim. 1880, *argent* à bélière.

    Cette médaille pèse 8 grammes, le titre est de 900 millim. Elle n'a été frappée qu'à 125 exemplaires.
11. Tir fédéral de Fribourg (M. Vettiner édit.), 43 millim. 1881, *argent, bronze* et *métal blanc.*
12. Tir cantonal genevois (médaille officielle), module 43 millim. 1882, *argent* et *or.*
13. Tir cantonal genevois (M. Vettiner édit.), 43 millim. 1882, *argent, bronze* et *métal blanc.*
14. Société des Sauveteurs du Lac, Arve et Rhône (prix), module 18 mill. 1882 *argent,* poids 10 grammes, plusieurs titres.

Plusieurs de ces médailles ont été décrites dans notre première année. A. H.

Bibliographie.

Nous avons reçu de notre société-sœur *(The Numismatic and Antiquarian Society of Philadelphia)* deux brochures.

L'une : *Constitution and By-laus of The Numismatic and Antiquarian Society of Philadelphia,* contient les statuts de la Société, ainsi que la liste de ses membres depuis sa fondation (1er Janvier 1858) jusqu'au 4 Janvier 1883.

La seconde : *Procedings of The Numismatic and Antiquarian Society of Philadelphia in celebration of The twentififth anniversary of its foundatlon,* est, comme l'indique son titre, la relation du 25me anniversaire de la fondation de cette Société, qui est des plus florissantes. Nous accusons réception de

leur envoi à nos collègues américains, en les remerciant d'avoir songé à l'une de leurs plus jeunes sociétés-sœurs.

Les feuilles 18 et 19 du catalogue de vente de la *collection* du *prince Montenuovo* viennent de paraître.

Elles contiennent spécialement des monnaies d'Italie, du *Piémont* et de la *province d'Aemilia.*

Notre collègue M. *C. van Peteghem* nous a adressé le catalogue d'une vente de jetons et médailles qui aura lieu, le 1er Juin prochain, à l'hôtel Drouot à Paris.

Nous y remarquons quelques anciens thalers suisses, plusieurs écus de tirs fédéraux, puis un lot de monnaies d'argent et de billon de Zurich, Soleure, St-Gall, Coire, Glaris, etc. ; en un mot aucune rareté suisse.

Sommaires des fascicules 3 et 4 du *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger* de *Hannovre.*

N° 3. Die viertelthaler Joachims I von Brandenburg. Nachrichten über die herzogliche Münzsammlung in Braunschweig. Bemerkungen zu Schlickeysen, Abkürzungen, etc., 2te Auflage. — Münzfund in Regensburg.—Verschiedene. — Münzen-Verkehr.

N° 4. Gustav Heyse (Nekrologie) Münzfunde bei Cöthen (dans laquelle se trouvent des pièces de l'Evêché de Coire). — Schatz von Maserà. Bibliographie *(Alfred Armand,* les Médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles, 2me édition, Paris 1883). Kaufgesuch Verzeichniss hannoverscher Münzen. — Diepholzer Denare. — Münzen-Verkehr.

Les fascicules Nos 3 et 4, parus en Avril écoulé, du *Numismatischer Verkehr* publié par M. *C.-G. Thieme à Leipzig,* mentionnent, sous le N° 728, un ducat sans date de Bâle noté comme *très rare.* Aucune description de cette pièce n'étant donnée, nous nous bornons à la mentionner.

Les Nos 966 à 990 sont également des pièces suisses, parmi lesquelles le N° 485 un *écu* de *Nicolas Schinner,* de 1498, doré. Les Nos 1926 à 1940 inclusivement sont de petites pièces d'argent, de billon ou des bractéates (St-Gall, abbaye) suisses, mais aucune pièce de grand intérêt.

Nous remarquons pour quelques-uns de nos lecteurs que cela intéresse particulièrement les Nos 2218 et 2219 deux bractéates de Mulhouse. Les médailles suisses sont en petit nombre et de peu de valeur.

Les 22 et 23 Mai a eu lieu à Berlin la 36e vente, sous la direction de M. Adolphe Weyl.

Les pièces suisses mentionnées dans le catalogue de cette collection, provenant de feu M. Chs. Timpe, numismatiste à Berlin, ne sont pas suffisamment décrites pour en juger. Le N° 866 est un lot de 214 pièces suisses argent et billon.

Nous y voyons par contre une bractéate de *Mulhouse* (N° 431), un Kipper-Groschen 1622 de *Rothweil* (N° 580), 2/3 thaler de *Haldenstein* 1691 (N° 811) et un thaler de *Schaffouse* 1550.

Le même catalogue mentionne, sous le N° 845, une médaille du *baron de Nothomb,* de son vivant *Président honoraire* de notre Société.

Nous avons reçu aussi les Nos 30-33 de la *Numismatische Correspondenz,* ainsi que le N° 30 des *Berliner Münzblätter.*

Ces dernières contiènnent en article de fond le travail de notre collègue M. *O. di Dio,* dont nous parlions dans notre *Bulletin* N° 3.

Les premières mentionnent, Nos 600 à 604 inclusivement, plusieurs pièces de *Mulhouse,* parmi lesquelles, N° 1665, un thaler de 1665, taxé 75 francs.

Parmi les pièces suisses, nous voyons une jolie série de pièces schaffousoises, parmi lesquelles (N° 857) une pièce de 15 kr. de 1657, montrant *la tête* (seule??) du bélier couronnée, taxée 3 f. 75.

Le N° 1021 est un dicker Doppelthaler de Zurich, de 1646, taxé fr. 52»50 ; les Nos 1219 et 1220 sont des pièces de *Neuchâtel,* 10 kr. sans date de Henri II de Longueville et 56 kr. 1795 de Fr.-Guillaume II.

Nécrologie.

Nous avons appris avec tristesse le décès de notre collègue M. **Henry Pfister, à Genève,** l'un des membres *actifs* et *fondateurs* de notre Société.

Le défunt n'était âgé que de 69 ans, mais souffrait depuis plusieurs années.

Ceux d'entre nous qui l'ont connu se souviendront pendant de longues années de son caractère doux et affable, de son désir de coopérer à tout ce qui pouvait élever les sentiments, des agréables relations entretenues avec lui.

Nous nous associons à cette perte douloureuse pour sa famille et prions celle-ci de croire à toutes nos sympathies.

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs le décès de deux personnes bien connues en Suisse et qui, l'une et l'autre, était amies de notre science.

Le 22 mars mourait à Einsiedeln M. **François Theiler**, graveur et médailleur, à l'âge de 73 ans. On sait que M. Theiler était très considéré à Einsiedeln ; il y fut pendant plusieurs années juge et conseiller.

— Le 7 avril, c'était un numismatiste distingué qui rendait le dernier soupir à Lucerne ; nous voulons parler de Monsieur le capitaine **Théodore Lüthert** qui avait réuni une fort belle collection de monnaies et médailles suisses. Cette collection avait été achetée il y a deux ans par notre collègue M. Ad. Jnwyler et ce fut par ses soins que ce qui concernait le canton de *Lucerne*, partie *la plus complète* de la collection, devint la propriété de la Ville de Lucerne, il y a un an environ. H.

AVIS.

Les Sociétaires reçus à Zurich en 1882 et à Bâle en 1883, qui n'ont pas encore reçu leur diplôme, sont instamment priés de les réclamer au soussigné, en lui retournant, dûment rempli, le formulaire de matricule qui leur a été adressé avec l'avis de leur réception.

Le secrétaire,

Ant. HENSELER.

ON OFFRE l'ouvrage de Ch. de Mechel :

Le Chevalier Hedlinger et ses œuvres.

S'adresser au bureau du Journal. (EG 1-0)

A VENDRE

Jetons divers de Tirs et Ecus de Tirs fédéraux.

S'adresser à Jn-P. Delachaux, à Chaux-de-Fonds. (JD 1-0)

Zu kaufen werden gewünscht : (RW 1-4)

Zuger Münzen.

Gefl. Auswahlsendungen sind zu adressiren

Robert Weber in Zug.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Brachteaten der Schweiz.**
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-5)
Adresser les renseignements et offres à la Rédaction.

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. Blanchet, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.
Prix, 50 centimes.

Notice sur la Trouvaille de Vinzier (Savoie)

par A. DUPLAN,
avec une planche. Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye
par HACHEL.
2me édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881
Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.
Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,

par Ant. HENSELER.

Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.
Prix broché : 10 francs.

Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie

par Mr MAURICE DE PALÉZIEUX
avec deux planches lithographiées.
PRIX : 50 CENTIMES.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIme Année. 1883. No 6.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

MONNAIES ET MÉDAILLE
de Sogren et de Bargen

(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle).

Lors du démembrement de l'ancien comté d'Oltingen, qui était lui-même un démembrement de celui de Bipp précédemment détaché du duché d'Alsace, il se forma de ses débris, au commencement du XIe siècle, plusieurs seigneuries, notamment celles d'Oltingen, de Bargen, de Fenis, de Séedorf et de Tyr. Toutes ces seigneuries dépendaient de *Buco* ou *Bukko,* premier *comte d'Oltingen* (1050), auquel succéda, vers 1072, un de ses fils, Conon ou Cuno, dans la comitive de Bargen; l'autre, nommé Burkardt, occupait le siége épiscopal de Lausanne (1057). D'autre part, *Ulrich,* frère de Buco et possesseur des châteaux de Fenis et Hasenbourg, ainsi que de la baronnie de Neuchâtel « sur-le-Lac » (1034) qu'il tenait du roi Rodolphe Ier, laissa pour successeur son fils aîné Rodolphe (1070), dont les deux frères Burkardt et Conon avaient embrassé l'état ecclésiastique et parvinrent le premier à l'Evêché de Bâle (1072), le dernier à l'Evêché de Lausanne (1090). Le château de Fenis ayant été ruiné en 1117, Ulrich II, fils de Rodolphe, se retira à Neuchâtel et prit le titre de *comte de Neuchâtel,* porté depuis par ses successeurs. Le nom de Fenis disparut alors complètement. Plusieurs branches sont issues de cette maison, qui a encore fourni au siége de Bâle deux

de ses Evêques : Bertholde de Neuchâtel (1122-1134) et Henri de Neuchâtel (1262-1274) (*).

Les dépendances de la *seigneurie de Bargen* s'avançaient, vers le nord, jusqu'à la vallée de Delémont et le château de *Sogren,* couronnant une paroi de rochers située sur la rive droite de la Birse, à une demi-lieue de cette ville déjà citée dans un acte de 728, faisait partie de ladite seigneurie. Les murailles de ce château portent deux dates, 1110 et 1211, évidemment commémoratives de restauration ou d'agrandissement de cette forteresse. En effet, les traces qu'on remarque de temps plus reculés font présumer que la construction de Sogren est l'œuvre des ducs d'Alsace. L'existence d'un *comte de Sogren* n'est révélée authentiquement qu'au XIIe siècle : c'est *Oudelard* VODELARDVS COMES DE SVOGRON, ce personnage mystérieux dont le nom se retrouve uni à d'autres titres dans de nombreux documents épars dans les archives de divers lieux et auquel appartient le sceau équestre apposé sur deux actes du XIIe siècle rapportés par Zeerleder dans ses *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern.* Nous empruntons à cet inestimable ouvrage le dessin que représente notre figure 1re. M. M. de Mülinen, ancien avoyer de Berne, M. de Stürler, ancien chancelier d'Etat, J. Trouillat, ancien archiviste à Porrentruy, et A. Quiquerez, à Bellerive, entre autres, n'ont pu, malgré leurs efforts, parvenir à lever le voile qui couvre l'origine de ce personnage, qu'on voit posséder de vastes domaines ayant naguère appartenu à de puissants dynastes.

L'auteur des *Lettres sur la Suisse* a recueilli à Soyhières, soit sur les lieux mêmes, la tradition suivante, que nous ne pouvons résister au désir de reproduire. Voici comment il s'exprime dans une lettre du 11 juillet 1823 à Auguste Desnoyers : « Les » comtes de Soyhières, dont la race épuisée par tous les excès » était déjà éteinte au XIIe siècle, florissaient au siècle précédent, » dans tout l'éclat de leur puissance féodale. L'un d'eux, nommé » *Udalrich,* qui ne trouvait pas assez de combats à son gré dans » le vaste domaine de ses pères, était allé chercher en Palestine » des dangers plus dignes de sa valeur, et en partant il avait » laissé sa jeune et belle épouse, Hermance de Bærenfels, livrée » seule et sans défense aux ennuis d'un long veuvage et aux em- » bûches d'un ennemi perfide. Nocher, comte de Vorbourg, dont » le château, ruiné comme celui de Sogren, couronne encore

(*) Humbert, Evêque de Bâle de 1395 à 1418, est de la maison de *Neuchâtel en Bourgogne.* Les ruines du château de ce nom existent à gauche de la route allant du Pont-de-Roide à Damblin (Trouillat, *Monuments).* Cette maison porte : *de gueules, à la bande d'argent, parti de gueules à l'aigle éployée d'argent* (Armorial de Neuchâtel).

Monnaies & Médailles de Sogren et de Bargen

Fig. 1

XII.e s.

Fig. 5.

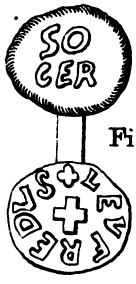

Fig. 4.

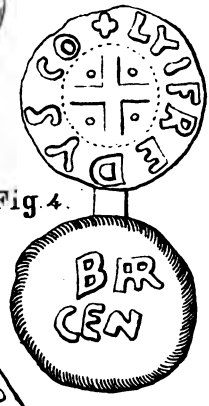

Fig. 2

Le Roy, del. LITH. M. RAEMY, FRIBOURG.

» actuellement la crête d'une montagne voisine (*), convoitait » depuis longtemps l'héritage d'Udalrich ; une haine héréditaire » divisait les deux maisons et un amour malheureux avait encore » ajouté dans l'âme du comte de Vorbourg un aliment de plus à » son ardente inimitié. La comtesse, enlevée secrètement de son » château et conduite à celui de Vorbourg, y fut bientôt punie, » par une captivité rigoureuse, de la foi qu'elle s'obstinait à » garder à son époux. Enfermée dans une tour, dont on croit en- » core apercevoir les restes au bas d'une éminence qui conduit à » la chapelle du Vorbourg, elle y consumait ses jours dans l'amer- » tume, et le bruit de sa mort partout répandu ne lui laissait pas » même l'espoir de renaître jamais à la liberté et à la vie. Cepen- » dant Udalrich était revenu de la Palestine, couvert de gloire mais » accablé de douleur ; il n'avait sur le lâche attentat de Vorbourg » que des soupçons trop faibles pour qu'il pût éclater contre un » rival, ou se tromper lui-même ; il n'osait en croire tout à fait » ni sa haine, ni son amour ; il pleurait, il frémissait et il atten- » dait. Un de ses compagnons d'armes, le jeune seigneur de » Fürstenstein, à qui un tuteur avare refusait de rendre compte » des biens qu'il avait administrés en son absence, fournit bientôt » à Udalrich une occasion de distraire sa douleur en servant son » ami. Il voulut être son champion dans un combat judiciaire, et » le tuteur vaincu fut obligé de restituer les trésors qu'il retenait » injustement ; mais à quelque temps de là, Udalrich, surpris lui- » même par l'adversaire qu'il avait épargné, fut enfermé dans un » de ces repaires dont le pays abondait. Udalrich était trop brave, » trop généreux et trop loyal pour n'avoir pas réuni contre lui » tous ses voisins, et c'était à qui prêterait son château et ses » gens pour débarrasser la contrée du fléau d'un homme juste. Le » comte de Sogren languissait donc depuis plusieurs mois dans » une dure captivité ; il avait un fils, Adelbert, assez grand déjà » pour venger son père et qui, inquiet de son sort, se préparait, » nouvel Hippolyte, à aller à la recherche de cet autre Thésée. » Mais des gens du comte de Vorbourg l'attaquent et le blessent » lui-même, et il allait périr, si le propre fils du comte de Vor-

---

(*) Au milieu de ces ruines est resté debout l'oratoire consacré en 1049 par S. S. le Pape Léon IX, fils de Hugues IV, comte de la Basse-Alsace, et de Hedwige, comtesse d'Eguisheim. On a peine, dirons-nous avec le pieux et modeste auteur de l'*Abeille du Jura*, M. l'abbé Sérasset, à s'arracher à ces lieux charmants : on veut encore une fois revoir le riant vallon de Bellerive, et sa belle verdure, et ses rochers, et son torrent, et ses fermes, et ses ruines (Sogren). On jette enfin un dernier regard sur la sainte chapelle,

Dont l'aspect si touchant rendit plus d'une fois
La paix au repentir, des pleurs à la souffrance,
Au crime le remords, au malheur l'espérance.

» bourg, indigné de tant d'attentats, ne fût venu à son secours. » Celui-ci, forcé à son tour de se soustraire au ressentiment de » son père, alla se réfugier auprès de son nouvel ami. Rien ne lie » plus fortement les hommes que le malheur et l'injustice. Les » deux jeunes comtes de Sogren et de Vorbourg devinrent bientôt » inséparables, et pour premier gage d'une union si tendre, le » dernier découvrit à l'autre la retraite de sa mère et s'offrit à lui » servir de guide et d'auxiliaire pour l'en arracher. Les deux » amis marchent ensemble à cette hasardeuse entreprise ; mais le » comte de Vorbourg était sur ses gardes, ses voisins, avertis » comme lui, s'étaient rendus à son appel ; il fallut livrer un rude » combat avant de parvenir à la tour qui renfermait Hermance ; » Adelbert, emporté par la vengeance, eut le malheur, en délivrant » sa mère, de tuer le père de son ami. La tradition ne dit pas » comment le jeune comte de Vorbourg supporta cette fâcheuse » épreuve ; mais elle ajoute que, tombé bientôt après dans le » même gouffre où gémissait le comte de Sogren, la délivrance de » l'un et de l'autre devint pour le noble Adelbert l'occasion d'une » nouvelle victoire, la plus douce de toutes, puisqu'elle réunit » tout ce que l'injustice avait séparé et réconcilia pour jamais la » foi, la nature et l'amitié. » (Villeneuve, *Lettres sur la Suisse, IIe partie, Ancien Evêché de Bâle.* Paris 1824, in-fol., avec de nombreuses vues de l'époque.)

A l'extinction de la maison de Sogren, l'Evêque Henri de Neuchâtel passa avec Ulrich, comte de Ferrette, un contrat réglant les droits de succession de ce dernier et acquit pour l'Eglise de Bâle les terres et le château de Sogren. Ce contrat, qui remonte à 1271, dut être ratifié plus tard, en 1278, sous l'épiscopat de Henri d'Isny. Entre autres inféodations dont le château a été l'objet, celle qui concerne Jean et Thiébaut, sires de Blamont, de 1397 à 1423, demande une mention particulière. Deux dates encore font époque dans l'histoire de Sogren, 1356 et 1499 ; la première rappelle le célèbre tremblement de terre qui endommagea considérablement cette forteresse et la seconde l'année de sa complète destruction par un corps d'Autrichiens, peu avant la bataille de Dornach. Depuis, Sogren ne fut plus relevé de ses ruines.

Les comtes de Sogren ne jouissaient pas de la prérogative de frapper monnaie ; les seigneurs d'Oltingen et de Bargen ne la possédaient pas davantage. Il n'en était point ainsi des comtes de Neuchâtel qui, dès 1209, tenaient ce droit de Roger, Evêque de Lausanne, et plus tard de l'empereur Charles IV (1347), à la suite du rachat qu'en avait fait en 1225 l'Evêque Guillaume d'Ecublens(*).

(*) V. Blanchet, *Monnaies des pays voisins du Léman*, pag. 68 et 134. — Dr H. Meyer, *Die Bracteaten der Schweiz*, pag. XI, et *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, pag. 71.

Le sceau d'Oudelard dont nous avons parlé ne laisse entrevoir aucun signe héraldique quelconque trahissant les armoiries de ce premier comte de Sogren. Les manuscrits conservés à la Bibliothèque de la ville de Berne confirment pleinement l'exactitude de cette assertion. D'autre part, tout dénote que les débris trouvés au commencement de notre siècle parmi les ruines du château de Sogren et sur lesquels on distingue deux bars adossés, sont de l'époque où les **sires de Blamont** retenaient en fief le manoir de Sogren, alors propriété de l'Eglise de Bâle. Ces seigneurs, — descendants des comtes de Montbéliard et ceux-ci, comme les comtes de Ferrette, des comtes de Bar, — portaient : *de gueules, à deux bars adossés d'or, l'écu semé de croix recroisettées au pied fiché d'or* (Trouillat, *Monuments)*. Suivant l'Annuaire de la pairie de France, année 1844 (pag. 332, N° 13), les comtes de Bar ont l'écu *d'azur semé de croix d'or recroisettées et fichées, à deux bars adossés d'or,* et d'après Tschudi (*), *d'azur, à 2 bars adossés d'argent, l'écu semé de 8 croisettes d'or* (pag. 442). Aux comtes de Montbéliard, l'Annuaire précité attribue l'écu *de gueules, semé de croix recroisettées et fichées d'or, à deux bars adossés du même* (pag. 359, N° 226), tandis que M. Quiquerez le décrit *de gueules, à deux bars adossés d'or, au trescheur d'argent.* Quant aux comtes de Ferrette, les sceaux de Théobald, de 1275 à 1310, montrent également les deux bars, mais ayant la tête en bas ; la même position de ces poissons est reproduite dans les deux écussons des Ferrette que contient l'Armorial manuscrit de Grünenberg, de 1480 (A. Quiquerez). Or, de ce qui précède on ne peut tirer d'autre conclusion que celle que les deux bars adossés sont communs aux armoiries de plusieurs familles et qu'ils ne caractérisent nullement l'écusson originaire des Sogren.

A l'égard des comtes d'Oltingen, c'est le griffon dont ils paraissent avoir fait choix comme emblême héraldique. Leur sceau le plus ancien, selon M. le Dr E. Bæhler (**), est celui du chevalier Rodolphe (1329-1349). Cependant, déjà en 1255 un Bertholde de Kallnach, probablement parent de Otton ou de Henri d'Oltingen, se servait d'un sceau semblable, représentant un *griffon*

(*) C'est l'Armorial de l'antique abbaye de Muri, manuscrit précieux qui était autrefois la propriété de M. le Dr Stanz et qui se trouve maintenant à la Bibliothèque de la ville de Berne. Il date de 1633 et a été peint par le conventuel Winterlin.

(**) V. dans le *Berner Taschenbuch* pour 1883 (pag. 124 et suiv.) l'Essai sur une histoire des comtes d'Oltingen présenté par M. le Dr E. Bæhler à la Société d'histoire de Berne, réunie à Bienne le 25 juin 1882. Cette réunion, à laquelle M. A. Quiquerez avait voulu porter présence, devait être la dernière pour l'infatigable octogénaire : sa mort est survenue le 13 juillet suivant, après quelques jours de maladie.

d'argent onglé et becqué d'or, en champ de gueules. La description que fait M. A. Quiquerez de l'écusson des comtes d'Oltingen est identique avec celle de M. le Dr Bæhler; par contre, l'Armorial suisse de Gatschet (*) donne à ces comtes l'écu *de gueules, au griffon d'argent contourné et becqué d'or.* Le dernier d'entre eux, Hugues de Montbéliard, qui trouva la mort (1410) dans une révolte de ses sujets, avait de même l'écu *de gueules, au griffon contourné d'argent et couronné d'or* (Tschudi, *Armorial de Muri,* pag. 98). Nous avons vainement consulté l'Armorial du canton de Vaud, relativement à l'écusson de l'Evêque Burkardt, fils de Buco.

Le blason des seigneurs d'Oltingen-Fenis présente de l'obscurité. Néanmoins, MM. F.-E. de Mülinen, Trouillat et l'Armorial neuchâtelois sont d'accord à le dire *de gueules, à la bande d'argent* (**), en opposition à quelques auteurs qui intervertissent ces mêmes émaux. En particulier, les *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle* assignent à l'Evêque Burkardt d'Oltingen-Fenis (1072-1107) les armoiries qui précèdent, les premières figurées dans les armoriaux de l'Evêché de Bâle et dans les almanachs de la Cour épiscopale.

La maison de Neuchâtel n'offre pas un blason constant. L'Armorial neuchâtelois attribue à Ulrich Ier (1034) l'écu *d'or, à trois pals de gueules,* — à Ulrich II (1099) *de gueules, à un pignon d'argent sommé de deux tours du même,* — au comte Bertholde Ier (1213) et à Rodolphe IV (1260) *d'or, au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent,* — à Amédée (1270) *d'or, à trois pals de gueules chargés chacun de trois chevrons d'argent.* A partir de Rodolphe V (1286), l'écusson n'accuse plus qu'*un pal* avec les trois chevrons. Zeerleder concède aussi au chanoine Richard de Neuchâtel (1272) l'écu à trois pals. M. le Dr Stanz, de regrettée mémoire († 20 avril 1871), donne à Rodolphe III l'écu à *deux* pals, à Ulrich IV et à Rodolphe IV l'écu à *trois* pals et enfin à Louis, le dernier de cette maison (1343-1373), l'écu à *un* pal (***). Ainsi, depuis Rodolphe V — suivant l'Armorial neuchâtelois, ou depuis le comte Louis — selon M. le Dr Stanz, le pal unique a subsisté jusqu'en 1848, époque où les belles armoiries de Neuchâtel ont fait place à l'écusson actuel, *tiercé en pal, de sinople, d'argent et de gueules, le chef du canton senestre chargé d'une croisette d'argent.* Parmi les écussons des Evêques de Lausanne qui figurent dans l'Armorial du

(*) Manuscrit en 3 volumes in-folio, à la Bibliothèque de Berne.

(**) Cf. la note ci-devant, relative à la maison de Neuchâtel en Bourgogne, qui tirerait ainsi son origine de la maison de Fenis.

(***) V. *Archiv des historischen Verein von Bern,* VIe vol., pag. 654 et suiv.

canton de Vaud, on voit celui de la maison de Neuchâtel exactement comme sous Ulrich II, avec l'adjonction d'un petit écusson d'argent à trois pals, placé dans l'arcade centrale au-dessous du pignon. Bertholde de Neuchâtel, Evêque de Bâle de 1122 à 1134, aurait droit par conséquent à des armoiries identiques à celles de Ulrich II, et Henri de Neuchâtel, qui a occupé le même siége de 1262 à 1274, à un écusson semblable à celui de Rodolphe IV. Une Chronique de Bienne, manuscrite, de Verresius *alias* Eberle (*), accorde en effet au dernier de ces deux prélats bâlois : *d'or, au pal d'argent chargé de trois chevrons de gueules,* c'est-à-dire un blason dans lequel les émaux indiqués pour Rodolphe IV par l'Armorial neuchâtelois sont renversés.

En ce qui concerne les ducs d'Alsace et leurs descendants dont sont probablement issus les comtes de Sogren, l'Armorial de Muri fait connaître trois écussons des landgraves de cette contrée, à partir de 1308. Le premier est *de gueules, à une barre d'or accotoyée de deux traverses extérieurement dentelées de trèfles du même ;* le second *de gueules, à la barre d'or accompagnée de six couronnes du même, les cercles des trois couronnes du chef opposés aux cercles de celles de la pointe ;* le troisième *de gueules, à la bande d'argent accompagnée des six couronnes comme au précédent.* A. de la Porte ne parle que du dernier de ces trois écussons. Les armes des comtes de Dagsbourg ont, selon M. A. Quiquerez, de l'analogie avec celles des comtes d'Eguisheim ; c'est ainsi qu'il blasonne les premières : *d'or, au lion de sable, à la bordure de gueules et au ray d'escarboucle fleuré de lis d'argent brochant sur le tout,* et que d'après les Annales de Beinweil il dépeint les dernières comme étant *d'argent, au lion de sable, au trescheur fleuré d'or et bordé d'azur.* Il existe un recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV et publié pour la première fois en 1861 sous le titre *Armorial de la généralité d'Alsace,* où les armes du comté de Dagsbourg sont enregistrées *d'or, à une bande de gueules* (pag. 234, N° 6). Une autre variante, qui se rapproche du premier blason plus haut, nous est fournie par l'écusson écartelé des comtes de Linange que rapporte M. le Dr C.-F. Trachsel, dans sa belle Monographie des monuments numismatiques de ces comtes ; les 2e et 3e quartiers de cet écusson sont *d'argent orlé de gueules, au lion rampant chargé d'une double croix à huit branches fleuronnées partant d'un anneau d'argent*

(*) Cet écrit, qu'accompagnent de nombreux dessins d'écussons, est intitulé *Biel' Chronik ;* il a été copié sur l'original, en 1739, par A.-J. Wildermett, capitaine et membre du Conseil de Bienne. Nous en devons la communication à la bienveillance hors ligne de M. F.-E. de Mülinen, dont les archives de famille contiennent des trésors bibliographiques accumulés depuis trois siècles.

(pag. 4, N° 1). Des descendants de l'illustre famille de Linange existent aujourd'hui encore à Billigheim et à Amorbach.

Par suite de la vente successive des domaines de l'Eglise de Bâle déclarés propriété nationale par le Gouvernement français, soit par la Convention nationale, en 1793, les ruines de l'antique forteresse de Sogren sont parvenues en la possession de M. J.-G. Quiquerez, qui mourut à Bellerive en 1831. M. A. Quiquerez, son fils, rendit accessible, en 1822, le chemin qui conduit à ces ruines et y érigea un cabinet d'antiquités recueillies dans le pays (*). Il raconte comme suit, dans un Essai sur l'histoire des comtes de Sogren adressé en 1863 à la Société d'histoire de Berne dont il faisait partie, les trouvailles de monnaies faites à cette occasion :

« Dans les fossés, au nord du château, nous avons trouvé une » grosse médaille de bronze, enveloppée d'une mince feuille de » cuivre ou de laiton. On lit sur les deux côtés : AN *6* REGN » RODVLFI BVRGVNDI SOGER BELO DIRVT RENOVA.

» Nous avons pensé que ce pouvait être une pièce fondue à » l'occasion d'une reconstruction du château, après sa ruine, durant » les guerres qui désolèrent la Bourgogne-Transjurane en 894, » car le signe qui suit AN est un 6 en usage au IXe siècle. L'an 6 » du règne de Rodolphe Ier de Bourgogne fut marqué par les ra- » vages que commirent dans la Transjurane les soldats du roi » Arnoul.

» Trois petits bronzes ont été recueillis d'un autre côté du » château. Sur l'un on lit : + LEVFREDVS, et au revers, dans » le champ de la médaille : SOGER. Sur les deux autres : + LVI- » FREDUS Co, et de l'autre côté, dans le champ de la pièce : » BARGEN. Les caractères de ces inscriptions appartiennent au » IXe ou au Xe siècle.

» Dans d'autres décombres, nous avons trouvé deux petits » bronzes celtiques, tous deux semblables, représentant d'un côté » une tête couverte d'un casque pointu, avec les lettres TOG, et » sur le revers un lion avec les mêmes lettres. Ces médailles, du » chef gaulois Togirix, se voient dans plusieurs collections. Parmi » les autres médailles, fort rarement découvertes dans les fouilles » que nous avons faites pour convertir les ruines de Sogren et » leurs abords en un bosquet d'arbres à fleurs et à fruits, nous

(*) Il n'est personne qui ne se souvienne de l'exquise amabilité avec laquelle M. Quiquerez faisait les honneurs de son cabinet de Sogren. Aujourd'hui, les visiteurs n'y trouveront plus le châtelain improvisé, ni les innombrables témoignages de son étonnante activité. — C'est au Musée de Bâle que M. Quiquerez a cédé, quelques mois avant sa mort, la plupart de ses ouvrages restés à l'état manuscrit et beaucoup d'autres objets qui ornaient les salles de Sogren ; son grand Armorial de l'Evêché de Bâle et une collection de monnaies s'y trouvent compris.

» devons signaler deux pièces d'or, dont l'une paraît appartenir à » quelque prince d'Allemagne au XVe siècle, et l'autre à Louis XI, » roi de France. Une bractéate de Jean Senn de Münsingen (Evêque » de Bâle de 1335 à 1365) a été découverte par un jeune chien, » en grattant la terre. Les autres pièces ne sont que des monnaies » de billon, fort endommagées, mais du XIIe au XVe siècles.

Dans les décombres de la chapelle du château, au-dessous de » l'ancien plancher, reconnaissable aux cendres et aux charbons, » nous avons rencontré une cavité ou enfoncement du rocher ren- » fermant des ossements poudreux, un poignard fort oxydé, un fer » de flèche de forme ordinaire et quatre pièces de monnaie, dont » deux de Philippe-Auguste et les autres de Louis VIII, roi de » France. » (V. *Archiv des historischen Verein des Kantons Bern,* Ve vol. pag. 377 et suiv.)

M. Lohner, de Thoune, auquel M. Quiquerez avait envoyé la médaille et les monnaies de Sogren et de Bargen, accompagnées de notices sur le château et les comtes de Sogren, informa M. le Dr H. Meyer, de Zurich, de la bonne fortune advenue à l'heureux possesseur de ces monuments uniques. Le premier admit sans réserve les objets de cette communication dans son ouvrage *Die Münzen der Republik Bern* (v. pag. 94-96). Par contre, l'éminent directeur du cabinet des médailles de Zurich, tout en rapportant ces monuments numismatiques dans la première édition des *Bracteaten der Schweiz* (v. pag. 98-99), manifesta des doutes sur leur authenticité; dans la seconde édition qui parut en 1858, il écarta complètement ce sujet (v. *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*). En 1851, époque de l'introduction du nouveau système monétaire fédéral, M. G. Meyer de Knonau publia un sommaire des anciennes monnaies suisses sous le titre *Die schweizerischen Münzen,* dans lequel il donna place aux monnaies des comtes de Sogren et de Bargen. C'est, croyons-nous, le premier travail complet sur la matière; la Société d'histoire de Berne l'a inséré dans le VIIIe volume de ses annales.

Nos anciens dessins étant malencontreusement devenus égarés, nous les remplaçons par ceux que donne M. Lohner. La médaille est du module d'un double écu et du poids de 98.700 grammes; l'inscription apparaît en relief sur l'une des faces et en creux de l'autre côté; le relief est très oxydé, mais le côté opposé est parfaitement conservé. A partir de la croisette, les mots AN 6 REGN RODVLFI BVRGVNDI courent en légende autour d'un cercle uni qui les sépare du champ portant le reste de l'inscription en quatre lignes. M. Lohner traduit cette inscription : « *Anno Sexto Regni Rodvlfi in Bvrgvndia Sogern Bello Dirvtvm Renovatvm* » (v. fig. 2). L'une des deux autres monnaies est de bas argent, de la grandeur d'un ancien kreutzer de Berne et pèse

2.200 grammes; dans le champ de l'une des faces le mot SOGER en deux lignes, de l'autre côté le nom de LEVFREDVS précédé d'une croisette et disposé circulairement autour d'une petite croix de champ (v. fig. 3). La monnaie signée Bargen est également de bas argent, du module d'une pièce bernoise de cinq batz et du poids de 9.800 grammes; une des faces contient de champ le nom BARGEN en deux lignes (A R en monogramme), la face opposée une croix de champ et quatre points dans les cantons, le tout entouré d'un cercle pointillé et de la légende + LVIFREDVS Co (v. fig. 4).

Le récit de M. Lohner concernant la trouvaille dont nous entretenons aujourd'hui nos honorés collègues piqua vivement la curiosité de M. A. Morel-Fatio, alors à Paris, qui avait fait une étude spéciale de la numismatique suisse. Notre érudit concitoyen, membre de la Société des antiquaires de France, eut bientôt reconnu que ces pièces n'étaient autre chose que des produits de contrefaçon. Voici en quels termes il rend compte du résultat de son examen :

« Nous ne pouvons admettre, dit-il, que la légende de la » médaille remonte au temps du roi Rodolphe, parce qu'**à cette** » **époque on ne fabriquait pas de médailles** proprement dites. » Elle ne peut davantage appartenir au XVIe siècle, époque où » existait l'emploi de caractères **autres** que ceux de cette barbare » et prétentieuse épigraphie. M. Lohner dit lui-même que le » château de Sogren, brûlé en 1499, ne fut **jamais reconstruit** » **depuis.** Du reste, cette médaille est un produit **fondu**, dont le » métal ne se rapporte à aucune période ni à aucune habitude mo- » nétaire connue. Quant au signe 6 et à son interprétation, nous » pensons qu'il faut y voir plutôt le chiffre 5 cursif mal formé. »

A l'égard de la plus petite des deux monnaies, M. Morel-Fatio y constate une falsification plus évidente encore : « En employant, » continue-t-il, le même métal fondu que pour la médaille, on a » cherché à donner pour le milieu du Xe siècle un type tout au » plus vraisemblable pour le commencement du VIIIe, c'est-à-dire » vers la dernière période des monétaires mérovingiens. Les ca- » ractères saillants de la monnaie du Xe siècle sont qu'elle doit » être **frappée** et non pas fondue, et que pour le pays auquel on » l'attribue elle soit en argent **d'assez bon titre.** Or, le prétendu » denier de Sogren est *fondu et d'un vil métal.* Son extrême » petitesse nous a malheureusement privé d'un autre élément de » critique — devenue impossible par suite de l'état illisible de la » légende qui entoure le mot SOGER. Cette légende a échappé » au dessinateur de M. Lohner. On aurait probablement retrouvé » quelque détail épigraphique dans le genre de celui dont la » médaille a été l'objet. »

Les mêmes objections s'appliquent à la dernière pièce, soit à celle qui est signée Bargen. « Comme métal, conclut encore M. » Morel-Fatio, cette monnaie n'a d'analogie qu'avec les pièces de » la Révolution française dites en *métal de cloche*. Le module ne » rappelle aucune monnaie du Xe siècle. » (v. *Monnaies et Médaille apocryphes de Bargen et de Sogren,* brochure in-8°. Paris, L. Thunot et Cie, 1867.)

Nous n'ajouterons que quelques mots à ce qui précède. Si l'on considère la trouvaille de 1822 *dans son ensemble,* telle que nous l'avons reproduite d'après la relation faite par M. Quiquerez lui-même dans l'organe de la Société d'histoire de Berne, l'argumentation péremptoire de M. Morel-Fatio acquiert encore une nouvelle force. On est étonné de cette suite de pièces celto-gauloises, mérovingiennes, moyen-âge et de l'époque moderne exhumées si à propos là où il n'est arrivé que « fort rarement » d'en découvrir. Cependant rien n'indique un enfouissement de ce petit trésor dans quelque cachette, à une époque se rapprochant de la date de la pièce la plus récente ; au contraire tout concourt à lui assigner une époque postérieure à la Révolution française.

L'existence d'un faussaire s'impose naturellement et l'objectif a été le propriétaire des ruines de Sogren, connu par sa passion pour les antiquités en général et en particulier par les espérances qu'il fondait sur ses recherches dans ces ruines. Dominé par une pensée commune à tout auteur qui poursuit une monographie — plus encore peut-être qu'à cause des travaux de tout genre qu'embrassait son incessante activité, M. Quiquerez a pu ne pas apporter à l'examen des pièces de Sogren et de Bargen toute l'attention qu'elles comportaient. Ici, comme dans une autre circonstance dont nous aurons occasion de parler plus tard, il a été victime d'une fraude évidente.

Ls. Le Roy.

Annales du faux-monnayage.

II.

Falsche Münzen.

Neuerdings treten falsche französische Fünffrankenstücke auf. Die Meisten tragen das Gepräge von Louis Philipp 1836 od. 1837. — Die Untersuchung eines solchen, von einer Kreispostkasse eingesandten Stückes (Louis XVIII 1830) hat folgendes interessante Resultat ergeben.

Von dem ursprünglich ächten Stück wurde die ganze Reversfläche sammt Perlen — und Flachrand in Form eines ganz dünnen

Blättchens weggesägt, die Münze hierauf sauber ausgebohrt, so dass nur der *Avers* mit dem Rand zusammenhängend in dünner Schicht zurückblieb. Die ausgebohrte Silbermenge, die ungefähr 12-16 gr. betragen mag, wurde durch eine eingelöthete, genau passende Messingplatte ersetz, und der abgesägte Revers sauber wieder aufgelöthet.

So hergerichtet kann ein solches Stück von den ächten Münzen nur durch sein etwa um 2-3 gr. zu leichtes Gewicht, sowie durch die schwer erkennbare Löthfuge am Rande erkannt werden. Da die ganze Oberfläche der so behandelten Münze ächt ist, so müssen solche Falsifikate zu den gefährlichsten Produkten der Falschmünzerei gezählt werden. Das Gewicht dieses beschriebenen Fünffrankenstückes betrug ça 23 gr. (Normalgewicht des 5 fr. Stückes 25 gr.) da dasselbe jedoch schon demonetisirt war, so konnte dessen Gewicht nicht genau festgestellt werden.

Diese Art der Fälschung an Fünffrankenstücken ist zwar nicht neu, jedoch seit längerer Zeit nicht mehr beobachtet worden.

EDM. PLATEL
Eidg. Münzdirector.

— In Zürich zirkuliren falsche französische Zwanzigfrankenstücke, Bild Napoleon III., Jahr 1865. Dieselben sind geprägt aus Platin und im Feuer vergoldet. Das den ächten gleichkommende Gewicht und die sorgfältige Prägung machen auf den ersten Blick die Unterscheidung nicht leicht. Der Klang und die durch Reibung hervortretende weise Farbe des Platins werden am ehesten zur Erkennung führen. Der Metallwerth beträgt acht Franken. *(Luzerner Tagblatt,* 2. VI. 1883.)

Société suisse de Numismatique.

Etat des membres au 1er Juin 1883.

Comité central (1882-1885).

MM. **de Palézieux**, Maurice, *Président.*
Gremaud, Jean, *Vice-Président.*
Nabholz, Joseph, *Caissier.*
de Jenner, Edouard, *Bibliothécaire-Archiviste.*
Henseler, Antonin, *Secrétaire.*

Comité de Rédaction (1882-1885).

Le Président central } Art. 9 des statuts.
Le Secrétaire central }

MM. **Gremaud**, Jean, *Vice-Président.*
Bleuler, Gothard, Inspecteur fédéral.
Inwyler, Adolphe, Antiquaire.

Vérificateurs des comptes.

MM. **de Jenner**, Edouard, *Bibliothécaire-Archiviste.*
Birchler, Joseph, négociant.

Membres actifs fondateurs.
(Fribourg, Décembre 1879).

N° d'ordre.	N° du matricule.	
1	2	MM. Henseler, Ant., imprimeur-éditeur, à Fribourg.
2	3	de Palézieux, Maurice, propr., à la Doges (Tour-de-Peilz), Vevey.
3	6	de Jenner, E., conserv. du Musée archéol., à Berne.
4	7	Gremaud, J., abbé, prof. au Collége de Fribourg.
5	8	Jnwyler, Ad., antiquaire et numismat., à Lucerne.
6	9	Caspari, Auguste, pharmacien, conservateur du Musée, à Avenches.
7	10	Hirzel, Edouard, ancien trésorier, à Zurich.
8	11	Durussel, Ed., graveur en médailles, à Berne.
9	15	Tissot, Charles-Eug., secrétaire du département de l'instruction publique, à Neuchâtel.
10	16	Kaiser, Jakob, Dr, archiviste fédéral, à Berne.
11	17	Gebert, C.-F., numismatiste, à Nürnberg.
12	18	Delachaux, J.-P., directeur du médaillier, Chaux-de-Fonds.
13	20	de Weiss, Emile, Dr, greffier fédéral, à Lausanne.
14	22	Jacot, Ed., conservateur du Musée, à Colombier.
15	24	Meyer, Arnold, rentier, à Genève.
16	24	de Riedmatten, Léon (fils), propriétaire, à Sion.
17	25	Sattler, Albert, antiquaire, à Bâle.
18	27	Birchler, Jos., marchand de bois, à Einsiedeln.
19	28	Chopard, G., ancien maire, à Sonvillier (J.-B.).
20	29	Bally, Ant.-Louis, fonctionnaire postal, à Genève.
21	30	van Peteghem, Ch.-Louis, expert en médailles, à Paris.
22	31	Perrochet, Edouard, avocat, à Chaux-de-Fonds.
23	33	Landry, Fritz, professeur, graveur en médailles, à Paris.
24	34	Kohler, Xavier, anc. prof., député, à Porrentruy.
25	35	Münch, Arnold, chef du bureau central des salines, à Rheinfelden.
26	36	Rod, Emile, télégraphiste, à Fribourg.
27	37	Nabholz, Joseph, négociant en vins, à Fribourg.
28	39	Cuenod-Hunziker, J., à Vevey.

Membres correspondants à l'étranger.

29 40 MM. Châlon-Renier, Hubert, membre de l'Académie, à Bruxelles, *président honoraire* pr la Belgique.
30 41 Dannenberg, Her., conseiller, à Berlin, *président honoraire* pour l'Allemagne.
31 42 Luschin-von Ebengreuth, Arnold, Dr, profes. en droit à l'Académie impériale de Graz (Styrie), *président honoraire* pour l'Autriche.
32 42 Riggauer, Hans, Dr, adjoint au Musée numismatique de Munich, *président honoraire* pour la Bavière.
33 44 Stuart-Poole, Reginald, conservateur du médaillier au Britisch-Museum à Londres, *président honoraire* pour l'Angleterre.
34 46 Heiss, Aloys, consul, à Madrid, *président honoraire* pour l'Espagne.
35 47 Hitz, John, consul général, à Washington, *président honoraire* pour l'Amérique.
36 55 Robert, Pierre-Charles, membre de l'Institut, à Paris, *président honoraire* pour la France (élu le 25 Mai 1882).

Membres honoraires.

37 48 MM. Busson, Arnold, Dr, professeur à l'Université, à Innspruck.
38 49 Isenbeck, Julius, rentier, à Wiesbaden.
39 50 Eysseric, Marcel, ancien juge d'instruction, à Sisteron (Basses-Alpes).
40 51 Berend, William, licencié en droit, à New-York.
41 52 Bahrfeld, Max, lieutenant, à Stade (Hanovre).
42 53 van den Peereboom, Alph.. rentier, à Bruxelles.
43 56 di Dio, Odoardo, lieutenant de police, à Berlin.

Reçu le 29 Avril 1880 :

44 60 Langer, Paul, armateur, au Hâvre.

Membres actifs reçus le 29 Avril 1880 à Berne.

45 61 MM. Bleuler, Gothard, inspecteur fédéral du matériel de guerre, à Berne.
46 62 Baud, Eugène, antiquaire, à Lausanne.
47 63 Du Lon, Eugène, consul des Etats-Unis, à Vevey.
48 66 Duplan, Albert, rentier, à Evian-les-Bains.
49 67 Reiff-Moppert, Charles, banquier, à Berne.
50 68 Roth, Erhardt, fabricant, à Oftringen (Argovie).

Membres actifs reçus le 3 Août 1881 à Fribourg.

51 71 MM. Michaud, Alb., essayeur-juré, à Chaux-de-Fonds.
52 72 Montandon, Charles, étudiant, à Berne.
53 73 Guyon, Jules, propriétaire, à Thonon (Savoie).
54 74 Platel, Ed., directeur de la monnaie fédérale, à Berne.

Membres actifs reçus le 25 Mai 1882 à Zurich.

55 75 MM. Burkhard, Rob., peintre, à Richtersweil (Zurich.)
56 76 Lehr, Ernest, Dr en droit, prof. à l'Académie de Lausanne.
57 77 Breitmeyer, Jules, avocat, à Chaux-de-Fonds.
58 78 Le Roy, Louis, greffier à la Cour d'appel, à Berne.
59 79 Besse, Pierre, Rd-Chan., prof., à St-Maurice (Val.).
60 80 Fama, Charles, député, à Saxon.
61 81 Sandmeier, Jacques, négociant, à Genève.
62 82 Geigy, Alf., Dr philos., à Bâle (48 Léonhardsgr.)
63 83 Kœchlin, E., ingénieur, 52, rue du Four, à Paris.
64 84 Hirsch, Henri, numismatiste, à Munich.
65 85 Perdonnet, G., rentier, à Lausanne (Mon Repos).
66 86 Bovet, Victor, médecin, à Berne.
67 87 Homberg, François, graveur, à Berne.
68 88 Morton, Charles, propriétaire, à Lausanne.
69 89 Grellet, Jean, banquier, à Colombier (Neuchâtel).
70 90 Micheli, Louis, à Genève.
71 91 Balliard, César-Marius, notaire, à Reignier (Haute-Savoie).
72 92 Revilliod, Th.-Alph., agent de change, à Genève.
73 93 Duval, David-Jacob, propriétaire, à Genève.
74 94 Hoffmann, H., numismatiste, à Paris (33, quai Voltaire).
75 95 Hess, Adolphe, numismatiste, à Francfort s/M.
76 96 Merzbacher, Eugène, Dr, numismatiste, à Munich.
77 97 Richard, C., graveur en médailles, 8, rue Rousseau, à Genève.
78 98 Sturzenegger, Robert, à St-Gall.
79 99 Jacot, Edouard, naturaliste, à Valanvron (Chaux-de-Fonds).
80 100 Burri, Amédée, 92, rue du Rhône, à Genève.
81 101 Serrure, R., rédacteur, à Bruxelles.
82 102 Rœllin, Jean, à Utznach (St-Gall).

Membre honoraire reçu en 1882 à Zurich.

83 103 M. de Fellenberg-de-Bonstetten, Ed., ingén.-géologue, à Berne (Schanzenegg).

Membres actifs reçus le 28 Avril 1883 à Bâle.

84	104	MM. Morel-Fatio, Arnold, à Lausanne.
85	105	De Blonay, Gustave, à Grandson.
86	106	Petitpierre, Alph., à Neuchâtel.
87	107	Jeunet, curé, à Cheyres (Fribourg).
88	108	Borel, Marc, à Bex.
89	109	de Mandrot. Albert, à Echichens (Vaud).
90	110	Brüderlin, Rodolphe, à Bâle.
91	111	Burckhardt, Achille, à Bâle.
92	112	Dr Ladé Fils, à Martigny.
93	113	Jäckeli, Barth., graveur en médailles, à Zurich.
94	114	Bruand, Alfred, instituteur, à Montreux.
95	115	de Stoutz, F., avocat, à Genève.
96	116	Weber, Robert, à Zoug.
97	117	Stœcklin, Ernest, avocat, à Fribourg.
98	118	Ziegler, C.-F., caissier de la Banque cantonale, à Soleure.
99	119	Bacoffen, Wilhelm, à Bâle.
100	120	de Gottrau, Edouard, à Fribourg.
101	121	Siegrist, Charles, à Chaux-de-Fonds.
102	122	Dr Rossi, Umberto, à Guastalla d'Emilia (Italie).
103	223	Bally, Arthur, à Schönenwerd (Argovie).
104	224	Wunderly-de Muralt, Jean, à Zurich.
105	225	Odot, Auguste, pharmacien, à Lausanne.
106	226	Bally, Otto, à Stein (Argovie).

Répartition des membres.

Canton de Vaud 15 membres, Berne 12, Neuchâtel 11, Genève 9, Fribourg 7, Bâle 5, Argovie 4, Valais 4, Zurich 4, St-Gall 2, Lucerne 1, Soleure 1, Schwytz 1, Zoug 1, Etranger 12.

89 membres actifs.
Suisse 1, Etranger 16 = 17 » honoraires.
Total des membres 106.

Chronique.

Der Bundesrath hat das *Gepräge* für die *neuen Goldstücke* gutgeheissen. Wie auf den Scheidemünzen, befindet sich auf dem Avers ein weiblicher Kopf mit den Worten « *Confœderatio Helvetica,* » der Revers zeigt das eidg. Kreuz.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIme Année. 1883. No 7.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

L'écu du Tir fédéral de Lugano 1883.

Nous ne saurions laisser renouveler l'une de nos plus grandes fêtes nationales sans lui consacrer quelques mots, ceci d'autant plus que chaque fois elle nous laisse un vrai monument numismatique.

Nous voulons parler du Tir fédéral de Lugano, qui s'ouvre le 8 Juillet.

Si nous remontons à l'origine de cette belle fête, nous arrivons sans contredit aux premiers temps de l'Helvétie, car le Suisse a toujours eu le goût du tir et, en parcourant le premier chapitre de l'intéressant travail de M. *Auguste Feierabend* sur les tirs fédéraux (*), nous voyons que bien avant la fondation de la Société fédérale des carabiniers, il se donnait déjà des tirs sur les mêmes bases que nos tirs d'aujourd'hui, mais infiniment plus modestes et avec des armes bien plus grossières que celles de nos jours.

Nous n'appellerons pas *monument numismatique* les mille et une petites médailles que frappent, à l'occasion des tirs fédéraux et cantonaux, certains industriels que je ne qualifierai pas de graveurs.

A mon avis, les monuments numismatiques des tirs sont les médailles et écus *officiels* frappés à ces occasions. A quelle

(*) *Geschichte der eidgenössischen Schützenfeste* von Gründung derselben im Juni 1824 in Aarau bis und mit der Jubelfeier in Juli 1874 in St-Gallen. Aarau 1875. Druck und Verlag von H. R. Sauerländer.

époque faire remonter l'usage de frapper ces médailles ou écus des tirs?

Je crois que les plus anciens pour notre pays sont ceux des *Exercices de l'Arquebuse et de la Carabine de Genève.* Blavignac, dans son *Armorial genevois,* p. 158, mentionne comme la plus ancienne une *médaille* d'or portant le millésime M. DC. XXXII.

Comme *monnaie,* c'est encore, à mon avis, la même Société qui a frappé la première, c'est-à-dire le *Mousqueton* de 1657.

Ces mousquetons, dont suit la description, n'étaient autres que des quarts d'écu ou des médailles-monnaies valant 24 sols. On les qualifiait quelquefois aussi de *testons* ou *testons blancs.*

DESCRIPTION.

Droit. En cercle, la légende : · PRO CH — RISTO · ET — PATRIA · entourée extérieurement d'un grènetis. Dans le champ, entourée d'un double cercle, l'aigle double éployée, sommée de la couronne impériale et tenant dans ses serres un mousquet. La couronne ainsi que le mousquet coupent la légende, ce dernier aux points indiqués dans la citation ci-dessus par les deux —.

Revers. En cercle, la légende : ✱ GENEVA ✱ CIVITAS ✱ 1657 ✱ également entourée intérieurement d'un grènetis ; dans le champ, l'aigle coupée, surmontée de la couronne impériale et la clef ; au dessus, un soleil à 4 rais et 4 flammes, au milieu duquel un petit cercle.

Diamètre 29 millimètres, poids 5,4 grammes.

Blavignac ajoute, page 20, note 3, que « suivant un renseignement dont on ne peut garantir l'authenticité, des *écus* et » *demi-écus* auraient été frappés à la même date avec une empreinte semblable. » Je n'ai jamais vu une pièce de ce genre.

Ces mousquetons sont aujourd'hui assez rares et très recherchés des amateurs.

En 1822, après que plusieurs autres sociétés *fédérales* eurent pris naissance, M. Schmidt-Guiot, dans un grand tir cantonal argovien, émit l'idée de fonder également une *Société fédérale de tireurs,* et l'année suivante celle-ci fut définitivement reconnue.

Le premier tir fédéral eut lieu à Aarau du 7 au 12 Juin 1824.

Je ne puis entrer ici dans aucun détail sur cette fête ; je ne ferais du reste que transcrire M. A. Feierabend, que chacun peut consulter à son gré et qui n'a pas besoin d'être recommandé aux lecteurs du *Bulletin.*

Le deuxième tir fédéral eut lieu à Bâle du 14 au 20 Mai 1827. Pour ces deux tirs, nous ne trouvons aucune médaille ni écu. La même année, par contre, eut lieu à Zoug un tir *intercantonal,*

auquel prirent part les cantons de *Zoug, Zurich, Lucerne, Uri, Schwitz* et *Unterwalden,* et pour lequel on fit frapper un écu-médaille, qui est certes l'un des plus beaux de la collection entière. En voici la description :

Le *droit* est une allégorie. Deux femmes assises, l'une la *Justice,* facile à reconnaître à ses attributs, serre la main droite de l'autre, la *Minerve helvétique.* Cette dernière tient de sa main gauche un faisceau de licteur, surmonté d'une toque à plumes ; à ses côtés un bouclier.

A l'arrière-plan un socle supportant la *Victoire,* qui tient de la main droite une palme et de la gauche une couronne. Devant et derrière elle deux casques.

Le socle est rond et accosté de huit drapeaux, ce qui pourrait aisément laisser croire que deux cantons autres que ceux que je viens de mentionner auraient pris part à ce tir. On remarque aussi, sur la partie de socle qui se présente à vue, l'écusson de *Zoug,* sur lequel passe une guirlande de feuilles de chêne ; à droite, l'écusson de *Zurich ;* à gauche, celui de *Lucerne ;* au-dessous, de droite à gauche, ceux d'*Uri, Schwyz* et *Unterwald.* En admettant que le nombre des cantons qui prirent part à ce tir corresponde à celui des drapeaux, deux autres écussons seraient figurés sur les côtés du socle qui, étant rond, ne pouvait les montrer tous à la fois.

La *Justice* repose son pied gauche sur un marchepied au-dessous duquel se trouve, mais *presque imperceptible,* le millésime 1827. La légende qui entoure l'allégorie porte : SCHÜTZEN-GESELLSCH. DER STADT ZUG.

Le *Revers* montre une vue de la ville de Zoug et du lac avec fond de montagnes. Au haut et dans les nuages le mot TUGIUM. La tranche est unie.

Cette pièce, d'un travail assez bien réussi, est de *C. Brupacher,* dont la signature *(Br.)* se trouve sur une pierre, au revers, et sur la base du socle *(C. B.)*, à l'avers, derrière la *Justice.*

On n'y lit aucune indication de valeur, mais elle a le poids des thaler de Zurich, de Bâle, etc., et une valeur intrinsèque de fr. 5»75.

Le troisième tir fédéral eut lieu à Genève du 16 au 21 Juin 1828, mais je ne connais également aucun souvenir numismatique de cette fête.

En 1829, c'était Fribourg qui recevait dans ses murs les tireurs confédérés pour la quatrième joûte fédérale.

J'ai eu le plaisir de tenir dernièrement une des quatre *rarissimes* médailles d'or que le Comité fit frapper comme prix d'honneur pour chacune des bonnes cibles et valant *cent francs fédéraux.*

La gravure ci-dessous, qui est très exacte, me dispense de toute autre description.

Le cinquième tir échut à Berne et fut célébré du 12 au 17 Juillet 1830.

Berne fut plus modeste que Fribourg et se contenta d'une petite médaille, devenue aujourd'hui assez rare, montrant au *Droit* : ALLE NACH EINEM ZIELE. Au premier plan, faisceau de licteur surmonté du drapeau fédéral entouré de carabines en pyramide ; au pied du groupe quelques balles, un maillet et une poire à poudre. Dans le lointain, fond de verdure et de montagnes.

Revers. En cercle : * Z. ANDENKEN A. D. EIDSG. FREYSCHIESSEN IN BERN V. 12-17 IUL. 1830. Dans le champ, une couronne de chêne, à l'intérieur de laquelle est inscrite, en deux lignes horizontales, la devise : IMMER || BEREIT. Diamètre 28 millimètres, poids 10 grammes.

Des tirs de Lucerne (1 au 7 Juillet 1832) et de Zurich (13 au 19 Juillet 1834), je n'ai jamais vu aucune pièce. Quelques personnes m'ont assuré que, pour le tir de Lausanne (3 au 10 juillet 1836), on aurait refrappé un certain nombre d'écus cantonaux de 1812, mais aucun ouvrage ne relate ce fait.

La même chose s'est dite pour le tir d'Aarau 1824, pour lequel on aurait refrappé des écus cantonaux de 1812. C'est donc sous toute réserve que j'avance ces deux faits.

Du tir de St-Gall (du 1 au 8 juillet 1838), on ne possède qu'un petit jeton de cuivre, fort rare il est vrai, mais qui mérite à peine une description.

Beaucoup de collectionneurs ne le connaissant peut-être pas, je la donnerai cependant.

Droit. Dans un cercle de grènetis, une couronne formée de deux branches de laurier réunies ; entre les deux extrémités du feuillage, soit au haut, une croisette.

Dans le champ, en trois lignes : ST || GALLEN || 1838.

Revers. Egalement dans un cercle de grènetis, la croix fédérale rayonnante.

Diamètre 19 millimètres.

Le dixième tir eut lieu à Soleure du 12 au 19 Juillet 1840. On ne frappa pour ce tir qu'un jeton officiel servant à contrôler les passes et deux petits jetons commémoratifs diffèrent peu l'un de l'autre.

J'ai vu quelques exemplaires en argent de ces derniers.

Dès 1842, pour le tir de Coire (10 au 17 Juillet) commence alors une série d'écus et de médailles commémoratives officiels, qui continue sans interruption jusqu'à ce jour, et dont la frappe est devenue en quelque sorte une obligation pour le Comité de chaque tir.

Il n'en est pas de même pour les jetons officiels qui disparurent dès le tir de Zurich 1872.

Ce que je regrette, c'est que toute cette série d'écus et médailles officiels ne soit pas l'œuvre de graveurs suisses, qui cependant ne manquaient pas à cette époque.

Je répartirai donc, dès 1842, ces souvenirs officiels en trois catégories.

La première comprend ce qu'on était convenu d'appeler les *écus neufs* (Neuthaler).

Ils sont au nombre de deux seulement : Coire 1842 et Glaris (13me tir, du 18 au 25 Juillet) 1847.

Ces écus avaient, on le sait, la valeur de 40 batzen, soit 4 fr. fédéraux, ce qui correspondrait à fr. 5»65 environ de notre monnaie fédérale actuelle.

Il fut frappé 6,000 exemplaires de celui de Coire et 3,200 de celui de Glaris ; les deux coins furent gravés à Munich.

La seconde catégorie est celle des *médailles*.

Le 1er Juillet 1844, en même temps que se célébrait à Bâle le 400me anniversaire de la bataille de St-Jacques, s'ouvrait également dans cette ville le 12me tir fédéral.

Aussi la magnifique médaille officielle, la première de ce genre, dûe au talent d'Ant. Bovy, rappelle-t-elle à la fois ces deux solennités.

Il en existe quelques exemplaires en or, la plus grande partie en argent et une certaine quantité en bronze.

En 1849, la Société fédérale des carabiniers célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation : le tir eut en conséquence lieu à Aarau (du 1 au 8 Juillet), où s'était constituée la Société. C'était le quatorzième.

La belle médaille de Bâle était préférée de beaucoup aux écus neufs de Coire et de Glaris, ce qui engagea le Comité d'Aarau à imiter le Comité de Bâle.

Ant. Bovy en fut également chargé ; son habileté et son bon goût ne se démentirent point.

Il fut frappé 1200 exemplaires en argent et un certain nombre en bronze.

Le 5 Juillet 1851, la bannière fédérale entrait à Genève et, le 7, commençait le 15me tir, qui se terminait le 16 seulement. C'est, de tous les tirs, celui qui nous fournit le plus de souvenirs numismatiques.

Les écus et médailles de Genève sont au nombre de quatre. La médaille officielle, gravée par Dorcière, fut frappée en argent, à la valeur de cinq francs environ, et en bronze. De plus, avec l'autorisation spéciale du Conseil fédéral, on refrappa 1000 exemplaires de la belle pièce de 10 fr. en argent de 1848, gravée par Ant. Bovy, et ne différant de celle-ci que par le millésime.

Xavier Frey *(Münzbuch,* page 479, N° 676) nous apprend de plus qu'on frappa 20,000 pièces de 5 fr., telles que les pièces de 1850 de la Confédération et ne différant également de celles-ci que par le millésime 1851.

Il existe aussi un jeton officiel en *cuivre,* mais dont j'ai vu des exemplaires en argent.

La plus belle médaille, à mon avis, est celle de Lucerne 1853 dûe à *Frener.* Avec elle se termine la catégorie des médailles proprement dites, remplacées dès lors par des médailles-écus, ayant exactement les mêmes titres et poids que la pièce de cinq francs de la Confédération.

La médaille de Lucerne 1853, rappelant le dévouement et le patriotisme de Winkelried, devient de plus en plus recherchée.

Le sujet comme la délicatesse de la frappe, ajoutés au relief que nous ne pouvons que regretter avec le système actuel, ont contribué pour beaucoup au renom de Frener.

Soleure célébrait, du 1 au 8 Juillet 1855, le 17me tir. L'écu officiel est simplement un écu de 5 fr. au type fédéral avec le millésime 1855.

Si ce n'était qu'au lieu d'avoir la tranche cannelée comme ceux-là. celui-ci y laisse voir en creux l'inscription * EIDGEN. FREISCHIESEN * SOLOTHURN 1855 *(sic)*, il serait difficile de le distinguer comme tel.

L'écu du tir de Berne (18me tir, du 5 au 15 Juillet 1857) par contre est le premier, depuis celui de 1847, qui montre réellement ce qu'il doit rappeler. Il est de *Korn ;* la gravure en est assez bonne, mais le sujet du droit (un ancien arquebusier) n'offre aucun intérêt historique, ce qui eut été facile à trouver cependant dans les annales de la ville fédérale.

J'en dirai autant de l'écu de tir de Zurich 1859 (du 3 au 12 Juillet), dû au même auteur.

Que de sujets historiques auraient pu être rappelés sur cette pièce, au lieu de ce carabinier dont le rôle est plus que muet !

Le 20me tir avait lieu à Stanz, du 30 Juin au 9 Juillet 1861. L'écu, qui fut confié à Ant. Bovy, rappelle le monument de Winkelried, inauguré la même année à Stanz. Le sujet eut pu être plus heureux, puisqu'il est en quelque sorte une répétition de celui de 1853, mais au moins il a une signification autre que les trois qui précèdent et occupera toujours une des premières places, tant au point de vue historique qu'au point de vue d'exécution.

La Chaux-de-Fonds, où se célébrait, du 12 au 21 Juillet 1863, le 21me tir fédéral, aurait pu, me semble-t-il, choisir mieux son sujet.

L'une des faces est de Ant. Bovy, l'autre de Siber : peut-être faut-il attribuer à ce fait le peu de signification de cette pièce, qui du reste est simple et bien gravée.

Deux années plus tard, la bannière fédérale faisait son entrée à Schaffhouse, et c'est du 2 au 12 Juillet 1865 que s'y célébrait le 22me tir fédéral.

Ant. Bovy eut encore la préférence pour l'écu officiel.

Celui-ci rappelle l'histoire de Tell et la célèbre forteresse de Munoth qui jadis protégeait la ville de Schaffhouse.

En 1867, c'était la petite ville de Schwytz qui recevait les Confédérés. Ce 23me tir dura du 10 au 17 Juillet.

Le bel écu officiel, également gravé par Ant. Bovy, rappelle la bataille de Morgarten et, par le fait, un homme célèbre de Schwytz, le chevalier I.-B. Hedlinger, graveur en médailles, dont la médaille précitée servit de modèle à Ant. Bovy.

Cet écu est, sans contredit, un des plus beaux de la collection.

En 1869, pour le 24me tir célébré à Zoug du 11 au 24 Juillet, c'était encore Ant. Bovy qui livrait l'écu officiel. Comme le précédent, il fait honneur au graveur et rappelle le patriote distingué qui, à la bataille d'Arbédo (1422), arrachait à l'ennemi le drapeau de son pays,

Le 25me tir, qui devait avoir lieu en 1871, fut, par suite des tristes événements de 1870-71, renvoyé à l'année suivante.

C'était Zurich qui, pour la seconde fois, recevait la bannière fédérale dans ses murs pour y présider à la grande fête nationale du 14 au 23 Juillet.

L'écu de fête est de *F. Landry.* Il est simple et de bon goût et fait allusion à l'industrie très florissante alors du canton de Zurich.

Le 26me tir, qui devait se célébrer à St-Gall du 19 au 27 Juillet 1874, correspondait au 50me anniversaire de la fondation de la Société fédérale des carabiniers et du premier tir fédéral.

Par le fait, la fête fut des plus fréquentées et, jusqu'à ce jour, c'est celle qui accuse les meilleurs résultats financiers. L'écu de fête, confié à Ant. Bovy, rappelle la prière de Bubenberg avant la

bataille de Morat. Le sujet est des plus historiques, mais ne saurait s'appliquer au canton de St-Gall. De plus, il est à remarquer que cet écu a été *fort mal frappé,* ce qui le déprécie beaucoup.

L'écu de St-Gall est le dernier dû au burin d'Ant. Bovy, alors âgé de 79 ans et qui rendait le dernier soupir le 18 Sept. 1877.

Dès le tir de Lausanne (16 au 25 Juillet 1876), les écus ont tous été exécutés par notre collègue E. Durussel à Berne.

M. Durussel est un artiste bien apprécié ; ses idées sont souvent très heureuses ; le seul reproche que je me permettrai de lui faire, c'est d'être un peu trop méticuleux, d'entrer dans des détails qui parfois chargent son sujet et lui font perdre de sa grâce et de sa légèreté.

En 1876 on l'a vu, Lausanne recevait, pour la seconde fois, la bannière fédérale à 40 ans d'intervalle.

Parmi les principaux monuments de la capitale vaudoise se rangent certainement la cathédrale et le Grand-Pont ; de nombreuses vignes entourent la ville et sont la richesse du canton entier. Puis le Léman si beau, et ses côteaux, et ses montagnes. Bref, M. Durussel n'a oublié aucun de ces détails et les a reproduit avec beaucoup de talent.

Le 5 Juillet 1879, le canon retentissait à Bâle, le 6 la fusillade commençait ; mais c'était une fusillade paisible, le concours des plus adroits ; le drapeau de 1824 présidait à la fête, qui ne se terminait que le 14.

M. Durussel, pour son écu, avait, comme Bovy en 1844, pris comme sujet historique un jeune porte-épée en costume du XVe siècle, rappelant les victoires de nos pères sur le territoire bâlois et, pour les préciser davantage, lui faisait s'écrier avec le brave de St-Jacques sur la Birse : *Das Schwert zur Hand, im Herzen Gott. So wird der schweizer nie zur Spott.*

Le basilic, cet animal qui a donné son nom à la ville et qu'une légende raconte avoir hanté ces contrées avant la construction de la ville, était également figuré au revers comme soutien de l'écusson montrant le *Baselstab,* encore un des objets caractéristiques de l'histoire de Bâle.

Grâce à l'initiative et à l'énergie de quelques citoyens dévoués, le tir de 1881 échut à Fribourg, qui, la même année, célébrait avec Soleure le 400e anniversaire de son entrée dans la Confédération.

De nombreux projets d'écus avaient été fournis au Comité. M. Durussel réussit à obtenir la préférence par la manière délicate avec laquelle il traita le sujet de l'entrée de Fribourg et Soleure dans la Confédération.

L'écu de Fribourg aurait été fort apprécié par les amateurs si on n'en eut pas frappé une aussi grande quantité (30,000). Ceci

naturellement ne concerne nullement M. Durussel, qui mérite au contraire toutes nos félicitations.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire cet écu, afin d'arriver à une juste comparaison entre lui et celui de 1883, que nous figurons également plus loin.

Demain, la bannière fédérale quitte Fribourg pour bien longtemps peut-être ; c'est Lugano qui, pour la première fois, la reçoit ; c'est Lugano qui invite les Confédérés et qui, pendant une semaine, verra successivement flotter dans ses rues les drapeaux des 22 cantons.

Cette bannière va passer les Alpes pour la première fois et rappeler la Mère Patrie à nos Confédérés de la Suisse italienne c'est le sujet du droit de l'écu de M. Durussel.

Droit. En cercle, la légende : LIBERTADE INERME È DE' TIRANNI AGEVOL PREDA. L'Helvétia, tenant une épée et son bouclier et couronnée de lauriers, assise sur le Gothard, pose sa main sur un vieillard *(le Tessin,* rivière), qui est également assis sur le Gothard, dont il montre l'entrée du tunnel.

Une locomotive sort de ce dernier.

Le vieillard s'appuie de la main gauche sur un aviron aux armes du canton du Tessin, et a, à ses pieds, une amphore (urne) renversée.

Dans le fond, vue du lac et des montagnes.

A l'exergue : 5 Fr. et la signature E. DURUSSEL — BERNE.

Le tout est entouré d'un cercle de grènetis.

Le *revers,* quoique de très bon goût et fort bien travaillé, est un peu chargé.

Revers. Sur une banderolle flottante : TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883.

A droite, l'écusson de Lugano, surmonté du chapeau à plumes des bersaglieri et reposant sur une branche de laurier, deux carabines en sautoir et les drapeaux fédéral et cantonal.

A gauche, vue du lac, de la ville et des Alpes.

Au bas, la signature : E. DURUSSEL.

Je ne prétends cependant pas que le travail de notre cellègue ne soit pas de bon goût ou négligé, bien au contraire ; mais, si

M. Durussel veut être juste, il conviendra avec nous que le revers eut pu être un peu simplifié.

Ce qui, par contre, nous étonne, c'est que le chiffre des écus n'ait pas été diminué et qu'on en ait frappé autant que pour Fribourg.

Je sais qu'il existe de nombreux collectionneurs, que beaucoup de tireurs tiennent à conserver les écus des tirs auxquels ils assistent, qu'un grand nombre de pièces passent à l'étranger, etc., mais peu importe.

Personne, dit-on, *n'est obligé* d'accepter l'écu de tir en paiement ; si on le fait, c'est de bonne volonté ; c'est pourquoi je ne vois pas pourquoi il en faut un si grand nombre.

Pourquoi ne ferait-on pas, à côté de l'écu officiel qui serait frappé en nombre suffisant cependant, comme à Genève en 1851, des écus de la Confédération au millésime du tir et qui seraient acceptés partout et en tout temps ? Je crois qu'il y aurait bénéfice pour le Comité du tir et avantage pour la Confédération.

Fribourg, 5 Juillet 1883. ANT. HENSELER.

Les armoiries de l'Alsace et de Dabo.

Dans son très intéressant et instructif article sur les Monnaies de Sogren et de Bargen, M. Le Roy s'occupe incidemment des armoiries de l'Alsace et du comté de Dabo et en donne, sans oser se prononcer, plusieurs descriptions contradictoires, comme s'il y

avait à cet égard matière à controverse pour les hommes du métier. Il n'en est pas ainsi. Ces armoiries sont parfaitement fixées et connues ; et, s'il règne à cet égard dans le public une incertitude que je ne cherche pas à nier, cela tient uniquement à ce que quelques auteurs ou ouvrages dignes de créance à d'autres égards se sont faits les éditeurs responsables d'armoiries fautives ou de pure fantaisie. Les écrivains classiques en Alsace en cette matière, Hertzog, Schœpflin, Laguille, etc., n'ont jamais varié ; et, ce qui paraîtra sans doute plus péremptoire encore aux membres d'une société de numismatique, les armes d'Alsace, tout au moins, figurent sur une infinité de monnaies anciennes et modernes, fort communes, et sont par conséquent faciles à déterminer.

Il ne faut pas perdre de vue que, dans le passé et pendant de longs siècles, l'Alsace n'a été qu'une expression géographique, dépourvue de toute unité politique et de tout blason unique. Parmi les quatre-vingts ou cent petites souverainetés qui se partageaient son territoire, les deux plus importantes, celles qui portaient le nom d'Alsace, étaient le Landgraviat inférieur, possédé jusqu'à la Révolution française par les princes-évêques de Strasbourg, et le Landgraviat supérieur, qui appartint jusqu'aux traités de Wesphalie à la maison de Habsbourg. Tous deux avaient leurs armoiries spéciales, qu'on peut voir jusqu'aux dites époques sur toutes les monnaies soit des évêques de Strasbourg, soit des Habsbourg alsaciens. Ce n'est que par une combinaison, plus ou moins arbitraire, ou par une juxtaposition des armes des deux landgraviats d'Alsace que l'on peut arriver à une représentation héraldique applicable à l'Alsace tout entière ; cette représentation n'existe pas et ne pouvait pas exister historiquement.

Cela posé, les armoiries des deux landgraviats ont cela de commun qu'elles ont un champ de gueules et pour pièce principale une bande ou une barre ; on sait que ces deux pièces ont été constamment prises l'une pour l'autre au beau temps du blason.

La bande du landgraviat inférieur est fleuronnée et contre-fleuronnée ; le tout d'*argent*.

La bande du landgraviat supérieur est accompagnée de six couronnes, rangées en triangle, trois à dextre, trois à senestre ; le tout d'*or*.

La seule combinaison correcte et élégante de ces deux écussons très distincts consiste à en faire les partitions d'un même écu, en figurant une barre à la partition dextre et une bande à la partition senestre ; ce qui produit, comme effet d'ensemble, un chevron, chaque branche gardant d'ailleurs ses accessoires et son métal propres.

Les armoiries de Dabo sont telles que M. Quiquerez les blasonne, avec ces deux seules observations qu'au lieu d'un rai

d'escarboucle « fleuré de lys » *(lisez* fleurdelisé), on y voit, en général, huit sceptres aboutés, placés quatre en croix et quatre en sautoir, et que le champ a toujours été figuré d'argent dans les documents anciens et dans les armes des Linange-Dabo. C'est évidemment dans Schœpflin que M. Quiquerez a pris les émaux qu'il donne ; et je n'ai pu découvrir sur quoi l'éminent historiographe se fonde pour faire le champ d'or. La description de M. Trachsel est correcte à cela près qu'il a pris la bordure pour un simple orle et que « double croix à huit branches » n'est pas, dans le langage héraldique, l'expression usuelle pour parler d'un rai d'escarboucle ou d'une croix et d'un sautoir superposés. Quant à la description donnée par l'*Armorial de la Généralité d'Alsace,* elle ne mérite ni mention ni réfutation. Elle est l'un des mille exemples de la légèreté scandaleuse avec laquelle les agents fiscaux de Louis XIV chargés de ce travail ont traité les blasons historiques, et les noms historiques, de l'Alsace. Il ne faut citer cet *Armorial,* tout officiel qu'il est, qu'avec une prudence extrême et à défaut de tout autre document.

Ce n'est pas le cas pour les armes de Dabo, qui sont fort connues et que la famille de Linange-Dabo a conservées jusqu'à nos jours pures de toute altération. C'est d'après des pièces irrécusables, gracieusement communiquées dans le temps par son chef à l'auteur de l'*Alsace noble,* que je puis me permettre d'être affirmatif à cet égard, comme pour les armoiries des deux Landgraviats d'Alsace.

ERNEST LEHR.

Chronique.

Notre secrétaire avait résolu, ainsi que le mentionnait son article sur les écus au type de St-Nicolas, de publier un travail sérieux sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg.

Vu les nombreux déplacements qu'occasionnait cette étude et les frais pour les planches que l'auteur comptait ajouter à son travail, il adressa, au commencement du mois de Juin, une demande au Haut Conseil d'Etat du canton de Fribourg, demande tendant à obtenir un subside que d'autres cantons eussent certes compris ; mais le canton de Fribourg ne peut pas entrer dans de pareilles considérations.

Il a répondu par une promesse de *souscription à 10 ou 20 exemplaires de l'ouvrage, suivant le prix.*

Il faut regretter une semblable réponse, d'autant plus que ce

travail avait été proposé à notre secrétaire par voie même de la presse (voir *Bien public,* N° 55, du 8 Mai 1881).

Il est certain que notre secrétaire ne fera pas, à ses risques et périls, tous ces frais ; ou, s'il les fait, il prendra un engagement avec une Autorité ou un éditeur plus à même de comprendre l'utilité de ce travail et la valeur d'une pareille monographie.

R...

Académie des inscriptions, séance du 29 Juin 1883.

SECTION DE NUMISMATIQUE. CONCOURS.

La Commission du prix de numismatique avait à se décider entre trois concurrents de grand mérite, MM. Madden, Barcklay-Head et Perey-Gardner. Elle a partagé le prix entre M. Barcklay-Head, pour son « Coïnage of Bœotia, » en même temps que son catalogue des électrotypes du Britisch-Museum, et M. Percy-Gardner pour son « Etude sur les monnaies de Samos. »

(Le Temps.)

Bibliographie.

Dans le dernier fascicule de la première année de notre *Bulletin,* nous annoncions la réception pour notre Bibliothèque du dix-septième volume du *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* à Bône (Algérie), et nous terminions par un regret, celui de n'être encore qu'une jeune Société et, par le fait, de n'avoir pu obtenir plus tôt l'échange de nos publications respectives. Nous adressions également le vœu de continuer ces bonnes relations avec cette honorable Société.

Une grande surprise nous était réservée : le 7 Juin, notre secrétaire recevait du Département fédéral de l'Intérieur une lettre lui annonçant l'envoi officiel de documents *parvenus de Paris à destination de notre Société.*

L'envoi annoncé arrivait le 8 Juin au matin. Il se composait des volumes 7 à 17 inclusivement du *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* des *statuts* de cette Société, ainsi que des trois derniers comptes-rendus de ses réunions, soit en tout *dix volumes* et *quatre brochures.*

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'utilité que peut avoir pour notre Société ce don si généreux ; le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* est une de ces publications de véritable intérêt, où chaque article vous transporte dans un monde inconnu,

vous met sous les yeux des monuments de la plus haute antiquité, vous parle de découvertes nouvelles dans les différents règnes de la nature, etc.

Nos plus chaleureux remercîments à cette honorable Société, avec laquelle nous entretiendrons bien longtemps encore, espérons-le, d'aussi bonnes relations.

AVIS.

Les Sociétaires reçus à Zurich en 1882 et à Bâle en 1883, qui n'ont pas encore reçu leur diplôme, sont instamment priés de les réclamer au soussigné, en lui retournant, dûment rempli, le formulaire de matricule qui leur a été adressé avec l'avis de leur réception.

Le secrétaire,

Ant. HENSELER.

ON OFFRE l'ouvrage de Ch. de Mechel :

Le Chevalier Hedlinger et ses œuvres.

S'adresser au bureau du Journal. (EG 1-0)

A VENDRE

Jetons divers de Tirs et Ecus de Tirs fédéraux.

S'adresser à Jn-P. DELACHAUX, à Chaux-de-Fonds. (JD 1-0)

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Brachteaten der Schweiz.**
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-5)
Adresser les renseignements et offres à la RÉDACTION.

Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie

par Mr MAURICE DE PALÉZIEUX

avec deux planches lithographiées.

PRIX : 50 CENTIMES.

En vente au Bureau du Journal :

ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVIe SIÈCLE

AU TYPE DE St-NICOLAS

par Ant. HENSELER.

Prix, 50 centimes.

MONNAIES ET MÉDAILLE DE SOGREN & DE BARGEN

(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle)

par Ls LE ROY.

Prix, 50 centimes.

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. Blanchet, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.

Prix, 50 centimes.

Notice sur la Trouvaille de Vinzier (Savoie)

par A. DUPLAN,

avec une planche. Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye

par HACHEL.

2me édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881

Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.

Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,

par Ant. HENSELER.

Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.

Prix broché : 10 francs.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIme Année. 1883. No 8.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

L'écusson de Neuchâtel.

Dans sa première année, notre *Bulletin* s'est occupé à plusieurs reprises des écussons et armoiries de divers cantons suisses.

C'est en poursuivant mes études sur ce sujet que j'arrivai à l'écusson actuel de Neuchâtel *qui ne date que de 1848.* Ce fait est assez curieux pour en entretenir nos lecteurs *au point de vue héraldique,* car nous laissons naturellement à chacun le droit d'apprécier comme il l'entendra le remplacement, dans un moment de passion politique, d'un écusson qui remontait à plusieurs siècles et qui rappelait toute l'histoire du pays, par un autre écusson aux couleurs plus voyantes, mais n'ayant d'autre signification que celle toute fantaisiste dont voulut bien le gratifier l'honorable député des Montagnes qui le présenta à l'assemblée de 1848.

Nous reviendrons plus tard sur ce point; pour le moment, qu'il nous soit permis de regretter de pareilles innovations, qui n'aboutissent qu'à détruire, pour des raisons politiques plus que mal fondées, des monuments historiques qui avaient bravé les orages de plusieurs siècles.

« Maintenant que les ardeurs de partis sont calmées, dit avec » raison M. Adolphe Gautier (*), il semble que les Neuchâtelois » devraient bien renoncer à leur blason de fantaisie, et revenir à

(*) *Les armoiries et les couleurs suisses,* page 116.

» leur antique et glorieux écusson que leurs bannières, mêlées à » celles des Confédérés, ont fait flotter avec honneur et éclat sur » les champs de bataille les plus illustres de la Suisse, à St- » Jacques, à Grandson, à Morat ! »

Mais examinons d'abord l'origine la plus ancienne des armoiries de Neuchâtel.

On prétend que Neuchâtel, sous le nom de Noïdenolex, existait avant l'ère chrétienne et fut une des villes que brûlèrent les Helvètes avant leur invasion en Gaule. La tour de Diesse et celle des Prisons sont, croit-on, de construction romaine. La construction de la première est attribuée à Jules-César *(Turris julia)*.

La première fois que l'histoire fasse mention de cette localité, c'est lorsqu'en 954, la reine Berthe, fondatrice de l'abbaye de Payerne, fut obligée de se cacher dans la *Tour forte de Neuchâtel* pour échapper à l'invasion des Hongrois et Sarrasins (Arabes) que Conrad III, surnommé *le Pacifique,* roi de la Bourgogne transjurane, se montra impuissant à réprimer.

Ceci ne se rapporte, il est vrai, pas directement à notre sujet, mais nous avons cru bon de le mentionner en passant, pour montrer la haute antiquité de cette cité.

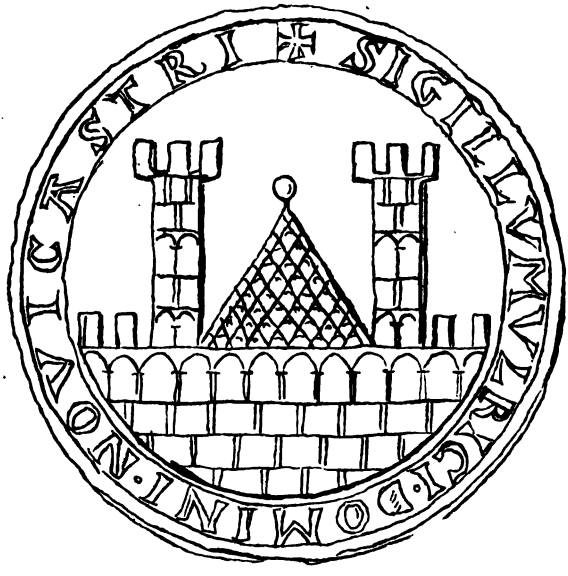

Fig 1.

Ce n'est que sous la première dynastie des souverains de Neuchâtel, c'est-à-dire sous les comtes de ce nom, que nous voyons apparaître des *sceaux* et des *armoiries.*

Le plus ancien sceau que l'on ait conservé remonte au *commencement* du 12me siècle et non à la fin, comme le prétendent erronément quelques auteurs. En effet, c'est un sceau du comte Ulrich II (1099-1132) ; nous le reproduisons fig. 1.

Ce sceau encore n'a qu'un rapport indirect avec la question que nous avons soulevée, mais c'est de ce sceau même que les héraldistes font naître l'ancien écusson ou les anciennes armoiries de Neuchâtel et c'est pourquoi il est utile d'en donner la reproduction.

Tel n'est pas toutefois le seul monument sur lequel se basent les héraldistes pour expliquer l'origine de cet écusson ; il en est plusieurs au contraire, et je citerai, parmi les plus beaux, le sceau du comte Rodolphe V dit Raoul ou Rollin 1286-1342 (v. fig. 2).

Fig. 2.

Le premier ne laisse voir que le château à deux tours séparées par un pignon ; le second par contre, outre une troisième tour sommée d'une flèche qui représenterait la collégiale de Neuchâtel située près du château, laisse voir dans le champ deux petits écussons chevronnés. Mais, dans ce second sceau, nous avons la preuve certaine que le blason de Neuchâtel existait déjà, tandis que les sceaux portaient encore le château.

Nous ne trouvons pour aucun pays autre que Neuchâtel le blason *territorial,* s'il est permis de s'exprimer ainsi, porter l'écusson de la famille qui régna autrefois sur lui. Les deux petits écussons, qui se montrent de chaque côté de la tour principale du sceau N° 2, ne sont autres que les armes de la maison des comtes de Neuchâtel (Fénis-Neuchâtel), portant trois pals chargés chacun de trois chevrons.

Mais le comte Louis, fils de Rodolphe V (1342-1373), modifia les armoiries de sa maison et réduisit à un seul les trois pals qu'avaient portés tous ses prédécesseurs. Ce changement fit règle dès cette époque et à vrai dire, les armes définitivement fixées par le comte Louis devinrent celles du territoire neuchâtelois tout entier (comté et plus tard principauté), armes qui furent également celles de la ville et bourgeoisie de Neuchâtel.

Elles se blasonnent : *d'or, au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent* (v. fig. 3).

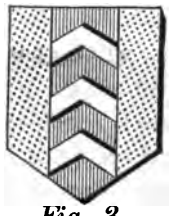

Fig. 3.

Les héraldistes y voient des armes parlantes, essentiellement à cause des chevrons, en ce sens que la *partie* est destinée à représenter le *tout* et que les chevrons sont en quelque sorte le signe réduit ou l'hiéroglyphe du château. C'est précisément pour faire connaître à nos lecteurs les preuves sur lesquelles est basée cette opinion que nous avons cru utile de reproduire les deux anciens sceaux (fig. 1 et 2).

Plusieurs auteurs admettent cette origine de l'ancien écusson neuchâtelois comme la seule véritable et laissent entendre que l'image du château a été transformée en une figure héraldique plus simple et plus facile à représenter le blason sur la bannière, comme le cas s'est présenté pour plusieurs autres cantons, ainsi Obwalden, Schaffhouse, Soleure, etc. (*).

(*) Voir *Bulletin de la Société suisse de numismatique,* Ire année, p. 138 à 140.

Cette bannière sera devenue l'écusson du pays et le sceau aura plus longtemps conservé son type ancien. Telle n'est pas cependant la seule opinion à ce sujet.

Il en est qui voient également dans les chevrons, mais dans un sens différent, des *armes parlantes.* Ceux-ci prétendent que le chevron est le plus souvent la représentation d'un toit de maison ou d'une charpente.

Ce serait donc ici des *fenils,* mot synonyme du château et du village de Fenis (all. Vinelz), auxquels la première dynastie des souvèrains neuchâtelois devait son origine et dont le nom était lié par eux à celui de Neuchâtel.

Pendant la première moitié du XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'art héraldique était encore assez incertain, nous voyons le sceau du comte Berthold I montrant une aigle éployée. De là l'usage de poser l'écusson de la principauté *en cœur* sur l'aigle, qui devint l'armoirie de la bourgeoisie et que conserve encore aujourd'hui la ville de Neuchâtel.

Je cite le sceau de Berthold I († 1260) qui me paraît une preuve certaine. La version, admise par quelques héraldistes, que cette aigle pouvait provenir de ce que la maison de Fribourg portait une aigle comme pièce principale de son écusson, est, me semble-t-il, quelque peu douteuse. La maison de Fribourg, en effet, ne régna sur Neuchâtel que de 1395 à 1457, c'est-à-dire plus d'un siècle plus tard.

M. Gautier continue textuellement :

« Sous toutes les dynasties qui ont dominé sur Neuchâtel, » l'Etat a conservé l'écusson des anciens comtes. Sous les *princes* » de la maison *de Longueville*, le sceau du chef de l'Etat, ainsi » que les monnaies, portaient, accolées ou écartelées, les armes » de Neuchâtel et celles du prince régnant, mais on avait conservé, » pour la justice et les administrations, des sceaux qui ne portaient » presque toujours que l'écusson aux chevrons, libre ou posé en » cœur de l'aigle.

» Il en a été de même après 1707, année où les Etats de la » principauté décidèrent que la souveraineté serait attribuée à la » *maison de Prusse,* comme héritière des comtes de Châlons- » Orange reconnus suzerains de Neuchâtel dès 1397. Les armes

» du Prince furent alors : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à la* » *bande d'or, qui est de Châlons ; aux 2 et 3 de Neuchâtel ;* » *sur le tout d'argent à l'aigle éployée de sable, couronnée,* » *becquée, lampassée et armée d'or, et tenant le sceptre et le* » *globe, qui est de Prusse.* Les monnaies et le sceau du Prince » prirent cet écusson, mais les anciens sceaux administratifs et » judiciaires, sans autre blason que celui de la principauté, conti- » nuèrent à être usités comme sous les Longueville. »

En 1807, sous *Alexandre Berthier,* l'écusson neuchâtelois ne fut point rejeté non plus. Napoléon y ajouta un chef aux armes de l'empire français : *d'azur à l'aigle d'or éployée au vol abaissé, empiétant un foudre du même.* En 1814, la maison de Prusse fut réintégrée dans la souveraineté de la principauté. Neuchâtel, *canton suisse et principauté prussienne* à la fois, reprit son ancien écu, débarrassé alors du chef d'azur ; mais, pour les sceaux officiels, on ajouta les armes des Châlons et de Prusse.

Il eût mieux valu, historiquement et héraldiquement parlant, conserver l'écusson de *Neuchâtel plein.*

En 1848 donc, pour en revenir à l'écusson actuel, Neuchâtel avait proclamé la république et avait ainsi rompu le lien qui l'unissait à la Prusse depuis plus d'un siècle.

« C'est à cette époque, dit M. Gautier, que la manie moderne » des innovations détruisit l'antique et vénéré symbole du pays. »

Sous prétexte qu'elles rappelaient l'ancien régime, la Constituante décréta la déchéance des anciennes armoiries.

Un député des Montagnes, ainsi que je l'ai dit en commençant, présenta à l'assemblée, pour être celui du nouvel Etat, un drapeau tricolore ne différant de celui de l'Italie que par une croisette au canton senestre du chef. Ce député invoquait, comme justification de son choix, que la croisette d'argent en champ de gueules était l'emblème de ralliement des républicains neuchâtelois, que le vert rappelait les sapins du Jura, berceau de la république, et que le blanc indiquait que la révolution s'était accomplie pacifiquement.

Ce drapeau, qui se blasonne : *tiercé en pal sinople, argent et gueules, une croisette d'argent au canton senestre du chef,* fut accueilli avec enthousiasme, dit-on, et remplaça, au mépris de tout, les glorieuses et belles couleurs de l'ancien.

Fig. 4.

L'écusson subit le sort du drapeau (v. fig. 4). Sans critiquer le sentiment très sincère, je veux le croire, qui fit opérer ce brusque renversement de l'antique blason, il serait temps, me semble-t-il, de revenir d'une erreur aussi grande que celle qui fit voir à la Constituante un souvenir de l'*ancien régime* dans des armes *datant de plusieurs siècles* et de reléguer aux archives soit le drapeau soit l'écusson tricolores.

A l'appui de mon opinion, je crois pouvoir avancer qu'une proposition faite à Genève de remplacer l'aigle de son écusson *(qui est le signe de l'empire)* par n'importe quelle pièce, serait fort mal reçue de nos confédérés genevois.

La *clef* du même écusson, qui rappelle l'*évêché,* et le fameux *Baselstab* (crosse) de l'écusson bâlois, également emblème de l'*évêché,* ne sont-ils pas encore en honneur, quoique ces deux cantons soient *réformés.*

A côté de cela et en opposition avec le motif allégué par la Constituante de 1848, pourquoi la *Ville de Neuchâtel, Valangin, Savagnier, Môtiers, Landeron, Cressier, Boudry,* etc., etc., possèdent-ils des écussons *rappelant en tout ou en partie l'ancien écusson.* tombé en disgrâce ? ?

Il nous paraît donc que les hommes investis par leurs concitoyens de hautes fonctions publiques, membres du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, des Tribunaux, etc., devraient s'entendre pour réparer par la réintégralité de l'écusson chevronné une erreur due à la fermentation politique. Les membres de la Société cantonale d'histoire, et tous les citoyens qui connaissent et raisonnent, et savent que les chevrons ne sont pas d'*origine prussienne,* mais existaient avant « l'ours de Berne, » devraient également se joindre à ce mouvement si désirable, car il aurait pour consé-

quence de relier le présent au passé, de rappeler bien des faits marquants de l'histoire de cet intéressant petit pays de Neuchâtel et il obtiendrait en somme l'assentiment de toutes les personnes éclairées et avancées de la Suisse, notre chère patrie.

A. H.

Les fausses monnaies de l'antiquité.

Plusieurs de nos lecteurs collectionnent des médailles et monnaies antiques et comme, parmi celles que l'on retrouve de nos jours, il y en a des quantités de fausses, nous croyons utile de consacrer quelques lignes à ce sujet, afin de mettre nos amis en garde contre les supercheries dont ils pourraient être victimes.

Les médailles antiques que l'on peut considérer comme fausses, ne sont pas toutes à attribuer à l'*industrie moderne.*

Chez les Grecs, par exemple, Demosthène nous apprend que du temps de Solon, alors que les monnaies étaient encore peu nombreuses, la fabrication des fausses monnaies était déjà connue, et il ajoute même qu'elle était punie de la peine de mort.

La lecture d'autres auteurs anciens nous convaincra facilement de la contemporanéité de la fausse monnaie et de la vraie, et nous retrouverons partout la peine capitale comme punition de ce délit.

Ulpien, pour citer un auteur romain, dit que « ceux qui râcleront, teindront, fabriqueront (frauduleusement par le moulage ou autrement) des monnaies d'or, seront livrés aux bêtes, s'ils sont libres, et punis du dernier supplice, s'ils sont esclaves. »

Quelques empereurs et triumvirs furent même accusés d'avoir fabriqué de la fausse monnaie, mais « il est plus exact, dit un auteur, de voir dans cette accusation une vengeance ou une haine que l'expression de la vérité. »

Les gouvernements anciens ne se contentèrent pas seulement d'édicter des punitions exemplaires contre les faussaires, mais ils visèrent à divers moyens de rendre impossible la falsification ; malheureusement, tous ne nous sont pas connus.

La *dentelure* fut une des mesures prises pour éviter la fabrication des pièces *fourrées,* soit les plus dangereuses de toutes les fausses monnaies anciennes. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce terme.

Le résultat de cette opération ne fut pas cependant aussi efficace qu'on l'avait cru d'abord, car il existe des monnaies *dentelées* qui sont *fourrées* et par là même fausses également.

Les bénéfices que retiraient les faussaires leur firent braver de tout temps les peines prévues par les lois et aujourd'hui que les travaux forcés à perpétuité ont remplacé chez la plupart des nations la peine capitale, cette triste industrie prend des proportions de plus en plus inquiétantes. C'est surtout parmi les monnaies romaines que nous trouvons le plus de falsifications.

Nous les classerons en quatre catégories bien distinctes.

1. Les pièces fausses, dorées ou argentées. — Ce moyen me paraît avoir été le premier employé, car on peut aisément le ranger dans ce que les auteurs anciens appellent *teindre* les monnaies. C'est surtout en dorant l'argent que cette fraude obtenait le plus de succès.

Ici cependant il importe de ne pas confondre ces *monnaies fausses,* dont il ne reste plus guère de types de nos jours, avec *ces médailles* ornées d'*applications* partielles ou totales d'or ou d'argent, pour en augmenter la *valeur artistique.*

2. Les pièces fausses frappées en or ou en argent altérées. — Ces pièces, qu'il ne faut pas confondre avec les monnaies des époques où les titres altérés de l'or ou d'argent étaient *légalement admis,* ont été bien moins nombreuses que les précédentes.

Elles offraient également des profits, mais leur couleur trahissaient trop leur origine.

Pièces fausses moulées. — Ces fausses monnaies ont été fabriquées en plusieurs pays et à différentes époques.

On peut considérer le temps des monnaies d'argent impériales, toujours plus altérées et devenues à la fin des monnaies de cuivre argentées, comme l'époque de la plus grande activité des faux-monnayeurs. On sait que les empereurs mêmes, dans des moments de crises, ordonnèrent des fabrications secrètes.

Ces monnaies, quoique provenant d'ateliers publics, ont absolument le caractère de fausses monnaies. On a retrouvé un grand nombre de moules en terre cuite ayant servi à cette fabrication.

4. Les pièces fourrées sont celles dont nous parlions tout à l'heure.

Ce genre de frauduleuse fabrication est celui qui a été le plus pratiqué, parce que c'est le plus trompeur.

Il consiste à frapper des pièces dont le centre ou l'âme est d'un métal de peu de valeur et dont l'extérieur est formé d'une couche très mince d'or ou d'argent et même de cuivre.

Ce centre est ordinairement, pour les pièces d'*or* en argent ou en cuivre, pour celles d'*argent,* en cuivre ou en fer et pour celles de *cuivre,* en fer ou en plomb. L'habileté des faussaires devait être très grande pour pouvoir retirer des bénéfices d'une fabrication aussi difficile.

La perfection de ce travail est très remarquable ; il fallait, pour découvrir la supercherie, qu'une partie de la couche d'or ou d'argent fut enlevée et ces pièces pouvaient circuler fort longtemps avant que le cas se présentât. Il est plus que certain que, de nos jours même et après tant de siècles, il existe une quantité de pièces fourrées encore intactes qui ne laissent point voir le centre de métal commun, ce qui prouve une fois de plus l'habileté qu'avaient acquis les faussaires dans la fabrication de ces pièces.

Les auteurs latins les nomment *Numi pelliculati,* à cause du peu d'épaisseur de la couche de métal fin, ou *subœrati,* parce que leur centre ou âme est ordinairement en cuivre. Quelques numismatistes les appellent aussi *bractéates,* mot qui s'applique plus réellement à la pellicule d'or ou d'argent qui les couvre, puisque ce mot générique est le nom attribué aux pièces extrêmement minces, dont le moyen-âge offre le plus de spécimens. Les monnaies fourrées d'or sont rares, la différence de leur poids les faisait reconnaître trop facilement.

Les romaines sont extrêmement nombreuses, les grecques beaucoup moins. Ces fraudes continuèrent jusqu'à l'époque où l'argent fut altéré sous Septime-Sévère. La spéculation porta alors sur le titre et les pièces fourrées disparurent.

Lorsque Dioclétien rétablit la monnaie d'argent pur, il la fit frapper beaucoup plus mince, afin d'éviter la fabrication des pièces fourrées.

On trouve cependant des monnaies fourrées du Bas-Empire en or.

Beaucoup de collectionneurs préfèrent placer dans leurs séries ces pièces fourrées, les croyant d'une antiquité incontestable.

C'est cette idée qui en a fait naître une autre chez les faussaires modernes, qui, malheureusement, commencent fort bien à acquérir le talent des anciens pour tromper la passion des collectionneurs.

Il faut, pour distinguer les pièces fausses de celles qui sont authentiques, une grande habitude et de fortes connaissances de la numismatique ancienne. L'excellent *Traité élémentaire de numismatique générale de M. J. Lefebre,* dans lequel j'ai puisé ces précieux renseignements, est trop peu connu des amateurs, auxquels cependant il rendrait souvent des services signalés.

Son prix modique (fr. 2»50) le met à la portée de tous et nos lecteurs peuvent se le procurer chez notre collègue M. C. van Peteghem, 41, Quai des Grands-Augustins, à Paris. H.

Chronique.

Nous trouvons dans un compte-rendu de l'Exposition de Zurich, sous la rubrique *Art et application de l'art à l'industrie* :

« M. *Durussel* à Berne est connu comme graveur en médailles, » cachets, poinçons, etc., son exposition est considérable et c'est » un véritable sujet d'étonnement pour nous que cette quantité » de médailles de tous les styles, de tous les reliefs et de tant de » manières variées ; nous avons rarement vu l'œuvre d'un artiste » avoir cette diversité ; mais il faut le dire aussi, cette absence » d'unité, c'est pour nous un problème insoluble, car à côté » d'œuvres aimables, faciles, d'une exécution de maître, se trou- » vent des pièces faibles comme conception et comme exécution. » — C'est par les bonnes choses qu'il faut juger, nous le savons, » mais alors pourquoi ne pas montrer celles-là seulement ? »

Si nous relevons ce passage, c'est uniquement pour en faire voir tout le ridicule. A notre avis, si l'on *ne sait pas juger* des choses, il vaut mieux garder le silence.

Quand on examine les œuvres de notre collègue, il est facile de distinguer celles qui sont vraiment le produit de l'artiste, de celles qui ont été commandées par certaines personnes *originales,* pour ne dire pas plus. Nous avons été plus d'une fois témoin de

contrats avec M. *Durussel,* pour la gravure de médailles et nous avons pu nous convaincre que le goût et le talent de l'artiste ont été le plus souvent sacrifiés aux idées saugrenues de certains Comités ou particuliers.

Le talent de M. Durussel est connu tout aussi bien comme dessinateur que comme modeleur, nous ne le discuterons donc pas ici.

Si M. Durussel a exposé à Zurich une nombreuse collection de ses médailles, sans choisir les meilleures, comme l'aurait désiré le *spirituel* rédacteur de la critique que nous venons de reproduire, loin de lui en faire un reproche, nous l'en félicitons au contraire.

Il a prouvé par là sa modestie en ne jugeant pas lui-même son travail et en ne voyant pas plus dans l'une que dans l'autre de ses productions *des œuvres de maître.*

Chacun comprendra qu'il est impossible à un artiste graveur en médailles, qui, à côté de son talent, est obligé de songer aussi à ses moyens d'existence, de perdre son temps à créer un chef-d'œuvre en commémoration d'une exposition agricole, d'une fête de chant, de gymnastique ou autre.

Il est toujours plus aisé de critiquer que de se produire ; c'est la paille que vous voyez dans l'œil de votre prochain, quand vous n'apercevez pas la poutre qui obstrue le vôtre.

La Société suisse de Numismatique sera représentée à la réunion des numismates allemands à Vienne par son membre externe M. le Dr Eugène Merzbacher de Munich.

Tout en apportant à nos voisins toutes les sympathies de notre jeune Société, M. Merzbacher est spécialement chargé d'entamer avec eux des relations plus intimes et d'obtenir l'échange de nos publications respectives.

Nous publierons dans un prochain fascicule les résultats de ses démarches.

Cachemaille du XIe siècle. Trouvaille récente de Stekborn. — Dans les premiers jours du mois de Juillet écoulé, un ouvrier, occupé à déblayer et fouiller les fondements d'une maison en démolition à *Stekborn,* dans le canton de Thurgovie, trouva, à un mètre au dessous de la surface du sol, un pot de terre

de petite dimension, à panse, contenant environ 325 monnaies d'argent fin, du genre connu sous le nom de *demi-bractéates,* frappées des deux côtés et martelées aux bords, de forme carrée et parallélogramme, en bon état de conservation et appartenant sans nul doute au XIe siècle. Ces pièces épiscopales ou abbatiales, à peu d'exceptions près, sont attribuables à l'abbaye de St-Gall et *inédites.*

L'époque de l'enfouissement du petit trésor doit être la seconde moitié du XIe siècle ou la fin du XIIe, sous un des trois abbés du nom d'*Ulrich,* dont on ne connaissait jusqu'ici, tant que je sache, aucun monument numismatique.

Une dizaine de monnaies de Zurich du XIe siècle pourront corroborer l'indication de l'époque des monnaies de la nouvelle trouvaille. L'acquéreur de ce précieux dépôt se propose d'en publier les principaux types.

Lausanne, le 10 Août 1883. C.-F. Trachsel Dr.

Nous avons sous les yeux une belle médaille de bronze, frappée en souvenir du tir fédéral de Lugano par notre collègue M. *Ed. Durussel,* et que l'on a bien voulu nous confier pour en donner une description.

Nous ne doutons pas cependant d'en recevoir un exemplaire pour la collection de notre Société et n'attribuons le retard qu'aux nombreuses occupations de notre collègue pendant et depuis le tir de Lugano.

Toutefois, pour ne pas nous laisser devancer par d'autres publications, nous en donnons dès aujourd'hui la description.

Droit. Dans un cercle de grènetis, la tête de la Liberté regardant à droite. Un ruban entrelacé dans ses cheveux montre en lettres creuses le mot LIBERTAS.

A droite et suivant le grènetis HELVETIA ; à gauche une arbalète : sous le cou la signature E. DURUSSEL.

Revers. Cercle de grènetis ; à l'intérieur la légende TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883.

Dans le champ, la reproduction de la statue de l'Helvétie, dont notre compatriote M. Vela orna la place de tir.

Cette statue représente la mère Patrie sur un rocher, portant le drapeau de ralliement. Sur ce rocher le mot HELVETIA, le tout reposant sur une guirlande de roses des Alpes et de chêne.

Au dessous, à gauche, et suivant le cercle de grènetis STATUA DI Vo VELA. A l'arrière plan, les Alpes, derrière lesquelles se lève un soleil rayonnant, et le lac de Lugano.

Le prix des exemplaires de bronze était de fr. 4.

Diamètre, 47 millimètres.

Si nos renseignements sont exacts, on en aurait frappé 300 exemplaires en bronze et quelques exemplaires seulement en argent.

Voici la description d'une médaille commémorative de l'Exposition nationale de Zurich 1883, due à notre collègue M. *Barth. Jäckele-Schneider.*

Droit. En demi-cercle : EXPOSITION NATIONALE SUISSE. Dans le champ, la Déesse des Arts, debout et de face, tenant de la main gauche le Livre d'or où doivent être inscrits les noms des récompensés, de la droite écartant le voile qui couvrait son visage, afin de mieux examiner les objets que lui présentent deux Génies qui sont à chacun de ses côtés.

Celui de droite, debout, vêtu d'un tablier de cuir, doit représenter les arts métallurgiques en général et principalement l'orfévrerie. Il tient dans ses mains une coupe couverte ; derrière lui, sur l'une des deux marches sur lesquelles se voit tout le sujet, une coupe couverte encore et une aiguière antique.

Celui de gauche est assis sur un chapiteau de colonne représentant l'Architecture. Il tient dans ses mains une tête qu'il semble contempler. Sans doute il doit représenter les Beaux-Arts, peut-être la Sculpture. Sur la colonne sont encore un maillet et deux ciseaux. Entre la Déesse et le Génie de gauche, sur la seconde marche, deux livres superposés.

A l'*exergue :* B. JÄCKLE-SCHNEIDER.

Revers. En demi-cercle également : SCHWEIZER. LANDES-AUSTELLUNG. Dans le champ, vue des bâtiments et de la place de l'Exposition.

Sur le rebord B. J. S.

A l'exergue, en deux lignes : ZURICH || 1883.

Module 45 millim.

Bronze et métal blanc.

C'est la seule médaille de l'Exposition de Zurich que nous ayons vue jusqu'à ce jour.

A ce sujet, qu'il nous soit permis de rappeler encore une fois à Messieurs les graveurs en médailles, de même qu'aux éditeurs, que nous ne manquerons jamais de donner la description des médailles nouvelles qui nous seront adressées pour la collection de notre Société.

Fête cantonale de gymnastique à Fribourg. — Un Bulletin comme le nôtre ne peut pas s'occuper uniquement des médailles au point de vue de l'art.

Il est beaucoup de personnes qui collectionnent, les unes les médailles des tirs, d'autres celles des fêtes de chant, d'autres celles des fêtes de gymnastique, des expositions, etc. C'est à cette catégorie de collectionneurs que nous cherchons à être utiles et agréables en donnant la description de ces médailles, pure camelotte numismatique, que leurs auteurs n'osent la plupart du temps pas signer.

Telle est celle vendue pendant la fête cantonale de gymnastique à Fribourg les 18 et 19 Août 1883, dont voici la description.

Droit. En cercle : FÊTE CANTONALE DE GYMNASTIQUE FRYBOURG *(sic)*, puis, en sens contraire : ✡ AOUT 1883 ✡.

Dans le champ, l'écusson cantonal entre deux branches de chêne.

Revers. Dans une couronne de chêne, les *quatre F* adossés et posés en croix.

Module 33 millim. ; étain.

La description et l'orthographe du mot Fribourg nous dispensent de tout commentaire.

Bibliographie.

Nous avons reçu, en échange de notre publication, le tome XXV du *Bulletin de l'Institut national genevois.* Ce volume, fort de 536 pages in-8°, contient, comme les précédents, les principaux travaux de l'année écoulée, présentés par les membres des cinq sections de l'Institut :

1° des sciences physiques et naturelles,
2° des sciences politiques, d'archéologie et d'histoire,
3° de littérature,
4° des beaux-arts,
5° d'industrie et d'agriculture.

Disons simplement que le contenu de ce volume est du plus haut intérêt et que nous sommes heureux de le posséder dans nos archives.

Deux travaux offrent un attrait tout particulier pour notre Société.

Le premier surtout : *L'intérêt de la Suisse dans la question monétaire et la Conférence de Paris* (1881) par M. Laurent Karcher, est des plus instructifs pour nos lecteurs.

La position de notre pays comme Etat de l'Union latine (selon la convention de 1865 entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse à laquelle la Grèce s'est jointe plus tard) y est fort clairement exposée.

La question des étalons (d'or et d'argent) et les opinions des

partisans du *bimétallisme,* c'est-à-dire du double étalon (d'or et d'argent), ainsi que celles des *monométallistes* à la Conférence de Paris y sont successivement et fort bien discutées. La conclusion qui termine cette importante dissertation ne croit pas à un avantage pour notre pays à voir les bimétallistes gagner leur cause, et espère que, dans la reprise de la discussion que la Conférence ajourne au 12 Avril 1882, la Suisse et l'Italie sauront mieux comprendre leurs intérêts et refuser avec la Belgique et la Grèce d'accepter le double étalon.

« La Suisse, qui jusqu'ici a suivi la voie la plus prudente, dit » M. Karcher, et dont les écus de cinq francs ne figurent plus » que dans les collections numismatiques (?), doit maintenir sa » position. Son rôle est de rester fidèle à la Convention de 1878 » qui lie encore pour quatre années tous les Etats contractants » sans engager au delà sa liberté.

» Jusqu'à présent, les démarches des bimétallistes envers » l'Allemagne et l'Angleterre n'ont pas abouti et nous pouvons » espérer que le ministre actuel des finances de France saura re- » pousser toute combinaison aventureuse, et maintenir l'Union » latine sur un pied sage, rationnel, et acceptable pour tous ses » membres. »

Cette espérance, on le sait, n'est plus réalisable pour la Suisse, puisque d'ici au mois de Novembre prochain nous verrons en cours nos nouvelles pièces de 20 francs.

Des détails positifs nous ont été promis sur cette nouvelle frappe, pour le dernier fascicule de cette seconde année du *Bulletin.*

Le second travail est l'*Histoire de l'Escalade avec toutes ses circonstances,* par David Piaget, citoyen de Genève, publiée avec une introduction et des notes par *L. Dufour-Vernes* et *Eugène Ritter.*

On sait qu'il existe un certain nombre de médailles genevoises rappelant cette époque de l'histoire de Genève ; nos lecteurs liront donc avec plaisir les détails y relatifs contenus dans le travail précité. H.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Brachteaten der Schweiz.**
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-5)

Adresser les renseignements et offres à la Rédaction.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIme Année. 1883. No 9.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henséler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henséler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Die Medaillen auf das eidgenössische Schützenfest in Lugano 1883 nebst einer kurzen Beschreibung dieses Festes.

1.

Offizieller Festthaler.

Graveur : E. Durussel in Bern. — Millimeter 37.

Avers. Ein stark die rechte Seite des Averses umfassender Lorbeerzweig, innert welchem der Wappenschild von Lugano ruht. Hinter diesem bilden zwei übereinander liegende Stutzer ein unregelmässiges Kreuz. Zwei Fahnen ragen links hinter dem Luganerschilde hervor und mit ihren Spitzen über ein obenhinflatterndes Band hinweg, auf dem die Ueberschrift: TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest in Lugano 1883). Die vordere der beiden Fahnen bedeckt mit ihrem Tuche theilweise die linke Seite des Schildes und ein mit starker Feder besteckter Schützenhut ebenso die obere Schildumrahmung.

Die linke Seite des Averses gewährt den Anblick von einem Theil des Luganersee's mit der Stadt und der Gebirgskette im Hintergrund. Unten der Name des Graveurs : E. DURUSSEL (*).

(*) Ich betrachte diese als die Haupt oder Aversseite weil dieselbe die Bestimmung der Medaille enthält. Die Nächstfolgende, von mir als die Revers

Revers. Die Lorbeerbekränzte, rechts über dem Gothard tronende Helvetia mit dem weissen Kreuz auf der mit rothem Mieder bekleideten Brust u. dem eidgenössischen Schild zu ihrer Rechten mit der sie sich auf ein mächtiges Schwert stützt. Ihre Linke lehnt sie auf die Schulter des in gestalt eines bärtigen Mannes neben ihr sitzenden und ebenso bekränzten Tessin, der um seine Schiffbarkeit anzudeuten ein gewaltiges Ruder in der linken Hand aufrecht hällt, während er seinen Blick auf die Helvetia wendet und mit der rechten Hand auf einen aus dem Gotthardtunnel herausbrausenden Eisenbahnzug hinweist.

Zu seinen Füssen quillen aus liegender Urne die Gewässer des Tessin hervor. Rechts unten ein Stück See mit Gebirgen im Hintergrund. Ueberschrift: LIBERTADE INERME È DE'TIRANNI AGEVOL PREDA (die unbewaffnete Freiheit wird leicht ein Raub der Tyrannen). Im Abschnitte die Werthangabe : 5 Fr und links der Name des Graveurs : E. DURUSSEL — Gerripter Rand.

In der Anzahl von 30,000 Exemplaren ausgeprägt.

2.

Graveur : E. Durussel. — Millim. 47.

Avers. Unten ein Alpenrosenzweig aus welchem zur linken Seite ein Eichenzweig ausgeht. Aus den Alpenrosen heraus erhebt sich ein Felsblock mit der Inschrift in vertieften Lettern : HELVETIA Wirklich steht diese über dem Felsen in hehrer Gestalt, ihre linke Hand auf den, durch ihren höher gestellten linken Fuss etwas vorgeschobenen Schenkel gestützt. In der Rechten hällt sie die eidgenössiche Fahne mit einer Freiheitsmütze an deren Spitze über der Schulter. Stolz und erhaben steht sie da inmitten der Strahlen der hinter ihr über den vom See bespülten Bergen aufgehenden Morgensonne und unwillkürlich drängt sich dem Beschauer der Auspruch eines Schützen in's Gedächtniss, der, als

---

oder Rückseite bezeichnet, weist nämmlich in ihrer ganzen Darstellung ebensowenig als in der Umschrift irgendetwas auf, das auf das eidgenössische Schützenfest Bezug hätte, sondern vielmehr erinnert dieses an den Durchbruch des Gotharddtunnel's und kann somit kaum mit irgendwelchem Recht als die Hauptseite der Denkmünze angesehen werden. Ich habe diese Bemerkung aus dem Grunde beigefügt, weil vor mir andere Numismatiker gegentheiliger Ansicht waren und meinen Revers als die Hauptseite der Medaille bezeichneten. Diesen möchte ich jedoch hiermit keineswegs meine diessbezügliche Ansicht aufdrängen.

er am Festplatz in Lugano die von ihrem Schöpfer V° Vela daselbst aufgestellte und nunmehr vom schweizerischen Bundesrath angekaufte Kolossalstatue der Helvetia erblickte, sich nicht enthalten konnte auszurufen : « Man möchte vor ihr niederknien und sie anbeten so schön ist sie. » Ueberschrift : TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest in Lugano 1883) Ganz unten, etwas mehr nach links in dem schmalen Raum zwischen den Zweigen und dem Perlenrand : STATUA DI V° VELA (Statue von Viktor Vela).

Revers. Der nach Bernersitte mit Flechten umwundene Kopf der Helvetia mit einer Perlenschnur um den Hals. In den Haaren über der Stirne ein sich über den Nacken hinunter-schlingendes Band, vorauf in vertieften Buchstaben die Inschrift : LIBERTAS (Freiheit). In den Flechten sind an zwei Stellen Alpenrosen eingesteckt. Links im Felde, gegen den Rand hin, eine kleine Armbrust. Rechts die Umschrift : HELVETIA. Unter dem Halsabschnitte der Name des Stempelschneiders : E. DURUSSEL. Perlenkreis (*).

Es wurden hiervon 300 Stück in Bronze und nur einige wenige in Silber ausgeprägt.

3.

Graveur : E. Durussel in Bern. — Millim. 47.

Avers. Die lorbeerbekränzte Helvetia mit dem weissen Kreuz auf rothem Mieder hällt eine im Winde flatternde eidgenössische Fahne deren Spitze ebenfalls ein Lorbeerkranz ziert mit der rechten Hand aufrecht, während sie sich mit ihrer Linken auf den Tessiner-Wappenschild stützt. Rechts neben ihr ein Schütze mit umgehängtem Gewehr der seinen Hut schwenkt. Links hällt ein Schweizersoldat, das Gewehr mit aufgepflanzten Bajonet beim

(*) Dasselbe was ich Vorhergehend beim Offiziellen Festtaler über meine Ansicht betreffend der Haupt und Rückseite bemerkte, gilt auch hier wieder, ebenso wie bei allen Nachfolgenden. Immer betrachte ich als die Hauptseite einer Medaille diejenige Seite welche der Medaille sei es in Bild oder Wort in der Hauptsache ihre Bestimmung gibt oder den Anlass besonders hervorhebt, auf welchen dieselbe geprägt worden ist, es mag dann die andere Seite darstellen was sie immer will, auch selbst in dieser Darstellung kunstvoller oder hervorragender erscheinen, sobald sie nicht den Anlass der Prägung stärker hervorhebt ist sie nach meiner Auffassung die Revers oder Rückseite.

Fuss, die Wache. Rechts unten an dem felsigen Boden steht der Name des Graveurs : E. DURUSSEL. Umschrift : TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest in Lugano 1883).

Dieser gleiche Stempel wurde schon gebraucht zu den eidgenössischen Schützenfesten in Basel 1879 und Freiburg 1881, nur mit dem Unterschiede der Kantonswappen, der Umschrift und dass dort noch hinter der Gruppe Lichtstrahlen aus dem Boden hervordringen.

Revers. Der Kopf der Helvetia. Genau der Gleiche Stempel wie bei der Vorhergehenden.

4.

Graveur : E. Durussel in Bern. — Millim. 28.

Avers. Der Gabentempel mit der Umschrift : TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest in Lugano 1883). Ein feiner Perlenkreis als Umrahmung. Oben über der Medaille kreuzen sich zwei starke Eichenzweige aus den sich ein grosser Henkel herausbildet.

Revers. Der Kopf der Helvetia, völlig gleich wie auf den Rückseiten der beiden hier vorstehend beschriebenen Festmedaillen, nur im Verhältniss zur Grösse der Medaille, kleiner. Dieser ist hier umgeben von zweiundzwanzig die Schweizerkantone andeutenden Sternen. Aussen herum ein feiner Perlenrand nebst den beiden oben sich kreuzenden Eichenzweigen und dem Henkel.

5.

Graveur : E. Durussel in Bern. — Millim. 27.

Avers. Der Gabentempel, genau wie bei der hier vorstehend beschriebenen. Auch die gleiche Umschrift, nur, da diese Medaille um ein Millimeter kleiner, so ist hier die Umschrift etwas mehr gegen den Gabentempel zugedrängt. Der Perlenrand ist ebenfalls wie bei der Vorhergehenden.

Revers. Die Statue der Helvetia von Victor Vela genau wie bei N° 2, nur in verkleinertem Massstab, auch fehlt hier der Alpenrosen- und Eichenzweig unter dem Felsblock worauf die Helvetia steht, ebenso die Umschrift. — Mit angeprägtem Henkel.

6.

Graveur : Johnson. — Millim. 38.

Avers. Ein Lorbeerkranz mit de Inschrift : TIR FEDERAL —•••— LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest —•••— Lugano 1883). Im Worte : FEDERAL fehlen die in der französischen, nicht aber in der italienischen Schrift üblichen Tonzeichen auf beiden E.

Revers. Die an einer Brustwehr am Luganersee sitzende Helvetia, mit entblöster linker Brust, sie stützt sich mit ihrer rechten Hand auf das Schwert während sie den linken Arm auf den eidgenössischen Schild auflehnt. Die Stadt Lugano mit der Gebirgskette im Hintergrund. Ueberschrift : HELVETIA Am Abschnitte der Name des Graveurs : JOHNSON. Mit angeprägtem Henkel.

7.

Graveur : Wilhelm Mayer in Stuttgart. — Millim. 34.

Ueber Eichenzweigen der eidgenössische und der Tessinerschild nach obenhin gegen einander gelehnt. Der eidgenössische Schild nimmt hier den Ehrenplatz auf der linken Seite ein. Ueberschrift französisch : TIR FEDERAL (Eidgenössisches Schützenfest). Hier wieder wie bei N° 6 mit den fehlenden Tonzeichen auf den beiden E. Unten : LUGANO 1883.

Revers. Eine Schützentrophœ, gebildet aus einer Schützenscheibe mit Federhut darüber. Zwei sich vor und hinter der Scheibe durch kreuzende Stutzer, Pulverhorn, Waidmesser und Tasche alles dieses über der Scheibe herunterhängend ! Rechts und links dienen zwei Eichenzweige als Umrahmung. — Mit angeprägtem Henkel.

8.

Der Graveur ist mir unbekannt. — Millim. 34.

Avers. Eine Schützenscheibe auf einem Quadrate in dessen jeder Ecke ein rundköpfiger Nagel steckt. Hinter derselben kreuzen sich zwei Stutzer nebst sechs Fahnen. Ueber der Scheibe ein freischwebender Lorbeerkranz. Umschrift : RICORDO DEL

TIRO FEDERALE DI LUGANO (Erinnerung an das eidgenössische Schützenfest in Lugano). Unten die Jahrzahl 1883.

Revers : Der eidgenössische Schild, hier wieder wie bei der Vorhergehenden auf der linken Seite. Derselbe legt sich etwas über den auf der rechten Seite befindlichen nach unten gegen ihn sich hinneigenden Tessinerschild. Ueber den beiden Schilden heraus erheben sich die Liktorenstäbe mit einen Federhut darüber. Links und rechts Lorbeerzweige nebst einem flatternden Bande mit dem Schweizer Wahlspruch : UNO PER TUTTI TUTTI PER UNO (Einer für alle, alle für Einen). Unten zwei verschlungene Hände rings von Strahlen umgeben. — Mit angeprägtem Henkel.

Soll in Mailand geprägt worden sein.

9.

Millim. 33.

Avers. Die *gekrönte* Helvetia steht auf einem Sockel und stützt sich mit der rechten Hand auf den eidgenössischen Schild, während sie mit der Linken einen Kranz in die Höhe hält. Französische Umschrift mit fehlerhafter Orthographie : SOUVENIR DU TIR*E* F*ED*ERAL A LUGANO 1883 (Andenken an das eidgenössische Schützenfest in Lugano 1883).

Revers. Das eidgenössische Kreuz welches von zwei sich unten kreuzenden Eichenzweigen umrahmt ist. Darüberhin ein strahlender Stern. Unten ebenfalls ein strahlender Stern. Die Orthographie der hier italienisch lautenden Umschrift ist derart, dass selbst ein Italiener dieselbe nur mit einiger Mühe verstehen wird. Sie lautet : RICORDO DEL TI*LE* FÈDERAL*I* DI LUGANO 1883. Soll in deutscher Uebersetzung heissen : Erinnerung an das eidgenössische Schützenfest in Lugano 1883 — Mit angeprägtem Henkel. — Hiervon wurden 700 Stück geprägt.

—

Die Figur der Hauptseite wurde schon zu zwei verschiedenen Medaillen auf das eidgenössische Sängerfest in Zürich 1880 verwendet.

10.

Scheint italienischen Ursprunges zu sein. — Millim. 25.

Avers. Auf sechs Zeilen die Inschrift : TIRO | FEDERALE

| SVIZZERO | IN | LUGANO | 1883 (Eidgenössisches Schützenfest der Schweizer in Lugano 1883).

Revers. Der mit strahlendem eidgenössischem Kreuz bekrönte Tessiner-Wappenschild hinter dem sich zwei Stutzer kreuzen. Rechts ein Eichen und Links ein Lorbeerzweig, welche beide unten vormittelst einer Schleife zusammengehalten sind. — Mit angeprägtem Henkel.

Das eidgenössische Schützenfest in Lugano vom 8-19 Juli 1883.

Die Wahl des Kantons Tessin und der Stadt Lugano zum Festorte für das XXX^te^ eidgenössische Schützenfest erfüllte die ganze Schweiz mit Freuden, den dadurch wurde ihr die beste Gelegenheit gegeben, sich nun enger mit den, bis vor kurzem, durch den himmelhohen Wall der Alpen von den Andern abgeschnittenen Eidgenossen im Tessin zu vereignigen nnd ihnen ihre Bundestreue zu versichern.

Wohl selten noch ist von Schützen ein Schiessplatz mit solcher Befriedigung bewundert worden, wie diess in Lugano der Fall war. Man wusste wirklich kaum, war die Festhalle, die Schiesshalle oder der äussert schön ausgestattete Gabentempel am meisten sehenswerth. In diesem Letztern erregte ein silberner Tafelaufsatz als Geschenk des Königs von Belgien an den schweizerischen Schützenbund allgemeine Bewunderung. Scheiben waren 120 aufgestellt, wovon die vier Stichscheiben folgende Namen trugen : Vaterland-Glück ; Vaterland-Fortschritt ; Tessin und Lugano. Als Neuerung war bei diesem Feste das Nachtschiessen bei elektrischem Lichte eingeführt, welches auch unter grosser Betheiligung von Schützen und Zuschauern vorzüglich gelang, da Scheibe und Korn gesehen wurden wie bei Tag. Die von Freiburg daherwallende eidgen. Fahne wurde überall auf ihrer Reise mit unbeschreiblichem Enthusiasmus empfangen. In Lugano wurde dieselbe von tausenden von Stimmen mit Glockengeläute und dem Donner der Kanonen begrüsst. Im Festzug wurde sie durch die schöndekorirten Strassen der Stadt zum Hôtel Washington begleitet. Alle Strassen, Balkone und Fenster waren von einer kompakten

Volksmenge besetzt, die Frauen und Kinder warfen Blumen. Die Stadtmusik gab auf der Piazza della Riforma ein Ständchen.

Am andern Morgen, Sonntag den 8 Juli als am ersten Festtage fand um 9 Uhr 45 Min. der Festzug mit vier Musikchören, zum Begleit der eidgenössischen Fahne auf den Festplatz statt. Am Gabentempel wurde dieselbe von Herrn Bielmann aus Freiburg übergeben und von Herrn Censi aus Lugano entgegengenommen. Am Mittagstisch folgte ein Toast dem Andern. Die Turiner Festmusik leistete Vorzügliches und half den Festrednern wacker mit das Bankett zu beleben.

Das Schiessen begann um halb 2 Uhr. Beim Wettschiessen um die ersten 10 Becher wurde Knecht von St. Gallen Sieger, er hatte den ersten Becher herausgeschossen. An diesem Tage wurde nebst mehreren Kantonalfahnen auch die Fahne der Mailänder Schützen und diejenige der Schützen von Montevideo empfangen.

Am Montag war der Held oder besser die Heldin des Tages, die Gattin des italienischen Vizekonsuls Bassano in Genf welche in zwei Stunden einen grossen Becher herausschoss. Die Festmusik begleitete sie vom Gabentempel in die Kantine, wo Oberrichter Lampugnani Worte der grössten Begeisterung an sie richtete.

Am Dienstag war der Besuch des Festes ein schwacher, wurde aber schon am darauffolgenden Tage bedeutend lebhafter durch das Einrücken der St. Galler und Berner. Die Letztern marschirten unter den Klängen des alten Berner- marches, voran die Schnurrantia, dann der Mutz, der stattliche Weibel in Mantel und Dreispitz, die Bernerschützen, zusammen gegen 300 Mann mit zwölf Fahnen, unter lantem Jubel der Bevölkerung, auf; überall Blumenspende und Vivatrufe. Ein strammer Zug bewegte sich nach dem Schiessplatze, wo Regierungsrath Gobat die Fahne übergab, flankirt von dem viel angestaunten Mutz und dem Träger der Standesfarben. Das Banket war sehr besucht und belebt. Die Schnurrantia welche die Festmusik bildete, spielte sehr gut unter stürmischem Beifall. Nachmittags marschirten noch mehrere Gesellschaften ein unter denen besonders die Urkantone mit ihren vier Bannieren mit besonderer Begeisterung empfangen wurden.

Der Besuch des offiziellen Festages am Donnerstag den 12 Juli war besonders stark. Unter den offiziellen Persönlichkeiten waren vertretten der Bundesrath, der Nationalrath, der Ständerath, sowie auch verschiedenen fremde Nationen durch ihre Vertretter.

Morgens um halb 10 Uhr sammelte sich der Festzug auf der Piazza della Riforma. Schon früh war dort ein buntes Treiben. Dampfschiff und Droschken führten die Menge zu Wasser und zu Land zum Festplatz u. zurück, weissgekleidete Mädchen drängten sich durch die Volksmenge, um den Herrn Bundesräthen Blumensträusse zu überbringen. Die Kunstreitertruppe sprengte über den Platz. Um 10 Uhr spielte die Festmusik die schweizerische Nationalhymne, Guiden und Infanterie marschirten auf, unter Kanonendonner und Glockengeläute bildete sich der Festzug mit einer Gruppe blühender Mädchen, grosser Vertrettung der Tessinerbehörden, etc., in üblicher Weise und erreichte den Schiessplatz, wo die offiziellen Toaste alle Zeit in Anspruch nahmen. Mehrere Schützengesellschaften hielten heute wieder ihren Einzug auf den Festplatz, der heute mehr wie die andern Tage von den Luganesen mit ihren eleganten Damen beherrscht zu sein schien. Doch ein eidgenössisches Fest wie wir es auf der nördlichen Seite der Alpen kennen ist ihnen völlig fremd und unbekannt. Das abendliche Hüttenleben mit seinen Trinkgelagen, Gesängen und Privattoasten kann sich im Tessin nicht heimisch fühlen, schon desshalb nicht, weil das Famillienleben sich, selbst bei Festen dem Vereinsleben nur ungern unterordnet. Die Betheiligung der Bevölkerung von Lugano am Feste blieb im Allgemeinen, die Hauptfesttage ausgenommen, eine schwache. Das Volk hatte dringende Feldarbeiten zu verrichten, ist überhaupt dem Trinken abhold und bleibt daher lieber zu Hause um seinen Geschäften nachzugehen, und es thut wohl daran. Die abendliche Illumination des Festplatzes wurde durch ein Gewitter gestört.

Freitag und Samstag war manche Scheibe nicht besetzt, Platz und Festhütte nur schwach belebt.

Am Sonntag Morgen um 10 Uhr war protestantischer Gottesdienst. Der Katholische kam nicht zu stande weil zwischen dem Organisationskomite und der Geistlichkeit bezüglich der Wahl eines Festpredigers Zwiespalt ausgebrochen war, indem jede von

ihnen das Recht beanspruchte einen Priester für die Ceremonie zu bestimmen. Die Züge aus dem Gotthard und aus Italien brachten fortwährend eine grosse Menschenmenge nach Lugano, dafür aber waren die nachfolgenden Festtage bis zum Schlusse des Festes um so stiller in der Feststadt.

Am Donnerstag den 19 Juli als am letzten Festtage fand ein grosses Wettschiessen zwischen den Schweizern Elmer von St. Gallen und Aschwanden von Altdorf, dem Tiroler Prehm und einem Amerikaner Anghern in Amriswil, Kt. Thurgau, statt. Dieser Letztere hatte seine 282 Punkte herausgeschossen. Aschwanden mit 290 Punkten war von Prehm mit 292 überflügelt worden, dieser wurde dann aber seinerseits von Elmer mit 296 Punkten besiegt. Elmer war damit Schützenkönig und der Ruhm der Schweizerschützen blieb ungetrübt.

Um 12 Uhr Mittags zeigten 22 Kanonenschüsse den Schluss des Schiessens an. Um 3 Uhr fand die Vertheilung der 5 ersten Gaben in jeder Scheibe statt. Nach der Preisvertheilung wurde die eidgenössische Fahne vom Gabentempel herabgenommen und nach einer Schlussrede, im Zug zu der Wohnung des Festpräsidenten begleitet. Den Schluss des Festes bildete ein Abendbankett in der Festhütte um 8 Uhr und ein Schlusskonzert der Festmusik um 11 Uhr.

Das gesammte Finanzresultat ist 713,250 Kehrmarken für den Tag, 7200 für die Nacht und 2516 Doppler. Im Ganzen wurden 754,676 Schüsse abgegeben, durchschnittlich 68,608 per Tag. Festkarten wurden 13,206 und Bankettkarten 6073 verkauft. Die Gesammteinnahme soll 258-260,000 Franken sein.

Wenngleich der Erfolg auch nicht vollständig und derart ist, wie die grosse Mehrheit des Tessinervolkes sich einbildete, so ist er doch wenigstens befriedigend und demjenigen der frühern Schiessen nicht nachstehend. Lugano und der Kanton Tessin haben daher das Bewusstsein, bei diesem grossen Anlasse ihre Pflicht gethan und nichts versäumt zu haben um ihre Miteidgenossen und alle Festgäste würdig zu empfangen.

—

In N° 10 des *Bulletin* gedenke ich sämmtliche Medaillen auf die schweizerische Landesaustellung mitzutheilen, welchen ebenfalls ein kurzer Austellungsbericht beigegeben werden soll.

ADOLPH JNWYLER.

L'atelier monétaire de Gex.

Monsieur le Docteur S. Ambrosoli, Directeur de la *Gazzetta numismatica* de Côme, a publié dans son journal des renseignements fort intéressants sur un atelier monétaire jusqu'à présent fort peu connu, situé sur la frontière française de la Suisse, petit pays qui a appartenu tour à tour à la *Savoie,* à *Berne,* à *Genève* et qui est maintenant à la *France,* faisant partie du département de l'Ain.

Cet atelier est celui de Gex, chef-lieu du pays du même nom.

Les Bernois conquirent le pays de Gex en 1536 et le possédèrent jusqu'en 1566 (*). Il fut alors reconquis par la Savoie. Les Genevois s'en emparèrent en 1590 (**), mais durent le céder à la France en 1601.

Nous donnons ci-après quelques extraits de l'article du Docteur Ambrosoli, qui intéresseront sans nul doute aussi nos collectionneurs suisses.

De tous les Princes de Savoie *Charles-Emanuel I,* pendant un règne d'un demi-siècle, fut celui qui frappa monnaie dans le plus grand nombre d'ateliers.

En effet, d'après l'ouvrage classique du Chevalier Dominique Promis, Bibliothécaire du Roi à Turin, intitulé : *Monete dei Reali di Savoia,* il résulte que neuf ateliers furent en activité pendant le règne de ce Prince, y compris les deux ateliers éphémères de *Santhià* et de *Moncalieri,* ouverts en temps de guerre et de peste.

Il faudrait peut-être ajouter celui d'*Asti* qui fut concédé et loué avec plusieurs autres ateliers à un certain *Valgrandi.* Cependant on n'a pas de preuves que ce maître-monnayeur ait fait réellement usage du dit atelier.

Voici par ordre alphabétique la liste complète des ateliers monétaires de Charles-Emanuel I, qui régna de 1580 à 1630.

1. Aoste.
2. Asti.
3. Bourg-en-Bresse.

(*) Markus Lutz, à l'article Gex,

(**) C'est donc pour cette campagne que Genève, qui voulait la faire à bon marché, fit frapper les monnaies de cuivre de I, VI et XII sols connues des collectionneurs.

4. Chambéry.
5. Gex.
6. Moncalieri.
7. Nice.
8. Santhià.
9. Turin.
10. Vercelli.

Les notices relatives à l'atelier de Gex sont rares. D. Promis en parle et dit : *Charles-Emanuel I,* Duc de Savoie, dans les premières années de son long règne, en 1584, probablement pour remplacer l'ancien atelier de *Cornavin* en établit un nouveau à *Gex,* chef-lieu de cette seigneurie, non loin de la ville de Genève. *Claude Denis* et *Benoît Doppes* en furent les maîtres, mais après trois années de peu d'activité il fut fermé, puis ce bailliage fut cédé à la France en 1601.

Le déférent ou la marque de cet atelier était la lettre G.

On y frappa des *écus d'or,* des *blancs,* des *sols,* des *parpailloles* et des *quarts.*

La description d'un quart émané de cet atelier, trouvé en Savoie, terminera notre courte notice, il est identique à celui qui été figuré mais non décrit par le Dr Ambrosoli.

Droit : Dans le champ les initiales du Duc C'E entre trois rosettes, dessous encore une rosette, dessus une couronne ducale sous laquelle, entre les initiales C et E, se trouve le chiffre I, le tout entouré d'une fine ligne circulaire et d'un cercle de petites perles rondes.

Revers. La croix de Savoie, dont les quatre branches sont terminées en trèfle, dite croix de Saint-Maurice, entourée de quatre segments de cercles ou lobes doubles avec un point à chaque angle saillant de l'encadrement et à chaque angle rentrant. Dessous la marque de l'atelier G.

Bas billon, diamètre, 15 millim., poids 691 milligr.

Extrait de l'ouvrage de D. Promis, mentionné ci-dessus :

« Carlo Emmanuele I, duca di Savoia, nei primi anni del lungo » suo regno, cioè nel 1584, probabilmente per supllire all'antica » zecca di Cornavin, ne aprì una nella terra di Gex, capo della

» signoria di tal nome, e vicina alla città di Ginevra. Claudio
» Denis e Benedetto Doppes, ne furono i maestri, ma dopo tre
» anni di poco lavoro fù questa zecca chiusa, indi quel baliaggio
» ceduto alla Francia nel 1601. »

Lausanne, le 8 octobre 1883.

C. F. Trachsel, Dr.

Localisation

d'une bractéate suisse non domiciliée jusqu'à ce jour.

Une circonstance fortuite vient de me mettre à même de localiser une bractéate publiée et figurée dans ce Bulletin IIe année, numéro 1, dans l'article intitulé : *Bractéates suisses inédites.*

C'est le numéro 10 de la planche, représentant *un coq.* Cette bractéate doit appartenir à l'Abbaye de St-Gall.

Durant la période de la frappe des bractéates suisses *Eglolf Blarer* (Blaarer) de Constance était Abbé de St-Gall de 1426 à 1444. On sait que les armes de la famille *Blaarer* sont *un coq.* C'est à cet Abbé que l'on peut attribuer la bractéate en question. C'est donc la première bractéate saint-galloise attribuable avec certitude à un *Abbé.* Personne n'ignore que les petites monnaies des princes de l'église portent *presque* toujours seulement les armes de la famille du prélat.

De récentes trouvailles ayant considérablement augmenté le nombre des bractéates de cette Abbaye la série promet d'en être bientôt une des plus riches de la Suisse.

Lausanne, le 8 octobre 1883.

C. F. Trachsel, Dr.

Chronique.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos collègues que *M. Paul Strœhlin,* ci-devant à Genève, et qui par suite d'absence avait été considéré comme démissionnaire, vient de nous écrire et *continue à faire partie* de la Société.

Son adresse actuelle est : *An der Schleuse 7, Berlin.*

Nous sommes heureux de nous être trompés et de conserver au milieu de nous ce membre *fondateur* de notre société.

Notre collègue M. Emile Rod, à Fribourg, avait exposé à Zurich une charmante collection de ses reproductions galvanoplastiques.

Plats antiques, bas reliefs, médailles, bustes même : tout était exécuté de mains de maître. Aussi le Jury a-t-il décerné *un diplôme* à M. Rod.

Nos sincères félicitations à notre collègue pour ce brillant succès, qui, espérons-le, l'encouragera à persévérer dans la pratique d'un art aussi utile à nos études qu'agréable aux amateurs.

La *Gazette de Lausanne* du 13 octobre annonce qu'à la suite de fouilles faites à Andermatt, on a trouvé plusieurs squelettes humains et des monnaies d'or et d'argent, portant l'effigie des rois de France Charles VIII et François Ier, enveloppées dans une pièce d'étoffe encore bien conservée. — Les détails nous manquent.

La direction des Monnaies en France a décidé de retirer toutes les monnaies d'or qui ont été frappées au système décimal dans ce pays depuis 1795 jusqu'au 1er janvier 1877 ; ce sont les pièces de 40 fr. et de 20 fr. à l'effigie de Napoléon 1er ; les pièces de 40 et de 20 fr. de Louis XVIII ; les pièces de 40 et de 20 fr. de Charles X ; les pièces de 20 fr. de la République de 1849 et de 1851 avec buste de la République ; les pièces de 100, de 50, de 20, de 10 et de 5 fr. de Napoléon III, et les pièces de 20 fr. de la République de 1870 à 1876.

Le nombre de ces monnaies d'or s'élevait originairement à 71,082,860, et représentait une valeur de 8,251,328,420 fr.

Bibliographie.

Les armoiries de Neuchâtel. Notice historique illustrée, par M. Maurice Tripet, étudiant en droit. — Neuchâtel, imp. de L.-A. Borel, 1883.

Lorsque l'article : *L'écusson de Neuchâtel* était déjà livré à l'imprimeur pour le 8me fascicule de notre *Bulletin,* nous ignorions que la même question était le sujet d'étude d'un Neuchâtelois,

mieux à même que nous de la traiter et disposant aussi de plus de pièces justificatives et historiques.

Malgré tout et sans avoir pu nous communiquer nos idées réciproques, M. Tripet à Neuchâtel et nous ici traitions le sujet dans le même sens.

M. Tripet a accompagné son travail de 19 gravures de sceaux et armoiries qui le rehaussent encore beaucoup.

La dernière de ces gravures est un projet de *nouvel écusson* pour Neuchâtel ; nous n'avons cependant pas poussé si loin que M. Tripet, nos exhortations au peuple neuchâtelois.

Nous nous sommes contentés ainsi que MM. Gautier et Grandpierre, de désirer le rétablissement de l'ancien et bel écusson que nous avons figuré page 116.

Trop de changements nuisent aussi et à notre avis plutôt que de proposer l'adjonction d'*un chef de gueules à la croix fédérale d'argent,* à l'ancien écusson, nous préférerions encore voir conserver l'écusson de 1848.

Ce *chef* de *gueules* se confondant avec le *pal* de *gueules* ne nous paraît pas du plus heureux choix.

Une autre chose nous paraît également étrange, c'est qu'après avoir donné au *chef de gueules* la *croix fédérale d'argent,* M. T. la propose une seconde fois, comme timbre de l'écusson.

N'eût-il pas été plus simple de maintenir intact l'ancien écusson et de lui donner pour timbre la croix fédérale rayonnante ?

Ceci dit en passant, rendons hommage au travail fort intéressant de M. Tripet. Nous sommes persuadés que nos lecteurs tiendront à posséder ce nouvel opuscule, dont l'esprit de critique est très large et qui ne peut mériter à l'auteur que la sympathie et l'approbation de tous ceux qui ont à cœur le maintien des monuments de notre histoire nationale. H.

Nécrologie.

Le 9 Septembre est mort à Soleure, à l'âge de 66 ans et après une courte maladie, M. l'avocat *Jacob Amiet,* Colonel fédéral, ancien Procureur général de la République suisse.

M. Amiet était un numismatiste distingué et fort apprécié ; il était depuis 11 ans membre correspondant de la Société de Numismatique de Vienne.

Nous avons regretté de ne pouvoir compter M. Amiet au nombre des membres actifs de notre Société, il avait renvoyé à plus tard sa candidature, mais la mort est venu l'enlever avant d'avoir pu mettre ce projet à exécution.

Comme travaux spéciaux il avait publié :

a/ St-Ursus Pfarrstift der Stadt Solothurn seit seiner Gründung bis zur staatlichen Aufhebung 1874, in-8 Soleure 1878 et supplément 1879.

b/ Der Münzforscher Andreas Morellius von Bern, in-8 Berne 1883.

Notre *Bulletin* a publié page 43, 2me année, un compte-rendu de ce travail que M. Amiet avait adressé à notre Société. H.

ON DEMANDE

des monnaies ARGENT & OR de Fribourg (Suisse) antérieures à 1780.

Adresser les offres au *secrétaire.*

A VENDRE

Jetons divers de Tirs et Ecus de Tirs fédéraux.

S'adresser à Jn-P. Delachaux, à Chaux-de-Fonds. (JD 1-2)

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Brachteaten der Schweiz.**
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-5)
Adresser les renseignements et offres à la Rédaction.

En vente au Bureau du Journal :

ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVIe SIÈCLE

AU TYPE DE St-NICOLAS

par Ant. HENSELER.

Prix, 50 centimes.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIme Année. 1883. No 10.

BULLETIN

DE LA

Soeiété suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Die neuen schweiz. Goldmünzen.

Nachdem die Bundesversammlung mit Genehmigung des Büdgets pro 1883 zu der damals vom Bundesrathe vorgeschlagenen Prägung von 250,000 Zwanzigfrankenstücken ihre Zustimmung gegeben hatte, wurde unterm 29 Mai d. J. die vorgelegte Zeichnung für die neuen Münzen genehmigt.

Unmittelbar nachher erfolgte der Auftrag zur Anfertigung der Originalstempel und da dieselben zu Mitte verflossenen Monates eintrafen, so konnte in der zweiten Hälfte November noch eine kleine Probeprägung vorgenommen werden. Die angefertigten Stücke sind letzter Tage zur Ausgabe gelangt. Es dürfte daher eine kurze, diesbezügliche Mittheilung hier am Platze sein.

Der *Avers* der neuen Zwanzigfrankenstücke zeigt einen nach links schauenden, mit Diadem und Lorbeerkranz geschmückten, weiblichen Kopf mit der Umschrift: CONFŒDERATIO HELVETICA.

Der *Revers* trägt in der Mitte das Schweizerwappen, einen einfachen Schild mit dem Kreuz; über dem Wappen befindet sich ein fünfzackiger Stern, am Fusse die gegenwärtige Jahreszahl und zu beiden Seiten die Werthbezeichnung mit 20 und FR. Das Ganze ist von einem leichten, aus Eichen- und Lorbeerzweigen gebildeten Kranze umschlossen.

Avers und *Revers* sind am Umkreis von einem Flachstäbchen,

und innerhalb desselben von einem Perlenrande eingefasst. Der äussere Rand ist wie derjenige unserer Silbermünzen, gerippt.

Die Zeichnung des Kopfes, ursprünglich vom verstobenen Maler Walch entworfen, wurde durch Herrn Maler *Bühler* in Bern in einigen Punkten zu dem nunmehr angenommenen Bilde abgeändert. Letzterer Künstler hat auch die Zeichnung zum *Revers* entworfen und ausgeführt.

Die Anfertigung der Originalstempel wurde dem berühmten Münzgraveur *Karl Schwenzer,* der auch die *Averstempel* zu unseren sämmtlichen neuen Nickelmünzen in ganz vorzüglicher Weise angefertigt hat, übertragen. Die Arbeit lässt, wie dies übrigens von einem der ersten, jetzt lebenden Specialisten dieses Faches kaum anders zu erwarten war, hinsichtlich Sorgfalt und Schönheit der Ausführung, nichts zu wünschen übrig.

Durchmesser, Gewicht und Feingehalt der neuen Goldmünzen entsprechen genau den durch die lateinische Münzkonvention aufgestellten Vorschriften. Es beträgt demnach :

der Durchmesser 21 mm.

das Gewicht 6,45161 grammes.

der Feingehalt $^{900}/_{1000}$., d. h.

neunhundert Theile Gold auf hundert Theile Kupfer.

Die Goldplatten werden geliefert von der *Usine genevoise de dégrossissage d'or* in Genf.

Voraussichtlich dürfte die gesammte, vorderhand in Aussicht genommene Prägung im Betrage von 5 Mill. Franken bis spätestens Ende Januar des nächsten Jahres beendigt sein.

Bern, den 6 Dezember 1883.

EDM. PLATEL
Eidg. Münzdirector.

Encore l'atelier monétaire de Gex.

Le travail de M. le Dr Trachsel, « *L'atelier monétaire de Gex,* » paru dans notre dernier numéro, nous a valu, de la part d'un de nos abonnés genevois, une communication dont nous extrayons ce qui suit :

Après avoir loué le zèle et la vaste érudition de M. le Dr Trachsel, et avoir trouvé très heureuse l'idée de faire figurer l'atelier de Gex dans l'histoire numismatique de la Suisse, puisque ce pays a appartenu quelque temps à Berne, et plus tard à Genève, notre correspondant relève une phrase de ce mémoire contre laquelle il croit devoir protester :

C'est donc pour cette campagne que Genève, **qui voulait la faire à bon marché,** *fit frapper les monnaies de cuivre de I, VI et XII sols connues des collectionneurs.*

Il y a, d'après notre correspondant, dans cette manière de présenter les faits, quelque chose de blessant.

D'abord, dit-il, cette supposition est peu probable *a priori* : M. le Dr Trachsel, qui a étudié l'histoire monétaire de notre pays, doit savoir que l'ancienne République de Genève n'a jamais abaissé indûment le titre et le poids du numéraire, qu'elle n'a jamais falsifié les monnaies comme cela ne se faisait que trop souvent dans d'autres pays, et qu'en somme c'est un des Etats qni ont toujours été le plus honnêtes dans les questions monétaires.

D'autre part, l'explication donnée est démentie par les faits historiques : d'abord la prise de Gex par les Genevois a eu lieu en avril 1589 et l'arrêt de frappe des sols, des 6 sols et des 12 sols de cuivre est du 8 juin 1590, c'est-à-dire postérieure de plus d'une année ; ces pièces, avec celles d'un et de deux deniers sans date qu'on pense avoir été frappées à la même époque, sont les seules de cette nature qu'ait émises l'ancienne République ; elles portent à un haut degré le caractère des pièces obsidionales ou plutôt des monnaies de nécessité (Nothmünzen) ; elles ne sont pas argentées pour dissimuler leur vraie nature, comme cela avait lieu souvent pour le bas billon ; les types sont tout à fait différents de ceux des pièces de même dénomination, de bon aloi, émises avant et après ; elles portent en toutes lettres la mention : pour les soldats de Genève ; enfin elles furent rachetées plus tard. Bien loin donc que les Genevois du XVIe siècle aient fait lors de cette émission une spéculation peu délicate dont leurs descendants auraient eu à rougir, cette frappe, commandée par la nécessité la plus urgente, rappelle l'héroïsme et la constance dont ils firent preuve à cette époque mémorable :

« A l'époque où ces monnaies furent frappées, les ressources » de l'Etat étaient complétement absorbées par les dépenses énor- » mes qu'entraînait l'alliance avec l'armée française, et ce ne fut » qu'après avoir épuisé toutes les ressources, après avoir em- » prunté la vaiselle des particuliers, s'être rendu compte des ma- » tières précieuses qui pouvaient se trouver dans la ville, après » avoir même essayé des moyens occultes de l'alchimie pour » transmuter les métaux, que le Conseil se résolut à battre ces » monnaies de détresse. » Blavignac, *Armorial genevois,* p. 260.

Il résulte donc de ce qui précède que les pièces en question n'ont pas été frappées *pour* faire la guerre à bon marché, mais *parce que* la guerre avait ruiné la pauvre République.

Nouvelle attribution d'une bractéate déplacée.

Nous revendiquons pour l'abbaye de St-Gall encore une bractéate qui lui appartient. On prend son bien où on le trouve, dit le proverbe.

Une bractéate représentant une tête mitrée de face, accostée d'un R à droite et d'une étoile à gauche dans un cercle uni relevé, entouré d'un grènetis de gros grains, c'est-à-dire au style souabe rond, fut attribuée par *Beyschlag,* planche VIII, n° 1, à l'abbaye de *Reichenau,* située dans une île du petit lac de Constance (*).

Le baron de Berstett combattit déjà cette attribution dans son ouvrage publié en 1846, et avec raison, car les deux seules monnaies connues de Reichenau, l'une une *semi-bractéate* du XIIe siècle, de la trouvaille de Füssen, et l'autre une *bractéate pure* du XIIIe ou du XIVe siècle, portent toutes les deux un lion ailé, ou lion de St-Marc, et une tête d'ange ailé.

Notre compatriote, le *Dr H. Meyer,* dans son ouvrage : *Die Denare und Bracteaten der Schweiz,* planche V, n° 83, p. 77, a cru que cette monnaie appartenait à l'abbaye de *Rheinau,* ce qui n'est guère probable, vu que toutes les bractéates de cette abbaye portent *un* ou *deux poissons* (saumons).

(*) Ne confondez pas cette *abbaye* avec le *château de Reichenau* dans les Grisons, bâti par un évêque de Coire et nommé ainsi par amitié pour l'*abbé de Reichenau* avec lequel il était lié.

En 1868, nous avons déjà écrit à ce sujet une dissertation qui n'a pas été imprimée. Une récente trouvaille, dont il sera parlé plus tard, nous remet la question en mémoire et nous prouve que notre attribution à Saint-Gall était bien fondée et que la lettre R est l'initiale de Rorschach, premier atelier monétaire des abbés de St-Gall, transféré vers la fin de l'époque des *bractéates pures* dans le monastère de ce nom.

Lausanne, le 30 octobre 1883.

C.-F. Trachsel Dr.

Confirmation.

Bractéate de Rottweil.

Le numéro 1, IIe année de ce *Bulletin,* contenait un article intitulé : *Bractéates suisses inédites.* Le numéro 11 de la planche qui l'accompagne représente une bractéate attribuée à la ville de Rottweil, notre ancienne alliée. Au nombre des monnaies de la célèbre trouvaille de Federsee en 1861, dans le royaume de Wurtemberg, décrite dans le journal numismatique de Weissensee, il y en avait un certain nombre que Leitzmann crut pouvoir attribuer à *Egeno,* comte de Fribourg en Brisgovie. Il s'agit de savoir laquelle de ces deux attributions est exacte. Cette question peut maintenant être considérée comme décidée en faveur de *Rottweil,* car une trouvaille toute récente faite à *Tuttlingen,* à six lieues de *Rottweil,* en contient un nombre considérable. Or, il est admis en principe que les monnaies trouvées dans les trésors qui sont fréquemment mis au jour appartiennent en général aux localités du voisinage.

Lausanne, le 1er décembre 1883.

C.-F. Trachsel Dr.

Bibliographie.

Un almanach de 1884 *(Les nouvelles Etrennes fribourgeoises)*, plus soigné que tous ses rivaux et qui a le mérite d'ajouter chaque année un nouveau volume à une collection que chacun

tient à conserver, vient de paraître à Fribourg, sous la direction de M. L. Grangier, professeur, et sous le patronage des Sociétés économique et d'utilité publique de cette ville.

Cette publication, qui s'est plusieurs fois déjà occupée de numismatique, nous offre, dans le volume de 1884 qui est le 18me de la collection, une notice fort intéressante sur *les monnaies successivement usitées dans le canton de Fribourg et la manière de convertir les anciennes sommes en argent fédéral actuel.*

Ce travail, dû à la plume de notre savant concitoyen, le *Rd P. Nicolas Rœdlé,* cordelier, mérite pour plusieurs raisons une attention et une étude particulières ; les données y sont claires et succintes, et les tabelles explicatives qui l'accompagnent complètent son utilité.

Les *Nouvelles Etrennes* sont en outre un almanach pour 1884 et un recueil où se trouvent en abondance des travaux historiques, des notices biographiques, des découvertes archéologiques, des renseignements agricoles, des notes utiles, des bons mots, des anciennes coraules, etc.

Nous remercions le R. P. N. Rædlé et M. le professeur Grangier de consacrer quelques pages de cette utile et intéressante publication à la science qui nous occupe et qui malheureusement est trop méconnue à Fribourg.

Il est vrai que les encouragements n'y sont pas grands ; nous l'avons prouvé dans un précédent fascicule. R.

Nous sommes obligés de renvoyer au prochain fascicule l'article annoncé de notre collègue M. Ad. Jnwyler, *sur les* Médailles de l'Exposition nationale de Zurich. *Cet article ne pouvait être divisé et le présent fascicule, composé en partie déjà, ne pouvait le contenir en entier.*

Rédaction.

A tous nos lecteurs.

Le soussigné demande :

a) les descriptions *exactes* et si possible une empreinte des pièces suivantes : **Fribourg (Suisse), Ducats** de 1597, 1619, 1635. — *Dicken* de 1548.

b) Quelqu'un a-t-il connaissance d'un *ducat de Fribourg* de 1787 et d'un *demi dicken* de 1608 ?

ANT. HENSELER, *secrétaire.*

A plusieurs abonnés.

Un exemplaire de : **H. Meyer**, Bracteaten der Schweiz (Zurich 1845) suivi de 3 planches, que plusieurs de nos abonnés ont demandé, est offert, au prix de 8 francs (avec couverture), par MM. Leseigle et Cie, libraires à Paris, 19, quai St-Michel.

Le secrétaire.

ON DEMANDE

des monnaies ARGENT & OR de Fribourg (Suisse) antérieures à 1780.

Adresser les offres au *secrétaire.*

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

1. Bractéates suisses inédites (Dr C.-F. TRACHSEL) . . 1
2. Die eidg. Versuchsgoldmünzen (EDM. PLATEL, eidg. Münzdirector) 8
3. Biographie numismatique :
   Gaspard-Joseph Schwendimann (H.) 10
   Antoine Bovy 24
4. Chronique 15, 28, 42, 75, 96, 109, 123, 141
5. Bibliographie . . . 16, 30, 43, 76, 110, 127, 142, 149
6. A propos des nouvelles pièces d'or suisses et des billets de banque (d'après un manuscrit de Rod. Blanchet) 17
7. Goldene Bracteaten von den Staedten Bern und Basel und dem Bisthum Münster in Westphalien (Dr C.-F. TRACHSEL) 23
8. Supplément à la notice sur le graveur suisse Kaspard-Jos.-Nicolas Schwendimann (Dr C.-F. TRACHSEL) 26
9. Rectification à la même notice 28
10. Brioches numismatiques (Dr C.-F. TRACHSEL) . . 31
11. Di alcune monete inedite di Bellinzona (UMBERTO ROSSI) 33
12. Annales du faux monnayage. Fausses pièces de 20 fr. de France de 1858, 1865, 1876 et 1878 (Ls LE ROY) 40

Pages.
Falsche Münzen (5 Franken) (Edm. Platel) . . 91
13. Nochmals Kaspard-Jos. Schwendimann (Ad. Jnwyler) 49
14. Ecus de Fribourg (Suisse) du XVIe siècle au type de St-Nicolas (Ant. Henseler) 61
15. Vierte Generalversammlung des schweiz. numismat. Vereins in Basel den 28 April 1883 68
16. Trouvaille de monnaies à Salavaux (J. Gremaud) . 70
17. Zur Bracteatenkunde von Basel (Alb. Sattler) . . 71
18. Le 14 Avril dans le canton de Vaud, 1803-1883 (H.) 73
19. Nécrologie :
Henry Pfister à Genève (sociétaire) 78
François Theiler à Einsiedeln 79
Théodore Lüthert à Lucerne 79
Jacob Amiet à Soleure 143
20. Monnaies et médaille de Sogren et de Bargen, ancienne Principauté-Evêché de Bâle (Ls Le Roy) . 81
21. Etat nominatif des membres de la Société suisse de Numismatique au 1er juin 1883 92
22. L'écu du Tir fédéral de Lugano 1883 (A. Henseler) 97
23. Les armoiries de l'Alsace et de Dabo (Ernest Lehr) 107
24. L'écusson de Neuchâtel (A. H.) 113
25. Les fausses monnaies de l'antiquité (H.) 120
26. Cachemaille du XIe siècle. Trouvaille récente de Stekborn (Dr C.-F. Trachsel) 124
27. Die Medaillen auf das eidgenössische Schützenfest in Lugano 1883, nebst einer kurzen Beschreibung dieses Festes (Ad. Jnwyler) 129
28. L'atelier monétaire de Gex (Dr C.-F. Trachsel) . . 139
29. Localisation d'une bractéate suisse non domiciliée jusqu'à ce jour (Dr C.-F. Trachsel) 141
30. Die neuen schweiz. Goldmünzen (Edm. Platel) . . 145
31. Encore l'atelier monétaire de Gex 146
32. Nouvelle attribution d'une bractéate déplacée (Dr C.-F. Trachsel) 148
33. Confirmation. Bractéate de Rottweil (Dr Trachsel) 149
34. Table des matières 151

Imprimerie Ant. Henseler, Fribourg (Suisse).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

TROISIÈME ANNÉE

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

30, Grand'rue, FRIBOURG (Suisse).

1884.

ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM

IIIme Année. 1884. No 1.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Die Medaillen auf die IVte schweizerische Landesausstellung in Zürich 1883 nebst einer kurzen Rundschau über diese Ausstellung.

1.

Graveur: Barth. Jäckle in Zürich. — Millimeter 30.

Avers. In der Mitte die Jahrzahl 1883. Oben ein kleiner Doppelkreis, welcher den Platz bestimmen sollte wo ein Loch zu bohren war, zum befestigen und tragen an einer Schnur oder Uhrkette. Links davon beginnt die Umschrift: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG.

Revers. Als Mittelfeld ein aus Perlenlinien gebildetes längliches Viereck. Inmitten einer jeden der vier Perlenlinien eine kleine Verzierung. Oben wieder derselbe kleine Doppelkreis wie im Avers.

Es war diess eine Ausweismarke für die an den Ausstellungsbauten und Zubehörde beschäftigten Arbeiter. In dem länglichen Viereck der Rückseite wurde für jeden Arbeiter eine ihm zugetheilte Nummer vertieft eingeschlagen.

2.

Graveur: Barth. Jäckle in Zürich. — Millim. 45.

Avers. Die personnifizirte Wissenschaft. Ein langer schmaler Schleier flattert bandartig zu jeder Seite ihres Kopfes herunter,

den sie mit beiden Händen und in der Linken gleichzeitig noch mit einem Buche festhält. Ueber den Schleier hin trägt sie noch einen Lorbeerkranz. Ueber ihrem Haupte und dasselbe berührend ein kleiner Stern. Ein langes Gewand verhüllt ihre Gestalt. Links neben ihr sitzt der geflügelte Genius der Künste auf einem Säulenaufsatzt auf dem noch ein Hammer liegt. Er hält den Kopf einer Statue vor sich hin, welchen er mit aufmerksamer Kennermiene zu betrachten scheint. Ein Lendentuch bedeckt seine Hüften. Rechts neben ihm liegen zwei Bücher am Boden. Zu'r rechten Seite der Wissenschaft ersteigt der Genius der Industrie die Stufen zu derselben, um ihr einen Deckelbecher zu präsentiren. Er ist einzig mit einer Arbeiter-Schürze bekleidet. Hinter ihm steht noch ein anderer Deckelbecher nebst einer Kanne am Boden. Umschrift: EXPOSITION NATIONALE SUISSE (Schweizerische Landesausstellung). Im Abschnitt' der Name des Graveurs: B. JACKLE-SCHNEIDER.

Revers. Der Austellungsplatz mit Gebäude. Ueber jedem der vier Thürme des Letztern erblickt man eine Flagge und eine Fahne über dem grossen Portal gegen den Ausstellungsplatz. Im Vordergrund ein runder Pavillon über dem ebenfalls eine Flagge weht. Zu'r rechten Seite sieht man etwas Bogenartiges, dass den Haupteingang zum Austellungsplatz andeuten soll. Ueberschrift: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Im Abschnitte auf zwei Zeilen: ZURICH 1883.

Ist von sehr mittelmässiger Arbeit.

3.

Graveur: Barth. Jäckle. — Millim. 45.

Avers. Genau wie bei der Vorhergehenden.

Revers. Wie bei der Vorhergehenden, doch etwas besser ausgearbeitet. Auf dem Ausstellungsgebäude sieht man eine Fahne mehr, die sich am linken Ende desselben befindet. In deren Nähe ist am äussersten Ende eine Art Fahnenstange sichtbar. Auf den Dächern, die bei N° 2 glatt erscheinen, sind hier Dachziegel zu unterscheiden. Auch der im Ausstellungsplatz sichtbare Pavillon ist hier besser ausgearbeitet. Dessen Dach erscheint hier nicht rund sondern mehr in chinesischer Form mit vielen auslaufenden

Spitzen. Ueber dem Eingang zum Ausstellungsplatz auf der rechten Seite der Medaille sind hier zwei Fahnen aufgepflanzt. Die Umschrift hat etwas grössere Buchstaben und beginnt mit einer schnörkelartigen Verzierung, sie lautet hier abgekürzt: SCHWEIZER. LANDESAUSSTELLUNG. Rechts am Abschnittstrich das Monogramm des Graveurs B. J. S. Unten wie bei N° 2.

4.

Graveur: Barth. Jäckle. — Millim. 45.

Avers. Wie die beiden Vorhergehenden.

Revers. Die in diesem Jahre erbaute neue Brücke mit dem durch viele Schiffe belebten See und den Gebirgen im Hintergrund. Ueberschrift: NEUE QUAI-BRÜCKE. Im Abschnitte: ZÜRICH. Perlenrand.

Eine andere Medaille mit dem hier vorstehend beschriebenen, doch etwas nachgearbeiteten, *Avers* und der Ueberschrift VIRIBUS UNITIS und dem vorstehenden Reversstempel wurde eigens auf die Eröffnung der neuen Brücke geprägt. Allein, obwohl dieselbe in der Ausstellung selbst verkauft worden, gehört sie doch nicht hierher.

4 *a.*

Graveur: B. Jäckle-Schneider. — Millim. 45.

Avers. Genau wie der *Revers* von N° 3.

Revers. Genau wie der *Revers* von N° 4.

Von dieser wurden nur 20 Exemplare geprägt.

5.

Graveur: Barth. Jäckle. — Millim. 45.

Der nach links gewendete Kopf der Helvetia, mit einem Stirnband (Diadem) auf welchem die Inschrift: LIBERTAS (Freiheit). Darüber hin zieht sich eine Haarflechte und weiter zurück über das Hinterhaupt ein Band das über dem Ohr eine mit Alpenrosen besteckte Schleife bildet; ebenso am Halse, wo die Bandenden sich durch Blumen winden. Umschrift: EXPOSITION NATIONALE SUISSE 1883 (Schweizerische Landesausstellung 1883). Unten ganz klein: B. JAECKLE-SCHNEIDER. Perlenkreis.

Revers. Genau wie der Vorhergehende.

5 *a.*

Graveur : B. Jäckle-Schneider. — Millim. 45.
Avers. Genau wie der *Avers* von N° 5.
Revers. Genau wie der *Revers* von N° 4 und 4 *a.*
Diese wurde in grosser Anzahl geprägt.

6.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 17.

Avers. Das Genferwappen mit einem Perlenkreis umgeben über welchem eine Sonne das Wappen gekrönt. Links derselben beginnt die Umschrift : RESPUBLICA GENEVENSIS (Republik Genf).

Revers. Innert einer viertheiligen Einfassung die Werthangabe : UN | SOL darüber ein Stern und unten zwischen zwei Punkten ein B als Münzzeichen das Stempelschneiders *Bonneton* in Genf (1788-1797). Als Umschrift der zwischen zwei Umkreise eingefasste rechts unten beginnende Wahlspruch von Genf : POST TENEBRAS LUX (Auf Finsterniss folgt Licht). Unten zwischen zwei Punkten die Jahrzahl 1788.

Es ist dieses die Nachahmung, in Nickel oder versilbertem Messing, einer Genfer-Billonmünze die, wie die beiden nachstehenden, eigens auf die schweizerische Landesausstellung angefertigt wurde, um als Hals-oder Armschmuck verarbeitet, daselbst verkauft zu werden.

7.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 19.

Avers. Der Luzernerschild mit der Umschrift : MON. LVCERNENSIS. Im Abschnitte die Jahreszahl : 1794.

Revers. Der Schutzpatron von Luzern in reichem kirchlichen Ornate und mit an einer Halskette hängenden Kreuz auf der Brust. In seiner linken Hand hällt er den Krummstab, in der Rechten aber, statt des Bohrers einen Stab an welchem oben am Platz der Handhabe des Bohrers, zwei von unten nach oben sich

auseinandertheilende Federbärte stecken. Umschrift : SANCT. LEODEGARI. Ein Stern schliesst diese Umschrift.

Mit dieser Nachahmung eines Luzerner-Schillings hat es die gleiche Bewandtniss wie mit der hier vorhergehenden Genfermünze; es wurde dieselbe auf die schweizerische Landesausstellung geprägt und zu Schmucksachen verarbeitet.

8.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 22.

Avers. Der von einem Basilisken gehaltene : Wappenschild von Basel mit der links oben beginnenden Umschrift : DOMINE. CONSERVA. NOS IN PACE ⁂ (Gott erhalte uns im Frieden).

Revers. In einer Renaissance-Einfassung auf drei Zeilen die Werthangabe mit Datum : I || BATZEN || 1724. Links oben beginnende Umschrift : MONETA · NOVA · BASILEENSIS * (Neue Baslermünze).

Wie die beiden Vorhergehenden, so wurde auch diese imitirte Baselermünze zu Schmucksachen für die schweiz. Landesausstellung verwendet und eigens zu diesem Zwecke geprägt.

9.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 26.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 26.

Avers. Das Ausstellungsgebäude mit der Ueberschrift : ZURICH. Darunter der Zürcherschild, recht und links von je einem Lorbeerzweige besteckt. Zwischen einem aus kleinen Stricheln bestehenden- und einem kettenartigen Umkreis die rechts unten beginnende Umschrift : SCHWEIZERISCHE LANDES--AUSSTELLUNG 1883. Die Jahrzahl ist zwischen zwei Lorbeerblätter geklammert.

Revers. Die Stadt Zürich mit dem Münster und der neuen Brücke.

10.

Graveur : Barth. Jäckle-Schneider. — Millim. 33.

Avers. Die personnifizirte Wissenschaft im Costüm des XVI Jahrhunderts mit der Tafel und dem Griffel, zu ihren Füssen zahlreiche Geräthe der Industrie und Gewerbe. Umschrift von rechts nach links und mit einer Schnörkelverzierung beginnend :

SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Am Abschnittstriche links das Monogramm des Graveurs: B. J. S. Im Abschnitte: ZURICH.

Revers. In einer ovalen Renaissance Umrahmung mit zwei geflügelten Drachenköpfen als Kariathiden zu den Seiten, die Jahrzahl 1883. Darüberhin ein Stern, darunter ebenfalls ein Stern nebst dem Monogramm des Graveurs B. J. SCH. Zu unterst gegen den Rand der Medaille abermals ein Stern und rechts von diesem die französisch lautende Inschrift: EXPOSITION NATIONALE SUISSE (Schweizerische Landesausstellung). Links dieselbe Inschrift in italienischer Sprache: ESPOSITIONE NAZIONALE SVIZZERA.

10 *a.*

Avers. Genau wie bei N° 10.

Revers. Die Stadt Zürich vom See aus mit der neuen Brücke. Im Abschnitte: ZURICH.

10 *b.*

Avers wie bei N° 10 und 10 *a.*

Revers. Wie bei N° 10 *a* mit der Ueberschrift: ZURICH. Im Abschnitte die Jahrzahl: 1883.

11.

Graveur: E. Homberg in Bern.

Avers. Die Stadt Zürich vom See aus. Auf dem Letztern ist ein grösseres Segelschiff nebst drei kleinen Schiffchen sichtbar. Oben in einem länglich viereckigen, leichtverzierten und blauschraffirten Schilde der Name der Stadt: ZÜRICH. Unten in einem ähnlichen Schilde die Jahrzahl 1883 und zu unterst der kaum sichtbare Name des Graveurs: F. HOMBERG. BERN.

Revers. Die Ansicht der Stadt Zürich wie dieselbe vor 200 Jahren aussah. Oben auf einem fliegenden Bande: TIGVRVM (Zürich). Unten in ovalem Schildchen die Jahrzahl 1683 und rechts daneben wieder der Name: HOMBERG.

12.

Graveur: Scheit in Wien. — Millim. 32.

Avers. Ansicht des Ausstellungsplatzes mit den dazu gehörigen

Gebäulichkeiten. Als Hintergrund erblickt man in nächster Perspective, mächtige himmelhohe Gebirge, so dass man leicht erkennen kann, dass der Graveur der Medaille kaum weder die Austellung noch die Stadt Zürich aus eigener Anschauung kennt. Ueberschrift auf zwei Zeilen: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG | ZURICH 1883.

Revers. Die alte Stadt Zürich mit der Ueberschrift: DOMINE CONSERVA NOS IN PACE (Gott erhalte uns im Frieden). Unten ein leeres viereckstes Schildchen zu'r Aufnahme der Jahrzahl. Mit einer kleinen Verzierung über dem Schildchen. Henkel mit Knoten. — Diese Reversseite ist augenscheinlich nach einem alten Zürchergulden nachgestochen, in deren Grösse die Medaille auch geprägt ist.

13.

Graveur: Wilhelm Meyer in Stuttgart. — Millim. 38.

Avers. Der von einem Eichenkranz umrahmte Zürcherschild. Umschrift auf etwas erhöhtem u. mattgehaltenem Grunde zwischen zwei Kreisen: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG ZURICH 1883. Ort und Jahrzahl sind durch zwei blattartige Verzierungen vom übrigen Theile der Umschrift abgeschlossen.

Revers. Die mit einer Mauerkrone gekrönte Industria. In der rechten Hand hällt sie einen Lorbeerkranz ausgestreckt, während sie sich mit der Linken auf einen Merkurstab stützt. Rings um sie her zahlreiche Geräthschaften der Industrie, Kunst und Wissenschaft. Im Hintergrunde deuten einige Schiffsmasten, sowie ein über einer gemauerten Brücke stehendes Lokomotiv den Handel und Verkehr an.

14.

Graveur: Wilhelm Meyer in Stuttgart, im Auftrage für Herrn Math. Jäggli in Zürich. — Millim. 33.

Avers. Die in einer Gebirgslandschaft stehende Helvetia die sich mit der linken Hand auf den eidgenössischen Schild stützt, während sie in der Rechten einen langen, ruthenähnlichen Palmzweig festhält. Ueberschrift auf fliegendem Bande: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG.

Revers. Die Stadt Zürich mit der Limmath vom Ausstellungsplatze aus gesehen. Im Hintergrunde der See mit dessen Geländen

und einer Gebirgskette in der Ferne. Im Abschnitte : ZÜRICH 1883 und darunter die Firma des Verlegers : M. JAGGLI. ZÜRICH — Mit angeprägten Henkel.

15.

Graveur : Wie bei der Vorstehenden. — Millim. 28.

Avers. Gleiche Darstellung wie bei der Vorhergehenden, doch ist der eidgenössische Schild hier von etwas vereinfachter Form. Das Ganze ist von einem Perlenkreis umrahmt.

Revers. Zwei unten zusammengebundene Lorbeerzweige bilden einen Halbkreis über welchem auf vier Zeilen die Inschrift : ERINNERUNG AN ZÜRICH 1883. Aussen herum ein Perlenkreis. — Gehenkelt.

16.

Graveur : Wie bei den zwei Vorstehenden. — Millim. 51.

Avers. Das fein ausgearbeitete und bei aller Kleinheit sehr deutliche Bild des Ausstellungsplatzes u. der Stadt Zürich, gleich wie in *Revers* der N° 14. Oben in einfacher Umrahmung die Ueberschrift : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Im Abschnitte : ZÜRICH 1883 und rechts in der Ecke die Firma des Verlegers : M. JAGGLI · ZÜRICH.

Revers. Die in diesem Jahre provisorisch eröffnete neue Quaibrücke in Zürich. Ueberschrift : ZUR ERÖFFNUNG DER QUAIBRÜCKE IN ZÜRICH. Im Abschnitte : ERBAUT 1882-1883. Am Abschnittstriche links die Firma des Verlegers : M. JAGGLI · CENTRALHOF · ZÜRICH.

17.

Graveur : Wie bei N° 14 und Nachfolgenden. — Millim. 51.

Avers. Genau wie bei der Vorhergehenden.

Revers. Der Gotthard mit dem Tunnell aus welchem ein Eisenbahnzug herausfährt. Ueber dem Berge die strahlende Sonne. Ueberschrift auf fliegendem Bande : ST GOTTHARD DURCHBOHRT 29. FEBR. 1880. Am Abschnittstriche sehr klein das Monogramm des Graveurs W. M.

Die Idee der Zusammenstellung der schweizerischen Landesausstellung mit dem drei Jahre früher stattgefundenen Durchbruch des Gotthardtunnell's auf derselben Denkmünze ist dadurch er-

klärlich, weil unter dem Donner der Kanonen welche den glücklichen Erfolg des Gotthard-Riesenwerkes verkündeten auf die erste Idee zu'r Veranstaltung einer grossen schweizerischen Landesausstellung entstand.

18.

Graveur : Wie bei N° 14 und Nachfolgenden. — Millim. 16.

Avers. Der von einem Eichenkranz umrahmte eidgenössische Schild mit der rechts unten beginnenden und zwischen zwei Perlenkreisen sich hinziehenden Umschrift : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Anfang und Ende der Umschrift sind durch einen Stern getrennt.

Revers. Die Ausstellung mit der Stadt Zürich gleich wie im *Avers* der beiden hier Vorstehenden N°s 16 und 17, nur ist hier am Abschnittstrich, und blos mit Hilfe eines guten Vergrösserungsglases sichtbar, das Monogramm des Verlegers M. J.

19.

Avers. Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 42.

Es ist dieses eigentlich keine Medaille, sondern vielmehr der Stempel der auf die Ausstellungsdiplome geprägt worden ist.

Es stellt diese den Kopf der Helvetia der ähnlich wie im *Avers* von N° 5, doch mit einigen Abweichungen, so ist hier das Stirnband (Diadem) besser geformt und etwas höher. Auch das Gesicht und die Anordnung der Haare sind etwas weniges verschieden und über dem Stirnband hin zieht sich hier keine Haarflechte wie bei N° 5 Ueber dem Kopfe ist ein Stern der die Umschrift zwischen den Worten ET ARTIS trennt. Diese Umschrift lautet : CERTAMEN INDUSTRIÆ ET * ARTIS HELVETICÆ 1883 (Wettkampf schweizerischer Industrie und Kunst 1883). Unten der Name des Graveurs B. JACKLE-SCHNEIDER.

20.

Graveurs : Barth. Jäckle. — Millim. 17.

Avers. Zwischen zwei unten zusammengebundenen Eichenzweigen die Jahrzahl 1883 mit einem Stern darunter. Rechts unten beginnende Umschrift : SCHWEIZ. LANDESAUSSTELLUNG. — Perlenkreis-Umrahmung.

Revers. Das Ausstellungsgebäude mit der Ueberschrift : ZURICH. Unten, über zwei gekreuzten Lorbeerzweigen der Wappenschild von Zürich mit einer kleinen Verzierung darunter.

Warnung zu'r Vorsicht.

Ein *G. Bonariva in Osimo* (Italien) der sich als « *Représentant de l'Exposition Partenopia à Naples* » gerirt, richtet gegenwärtig an die Fabrikanten, welche sich an der Landesausstellung in Zürich betheiligt haben, die Anzeige dass denselben für ihre dort ausgestellten Fabrikate von der « *Exposition Partenopia* » eine Ehrenmedaille zuerkannt worden sei, welche man ihnen nebst Diplom gegen Einsendung der Gebühr von 50 Fr. übermitteln werde. Auch werden die Betreffenden zu Mustersendungen an fragliches Ausstellungsinstitut in Neapel eingeladen. Es liegt auf der Hand, dass es sich hier um Gold gegen werthloses Papier und Kupfer handelt.

Bemerkung. Ich lasse hier die, bei den gleichzeitig mit der IVten schweizerischen Landesausstellung abgehaltenen und als Spezialabtheilungen mit derselben vereinten schweizerisch-landwirthschaftlichen - Geflügel - Kleinvieh- und Hundeausstellungen zu'r Vertheilung gelangten Preismedaillen unbeachtet, um dieselben an dem ihnen zukommenden eigenen Platze einzureihen, indem diese Spezial-Ausstellungen ein für sich abgeschlossenes und periodisch wiederkehrendes Ganze bilden.

Die IVte schweizerische Landesausstellung abgehalten in Zürich vom 1 Mai bis 2 Oktober. 1883.

Die diessjährige war die vierte in der Reihe schweizerischer Gesammtausstellungen. Aber welcher Unterschied zwischen derselben und der ersten schweizerischen Ausstellung, die vor 40 Jahren (1843) in St. Gallen stattfand. Während dort die Zahl der Aussteller blos 185 erreichte, waren es hier nahe gegen die fünftausend. — Von der zweiten schweizerischen Industrieausstellung in Bern vom Jahr 1848 lässt sich eben noch weniger sagen,

da dieselbe der zeitverhältnisse wegen nur wenig Beachtung fand. — Neun Jahre später (1857) kam abermals in Bern die dritte schweizerische Industrieausstellung zu stande wo zum erstenmale die ganze Schweiz am ehrenvollen Wettkampfe theilnahm. 2050 Aussteller lieferten über 20,000 Gegenstände, welche in 10 Gruppen mit besondern Anhängen für Kunst und Landwirtschaft abgetheilt waren.

Es war am 29 Februar 1880 als gegen die Mittagsstunde Kanonendonner von der Höhe des Politechnikums herab, den Zürchern verkündete, dass der durchstich des Gotthard vollzogen sei. In einem kleinen Kreise von Bekannten tauchte an jenem Abend der Gedanke auf, die um nicht mehr zu weit entfernte Eröffnung der Gotthardbahn durch eine schweizerische Landesausstellung zu feiern. Der Gedanke gefiel, und nach lebhafter Besprechung und nachdem die gefasste Idee in die Oeffentlichkeit gedrungen, war man so glücklich für dieselbe Männer zu gewinnen welche die Fähigkeit besassen und auch der Willen kundgaben, dieselbe der Verwirklichung entgegen zu führen, und so kam es dass mit dem 1 Mai 1883 die Gesamtschweiz die Eröffnung dieses schönen nationalen Werkes feierte, zu dessen Gelingen die besten Kräfte aus allen Gauen unseres Vaterlandes beigetragen haben.

Schwerlich liesse sich ein gelegenerer Flecken Erde denken als der ausgedehnte Raum am sog. Platzspitz und in unmittelbarer Nähe des imposanten Bahnhofes von Zürich, der als Ausstellungsplatz auserkoren wurde. Drei respektable Brücken verbanden die beiden grossen, von der Sihl getrennten Komplexe, auf welchen sich die mit bewundernswerther architektonischer Meisterschaft erstellten Ausstellungsbauten erhoben hatten.

Gleich beim Eintritt in die Platzpromenade wurde man von der imposanten Seitenansicht der stolzen Industriehalle überrascht, in deren weiten Räumen die Erzeugnisse der Seide, Baumwollen, Wollen und Leinenindustrie, Stickereien und Weisswaaren, Bekleidung, Papier, Stroh, Holzschnitzerei, Möbel und Hausgeräthe, die Meisterwerke der Bijouterie und Uhrenindustrie, die Ausstellungsgegenstände welche Erziehungs- und Bildungswesen, Vervielfältigungsverfahren, Karthographie, sowie Wohlthätigkeit und gemeinnützige Zwecke, gesellige Berufsvereine berühren, ausgestellt waren.

An der Ostseite neben dem Industriegebäude hatten sich die Centralbüreaux der Ausstellung etablirt. Der rechte Flügel der hufeisenförmigen Fasade der Industriehalle gehörte der Abtheilung Hotelwesen an, im linken Flügel war ein komfortables Restaurant installirt. Oestlich vom Haupteingang gelegen war das Administrationgebäude, wo sich das offizielle Verkaufs- das Post- und Telegraphenbüreau, sowie die Polizei und Wachtlokale befanden.

Der obere Theil des Ausstellungsplatzes war von einer reichen Zahl grösserer und kleinerer Ausstellungsbauten, Pavillons und Kiosks übersäet und bot mit diesen und den kunstvollen Anlagen ein äusserst lebensvolles und zugleich anmuthiges Bild. Einzig in seiner Art war der Jagd- und Fischerei-Pavillon. Die äussern Wände waren bis unter das Dach mit Tannenrinde bekleidet, während die innern Sääle in sinnreichstem Arrangement neben den Objekten der Fischerei und Jagd, diejenigen des Alpenklubs und Forstwesens beherbergten. — Sehenswerth war ebenfalls das Aquarium.

Im untersten Ende des Limathspitzes hatte der Verein schweizerischer Ziegelei-Besitzer sein im Styl der Basilika gehaltenes Keramikgebäude erstellt, woselbst die Erzeugnisse der Thonwaaren- und Cementindustrie, etc., zur Ausstellung gelangten, während neben dem Aquarium eine grosse, auf das luxuriöseste eingerichtete Konditorei eingerichtet war. — Doch können wir uns hier unmöglich in eine Detailbeschreibung der einzelnen Gruppen einlassen und begnügen uns desshalb damit ein flüchtiges Bild der Ausstellung im Allgemeinen zu geben desshalb wollen wir uns, nach diesen eiligen Wanderungen durch die Industriehalle und den Park, sogleich hinüber zum Industriequartier in die Maschinenhalle begeben.

Dieser Bautenkomplex zerfiel in drei grosse Abtheilungen von welchen die beiden ein rechtwinkliches Viereck bildenden imposanten Maschinenhallen den grössten Raum beherrschten. In den parallel laufenden Seitenhallen links befanden sich die Abtheilungen für Baumaterialien, Architektur, Ingenieurwesen, Verkehr, und für die Lederindustrie. Die Seitengallerien rechts gehörten den Rohprodukten und der Metallindustrie an. Ein Rechteck von 1600 Quadratmeter Flächenraum in welchem Nahrungs- und

Genussmittel, chemische Produckte, sowie die Objekte der Hygiene und des Rettungswesens installirt waren, verband die Machinenhalle mit der dritten grossen Abtheilung, der in Form eines länglichen Viereks erstellten, geräumigen Halle für die Landwirthschaft.

Wie der Platzpromenade-Park, so war auch das linke Sihlufer reich an Nebengebäuden und kleinen Ausstellungsbauten. Zu ihnen gehörte auch den von den Roll'schen Eisenwerken am Haupteingang zu'r Maschinenhalle erstellte grosse Porticus, ein Meisterwerk der Eisenindustrie, gleichsam eine sinnreiche Introduktion zu den dahinter aufgestellten und durch Motoren theilweise in Betrieb gesetzten, staunenswerthen Werken der Technik und Maschinenindustrie.

Als freistehende Bauten finden sich im Industriequartier sieben Pavillons und Kiosks, drei Gewächshäuser, zwei Zelte, eine Sodawasserhütte, ein Obelisk mit einer Statue der Helvetia und mehrere kleinere Bauwerke, Figuren und Brunnen.

Die beiden grossen Spezialgruppen für Kunst des Gegenwart und Historische Kunst hatten ihre Werke in der eigens hiefür erbauten und vom Ausstellungsplatz weit abgelegenen Kunsthalle etwas ausserhalb der Tonhalle aufgestellt.

Die Kunst der Gegenwart umfasste : I. Oelbilder ; II. Zeichnungen, Aquarelle und Emailmalerei ; III. Keramik und Glasmalerei : IV. Kupferstiche, Lithographien und Medaillen. Diese Letztern waren hier vertretten durch 8 Medaillen in einem Rahmen, ausgestellt von Herrn Professor Fritz Landry in Neuenburg und einer Portraitmedaille auf den Maler Hornung, ausgestellt durch Herrn *Charles Richard* in Genf. — Eine 5te Abtheilung dieser Spezialgruppe umfasste die Werke der *Sculptur ;* VI. Die Architektur und VII Werke von Künstlern, welche seit 1860 gestorben sind.

Hier hat wieder besonderes Interesse für uns, die von der Famillie des 1877 leider zu früh verstorbenen Künstlers *Antoine Bovy* ausgestellten Medaillen und *Medaillons*, welche in Jahr 1881 von dem Gründer und derzeitigen Sekretär der schweizerisch numismatischen Gesellschaft, Herrn *Antonin Henseler* in Freiburg in höchst gelungener Weise unter dem Titel : « *Antoine Bovy, artiste-graveur en médailles, sa vie et ses principales œuvres,* » publizirt und zum Theil abgebildet wurden.

Die Gruppe für historische, oder alte vaterländische Kunst hatte nebst dem wissenschaftlichen Zwecke die heimische Kunstentwiklung der Vergangenheit zu illustriren, zugleich die praktische Bestimmung dem Publikum und den Vertrettern des Kunst und der Kunstgewerbe mustergültige Vorbilder zu'r Anregung und Nacheiferung vorzulegen. Diese Ausstellung hatte das Streben der Gegenwart, auch der Dingen das täglichen Gebrauch's schöne Formen zu geben und unsere Häuslichkeit stylvoll zu gestalten, durch den Anblick der besten Muster der Vergangenheit praktisch zu fördern und umfasste demnach die Gegenstände der Kunst und des Kunstgewerbes vom frühern Mittelalter bis zum Schlusse des 18ten Jahrhunderts, deren schweizerischer Ursprung erweislich oder doch wahrscheinlich ist. Diese Objekte waren nach folgenden sechs Eintheilungen geordnet: I. Textil- und Lederarbeiten; II. Schrift Druck und graphische Künste; III. Thon-Arbeiten, Fayencen und Porzellan; IV. Holzarbeiten und Verwandtes; V. Metallarbeiten; VI. Glasmalereien.

In der Abtheilung für Metallarbeiten lenkte die von Herrn Hans Conrad Bodmer zusammengestellte und in betreffenden offiziellen Ausstellungskatalog mit erläuternden Bemerkungen versehene, Medaillensammlung des Herrn Hans Wunderly- von Muralt eine besondere Aufmerksamkeit der schweizerischen Numismatiker auf sich. Es waren daselbst 621 Medaillen auf 35 Tafeln ausgestellt und enthielten:

1. Medaillen auf berühmte Schweizer und historische Ereignisse die Schweiz betreffend.
2. Medaillen überhaupt schweizerischen Ursprungs.
3. Medaillen auf fremde Ereignisse, von schweizerischen Stempelschneidern angefertigt.

Was ich ganz besonders bedaure, ist dass der beschränkte Raum unseres Bülletins es mir nicht erlaubt auf diese sehr schöne und mehrere Seltenheiten ersten Ranges enthaltende Sammlung mich eines nähern einzulassen, doch kann ich mit Befriedigung hier mittheilen dass für diejenigen Numismatiker welche genauer über diese Sammlung unterrichtet zu sein wünschen, ein vollständiges Verzeichniss derselben im ofiziellen Spezial-Katalog der Gruppe XXXVIII « Alte Kunst » findet.

Da eine Beschreibung der während der IVten schweizerischen Landesausstellung stattgehabten zahlreichen Festlichkeiten, Konzerte, des Besuches der Bundesbehörden und der damit verbundenen Festreden, etc., nicht in diesem schon allzusehr ausgedehnten Rahmen Platz finden kann, so sind wir nun hiermit am Schlusse unserer Rundschau angelangt und müssen bekennen dass die ausgestellten Gegenstände im allgemeinen sorgsam ausgewählt waren und desshalb auch einen um so grössern Erfolg erzielten. So kann man denn sagen dass das Karakteristische dieser Ausstellung in einer durchgängig feinen Ausführung sowie musterhaften Gediegenheit des Gebotenen liegt. Diese Stufe der Vollendung, besonders in der Textilindustrie, im Maschinenbau, in der Uhren- und Metallindustrie und im Ingenieurwesen war noch kaum auf irgend einer andern Ausstellung zu treffen wie hier. Solche Leistungen sind ihres Erfolges immer sicher und selbst das Ausland wird rückhaltlos das Streben der schweizerischen Industriellen anerkennen und von ihnen Belehrung und Anregung empfangen.

ADOLPH JNWYLER.

Réplique.

Du choc des opinions jaillit la lumière. La réfutation d'une petite phrase innocente de mon article sur l'atelier de Gex nous démontre la vérité de cet aphorisme. Nous pouvons donc dire maintenant : *Post tenebras lux*, puisque nous savons mieux qu'auparavant à quelle circonstance il faut attribuer la frappe des monnaies de nécessité de 1590.

Mais l'auteur de la réfutation tire de ma petite phrase des conclusions qui m'ont effrayé, car elles sont diamétralement opposées à ce que j'ai voulu dire sans arrière-pensée.

Je proteste en conséquence contre l'intention supposée d'avoir voulu dire quelque chose de blessant pour qui que ce soit.

En conclusion, je ne saurais accepter les éloges hyperboliques sur mon érudition que me donne l'auteur de la réfutation. Les modestes petits articles que je publie de temps en temps ne sont que des galets bigarrés recueillis sur la plage de l'immense océan

de la science, sur lequel je n'ose m'aventurer dans ma frêle nacelle sans voile ni boussole.

Lausanne, 22 décembre 1883.

C.-F. TRACHSEL Dr.

Nécrologie.

Nous avons le regret de faire part de la perte douloureuse que vient de faire notre Société, dans la personne de notre *membre actif :*

M. Jules Cuenod, banquier, à Vevey,

décédé le 29 janvier 1884, à l'âge de 67 ans.

La place nous faisant défaut, nous nous réservons de revenir, dans notre prochain fascicule, sur la belle existence de celui que nous ne pouvons plus que regretter, et dont le souvenir nous restera toujours cher.

Messieurs les membres actifs sont prévenus que M. Jos. Nabholz, notre caissier, mettra sous peu en circulation les mandats de remboursement pour les cotisations de 1884 ; ils sont priés d'y faire honneur.

Le montant des abonnements pour les non-sociétaires sera également perçu par remboursement avec le second fascicule du BULLETIN.

LE COMITÉ.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses**, fédéraux, cantonaux ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. PERDONNET à LAUSANNE. (P-L 1)

Imprimerie ANT. HENSELER, FRIBOURG (Suisse).

IIIme Année. 1884. No 2 et 3.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six francs**; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Encore les nouvelles pièces de 20 francs suisses.

Nous avons, à plus d'une reprise déjà, parlé de la frappe que vient de faire la Confédération de nouvelles pièces de 20 francs.

Nous avons jusqu'ici laissé le libre-penser à nos correspondants, mais quoique notre *Bulletin* ne soit pas un journal de polémique, il est cependant un droit qui lui est réservé, c'est de pouvoir librement discuter des choses qui ont trait à la numismatique, en tout et partout où il en voit *une nécessité.*

Une nécessité de ce genre se présente aujourd'hui et plus que jamais nous croyons devoir prendre la parole.

Pourquoi la Suisse, qui est fière de ses artistes-graveurs en médailles, fait-elle, depuis un certain nombre d'années, graver les coins de ses monnaies à *l'étranger ?*

Nous ne sommes pas les premiers à poser cette question, qui ne devrait soulever, ni même susciter aucune discussion.

La Suisse n'a-t-elle pas ses *Bovy* et *Richard* à Genève, *Landry* à Neuchâtel, *Durussel* à Berne et tant d'autres artistes-graveurs, qui ont donné déjà maintes preuves de leurs talents, pour que nos monnaies ne soient pas l'œuvre de l'étranger ? ?

Un appel général, soit une mise au concours régulière, inséré dans la *Feuille fédérale,* ne devrait-il pas être le meilleur moyen de procéder? La Société des *Peintres et Sculpteurs suisses*, il y a quelques années, s'émut à juste titre de l'indifférence avec laquelle les Autorités fédérales traitaient les artistes nationaux.

Considérant que, depuis longtemps déjà, les principaux travaux d'art commandés par la Confédération, étaient confiés à des artistes français ou allemands, cette honorable Société décida, sur la proposition de M. A. Bachelin, et dans sa réunion du 16 juin 1872, l'envoi d'une pétition à l'Assemblée fédérale. Cette pétition demandait la *mise au concours* de tous les travaux d'art qui pourraient être commandés par la Confédération, tels que monuments, sculptures, tableaux, *médailles et monnaies*, etc. Les seuls artistes *suisses* pourraient présenter des projets et l'appel d'artistes étrangers ne se ferait que lorsque les concours des nationaux auraient été reconnus *insuffisants.*

Les Conseils, par lettre du 27 décembre 1872, répondirent que la pétition avait été renvoyée au Conseil fédéral en invitant ce Corps à la prendre en considération *dans les limites du possible.*

Le Conseil fédéral décida de *recommander* cette pétition aux Départements de l'Intérieur et des Finances.

Cette réponse était favorable, mais on s'étonna cependant de la recommandation au Département des Finances pour le cas où la Confédération aurait à commander de nouveaux travaux de monnaies ou médailles, car la question de nouveaux coins était précisément à l'ordre du jour.

Notons qu'en 1871 déjà, l'Assemblée fédérale ayant décidé la frappe d'une pièce de 20 francs, une commission chargée de tout ce qui s'y rapportait avait été nommée; elle se composait de *financiers* de plusieurs cantons, mais ne comptait aucun membre assez capable pour juger du côté artistique.

On demanda des projets à quelques artistes et celui présenté par notre collègue *Durussel* fut adopté.

Nos lecteurs le connaissent, le *Bulletin* en ayant donné la description.

Le coin exécuté ne trouva pas grâce auprès des Autorités; la

tête de l'*Helvétia* était, disait-on, *trop petite* pour le champ qu'elle devait remplir ! !

Bref, la Direction des monnaies s'adressa à d'autres artistes pour obtenir de nouveaux projets. Alors plus que jamais un *concours général* eut été à sa place, au lieu de ces adresses *personnelles*.

C'est en ce moment donc que la question de *nouveaux coins* était à l'ordre du jour, et que la Société des *Peintres et Sculpteurs*, sur les promesses du Conseil fédéral, pouvait s'attendre à une mise au concours et espérer que quelque artiste suisse aurait l'occasion de prouver son talent. Dès les premiers jours de 1873, les journaux annoncèrent que les coins de la pièce de 20 fr. fédérale avaient été commandés à un *graveur belge*. De concours aucun !

Le public s'étonna à juste titre de ce fait ; nouvelle lettre des Peintres et Sculpteurs aux Autorités fédérales (29 août 1873) : nouvelles promesses de celles-ci (lettre du 13 septembre 1873). La Société des artistes suisses, par l'organe de son Président, protesta même dans la presse en 1874.

Les premières pièces de 20 francs suisses, dont il a été frappé un certain nombre (1000), sont l'œuvre de M. Wiener, *graveur de la monnaie de Bruxelles !*

Nous avons emprunté ces détails à l'intéressant travail de M. A. Bachelin : *A propos des monnaies fédérales*, daté de 1875 et publié à Bâle.

Jusqu'ici nous sommes trop de l'avis de M. Bachelin pour ne pas recommander fortement à nos lecteurs sa brochure contenant les lettres et détails sur cette question ; mais où nous ne pouvons tomber d'accord, c'est lorsqu'il parle des derniers coins des monnaies *divisionnaires d'argent* de 1874, qu'il dit *gravés à l'étranger*.

Ces coins, nous le savons, sont la dernière œuvre d'*Ant. Bovy*, qui les grava à *Genève* sur le modèle (dessin) que lui avait fourni le Conseil fédéral. Ces pièces portent, du reste, *toutes* la signature A. BOVY.

La suite ne démentit point les justes récriminations dont nous venons de parler.

Dès 1879, c'est l'Allemagne qui sert de modèle à nos Hautes Autorités, aussi bien pour le type de nos monnaies que pour

d'autres choses et les artistes et industriels nationaux peuvent encore répéter en chœur :

Nul n'est prophète dans son pays !

Les grands mots de *Chers Confédérés, soyons unis,* etc., etc., qui sont le refrain de tous les discours prononcés par nos hauts gouvernants dans nos fêtes nationales, me rappellent les paroles d'une mère savoyarde à son fils :

Que te sert mon amour, je ne possède rien ?
On vit heureux ailleurs....!
Pars, mon enfant, c'est pour ton bien.

La Confédération ne change, à notre avis, qu'*un mot* de cette citation, c'est : Je ne *possède* rien, qu'elle remplace par : *Je ne t'accorde rien !*

Dès 1879 donc, les nouvelles pièces de *nickel* sont l'œuvre d'un graveur *allemand*, quand le graveur de la Cour de Prusse a été choisi *en Suisse.* En 1880, nos nouvelles pièces de 20 centimes sont encore l'œuvre *du même graveur.*

Au mois de décembre 1883, une nouvelle surprise nous était réservée. La Suisse mettait en circulation de nouvelles pièces de *20 francs* et malgré toutes les belles promesses du Haut Conseil fédéral, signée de la *Chancellerie fédérale*, c'est encore le *même graveur allemand* qui fournit les coins !

Plusieurs journaux suisses protestent énergiquement contre ces préférences du Conseil fédéral pour les artistes *allemands,* au détriment des artistes *suisses.* Nous savons qu'en rendant *tout le Conseil fédéral* responsable de ces abus, on commet une erreur, car c'est uniquement sur la tête de M. *Hammer,* chef du Département des Finances, que repose cette responsabilité.

Il est bon néanmoins que le Conseil fédéral *tout entier* ne fasse pas la sourde oreille à ce reproche du peuple suisse et mettre un terme aux caprices de M. Hammer pour les étrangers.

Ce n'est pas à l'œuvre que nous nous attaquons, mais au *mode d'adjudication* seulement.

Quant à l'exécution, « elle ne dépasse pas, comme dit le *Bulletin financier suisse*, la limite de l'ordinaire ; bien qu'elle manque de relief, la tête de l'*Helvétia* n'est pas désagréable dans son

ensemble. En l'examinant en détail, on y trouve de nombreux défauts. »

Le revers de la pièce est beaucoup moins bon que le droit ; on est tellement occupé à tout *germaniser* que l'on a poussé l'audace jusqu'à changer notre croix fédérale, formée dès l'origine de cinq carrés parfaits *(croix alisée)*, pour en faire une croix dont les bras sont plus larges que le montant !

On pourrait signaler encore de nombreuses imperfections, que le *Bulletin financier suisse* critique en détail, mais nous ne poursuivrons pas la question sur ce point.

Tel n'a pas été notre but en commençant cet article.

Ce que nous voulons, et en cela nous nous joindrons avec plaisir à la *Société des Peintres et Sculpteurs*, c'est que :

1° chaque fois que les Autorités fédérales décideront la confection de *nouveaux coins*, ce travail soit annoncé dans la *Feuille fédérale* et qu'un concours soit ouvert ;

2° que les artistes suisses *seuls* soient admis à présenter leurs croquis et que l'étranger ne soit admis à concourir que lorsque les projets présentés par les artistes suisses auront été reconnus *inacceptables* ou *insuffisants ;*

3° que cette commission se compose d'*un membre au moins* de chacune des Sociétés pour lesquelles les *Arts* et la *Numismatique* ne sont pas des lettres mortes, et non pas seulement de financiers.

Ces desiderata ne sont certes pas hors *des limites du possible* dont veut parler la lettre de la Chancellerie fédérale à M. Alb. de Meuron, président de la Société des Peintres et Graveurs suisses, en date du 22 décembre 1872.

Aussi combattrons-nous toujours de toutes nos forces les abus à la façon de ceux de M. Hammer.

Nous voulons que l'artiste suisse puisse trouver sur le sol natal l'occasion et les moyens de déployer son talent au lieu d'aller le faire valoir dans d'autres pays comme Hedlinger, Brandt, Frenner et tant d'autres.

Chose qui n'est pas facile à comprendre, c'est que l'étranger trouve chez nos graveurs suisses le talent nécessaire pour le contenter, tandis que, pour nos propres monnaies, il nous faut un artiste étranger et de talent beaucoup plus médiocre !

Espérons ne plus avoir à revenir sur cette question, que nous discutons à regret; mais il était de notre devoir de défendre nos artistes *nationaux*, dont M. Hammer, en particulier, fait si peu de cas.

Les Arts ne sont pas morts en Suisse, mais ils demandent à être encouragés comme dans tout autre pays, et il ne faut pas que les commissions chargées d'en juger soient composées de gens qui n'en connaissent pas l'*alpha*. *C'est ici* le cas de se rapprocher de l'Allemagne en citant son vieux proverbe : *Cuique suum.*

ANT. HENSELER.

Supplément à mon travail intitulé :
Ant. Bovy, sa vie et ses principales œuvres.

Mon collègue, M. Ad. Jnwyler, dans son article publié dans le précédent fascicule, a bien voulu, à propos des médailles d'Ant. Bovy exposées par la famille Bovy à Zurich, rappeler ma publication de 1881 sur ce sujet.

J'aurais laissé là cette question, si le passage précité ne faisait ressortir *une lacune* de mon travail que j'ai *vivement regrettée* moi-même en visitant l'exposition, car, puisque la famille Bovy avait bien voulu me fournir une partie des documents qui m'étaient nécessaires, j'étais aussi autorisé à croire la liste des œuvres *aussi complète que possible,* vu le but auquel elle était destinée.

Quel ne fut donc pas mon étonnement en voyant, dans le bâtiment réservé aux Beaux-Arts, un cadre renfermant *trois* œuvres du graveur genevois, non seulement passées sous silence dans ma publication de 1881, mais dont les notes, reçues de la famille, ne faisaient *aucune mention.* J'étais bien décidé à publier un supplément à mon premier travail, afin que les souscripteurs puissent avoir une œuvre complète, mais j'attendais que d'autres communications me parviennent.

L'article de M. Jnwyler m'oblige donc à publier dans ce fascicule du *Bulletin* au moins ce qui était exposé à Zurich, me réser-

vant de publier un supplément conforme au texte de ma publication principale lorsque mes notes me paraîtront suffisantes.

Je serais reconnaissant à tous les lecteurs du *Bulletin* qui remarqueraient d'autres omissions dans la série des œuvres d'Ant. Bovy, de bien vouloir me les communiquer aussi exactement que possible.

Voici la description des trois médailles qui figuraient à l'exposition de Zurich :

1.

Grand médaillon du Baron Ch. Dupin.

Droit. En cercle et entourée d'un grènetis la légende : LE SÉNATEUR BARON — CHARLES DUPIN.

Dans le champ, tête du sénateur regardant à droite.

Sous le cou : A. BOVY.

Sans revers. Bronze.

Module 170 millimètres.

2.

Médaille du Baron Charles Dupin.

Droit. En cercle la légende : BARON CHARLES DUPIN — DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES. Dans le champ, tête regardant à droite ; au-dessous : A. BOVY.

Revers. Une couronne de chêne, à l'intérieur de laquelle en douze lignes horizontales :

NÉ A VARZY 1784 || DE L'ACAD^E DES SC^ES 1818 || DÉPUTÉ DU TARN 1827 || DE LA SEINE 1830 || ACAD^N DES SC^S MOR^S ET POLIT^S 1832 || MINIST^E DE LA MARINE 1834 ; PAIR 1837 || INSP^R G^L DU GÉNIE MARITIME ET || G^D C^R DE LA LÉG^N D'HONN^R 1840 || REPR^T DE LA SEINE INF^E 1848 || PRÉS^T DU JURY FRANÇAIS || LONDRES 1851 || SÉNATEUR 1852. ||

Bronze.

Module 50 millimètres.

3.

Médaillon du Prince Napoléon-Joseph Bonaparte.

Cette médaille, dont on ne voyait que l'une des faces, est celle frappée à l'occasion du mariage de ce prince avec la prin-

cesse Clotilde. Je possédais une *épreuve d'artiste* uniface que j'ai décrite sous le N° 114 et qui n'est autre que le revers de celle exposée à Zurich :

Droit. En cercle : NAPOLEO . IOS·. CAR . PAVLVS . MARIA . CLOTILDIS DE . SABAVDIA . PRINCIPES :

Dans le champ, têtes accolées du prince et de la princesse regardant à droite. Sous le cou de Bonaparte : A. BOVY.

Bronze.

Module 68 millimètres.

Je dois aussi ajouter aux œuvres d'Ant. Bovy, publiées en 1881, la petite médaille frappée en 1840 à Genève, en souvenir du 12 décembre 1602, c'est-à-dire on souvenir de l'*Escalade.* Je le ferai pour grouper les œuvres de l'artiste, mais à vrai dire, je ne regrette en aucune façon de ne pas l'avoir comprise parmi les *œuvres principales,* car c'est plutôt *un jeton* qu'une médaille, sans aucun cachet artistique.

On en jugera par la description :

Droit. Entre deux cercles unis : SOUVENIR DU XII — DÉCEMBRE MDCII, puis en sens contraire * 1840 *. Dans le champ, coupant le cercle intérieur et la légende au point indiqué par le — l'écusson genevois sommé d'un soleil rayonnant, puis en sept lignes horizontales, dont les deux premières sont également coupées par l'écusson genevois : SI - LE || SEIG — NEUR || N'EUT . SON . PEUPLE || ASSISTÉ . C'EN . ÉTAIT || FAIT . SANS . ESPOIR || DE . RETOUR || — || puis en demi-cercle : P^S^ CXXIV. Vers la pointe de l'écusson, les lettres A B S presque imperceptibles.

Revers. Entre deux cercles unis dont celui de l'intérieur est coupé quatre fois par les ornements du cartouche qui orne le champ : *AUX* CITOYE*NS* MO—RT*S EN* DEFENDA*NT* LA PATRIE. Les lettres que nous reproduisons en *italique* sont en partie cachées derrière les ornements du cartouche. Celui-ci a la forme d'un écusson français et laisse voir en deux colonnes les noms :

J. CANAL.	A. BAPTISTA.
L. BANDIERE.	M. DEBOLO.
J. VANDEL.	D. HUMBERT.
L. GALLATIN.	M. MONARD.

P. CABRIOL. P. PORTIER.
M. CAMBIAGUE. F. BOUSZEL.
N. BOGUERET. J. GUIGNET.
J. MERCIER. J. PETIT.
C. MUZY.

Argent (poids 6,5 gr.) et bronze.
Module 25 millimètres.

ANT. HENSELER.

Chronique.

La médaille de Bonivard. — Monsieur Hugues Bovy, artiste-graveur à Genève, dont le *Bulletin* n'a pas encore pu entretenir ses lecteurs, malgré les belles œuvres publiées par lui jusqu'à ce jour, vient d'augmenter la collection des médailles représentant les hommes illustres de la Suisse.

En décembre dernier, nous avions le plaisir d'apprendre que M. H. Bovy avait publié une médaille de *Bonivard* et, peu de jours après, nous recevions un exemplaire de ce beau travail. Cette médaille est aussi simple que de bon goût et figure avec honneur à côté des chefs-d'œuvres d'Ant. Bovy. Point nous est besoin de faire ici plus d'éloges de ce travail ; beaucoup de nos lecteurs tiendront, nous le savons, à en posséder un exemplaire, quand ils auront connaissance de son apparition. En voici la description :

Droit. En demi-cercle et en deux lignes : F. BONIVARD — ANC^N. PRIEUR DE S^T. VICTOR || NÉ EN 1493 — MORT EN 1570. Dans le champ, buste de Bonivard regardant à droite, la tête couverte d'une calotte, et coupant les deux lignes la légende aux points indiqués par les —. Au dessous de l'épaule gauche : HUGUES BOVY. DEC. 1883.

Revers. Une couronne de chêne, au milieu de laquelle, en cinq lignes : PRISONNIER || A || CHILLON || DE || 1530 A 1536.

Bronze. Module, 50 millim.

Nos sincères remercîments à M. H. Bovy pour son envoi d'abord, qui vient enrichir la collection de notre Société, puis surtout pour le monument nouveau qu'il vient d'élever aux noms qui ont illustré notre histoire nationale.

En démolissant une petite baraque, construite a côté de l'Asile des pauvres de Zofingue, on a trouvé, soigneusement cachée sous une grosse pierre, toute une collection de monnaies argoviennes et bernoises datant de la fin du siècle passé et du commencement de celui-ci.

Abgenützte Fünffrankenstücke. — Die Bemerkungen der nationalräthlichen Büdgetkommission über die vielen in Cirkulation befindlichen abgenutzten Fünffrankenstücke haben ihre Wirkungen nicht verfehlt. Das eidgenössische Finanzdepartement macht nämmlich die Emissionsbanken aufmerksam dass das zulässige Minimalgewicht eines silbernen Fünffrankenstückes 24.675 gramm beträgt. Demgemäss seien wenigstens theilweise, im Sinne des internationalen Münzvertrages vom 5 November 1878 nicht mehr kursfähig die französischen Fünffrankenstücke von Napoleon I mit und ohne Lorbeer, von Louis XVIII, von Charles X, ohne Lorbeer ; von Louis-Philipp mit und ohne Lorbeer.

A. J.

Münzenfund. — Laut *Zoffinger-Tagblatt* sollen beim Abbruch einer Ziegelhütte beim Armenhaus in einer Oeffnung im Grundstein unter Schindeln sorgsam verwahrt eine ganze Sammlung von aargauischen und bernischen Silbermünzen aus dem Ende des vorigen und aus dem Anfange des gegenwärtigen Jahrhunderts gefunden worden sein. Ich vermuthe aber diese Münzen werden wohl alle eine « Ente » als Contremarke aufgestempelt tragen, denn erstens münzten am Ende des letzten und zu Anfang dieses Jahrhunderts weder Bern noch Aargau, sondern es war die helvetische Republik, welche zu dieser Zeit das Münzrecht in der ganzen damaligen Eidgenossenschaft allein ausübte. Ferner gibt es aus dem Kanton Aargau gar keine Münzen aus

dem letzten Jahrhundert, oder überhaupt keine vor 1805, in welchen Jahre letztgenannter Kanton, nachdem seine innern politischen Verhältnisse seit 1803 geordnet waren, zum erstenmale begann, als selbstständiger Kanton das allen Kantonen zuständige Münzrecht auszuüben.

Ad. Jnwyler.

Münzenfund. — Müller Ludwig Gessler in Basel-Augst hat bei den sogen. Neunthürmen, einem Kastell, das in die Römerzeit zurückgeführt wird, einen grössern Kupfertopf, der mit einigen hundert silbernen und kupfernen römischen Münzen gefüllt war, ausgegraben.

Die Münzen wiegen zusammen über 12 Pfund ; es mögen 1600 bis 1700 Stück sein. So viel sich bei der Kürze der Zeit und dem Zustande der Sammlung feststellen liess, rühren die ältesten Stücke vom Kaiser Valerianus (253-263 n. Chr.) her. Seinem Sohne Gallienus (260-268) und dessen Gemahlin Salonina, von diesen sämmtlich aber nur vereinzelte Stücke. Den Hauptbestandtheil bilden Prägungen des gallischen Afterkaisers Postumus (258-267), dessen Herrschaft sich auch auf diese Gegend erstrekte und für dessen Münzgeschichte der Münzfund von Basel-Augst einen werthwollen Beitrag bilden wird.

Malgré le peu d'encouragements accordés à notre secrétaire pour la publication de son travail sur les Monnaies de Fribourg, celui-ci n'a pas moins poursuivi ses études et recherches et une liste de souscription, datée du mois de février passé, nous annonce l'apparition du volume pour la fin mars.

Essai sur les Monnaies d'or et d'argent de Fribourg (Suisse), tel est le titre que portera cette brochure ; elle comprendra environ 140 pages grand in-8 et sera imprimée en caractères elzéviriens sur beau papier. Outre différentes gravures dans le texte, elle sera suivie de *sept planches,* représentant 25 monnaies d'or et d'argent de Fribourg, dûes, dit la circulaire, au talent trop ignoré de M. *H. Schopfer,* lithographe, à Fribourg.

L'ouvrage sera divisé en deux parties distinctes ; l'une traitera du *blason de Fribourg* et de *son histoire monétaire, de la*

monnaie de Gruyère, des monnaies fictives (ideale Münzen), enfin *des deux écus des tirs fédéraux célébrés à Fribourg en 1829 et 1881.*

Nous savons que ce volume contiendra, en outre, des copies exactes de tous les *diplômes*, *brefs*, etc., relatifs à la monnaie de *Fribourg* et à celle de *Gruyère*, des descriptions d'un bon nombre de pièces *inédites*, et que les planches qui représentent une pièce au moins de chaque série de nos monnaies d'or et d'argent des XVe, XVIe et XVIIe siècles, sont de la plus belle exécution.

Le travail de notre secrétaire, que le Conseil d'Etat de Fribourg a honoré d'une souscription de *quinze exemplaires*, sera d'une grande utilité pour tous ceux qui s'occupent de notre numismatique suisse, et d'un intérêt tout particulier pour les personnes qui aiment à s'entretenir de ce qui se rapporte à l'histoire du pays.

Espérons aussi que la monographie des monnaies fribourgeoises sera bientôt complétée par la partie qui concerne les *monnaies de billon*, à laquelle nous croyons savoir que travaille également l'un de nos collègues.

L'auteur a accordé, comme pour sa brochure sur *Antoine Bovy*, un prix *de faveur* aux membres actifs de notre Société et à nos abonnés, aussi espérons-nous que tous auront tenu à profiter de cette attention, car nous savons qu'un grand nombre d'exemplaires sont souscrits. L'édition n'étant que de *300 exemplaires*, nous conseillons à nos lecteurs qui n'ont pas encore retourné à l'auteur leur bulletin de souscription, de le faire sans retard, car aussitôt l'impression achevée, le prix de vente sera élevé de 2 francs.

FRANCE.

Les ouvriers de l'entrepreneur qui procède à la démolition de la maison Peschaud, à l'angle de la République et de la Grand'rue à Alais, ont trouvé ces derniers jours une certaine quantité d'anciennes monnaies contenues dans une caisse. Ces monnaies consistent, en grande partie, en deniers dits Melgoriens que les évêques de Maguelonne faisaient frapper ; ils portent au revers

quatre croix à huit pointes et l'inscription Ramuno, synonyme de Raymond en langue Romane, et à la face opposée, quatre anneaux et Narbonna, pour inscription.

Ces deniers ont été frappés à partir de 1197, ce qui fait présumer qu'ils ont été cachés vers le treizième siècle.

La maison Peschaud et toutes celles qui forment l'île comprise entre la place de l'Abbaye, la rue de la République, la Grand'rue des Casernes, sont construites sur l'emplacement d'un établissement de templiers, que remplacèrent les jésuites.

Aux termes de la loi, les trésors trouvés sur une propriété, par le propriétaire, lui appartiennent, et sont dans les autres cas partagés entre celui qui les a découverts et le propriétaire du fonds. Les trésors sont inhérents au sol sur lequel ils ont été trouvés.

(Revue.)

— Des négociations viennent d'être ouvertes par le Quai d'Orsay (Paris), pour le renouvellement du traité monétaire conclu entre la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Grèce. Ces négociations n'en sont encore qu'à la période préliminaire ; mais on prévoit déjà que le traité actuellement en vigueur sera l'objet de profondes modifications.

Nécrologie.

JULES CUENOD.

Nous avons annoncé à la hâte, dans notre fascicule de Janvier, la nouvelle perte qui venait de frapper notre Société. Il nous était impossible de retarder l'impression ; la place, du reste, nous imposait de remettre à plus tard l'expression de nos regrets.

JULES CUENOD était né en 1817, à Vevey.

Depuis nombre d'années, il s'était fait, non seulement dans sa ville natale, mais dans tout le cercle de Vevey, une réputation des plus honorables soit comme chef d'une des maisons de banque les plus anciennes et les plus recommandées du canton de Vaud, soit comme citoyen dévoué et philanthrope éminent.

Jules Cuenod fut l'un des fondateurs de l'*Hospice du Samaritain* à Vevey, il en présidait le Conseil d'administration au moment où la mort vint l'enlever.

Comme homme politique, Jules Cuenod n'était pas moins apprécié de ses concitoyens. Il fut pendant plusieurs années syndic et Président du Conseil communal de Vevey et siégeait jusqu'au dernier jour comme membre de ce Conseil.

Le cercle de Vevey le nomma à plusieurs reprises député au Grand Conseil, où sa parole claire et conciliante était toujours écoutée avec attention.

Ses amis de Vevey lui offrirent une nouvelle candidature aux dernières élections à la Constituante, mais des raisons personnelles le déterminèrent à la refuser.

« Son dévouement à la chose publique, son abord plein d'urba-
» nité, l'empressement qu'il mettait à rendre service, sa grande
» charité, lui avaient créé une popularité sérieuse et durable. »

Tel est le magnifique témoignage que rend au défunt, un organe de son pays, la *Gazette de Lausanne.*

Après cet exposé de la belle existence du citoyen et du philanthrope que le canton de Vaud vient de perdre, après ces regrets unanimes de tous ces concitoyens, quelques mots de bon souvenir du *membre actif de notre Société.*

Jules Cuenod n'était pas le dernier arrivé parmi nous.

Lorsqu'en automne 1879, le projet de fonder une *Société suisse de Numismatique* se fut fait jour et que le premier appel eut été adressé aux personnes que l'on supposait pouvoir adhérer à cette idée, Jules Cuenod fut un des premiers à s'inscrire et à appuyer la fondation de cette Société.

Dans nos assemblées générales annuelles, nous n'eûmes jamais le plaisir de le voir au milieu de nous, mais jamais aussi il ne manqua de motiver son absence, le plus souvent pour raisons de santé.

Il assista à une réunion du Comité, en octobre 1882, tenue chez M. le Président de Palézieux, au Château de La-Doges, et certes les sociétaires qui étaient présents se rappelleront longtemps encore de l'aménité de son caractère et de la modestie avec laquelle il émettait ses opinions.

Depuis bien des années déjà, Jules Cuenod s'était adonné à l'étude de la numismatique suisse et y consacrait avec plaisir les quelques moments de repos que lui permettaient ses multiples occupations.

Sa collection contient quelques rares spécimens de nos anciennes monnaies, qui, espérons-le, resteront au pays.

Jules Cuenod s'est éteint le 29 Janvier, après quelques jours de maladie seulement, à l'âge de 67 ans.

La Société suisse de Numismatique s'associe au deuil de sa famille et prie celle-ci d'accepter l'expression de ses plus sympathiques regrets. H.

Bibliographie.

Le trésor de Saint-Cergues sur Nyon, brochure. Genève, H. Georg; 1884.

Tel est le titre d'une notice que notre savant numismate, M. Eugène Demole, vient de publier sur un enfouissement de monnaies d'or et d'argent, découvertes en juillet 1882, à quelques lieues de Genève, et dont quelques-unes, — celles qui concernent notre ville, — sont venues enrichir le Musée. Cette trouvaille, une des plus belles qui aient été faites depuis longtemps, est remarquable par le nombre et la variété des pièces. M. Demole, en homme qui connaît son sujet, en prend occasion de donner des détails inédits sur la numismatique genevoise au XVIme et au XVIIme siècle. La monnaie qui se frappait chez nous depuis la Réforme était encore bien imparfaite au point de vue de l'exécution, et les gouvernements, à Genève comme ailleurs, avaient à intervenir souvent pour prévenir les fraudes auxquelles donnaient lieu la circulation de pièces trop légères. L'histoire des Maîtres de la Monnaie est également intéressante à suivre, et M. Demole nous en donne quelques aperçus, chemin faisant, tout en décrivant avec soin les échantillons qu'il fait passer sous les yeux du lecteur. Le zèle que met notre conservateur du Musée numismatique à classer et à cataloguer, le porte aussi, on le voit, à augmenter peu à peu nos collections, et nous tenions à le remercier une fois de plus de son infatigable activité.

L. D.-V.

Subscription auf eine Beschreibung
der auf das Lutherjubiläum geprägten Medaillen.

Der Unterzeichnete beabsichtigt eine Beschreibung sämmtlicher auf das *Luther Jubiläum* 1883 geprägten Medaillen und Jetons etc., herauszugeben. Zu dem Zwecke wird auf diese Publication eine Subscription eröffnet mit dem Bemerken, dass der Druckbogen von 16 Seiten in Oktavformat bei freier Zusendung sich bei 100 Abnehmern auf höchstens 50 pfennige (60 centimes) stellen wird. Der Umfang der Publication lässt sich noch nicht ganz übersehen, wird aber drei Druckbogen kaum übersteigen.

Wir bitten unsere Leser um Beförderung dieser Unternehmens durch Mittheilung von Beschreibungen solcher Medaillen, möglichst begleitet von einem Abdruck, und durch Verbreitung dieser Nachricht in ihren Bekanntenkreisen. Die Verfertiger, etc., derartiger Medaillen werden um Einsendung eines Exemplars jeder Sorte ersucht, das nach Gebrauch auf Wunsch wieder zur Verfügung gestellt wird.

Berlin, N. W. Hændelstrasse, 12 II.

M. Bahrfeldt.

A plusieurs abonnés.

Un exemplaire de : **H. Meyer**, Bracteaten der Schweiz (Zurich 1845) suivi de 3 planches, que plusieurs de nos abonnés ont demandé, est offert, au prix de 8 francs (avec couverture), par MM. Leseigle et Cie, libraires à Paris, 19, quai St-Michel.

Le secrétaire.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Brachteaten der Schweiz.**
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-6)
Adresser les renseignements et offres à la Rédaction.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses**, fédéraux, cantonaux ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. Perdonnet à Lausanne. (P-L 2)

Imprimerie Ant. Henseler, Fribourg (Suisse).

IIIme Année. 1884. No 4.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs ; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Deux monnaies fribourgeoises.

En faisant les recherches nécessaires pour mon *Essai sur les monnaies d'or et d'argent* de Fribourg, je ne fus pas peu surpris des deux faits que voici.

Le premier avait pour moi un intérêt tout particulier, puisqu'il se rapportait à une pièce d'*argent* de Fribourg, et prouve combien peu on doit se fier à *un auteur* pour certifier l'existence d'une monnaie, même peu ancienne, si on ne l'a jamais vue.

M. *Alphonse Bonneville,* dans son *Encyclopédie monétaire* (Paris 1851), cite et même figure une pièce de *2 fr. de Fribourg de 1813.* Je dirai plus, il ajoute les données suivantes :

Poids, 14 gr. 500 ;

Titre, 895 mill. ;

Val. intr., fr. 2»85.

Quant à la figure, l'auteur s'est contenté de réduire celle de l'écu neuf de 1813 et de remplacer 4 FRANKN par 2 FRANKN. (Voir planche I, fig. 1.)

Or, cette pièce n'a jamais existé que dans l'Encyclopédie de M. Alphonse de Bonneville.

Je crois, ou que l'auteur a vu une pièce de 10 batzen (qu'il ne figure ni ne mentionne) et l'a prise, vu sa ressemblance avec l'écu, pour le demi-écu neuf et, dans ce cas, la valeur indiquée

de 2 FRANK^N serait la preuve d'un travail quelque peu superficiel, ou bien ce renseignement fourni à l'auteur est le fait d'une mauvaise plaisanterie.

Les comptes de la monnaie en 1813 ne font aucune mention de cette pièce de 2 francs et l'on sait que, dès 1803, la pièce de 20 batzen n'existait que comme monnaie *fictive* ou de compte et s'appelait *l'écu-petit-nouveau.*

Je renvoie avec plaisir les lecteurs du *Bulletin* au savant travail publié sur les monnaies de Fribourg, dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1884, par le Père Nicolas Rædlé et ils se convaincront de la vérité de mon assertion.

Le second fait se rapporte à une petite pièce de billon, dont j'ai possédé *deux paires de coins,* et qui paraît-il n'a *jamais vu le jour* (que comme essai du graveur peut-être).

C'est une pièce d'*un rappe* de 1827, pièce concordataire, dont la fig. 2 de notre planche est la reproduction exacte.

Les quatre coins sont signés : KÜENZI.

Aucun auteur n'a mentionné cette monnaie de Fribourg et sans vouloir en nier complètement l'existence, je crois pouvoir assurer par la conservation des coins qu'ils n'ont pas été employés.

Le *Bulletin* serait heureux de pouvoir un jour donner un renseignement précis à ce sujet ; pour cela, je fais appel à tous ses lecteurs, bien persuadé que si l'un d'entre eux possédait un exemplaire de cette monnaie, il voudait bien me le communiquer pendant quelques instants.

ANT. HENSELER.

Chronique.

Petites notices.

Au tir fédéral, qui eut lieu à Lucerne en *1832,* un Bernois de Sumiswald gagna un prix considérable pour cette époque où l'on n'avait pas encore eu l'idée de faire frapper des médailles commémoratives et des écus de tir *ad hoc.*

Ce prix consistait en une superbe médaille d'or de grand mo-

Deux Monnaies de Fribourg

N°1

N°2

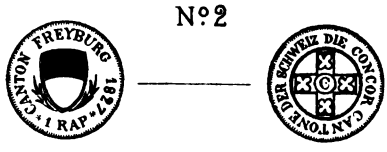

dule gravée par *J. Brupacher,* évaluée par le propriétaire à environ 400 francs de valeur intrinsèque.

Elle est décrite par *Haller* sous le numéro 1090. Cet auteur nous dit, vol. I, page 408, que l'or employé pour la frappe des monnaies de Lucerne provenait du territoire du canton et principalement du sable aurifère charrié par l'Emme.

* * *

Dans un catalogue de vente de monnaies suisses reçu il y a quelques jours, je trouvai à mon grand étonnement l'annonce d'une bractéate dite de Coire, qui me captiva au premier abord et me hanta jusqu'au moment où j'eus la solution de l'énigme. En voici la description :

« Tête imberbe à gauche CHVR. Manque dans Meyer. »

Cette pièce phénoménale me trottait par la tête et ne me laissait aucun repos. C'était un grand serpent marin qui surgissait à la face de l'Océan pour étonner les navigateurs. Le lendemain, en cherchant autre chose, je fus heureusement délivré de mon cauchemar par une circonstance inattendue.

En parcourant les bractéates suisses de ma collection, je fus frappé par une pièce qui, en supprimant deux lettres inobservées ou mal venues dans l'original en vente, correspondait parfaitement à la description du catalogue.

C'est une bractéate de *Zurich* portant la tête imberbe de *Saint Félix* et l'inscription ZVRICH ainsi disposée :

Z
C H V R
I

Effacez les lettres Z et I, commencez à lire par la lettre C et vous aurez exactement CH—VR. Voilà le mystère dévoilé.

Lausanne, 1er juin 1884. C.-F. Trachsel Dr.

Collection formée par feu le baron de Graffenried-Burgistein. — Cette magnifique collection que nous croyons avoir appartenu à notre regretté collègue M. de Graffenried-Barco, sera vendue les 9, 10 et 11 juin à l'hôtel Drouot à Paris par les soins

de notre collègue M. Hoffmann. Nous remarquons dans le catalogue qui nous a été envoyé plusieurs pièces de valeur et qu'il est regrettable de voir vendre à l'étranger. Citons entr'autres trois ½ batzen de *Gruyère*, un dicken de *Fribourg*, de nombreux essais de monnaies bernoises *en or*, plusieurs pièces rares de l'*évêché de Sion*, de *Rottweil*, une rarissime *série* de monnaies de *Neuchâtel*, parmi lesquelles l'écu et la pièce de 2 francs de *Berthier*, ainsi que plusieurs essais de ces deux pièces.

Les médailles sont aussi en grand nombre et il s'en trouve également de fort recherchées. (Adresse de M. Hoffmann, 1 rue du Bac, Paris.)

FRANCE.

En creusant une tranchée pour l'installation du téléphone, on vient de faire une curieuse trouvaille dans les dépendances du château de Madrid (Bois de Boulogne, Paris).

Il s'agit de toute une série de pièces très belles qui ont été frappées sous les Valois, de 1337 à 1342. Elles sont presque toutes admirablement conservées.

Sur trente-deux pièces, on a reconnu des échantillons de la plupart des monnaies de l'époque. Nous pouvons citer entre autres : des deniers à l'écu, des deniers au lion, des pavillons, des couronnes, des anges, des demi-anges, des angelots, un denier blanc aux fleurs de lys, un double parisis noir, un bon gros tournois, un petit parisis et un petit tournois.

M. S... L...., à qui est échu ce petit trésor, a l'intention d'en doter le musée d'une des grandes villes du Nord.

(XIXe Siècle.)

Bibliographie.

Notre savant collègue et vice-président, M. le professeur J. Gremaud à Fribourg, vient de publier le *cinquième volume* de son très intéressant recueil intitulé : *Documents relatifs à l'histoire du Vallais.*

La presse suisse tout entière s'est fait un devoir de rendre à M. Gremaud le juste tribut de reconnaissance qui lui était dû pour ses patientes recherches et pour la manière distinguée avec laquelles il les a exposées à ses lecteurs.

Le volume que nous annonçons ne s'occupe de l'histoire vallaisanne que jusqu'à 1375, mais l'auteur annonce déjà une nouvelle série qui s'étendra jusqu'à l'an 1600.

Voici en quels termes s'exprime la *Revue,* de Lausanne :

« C'est là, il faut le dire, une sérieuse entreprise à laquelle ce n'est pas trop que de promettre plusieurs années successives. Car elle comprendra tout l'ensemble de cette riche et laborieuse collection disséminée dans les archives de cantons, de communes, de monastères, de familles, qui restera un des plus solides monuments de cette régénération historique dont une 20e d'hommes d'élite en Suisse se sont montrés les infatigables promoteurs.

» L'entreprise de M. Gremaud est d'importance, je le répète. Elle remplit déjà 5 gros volumes, dont le dernier, celui d'aujourd'hui, a 665 pages. Dans ce grand travail, l'auteur, il faut le dire aussi, a été aidé, avec un rare et consciencieux courage, par quelques collaborateurs, M. le chanoine Grenat, à Sion, et M. Schmid, curé de Moérel, entr'autres.

» Cette histoire du Vallais, prise à sa source dans les chartes mêmes, neuve pour presque tous, offre certainement un des attraits les plus vifs qui se puissent adresser à une curiosité intelligente.

» Ne voulant et ne pouvant donner ici qu'une idée générale et sommaire de ce grand travail auquel M. Gremaud a consacré une dizaine d'années, je me contenterai de glaner dans l'introduction placée en tête du 5e volume et qui marque avec une netteté égale à sa modestie, l'intention de l'auteur quand il en a conçu la pensée et les résultats auxquels il est arrivé.

» M. Gremaud nous dit que son but a été de recueillir tout ce qui peut faire connaître les institutions du Vallais, son organisation, ses évêques et son clergé, ses familles féodales, son peuple, sa vie économique, ecclésiastique, morale et intellectuelle, ses relations commerciales et politiques. En effet, si l'on examine les documents publiés, on y trouve des détails qui se rapportent à l'un ou l'autre de ces objets.

» L'auteur passe rapidement sur les mérites de son ouvrage ; c'est à peine s'il en dit un mot. A l'en croire, il y a tout plaisir à faire ce travail de bénédictin, et il n'a eu qu'un chagrin ou regret, celui de n'avoir pas pu faire mieux : « Il a extrait les pierres de la carrière, dit-il ; il leur a donné un premier coup de ciseau, mais il abandonne à d'autres la construction du bâtiment. »

» Mais à qui fera-t-il croire que la copie, l'étude, le dépouillement et la coordination de cette longue série de textes, écrits la plupart en latin, quelques-uns dans le français plus ou moins barbare (ou qui nous paraît tel) de ces anciens âges de notre histoire, presque aussi anarchique dans sa confusion que l'époque même qu'elle représente ; — qui pourrait croire qu'un tel labeur n'est que matière à distraction, matière à un premier coup de ciseau, même pour le plus intrépide et le plus vigoureux esprit ? — Songez-y : M. Gremaud s'est imposé et s'imposera de parcourir, la plume à la main, et jusqu'au commencement du XVIIe siècle, l'immense série des chartes et documents relatifs à l'histoire du Vallais, sans en oublier, sans en dédaigner aucune, sans s'effrayer de tant d'obscurités contenues dans tant de pièces ; actuellement il y en a *deux mille deux cents* de publiées, et cependant M. Gremaud a dû laisser de côté encore « un grand nombre de documents intéressants. » Espérons qu'à la fin de son travail, un volume supplémentaire lui permettra de tout publier.

» M. Gremaud n'a pas reculé et ne reculera pas, parce que ces monuments du passé sont les seuls et que leurs témoignages méritent d'être recueillis, ne fût-ce, bien souvent, que pour la quantité infinitésimale de vérité qu'ils renferment. Mais quelle œuvre ! et quel honneur pour un abbé d'en tirer l'instruction pour nous et le.... plaisir pour lui.

» L'abus qui est fait aujourd'hui des informations complémentaires et des notes accessoires au bas des pages des ouvrages d'érudition, aura probablement détourné M. Gremaud de suivre l'exemple de ces additions encombrantes. Il a résumé ces notes et ces informations dans une introduction, comme je l'ai dit, qui ne compte pas moins de 115 pages, introduction où il passe en revue les points suivants : Le Vallais jusqu'à la fin du XIVe siècle, — le diocèse de Sion, — l'évêché de Sion, — le chapitre de Sion, —

la ville de Sion, — les châteaux de Sion et des environs, — les églises de Sion, — les hôpitaux de Sion, — les officiers temporels de l'évêque, — les communes, — les familles féodales du Vallais épiscopal, — le Vallais savoyard, — les maisons religieuses. En 115 pages, il condense avec clarté et précision la matière des 5 volumes parus, deux à trois mille pages environ. »

Nous ne pouvons certes que nous associer aux hommages de la *Revue* et nous *serons* heureux de voir figurer les *Documents relatifs à l'histoire du Vallais* parmi les œuvres vraiment utiles dont s'enrichit petit à petit la bibliothèque de notre jeune Société.

A. H.

Trouvaille de Steckborn, illustrée de 5 planches. Lausanne 1884. B. Benda, éditeur. Prix, fr. 5.

Au mois d'août 1883, le *Bulletin* publiait un communiqué de M. le Dr C.-F. Trachsel, parlant d'une trouvaille faite au mois de juillet précédent à Steckborn et mentionnait *grosso modo* de quelles monnaies se composait le petit trésor.

Devenu depuis lors acquéreur de la plus grande partie de cette trouvaille et ayant eu l'occasion de pouvoir consulter les pièces qui avaient été détachées, M. Trachsel, voyant une description détaillée nécessaire, se mit courageusement à l'étude minutieuse de ces monnaies et vient de mettre en vente une jolie brochure de 46 pages, accompagnées de cinq planches dessinées par lui-même.

L'exactitude des dessins de M. Trachsel est trop connue de nos lecteurs pour que nous nous arrêtions sur ce point.

Après avoir donné les premiers détails sur le lieu où fut découvert le petit vase de terre rougeâtre qui contenait ce trésor *numismatique* plutôt que vénal, l'auteur nous fait connaître la série de difficultés qu'il rencontra pour préciser l'époque de l'enfouissement et localiser certaines de ces pièces ; puis il nous parle de l'*atelier monétaire de Rorschach* et des 7 autres concurrents qui travaillaient autour du lac de Constance. Les chapitres suivants contiennent des données inédites sur la circulation des monnaies de St-Gall (abbaye), l'atelier monétaire des comtes de Montfort, le château d'*Argen,* etc.

La seconde partie de la brochure est consacrée aux descriptions des principaux types, qui se répartissent comme suit :

Comtes de Montfort	2	types.
Abbés de St-Gall . . .	nombreux	types.
Evêché de Coire	2	»
Monastère de Zurich	2	»
France	1	»
Allemagne-Souabe ?	2	»
Italie	1	»
Evêché de Bâle	2	»
Indéterminés	2	»

Le travail de M. Trachsel est d'un genre tout nouveau et il importe d'autant plus de suivre attentivement cet intéressant opuscule, qu'il a complété certaines données encore incertaines ou hasardées hier, et qui aujourd'hui serviront de base pour les découvertes que l'on parviendrait à faire à l'avenir dans ces contrées.

Soyons heureux de voir surgir de semblables publications, car elles deviennent de plus en plus rares ; le zèle de nombreux collectionneurs se ranime en les lisant, les recherches, les travaux se poursuivent avec plus d'ardeur ; la science qui nous occupe fait un pas en avant ; le pays et nos descendants nous sauront gré de nos efforts.

Il est à regretter que M. Trachsel ne confie pas ses travaux à notre *Bulletin*, plutôt que de les publier immédiatement sous forme de brochures ; les ennuis seraient diminués pour lui, et pour nous ce serait un travail de fond au lieu d'un compte-rendu.

C'est dire que nous aurions préféré être critiqué nous-mêmes que de juger d'une publication aussi importante que nouvelle et que nous serons heureux d'étudier attentivement. R.

Aux sociétaires et abonnés.

Le travail de notre secrétaire : *Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg* étant à peu près épuisé, nous rappelons aux sociétaires et abonnés qu'ils peuvent se procurer les derniers exemplaires chez l'auteur, 30, Grand'rue, Fribourg, au prix de fr. 8 le volume. Cet intéressant travail, avec les 7 magnifiques planches qui l'accompagnent, doit se trouver dans la bibliothèque de tout numismatiste suisse et surtout dans les bibliothèques publiques.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIIme Année. 1884. No 5.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

La médaille officielle de la Société suisse d'agriculture, Zurich 1883.

Une médaille, dont nous aurions dû depuis longtemps donner la description à nos lecteurs, est celle commandée par le Comité de la Société suisse d'agriculture, lors de l'Exposition nationale de Zurich 1883.

Malheureusement, il nous avait été impossible jusqu'à ce jour d'en obtenir un exemplaire pour faire notre description.

A notre avis, cette médaille est une des meilleures œuvres de notre collègue *Ed. Durussel.*

Le droit est simple et de bon goût; un cercle de grènetis suit le bord de la tranche; dans le champ, la tête de Cérès regardant à droite, couronnée d'épis, de fleurs, de branches de laurier et de chêne; à droite: AGRICULTURA, à gauche: HELVETICA. Au-dessus de la tête, une étoile à cinq rais (dite de Vénus), symbole de la divinité.

Au bas: E. DURUSSEL.

Le revers montre également un cercle extérieur de grènetis, puis dans le champ une couronne formée de rhododendrons, d'épis, de fleurs des champs et de pavots, de fruits, de chêne, de branches de vigne avec grappes, etc. Au-dessus, entre les deux extrémités de la couronne, une tête de cheval tournée vers la gauche;

au bas, un taureau passant sur la couronne et marchant vers la droite ; à gauche, une locomobile, à droite, un trophée d'instruments aratoires, brochant également sur la couronne.

Au milieu de la couronne, en deux lignes : ZURICH || 1883.

Diamètre, 51 millim.

Argent, 285 exemplaires (50 grammes) ; *vermeil,* 82 exemplaires ; *bronze,* 280 exemplaires.

Si la tête de Cérès nous rappelle quelque peu celle de l'*Helvétia* que semble particulièrement affectionner notre collègue Durussel, nous devons avouer que le relief de la médaille que nous venons de décrire est bien supérieur à celui des précédentes et nous nous faisons un plaisir de constater un bon et nouveau travail dans le coin du *revers.*

Espérons que M. Durussel tiendra à soumettre pour le Tir fédéral de Berne, en 1885, une belle composition, qui sorte également du genre admis de 1876 à ce jour et que le Comité, chargé de décider, n'ait pas à hésiter pour le choix. L'histoire cantonale de Berne, qui est assez riche en épisodes historiques mémorables, et son titre de Ville fédérale surtout, doivent nécessairement inspirer à M. Durussel une conception de premier choix, pour la réussite de laquelle chaque lecteur du *Bulletin* fera certainement les meilleurs vœux.

Les billets de banque et la pièce de vingt francs.

Nous lisons dans le *National* du 13 juillet :

« Par dépêche télégraphique.

« Berne, 6 juin.

« ..... M. *Kaiser* rapporte sur les finances, particulièrement sur nos relations avec l'union monétaire, les réserves de la caisse fédérale, les plaintes des artistes suisses contre les autorités fédérales coupables d'avoir commandé à l'étranger les dessins et la gravure des coins destinés à frapper les monnaies suisses. Le rapporteur propose à ce sujet de voter le postulat déposé par la commission : « Le Conseil fédéral est invité à adjuger à l'avenir par voie de mise au concours les dessins et travaux de gravure pour les monnaies et billets de banque. »

« Cette proposition soulève une longue discussion, à laquelle

prennent part MM. *Comtesse, Kaiser, Hammer* et *Carteret.* M. Hammer demande le rejet du postulat et éventuellement la radiation des mots *travaux de gravure.*

« A la votation, le postulat est adopté par 58 voix contre 36, avec la modification proposée par M. Hammer, puis la séance est levée à 1 h. 20. »

Nous avons cru tout d'abord à un malentendu, à une erreur de rédaction ; puis nous pensions que nos journaux donneraient quelques détails de cette discussion à laquelle un de nos députés avait pris part. Ce qui a lieu de surprendre dans cette affaire, c'est que 58 députés aient adopté la proposition de M. Hammer qui, paraît-il, a des raisons, à nous inconnues, pour demander l'exclusion de nos graveurs dans les travaux que la Confédération commanderait pour ses monnaies et billets de banque. — M. Hammer trouve-t-il peut-être que le talent de ces artistes spéciaux est insuffisant ? Nous lui répondrons que cette question peut être jugée par un jury seulement et non par un seul homme, fût-il conseiller fédéral. Préfère-t-il peut-être aux artistes nationaux les auteurs des billets de banque fédéraux et de la pièce de vingt francs ?

Qu'il consulte l'opinion publique à cet égard ; mais il la connaît et son obstination a lieu de surprendre les gens sensés. Quoi qu'on fasse, malgré tout l'optimisme possible, nous ne nous habituerons jamais à ces procédés d'exclusion systématique d'autant plus qu'ils ne sont pas justifiés.

Hâtons-nous de dire que cette proposition a été modifiée, sinon dans le fond, du moins dans la forme, par la Commission du Conseil national et adoptée comme il suit, le 19 juin dernier :

« Le Conseil fédéral est invité à adjuger à l'avenir les travaux de gravure et de dessin pour les coins de monnaies, et les billets de banque, ainsi que d'autres travaux de cette nature, après ouverture d'un concours, et à prendre en considération, autant que possible, l'industrie nationale. »

Ceci ne change pas beaucoup la votation du 6 juin, nous arrivons au même résultat, sous une autre forme. Cet « autant que possible » ouvre la porte aux combinaisons de palais.

Qui sera juge de ce « possible » ? Si c'est un jury, tout sera pour le mieux, mais si c'est M. Hammer seul, nous le déclarons,

à l'avance, absolument incompétent pour juger une question d'art. Suffira-t-il encore qu'il déclare que nous n'avons ni dessinateurs, ni graveurs en médailles pour que les choses qui se sont passées se renouvellent encore au profit de l'étranger ? Alors nous ferions appel à toutes les sociétés artistiques du pays et à tous les artistes que nous convierons à un grand concours, cette chose honnie au Palais fédéral, dussions-nous dépenser des sommes considérables. La lumière se ferait enfin et sur nos ressources artistiques et sur les procédés de ceux qui les nient et cherchent à les étouffer par des agissements inqualifiables.

Que conclure de tout cela ? Les peintres, statuaires, dessinateurs et graveurs doivent avoir l'œil ouvert sur ce qui se passe relativement aux travaux d'art de la Confédération, comme la sentinelle surveille un point dangereux par lequel l'ennemi peut pénétrer.

A. Bachelin.

Chronique.

Die schweizerische Münz und Medaillensammlung

des verstorbenen Herrn von Graffenried von Bürgenstein welche am 9, 10 Juni abhin, im Hotel Drouot in Paris zu'r Auktion kam.

Zu den mit * bezeichneten Numeros vergliche man die Bemerkungen am Schlusse des Verzeichnisses.

Die Verkaufspreise nach der Reihenfolge der Nummern des Auktionskatalog's. — Die 10 % Zuschlag welche der Käufer zu Handen des Experten zu bezahlen hatte, sind in dem nachfolgenden Preisverzeichnisse inbegriffen.

Wichtige Vorbermerkung. — Erst nachdem die Preisliste in der Druckerei schon gesetzt war, wurde ich gewahr dass der Preiszuschlag zum Auktionspreise nicht 10 % sondern nur 5 % betrug, und bitte ich die Herrn Collegen und Abonnenten dieses Versehen in vorliegender Preisliste gütigst entschuldigen und entsprechend corrigiren zu wollen. Es versteht sich natürlich, dass um Letzteres zu bewerkstelligen nicht etwa kurzweg 5 % von den ganzen Summe wegzuzählen sind, sondern am leichtesten geschieht dieses indem man erst 10 % von der ganzen Summe abzieht, um dann zu dem verbleibenden wieder 5 % hinzuzuzählen.

Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.
1	18	70	56	18	70	117	78	10
2	13	20	57-58	5	50	118-120	3	30
3	55	—	59-60	11	—	121-122	77	—
4-6	9	90	61	6	60	123	60	50
7	17	60	62-66	22	—	124	73	70
8	22	—	67	22	—	125	88	—
9-10	11	—	68-73	13	20	126-133	22	—
11	3	30	74	28	60	134	148	50
12	2	20	75	14	30	135	116	60
13	4	95	76-78	1	10	136	35	20
14	14	30	79	15	40	137	38	50
15	7	70	80	23	10	138-143	16	50
16	1	65	81	880	—	144	16	50
17	6	60	82	192	50	145	55	—
18	5	50	83	88	—	146	23	10
19	6	60	84	79	20	147-148	26	40
20-21	6	60	85	45	10	149	18	70
22-23	8	25	86	330	—	150-156	30	80
24	2	75	87	121	—	157-158	28	60
25	7	70	88	99	—	159	297	—
26	5	50	89	85	80	160-168	35	20
27-29	7	70	90	88	—	169-174	71	50
30	17	60	91	27	50	175-183	44	—
31	18	70	92	74	80	184-194	23	10
32	16	50	93	39	60	195	2	20
33	53	90	94	7	70	196-200	137	50
34-35	39	60	95	198	—	201-205	19	80
36	85	80	96	209	—	206	53	90
37	3	30	97	198	—	207-209	22	—
38	37	40	98	55	—	210-211	22	—
39	40	70	99-100	33	—	212	11	—
40	41	80	101	45	10	213-214	33	—
41	41	80	102	15	40	215	41	80
42	49	50	103	55	—	216-217	63	80
43	176	—	109	100	10	218	56	10
44-47	7	70	110	33	—	219-221	42	90
48	3	30	111	57	20	223-223	42	90
49	20	90	112-113	143	—	224-227	28	60
50-55	4	40	114-116	248	50	228	13	20

Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.
229-236	11	—	359	17	60	436-437	23	10
237-239	16	50	360	8	80	438-439	28	60
240	132	—	361	34	10	440-449	121	—
241-242	44	—	362-363	14	30	450	1	10
243-249	60	50	364-372	15	40	451	33	—
250-251	20	90	373	9	90	452-454	6	60
252	55	—	374	3	30	455	36	40
253-262	71	50	375-376	16	50	456	93	50
263-264	39	60	377-380	4	40	457	55	—
265	29	70	381-383	170	50	458	58	30
266-270	79	20	384-385	13	20	459	50	60
271-274	12	10	386	?		460	31	90
275	236	50	387	14	30	461-469	14	30
276	101	20	388	18	70	470-475	15	40
277-278	31	90	389-390	25	30	476	22	—
271-284	22	—	391-393	4	40	477	13	20
285	19	80	394	27	50	478*	19	80
286	17	60	395	17	60	479-483	28	60
287-288	9	90	396	44	—	484-485	39	60
289-294	11	—	397	5	50	486-487	44	—
295-296	44	—	398	4	40	488	29	70
297-303	55	—	399	?		489-490	8	80
304	8	80	400-408	14	30	491	14	30
305-306	71	50	409	7	70	492-491	36	30
307-311	22	—	410	33	—	498-501	17	60
312	166	10	411-414	9	90	502	115	50
313	88	—	415	11	—	503	33	—
314-323	20	90	416-417	20	90	504	11	—
324	2	20	418	12	10	505	66	—
325	104	50	419	2	20	506-507	12	10
326-341	33	—	420	13	20	508-516	39	60
342-346	7	70	421	331	10	517 1	88	—
347-348	1	10	422 1	231	—	517 2	101	10
349	88	90	422 2	137	50	518-519	39	60
350	46	20	423	89	10	520	74	80
351-354	17	60	424	33	—	521	550	—
355	55	—	425-431	56	10	522	72	60
356	82	50	432-434	2	20	523	770	—
357-358	14	30	435	111	10	524	16	50

Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.
525	44	—	636-638	60	50	719*	68	20
526	242	—	639	60	50	720	1	65
527	18	70	640-643	15	40	721-724	3	30
528-555	1045	—	644	57	20	725-728	33	—
556	533	50	645	154	—	729	9	90
557	71	50	646-655	19	80	731-735	9	90
558*	18	70	656	47	30	736	5	50
559*	23	10	657-661	33	—	737-741	33	—
560	89	10	662	214	50	742	57	20
561	7	70	663	6	05	743	60	50
562	4	40	664-668	83	60	744	30	80
563-575	77	—	669	12	10	745	15	40
576-580	40	70	670	7	15	746	13	20
581	1	10	671-672	5	50	747	83	60
582	13	20	673	38	50	748	7	70
583-585	66	—	674-675	4	40	749	42	90
586*	3	30	676-677	4	40	750	45	10
587-592	94	60	678-679	19	80	751	69	30
593 1	28	60	680	25	—	752	46	20
593 2	16	50	681	3	30	753	34	10
594	3	85	682	6	05	754-760	52	80
595	110	—	683	110	—	761-762	6	60
596	80	30	684	63	80	763-767	5	50
597	17	60	685	26	40	768	6	60
598-604	8	80	686	27	50	769	7	70
605-608	11	—	687-691	9	90	770-771	13	20
609	8	25	692	12	10	772-773	6	60
610-615	13	20	693-694	20	90	774	6	60
616	5	50	695	55	—	775	4	40
617-618	7	70	696	60	50	776-777	22	—
619	209	—	697-701	18	70	778-779	5	50
620	231	—	702	4	40	780-784	9	90
621	286	—	703 1	55	—	785-789	7	70
622	20	90	703 2	19	80	790	15	40
623	55	—	704	11	—	791-794	64	90
624	149	60	705-707	14	30	795-796	44	—
625	166	10	708	6	60	797	115	50
626-628	11	—	709-713	91	30	798	63	70
629-635	5	50	714-718	16	50	799-802	39	60

Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.
803	34	10	837	5	50	865	19	80
804	23	10	838-842	40	70	866	101	20
805-810	46	20	843	11	—	867-868	8	80
811	737	—	844	15	40	869 1	25	30
812	8	80	845	138	60	869 2-6	88	—
813-815	29	70	846	115	50	870	78	10
816	22	—	847	159	50	871	26	40
817	45	10	848	170	50	872-873	79	20
818-*819	2	75	849-850	50	60	874-875	29	70
820-821	11	—	851-854	46	20	876-878	11	—
822-824	22	—	855	60	50	879	19	80
825	9	90	856	28	60	880-883	15	40
826-829	17	60	857	8	80	884	50	60
830	24	20	858	55	—	885	48	40
831	33	—	859	86	90	886 1	29	70
832*	11	—	860	25	30	886 2	43	90?
833-835	17	60	861	66	—			
836	2	20	862-864	31	90			

Bemerkungen.

N° 419. Ist keine Luzerner-Schulprämie, sondern von Brugg (Kt. Aargau).

558. Ist ein blosser Bleiabguss.

559. » » »

586. » » »

719. Bleioriginal nicht Silber wie im Catalog steht.

818. Kupfer versilbert, nicht Silber wie im Catalog steht.

832. Vier galvanoplastische, vergoldete Nachahmungen, statt Silber vergoldet.

ADOLPH JNWYLER.

Une monnaie polonaise rarissime.

En 1869, le Prince G. Radziwill, ancien Président de la Société numismatique de Berlin, fit imprimer une nouvelle édition du catalogue de sa riche collection de monnaies polonaises, qui parut sous le titre suivant: « Catalogue des monnaies et médailles » composant le cabinet numismatique de Son Altesse le Prince

» Guillaume Radziwill. Nouvelle édition revue, corrigée et aug-
» mentée par les soins de C.-F. Trachsel, membre de la Société
» de numismatique de Berlin, etc.,, etc. »

La vignette qui orne le titre de ce volume et que nous imprimons d'après le cliché qui nous a été fourni, représente la monnaie la plus rare de la collection. C'est une de ces pièces que l'on nomme *uniques* parce qu'on n'en connaît pas une seconde ou que toutes les autres ont disparu.

Voici l'histoire de cette précieuse monnaie, telle qu'elle a été dictée à M. Trachsel par le prince G. Radziwill. Voyez page 46 du catalogue.

« Cette monnaie dont le titre et le poids indiquent qu'elle ap-
» partient au commencement du XVIIe siècle, provient d'une
» trouvaille faite il y a une vingtaine d'années en Lithuanie. La
» précipitation avec laquelle le coin semble avoir été gravé, le
» soin avec lequel l'artiste a omis le nom du Roi dans la légende
» et ses armes tant au droit qu'au revers, prouvent que cet écu
» doit être émané d'un parti révolutionnaire armé contre le pou-
» voir légitime du Roi et de son gouvernement. Ni le type ni la
» valeur de cette monnaie ne se rapportent à l'époque de la ré-
» volte de Zebrydowski et du Prince Janusz Radziwill, mais
» coïncident à l'époque de la confédération des armées polonaises
» et des condottieri de la même nation, qui, après avoir mis le
» faux *Démétrius* sur le trône de Russie, avaient séjourné long-
» temps à Moscou. Lorsque le faible *Sigismond III,* jaloux de
» l'élection de son fils *Vladislas* au trône de Russie, par les

» nombreux partisans de *Demetrius,* abandonnant, après la prise » de *Smolensk,* le projet de le conduire à Moscou, se retira dans » son pays avec toutes ses troupes polonaises et força les con- » dottieri de le suivre, ces troupes indignées de sa faiblesse et » habituées à l'indiscipline, suite des redevances accumulées de » leur solde arriérée, se formèrent en trois confédérations, enva- » hirent toute la Pologne et s'emparèrent des biens de la cou- » ronne et des impôts, pour s'assurer du paiement de leurs pré- » tentions exagérées. Privé de ses revenus, le Roi convoqua la » Diète à Varsovie pour aviser au moyen d'étouffer cette rébellion. » Les confédérés, craignant des résolutions énergiques contre » leurs désordres, envoyèrent à Varsovie, en guise de députation, » 7000 hommes de cavalerie d'élite, qui en imposèrent tellement » à la Diète que, pour s'en débarrasser, on vida le trésor royal et » on fut même obligé de sacrifier la vaisselle du Roi et celle des » églises pour satisfaire à leurs demandes. C'est à cette triste » époque que l'on présume que la monnaie en question doit appar- » tenir, les confédérés ayant intérêt à transformer en numéraire » la vaisselle qu'ils avaient obtenue par leur position menaçante, » tandis que la rareté de cette pièce, jusqu'à présent inédite, » s'explique aisément par le désir que le Roi devait avoir, après » le rétablissement des affaires, de faire disparaître autant que » possible les traces de l'avilissement qu'il avait subi par cette » honteuse transaction. »

Le Prince Radziwill est mort, sa collection est restée dans sa famille, mais nous n'avons pas appris qu'un second exemplaire de la monnaie dont nous avons entretenu nos lecteurs ait été retrouvé depuis 1869.

Convention monétaire. — Le correspondant du *Journal des Débats,* à Berne, télégraphie en date du 6 juin que le gouvernement suisse a donné l'ordre à son représentant à Paris de dénoncer la convention monétaire, ce qui impliquerait non une renonciation à l'Union latine, mais la nécessité de convoquer avant le 31 décembre 1885 une Conférence qui devra résoudre la question.

Lors de la pose de la pierre d'angle du Bâtiment académique à Neuchâtel, le 10 Mai passé, on a enfermé, selon un antique usage, dans une boîte de plomb à sceller, de nombreux objets et documents, parmi lesquels une quantité de monnaies *suisses*, cantonales et fédérales, de monnaies de différents pays d'Europe, de médailles suisses, dont la plupart neuchâteloises, et enfin deux publications numismatiques de nos collègues Ernest Lehr et Antonin Henseler.

Bibliographie.

L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy (1356-1391), par Eugène Demole. Genève, 1883. In-8°. 108 p. et 2 planches.

Les monnaies des comtes de Genevois ont été *décrites* par plusieurs auteurs, entre autres Soret, Blavignac et en dernier lieu M. Albert Sattler ; sous ce rapport, elles étaient presque toutes suffisamment connues. Ce qui manquait, c'étaient des détails sur leur fabrication ; on ne possédait pas les documents nécessaires pour cette étude. M. Demole a eu la bonne fortune de trouver aux archives de Turin une vraie mine de documents tous inédits, qui « comprennent des diplômes impériaux, accordant le droit de monnaie aux comtes de Genevois, puis une série de pièces relatives aux luttes que, par suite de cette concession, Amédée III eut à soutenir, soit contre l'évêque de Genève, soit contre le comte de Savoie ; enfin des comptes de l'atelier d'Annecy et des priviléges accordés par Amédée III à ses monnayeurs. »

C'est au moyen de ces pièces que M. Demole a reconstitué dans tous ses détails l'histoire monétaire du comté de Genevois au XIVe siècle, seule époque où ces comtes ont usé du droit de battre monnaie.

L'ouvrage contient trois parties : la première est historique, la seconde descriptive et la troisième est consacrée à la reproduction intégrale des documents.

Le comte Amédée III obtint de l'empereur Charles IV, le 21 août 1355, un diplôme qui lui accordait, pour lui et ses héritiers, le droit de monnayer l'or et l'argent sur ses terres ; une

année plus tard l'atelier d'Amédée III fonctionnait à Annecy. Mais bientôt il vit son droit contesté par l'évêque de Genève, qui prétendait avoir seul le droit de monnaie dans toute l'étendue de son diocèse, et ensuite par Amédée VI, comte de Savoie, qui comme suzerain, prétendait également avoir le droit de monnaie dans le comté de Genevois. Cependant cette double contestation fut aplanie et Amédée III put user librement du privilége que l'empereur lui avait accordé. L'atelier d'Annecy fonctionna jusqu'en 1362 et fut de nouveau ouvert en 1374 sous le comte Pierre, pour se fermer définitivement en 1391.

M. Demole donne des détails nombreux et du plus grand intérêt sur les diverses frappes exécutées pendant cette période. Il établit les rapports entre la monnaie des comtes de Genevois et celle des évêques de Genève et des comtes de Savoie, en détermine le titre, le poids, la taille, le seigneuriage, etc., et résume toutes ces données dans deux tableaux des émissions faites par Amédée III et Pierre. Cette partie, rédigée avec un soin minutieux, est extraite des comptes des monnayeurs et contient un ensemble de détails inconnus jusqu'à présent, et d'autant plus précieux qu'ils se rencontrent plus rarement dans les archives numismatiques de notre pays.

L'auteur décrit ensuite les diverses pièces émises par les comtes de Genevois et il a le bonheur d'en enrichir la série d'une pièce unique et inédite. C'est un florin d'or, conservé au musée de Genève. Les autres pièces sont des sizains, des deniers et des oboles ; elles forment, avec le florin, 10 types principaux, sans compter un certain nombre de variétés moins importantes.

L'ouvrage est terminé par 14 documents et deux planches très bien exécutées, qui reproduisent les 10 types principaux.

J. G.

Numismatique gauloise.

Examen de quelques monnaies des *Arvernes* et d'autres peuplades, par M. Changarnier-Moissenet. *Beaune* (Côte d'Or), Antonin Devis, libraire, rue Maufoux, 4. 1884.

Sous ce titre, M. Changarnier vient de publier un fort intéressant et savant opuscule de 71 pages, in-8°, orné de deux plan-

ches supérieurement dessinées et lithographiées par G. Mercier, représentant 25 monnaies, plus une troisième authographiée par l'auteur contenant quelques monnaies et des légendes étrusques, etc., etc.

L'auteur passe en revue diverses monnaies des *Arvernes*, des *Eduens*, des *Carnutes*, des *Volces*, des *Helvètes*, des *Germains*, des Statères de *Vercingetorix* et un Quinaire inédit d'*Orgetorix*, il interprète la légende *Sequanoiotus*, il fait des recherches sur la valeur des mots *Arcantodan* et *Arkantidan* et attribue aux *Voconces* et à leurs alliés des quinaires *au cavalier*, dits à tort de la Ligue contre *Arioviste* et les Germains.

Bulletin de l'Académie d'Hippone.

Nous avons reçu le 18me volume de cette bien intéressante publication que l'Académie de Bône nous envoie chaque année pour notre bibliothèque. Nous avons suffisamment fait connaître à nos lecteurs toute la valeur de ce Bulletin pour n'avoir cette année qu'a renouveler à cette honorable institution nos plus chaleureux remercîments.

Le 18me volume, orné de 13 magnifiques planches et de gravures intercalées dans le texte, contient les travaux suivants :

Notes épigraphiques sur Mascula (Khenchela), par M. Abel Farges. — *Note sur une monnaie vénitienne*, par le R.-P. Delattre. — Marques de potier relevées sur les lampes trouvées à Carthage et dans les environs, par le R.-P. Delattre. — Marques de potier trouvées sur des lampes chrétiennes de Carthage, par le R.-P. Delattre. — Marques de fabrique recueillies à Carthage sur des vases de poterie romaine, grecque et punique, par le R.-P. Delattre. — Poids antiques de bronze trouvés à Carthage et conservés au musée de Saint-Louis, par le R.-P. Delattre. — Note sur le Ksar-Mezouar (Tunisie), par M. le capitaine Moinier. — Inscriptions latines relevées en Tunisie, par M. Danjean. — Notes sur divers objets de fabrication romaine découverts à Tébessa, Tifech, Souk-Ahras, etc., par M. Abel Farges. — Notice historique sur deux inscriptions romaines trouvées au Ksar-Mezouar (Tunisie) en 1881-1882, par M. Alexandre Papier. — Chronique.

— Matériaux pour servir à l'histoire des monuments mégalithiques des provinces de Constantine et d'Alger, par MM. V. Reboud, Jullien, etc. — Extrait des procès-verbaux des séances et de la correspondance.

Numismatisch-sphragitischer Anzeiger, herausg. von H. Walte und M. Bahrfeldt. 15. Jahrgang, Hannover 1884.

Nr. 4. Schratz, Mittheilungen aus Münzacten des 16. und 17. Jahrhunderts (Münzacten von Argen). — Weingärtner, Denar des Abtes Heinrich (1220-1221) von Helmershausen. — Necrologe (Friedlaender, Lenormant).

Nr. 5/6. M. Bahrfeldt, Bremervörde als Münzstätte der Erzbischöfe von Bremen (mit 1 Tfl. und 4 Holzschn.). — Neue Medaillen.

Blätter für Münzfreunde (C. G. Thieme). — 20. Jahrgang. Leipzig 1884, 4°.

Nr. 116. Müller, Die Münze zu Saalfeld und ihre Meister. Ein Beitrag zur Münzkunde des Ernestinischen Sachsens (Forts.) — Stenzel, Die Vereinsmedaille auf K. F. W. Erbstein und Biographisches über Letzteren. — Derselbe, Der Münzfund zu Cöthen. — Diestel, Bestrafung eines Falschmünzers in Sachsen 1564. — Münzfunde. — Neue Medaillen.

Nr. 117. H. Dannenberg, Dr. Julius Friedlaender. Necrolog. — Müller, Die Münze zu Saalfeld und ihre Meister (Forts.). — v. Lehmann. Zwei seltene Münzen von Anton Günther, Grafen von Oldenburg und Delmenhorst et., 1603 und 1667. — Kull. Der Stern auf den kaiserlich-münchner Geprägen von 1705-1714. — Münzfunde. Miscellen.

Berliner Münzblätter, herausg. von A. Weyl. V. Jahrgang. Berlin 1884, 4°.

Nr. 40-45. M. Bahrfeldt, Die Münzen der Stadt Lüneburg. III. Die Münzen von 1613-1637. IV. Die Münzen von 1643-1654. Nachträge und Berichtigungen 1606-1777. V. Vom Beginne der Münzprägung 1292 bis zum Jahre 1502. — Winkel, Inedita betreffend Holländisch Ost-Indien (mit 1 Tfl.). — Unedirte Münzen

(nicht im Cohen) der Sammlung Berthold Wilmer in Teplitz, Böhmen. — Vleuten, Raderalbus mit Gegenstempel. — Winkel, Chinesische Silbermünzen in Kaschar geprägt. — Baethgen, Münzfund von Osnabrück. — Literatur (darunter ausführlich besprochen Joh. Newald, Beiträge zur Geschichte des Münzwesens während der Zeit von 1622-1650, Wien 1882 und Frh. v. Löffelholz, Neuer Beitrag zur öttingischen Geschichte, insbesondere zur Geschichte des öttingischen Münzwesens 1883).

Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg, par Ant. Henseler. Fribourg 1884. 1 vol. in-8°, 133 pages et 7 planches.

Jusqu'à présent nous n'avions sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg que la notice publiée par G.-E. de Haller dans son *Schweizerisches Münz-und Medaillenkabinet,* en 1781, notice intéressante, mais très incomplète, et les notices encore moins détaillées de M. Lehr (*Essai de numismatique suisse*, 1875) et d'Alb. Escher (*Schweiz. Münz-und Geldgeschichte,* 1881), sans parler de quelques travaux sur des points particuliers. L'*Essai* de M. Henseler est ainsi, en grande partie, un travail tout à fait neuf. L'auteur a recueilli toutes les données qui se trouvent dans les notices antérieures et les a considérablement développées et enrichies.

L'ouvrage est divisé en deux parties : l'histoire de la monnaie de Fribourg, et la description des monnaies d'or et d'argent.

Si la partie historique contient peu de faits nouveaux, elle a cependant le mérite de réunir et de grouper des détails et des documents épars dans diverses publications et de les présenter dans leur ensemble. On y trouve les concessions de l'empereur Sigismond (1422) et des papes Martin V (1422) et Jules II (1509), qui donnent à Fribourg le droit de battre monnaie, ainsi que des renseignements sur les diverses monnaies frappées successivement dans notre ville en vertu de ces concessions.

La partie descriptive a été faite avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse exactitude. M. Henseler a dû, d'abord, se mettre à la recherche de nos monnaies d'or et d'argent dont un grand

cuivre provenant de leur atelier à l'époque de la guerre de trente ans et je précise cette époque parce que c'est la seule où un prince ait osé produire des monnaies de cette nature. C'était la *mode* à cette époque !

Le baron de Berstett, qui a publié un ouvrage intéressant sur les monnaies du Grand Duché de Bade, décrit, page 125, n° 297, le creutzer suivant :

Droit : Dans une guirlande de feuilles, les armes écartelées de *Werdenberg-Heiligenberg,* surmontées des initiales H. B.

Revers : Dans une guirlande de feuilles, en trois lignes :

I || CREIT || ZER

Exemplaire du cabinet de Donaueschingen.

La collection de l'auteur de cette notice renferme deux variétés de cette petite pièce rarissime, toutes deux sans T au mot CREIZER, et dont voici la description :

DEUXIÈME COIN.

Droit: Armes écartelées de Werdenberg-Heiligenberg, dans le 1er quartier et le 4e le gonfanon de *Werdenberg,* dans le 2e et le 3e les gradins d'Heiligenberg, le tout dans un écu de forme espagnole surmonté des lettres ·H· B· signifiant: *Heiligenberg* (*).

Revers : Dans une guirlande semblable à celle du droit l'indication du nom et de la valeur de la pièce

·
I ·
CREI
· ZER ·
·

Métal : cuivre ; diamètre, 18 millimètres, poids légèrement plus fort que celui d'un centime, ou 1 gramme fort poids.

TROISIÈME COIN.

Droit : Armes comme les précédentes, l'écu est ici surmonté des initiales ★ H ★ B ★ et accosté de ★ — ★ dans une ligne circulaire entourée d'un cercle de perles.

(*) Un savant numismate expliquait · H · B· par : *Herrschaft-Bregenz.*

Revers : L'indication du nom et de la valeur de la pièce comme à la précédente, mais avec des étoiles à cinq rais à la place de simples points et entourée d'une ligne circulaire et d'un grènetis, ou cercle de perles rondes.

✶ I ✶
CREI
✶ ZER ✶
✶

Métal : cuivre. Diam. 18 millim. Poids : environ 1 gramme.

On nous saura peut-être gré d'ajouter ici ce que dit le savant *de Vanotti* sur les armes des *Montfort, Werdenberg, Heiligenberg,* etc.

La couleur originale du gonfanon des *Montfort* paraît avoir été de *gueules* sur un champ d'*argent.*

De Vanotti pense que c'est en qualité de *bannerets héréditaires* des *ducs de la Réthie* que les *Montfort* portaient une enseigne.

Tout en adoptant cette explication, il faut cependant la modifier de cette manière :

Anciennement, comme *bannerets héréditaires* des *ducs de la Réthie,* l'étendard que portaient les *comtes de Montfort* devait avoir la forme adoptée dans les armes de la maison des *Palatins de Tubingue,* actuellement famille royale de Wurtemberg, alliée à la maison de *Montfort,* dont elle adopta l'étendard.

Mais plus tard nous trouvons, dans les armes de Montfort, un *gonfanon d'église* qui ne peut être dérivé, ainsi que la mître d'évêque qui surmonte les armes, que du *patronage héréditaire* que possédaient ces comtes sur l'évêché de Coire, auquel ils donnèrent plusieurs évêques.

Lorsque la maison des comtes de Montfort se divisa en deux branches, à savoir les *Montfort* et les *Werdenberg* sur les deux rives opposées du Rhin, l'ancienne branche conserva le *gonfanon rouge,* tandis que les *Werdenberg* adoptèrent un *gonfanon de sable* (noir) sur un écu d'argent.

Postérieurement encore une nouvelle division s'étant opérée dans la ligne des comtes de *Werdenberg,* ils se distinguèrent

alors en *Werdenberg de Werdenberg et Heiligenberg* et en *Werdenberg-Sargans,* ceux-là conservèrent le *gonfanon de sable, sur un écu d'argent,* tandis que les derniers au contraire prirent un *gonfanon d'argent sur un écu de sable.*

Le comté d'*Heiligenberg,* acquis par le comte de *Werdenberg* en 1277, portait pour armes des gradins allant de gauche à droite.

Lausanne, 1er août 1884. C.-F. Trachsel Dr.

Un projet de médaille de la reine Berthe.

Les récentes fêtes de Payerne et les quelques médailles frappées à cette occasion, que l'on trouvera décrites plus loin, nous ont fait faire quelques recherches historiques sur la cité de la reine Berthe.

Le hasard nous mit sous les yeux un passage d'un article des *Etrennes helvétiennes* de 1819 (*) que nous croyons devoir reproduire.

— Notre grand artiste, le chevalier Hedlinger de Schwytz, écrivait à un de ses amis :

« ..... De tous les monuments destinés à combattre l'oubli, » les médailles sont les seuls qui bravent l'injure des siècles ; le » temps qui dévore tout semble les respecter. Les manuscrits ont » été souvent la proie des flammes allumées par la malice ou par » l'ignorance ; les tableaux n'ont pas eu un sort plus heureux ; les » les ouvrages même des sculpteurs, qui paraissent plus durables, » le sont bien moins que les médailles.... ! Après une longue suite » de siècles, lorsqu'ils ont répandu leurs ténèbres sur l'histoire » des peuples, on voit tout à coup sortir du milieu des ruines des » médailles, qui fixent les dates et ressuscitent des faits dont » elles seules ont été les fidèles dépositaires. »

(*) Le 15 octobre 1817, on avait pratiqué une fouille sous la voûte de la tour de St-Michel, qui servait jadis de péristile à l'église de cet antique monastère. On découvrit alors un sarcophage de grès, renfermant des ossements reconnus pour être ceux d'une femme. Différentes circonstances ont porté au plus haut degré de vraisemblance l'opinion que c'étaient les restes de la reine Berthe, quoiqu'aucun monument ni inscription n'ait accompagné le sarcophage. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud avait alors ordonné de le placer avec les ossements qu'il contenait dans l'église paroissiale et recouvert d'une table de marbre noir avec une inscription en lettres d'or rappelant cette restauration.

C'est à ce fait que se rapporte notre relevé des *Etrennes helvétiennes.*

Pourquoi donc ne consignerait-on pas aux générations futures la restauration du tombeau de Berthe par une médaille commémorative ? Certainement elle ne resterait point pour le compte de l'artiste jaloux de la gloire de la nation, qui en graverait le coin et la frapperait en argent ou en bronze.... Combien de Suisses en prendraient un exemplaire ! on la choisirait pour prix d'émulation dans nos écoles de jeunes filles ; les numismates, dont on compte en Europe les cabinets par milliers, s'empresseraient d'en enrichir leur collection.

En attendant mieux, voici l'idée de cette médaille.... D'un côté serait une femme couronnée, assise sur un socle et filant au fuseau, avec cette légende :

ADMOVIT COLO MANUM REGIA NETRIX.

Le revers porterait dans le champ ce simple mémorial chronologique

PIÆ BERTHÆ
TRANSIUR. REGINÆ
SEPULC. RESTAURAT
PATERN. HELVET.
MDCCCXVIII.

— Malheureusement, cette idée resta à l'état de projet, croyons-nous, et les amateurs, qui certes eussent été nombreux de tout temps, s'attendaient à trouver pour les dernières fêtes de Payerne une médaille, non pas officielle si l'on veut, mais du moins une médaille commémorative en argent ou en bronze, qui aurait rappelé et la bonne reine de la Bourgogne transjurane et les fêtes de 1884. R.

Les médailles du tir cantonal de Payerne.

Si nous donnons dans le *Bulletin* les descriptions des médailles vendues pendant le tir de Payerne, c'est uniquement pour tenir nos lecteurs au courant de ces souvenirs commémoratifs, dont plusieurs sont d'intrépides collectionneurs.

Nous croyons qu'il n'y a eu que les trois médailles suivantes, toutes en métal blanc et à bélière, n'offrant d'autre intérêt que celui du souvenir.

N° 1.

(Graveur E. Durussel.) Module, 36 millim.

Droit. En cercle : TIR CANTONAL DE PAYERNE puis en sens contraire, au bas ❁ AOÛT 1884 ❁ Dans le champ, une cible sommée de la croix fédérale rayonnante. Derrière elle quatre drapeaux (dont la partie inférieure est *sous-entendue*); au-dessous, deux branches de laurier croisées. Sur le tout brochent deux carabines en sautoir. Le tout est entouré d'un cercle de grènetis.

Revers. Cercle intérieur de grènetis, puis la légende : NOS BRAS ET NOS COEURS A LA PATRIE. Dans le champ, appuyés contre un faisceau de licteur et adossés, les écussons de Payerne *(parti d'argent et de gueules)* à droite, du canton de Vaud à gauche, le tout entouré d'une branche de tabac (?) fleurie à droite, et d'une branche de vigne avec grappes à gauche.

N° 2.

(Graveur S. Mognetti.) Module, 31 millim.

Droit. Entre un cercle uni et un cercle de grènetis : TIR CANTONAL VAUDOIS puis, en sens contraire ✠ PAYERNE 10-17 AOUT 1884 ✠ Dans le champ, une couronne formée d'une branche de chêne à droite et d'une branche de laurier à gauche, reliées dans le bas par un nœud de ruban. Sur la couronne et placées en sautoir deux carabines, sur lesquelles brochent les écussons du canton de Vaud à droite et de Payerne à gauche. Au-dessus la croix fédérale rayonnante.

Revers. La reine Berthe au costume de l'époque, à cheval, donnant l'aumône à une paysanne qui tient une quenouille et un fuseau. Elle-même a sa quenouille légendaire fixée à sa selle. A droite un écuyer conduisant le cheval. A gauche, en arrière plan, l'abbaye royale de Payerne. A l'exergue : *S. Mognetti.*

N° 3.

Sans signature. Module, 33 millim.

Droit. Entre un cercle uni et un cercle de grènetis : TIR CANTONAL VAUDOIS puis en sens contraire * DU 10. AU 17.

AOUT 1884, A PAYERNE * Dans le champ, entouré d'une couronne formée de deux branches de laurier, l'écusson vaudois.

Revers. Trophée de chasse. Une cible *entre* deux carabines posées en sautoir, un coutelas, une cornette, une gibecière. Au-dessus de la cible, un chapeau tyrolien avec des feuilles de chêne. Le tout repose sur deux branches de chêne reliées sous la gibecière.

On nous assure que cette médaille a été faite à Genève.

R.

Chronique.

Une petite trouvaille de monnaies. Vers la fin du mois de juillet dernier, un ouvrier de M. H. à Fribourg, occupé à ranger du bois dans la cave, fut tout à coup assez surpris de mettre la main sur un petit sac de toile grise dont l'ouverture n'était pas liée, mais fortement tordue. Ce sac contenait 30 pièces d'argent de France, des règnes de Louis XIII et Louis XIV, dont 6 écus (dits écus blancs) et 24 demi-écus.

			NOMBRE.
Louis XIII.	Demi-écu	de 1642	1
Louis XIV.	»	1644	1
»	»	1646	1
»	»	1649 (2 variétés) .	2
»	»	1650	1
»	»	1651	1
»	»	1652 (4 variétés) .	4
»	»	1653 (2 variétés) .	2
»	»	1654 et 1655 . .	2
»	»	1656 (2 variétés) .	2
»	»	1658	1
»	»	1659 (2 variétés) .	2
»	»	1662 (2 variétés) .	2
»	»	1667	1
»	»	1682	1
»	Ecus	1651, 1652 (2 variétés), 1667, 1677, 1679 .	6

Chose à remarquer, ces 30 pièces *diffèrent toutes l'une de l'autre* et laissent par conséquent supposer qu'elles appartenaient à un collectionneur. La pièce la plus récente est de 1682, mais, à en juger du moins par l'état de conservation du sac, il est à présumer que ces pièces ont été cachées beaucoup plus tard. Les pièces mêmes, à part un ou deux exemplaires, sont assez bien conservées. On désire les vendre, et la rédaction du *Bulletin* est chargée de recevoir les offres.

— Quelques jours auparavant, on avait trouvé au même endroit un sceau de fer représentant accolés les écussons de la famille *Bourgeois, seigneurs de Bonvilars* (Neuchâtel), et de la famille *Bourgeois* dit *Francey* (de Neuchâtel), timbrés de la couronne comtale.

Le Département fédéral des finances publie l'avis suivant :

« Par suite de la frappe d'une importante quantité de nouvelles pièces de 5, 10 et 20 centimes, la caisse d'Etat fédérale se trouve en mesure de continuer le retrait des anciennes pièces correspondantes, qui seront prochainement mises hors de cours.

En publiant cette information, le Département invite les porteurs de monnaies en question, à les présenter à l'échange au bureau de péage, de poste ou de télégraphe le plus rapproché de leur domicile. »

Le Conseil fédéral a autorisé la frappe de 25,000 écus pour le Tir fédéral de Berne 1885. Nous voyons avec plaisir cette première réduction de 5,000 exemplaires sur la frappe d'écus de tir, et espérons que peu à peu notre vœu de l'année dernière se réalisera.

Le *Journal des Débats,* en annonçant la conférence monétaire qui doit avoir lieu à Paris le 25 novembre, dit qu'il croit savoir que les Etats de l'union latine sont disposés à continuer la convention, à condition que la circulation des pièces d'argent ne soit pas augmentée et qu'après la cessation de l'union chaque pays soit obligé de reprendre les pièces d'argent qu'il aura émises.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses**, fédéraux, cantonaux ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. Perdonnet à Lausanne. (P-L 4)

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIIme Année. 1884. No 7.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Cinquième assemblée générale

de la Société suisse de Numismatique à Fribourg

le 9 Octobre 1884.

La cinquième réunion de la Société suisse de Numismatique, qui devait avoir lieu à Lausanne au mois d'avril passé, avait dû, pour différents motifs, être renvoyée à l'automne. La démission de M. le président Mce de Palézieux, de ses fonctions, pour raisons de famille, laissait la direction de la Société à M. le professeur Gremaud, vice-président. L'assemblée générale du 9 courant fut convoquée à Fribourg, mais, malheureusement, elle ne fut pas très nombreuse.

Les tractanda n'en étaient pas moins nombreux et intéressants.

A 2 heures, M. le vice-président Gremaud ouvrit la séance, en rappelant la circulaire du 13 mai 1884, par laquelle il avait annoncé aux sociétaires la démission de M. de Palézieux et le renvoi au mois d'octobre de la réunion qui aurait dû avoir lieu en avril.

Il s'agissait donc en premier lieu de choisir un nouveau président; la majorité des voix appela à ces fonctions M. le professeur

Gremaud, vice-président depuis la fondation de la Société et qui avait déjà décliné la présidence en 1881. La vice-présidence, laissée vacante par cette nomination, fut confiée à M. Alb. Sattler, antiquaire à Bâle.

M. Gremaud émit un programme pour l'avenir de la Société et du *Bulletin* qu'elle publie ; il exprima le vœu que, sans négliger les frappes modernes, les sociétaires s'appliquent surtout à la numismatique ancienne et à tout ce qui s'y rapporte, documents inédits, bibliographie numismatique, publication des principaux types de monnaies suisses, de *billon* surtout.

Il fait remarquer, avec raison, que plusieurs espèces suisses anciennes ne peuvent être dénommées avec certitude. Le dessin des types principaux des différentes espèces de monnaies émises par chaque canton en particulier faciliterait la détermination des pièces souvent peu connues et servirait de préparation à un travail d'ensemble.

Pour ce qui concerne la bibliographie numismatique, plusieurs sociétaires ont déjà pris de nombreuses notes, et MM. Sandmeier et Stræhlin, de Genève, ont bien voulu se charger de les réunir et de les compléter.

Le rapport du secrétaire sur la marche du *Bulletin* constate une sensible amélioration au point de vue des abonnements ; puisse-t-il en 1885 en constater une *très* sensible.

Les comptes du caissier (M. Nabholz à Fribourg) sont approuvés avec remercîments. La cotisation annuelle est fixée pour l'année 1885 à six francs (contre lesquels les sociétaires reçoivent le *Bulletin*.)

Le comité de rédaction est complété par la nomination de M. Albert Sattler vice-président.

L'assemblée reçoit 8 nouveaux membres, MM. Samuel de Perregaux et Louis Reutter (Neuchâtel), S. Mognetti, Georges Bovy, Burkhard Reber (Genève), H. Schopfer (Fribourg), F. Roth-Rosat (Berne), puis, après la réunion et en vertu des pouvoirs confiés au Comité par l'assemblée générale de 1883, M. Demole de Joffrey (Genève), dont la demande est parvenue après l'assemblée. M. C.-F. Trachsel à Lausanne, démissionnaire, rentre comme membre actif. La société compte ainsi 97 membres actifs.

Elle a perdu cette année M. Jules Cuénod, de Vevey, mort le 29 janvier.

Il a été décidé de convoquer, à l'avenir, les assemblées générales en automne et non au printemps, comme jusqu'ici, afin de faciliter aux sociétaires une plus grande fréquentation. La prochaine aura lieu à Genève, sur la demande des sociétaires de ce canton qui assistaient à l'assemblée.

MM. Robert Weber, de Zoug, et J. Sandmeier, à Genève, ont été nommés réviseurs des comptes pour la période 1884-1885. M. R. Weber a communiqué un procédé peu coûteux et des plus ingénieux de prendre et de conserver des empreintes fort nettes de médailles et de monnaies. On place sur l'une des faces de la pièce, une feuille de staniol d'une certaine épaisseur ; sur celle-ci un morceau de caoutchouc ; l'autre face est préservée par un tampon de papier. L'empreinte s'obtient par une presse à copier. Une fois la ou les empreintes prises, on prépare une solution de blanc d'Espagne et de gomme arabique, que l'on coule dans le creux du staniol et que l'on y laisse sécher.

Le lendemain la reproduction ayant atteint la solidité voulue, on la colle, avec de la gomme arabique encore, dans des cartons de collections, où la partie que doit occuper la pièce est évidée et forme ainsi un enfoncement dont les bords préservent la reproduction.

D'autres communications intéressantes étaient annoncées encore, mais la nuit et l'heure ne permirent pas de prolonger la séance ; il était six heures ; force fut donc de les renvoyer à l'assemblée prochaine, ou de les publier dans le *Bulletin*.

Le secrétaire,
ANT. HENSELER.

Monnaies antiques
découvertes à la station lacustre de La Tène au lac de Neuchâtel.

La station lacustre de La Tène, près de St-Blaise, est encore en voie d'exploitation. On y a trouvé une foule d'objets de bronze et de fer, dont la description ne rentre pas dans le cadre des

études du *Bulletin,* ainsi que des monnaies antiques romaines de l'époque de l'empereur Auguste et beaucoup de monnaies gauloises dont un grand nombre sont des imitations plus ou moins barbares de types grecs et romains. C'est de quelques-unes de ces monnaies que nous désirons entretenir les amateurs de numismatique, en faisant en même temps remarquer que l'existence de monnaies dans les stations lacustres est un fait très-rare et, en second lieu, que dans le cas présent elle indique deux choses importantes, à savoir, que les habitants de cette station étaient en rapports commerciaux avec leurs voisins de l'autre côté du Jura et enfin que la station en question est une des dernières abandonnées par les Helvétiens, lors de leur folle entreprise pour envahir la Gaule. Nous croyons pouvoir ajouter que la monnaie d'Auguste nous permet de conclure que cette station fut une de celles que les habitants reconstruisirent après leur retour dans leur patrie.

M. Dardel-Thorrens, négociant de St-Blaise, possède une nombreuse collection de monnaies trouvées dans cette station et M. E. Vouga, instituteur à Marin, grand connaisseur et infatigable explorateur, a eu le bonheur de découvrir des pièces précieuses d'or de différents modules.

MM. H. Messikommer et R. Forrer, rédacteurs et éditeurs de l'*Antiqua,* journal mensuel publié à Zurich et consacré spécialement aux antiquités lacustres, m'ont envoyé à plusieurs reprises les monnaies de cette provenance, en me priant de les décrire.

Ce petit travail vient de paraître dans le numéro 9 de l'*Antiqua.* Je me bornerai dans la présente courte notice à signaler quelques pièces inédites remarquables. (Voir pl. 2.)

N° 1.

Monnaie gauloise cylindrique dans sa section transversale et elliptique dans la section longitudinale. Longueur 14 $^{3}/_{10}$ mm., diamètre transversal 4 $^{1}/_{2}$ mm. Cette singulière monnaie d'or du poids de 2,558 mgr. est parfaitement unie, comme faite au tour et d'une régularité admirable. Sa forme rappelle celle d'un noyau de cornouille, c'est donc un sphéroïde allongé.

MONNAIES ANTIQUES,

découvertes à la station lacustre de La Tène

(Lac de Neuchatel)

1. 1a 1b

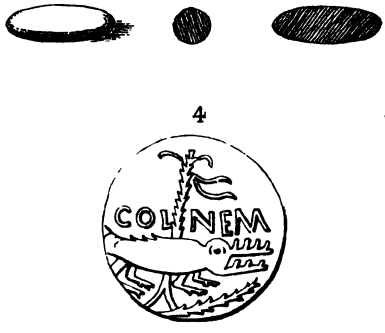

N° 2.

Variété qui ne diffère de la précédente que par quatre traits tracés à égale distance sur la circonférence transversale. Le poids de cette monnaie, également d'or, est de 2,496 mgr.

N° 3.

Monnaie de bronze oxydé de la même forme que les précédentes, mais un peu plus grosse. Poids, 2,296 mgr.

C'est la première fois que j'ai vu des monnaies gauloises de cette forme.

N° 4.

Je terminerai en mentionnant une imitation gauloise de la monnaie romaine au type du crocodile frappée pour la colonie de Nîmes : COLONIA NEMAVSVS.

Le crocodile représenté sur cette imitation a cela de particulier que les dents de la mâchoire supérieure de l'animal ne correspondent pas à celles de la mâchoire inférieure, ce qui produit un effet des plus comiques. Je donne un dessin du numéro 1 avec les deux sections et du numéro 4 au type du crocodile.

Lausanne, le 2 octobre 1884. C.-F. Trachsel, Dr.

Les pièces frappées à l'occasion des Tirs fédéraux.

On lit dans le *National :*

« Les journaux ont annoncé récemment que le Comité d'organisation du Tir fédéral de 1885 à Berne ferait frapper à la Monnaie fédérale 25,000 écus de tir de cinq francs.

» C'est une petite amélioration sur ce qui s'était fait pour les Tirs fédéraux de Fribourg 1881, et Lugano 1883, pour chacun desquels il avait été frappé à la Monnaie fédérale 30,000 écus de tir de cinq francs.

» On se souvient que ces frappes considérables avaient été beaucoup critiquées, surtout celle pour la fête de Lugano, parce que l'écu de 1883, médiocrement réussi, ne rachetait pas, par un beau fini, cet excès de production.

» En calculant à fr. 169 environ, la valeur actuelle du kilo

d'argent à 900 millièmes, titre de nos pièces de cinq francs suisses, on trouve que l'écu, de 25 grammes, renferme pour 4 fr. 22 ½ centimes d'argent, ce qui donne un bénéfice de 77 ½ centimes par pièce, pour l'entrepreneur.

» Une frappe de 25,000 pièces laissera donc un gain approximatif de 19,375 francs ; joli denier, au moyen duquel il sera sans doute possible de consacrer au dessin et à la frappe de l'écu de Berne une somme un peu plus élevée qu'autrefois.

» Il faut en prendre son parti ; dès l'instant où le prix de l'argent brut permet de réaliser d'aussi beaux bénéfices, la tentation pour les comités en quête de ressources est trop grande pour qu'ils renoncent entièrement aux frappes exagérées. Seulement, nous estimons que les preneurs sont en droit d'en vouloir pour leur argent, c'est-à-dire de réclamer des pièces parfaitement réussies. Nous signalons la chose au Comité de Berne ; il est mieux placé qu'aucun autre pour réagir utilement dans le sens indiqué. En le faisant, il travaillera dans son propre intérêt et dans celui des Comités futurs.

» Quoiqu'il en soit, nous voilà bien loin des procédés antérieurs :

» Pour le Tir fédéral de Coire 1842, on frappa 6000 *écus neufs* et seulement 3200 pour celui de Glaris 1847.

» La première frappe d'écus de tir de cinq francs exécutée par la Monnaie fédérale est celle pour Soleure 1855 ; elle ne fut que de 3000 pièces ; on remonta à 5000 pièces pour Berne 1857, puis à 6000 pour Zurich 1859.

» Pour le Tir fédéral de Stanz 1861, la Monnaie fédérale a également frappé 6000 écus de cinq francs, qui ont occasionné à la caisse de la fête une dépense de fr. 2844-90 pour coin, frais de frappe et *agio sur l'argent.*

» On a aussi frappé, mais pas à la Monnaie fédérale, 34,500 jetons pour le tir de Stanz, moyennant une dépense de fr. 348, et d'après un seul modèle ; une partie de ces jetons étaient en zinc, les autres étaient en carton recouvert de papier jaune, pour simuler le laiton.

» Les dons d'honneur se sont élevés à fr. 89,557.

» Pour le Tir fédéral de la Chaux-de-Fonds 1863, qui eut à tous égards la réussite la plus complète, et en faveur duquel les

dons d'honneur atteignirent le chiffre énorme de fr. 180,732»85, on ne frappa non plus que 6000 écus, moyennant une dépense de fr. 1878»29.

» Ecus et jetons furent frappés à la Monnaie fédérale, ces derniers en laiton, au nombre de 70,000 à fr. 22 le mille. Frappe et métal, fr. 1540, coin fr. 40, total de la dépense pour les jetons, fr. 1580.

» Il est à remarquer d'ailleurs que dès 1855 toutes les frappes d'écus furent exécutées à la Monnaie fédérale ; nous trouvons donc en suivant, — Schaffhouse 1865, qui en eut 10,000, — Schwyz 1867, 8000, — Zoug 1869, 6000 — et Zurich 1872, 10,000.

» L'écu du Tir fédéral de St-Gall est un des moins beaux de la collection ; on en frappa 15,000. On alla jusqu'à 20,000 pour Lausanne 1876.

» C'est Bâle qui atteignit en premier lieu le maximum, en 1879, avec 30,000 pièces : mais comme l'écu de cette belle fête était réussi (*), les plaintes ne se produisirent pas trop vivement ; on avait été un peu surpris, et, comme nous l'avons dit en commençant, les réclamations ne devinrent plus énergiques qu'en 1881 et 1883, lorsqu'on vit maintenir le maximum de 30,000, dont on avait eu le temps de reconnaître l'abus.

» En résumé, on peut dire que toutes les frappes au-dessous de 10,000 ont été trop faibles, eu égard au grand nombre d'amateurs de ces souvenirs patriotiques, et d'autre part il paraît certain, au moins c'est notre avis, que tout ce qui dépasse 20,000 est de trop, car nul n'est tenu d'accepter un écu de tir en paiement.

» Les jetons des Tirs fédéraux sont devenus rares ; ils ont été remplacés dès 1874 par des bandes en papier ; on aurait plus de peine aujourd'hui de réunir une collection complète des jetons des Tirs fédéraux que de compléter une collection des écus de tir, et cependant, ces jetons forment bien le complément obligatoire d'une collection des souvenirs numismatiques officiels des Tirs fédéraux.

(*) Les Bâlois avaient bien fait les choses ; la gravure de l'écu de 1879 avait été mise au concours avec une prime de fr. 400, qui a été adjugée à M. Durussel : on a payé en outre fr. 3000 pour gravure du coin ; débours divers fr. 43 ; par contre, au prix qu'avait alors l'argent, le boni sur les 30,000 écus a été de fr. 10,158, frais de frappe déduits.
Le bénéfice net de toute l'opération se réduisait donc modestement à fr. 6,715.

» La Monnaie fédérale frappa 40,000 jetons en laiton pour le Tir fédéral de Zurich 1859, 70,000 en laiton pour Schaffhouse 1865, 70,000 en laiton pour Schwyz 1867, 70,000 en laiton pour Zoug 1869, et 70,000 en cuivre rouge pour Zurich 1872.

» Nous connaissons en outre le beau jeton de Soleure 1840, celui de Coire 1842, en laiton, celui de Bâle 1844, en laiton, au revers duquel on voit l'ancien monument de St-Jacques, entouré de l'inscription : Freiheit, Vaterland, 1444, celui de Genève 1851, en laiton et en zinc, d'après un seul modèle, et celui de Soleure 1855, en zinc ; aucun de ceux-ci ne sort de la Monnaie fédérale.

» On nous informe que le jeton de Berne 1857 n'a pas non plus été frappé à la Monnaie fédérale, et quant à ceux de Glaris 1847 et Lucerne 1853, qui doivent exister, nous ne les avons pas encore vus..... »

Jeton de la corporation des tailleurs de Bâle au XVIe siècle.

Les anciens jetons suisses sont d'autant plus intéressants qu'ils n'ont pas été frappés, comme cela se pratique de nos jours, dans toutes les circonstances imaginables les plus triviales et les plus futiles.

Nous en communiquons un qui ne manquera pas de piquer la curiosité de beaucoup d'amateurs.

Il est entièrement inédit et, si notre explication est erronée, nous prions les connaisseurs de vouloir bien la rectifier, ce dont nous leur serons très-reconnaissant. Nous en donnons une description et une vignette.

Droit. En trois lignes horizontales

· + ·
SCHNID
STV̇BEN
15 + 93

dans un grènetis.

(*) Malgré le grand choix de caractères que nous possédons spécialement pour notre *Bulletin*, il nous est souvent impossible, en décrivant une pièce, de reproduire *exactement* les caractères de ses légendes et ses signes monétaires, c'est pourquoi nos lecteurs ne doivent pas voir, dans notre figure, une répétition de notre description. *(Réd.)*

Revers. Armes, cinq collines surmontées de deux grandes cornes de bouquetin. En travers, dans le champ, I N — S E L dans un grènetis. Diamètre, 27 millimètres. Cuivre.

C'est donc le jeton d'une association de tailleurs qui travaillaient ou se réunissaient pour se délasser dans une auberge d'une petite île située dans le lit du Rhin près de Bâle et qui porte aujourd'hui le nom de *Schneiderinsel,* c'est-à-dire l'île des tailleurs.

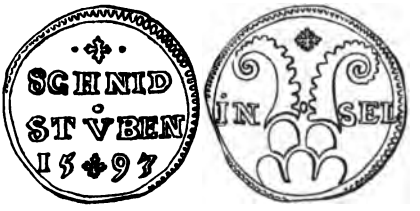

Les armes de cette corporation sont fort curieuses. Nous croyons que ce sont les cornes de bouquetin qui ont fait donner en allemand aux tailleurs le sobriquet de *Schneiderbock,* ou que, le sobriquet existant déjà à cette époque, les membres de cette association l'adoptèrent bravement, comme pour en émousser la pointe, ainsi que tel individu se dit *parvenu,* afin qu'on ne lui en fasse pas un reproche.

Le sobriquet français donné aux tailleurs est *pique-prune,* mot qui n'a aucun rapport avec la signification de *Schneiderbock,* auquel les gamins allemands ajoutent : Mek, mek, mek !

Lausanne, 16 septembre 1884. C.-F. Trachsel Dr.

Chronique.

Das nächstkommende Jahr 1885 scheint für die schweizerischen Numismatiker ein wahres Glücksjahr werden zu wollen. So vernehme ich aus sicherster Quelle dass unser Collega Herr Georg Bovy in Genf die glückliche Idee hat, eine Serie von Medaillen auf hervorragende Momente der Schweizergeschichte anzufertigen und herauszugeben. Hoffen wir dass dieses Vorhaben zur

Wirklichkeit werde. Dass nur etwas Gediegenes aus seinen Künstlerhänden hervorgehen kann, dafür bürgt uns sein Name sowohl als auch mehrere seiner Werke. Wohl jeder schweizerische Münz- und- Medaillensammler wird es sich einigermassen zur Pflicht anrechnen, dieses Unternehmen durch Ankauf der Medaillen zu unterstützen. Schon der grosse Hedlinger hatte ein ähnliches Vorhaben, Schade dass er es nicht zu'r Verwirklichung brachte, allein er hätte sich in der Schweiz schwerlich die Anerkennung erworben, die ihm Schweden, Russland, Preussen, Frankreich und die übrigen Länder zallten.

Möchte wohl ein anderer Schweizer-Medailleur sich ebenfalls entschliessen können, eine Serie von Medaillen auf berühmte und hervorragende Schweizer, die noch nicht durch Medaillen verewigt sind, herauszugeben, diess würde anerkennenswerther und gewiss auch lohnender sein, als die vielen Camelotte-Festschwindel-Medaillen. An tüchtigen Kräften mit künstlerisch begabtem Talente fehlt es uns glücklicherweise in unserer, wenn auch kleinen, Schweiz noch nicht. Man betrachte zum Beispiel nur die wundervoll ausgeführte grosse Medaille auf den Naturforscher L^s Agazziz von Landry in Neuenburg, ferner die noch viel grössere (101 Millim.) auf den Naturforscher François-Jules Pictet von Genf, von Richard in Genf. Die Medaille zum 90 jährigen Jubiläum von Professor B. Studer in Bern (1884), von Durussel in Bern und die Medaille auf Merle d'Aubigné, von Hugues Bovy in Genf, und man wird bald zu'r Ueberzeugung kommen dass von den mit uns lebenden schweizerischen Medailleuren, ebenso künstlerische Werke können geschaffen werden, wie von den besten ihrer Fachgenossen im Auslande, wenn sie dabei die nöthige finanzielle Unterstützung, d. h. genügenden und hinreichend bezahlten Absatz für ihre Mühen und Arbeiten von den Kunstfreunden und aber auch ganz besonders von den Behörden ihres engern sowohl als weitern Vaterlandes finden würden. Es ist eben eine traurige Thatsache dass die Schweizerkünstler zum weitaus grössten Theile darauf angewiesen sind sich im Auslande die erste Anerkennung ihrer Kunstleistungen sowohl als Verdienst und Ruhm zu erwerben, und erst wenn ihr Name sich dann bereits europäischen Ruf erworben hat, so kommt die Schweiz und sagt : Ja ! der ist unser

Landsmann, denn das ist ein Schweizer. In der Schweiz aber können sie hungers sterben, falls sie nicht das Glück haben einiges Vermögen zu besitzen.

ADOLPH JNWYLER.

Le Conseil fédéral a désigné pour le représenter à la prochaine conférence monétaire MM. Lardy, notre ministre à Paris, et Burckhardt-Bischof, à Bâle.

Les monnaies suisses anciennes ne sont certes pas dédaignées dans les ventes publiques qui ont lieu à l'étranger.

Après avoir lu les prix fabuleux qu'avaient atteint au mois de juin dernier, à la rue Drouot, certaines pièces appartenant à la collection de feu M. de Graffenried de Burgenstein, voici quelques chiffres nouveaux signalés par le *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*. Vente *Garthe, à Cologne,* le 10 septembre 1884 :

N° 8027.	Basel, thaler 1552,	vendu	pour	240	Marks.
8060.	Genève, dicken 1561,	»	»	200	»
8077.	Schaffhouse, kleiner dickthaler, 1529	»	»	580	»
8108.	Zoug, écu de 1565	vendu	»	200	»

C'est ce qu'on peut appeler des chiffres fort respectables.

La *Monatblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien* (n° 13, août 1884), donne quelques détails sur la trouvaille de *Eggendorf* (Autriche).

Le petit trésor se composait de 550 pièces argent et billon, dont elle donne le détail (la fin dans le n° 14).

Je remarque entr'autres :

1	groschen	de Soleure	1562.
16	»	de Lucerne,	1598 à 1606.
18	»	de Schaffhouse	1597 et 1611.
33	»	de Zoug	1595 à 1608
1	»	de l'Evêché de Bâle,	1596.

Bibliographie.

Aus dem Gebiete der schweizerich-numismatischen Literatur haben wir in neuester Zeit eine mit grosser Sorgfalt ausgearbeitete Biographie auf den berühmten Medailleur Joh.-Carl Hedlinger, verfasst von Herrn Pfarrer Johannes Amberg, zu verzeichnen. — Obwohl auf diesen grossen schweizerischen Künstler und seine Medaillen schon bereits mehrere Arbeiten vorhanden sind, bietet die Vorliegende doch wieder soviel des neuen und bis dahin Unbekannten über diesen Medaillenstecher, dass wir diesen neuen Beitrag wohl nur auf's beste begrüssen dürfen.

Der erste Theil dieser Arbeit, enthaltend: « Hedlinger's Jugendzeit- Lehr- und Wanderjahre bis zu seiner Anstellung in Schweden » wurde dann auch bereits von unserm Vereinsmitgliede Herrn J. Sandmeier in Genf, auf Seite 95-96 des I. Jahrganges (1882) des « *Bulletin* de la Société suisse de numismatique » besprochen. Als Fortsetzung erschien nun vor Kurzem im diesjährigen XXXIX. Band des Geschichtsfreund der zweite Theil und von demselben Verfasser bearbeitet, enthaltend « Hedlingers Thätigkeit als kgl. schwedischer Medailleur — Seine Romreise — Sein Aufenthalt in Kopenhagen und in Petersburg — Seine Reise in die Schweiz, sein Aufenthalt dort und in Berlin — Sein Rücktritt.

Als ich den Herrn Verfasser vor einigen Tagen besuchte, machte er mich selbst auf einen im 2ten Theil seiner Biographie auf den Medailleur J.-C. Hedlinger eingeschlichenen Irrthum aufmerksam. Bei der Anmerkung 1 zu Seite 175 des Geschichtsfreund Bd. XXXIV vermuthet Herr Amberg in der Fortsetzung obiger Anmerkung auf Seite 176 das in der achtzeiligen Inschrift des Revers der Medaille auf Bruder Klaus von J.-C. Hedlinger enthaltene Chronogramm, welches die Jahrzahl 1732 ergibt, sei das Jahr der Seligsprechung des frommen Eremiten. In Wirklichkeit aber zeigt dieses (wie übrigens schon Haller unter N° 124 angibt) das Jahr an, dass die Gebeine des Seligen aus dem Grabe enthoben und über dem Altar der Kirche zu Sachseln erhoben

worden. — Was das Jahr der Seligsprechung betrifft, so scheint man darüber nicht mehr genau im Klaren zu sein. v. Haller gibt das Jahr 1669 an, bei andern Autoren finde ich 1671 oder 1672 verzeichnet, Herr Pfarrer Amberg hällt das Letztere für das Richtige mit welcher Begründung ist mir nicht bekannt.

Wie zum ersten Theil als Titelbild das in Holzschnitt fein ausgeführte u. wohlgelungene Portrait des Medailleurs Hedlinger, so ist auch diesem 2ten Theil eine von Gebr. C. u. N. Benziger in Lichtdruck verfertigte Kupfertafel, enthaltend die Abbildungen von 7 von J.-C. Hedlinger gestochenen Medaillen beigegeben; doch könnte ich mich keinesfalls für Münz- oder- Medaillen-Abbildungen in Lichtdruck befreunden.

Der bereits in Arbeit begriffene 3te Theil der hier besprochenen Arbeit, enthaltend: « Hedlinger's Wirksamkeit nach seinem Austritte aus schwedischen Diensten in seinem Heimathland, » wird dann zugleich den Schlussabschnitt bilden und gedenkt Herr Pfarrer J. Amberg denselben im nächsten Band (XLter) des « Geschichtsfreund » erscheinen zu lassen.

Wünschen wir dem verehrten Herrn Verfasser beharrliche Ausdauer und Glück zu diese Unternehmen, sowie zu seinen fernern Arbeiten auf dem Gebiete der Numismatik.

Bemerkung. Wenn ich hier auf fernere Arbeiten des Herrn Pfarrer Joh. Amberg, auf dem Gebiete der Numismatik zu hoffen wage, glaube ich von Ihm selbst in dieser Hoffnung einigermassen bestärkt worden zu sein. — In der am 9ten Oktober abhin, in Freiburg stattgehabten Jahresversammlung des schweizerisch-numismatischen Vereins machte ich den amwesenden Herrn Collegen die Mittheilung dass ich ein grosses Material zu'r Bearbeitung einer Münzgeschichte des Kantons Luzern beisammenliegend habe, welches ich gerne jemanden zu'r Benutzung überlassen wollte, der eine solche Münzgeschichte unternehmen würde. Nachdem sich aber Niemand von den anwesenden Herrn angemeldet, sprach ich seither Herrn Pfarrer Amberg auch hiervon, und wagte es, ihn zu diesem Unternehmen, nach Schluss seiner Biographie auf J.-C.

Hedlinger aufzumuntern, was er mir, wenn auch nicht direkt zu — doch auch nicht absagte. Hoffen wir daher das Beste.

ADOLPH JNWYLER.

Nous avons reçu différentes publications pour notre bibliothèque. Nous en accusons réception avec remercîments ; ce sont :

— *Das Kaiserlich Russiche Reichs-Wappen. Reiter und Doppel-Adler,* avec deux planches fort soignées, par M. le baron *de Köhne* à St-Pétersbourg.

— *Drachens of Aristarchos dynast of Colchis,* avec figure dans le texte, par le même auteur.

— *Médaille satirique de l'empereur Frédéric Barberousse et de l'impératrice Béatrix,* avec une planche lithographiée, extrait de la *Revue belge de numismatique* 1882, par le même auteur.

— *Studien zur Geschichte der Münzen und Medaillen der Churfürsten von Bayern im XVIII Jahrhundert.* Fortsetzung, Separatabdruck aus der Mittheilungen der *Bayer. Numismatischen* Gesellschaft, III Jahrgang 1884.

ÉCHANGES.

— *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie,* 1884, les trois premiers trimestres. Cette société-sœur a bien voulu, malgré la différence du prix de l'abonnement, nous accorder l'échange avec notre *Bulletin* dès 1882 déjà. Nous avons donc échangé trois volumes cette année.

Nos meilleurs remercîments ; il serait à désirer que nous puissions également obtenir un échange avec la Belgique et l'Angleterre.

— *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger, N° 8.* Die Crocodilmünzen von Nemausus. — Ein Marien-Groschen des Bisthums Münster von 1714. — Necrolog. — Münz-Sammlung. — Garthe in Köln. — Münz-Verkehr.

N° 9. Unedirter Denar der Herren von Büren. — Münzfund. — Zwei Preussische inedita. Verschieden. — Münz-Auktionen. Papiergeld. — Münz-Verkehr.

N° 10. Archæologen Congress. — Luthermedaillen. — Auction Garthe. — Münzenverkehr.

— *Bulletino di Numismatica e sfragistica per la storia d'Italia* (publié à Camérino). Volume II. N°s 1 et 2.

Sommario. — Le monete di Roma e dei Papi da circa il 1280 al 1394. V. C. — L'Aquilino di Como restituito a Frederico II°. G. Amati. — Di alcune monete inedite e non ancora segnalate. O. Vitalini. — La Medaglia per la riedificazione della Loggia municipale di Udine. V. Ostermann. — Sigillo di Rodolfo Varano da Camerino. M. Santoni. — Bibliografia e Notizie. — Due tavole litografiche. — Supplemento dei monete e libri vendibili.

Volume II. N°s 3 e 4. *Sommario.* — Della zecca et delle monete Spoletine, in relazione alla storia delle epoche umbra, romana, ducale et pontificia. L. Pila Carocci. — Sigillo di Mercenario da Monteverde. F. Raffælli. — Bibliografia e Notizie. — Sei tavole litografiche. — Supplemento di monete e libri vendibili.

Avis.

Nos lecteurs qui ont reçu le catalogue de la vente de Graffenried de Burgenstein, sont informés qu'ils peuvent se procurer, à la Rédaction du BULLETIN, des tirés à part des prix de vente, au prix de 50 centimes. Ces tirés à part peuvent facilement être reliés avec le catalogue.

On désire se procurer

les **Etrennes helvétiennes et patriotiques** antérieures à 1804, comme celles de 1805, 1807 à 1810, 1811 à 1814, 1815 à 1819, 1821 à 1829. Les personnes qui pourraient disposer de l'un ou l'autre de ces volumes, sont priées d'adresser leurs offres au secrétaire de la Société suisse de Numismatique, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses**, fédéraux, cantonaux ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. PERDONNET à LAUSANNE. (P-L 5)

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. BLANCHET, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.
Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye
par HACHEL.
2me édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881
Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.
Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,
par ANT. HENSELER.
Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.
Prix broché : 8 francs.

ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVIe SIÈCLE
AU TYPE DE St-NICOLAS
par Ant. HENSELER.
Prix, 50 centimes.

MONNAIES ET MÉDAILLE
DE SOGREN & DE BARGEN
(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle)
par LS LE ROY.
Prix, 50 centimes.

Imprimerie HENSELER, ANT. FRIBOURG (Suisse).

IIIme Année. 1884. Nº 8 et 9.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Une nouvelle médaille genevoise.

Le 8 août 1883, le Conseil administratif de Genève recevait en don une collection importante de monnaies et de médailles.

Cette collection, formée au siècle passé par Michel-Christ Beurlin, grand-père maternel du donateur, fut léguée à Abraham Beurlin, juge à la Cour, lequel, en 1866, la laissa à ses neveux, Messieurs Michel et Marc Chauvet. Devenu par le décès de son frère seul possesseur de ce médaillier de famille, M. l'ancien conseiller d'Etat Michel Chauvet eut la généreuse pensée d'en faire don à la ville de Genève.

La collection Beurlin-Chauvet, c'est ainsi qu'elle se nomme aujourd'hui, comprend à peu près 6000 pièces, qui peuvent être classées de la façon suivante :

Antiques.	OR.	ARGt ET BILL.	BRONZE ET PLOMB.
Gaule	1	28	31
Grèce	—	63	235
Familles romaines	—	229	60
Empereurs romains	6	926	938
Moyen-âge	14	13	58
Modernes	—	—	—
A transporter :	21	1259	1322

Transport :	21	1259	1322
Espagne et Portugal	3	31	16
France	8	192	327
Angleterre	5	82	57
Italie	6	341	202
Suisse	20	311	28
Autr., Hong. Boh.	8	279	70
Etats allemands	9	747	73
Pays-Bas	2	43	10
Danemark et Suède	1	93	38
Russie et Pologne	4	94	26
Orient et Amérique	1	95	11
Sommes :	88	3567	2180

La mention, même abrégée, des pièces de choix de cette collection nous mènerait trop loin; nous devons nous borner à dire que c'est la numismatique allemande qui s'y trouve le plus richement représentée. Ajoutons aussi que, parmi les pièces suisses, on peut citer la médaille d'Ambroise Blaurer, en argent (Haller, n° 147), et celle dite des Représentants, en or (Haller, n° 1925), quelques testons de Schwyz et de Fribourg et une série de frappes en or et en argent des monnaies de billon genevoises.

En présence d'un don aussi important, le Conseil municipal de Genève arrêta, le 2 octobre 1883, qu'une médaille serait offerte à M. Chauvet, en souvenir de sa libéralité.

Après avoir consulté une commission, le Conseil administratif prit les décisions suivantes, que nous reproduisons in extenso, car elles forment une sorte de dossier officiel qui accompagne la médaille.

Extrait des Registres du Conseil administratif de la ville de Genève du 28 novembre 1883

A la suite de l'arrêté pris par le Conseil municipal, de faire frapper une médaille destinée à être offerte à M. Michel Chauvet, ancien conseiller d'Etat, en témoignage de reconnaissance pour le don qu'il a fait à la ville de sa collection de médailles, le Conseil administratif décide :

1° Cette médaille sera en or et aura $0^{m},068$ de diamètre; l'avers portera la dédicace encadrée par un cercle d'ornements; le revers représentera la ville de Genève, vue du lac.

GENEVA CIVITAS

À
MICHEL CHAUVET
LA VILLE DE GENÈVE
MDCCCLXXXIII

2° L'exécution en sera confiée à M. Hugues Bovy.

3° Il en sera frappé six exemplaires en argent, dont un pour le médaillier et les cinq autres pour autant de souscripteurs. Le Conseil administratif prend l'engagement de n'en pas tirer davantage.

4° Un extrait du procès-verbal de la présente séance sera délivré à chacun des cinq souscripteurs de la médaille en argent.

Certifié conforme :

Le Secrétaire du Conseil administratif,

L. AUBERSON.

La médaille, achevée en septembre 1884, fut offerte à M. Chauvet le 24 octobre suivant; en voici la description :

Droit. — Dans un cartouche très orné et en quatre lignes : A | MICHEL CHAUVET | LA VILLE DE GENÈVE | MDCCCLXXXIII.

Revers. — Vue de la ville de Genève, prise du lac; à l'arrière plan, la chaîne du Salève; en chef, les armes et la légende genevoises.

Ex : GENEVA CIVITAS; au-dessous HUGUES BOVY (voir notre planche). Module 0m,068. Poids de l'exemplaire en or 173 gram. 50. Poids moyen des exemplaires en argent 131 gram.

Indépendamment du souvenir qu'elle est destinée à perpétuer, cette médaille a un intérêt plus général encore, elle rapelle les œuvres de Jean Dassier, que le Conseil de Genève offrait au siècle passé, soit à des Résidents français, tels que de Champeaux, ou de la Closure, soit à des Représentants genevois à l'étranger, comme Isaac Thélusson. C'est la restauration d'un excellent style, mais c'est aussi un chef-d'œuvre d'exécution. Car, disons-le en terminant, s'il est parfois aisé de faire une copie, il est bien autrement difficile de s'inspirer de l'œuvre d'un maître, de la traduire, dans un style plus moderne, tout en respectant ses caractères fondamentaux; c'est là ce qu'a su faire M. Hugues Bovy et nous l'en félicitons sincèrement. X.

Notiz.

Erlaube mir die Mittheilung, im Berichte über die diesjährige in Freiburg stattgehabte Generalversammlung der Schweiz. Numismatischen Gesellschaft, speziell was mein Verfahren von Abdrücken der Münzen u. Medaillen betrifft, noch mit folgendem zu ergänzen :

Man nimmt am besten ein Stück Cautchouc in der Dicke von cà 1 Centimeter. Auf dieses ein entsprechendes Stück Staniol, legt die Münze darauf u. schliesslich auf diese ein dickes Stück Carton in der Grösse der Münze. Dadurch erleidet die Münze keinen Schaden u. kann um so kräftiger resp. tiefer in den Cautchouc hinein gepresst werden. — Man bringt nun dies Alles unter eine Presse, die nun starck forcirt wird.

Hat man keine hiezu eingerichtete Presse, so genügt auch eine starke Copierpresse, um die schönsten Abdrücke herzustellen.

Man öffnet nun die Presse, nimmt den Abdrück hervor und schneidet den unnützen Theil mit einer Scheere am Rande der Münze entlang ab und der Abklatsch genügt um in die Sammlung einverleibt zu werden.

Meine Proben, die ich an der Versammlung in Freiburg vorzeigte, hatte ich mit einer Lösung von Gummi-Arabicum und mit etwas Zuzatz von weissem Zucker auf hiezu bearbeitete Carton ohne Weiteres aufgeklebt. Endlich kann man aber auch Avers und Revers auf einander kleben. Durch fernere Bemühungen ist es mir möglich geworden, noch weit schönere und vortheilhaftere Abdrücke zu erziehlen und wird im Gummi der fernere Zusatz von Bleiweiss, der für Medaillen rathsam war, ganz entbehrlich.

Gold und Silberstaniol kan von nun an in bestens geeigneter Waare von mir billigst und in beliebigen Quantitäten von $^1/_2$ Kilo an bezogen werden.

Zug, den 28 Dezember 1884.

Robert Weber

Der angebl. Jeton der Schneiderzunft in Basel.

In n° 7 des *Bulletin* veröffentlicht Herr Dr C.-F. Trachsel einen Jeton von 1593. Durch wircklich scharfsinnige Combinationen gelangt der geleehrte Herr Verfasser dazu, den Jeton der Schneider Innung in Basel, welche auf der « *Schneiderinsel* » daselbst ihre Herberge gehabt hätte, zuzutheilen.

Es hat aber in Basel eine « *Schneiderinsel* » nie gegeben, wohl aber giebt es eine « *Schusterinsel,* » welche Benennung hingegen aus unserm Jahrhundert stammt, früher würde sie Kälberinsel genannt. Dieselbe kommt also hier ausser Betracht.

Der Jeton ist entschieden nicht baslerisch, scheint mir auch nicht schweizerisch, sondern eher, soviel man nach der Abbildung urtheilen kann, deutschen Ursprunges zu sein.

Könnte die Inschrift des Jeton nicht auch « *Schnid Stuben in Sel.* (letzteres als abgekürzten Ortsnamen, gelesen werden?)

Basel. ALB. SATTLER.

Collectionneurs, garde à vous !

FAUSSAIRES !

La Gazette numismatique de Côme, habilement gérée par le Dr Solon Ambrosoli, vient de publier un petit article fort intéressant intitulé : *Raccoglitori all'erta!* et signé *Otho.* Nous le traduisons comme avertissement aux amateurs.

« A mesure que les monnaies rares augmentent de prix, l'art » des falsificateurs va toujours en augmentant et en se raffinant. » Il y a quelques mois je vis un denier de *Busca* et un d'*Atri,* » tous deux faux. Dernièrement parurent à Milan trois exemplaires » d'une monnaie qui serait en effet inédite et de la plus haute » importance pour la série numismatique du moyen-âge.

» Il ne s'agit de rien moins que d'un denier de *Pepin,* fils de » Charlemagne, frappé à Milan.

» En voici la description :

» Droit : + PIPINVS RX Croix dans le champ.

» Revers : MEDIOL dans le champ.

» J'en ai vu trois exemplaires parfaitement identiques, mais

» qui, quant au type, aux caractères et à la patine, sont évidem-
» ment *faux*. Il faut cependant avouer qu'ils sont exécutés avec
» une grande habileté et qu'ils induiraient facilement en erreur
» un collectionneur novice.

» Il me serait facile de divulguer les noms et prénoms des
» auteurs de ces pièces, mais après avoir découvert le *péché*, je
» couvrirai du manteau de la charité chrétienne les noms des
» *pécheurs*. Si toutefois je rencontrais d'autres pièces fausses, je
» ne pourrais résister à la tentation de dévoiler les noms des
» auteurs des deniers de Busca, d'Atri et de Pepin qui ne méritent
» aucun ménagement. Notons cependant que l'apparition de ces
» monnaies fausses à Milan coïncide avec l'arrivée de certains
» individus connus pour l'exercice du noble métier de fabriquer et
» de répandre des monnaies fausses.

» Que les amateurs soient donc sur leur garde, si on leur offre
» des monnaies de ce genre. « *Otho.* »

Un de nos grands orateurs disait l'autre jour : *Si nous tombons dans ce panneau, nous sommes flambés. Que chacun veille au grain !*

Ne croyons pas que la neutralité de notre chère patrie nous mette à l'abri des faussaires. Il y en a partout et il y en a eu de tout temps, même dans l'antiquité la plus reculée. Il serait facile d'en donner des exemples chez nous. On connaît d'ailleurs les imitateurs et leurs repaires que je m'abstiendrai de nommer. Tout récemment on m'offrit, à la tombée de la nuit, une médaille qui m'inspira des doutes au premier coup d'œil, malgré l'obscurité ambiante. Je me hâtai de la rendre, comme si elle m'eût brûlé les doigts. Mon marchand étranger, un peu piqué, s'écria : Elle est bien suisse, je l'ai achetée dans la Suisse orientale.

Les journaux racontent qu'à Lausanne le tribunal vient de condamner les nommés Sermier et Bournay à 3 ½ ans de réclusion, à 10 ans de privation de leurs droits civiques et solidairement aux frais. Ils avaient entrepris, avec un jeune graveur de la Chaux-de-Fonds, la frappe de pièces de 10 francs françaises.

Les pièces fausses et les coins ayant servi à la frappe seront détruits ; les deux presses à balancier seront confisquées. En outre Sermier et Bournay devront indemniser les quatre personnes auxquelles ils avaient donné des pièces fausses en paiement.

Le graveur a passé entre les gouttes, il a été libéré par sept voix contre cinq. Espérons qu'il profitera de la leçon.

Il y a quelques semaines j'ai vu à Lausanne une falsification assez bien faite du rarissime plappart de la ville de St-Gall portant en chiffres *arabes* le millésime de 1424 et provenant, me disait-on, directement d'un bijoutier de St-Gall.

L'année passée je reçus de Zurich une monnaie de Bâle *admirablement* bien gravée. Le batz de 1724. La seule différence que je pus découvrir entre un original et cette imitation était la forme moderne des caractères de cette dernière.

Je pourrais sans difficulté multiplier ces exemples, en ayant fait une collection particulière.

Lausanne, le 9 novembre 1884.

LUDOLPH ROCHAT.

Chronique.

On lit dans le *Journal de Genève* du 23 novembre 1884 :

Mme Tronchin de la Rive vient d'offrir à la ville de Genève deux plâtres dorés qui ont un véritable intérêt; ils figurent, sans doute, le projet d'une médaille donnée, dit-on, par le duc de Parme, en 1764, à Théod. Tronchin, le célèbre médecin genevois.

On sait que Théod. Tronchin fut appelé cette année-là à Parme pour y vacciner la famille ducale et qu'il pratiqua cette opération sur un grand nombre d'autres personnes.

D'après G. E. de Haller (*Schweiz. Münz-und Medaillenkabinet*), n° 283, le duc de Parme aurait offert, entre autres choses, comme récompense, au grand médecin, une médaille d'argent d'un diamètre de $0^m,145$ et du poids d'environ 400 grammes. Cette médaille, que Haller décrivait d'après une gravure sur cuivre, est aujourd'hui introuvable. Un savant allemand, M. C. Ruland, directeur du musée de Weimar, a employé plusieurs années à la chercher; il a fouillé tous les principaux musées d'Europe, y compris celui de Parme, à peu près complet pour l'histoire numismatique du duché, ainsi que la collection du prince de Montenuovo, créée

par le fils de Marie-Louise, duchesse de Parme, mais nulle part cette médaille n'a été retrouvée. Enfin M. Ruland eut l'idée de chercher à Genève, et c'est par là qu'il aurait dû commencer. Car, à défaut de la médaille elle-même, les descendants de Théod. Tronchin, possédaient, à Lavigny, deux plâtres dorés se rapportant trait pour trait à la description de Haller; la photographie en fut prise et envoyée à M. Ruland, qui prépare un ouvrage sur les vaccinateurs du 18me siècle. Ce savant écrivait dernièrement à l'un de ses collègues de la Suisse :

Je commence à me demander si les plâtres dorés, en possession de la famille Tronchin, ne sont pas la seule et unique chose qui ait jamais existé de cette médaille. Ces plâtres me paraissant être une copie de la cire originale d'après laquelle le coin devait être gravé. Comment admettre que, si la médaille a été frappée, elle ne soit pas conservée dans la famille Tronchin ou au musée de Parme, alors que, dans ce musée, toutes les monnaies et médailles faites sous le règne de don Philippe (1748-1765) s'y trouvent ? Mais don Philippe mourut en 1765, c'est-à-dire fort peu de temps après l'inoculation faite par Tronchin; il me paraît tout à fait vraisemblable que son successeur, enfant de 9 ans, ait abandonné l'idée de faire frapper une médaille aussi coûteuse.

Cette question ne manque pas d'intérêt, et les papiers de la famille Tronchin fourniraient-ils quelque éclaircissement; mais, quoi qu'il en soit, que la médaille ait été gravée ou non, les plâtres qui viennent d'être donnés à la ville ont pour elle une réelle valeur, puisqu'ils sont aujourd'hui le seul vestige qui reste de cette médaille.

Ces plâtres, dont la description nous mènerait trop loin, sont exposés au cabinet de numismatique (Bibliothèque des Bastions).

Une médaille d'argent a été frappée à Genève et distribuée aux membres du Comité du monument Dufour. Elle porte au droit la reproduction de la statue du général; au revers, une inscription entourée des écussons suisse et genevois et de branches de chêne et de laurier; en exergue on lit ces mots : « COMITÉ DUFOUR, NOMMÉ EN ASSEMBLÉE POPULAIRE. »

Cette médaille n'a été frappée qu'à un très petit nombre d'exemplaires; la Ville, pour nos collections, les membres du comité et quelques personnes qui à des titres divers ont contribué à la réussite de la fête d'inauguration. — M. M. H. de Senger, Louis Tognetti, Camoletti et Henneberg — en posséderont seuls un exemplaire. Les coins seront remis à la garde de la Ville ou détruits.

Le journal *La Gymnastique* nous apprend que le Nélo-Club de Genève a décidé de faire frapper des médailles spéciales pour les prix qu'il délivre aux courses. M. Bovy est chargé de l'exécution des coins ; il a présenté divers modèles, sur un desquels l'assemblée a fixé son choix. Le module est de 50 millim., porte un beau monogramme avee l'inscription : NÉLO-CLUB DE GENÈVE, FONDÉ EN 1869 ; le revers, une couronne de chêne et laurier.

Trouvaille de Thorn (Allemagne). — A la fin du mois d'octobre dernier on fit une curieuse découverte en démolissant une maison de la ville de Thorn. Cette découverte comprend une grande quantité de *fausses monnaies* et quelques pièces authentiques seulement. On suppose que vers l'année 1622, la fabrication de fausses monnaies devait se pratiquer sur une large échelle dans cette maison et la quantité de pièces fausses que l'on a découvert, comparé au petit nombre *de modèles authentiques* qui leur tenaient encore compagnie, en est une preuve irréfutable.

La presse et les autres outils nécessaires à la frappe n'ont pas été retrouvés et peuvent avoir été détruits par la rouille.

Parmi les pièces authentiques, les *Berliner-Münz-Blätter,* auxquelles nous empruntons ces faits, mentionnent *une pièce de 3 kreuzer de Zurich 1613* dont voici la description :

Droit. Entourée d'un grènetis la légende : MONETA : CIVI : TLCENIS·, puis dans le champ entourées d'un cercle uni, les armes de Zurich, sommées du millésime 1613.

Revers. DOMINE· CONSE· NOS IN P. Dans le champ, un cercle uni, au milieu duquel l'aigle (d'Autriche) double et couronnée.

Cette pièce paraît avoir été dans le feu.

C'est la seule monnaie suisse de cette trouvaille.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

1. Die Medaillen auf die IV^te Landesausstellung in Zürich 1883 nebst einer kurzen Rundschau über diese Ausstellung von Ad. Inwyler 1
2. Réplique au sujet des monnaies genevoises de nécessité frappées en 1590, par le Dr C.-F. Trachsel . . . 15
3. Nécrologie. Jules Cuenod (Vevey) . . . . . 16 et 29
4. Encore les nouvelles pièces de 20 francs suisses, par Ant. Henseler 17
5. Supplément à mon travail intitulé : *Ant. Bovy, sa vie et ses principales œuvres,* par Ant. Henseler . . 22
6. Chroniques. La médaille de Bonnivard 25
   Abgenützte Fünffrankenstüke 26
   Münkfund b. Abbruch 26
   » in Basel-Augst 27
   Souscription. Travail sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg 27
   Trouvaille d'Alais (France) 28
   Petites notices 34, 35
   Collection Graffenried-Burgistein . . . 35
   Trouvaille du château de Madrid (Bois de Boulogne, Paris) 36
   Prix de vente de la collection de M. Graffenried-Burgistein 44
   Une monnaie polonaise rarissime 48
   Convention monétaire 50
   Trouvaille de monnaies françaises à Fribourg 63
   Retrait des anciennes pièces de 05, 10 et 20 c. 64
   Autorisation pour la frappe de 25,000 écus pour le tir fédéral de Berne 1885. . . 64
   Conférence monétaire 64
   Medaillen auf hervorragende Momente der Schweizergeschichte die in Jahre 1885 herausgegeben werden sollen 73

Pages.
Représentation à la Conférence monétaire .. 75
Prix de quelques monnaies suisses anciennes 75
Détails sur la trouvaille de Eggendorf (Autriche) 75
Médaille du Comité du Monument Dufour . 88
Plâtres de valeur donnés à la ville de Genève 88
Une médaille du Nélo-Club de Genève . . 89
Trouvaille de Thorn (Allemagne) . . . 89
7. Bibliographie. Le trésor de St-Cergues sur Nyon, par M. Eug. Demole 31
Subscription auf eine Beschreibung der auf das Lutherjübiläum geprägten Medaillen 32
Documents relatifs à l'histoire du Valais, par J. Gremaud 36
Trouvaille de Steckborn, par le Dr C.-F. Trachsel 39
L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy, par Eug. Demole . . . 51
Numismatique gauloise 52
Bulletin de l'Académie d'Hippone . . . 53
Journaux divers 54
Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg, par Ant. Henseler . . . 55
J.C.Hedlinger von J.Amberg. Bemerkung. 76
Divers et échanges 78
8. Deux monnaies fribourgeoises, par Ant. Henseler . . 33
9. La médaille officielle de la Société suisse d'agriculture, Zurich 1883, par A. H. 41
10. Les billets de banque et la pièce de 20 fr., par A. Bachelin 42
11. Werdenberg-Heiligenberg 57
12. Un projet de médaille de la reine Berthe 60
13. Les médailles du tir cantonal de Payerne 61
14. Vme assemblée générale de la Société suisse de numismatique à Fribourg, le 9 octobre 1884. 65
15. Monnaies antiques découvertes à la station lacustre de la Tène au lac de Neuchâtel, par le Dr C.-F. Trachsel 67
16. Les pièces frappées à l'occasion des tirs fédéraux . . 69

Pages.
17. Jeton de la corporation des tailleurs de Bâle au XVIme siècle, par le Dr C.-F. Trachsel 72
18. Une nouvelle médaille genevoise 81
19. Notiz (Staniol-Abdrücke), von R. Weber 84
20. Der angebl. Jeton der Schneiderzunft in Basel, von Alb. Sattler 85
21. Collectionneurs, garde à vous! 85

Avis.

Nos lecteurs qui ont reçu le catalogue de la vente de Graffenried de Burgenstein, sont informés qu'ils peuvent se procurer, à la Rédaction du BULLETIN, des tirés à part des prix de vente, au prix de 50 centimes. Ces tirés à part peuvent facilement être reliés avec le catalogue.

On désire se procurer

les **Etrennes helvétiennes et patriotiques** antérieures à 1804, comme celles de 1805, 1807 à 1810, 1811 à 1814, 1815 à 1819, 1821 à 1829. Les personnes qui pourraient disposer de l'un ou l'autre de ces volumes, sont priées d'adresser leurs offres au secrétaire de la Société suisse de Numismatique, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses**, fédéraux, cantonaux ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. Perdonnet à Lausanne. (P-L 5)

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. Blanchet, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.
Prix, 50 centimes.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

BODLEIAN OXFORD

INDEX

A

ANDRIEU, B. 73. 74.

B

BOLTSCHAUSER, J.H. 17.
BOUT ANT. 76. 24. 102. 103, 19. 22 – 25.
BOREL, ALF. 95
BOREL, H. 95.
BUCHSER 141
BOUT-GUERISBERA, C. 74.
BÜHLER 146.
BOUT, HUG. 25. 58.
BRUPPACHER, J. 35.

D

DURUSSEL H. 12. 43. 57, 75. 121. 28. 104. 105. 106, 123, 129–132.
41. 42.
DUBOIS, ALPHÈE 29.
DUBOIS, HENRI 42.
DORCIÈRE 102.
DENIS, CLAUDE 140
DOPPES, BENOÎT 140.

F

FRENER 102.

G

GESSNER, I.G. 20.
GATZ, P. 24.

H

HEDLINGER, J.C. 59. 94. 60.
HARRENSCHWAND 77.
HOMBERG 6.

I

IAECKLE 42.
IAECKLE-SCHNEIDER 126. 1-6. 8.9.
IÄGLI 7-9.

J

JOHNSON 138.

K

KORN 102.
KUENZI 34.

L

LANDRY 67. 103.
LEYJALLE 91.
LINDBERG. A 15.

M.

MÖRIKOFER, J. M. 17.
Do J. G. 18.
MAYER, W. 91. 92. 133. 7-9.
MERCIÉ, A. 42.
MORNETTI, J. 62.

O

OEHLER 42.

R

RICHARD, C. 13. 90. 119. 75.
RINHANN, R 24.
ROTY, O. 29.
RODOLPHE 141.

INDEX

ANDRIEU, B. 73. 74.

B

BOLTSCHAUSER, J.H. 17.
BOUT ANT. 76. 24. 102. 103. 19. 22 – 25.
BOREL, ALF. 95
BOREL, A. 95.
BUCHSER 141
BOUT-GUERISBERA, C. 74.
BÜHLER HG.
BOUT, HUG. 25. 53.
BRUPPACHER, J. 35.

D

DURUSSEL 11. 12. 43. 57. 75. 121. 28. 104. 105. 106. 123. 129–132.
DUBOIS, ALPHÉE 29.
DUBOIS, HENRI 42.
DORCIÈRE 102.
DENIS, CLAUDE 140
DOPPES, BENOÎT 140.

FRENER 102.

F.